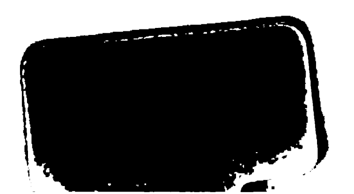
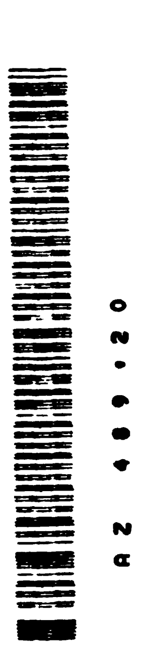






ŒUVRES

COMPLÈTES

DE M. T. CICÉRON.

LETTRES.

DE L'IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI:

A Paris, chez PANCKOUCKE, Libraire, rue Serpente, No. 16.
A Bruxelles, chez LECHARLIER.
A Lyon, chez MAIRE.
A Mayence, chez LEROUX.
A Amsterdam, chez les frères VAN CLEEF.
A Nancy, chez VINCENOT.
A Florence, chez PIATTI.
A Genève, chez PASCHOUD.
A Metz, chez la veuve THIEL.
A Rennes, chez DUCHESNE.
A Rouen, chez { FRÈRE. RENEAU.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE M. T. CICÉRON,

TRADUITES EN FRANÇAIS,

LE TEXTE EN REGARD.

> Ille se profecisse sciat, cui Cicero valde placebit.
> QUINTIL. lib. X, cap. I.

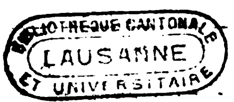
TOME VINGTIÈME.

PARIS,

AUX DÉPENS

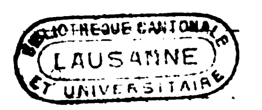
DE F.-I. FOURNIER, LIBRAIRE, RUE POUPÉE, N°. 7.

M. DCCC. XVII.



LETTRES
DE M. T. CICÉRON
A ATTICUS,

TRADUCTION DE MONGAULT.


BIBLIOTHEQUE CANTONALE
LAUSANNE
ET UNIVERSITAIRE

LETTRES
DE M. T. CICÉRON
A ATTICUS,
TRADUCTION DE MONGAULT.

M. T. CICERONIS
EPISTOLÆ AD ATTICUM.

LIBER QUARTUS DECIMUS.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.

Deverti ad illum, de quo tecum mane. Nihil perditius: explicari rem non posse. Etenim si ille tali ingenio exitum non reperiebat, quis nunc reperiet? quid quæris? periisse omnia ajebat; quod haud scio an ita sit: verum ille gaudens: affirmabatque minus diebus xx tumultum gallicum: in sermonem se post idus mart. præterquam Lepidi, venisse neminis: ad summam, non posse isthæc sic abire. O prudentem Oppium, qui nihilo minus illum desiderat: sed loquitur nihil, quod quemquam bonum offendat. Sed hæc hactenus. Tu, quæso, quidquid novi (multa autem exspecto) scribere ne pigrere. In his, de Sexto satisne certum; maxime autem de Bruto nostro: de quo quidem ille, ad quem diverti, Cæsarem solitum dicere, *magni refert, hic quid velit:*

LETTRES
DE CICÉRON A ATTICUS.

LIVRE QUATORZIÈME.

LETTRE I.

CICÉRON A ATTICUS.

J'ai passé chez la personne dont nous parlâmes hier [1]; à l'entendre, tout est perdu, et les affaires ne peuvent s'accommoder. En effet, disait-il, si un aussi grand génie que César n'a pu réussir, qui est-ce qui réussira? Enfin, il prétend qu'il n'y a rien à espérer. Je ne sais s'il a raison, mais il m'assurait avec un air de satisfaction, qu'avant vingt jours les Gaules seraient soulevées [2]; qu'au reste, depuis les ides de mars [3], il n'avait vu, de tous les amis de César, que Lépidus [4]; qu'enfin, il ne fallait pas se flatter que les choses en demeurassent où elles étaient [5]. Encore Oppius est-il plus prudent; quoiqu'il regrette César, il ne dit rien que les gens du bon parti puissent trouver mauvais. Mais en voilà assez là-dessus. Ayez soin, je vous prie, de me mander toutes les nouvelles; j'en attends plusieurs; celles qu'on a eues de Sextus Pompéius [6] se confirment-elles? mais donnez-m'en surtout de Brutus. César, à ce que m'a dit celui chez qui j'ai passé, disait souvent de lui : *Il n'est pas indifférent que ce qu'il veut soit juste;*

sed quidquid [a] *volet, valde* [b] *volet :* idque eum animadvertisse, cum pro Dejotaro Niceæ [c] diceret : valde vehementer eum visum et libere dicere : atque etiam (ut enim quidque succurrit, libet scribere) proxime, cum Sextii rogatu apud eum fuissem, exspectaremque sedens, quoad vocarer, dixisse eum *ego dubitem quin summo in dio sim, cum M. Cicero sedeat, nec suo commodo me convenire possit? atqui si quisquam est facilis, hic est : tamen non dubito, quin me male oderit.* Hæc et ejusmodi multa. Sed ad propositum. Quidquid erit non modo magnum, sed etiam parvum, scribes. Equidem nihil intermittam.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

Duas a te accepi epistolas heri. Ex priore theatrum Publiumque cognovi ; bona signa consentientis multitudinis. Plausus vero L. Cassio datus, etiam facetus mihi quidem visus est. Altera epistola de Madaro scripta, apud quem nullum φαλάκρωμα : [d] ut putas. Processi enim, sed minus. Diutius sermone enim sum retentus. Quod autem ad te scripseram, obscure fortasse, id ejusmodi est : ajebat, Cæsarem secum, quo tempore Sextii rogatu veni ad eum, cum exspectarem sedens, dixisse : *ego nunc tam sim stultus, ut*

[a] Vult. — [b] Vult. — [c] Dixerit. — [d] Tu puta.

car ce qu'il veut, il le veut fort. C'est la réflexion que fit César lorsqu'il vit avec quelle force et quelle liberté Brutus parla devant lui à Nice pour Déjotarus [7]. Voici encore ce que j'ai appris de Matius (car je rapporte les choses à mesure qu'elles se présentent). Étant allé il y a quelques jours chez César pour lui parler en faveur de Sextius, j'attendais qu'il me fît appeler. César l'ayant su, dit : *Puis-je douter qu'on ne me haïsse, lorsqu'on voit M. Cicéron réduit à attendre que je veuille bien lui donner audience? S'il y a quelqu'un qui pût me le pardonner, c'est lui; cependant je suis bien sûr qu'il me hait fort.* Matius me rapporta plusieurs autres traits semblables. Je vous prie encore une fois de me mander toutes les nouvelles, même les moins importantes ; de mon côté, je serai exact.

LETTRE II.

Au même.

J'ai reçu hier deux de vos lettres. Dans la première, vous me parlez de ce qui s'est passé au théâtre, et des bons mots de Publius [8]. On a vu par-là que le peuple est favorable à la bonne cause ; j'ai trouvé même quelque chose de plaisant dans les applaudissemens qu'on a donnés à L. Cassius. Dans l'autre, vous me parlez de Matius [9] ; vous avez raison de croire que ce n'est pas chez lui qu'on peut trouver un abri assuré [10] ; aussi je n'y suis pas demeuré [11] ; mais comme je m'étais arrêté long-temps à causer avec lui, je n'ai pas été bien loin. Voici ce que je vous avais mandé, car je ne me suis peut-être pas assez bien expliqué. Un jour que j'étais allé chez César pour lui parler, comme Sextius m'en avait prié, j'attendis fort long-

hunc ipsum facilem hominem, putem mihi esse amicum, cum tamdiu sedens meum commodum exspectet? Habes igitur φαλάκρωμα, inimicissimum otii, id est, Bruti. In Tusculanum hodie; Lanuvii cras; inde Asturæ cogitabam. Piliæ paratum est hospitium : sed vellem Atticam (verum tibi ignosco); quarum utrique salutem.

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

TRANQUILLÆ tuæ quidem litteræ; quod utinam diutius ! nam Matius posse negabat. Ecce autem structores nostri ad frumentum profecti, cum inanes rediissent, rumorem afferunt magnum, Romæ domum ad Antonium frumentum omne portari : πανικὸν certe : scripsisses enim. Corumbus Balbi nullus adhuc; et mihi notum nomen. Bellus enim esse dicitur architectus. Ad obsignandum tu adhibitus non sine causa videris. Volunt enim nos ita putare. Nescio cur non animo quoque sentiant. Sed quid hæc ad nos? odorare tamen Antonii διάθεσιν : quem quidem ego epularum magis arbitror rationem habere, quam quidquam mali cogitare. Tu, si quid pragmaticon habes, scribe : sin minus, populi ἐπισημασίαν, et mimorum dicta perscribito. Piliæ et Atticæ salutem.

temps avant qu'on me fît entrer. César l'ayant su, dit à Matius : *Je ne suis pas assez fou pour croire que Cicéron, quoique moins aisé qu'un autre à choquer, soit de mes amis, lorsqu'il se voit obligé à attendre si long-temps que je veuille bien lui donner audience.* Comptez que Matius est ennemi de la paix, c'est-à-dire, de Brutus. Je vais aujourd'hui à Tusculum, demain à Lanuvium, et j'irai ensuite à Asture. Ma maison est prête pour Pilia. Je voudrais qu'elle amenât avec elle Attica, mais je vous pardonne de vouloir la garder auprès de vous ; je les salue l'une et l'autre.

LETTRE III.

Au même.

Selon ce que vous me mandez, tout est tranquille quant à présent ; je souhaite que cela dure, et que Matius se soit trompé. Vous saurez que nos ouvriers étant allés à Rome chercher du blé, et n'en ayant pu avoir, nous sont venus dire qu'il y avait une grande rumeur, et qu'Antoine faisait porter chez lui tout le blé ; il faut que ce soit une terreur panique, car vous me l'auriez mandé. Je n'ai point encore vu ce Corumbus affranchi de Balbus ; ce nom m'est connu, et l'on dit qu'il est bon architecte. Ce n'est pas sans raison que certaines gens vous appellent à la signature de leur testament [12] ; ils veulent me faire croire qu'ils sont de mes amis, et je ne sais pourquoi ils ne le sont pas véritablement ; mais je m'en mets fort peu en peine. Tâchez néanmoins de découvrir quelles sont les vues d'Antoine ; je crois qu'il pense plutôt à faire bonne chère, qu'à faire du mal à qui que ce soit. S'il y a quelque nouvelle affaire, vous me l'écrirez ; s'il n'y en a point, vous me manderez ce qui se passe au théâtre, et les bons mots des comédiens. Mes complimens à Pilia et à Attica.

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

Nunc quid putas me Lanuvii? at ego te istic quotidie aliquid novi suspicor. Tument negotia. Nam cum Matius, quid censes ceteros? equidem doleo, quod numquam in ulla civitate accidit, non una cum libertate rempublicam recuperatam. Horribile est, quæ loquantur, quæ minitentur. Ac vereor gallica etiam bella; ipse Sextus quo evadat. Sed omnia licet concurrant, idus martiæ consolantur. Nostri autem ἥρωες, quod per ipsos confici potuit, gloriosissime et magnificentissime confecerunt. Reliquæ res opes et copias desiderant, quas nullas habemus. Hæc ego ad te, ut, si quid novi (nam quotidie aliquid exspecto), confestim ad me: et, si novi nihil, nostro more tamen ne patiamur intermitti litterulas. Equidem non committam.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

Spero tibi jam esse, ut volumus, quoniam qui-

LETTRE IV.

Au même.

Que pourrais-je vous mander à présent de Lanuvium? Mais je crois qu'il n'en est pas de même à Rome, et qu'il y arrive tous les jours quelque chose de nouveau. Les affaires sont dans un grand mouvement. Si Matius est si malintentionné, que devons-nous penser des autres? Pour moi, je ne puis me consoler de voir ce qu'on n'a jamais vu dans aucune autre république, que n'ayant plus de maître, nous n'ayons pas recouvré notre liberté. Il n'est rien de plus horrible que tout ce que disent les partisans de César, et que les menaces qu'ils nous font. Je crains aussi que les Gaulois ne prennent les armes, et je ne sais ce que deviendra Sextus Pompéius. Mais, malgré tous les malheurs dont nous sommes menacés, les ides de mars me consolent. Pour nos héros, ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient faire, et ils l'ont fait avec un courage qui leur a acquis une gloire immortelle; mais pour consommer cet ouvrage, il faut de l'argent et des troupes, et nous n'en avons point. Je vous écris pour vous engager à me mander sur-le-champ tout ce qu'il y aura de nouveau, car je compte qu'il arrivera tous les jours quelque chose. S'il n'y a rien, n'interrompons pas pour cela notre commerce ordinaire. Pour moi, je serai exact.

LETTRE V.

Au même.

Je vous crois guéri à présent; la diète aura emporté cette

dem ἠσίτησας, cum leviter commotus esses : sed tamen velim scire, quid agas. Signa bella, quod Calvena moleste fert, se suspectum esse Bruto. Illa signa non bona, si cum signis legiones veniunt e Gallia. Quid tu illas putas, quæ fuerunt in Hispania, nonne idem postulaturas? quid, quas Annius transportavit? Caninium volui, sed μνημονικὸν ἁμάρτημα. Ab aleatore φυρμὸς πολύς. Nam ista quidem Cæsaris libertorum conjuratio facile opprimeretur, si recta saperet Antonius. Meam stultam verecundiam, qui legari noluerim ante res prolatas, ne deserere viderer hunc rerum tumorem; cui certe si possem mederi, deesse non deberem. Sed vides magistratus, si quidem illi magistratus : vides tamen tyranni satellites in imperiis; vides ejusdem exercitus; vides in latere veteranos; quæ sunt εὐρίπιστα omnia : eos autem, qui orbis terræ custodiis non modo septi, verum etiam magni esse debebant, tantum non laudari atque amari, sed parietibus contineri. Atqui illi quoquo modo beati; civitas misera. Sed velim scire, quid adventus Octavii. Num qui concursus ad eum, num quæ νεωτερισμοῦ suspicio. Non puto equidem : sed tamen quidquid est, scire cupio. Hæc scripsi ad te proficiscens Astura III idus.

petite fièvre ; mais mandez-moi toujours comment vous vous trouvez. C'est une bonne marque pour nous que Matius soit fâché d'être suspect à Brutus [13]. Mais c'en serait une fort mauvaise que ces légions vinssent des Gaules [14]. Croyez-vous que celles qui ont été en Espagne ne demandent pas la même chose, aussi bien que celles qui sont passées en Grèce sous les ordres d'Annius [15] ? je voulais dire de Caninius, mais je me suis mépris. Notre joueur [16] brouille tout ; car ce tumulte excité par les affranchis de César [17], pourrait aisément être apaisé, si Antoine avait de bonnes intentions. La sotte honte à moi de n'avoir voulu demander une légation [18] qu'après que le sénat serait séparé [19], de peur qu'on ne me reprochât que j'abandonne la république dans un temps où les affaires sont si brouillées. Et en effet, si je pouvais les rétablir, ce serait un reproche juste ; mais vous connaissez nos magistrats, si l'on peut même leur donner ce nom ; vous voyez que les satellites de César ont le commandement dans les provinces [20], que les soldats vétérans sont à portée de Rome [21] ; il ne faut rien pour mettre tout cela en mouvement. Ceux au contraire à la sûreté et à la gloire desquels toute la terre devrait s'intéresser, bien loin d'être loués et aimés autant qu'ils le méritent, sont obligés à se tenir cachés [22] ; après tout, ils sont en quelque manière heureux, et c'est la république qui est à plaindre. Mais je voudrais bien savoir quel effet a produit l'arrivée d'Octavius [23] : rassemble-t-il quelque monde, et cela pourrait-il donner une nouvelle face aux affaires ? Je ne le crois pas ; mais mandez-moi toujours ce qui en est. J'ai écrit ceci le onze d'avril en partant d'Asture.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

Pridie idus Fundis accepi tuas litteras cenans. Primum igitur melius esse : deinde meliora te nuntiare. Odiosa illa enim fuerant, legiones venire. Nam de Octavio susque deque. Exspecto quid de Mario : quem quidem ego sublatum rebar a Cæsare. Antonii colloquium cum heroibus nostris pro re nata non incommodum. Sed tamen adhuc me nihil delectat præter idus mart. Nam, quoniam Fundis sum cum Ligure nostro, discrucior, Sextilii fundum a verberone Curtilio possideri : quod cum dico, de toto genere dico. Quid enim miserius, quam ea nos tueri, propter quæ illum oderamus? Etiamne consules et tribunos plebis in biennium, quos ille voluit? nullo modo reperio, quemadmodum possim πολιτεύεσθαι. nihil enim tam σόλοικον, quam τυραννοκτόνους in cœlo esse, tyranni facta defendi. Sed vides consules, vides reliquos magistratus, si isti magistratus : vides languorem bonorum. Exultant lætitia in municipiis. Dici enim non potest, quanto opere gaudeant, ut ad me concurrant, ut audire cupiant verba mea ea de re; nec ulla interea decreta. Sic enim πεπολιτεύμεθα, ut victos metueremus. Hæc ad te scripsi apposita secunda mensa : plura et πολιτικώτερα postea : et tu, quid agas, quidque agatur.

LETTRE VI.

Au même.

On m'a rendu votre lettre à Fundi [24] le douze, pendant que je soupais. Je me réjouis d'abord de ce que vous vous portez mieux, et ensuite de ce qu'il y a de meilleures nouvelles, car c'en était une fort mauvaise que l'arrivée de ces légions; pour Octavius, je ne m'en mèts pas autrement en peine. Mandez-moi ce que l'on fera de ce Marius [25]; je croyais que César s'en était défait. Je suis assez content de l'entrevue d'Antoine avec nos héros; mais jusqu'à présent rien ne me fait un véritable plaisir, que les ides de mars. *Actuellement que je suis à Fundi avec notre ami Ligus, j'ai la douleur de voir le bien de Sextilius possédé par ce maraud de Curtilius [26]. Ce que je dis de celui-ci, je l'entends de tous les autres. Où en sommes-nous réduits? nous confirmons ce qui nous a fait haïr César [27]. Quoi! même la nomination qu'il a faite des consuls et des tribuns pour les deux années suivantes subsistera [28]! Je ne vois pas comment je pourrais me mêler du gouvernement; car il n'est rien de plus absurde que d'élever jusqu'au ciel ceux qui ont tué le tyran, pendant qu'on confirme tout ce qu'il a fait. Quels consuls avons-nous? quels magistrats? Peut-on même leur donner ce nom? Quelle langueur parmi tous les gens du bon parti? Ils font éclater leur joie dans toutes les villes de ces quartiers; je ne saurais vous exprimer jusqu'où elle va; ils accourent de tous côtés pour m'entendre parler de tout ce qui s'est passé, et cependant le sénat ne fait aucun décret. Quelle conduite! les vainqueurs craignent les vaincus. Je vous ai écrit ceci au second service.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

Postridie idus Paullum in Cajeta vidi. Is mihi de Mario et de republica alia quædam sane pessima. A te scilicet nihil : nemo enim meorum. Sed Brutum nostrum audio visum sub Lanuvio. Ubi tandem est futurus? nam cum reliqua, tum de hoc scire aveo omnia. Ego e Formiano exiens XVII kal. ut inde altero die in Puteolanum, scripsi hæc. A Cicerone mihi litteræ sane πεπινωμέναι, et bene longæ. Cetera autem vel fingi possunt: πῖνος litterarum significat doctiorem. Nunc magnopere a te peto, de quo sum nuper tecum locutus, ut videas ne quid ei desit. Id cum ad officium nostrum pertinet, tum ad existimationem et dignitatem : quod idem intellexi tibi videri omnino. Si ergo est, volo mense quintili in Græciam. Sint omnia faciliora. Sed cum sint ea tempora, ut certi nihil esse possit, quid honestum mihi sit, quid liceat, quid expediat; quæso da operam, ut illum quam honestissime copiosissimeque tueamur. Hæc et cetera, quæ ad nos pertinebunt, ut soles, cogitabis : ad meque, aut quod ad rem pertineat, aut, si nihil erit, quod in buccam venerit, scribes.

Je vous écrirai, dans la suite, des lettres plus longues et plus raisonnées. Mandez-moi ce que vous faites, et ce qui se passe.

LETTRE VII.

Au même.

J'AI vu Paulus à Gaïète le quatorze; il m'a parlé de ce Marius, et m'a appris plusieurs autres nouvelles qui sont certainement fort mauvaises. Je n'ai point eu de vos lettres, c'est qu'aucun de mes gens n'est venu de Rome. Mais j'entends dire qu'on a vu notre cher Brutus auprès de Lanuvium. Où veut-il donc se fixer? Je suis curieux de toutes les nouvelles, mais surtout de ce qui le regarde. J'écris ceci le quinze, avant que de partir de Formies pour arriver le lendemain à Pouzzoles. J'ai reçu une lettre de mon fils, fort longue et fort bien écrite; on peut me tromper sur tout le reste [27], mais son style m'assure du moins qu'il profite. Je vous prie donc instamment, comme je vous en ai prié il y a quelques jours lorsque nous étions ensemble, d'avoir soin qu'il ne manque de rien; le devoir, l'honneur et mon rang le demandent, et il m'a paru que vous pensiez de même. Cela étant [30], je veux aller en Grèce au mois de juillet; tout en ira mieux [31]. Mais comme, dans la conjoncture présente, je ne puis savoir certainement ce que je dois et ce que je puis faire, et quel sera le meilleur parti, je vous prie, en attendant, de faire toucher à mon fils autant d'argent qu'il lui en faut, pour être sur un pied qui me fasse honneur. Vous penserez à cela et à tout ce qui me regarde, avec votre attention ordinaire, et vous m'écrirez ou quelque chose qui m'intéresse, ou tout ce qui vous viendra au bout de la plume.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

Tu me jam rebare, cum scribebas, in actis esse nostris : et ego accepi xvii kal. in diversoriolo Sinuessano tuas litteras. De Mario probe : etsi doleo L. Crassi nepotem. Optime tam etiam Bruto nostro probari Antonium. Nam quod Juniam scribis moderate et amice scriptas litteras attulisse, mihi Paullus dedit ad se a fratre missas : quibus in extremis erat, sibi insidias fieri; se id certis auctoribus comperisse. Hoc nec mihi placebat, et multo illi minus. Reginæ fuga mihi non molesta. Sed Clodia quid egerit, scribas ad me velim. De Byzantiis curabis, ut cetera; et Pelopem ad te arcesses. Ego, ut postulas, bajana negotia, chorumque illum, de quo scire vis, cum perspexero, tum scribam; ne quid ignores. Quid Galli, quid Hispani, quid Sextus agat, vehementer exspecto. Ea scilicet tu declarabis, qui cetera. Nauseolam tibi tum causam otii dedisse facile patiebar. Videbar enim mihi legenti tuas litteras requiesse paullisper. De Bruto semper ad me omnia perscribito, ubi sit, quid cogitet : quem quidem ego spero jam tuto vel solum tota urbe vagari posse. Verumtamen.

LETTRE VIII.

Au même.

Quand vous m'avez écrit, vous me croyiez déjà sur nos rivages [32]; mais je n'étais encore le quinze qu'à mon entrepôt de Sinuesse [33], lorsque j'ai reçu votre lettre. Ce Marius n'a que ce qu'il méritait; cependant je plains le petit-fils de Crassus [34]. Je suis ravi que Brutus soit si content d'Antoine [35]. Vous me dites que Junia [36] lui a apporté une lettre de Lépidus où il paraît de la modération, et même de l'amitié; mais Paulus [37] m'en a fait voir une où son frère Lépidus lui dit à la fin, qu'on en veut à sa vie, et qu'il en a des indices certains. Cela ne m'a point plu [38], et cela plaît encore moins à Émilius Paulus. Je ne suis point fâché que la reine d'Égypte ait été obligée de se sauver [39]. Mandez-moi ce qu'aura fait Clodia. Prenez soin, je vous prie, de l'affaire des Byzantins [40], comme de toutes celles auxquelles je m'intéresse, et envoyez chercher Pélops [41]. Je ne manquerai pas de vous mander ce qui se passera à Bayes; et pour contenter votre curiosité, je vous ferai la peinture de cette assemblée [42] quand je l'aurai vue. J'attends avec impatience des nouvelles des Gaules, de l'Espagne, et de Sextus Pompéius; vous m'en instruirez avec votre exactitude ordinaire. Je ne suis pas fâché que vos maux de cœur vous aient obligé à vous tranquilliser, car je trouve que votre lettre se sent de ce repos. Mandez-moi toujours tout ce qui regarde Brutus, où il est, quelles sont ses vues. Je crois qu'il pourrait dès à présent se promener tout seul dans Rome sans rien craindre; cependant, qu'il ne se presse pas trop.

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

De republica multa cognovi ex tuis litteris, quas quidem multijuges accepi uno tempore a Vestorii liberto. Ad ea autem, quæ requiris, brevi respondebo. Primum vehementer me cluviana delectant. Sed quod quæris, quid arcessierim Chrysippum; tabernæ mihi duæ corruerunt, reliquæque rimas agunt. Itaque non solum inquilini, sed mures etiam migraverunt. Hanc ceteri calamitatem vocant: ego ne incommodum quidem. O Socrates, et socratici viri! numquam vobis gratiam referam. Dii immortales, quam mihi ista pro nihilo! sed tamen ea ratio ædificandi initur, consiliario quidem et auctore Vestorio, ut hoc damnum quæstuosum sit. Hic turba magna est, eritque, ut audio, major. Duo quidem quasi designati consules. O dii boni! vivit tyrannis, tyrannus occidit? ejus interfecti morte lætamur, cujus facta defendimus? itaque quam severe nos M. Curtius accusat, ut pudeat vivere: neque injuria. Nam mori millies præstitit, quam hæc pati, quæ mihi videntur habitura etiam vetustatem. Et Balbus

LETTRE IX.

Au même.

Vos lettres m'ont très-bien instruit de l'état présent de la république; j'en ai reçu plusieurs à la fois par l'affranchi de Vestorius. Pour vous répondre en peu de mots sur ce que vous voulez savoir, je vous dirai d'abord que je suis très-content du bien que Cluvius m'a laissé. Vous me demandez pourquoi j'ai fait venir Chrysippus; c'est qu'il y a deux boutiques à moi de tombées; les autres menacent ruine, et non-seulement ceux qui les occupaient, mais les rats mêmes en sont délogés [43]. Bien des gens appelleraient cela un malheur; pour moi, je le regarde comme le plus petit accident du monde. Que j'ai d'obligations à Socrate et à ses disciples! ma reconnaissance sera toujours au-dessous de ce que je leur dois. Grands dieux! que la philosophie m'a mis au-dessus de la fortune [44]! Il est vrai néanmoins qu'en suivant l'idée que Vestorius m'a donnée pour rebâtir ces boutiques, je me tirerai du profit de la perte que j'ai faite. Il y a ici un grand monde; selon ce que j'entends dire, il y en aura encore davantage. Nous y avons les deux consuls prétendus désignés [45]. Bon dieu, quelle indignité! Le tyran n'est plus, et la tyrannie subsiste; nous nous réjouissons de sa mort, et nous ratifions tout ce qu'il a fait. Comment soutenir l'air grave avec lequel M. Curtius [46] nous fait notre procès? ce qui me fait avoir honte de vivre encore. En effet, ne vaudrait-il pas mieux mourir mille fois, que de souffrir tout ce que nous souffrons sans espérance de le voir finir? Balbus est ici, et nous sommes souvent ensemble. Il a reçu d'Antistius Vétus une lettre du

hic est, multumque mecum : ad quem a Vetere litteræ datæ pridie kal. januar. cum a se Cæcilius circumsederetur, et jam teneretur, venisse cum maximis copiis Pacorum Parthum : ita sibi esse eum ereptum. Multis suis amissis : in qua re accusat Volcatium. Ita mihi videtur bellum illud instare. Sed Dolabella et Nicias viderint. Idem Balbus meliora de Gallia. XXI die litteras habebat; Germanos illasque nationes, re audita de Cæsare, legatos misisse ad Aurelium, qui est præpositus ab Hirtio, se, quod imperatum esset, esse facturos. Quid quæris? omnia plena pacis, aliter ac mihi Calvena dixerat.

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO SAL.

Itane vero? hoc meus et tuus Brutus egit, ut Lanuvii esset? ut Trebonius itineribus deviis proficisceretur in provinciam? ut omnia facta, scripta, dicta, promissa, cogitata Cæsaris plus valerent, quam si ipse viveret? Meministi me clamare, illo ipso primo Capitolino die, senatum in Capitolium a prætoribus vocari? Dii immortales! quæ tum opera effici potuerunt, lætantibus omnibus bonis, etiam sat bonis, fractis latronibus? Liberalia tu accusas. Quid fieri tum potuit? jam pridem perieramus. Meministine te clamare, causam periisse, si funere elatus esset? at ille etiam in foro combustus laudatusque

tée du dernier de décembre, où il lui mande que comme il était près de forcer Cécilius [47], Pacorus, roi des Parthes, était venu à son secours avec une grosse armée, ce qui l'avait obligé à se retirer après avoir perdu beaucoup de monde; il prétend que c'est la faute de Volcatius [48]. Voilà donc la guerre rallumée sur cette frontière : mais c'est l'affaire de Dolabella et de Nicias [49]. Le même Balbus a eu, par une lettre écrite il y a vingt-un jours, des nouvelles des Gaules, meilleures qu'on ne l'espérait. On lui mande que les Germains et les peuples de ces frontières ayant appris la mort de César, ont député vers Aurélius, lieutenant d'Hirtius [50], pour l'assurer de leur fidélité; ainsi vous voyez que tout se tourne à la paix de ce côté-là, ce qui est bien différent de ce que Matius m'avait dit [51].

LETTRE X.

Au même.

Voila donc à quoi aboutit tout ce qu'a fait notre ami Brutus; il est réduit à demeurer à Lanuvium, et Trébonius [52] à se sauver dans son gouvernement. Tout ce que César a fait, tout ce qu'il a écrit, tout ce qu'il a dit, tout ce qu'il a promis, tout ce qu'il a pensé, a plus de force que s'il était encore en vie [53]. Vous vous souvenez bien que le jour même de sa mort, lorsque les conjurés se furent retirés dans le Capitole, je criais qu'il fallait que les préteurs y fissent assembler le sénat [54]. Grands dieux! que n'aurait-on pas pu faire dans cette première chaleur? La joie était répandue parmi les gens du bon parti, et même parmi les moins zélés; les ennemis de la république étaient consternés et abattus. Vous condamnez ce que l'on fit le dix-huit de mars [55] : que pouvait-on faire?

miserabiliter : servique et egentes in tecta nostra cum facibus immissi. Quæ deinde? ut audeant dicere, *tune contra Cæsaris nutum?* hæc et alia ferre non possum. Itaque γῆν πρὸ γῆς cogito. Tua tamen ὑπηνέμιοι. Nausea jamne plane abiit? mihi quidem ex tuis litteris conjectanti ita videbatur. Redeo ad Tebassos, Scævas, Frangones. Hos tu existimas confidere se illa habituros, stantibus nobis? in quibus plus virtutis putarunt, quam experti sunt. Pacis isti scilicet amatores, et non latrocinii auctores? at ego cum tibi de Curtilio scripsi, Sextilianoque fundo, scripsi de Censorino, de Messala, de Planco, de Postumio, de genere toto. Melius fuit periisse illo interfecto, quod numquam accidisset, quam hæc videre. Octavius Neapolim venit XIIII kal. ibi eum Balbus mane postridie; eodemque die mecum in Cumano, illum hereditatem aditurum. Sed, ut scribis, ῥοιζόθεμιν magnam cum Antonio. Buthrotia mihi tua res est, ut debet, eritque curæ. Quod quæris, jamne ad centena Cluvianum : adventare videtur : sed primo anno LXXX detersimus. Q. pater ad me gravia de filio, maxime quod matri nunc indulgeat, cui antea bene merenti fuerit inimicus. Ardentes in eum litteras ad me misit. Ille autem quid agat, si scis,

le mal était dès-lors sans remède [56]. Ne vous souvenez-vous pas que vous disiez hautement que ce serait un coup fatal pour la bonne cause, si l'on rendait à César des honneurs funèbres [57]? non-seulement on lui en a rendu, mais on a brûlé son corps dans la place publique. On a fait son éloge, on a cherché à émouvoir la compassion [58], et on y a réussi. On a armé de flambeaux des esclaves et des gens de la lie du peuple pour venir brûler nos maisons. Depuis ce temps-là, ils vous disent hardiment: Quoi! vous osez aller contre la volonté de César? Je ne puis soutenir cela, ni beaucoup d'autres choses; ainsi je pense à m'éloigner. Votre mal de cœur est-il entièrement passé? il me semble que votre lettre me donne lieu de le croire. Je reviens aux Tébassus, aux Scéva, et aux Frangon [59]. Pensez-vous que ces gens-là croient pouvoir jouir en sûreté de ce qu'ils ont eu de César, qu'ils ne se soient défaits de nous? et ils l'entreprendront hardiment, à présent qu'ils ont reconnu que nous n'avons pas autant de vigueur qu'ils l'avaient cru. Ce sont bien des gens à aimer la paix, eux qui sont les premiers auteurs de tous les troubles! Ce que je vous ai écrit de Curtilius [60], à propos de ce bien de Sextilius, je l'entends de Censorinus [61], de Messalla [62], de Plancus [63], de Postumius [64], et de tous ceux du même parti. Il aurait mieux valu, après la mort de César, s'exposer à périr, ce qui ne serait point arrivé, que de voir tout ce que nous voyons. Octavius est arrivé à Naples le dix-huit. Balbus, qui le vit le lendemain, vint le même jour chez moi à Cumes, et me dit qu'il accepterait la succession [65]; vous avez raison de croire que ce sera une grande matière de contestations entre lui et Antoine [66]. Je pense, comme je le dois, à votre affaire de Buthrote, et j'y donnerai tous mes soins. Vous me demandez si le bien de Cluvius ira jusqu'à cent mille sesterces;

neque dum Roma es profectus, scribas ad me velim; et hercule, si quid aliud. Vehementer delector tuis litteris.

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO SAL.

Nudius tertius dedi ad te epistolam longiorem: nunc ad ea, quæ proxime. Velim mehercule, Asturæ Brutus. Ἀκολασίαν istorum scribis. An censebas aliter? equidem etiam majora exspecto. Cum equidem concionem lego, DE TANTO VIRO, DE CLARISSIMO CIVI, ferre non queo: etsi ista jam ad risum. Sed memento: sic alitur consuetudo perditarum concionum; ut nostri illi, non heroes, sed dii, futuri quidem in gloria sempiterna sint, sed non sine invidia, ne sine periculo quidem. Verum illis magna consolatio, conscientia maximi et clarissimi facti: nobis quæ? qui interfecto rege, liberi non sumus? sed hæc fortuna viderit, quoniam ratio non gubernat. De Cicerone, quæ scribis, jucunda mihi sunt: velim, sint prospera. Quod vero curæ tibi est, ut ei

je crois qu'il en approchera, mais j'ai mis cette première année quatre-vingt mille sesterces en réparations. Mon frère se plaint fort de son fils, surtout de ce qu'il a maintenant une complaisance outrée pour sa mère [67], lui qui s'était déclaré contre elle dans les temps où il avait le plus lieu de s'en louer. Mon frère m'écrit là-dessus de la manière du monde la plus vive. Si vous n'êtes pas encore parti de Rome, et que vous sachiez quelque chose de notre neveu, je vous prie de m'en faire part, et de tout ce qu'il y aura de nouveau : vos lettres me font un plaisir infini.

LETTRE XI.

Au même.

Je vous ai écrit avant-hier une lettre assez longue ; je vais répondre à présent à ce que vous m'avez mandé depuis. Je souhaiterais fort que Brutus vînt à Asture. Vous me parlez de l'insolence des partisans de César ; croyiez-vous que cela pût être autrement? ce sera bien pis dans la suite. Lorsque je lis cette harangue où, en parlant de lui, on dit : un si grand homme, un citoyen si illustre, je perds patience, quoique, après tout, cela devienne ridicule ; mais, souvenez-vous de ce que je vous dis, un pareil style dans ces pernicieuses harangues fera un si mauvais effet, que nos amis, qui sont plutôt des dieux que des héros, jouiront à la vérité d'une gloire immortelle, mais qui ne laissera pas d'être noircie par l'envie, et qui ne les mettra pas même en sûreté. Ce sera toujours une grande consolation pour eux que le souvenir d'une action si illustre et si éclatante : qui est-ce qui nous consolera, nous qui sommes délivrés du tyran sans être libres? Mais aban-

suppeditetur ad usum et cultum copiose, per mihi gratum est; idque ut facias, te etiam rogo. De Buthrotiis, et tu recte cogitas, et ego non dimitto istam curam. Suscipiam omnem etiam actionem; quam video quotidie faciliorem. De Cluviano, quoniam in re mea me ipsum diligentia vincis, res ad centena perducitur. Ruina rem non fecit deteriorem, haud scio an jam fructuosiorem. Hic mecum Balbus, Hirtius, Pansa. Modo venit Octavius, et quidem in proximam villam Philippi, mihi totus deditus. Lentulus Spinther hodie apud me : cras mane vadit.

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO SAL.

O MI Attice, vereor, ne nobis idus mart. nihil dederint præter lætitiam, et odii pœnam ac doloris. Quæ mihi istinc afferuntur? quæ hic video? ὢ πράξεως καλῆς μὲν, ἀτελοῦς δέ! Scis, quam diligam Siculos, et quam illam clientelam honestam judicem. Multa illis Cæsar, neque me invito : etsi latinitas erat non ferenda : verumtamen. Ecce autem Antonius, accepta grandi pecunia, fixit legem, a dictatore comitiis la-

donnons-nous à la fortune, puisque la prudence ne nous sert point. Ce que vous me mandez de mon fils me fait beaucoup de plaisir; je souhaite qu'il ne se démente point. Je vous suis très-obligé de ce que vous lui faites fournir tout l'argent dont il a besoin pour vivre et paraître avec honneur, et je vous recommande de continuer. J'approuve fort ce que vous me dites touchant l'affaire de Buthrote; j'y pense toujours, et je me charge de la faire réussir, ce qui me paraît de jour en jour plus aisé. Puisque vous êtes plus en peine de mes affaires que moi-même, je vous dirai que le bien de Cluvius ira à cent mille sesterces de rente. Les réparations qu'il a fallu faire ne le diminueront point; je ne sais même si elles ne l'augmenteront pas. J'ai ici avec moi Balbus, Hirtius et Pansa. Octavius vient d'arriver chez mon voisin Philippe; il paraît vouloir se laisser conduire par moi. Lentulus Spinther couche ici aujourd'hui, et part demain.

LETTRE XII.

Au même.

Je crains bien, mon cher Atticus, que nous ne retirions des ides de mars, que le plaisir de nous être vengés d'un homme que nous avions tant de sujets de haïr. Tout ce que l'on me mande de Rome, et tout ce que je vois ici, me le fait craindre. La belle action, si elle n'était pas demeurée imparfaite! Vous savez combien j'aime les Siciliens, et que je me suis toujours fait un honneur d'être leur patron. César leur avait accordé beaucoup de grâces, et je n'en ai pas été fâché, quoique c'en fût trop que de leur donner le droit des peuples du Latium [68]: passe encore pour cela; mais voici bien

tam, qua Siculi cives romani : cujus rei, vivo illo, mentio nulla. Quid? Dejotari nostri causa non similis? dignus ille quidem omni regno, sed non per Fulviam. Sexcenta similia. Verum illuc referor : tam claram, tamque testatam rem, tamque justam, Buthrotiam, non tenebimus aliqua ex parte? et eo quidem magis, quo iste plura? Nobiscum hic perhonorifice et amice Octavius : quem quidem sui Cæsarem salutabant, Philippus non : itaque ne nos quidem : quem nego posse bonum civem : ita multi circumstant, qui quidem nostris mortem minitantur. Negant hæc ferri posse. Quid censes, cum Romam puer venerit, ubi nostri liberatores tuti esse non possunt? qui quidem semper erunt clari; conscientia vero facti sui etiam beati. Sed nos, nisi me fallit, jacebimus. Itaque exire aveo, *ubi nec Pelopidarum*, inquit. Haud amo vel hos designatos, qui etiam declamare me coegerunt; ut ne apud aquas quidem acquiescere liceret. Sed hoc meæ nimiæ facilitatis. Nam id erat quondam quasi necesse : nunc, quoquo modo se res habet, non est item. Quam dudum nihil habeo, quod ad te scribam : scribo tamen, non ut delectem his litteris, sed ut eliciam tuas. Tu, si quid erit de ceteris; de Bruto utique, quidquid. Hæc conscripsi x

autre chose : Antoine, gagné à force d'argent, fait paraître une loi [69] qui donne à tous les Siciliens le droit de bourgeoisie romaine, et il est dit dans cette loi que César l'a fait passer dans l'assemblée du peuple, quoique de son vivant on n'en ait pas seulement entendu parler. J'en dis autant de notre ami Déjotarus; il ne saurait avoir trop de royaumes, mais je voudrais bien qu'ils ne lui vinssent pas par Fulvia [70]. Il y a cent autres exemples semblables. Mais voici l'avantage que j'en tire pour l'affaire de Buthrote; elle est trop juste, et le décret de César trop authentique, pour que nous n'obtenions pas du moins une partie de ce que nous demandons, surtout puisque Antoine en accorde tant à d'autres. J'ai vu ici Octavius de qui j'ai reçu beaucoup de marques d'honnêteté et d'amitié; ses gens l'appellent César [71]; mais, comme Philippe l'appelle toujours Octavius [72], j'ai fait de même. Je soutiens qu'il ne peut pas être bon citoyen; j'en juge par tous ceux qui l'environnent; ils menacent nos conjurés, et disent que ce qu'ils ont fait, ne doit pas demeurer impuni. Que sera-ce lorsque ce jeune homme sera à Rome où nos libérateurs n'ont pu demeurer en sûreté? Ils se sont acquis, il est vrai, une gloire immortelle, et ils seront heureux par le seul souvenir de cette grande action; mais j'ai bien peur que nous n'en soyons pas mieux. Ainsi, j'ai fort envie de m'éloigner, afin de n'avoir pas la douleur de voir tout ce que je prévois [73]. Je hais jusqu'à ces consuls désignés qu'il a fallu encore faire déclamer [74], de sorte que je n'ai pu être en repos dans un endroit où tout le monde vient en chercher [75]. Aussi je suis trop facile. Avant la mort de César il fallait bien avoir ces complaisances; mais à présent, de quelque manière que les choses tournent, je pourrais fort bien m'en dispenser. Depuis long-temps je n'ai rien à vous écrire, et je vous écris

kal. accubans apud Vestorium, hominem remotum a dialecticis, in arithmeticis satis exercitatum.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

Septimo denique die literæ mihi redditæ sunt, quæ erant a te XIII kal. datæ : quibus quæris, atque etiam me ipsum nescire arbitraris, utrum magis tumulis prospectuque, an ambulatione ἀλιτενεῖ delecter. Est mehercule, ut dicis, utriusque loci tanta amœnitas, ut dubitem, utra anteponenda sit.

. . . . Ἀλλ' ἢ δαιτὸς ἐπηράτη ἔργα μέμηλεν.
Ἀλλὰ λίην μέγα πῆμα, διοτρεφὲς, εἰσορόωντες
Δείδιμεν. Ἐν δοιῇ δὲ σαωσέμεν, ἢ ἀπολέσθαι.

Quamvis enim tu magna et mihi jucunda scripseris de D. Bruti adventu ad suas legiones, in quo spem maximam video ; tamen, si est bellum civile futurum, quod certe erit ; si Sextus in armis permanebit, quem permansurum esse certo scio ; quid nobis faciendum est, ignoro. Neque enim jam licebit, quod Cæsaris bello licuit, neque huc, neque illuc. Quemcumque enim hæc pars perditorum lætatum morte Cæsaris putabit (lætitiam autem apertissime tulimus

néanmoins. Ce n'est pas que de pareilles lettres puissent vous faire beaucoup de plaisir, mais c'est afin d'en avoir des vôtres. J'ai écrit celle-ci le vingt-deuxième d'avril, étant à table chez Vestorius qui n'est pas grand dialecticien, mais qui entend fort bien l'arithmétique [76].

LETTRE XIII.

Au même.

J'ai enfin reçu vôtre lettre du dix-neuf, sept jours après sa date. Vous me demandez lequel j'aime le mieux, ou la belle vue que l'on a ici sur les collines, où la promenade de la plaine, et vous croyez que j'aurais de la peine à le dire : en vérité vous avez raison ; elles ont toutes deux tant d'agrément, que je ne sais à laquelle on doit donner la préférence ; mais on n'est guère sensible à tout cela dans une conjoncture aussi triste [77] que celle où nous sommes ; on donne toute son attention au danger pressant où se trouve la république. Je regarde, il est vrai, comme une nouvelle très-avantageuse ce que vous me mandez de l'arrivée de Décimus Brutus à son armée [78], et j'espère beaucoup de lui ; mais enfin, si l'on en vient à une guerre civile, comme il y a tout lieu de le craindre ; si Sextus Pompéius veut garder ses troupes, et certainement il le voudra, quel parti faudra-t-il que je prenne ? Il ne me sera pas libre à présent de demeurer neutre, comme j'aurais pu l'être pendant la guerre de César et de Pompée. Ce parti, composé de tout ce qu'il y a de mauvais citoyens, traitera comme ennemis tous ceux qui se sont réjouis de la mort de César : et qui est-ce qui n'a pas fait paraître sa joie ? Sur ce pied-là, qu'on va répandre de sang ! Il faudra donc aller

omnes), hunc in hostium numero habebit : quæ res ad cædem maximam spectat. Restat, ut in castra Sexti, aut, si forte, Bruti nos conferamus. Res odiosa et aliena nostris ætatibus, et incerto exitu belli : et nescio, quo pacto tibi ego possim, mihi tu dicere,

Τέκνον ἐμὸν, οὔτοι δέδοται πολεμήϊα ἔργα,
Ἀλλὰ σύγ' ἱμερόεντα μετέρχεο ἔργα λόγοιο.

Sed hæc fors viderit, ea, quæ talibus in rebus plus, quam ratio potest. Nos autem id videamus, quod in nobis ipsis esse debet, ut, quidquid acciderit, fortiter et sapienter feramus, et accidisse hominibus meminerimus; nosque cum multum literæ, tum non minimum idus quoque mart. consolentur. Suscipe nunc meam deliberationem, qua sollicitor : ita multa veniunt in mentem in utramque partem. Proficiscor, ut constitueram, legatus in Græciam? cædis impendentis periculum nonnihil vitare videor, sed casurus in aliquam vituperationem, quod reipublicæ defuerim tam gravi tempore. Sin autem mansero, fore me quidem video in discrimine; sed accidere posse suspicor, ut prodesse possim reipublicæ. Jam illa consilia privata sunt, quod sentio valde esse utile ad confirmationem Ciceronis, me illuc venire : nec alia causa profectionis mihi ulla fuit tum, cum consilium cepi legari ab Cæsare. Tota igitur hac de re, ut soles, si quid ad me pertinere putas, cogitabis. Redeo nunc ad epistolam tuam. Scribis enim esse rumores, me, ad lacum quod habeo, venditurum; minusculam vero

joindre l'armée de Sextus Pompéius, ou, si vous voulez, celle de Brutus; mais, outre que l'événement de la guerre est incertain, cela ne convient ni à notre humeur ni à notre âge; et il me semble que nous pouvons, en quelque manière, nous dire l'un à l'autre :

Ce n'est point dans les champs de Mars
Que vous devez chercher la gloire [79].
L'éloquence, loin des hasards,
Fera vivre votre mémoire [80].

Mais laissons gouverner tout cela à la fortune, qui, dans de pareilles conjonctures, a souvent plus de pouvoir que la prudence. Ce qui dépend de nous, et à quoi nous devons nous attacher, c'est à soutenir avec courage et en philosophes tout ce qui pourra arriver. Souvenons-nous que ce sont des malheurs auxquels l'homme est exposé par sa condition; que nos études servent à nous consoler, et souvenons-nous des ides de mars. Il faut à présent que vous m'aidiez de vos conseils pour me tirer de l'étrange embarras et de l'incertitude où je me trouve. Je suis prêt à partir pour la Grèce, en qualité de lieutenant [81], comme je l'avais résolu; par-là, je pourrai me mettre à couvert contre les meurtres dont nous sommes menacés; mais, d'un autre côté, n'aura-t-on pas quelque sujet de me blâmer de ce que je manque à la république dans un temps si fâcheux et si difficile? En demeurant, je vois bien que je m'expose à quelque danger; mais aussi il pourrait arriver que je me rendisse utile à la république. J'ai des raisons particulières, par rapport à mon fils; je conçois qu'il est très-important, pour achever de le rendre habile, que j'aille à Athènes; c'était pour cette seule raison que j'avais pensé à me faire donner une légation par César. Pensez, je vous prie,

villam utique Quinto traditurum, vel impenso pretio, quo introducatur, ut tibi Quintus filius dixerit, dotata Aquillia. Ego vero de venditione nihil cogito, nisi quid, quod magis me delectet, invenero. Quintus autem de emendo nihil curat hoc tempore. Satis enim torquetur debitione dotis: in qua mirificas Egnatio gratias agit. A ducenda autem uxore sic abhorret, ut libero lectulo neget esse quidquam jucundius. Sed hæc quoque hactenus. Redeo enim ad miseram, seu nullam potius rempublicam. M. Antonius ad me scripsit de restitutione Sex. Clodii: quam honorifice, quod ad me attinet, ex ipsius litteris cognosces: misi enim tibi exemplum: quam dissolute, quam turpiter, quamque ita perniciose, ut nonnumquam Cæsar desiderandus esse videatur, facile existimabis. Quæ enim Cæsar numquam neque fecisset, neque passus esset, ea nunc ex falsis ejus commentariis proferuntur. Ego autem Antonio facillimum me præbui. Etenim ille, quoniam semel induxit animum, sibi licere quod vellet, fecisset nihilo minus me invito. Itaque mearum quoque litterarum misi tibi exemplum.

ANTONIUS CONSUL M. CICERONI, S. D.

Occupationibus est factum meis, et subita tua profectione, ne tecum coram de hac re agerem. Quam

à tout cela, avec cette attention que vous avez coutume de donner à ce qui me regarde. Je reviens à votre lettre; vous me dites qu'il court un bruit que je veux vendre le bien que j'ai auprès du lac Lucrinum; que mon frère veut avoir, à quelque prix que ce soit, cette petite maison de campagne, pour y mener Aquilia, qu'il a envie d'épouser, à ce que dit notre neveu. Pour moi, je ne pense point à vendre, à moins que je ne trouve quelque chose qui me convienne mieux; et mon frère ne pense point à présent à acheter. Il est assez embarrassé à payer la dot de votre sœur, et il a là-dessus toutes les obligations du monde à Egnatius. Pour se marier, il en est si éloigné, qu'il ne trouve point d'état plus agréable que celui où il est. Mais en voilà assez sur ce sujet. Je reviens à la république, qui est dans un état si déplorable, ou plutôt qui ne subsiste plus. Antoine m'a écrit sur le rappel de Sextus Clodius [82]. Il ne pouvait le faire d'une manière qui marquât plus de considération pour moi, comme vous en jugerez par sa lettre dont je vous envoie une copie; mais vous jugerez en même temps que ce qu'il entreprend est si hardi, si indigne, et d'un si pernicieux exemple, que cela me fait quelquefois regretter César. Ce qu'il n'aurait jamais fait, ce qu'il n'aurait pas même souffert, on le lui fait, par une fausseté, ordonner après sa mort [83]. J'ai donné à Antoine le consentement qu'il me demandait; puisqu'il s'est persuadé que tout lui est permis, il aurait bien passé outre, quand même je n'y aurais pas consenti. Je vous envoie une copie de ma lettre.

LETTRE D'ANTOINE A CICÉRON.

J'ai été si occupé, et vous êtes parti si subitement, que je n'ai pu vous parler de l'affaire pour laquelle je vous écris.

ob causam vereor, ne absentia mea levior sit apud te. Quodsi bonitas tua responderit judicio meo, quod semper habui de te; gaudebo. A Cæsare petii, ut Sex. Clodium restitueret: impetravi. Erat mihi in animo etiam tum, sic uti beneficio ejus, si tu concessisses. Quo magis laboro, ut tua voluntate id per me facere nunc liceat. Quodsi duriorem te ejus miseræ et afflictæ fortunæ præbes; non contendam ego adversus te. Quamquam videor debere tueri commentarium Cæsaris. Sed mehercule, si humaniter, et sapienter, et amabiliter in me cogitare vis, facilem profecto te præbebis : et voles P. Clodium, in optima spe puerum repositum, existimare, non te insectatum esse, cum potueris, amicos paternos. Patere, obsecro te, pro republica videri gessisse simultatem cum patre ejus. Non contemseris hanc familiam. Honestius enim et libentius deponimus inimicitias reipublicæ nomine susceptas, quam contumaciæ. Me deinde sine ad hanc opinionem jam nunc dirigere puerum, et tenero animo ejus persuadere, non esse tradendas posteris inimicitias. Quamquam, tuam fortunam, Cicero, ab omni periculo abesse, certum habeo : tamen arbitror, malle te quietam senectutem, et honorificam potius agere, quam sollicitam. Pos-

J'appréhende de ne pas réussir aussi bien par lettre; mais si vous me donnez, dans cette occasion, des marques de cette bonté naturelle que je vous ai toujours connue, cela me fera un sensible plaisir. J'avais demandé à César le rappel de Sextus Clodius, et il me l'avait accordé; dès-lors j'étais résolu de ne le faire revenir qu'après que j'aurais eu votre consentement, et je souhaite plus que jamais que vous vouliez bien me le donner. Que si le triste et le misérable état où est Sextus Clodius, ne vous touche point, je ne passerai pas outre, quoiqu'il semble que je devrais faire exécuter tout ce qui se trouve dans les registres de César. Mais en vérité, si vous consultez tout ce que l'honnêteté, la prudence et l'amitié demandent de vous à mon égard, vous vous laisserez fléchir, et vous serez bien aise de faire voir à Publius Clodius [84], qui est un jeune homme de très-grande espérance, que vous n'avez point voulu desservir les amis de son père lorsque vous l'auriez pu. Laissez voir, je vous prie, à tout le monde que les seuls intérêts de la république vous avaient obligé à agir contre lui; ayez quelque égard pour cette famille. On a bien moins de peine à sacrifier son ressentiment, lorsque le seul zèle pour la république l'avait fait naître, que lorsqu'il vient d'une animosité personnelle. Enfin, mettez-moi en état de faire concevoir au jeune Clodius, dans un âge où les impressions se prennent facilement, que les inimitiés ne doivent point être héréditaires dans les familles. Quoique je sois persuadé, mon cher Cicéron, que votre élévation vous met à couvert contre toutes sortes de dangers, cependant je crois que vous aimerez mieux jouir en repos, pendant le reste de vos jours, des honneurs que vous avez mérités, que d'avoir toujours à combattre même de faibles ennemis. D'ailleurs, il me semble que j'ai quelque droit de vous demander cette

tremo meo jure te hoc beneficium rogo. Nihil enim non tua causa feci. Quod si non impetro, per me Clodio daturus non sum : ut intelligas, quanti apud me auctoritas tua sit, atque eo te placabiliorem præbeas.

CICERO ANTONIO COS., S.

Quod mecum per litteras agis, unam ob causam mallem coram egisse. Non enim solum ex oratione, sed etiam ex vultu, et oculis, et fronte (ut ajunt) meum erga te amorem perspicere potuisses. Nam cum te semper amavi, primum tuo studio, post etiam beneficio provocatus; tum his temporibus respublica te mihi ita commendavit, ut cariorem habeam neminem. Litteræ vero tuæ, cum amantissime, tum honorificentissime scriptæ, sic me affecerunt, ut non dare tibi beneficium viderer, sed accipere a te, ita petente, ut inimicum meum, necessarium tuum, me invito servare nolles, cum id nullo negotio facere posses. Ego vero tibi istuc, mi Antoni, remitto; atque ita, ut me a te, cum his verbis scripseris, liberalissime atque honorificentissime tractatum existimem : idque cum totum, quoquo modo se res haberet, tibi dandum putarem; tum do etiam humanitati et naturæ meæ. Nihil enim umquam non modo acerbum in me fuit, sed ne paullo quidem tristius, aut severius, quam necessitas reipublicæ postulavit. Accedit, ut ne in ipsum quidem Clodium meum in-

grâce; car j'ai fait pour vous tout ce qui a été en mon pouvoir [85]. Que si vous ne voulez point faire cette grâce à Clodius, je ne la lui ferai point sans votre consentement, afin de vous marquer combien j'ai de considération pour vous, et de vous toucher de compassion pour lui.

LETTRE DE CICÉRON A ANTOINE.

Ce qui m'aurait fait souhaiter que vous m'eussiez parlé de l'affaire pour laquelle vous m'écrivez, c'est que non-seulement vous auriez reconnu par mes discours, vous auriez même vu sur mon visage et dans mes yeux combien j'ai d'amitié pour vous. L'attachement que vous avez eu pour moi dès votre jeunesse [86] l'a fait naître; les services que vous m'avez rendus depuis l'ont entretenue; mais ceux que vous venez de rendre à la république [87] l'ont si fort augmentée, que personne ne m'est plus cher que vous. J'ai été si fort touché des marques de considération et d'amitié dont votre lettre est remplie, qu'il me semble que c'est plutôt me faire une grâce que de m'en demander une, de ne vouloir point, sans mon consentement, rappeler un homme qui m'a été opposé, quoiqu'il soit votre créature, et que rien ne pût vous empêcher de le faire. Je vous sacrifie donc mon ressentiment, mon cher Antoine, et je reconnais qu'il n'y a rien de plus honorable et de plus obligeant pour moi, que la manière dont vous m'en avez écrit. Ce que vous souhaitez, je le ferais à votre seule considération; mais d'ailleurs mon caractère me porte naturellement à la douceur. Je n'ai jamais eu un esprit de vengeance, et je n'ai fait paraître de la chaleur et de la sévérité, qu'autant que les besoins de la république l'ont exigé. De plus, je n'ai jamais fait éclater mon ressentiment contre Sextus

signe odium fuerit umquam; semperque ita statui, non esse insectandos inimicorum amicos, præsertim humiliores; nec his præsidiis nosmet ipsos esse spoliandos. Nam de puero Clodio tuas partes esse arbitror, ut ejus animum, tenerum, quemadmodum scribis, his opinionibus imbuas, ut ne quas inimicitias residere in familiis nostris arbitretur. Contendi cum P. Clodio, cum ego publicam causam, ille suam defenderet. Nostras concertationes respublica dijudicavit. Si viveret, mihi cum illo nulla contentio jam maneret. Quare, quoniam hoc a me sic petis, ut, quæ tua potestas est, ea neges te me invito usurum; puero quoque hoc a me dabis, si tibi videbitur: non quo aut ætas nostra ab illius ætate quidquam debeat periculi suspicari, aut dignitas mea ullam contentionem extimescat: sed ut nosmet ipsi inter nos conjunctiores simus, quam adhuc fuimus. Interpellantibus enim his inimicitiis, animus tuus mihi magis patuit, quam domus. Sed hæc hactenus. Illud extremum; ego, quæ te velle, quæque ad te pertinere arbitrabor, semper sine ulla dubitatione summo studio faciam. Hoc velim tibi penitus persuadeas.

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

Itera dum eadem ista mihi. Coronatus Quintus noster Parilibus? Parilibus? solusne? etsi addis La-

Clodius; car j'ai toujours cru que notre animosité ne devait point s'étendre jusqu'aux amis de nos ennemis [88], surtout lorsque ce sont des gens obscurs, et que nous nous devions à nous-mêmes ce ménagement, pour conserver nos créatures. Pour ce qui est du jeune Clodius, c'est à vous à lui donner les impressions que vous me marquez, et à lui faire concevoir qu'il ne doit plus y avoir d'inimitié entre nos familles. Lorsque j'ai agi contre son père, je n'avais en vue que les intérêts de l'État, et il ne pensait qu'aux siens. La république a décidé en ma faveur; s'il était encore en vie, je ne le regarderais plus comme mon ennemi. Ainsi, puisque vous avez bien voulu avoir mon consentement pour une chose dont vous étiez entièrement le maître, je veux bien aussi avouer tout ce que vous jugerez à propos de dire au jeune Clodius [89]. Ce n'est pas qu'à mon âge j'aie rien à craindre d'un enfant, ou que, dans le rang où je suis, je doive redouter aucun ennemi. Mais c'est afin que nous puissions dorénavant être plus unis que nous ne l'avons été depuis quelque temps; car, quoique vous fussiez toujours de mes amis, ces querelles domestiques ne me laissaient pas la liberté d'aller chez vous : mais en voilà assez là-dessus. Je finis en vous assurant que je serai toujours prêt à exécuter avec zèle tout ce que vous souhaiterez, et tout ce qui pourra vous faire plaisir.

LETTRE XIV.

CICÉRON A ATTICUS.

Que dites-vous? répétez encore une fois [90]; quoi! notre neveu a paru avec une couronne aux jeux qu'on a célébrés à

miam; quod demiror equidem; sed scire cupio, qui [a] fuerint alii: quamquam satis scio, nisi improbum neminem. Explanabis igitur hoc diligentius. Ego autem casu cum dedissem ad te litteras VI kalend. satis multis verbis, tribus fere horis post accepi tuas, et magni quidem ponderis. Itaque joca tua plena facetiarum, de hæresi vestoriana, et de pherionum more puteolano, risisse me satis, nihil est necesse scribere. Πολιτικώτερα illa videamus. Ita Brutos Cassiumque defendis, quasi eos ego reprehendam: quos satis laudare non possum. Rerum ego vitia collegi, non hominum. Sublato enim tyranno, tyrannida manere video. Nam quæ ille facturus non fuit, ea fiunt, ut de Clodio: de quo mihi exploratum est, illum non modo non facturum, sed etiam ne passurum quidem fuisse. Sequetur Rufio Vestorianus, Victor, numquam scriptus, ceteri, quis non? cui servire ipsi non potuimus, ejus libellis paremus. Nam liberalibus quis potuit in senatum non venire? fac id potuisse aliquo modo: num, etiam cum venissemus, libere potuimus sententiam dicere? nonne omni ratione veterani, qui armati aderant, cum præsidii nos nihil haberemus, defendendi fuerunt? illam sessionem capitolinam mihi non placuisse, tu testis es. Quid ergo? ista culpa Brutorum? minime illorum quidem; sed aliorum brutorum; qui se cautos ac sapientes putant: quibus satis fuit lætari; nonnullis, etiam gratulari; nullis, permanere. Sed præterita omittamus: istos omni cura

[a] Fuerunt.

l'honneur de César [91] ? A ces jeux ! et n'y a-t-il eu que lui ? Vous me parlez aussi de Lamia, ce qui me surprend. Je voudrais bien savoir s'il y en a eu d'autres ; mais je sais déjà par avance que ce ne peut pas être de bons citoyens ; vous m'en rendrez donc compte en détail. Il s'est trouvé que je vous avais écrit le vingt-sixième une assez longue lettre, lorsque j'en ai reçu trois heures après une de vous, très-remplie. Il n'est pas nécessaire que je vous dise que vos plaisanteries pleines de sel, sur la secte de Vestorius [92], et sur la coutume des banquiers de Pouzzoles [93], m'ont fait fort rire. Sans nous y arrêter, parlons d'affaires plus sérieuses. Vous justifiez les deux Brutus et Cassius, comme si je les condamnais ; je crois au contraire qu'on ne peut assez les louer ; j'ai voulu parler, non pas de leur faute, mais de notre malheur. Ils nous ont délivrés du tyran, et la tyrannie subsiste ; car ce que l'on fait à présent, César ne l'aurait pas fait, témoin le rappel de Clodius. Je suis très-sûr que, non-seulement César n'y aurait pas pensé, mais qu'il n'y aurait pas même consenti. On rappellera de même Rufio Vestorianus [94], Victor, que César n'a jamais écrit sur ses registres, beaucoup d'autres, ou pour mieux dire tous ceux qu'il leur plaira. Nous exécutons servilement tout ce qui se trouve dans les mémoires d'un homme à qui nous n'avons pu nous résoudre d'obéir. Quant à l'assemblée du dix-huit de mars, qui pouvait se dispenser d'aller au sénat ? Mais je suppose que nous l'eussions pu, quand une fois nous y avons été, avons-nous pu opiner librement ? N'a-t-il pas fallu conserver tous les droits des soldats vétérans qui nous environnaient, et qui étaient armés pendant que nous étions sans défense ? Vous savez bien vous-même que je n'approuvai point que les conjurés demeurassent enfermés dans le Capitole. Est-ce donc la faute des Brutus ? non, mais c'est

præsidioque tueamur; et, quemadmodum tu præcipis, contenti idibus mart. simus: quæ quidem nostris amicis, divinis viris, aditum ad cœlum dederunt, libertatem populo romano non dederunt. Recordare tua. Nonne meministi clamare te, omnia periisse, si ille funere elatus esset? sapienter id quidem. Itaque ex eo quæ manarint, vides. Quæ scribis kalendis juniis Antonium de provinciis relaturum, ut et ipse Gallias habeat, et utrisque dies prorogetur: licebitne decerni libere? si licuerit; libertatem esse recuperatam lætabor: si non licuerit; quid mihi attulerit ista domini mutatio præter lætitiam, quam oculis cepi justo interitu tyranni? Rapinas scribis ad Opis fieri: quas nos quoque tum videbamus. Næ nos et liberati ab egregiis viris, nec liberi sumus. Ita laus illorum est, culpa nostra. Et hortaris me, ut historias scribam? ut colligam tanta eorum scelera, a quibus etiam nunc obsidemur? poterone eos ipsos non laudare, qui te obsignatorem adhibuerunt? Nec mehercule me raudusculum movet: sed homines benivolos, qualescumque sunt, grave est insequi contumelia. Sed de omnibus meis consiliis, ut scribis, existimo exploratius nos ad kalendas junias statuere posse: ad quas adero; et omni ope atque opera eni-

la faute de ceux qui sont véritablement ce que ce nom signifie [95], et qui se croient fort habiles et fort prudens. Ils se sont contentés de se réjouir; quelques-uns ont applaudi aux conjurés, mais aucun d'eux n'est demeuré pour les soutenir. Ne pensons plus au passé, faisons tous nos efforts pour défendre nos libérateurs; et, comme vous me le recommandez, consolons-nous en pensant aux ides de mars, qui, à la vérité, ont acquis une gloire immortelle à nos amis, et en ont fait des héros, mais qui n'ont point rendu au peuple romain sa liberté. Souvenez-vous de vos prédictions; vous disiez tout haut que tout était perdu, si l'on faisait des funérailles à César; vous aviez grande raison, et vous voyez quelles en ont été les suites. Vous me mandez qu'Antoine doit proposer, le premier de juin, dans le sénat, l'affaire des gouvernemens de province, et qu'il demandera celui des deux Gaules pour un plus grand nombre d'années que celui qui est fixé par les lois [96]. Pourra-t-on opiner librement? Si on le peut, je me réjouirai de ce que la liberté nous aura été rendue. Mais, si on ne le peut pas, qu'aurai-je gagné à changer de maître? rien autre chose que le plaisir que j'ai eu de voir mourir le tyran comme il le méritait. Vous me dites qu'on pille tout l'argent qui était dans le temple d'Ops [97]; je m'y étais bien attendu. Nous avons eu d'illustres libérateurs, et nous ne sommes pas libres; l'honneur est tout pour eux, et la faute est toute de notre côté. Et, avec cela, vous m'exhortez à écrire l'histoire de ces temps malheureux! voulez-vous que j'instruise la postérité de tous les attentats de ceux qui nous tiennent comme assiégés? Pourrai-je ne pas dire du bien de ceux qui vous ont fait signer leur testament [98]? Ce n'est pas l'intérêt qui me touche; mais il est fâcheux d'être obligé de dire du mal de ceux qui nous veulent du bien, quels qu'ils puissent être. Je crois comme

tar, adjuvante me scilicet auctoritate tua, et gratia, et summa æquitate causæ, ut de Buthrotiis senatusconsultum, quale scribis, fiat. Quod me cogitare jubes, cogitabo equidem : etsi tibi dederam superiore epistola cogitandum. Tu autem, quasi jam recuperata republica, vicinis tuis Massiliensibus sua reddis. Hæc armis, quæ, quam firma habeamus, ignoro, restitui fortasse possunt, auctoritate non possunt.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO SAL.

Epistola brevis, quæ postea a te scripta est, sane mihi fuit jucunda. De Bruti ad Antonium, et de ejusdem ad te litteris, posse videntur esse meliora, quam adhuc fuerunt. Sed nobis, ubi simus, et quo jam nunc nos conferamus, providendum est. O mirificum Dolabellam meum! jam enim dico meum ; antea, crede mihi, subdubitabam. Magnam ἀναθεώρησιν res habet : de saxo; in crucem; columnam tollere; locum illum sternendum locare. Quid quæris? heroica : sustulisse mihi videtur simulationem desiderii, adhuc quæ serpebat in dies, et inveterata, vere-

vous que, pour me déterminer plus sûrement sur le parti que je dois prendre, il faut attendre le premier de juin. Je ne manquerai point d'aller au sénat, et je ferai mon possible pour vous faire avoir un décret tel que vous le souhaitez. La grande considération que vous vous êtes acquise, et la bonté de la cause de ceux de Buthrote, soutiendront fort mon crédit. Je penserai à l'affaire à laquelle vous me conseillez de penser encore [99], quoique je vous eusse prié, dans ma dernière lettre, d'y penser pour moi. Vous rendez à vos voisins de Marseille [100] tout ce que César leur a ôté, comme si la république avait repris tous ses droits; pour les rétablir, l'autorité ne suffit pas, il faut avoir des troupes, et quelles troupes avons-nous?

LETTRE XV.

Au même.

Cette petite lettre que vous m'avez écrite la dernière, m'a fait un vrai plaisir. Ce que vous me dites de la lettre de Brutus à Antoine, et de celle que Brutus vous a écrite, me fait espérer que les affaires vont prendre un meilleur train. Il est temps que je voie si je dois demeurer ici, ou aller en Grèce. La belle action que celle de mon cher Dolabella [101]! Je dis à présent mon cher Dolabella; auparavant je vous assure que je n'osais presque le dire. Cette action sera d'un grand exemple; faire précipiter les uns [102], faire mettre en croix les autres, ôter cette colonne et n'en laisser aucun vestige [103]; pour moi, je ne vois rien de plus héroïque. Il a fait finir par-là ce regret que le peuple paraissait avoir de la mort de César [104], qui gagnait de plus en plus, et qui serait enfin devenu fatal à nos illustres meurtriers. Je suis à présent de votre avis,

bar, ne periculosa nostris tyrannoctonis esset. Nunc prorsus assentior tuis litteris, speroque meliora : quamquam istos ferre non possum : qui, dum se pacem velle simulant, acta nefaria defendunt. Sed non possunt omnia simul. Incipit res melius ire, quam putaram. Nec vero discedam, nisi cum tu me id honeste putabis facere posse. Bruto certe meo nullo loco deero : idque, etiamsi mihi cum illo nihil fuisset, facerem propter ejus singularem incredibilemque virtutem. Piliæ nostræ villam totam, quæque in villa sunt, trado, in Pompejanum ipse proficiscens kalend. majis. Quam velim Bruto persuadeas, ut Asturæ sit.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO SAL.

Quinto non. conscendens ab hortis cluvianis in phaselum epicopum has dedi litteras, cum Piliæ nostræ villam ad Lucrinum, [a] villicos, procuratores tradidissem. Ipse autem eo die in Pœti nostri tyrotarichum imminebam; perpaucis diebus in Pompejanum : post in hæc puteolana, et cumana regna [b] renavigare. O loca [c] cetera quam valde expetenda, interpellantium autem multitudine pæne fugienda! Sed ad rem ut veniam, o Dolabellæ nostri magnam ἀριστείαν! quanta est ἀναθεώρησις? Equidem laudare eum

[a] Villicosque. — [b] Renavigaro. — [c] Ceteroqui v. c.

et je commence à avoir de meilleures espérances, quoique je ne puisse souffrir ces gens qui, sous prétexte d'entretenir la paix [105], font exécuter les choses les plus criantes; mais tout ne peut pas venir à la fois. Les affaires tournent mieux que je ne l'avais espéré, et je ne partirai que lorsque vous croirez qu'on ne pourra pas me blâmer. Brutus peut compter entièrement sur moi; quand je n'aurais jamais eu de liaison avec lui, sa vertu si rare et si distinguée me mettrait dans ses intérêts. Je laisse notre chère Pilia maîtresse à ma maison de Cumes, et je m'en vais le premier de mai à Pompéii. Je voudrais bien que vous pussiez persuader à Brutus de se trouver à Asture.

LETTRE XVI.

Au même.

J'AI écrit cette lettre avant que de partir de la maison de campagne que j'ai eue de Cluvius et où je me suis embarqué [106] après avoir mis Pilia en possession de ma maison de Cumes [107], où mes gens lui fourniront tout ce qu'il lui faudra [108]. Je vais aujourd'hui souper frugalement chez notre cher Pétus [109]; j'irai de là à Pompéii où je serai fort peu de jours, et ensuite je reviendrai dans le beau pays de Pouzzoles et de Cumes [110]. Que je me plairais dans cet agréable séjour, si les importuns ne m'obligeaient presque à déserter [111]! Mais, pour parler d'affaires plus sérieuses, que j'admire le courage de mon cher Dolabella! que cela sera d'un grand exemple! Pour moi, je ne cesse de le louer et de l'exhorter à ne se pas démentir. Je suis bien aise que vous me marquiez dans toutes vos lettres ce

et hortari non desisto. Recte tu omnibus epistolis significas, quid de re, quid de viro sentias. Mihi quidem videtur Brutus noster jam vel coronam auream per forum ferre posse. Quis enim audeat [a] violare, proposita cruce, aut saxo? præsertim tantis plausibus, tanta approbatione infimorum? Nunc, mi Attice, me fac ut expedias. Cupio, cum Bruto nostro affatim satisfecerim, excurrere in Græciam. Magni interest Ciceronis, vel mea potius, vel mehercule utriusque, me intervenire discenti. Nam epistola Leonidæ, quam ad me misisti, quid habet, quæso, in quo magnopere lætemur? numquam ille mihi satis laudari videbitur, cum ita laudabitur; *Quomodo nunc est.* Non fidentis hoc testimonium, sed potius timentis. Herodi autem mandaram, ut mihi κατὰ μίτον scriberet: a quo adhuc nulla littera est. Vereor, ne nihil habuerit, quod mihi, cum [b] cognoscerem, jucundum putaret fore. Quod ad Xenonem scripsisti, valde mihi gratum est. Nihil enim deesse Ciceroni, cum ad officium, tum ad existimationem meam pertinet. Flammam Flaminium audio Romæ esse. Ad eum scripsi, me tibi mandasse per litteras, ut de Montani negotio cum eo loquerere: et velim cures epistolam, quam ad eum misi, reddendam; et ipse, quod commodo tuo fiat, cum eo colloquare. Puto, si quid in homine pudoris est, præstaturum eum, ne pro se quodam modo dependatur. De Attica pergratum mihi fecisti, quod curasti, ut ante scirem recte esse, quam non belle fuisse.

[a] Laudare. — [b] Cognossem.

que vous pensez de cette action et de celui qui l'a faite. Je crois qu'à présent Brutus pourrait paraître au milieu de Rome avec une couronne d'or [112]. Qui est-ce qui oserait l'insulter, depuis que ceux qui se déclarent pour César sont punis du dernier supplice, et que la plus vile populace a si bien témoigné, par ses applaudissemens, qu'elle approuvait cette exécution? Il faut à présent, mon cher Atticus, que vous me mettiez en état de partir pour la Grèce [113], où j'ai envie d'aller dès que j'aurai fait tout ce que Brutus souhaitera. Il est fort important pour mon fils, ou plutôt pour moi, ou, si vous voulez, pour tous deux, que je voie par moi-même comment vont ses études. Car cette lettre de Léonidas, que vous m'avez envoyée, que contient-elle qui puisse me faire tant de plaisir? je ne trouverai jamais que ce soit dire assez de bien de mon fils, que d'en parler comme il en parle. *Pour le présent*, dit-il; cela signifie qu'on ne répond pas de l'avenir. J'avais prié Hérode de me rendre compte en détail du progrès que ferait mon fils, et il ne m'a point encore écrit; je crains qu'il n'ait eu rien à me mander qui pût me faire plaisir. Je vous suis très-obligé de ce que vous avez écrit à Xénon [114]; il est de mon devoir et de mon honneur que mon fils ne manque de rien. J'apprends que Flaminius Flamma est à Rome; je lui écris que vous lui parlerez de l'affaire de Montanus [115]; je vous prie de lui faire rendre ma lettre, et de lui parler à votre commodité. Je crois que si cet homme a quelque pudeur, il donnera des assurances pour le payement de cette dette, et qu'il ne voudra pas qu'on paye pour lui [116]. Je vous sais fort bon gré de m'avoir fait savoir que votre fille est guérie, avant que j'eusse su qu'elle avait été incommodée.

EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO SAL.

In Pompejanum veni v nonas maj. cum pridie, ut antea ad te scripsi, Piliam in Cumano collocavissem. Ibi mihi cenanti literæ tuæ sunt redditæ, quas dederas Demetrio liberto prid. kal. in quibus multa sapienter, sed tamen talia, quemadmodum tute scribebas, ut omne consilium in fortuna positum videretur. Itaque his de rebus ex tempore, et coram. De buthrotio negotio, utinam quidem Antonium conveniam! multum profecto proficiam. Sed non arbitrantur eum a Capua declinaturum. Quo quidem, metuo, ne magno reipublicæ malo venerit. Quod idem L. Cæsari videbatur, quem pridie Neapoli affectum graviter videram. Quamobrem ista nobis ad kal. jun. tractanda et perficienda sunt. Sed hactenus. Q. filius ad patrem acerbissimas litteras misit : quæ sunt ei redditæ, cum venissemus in Pompejanum : quarum tamen erat caput, Aquilliam novercam non esse laturum. Sed hoc tolerabile fortasse : illud vero? se ab Cæsare habuisse omnia, nil a patre, reliqua sperare ab Antonio. O perditum hominem! sed μελήσει. Ad Brutum nostrum, ad Cassium, ad Dolabellam epistolas scripsi. Earum exempla tibi misi, non ut deliberarem, reddendæne essent (plane enim judico esse reddendas), sed quod non dubito, quin tu idem exis-

LETTRE XVII.

Au même.

J'ARRIVAI à Pompéii le troisième de mai, après avoir établi Pilia à Cumes, comme je vous l'ai déjà mandé. J'étais à table lorsque Démétrius m'a apporté votre lettre du trente du mois passé. Vous me donnez des conseils très-sages, mais vous avez raison de conclure qu'on ne peut se déterminer que sur ce que la fortune décidera; ainsi nous délibérerons ensemble à mesure qu'il arrivera quelque chose de nouveau. Je compte fort que je mettrais en bon train l'affaire de Buthrote si je pouvais voir ici Antoine; mais on ne croit pas qu'il se détourne du chemin de Capoue; j'ai bien peur que ce voyage ne soit funeste à la république [117]; Lucius César, que je laissai hier à Naples fort incommodé, l'appréhende aussi bien que moi. Ainsi il faudra remettre jusqu'au premier de juin à parler de votre affaire de Buthrote, et tâcher de la terminer. Parlons d'autre chose. Mon frère a reçu, comme nous arrivions à Pompéii, une lettre de son fils, pleine d'aigreur. Il commence par dire qu'il ne s'accommodera jamais d'Aquilia pour sa belle-mère; mais cela n'est rien par rapport à ce qu'il ajoute, qu'il a obtenu de César tout ce qu'il a voulu, au lieu qu'il n'a jamais rien eu de son père, et qu'il espère le reste d'Antoine. Quel malheureux! mais tant pis pour lui. J'ai écrit à Brutus, à Cassius et à Dolabella; je vous envoie une copie de mes lettres, non pas pour examiner s'il faut les rendre, car je n'ai aucun doute là-dessus, mais parce que je suis sûr que vous en serez content. Je vous prie, mon cher Atticus, de faire tenir à mon fils tout l'argent que vous jugerez à pro-

timaturus sis. Ciceroni meo, mi Attice, suppeditabis quantum videbitur, meque hoc tibi onus imponere patiere. Quæ adhuc fecisti, mihi sunt gratissima. Librum meum illum ἀνέκδοτον nondum, ut volui, perpolivi. Ista vero, quæ tu contexi vis, aliud quoddam separatum volumen exspectant. Ego autem (credas mihi velim) minore periculo existimo contra illas nefarias partes, vivo tyranno, dici potuisse, quam mortuo. Ille enim, nescio quo pacto, ferebat me quidem mirabiliter: nunc, quacumque nos commovimus, ad Cæsaris non modo acta, verum etiam cogitata revocamur. De Montano, quoniam Flamma venit, videbis. Puto rem meliore loco esse debere.

CICERO DOLABELLÆ COS. SUO, S.

Etsi contentus eram, mi Dolabella, tua gloria, satisque ex ea magnam lætitiam voluptatemque capiebam: tamen non possum non confiteri, cumulari me maximo gaudio, quod vulgo hominum opinio socium me adscribat tuis laudibus. Neminem conveni; convenio autem quotidie plurimos: sunt enim permulti optimi viri, qui valitudinis causa in his locis [a] conveniant; præterea ex municipiis frequentes necessarii mei; qui omnes, cum te summis laudibus ad cœlum extulerunt, mihi continuo maximas gratias [b] agant. Negant enim se dubitare, quin tu meis præceptis et consiliis obtemperans, præstantissimum

[a] Conveniunt. — [b] Agunt.

pos; permettez-moi de vous charger de ce soin; je vous suis très-obligé de celui que vous avez pris jusqu'à présent. Je n'ai pas encore assez travaillé mes Anecdotes [118]; ce que vous voudriez que j'y ajoutasse demande un volume en particulier; mais, croyez-moi, je suis très-persuadé qu'il y aurait eu moins de danger à parler contre ces pestes de la république pendant la vie du tyran, que depuis sa mort. J'étais assez heureux, je ne sais par quel endroit, pour qu'il souffrît avec une patience merveilleuse tout ce qui venait de moi [119]; à présent, de quel côté que nous nous tournions, on nous donne pour loi non-seulement ce que César a fait, mais ce qu'il avait envie de faire [120]. Puisque Flamma est arrivé, vous travaillerez, je vous prie, à l'affaire de Montanus; je la crois à présent en meilleur état.

LETTRE DE CICÉRON A DOLABELLA.

Quoique l'intérêt que je prends à ce qui vous regarde, mon cher Dolabella, suffise pour me faire voir avec une joie infinie la gloire que vous venez d'acquérir, il faut néanmoins avouer que je suis charmé de ce que la voix publique me donne quelque part au mérite de vos grandes actions. Tous ceux que je vois ici (et j'y vois beaucoup de monde, car outre qu'il y vient un grand nombre d'honnêtes gens prendre les eaux, il y vient aussi tous les jours, des villes voisines, plusieurs de mes amis); tous ceux, dis-je, que je vois, après vous avoir donné toutes les louanges que vous méritez, me font ensuite de grands remercîmens. Ils se persuadent tous que c'est en suivant mes conseils et en profitant de mes instructions, que vous faites voir en vous un si bon citoyen, et un consul si digne de cette grande place. Je ne dirais que ce qui

te civem, et singularem consulem præbeas. Quibus ego quamquam verissime possum respondere, quæ facias, tuo judicio et tua sponte facere, nec cujusquam egere consilio : tamen neque plane assentior, ne imminuam tuam laudem, si omnis a meis consiliis profecta videatur; neque valde nego. Sum enim avidior etiam, quam satis est, gloriæ. Et tamen non alienum est dignitate tua, quod ipsi Agamemnoni, regum regi, fuit honestum, habere aliquem in consiliis capiendis Nestorem. Mihi vero gloriosum, te juvenem consulem florere laudibus, quasi alumnum disciplinæ meæ. L. quidem Cæsar, cum ad eum ægrotum Neapolim venissem, quamquam erat oppressus totius corporis doloribus, tamen ante, quam me plane salutavit, o mi Cicero, inquit, gratulor tibi, cum tantum vales apud Dolabellam, quantum si ego apud sororis filium valerem, jam salvi esse possemus. Dolabellæ vero tuo et gratulor, et gratias ago : quem quidem, post te consulem, solum possum vere consulem dicere. Dein multa de facto ac de re gesta. Tum nihil magnificentius, nihil præclarius actum umquam, nihil reipublicæ salutarius : atque hæc una vox omnium est. A te autem peto, uti me hanc quasi falsam hereditatem alienæ gloriæ sinas cernere, meque aliqua ex parte in societatem tuarum laudum venire patiare. Quamquam, mi Dolabella (hæc enim jocatus sum), libentius omnes meas, si modo sunt aliquæ meæ, laudes ad te transfuderim, quam aliquam partem exhauserim ex tuis. Nam cum te sem-

est très-véritable si je leur répondais que tout ce que vous faites, vous le faites de vous-même, et que vous n'avez besoin pour cela de personne; je prends néanmoins un milieu; je ne conviens pas tout-à-fait de ce qu'ils me disent, ce serait vous faire une trop grande injustice que de laisser attribuer à mes conseils tout ce que vous vous êtes acquis d'honneur, mais je ne nie pas absolument que je n'y aie quelque part; car, comme vous savez, mon faible, c'est la gloire. Au reste, il me semble que vous pouvez, comme Agamemnon ce roi des rois [121], vous faire honneur d'avoir pour conseiller un Nestor, et il est bien glorieux pour moi qu'un consul qui, dans un âge si peu avancé, se rend si recommandable, passe pour mon élève. Lorsque je vis à Naples L. César que je trouvai malade, tout accablé qu'il était de douleurs par tout le corps : ô mon cher Cicéron ! me dit-il, même avant les premiers complimens, que je vous trouve heureux d'avoir tant de pouvoir sur l'esprit de Dolabella ! si j'en avais autant sur celui de mon neveu [122], nous n'aurions plus rien à craindre. Je félicite notre cher Dolabella, et je le remercie en mon particulier; nous pouvons dire qu'il est le seul qui, depuis vous, ait été véritablement consul. Il me parla ensuite en détail de l'action, et de la manière dont elle s'était passée, et conclut qu'il ne s'était jamais rien fait de plus beau, de plus grand, et de plus utile pour la république; il n'y a point deux voix là-dessus. Je vous prie donc de vouloir bien souffrir que j'aie quelque part aux louanges qu'on vous donne, et que je jouisse, comme sous un faux titre [123], d'une gloire qui vous appartient toute entière. Mais, pour parler sérieusement, j'aimerais mieux, mon cher Dolabella, si j'ai jamais acquis quelque gloire, la faire passer toute entière en vous, que de vous ôter la moindre partie de celle qui vous est due. Vous savez

per tantum dilexerim, quantum tu intelligere potuisti; tum his tuis factis sic incensus sum, ut nihil umquam in amore fuerit ardentius. Nihil est enim, mihi crede, virtute formosius, nihil pulchrius, nihil amabilius. Semper amavi, ut scis, M. Brutum, propter ejus summum ingenium, suavissimos mores, singularem probitatem atque constantiam: tamen idibus mart. tantum accessit ad amorem, ut mirarer locum fuisse augendi in eo, quod mihi jampridem cumulatum etiam videbatur. Quis erat, qui putaret ad eum amorem, quem erga te habebam, posse aliquid accedere? tantum accessit, ut mihi nunc denique amare videar, antea dilexisse. Quare quid est, quod ego te horter, ut dignitati et gloriæ servias? proponam tibi claros viros, quod facere solent, qui hortantur? neminem habeo clariorem, quam te ipsum. Te imitere oportet, tecum ipse certes. Ne licet quidem tibi jam, tantis rebus gestis, non tui similem esse. Quod cum ita sit, hortatio non est necessaria; gratulatione magis utendum est. Contigit enim tibi, quod haud scio an nemini, ut summa severitas animadversionis non modo non invidiosa, sed etiam popularis esset, et cum bonis omnibus, tum infimo cuique gratissima. Hoc si tibi fortuna quadam contigisset, gratularer felicitati tuæ: sed contigit magnitudine cum animi, tum etiam ingenii, atque consilii. Legi enim concionem tuam. Nihil illa sapientius. Ita pedetentim tum accessus a te ad causam facti, tum recessus, ut res ipsa maturitatem tibi animadvertendi

combien j'ai toujours eu d'amitié pour vous; mais ce que vous venez de faire l'a si fort augmentée, qu'elle ne peut être ni plus vive ni plus ardente. C'est qu'il n'est rien de plus beau, de plus aimable et de plus charmant que la vertu. J'ai toujours aimé, comme vous savez, M. Brutus à cause de l'élévation de son esprit, de la douceur de ses mœurs, et de cette grande probité qui ne s'est jamais démentie; cependant, depuis les ides de mars, cette amitié est si fort augmentée, que j'ai été surpris moi-même qu'un sentiment qui semblait ne pouvoir aller plus loin, se soit trouvé capable d'un si grand accroissement. Qui aurait cru que l'amitié que j'avais pour vous pût devenir plus grande? elle est si fort accrue qu'il me semble que ce n'était auparavant qu'une simple affection, et que c'est à présent une parfaite amitié [124]. Qu'est-il donc nécessaire que je vous exhorte à vous faire un mérite et une gloire solides? Faut-il, comme l'on fait ordinairement, que je vous propose pour modèles, des hommes illustres? je n'en ai point de plus illustres à vous proposer que vous-même; vous n'avez qu'à vous imiter et vous surpasser. Il ne vous est plus même libre, après une action d'un si grand éclat, de n'être pas semblable à vous-même. Il ne faut donc point vous exhorter, il faut plutôt se réjouir avec vous; car il vous est arrivé ce qui peut-être n'est jamais arrivé à personne, qu'une extrême sévérité vous a rendu agréable au peuple, bien loin de le prévenir contre vous, et que vous avez eu l'approbation non-seulement des honnêtes gens, mais même de la plus vile populace. Si cela vous était arrivé par quelque sorte de hasard, je vous féliciterais de votre bonheur; mais on ne peut attribuer ce succès qu'à votre courage, à votre esprit et à votre prudence. J'ai lu votre harangue au peuple. Vous entrez si bien en matière, et, en exposant le fait, vous

omnium concessu daret. Liberasti igitur et urbem periculo, et civitatem metu : neque solum ad tempus maximam utilitatem attulisti, sed etiam ad exemplum. Quo facto, intelligere debes, in te positam esse rempublicam, tibique non modo tuendos, sed etiam ornandos illos viros, a quibus initium libertatis profectum est. Sed his de rebus coram plura propediem, ut spero. Tu, quoniam rempublicam nosque conservas, fac, ut diligentissime te ipsum, mi Dolabella, custodias.

EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO SAL.

Sæpius me jam agitas, quod rem gestam Dolabellæ nimis in cœlum videar efferre. Ego autem, quamquam sane probo factum, tamen ut tanto opere laudarem, adductus sum tuis et unis et alteris litteris. Sed totum se a te abalienavit Dolabella, ea de causa, qua me quoque sibi inimicissimum reddidit. O hominem pudentem! kal. jan. debuit; adhuc non solvit, præsertim cum se maximo ære alieno Faberii manu liberarit, et opem ab eo petierit. Licet enim jocari, ne me valde conturbatum putes. Atque ego ad eum IIX idus litteras dederam bene mane : eodem autem die tuas litteras vesperi acceperam in Pompe-

avancez pas à pas avec tant d'adresse, que vous amenez insensiblement tout le monde à approuver la sévérité dont vous avez usé. Par-là vous avez délivré Rome d'un grand danger, vous avez rassuré tous les citoyens; et ce n'est pas seulement un avantage passager, c'est un grand exemple pour l'avenir. Concevez donc que vous êtes maintenant le soutien de la république, et que vous devez non-seulement défendre, mais encore traiter avec distinction ceux à qui nous devons les premiers commencemens de notre liberté. Mais j'espère de vous voir au premier jour, et je vous en dirai alors davantage. En attendant, mon cher Dolabella, comme nous vous devons la conservation de la république et la nôtre, nous vous prions de vous bien conserver.

LETTRE XVIII.

CICÉRON A ATTICUS.

Vous me reprochez toujours que j'exalte trop l'action de Dolabella. Il est vrai que je l'approuve fort; cependant c'est ce que vous m'en avez écrit dans deux lettres consécutives, qui m'a déterminé à la louer autant que je le fais; mais Dolabella s'est mis fort mal dans votre esprit par la même raison qui m'a fort brouillé avec lui. N'a-t-il point de honte? il me doit de l'argent depuis le premier de janvier, et il ne m'a point encore payé, lui qui a demandé si à propos du secours à Fabérius [125], dont la main lui a fourni tant d'argent pour ses dettes; car il est bon de plaisanter, pour vous faire voir que je ne suis pas trop inquiet. Je lui ai écrit le huit de grand matin. Le même jour au soir, je reçus à Pompéii votre lettre, le troisième jour après sa date; c'est faire une grande dili-

jano, sane celeriter, tertio abs te die. Sed, ut ad te eo ipso die scripseram, satis aculeatas ad Dolabellam litteras dedi : quæ si nihil profecerint, puto fore, ut me præsentem non sustineat. Albianum te confecisse arbitror. De Patulciano nomine, quod mihi suppeditatus es, gratissimum est, et simile tuorum omnium. Sed ego Erotem, ad ista expedienda factum, mihi videbar reliquisse : cujus non sine magna culpa vacillarunt. Sed cum ipso videro. De Montano, ut sæpe ad te scripsi, erit tibi tota res curæ. Servium proficiscentem, quod desperanter tecum locutus est, minime miror; neque ei quidquam in desperatione concedo. Brutus noster, singularis vir, si in senatum non est kalend. juniis venturus, quid facturus sit in foro, nescio. Sed hoc ipse melius. Ego ex his, quæ parari video, non multum idibus martiis profectum judico. Itaque de Græcia quotidie magis et magis cogito. Nec enim Bruto meo, exilium, ut scribis ipse, meditanti, video quid prodesse possim. Leonidæ me litteræ non satis delectarunt. De Herode tibi assentior. Saufeji legisse vellem. Ego ex Pompejano vi idus maj. cogitabam.

EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO SAL.

Non. maj. cum essem in Pompejano, accepi binas a te litteras, alteras sexto die, alteras quarto. Ad su-

gence [126]. Mais, comme je vous l'avais déjà mandé ce jour-là même, j'ai écrit à Dolabella une lettre assez vive; si elle ne produit aucun effet, je crois qu'il ne pourra pas soutenir ma présence. Je compte que vous avez fini avec Albius. Je vous suis très-obligé de m'avoir aidé à payer Patulcius, et je reconnais à cela votre honnêteté ordinaire. Je croyais qu'il suffisait que je laissasse à Rome Éros qui a un si grand usage de ces sortes d'affaires, et il y a bien de sa faute que celle-ci ait pensé manquer; mais je verrai ce qu'il aura à dire. Je vous recommande fort l'affaire de Montanus, comme j'ai déjà fait plusieurs fois. Je ne suis point surpris que Servius, en partant de Rome, vous ait témoigné qu'il désespérait de la république; je n'en espère pas plus que lui. Si Brutus, que nous ne saurions d'ailleurs trop louer, ne vient pas au sénat le premier juin, autant vaudrait-il qu'il ne parût point en public; mais il sait mieux que moi ce qu'il a à faire. De la manière dont les choses tournent, il paraît que les ides de mars ne nous ont pas fort avancé; ainsi je me détermine tous les jours de plus en plus à passer en Grèce. Je ne vois pas à quoi je pourrais être bon ici à Brutus, puisque, comme vous me le dites, il pense à se bannir lui-même. Je n'ai pas été tout-à-fait content de la lettre de Léonidas; je suis de votre avis sur Hérode. Je voudrais bien voir la lettre de Sauféius [127]. Je compte de partir de Pompéii le dix de mai.

LETTRE XIX.

Au même.

J'ai reçu le septième de mai, à Pompéii, deux de vos lettres; l'une six jours, et l'autre quatre jours depuis sa date. Je vais

periores igitur prius. Quam mihi jucundum, opportune tibi Barnæum litteras reddidisse. Tu vero cum Cassio, ut cetera. Quam commode autem, quod id ipsum, quod me mones, quatriduo ante ad eum scripseram, exemplumque mearum litterarum ad te miseram. Sed cum Dolabellæ ἀπιστία (sic enim tu ad me scripseras) magna desperatione affectus essem; ecce tibi et Bruti, et tuæ litteræ. Ille exilium meditari. Nos autem alium portum propiorem huic ætati videbamus : in quem mallem equidem pervehi, florente Bruto nostro, constitutaque republica. Sed nunc quidem, ut scribis, non utrum vis. Assentiris enim mihi, nostram ætatem a castris, præsertim civilibus, abhorrere. Antonius ad me tantum de Clodio rescripsit, meam lenitatem et clementiam et sibi esse gratam, et mihi voluptati magnæ fore. Sed Pansa furere videtur de Clodio, itemque de Dejotaro; et loquitur severe, si velis credere. Illud tamen non belle, ut mihi quidem videtur, quod factum Dolabellæ vehementer improbat. De coronatis, cum sororis tuæ filius a patre accusatus esset, rescripsit, se coronam habuisse honoris Cæsaris causa; posuisse luctus gratia : postremo, se libenter vituperationem subire, quod amaret etiam mortuum Cæsarem. Ad Dolabellam, quemadmodum tibi dicis placere, scripsi diligenter. Ego etiam ad Siccam. Tibi hoc oneris non impono. Nolo te illum iratum habere. Servii orationem cognosco : in qua plus timoris video, quam consilii. Sed quoniam perterriti omnes sumus, assentior Ser-

commencer par répondre à la première. Je suis ravi que Barnéus vous ait rendu ma lettre si à propos. Vous avez fort bien parlé à Cassius, ce qui vous est ordinaire. Heureusement, quatre jours avant que j'eusse reçu votre lettre, j'avais écrit à Cassius, comme vous le souhaitiez, et je vous avais envoyé une copie de ma lettre. Mais dans le temps que j'étais tout consterné de ce que Dolabella ne me payait point [128], j'ai reçu votre lettre et celle de Brutus, qui me mande qu'il pense à se bannir lui-même [129]. Pour moi, il faut que je cherche un autre port dont mon âge m'approche [130]. J'aurais bien voulu, avant que d'y entrer, voir les affaires de Brutus et celles de la république en meilleur état; mais, comme vous me le dites, je n'ai point deux partis à prendre; car vous pensez comme moi, qu'à l'âge où je suis, et surtout pendant une guerre civile, il ne me convient plus de prendre les armes. Antoine m'a seulement répondu au sujet de Clodius, qu'il me sait très-bon gré de ce que je veux bien suivre des sentimens de douceur et de modération, et que je m'en trouverai fort bien. Pour Pansa, il crie fort haut sur Clodius et sur Déjotarus, et parle d'un ton sévère, propre à tromper ceux qui voudraient s'y laisser prendre [131]; mais, ce qui me paraît une très-mauvaise marque, c'est qu'il condamne fort ce qu'a fait Dolabella. Mon frère ayant fait des reproches à notre neveu sur ce qu'il a porté une couronne aux *parilia*, il lui dit dans sa réponse, qu'il a porté une couronne à l'honneur de César, et qu'il l'a quittée pour marquer sa douleur; qu'au reste il était ravi qu'on lui reprochât qu'il aimait César, même après sa mort. J'ai écrit à Dolabella une lettre très-forte, comme vous me le conseillez; j'ai écrit aussi à Sicca. Je ne vous charge point de cette affaire, de peur que Dolabella ne vous en sache mauvais gré. Je trouve dans le discours de Servius plus de peur que de pru-

vio. Publilius tecum tricatus est. Huc enim Caerellia missa ab istis est legata ad me: cui facile persuasi, mihi id, quod rogaret, ne licere quidem, non modo non lubere. Antonium si videro, accurate agam de Buthroto. Venio ad recentiores litteras; quamquam de Servio jam rescripsi. Me facere magnam πρᾶξιν Dolabellæ. Mihi mehercule ita videtur, non [a] potuisset major tali re, talique tempore. Sed tamen, quidquid ei tribuo, tribuo ex tuis litteris. Tibi vero assentior, majorem πρᾶξιν ejus fore, si mihi, quod debuit, dissolverit. Brutus, velim, sit Asturæ. Quod autem laudas me, quod nihil ante de profectione constituam, quam, ista quo evasura sint, videro: muto sententiam. Neque quidquam tamen ante, quam te videro. Atticam meam gratias mihi agere de matre gaudeo: cui quidem ego totam villam cellamque tradidi; eamque cogitabam v idus videre. Tu Atticæ salutem dices. Nos Piliam diligenter tuebimur.

EPISTOLA XX.

CICERO ATTICO SAL.

E Pompejano navi advectus sum in Luculli nostri hospitium vi idus, hora fere iii, egressus autem e navi, accepi tuas litteras, quas tuus tabellarius in

[a] Potuisse.

dence[132]; mais la peur est devenue si générale, que je suis de son avis. Publilius a chicané avec vous; ils m'ont député Cérellia[133]; mais je lui ai fait aisément concevoir que je ne pouvais pas faire ce qu'elle me demandait[134], et que d'ailleurs je ne le voulais pas. Si je vois Antoine, je lui recommanderai fort l'affaire de Buthrote. Je viens à votre dernière lettre; je vous ai déjà répondu au sujet de ce que vous a dit Servius, que je trouve l'action de Dolabella fort belle; je suis toujours du même avis; il me paraît qu'il ne pouvait, dans une pareille conjoncture, rien faire qui lui fît plus d'honneur. Cependant, si je l'élève si haut, c'est sur ce que vous m'en avez écrit vous-même; je suis néanmoins de votre avis, cette action sera beaucoup plus belle lorsqu'il m'aura payé ce qu'il me doit. Je souhaite que Brutus vienne à Astuse. Vous approuvez fort que je ne détermine rien sur mon voyage jusqu'à ce que j'aie vu comment les affaires tourneront; je change d'avis, ce sera plutôt jusqu'à ce que je vous aie vu. Je suis fort content des remercîmens que notre chère Attica me fait au sujet de sa mère; je l'ai laissée maîtresse de ma maison de campagne et de toutes mes provisions[135]; je compte de la voir l'onzième de ce mois. Faites mes complimens à Attica; j'aurai bien soin de Pilia.

LETTRE XX.

Au même.

J'ai été par mer de Pompéii chez Lucullus, et j'y suis arrivé le dix sur les neuf heures. Sortant du vaisseau, j'ai reçu votre lettre du sept, que votre messager avait portée à Cumes; et le lendemain, à peu près à la même heure que j'étais arrivé la veille, Lucullus m'en donna une datée du neuf à Lanu-

Cumanum attulisse dicebatur, nonis maj. datas : a Lucullo postridie eadem fere hora, qua veni, vii idus Lanuvio datas. Audi igitur ad omnes. Primum, quæ de re mea gesta et in solutione, et in Albiano negotio, grata. De tuo autem Buthroto, cum in Pompejano essem, Misenum venit Antonius : inde ante discessit, quam illum venisse audissem : a quo in Samnium. Vide, quid speres. Romæ igitur de Buthroto. L. Antonii horribilis concio, Dolabellæ præclara. Jam vel sibi habeat nummos, modo numeret idibus. Tertullæ nollem abortum. Tam enim Cassii sunt jam, quam Bruti serendi. De regina velim, atque etiam de Cæsare illo. Persolvi primæ epistolæ : venio ad secundam. De Quintis, Buthroto, cum venero, ut scribis. Quod Ciceroni suppeditas, gratum. Quod errare me putas, qui rempublicam putem pendere e Bruto : sic se res habet. Aut nulla erit, aut ab isto istisve servabitur. Quod me hortaris, ut scriptam concionem mittam; accipe a me, mi Attice, καθολικὸν θεώρημα earum rerum, in quibus satis exercitati sumus. Nemo umquam neque poeta, neque orator fuit, qui quemquam meliorem, quam se, arbitraretur. Hoc etiam malis contingit. Quid tu Bruto putas, et ingenioso, et erudito? de quo etiam experti sumus nuper in edicto. Scripseram rogatu tuo. Meum mihi placebat, illi suum. Quin etiam, cum, ipsius precibus pæne adductus, scripsissem ad eum de optimo genere dicendi, non modo mihi, sed etiam tibi scripsit, sibi illud, quod mihi placeret, non probari.

vium ; je vais répondre à toutes les deux. Je vous remercie du soin que vous vous êtes donné pour ce payement, et pour l'affaire d'Albius. Quant à celle de Buthrote, pendant que j'étais à Pompéii, Antoine est venu à Misène ; mais il en est parti avant que j'aie su qu'il y était, et il est allé de là dans le Samnium. Vous voyez qu'il n'y a pas d'apparence que je le voie ici, et qu'il faudra attendre, pour lui parler de cette affaire, que je sois à Rome. Je suis très-indigné de la harangue de L. Antonius [136], mais je suis très-content de celle de Dolabella ; il peut à présent, s'il veut, garder mon argent, pourvu qu'il me paye l'intérêt [137]. Je suis fâché de la fausse couche de Tertulla [138], car il est bon que les Cassius se multiplient aussi bien que les Brutus. Je voudrais bien savoir si ce que vous me mandez de Cléopâtre et de ce petit César [139], se confirme. Voilà pour votre première lettre ; je viens à la seconde. Il faut, comme vous me le marquez, attendre que je sois à Rome pour parler à mon frère et à son fils, et pour solliciter l'affaire de Buthrote. Je vous remercie du soin que vous prenez de faire toucher de l'argent à mon fils. Quant à ce que vous me dites, que j'ai tort de croire que le salut de la république dépende de Brutus, il n'y a rien de plus vrai : si elle peut être sauvée, ce sera par lui et par ceux de son parti. Vous voudriez que je fisse pour lui une harangue [140] ; je vais, mon cher Atticus, vous dire en général ce que je pense sur cette matière que j'ai assez méditée. Il n'y a jamais eu de poëte ni d'orateur, si mauvais qu'il fût, qui ait cru qu'il y en avait de meilleurs que lui ; que devons-nous donc penser de Brutus, qui a beaucoup d'esprit, et qui l'a fort cultivé? Nous l'avons déjà éprouvé à l'occasion de son édit [141] ; vous avez voulu que j'en composasse un ; je trouvais le mien bon, et il a trouvé le sien meilleur. Lors même que je lui

Quare sine quæso sibi quemque scribere. *Suam cuique sponsam, mihi meam; suum cuique amorem, mihi meum.* Non scite. Hoc enim Attilius, poeta durissimus. Atque utinam liceat isti concionari! cui si esse in urbe tuto licebit, vicimus. Ducem enim novi belli civilis aut nemo sequetur, aut ii sequentur, qui facile vincantur. Venio ad tertiam. Gratas fuisse meas litteras Bruto et Cassio, gaudeo. Itaque iis rescripsi. Quod Hirtium per me meliorem fieri volunt : do equidem operam ; et ille optime loquitur : sed vivit habitatque cum Balbo, qui item bene loquitur. Quid credas, videris. Dolabellam valde placere tibi video : mihi quidem egregie. Cum Pansa vixi in Pompejano. Is plane mihi probabat, se bene sentire, et cupere pacem. Causam armorum quæri plane video. Edictum Bruti et Cassii probo. Quæris, ut suscipiam cogitationem, quidnam istis agendum putem : consilia temporum sunt; quæ in horas commutari vides. Dolabellæ et prima illa actio, et hæc contra Antonium concio mihi profecisse permultum videtur. Prorsus ibat res. Nunc autem videmur habituri ducem : quod unum municipia, bonique desiderant. Epicuri mentionem facis, et audes dicere, *μὴ πολιτεύεσθαι*? non te Bruti nostri vulticulus ab ista

adressai ce Traité sur l'éloquence, que je ne fis presque qu'à sa sollicitation, il me manda, et à vous aussi, qu'il était dans des principes bien différens des miens; ainsi, je vous prie, que chacun compose pour soi. *Suam cuique sponsam, mihi meam; suum cuique amorem, mihi meum* [142]. Voilà qui n'est pas fort élégant; aussi cela est d'Atilius, dont les vers sont fort durs [143]. Que Brutus seulement ait la liberté de haranguer, c'est là l'essentiel. S'il peut être en sûreté dans Rome, nous sommes les maîtres; personne ne suivra celui qui voudrait bien allumer une nouvelle guerre civile; ou ceux qui le suivront ne seront pas fort redoutables. Je passe à votre troisième lettre; je suis bien aise que Brutus et Cassius aient été contens des miennes; je leur ai fait réponse. Ils me prient d'inspirer de bons sentimens à Hirtius; j'y travaille; il parle fort bien, mais il est intime ami de Balbus qui parle de même; jugez si l'on peut s'y fier. Vous me paraissez content de Dolabella; pour moi, j'en suis charmé. J'ai passé quelques jours à Pompéii avec Pansa; il m'a parlé d'une manière à me persuader qu'il est dans de bons sentimens, et qu'il souhaite véritablement la paix. Je vois par ce que vous me mandez, qu'on ne cherche qu'un prétexte pour prendre les armes. J'approuve fort l'*édit* de Brutus et de Cassius. Vous me priez d'examiner de quelle manière ils doivent se conduire; cela dépend des conjonctures qui, comme vous voyez, changent d'une heure à l'autre. Il me paraît que cette première action de Dolabella, et la harangue qu'il a faite depuis contre L. Antonius, ont fait le meilleur effet du monde. Les affaires sont en très-bon train. Je crois à présent que nous aurons un chef [144]; et c'est tout ce que les villes de l'Italie et les gens du bon parti demandaient. Vous me citez Epicure, et osez dire qu'il ne faut point se mêler du gouvernement. Quoi!

oratione deterret? Quintus filius, ut scribis, Antonii est dextella. Per eum igitur, quod volemus, facile auferemus. Exspecto, si, ut putas, L. Antonius produxit Octavium, qualis concio fuerit. Hæc scripsi citatim. Statim enim Cassii tabellarius. Eram continuo Piliam salutaturus: deinde ad epulas Vestorii navicula. Atticæ plurimam salutem.

EPISTOLA XXI.

CICERO ATTICO SAL.

Cum paullo ante dedissem ad te Cassii tabellario litteras, v. idus venit noster tabellarius, et quidem, portenti simile, sine tuis litteris. Sed cito conjeci, Lanuvii te fuisse. Eros autem festinavit, ut ad me litteræ Dolabellæ perferrentur, non de re mea (nondum enim meas acceperat), sed rescripsit ad eas, quarum exemplum tibi miseram, sane luculente. Ad me autem, cum Cassii tabellarium dimisissem, statim Balbus. O dii boni, quam facile perspiceres timere otium! et nosti virum, quam tectus: sed tamen Antonii consilia narrabat: illum circumire veteranos, ut acta Cæsaris sancirent, idque se facturos esse jurarent, ut rata omnes haberent: eaque duumviri omnibus mensibus inspicerent. Questus est etiam de sua invidia; eaque omnis ejus oratio fuit, ut

l'air grave et sévère de Brutus ne vous empêche point de tenir de pareils discours [45]? Puisque notre neveu est le bras droit d'Antoine, nous pourrons aisément, par son moyen, obtenir ce que nous souhaitons. Si L. Antonius a produit Octavius devant le peuple [46], comme vous croyiez qu'il le ferait, rendez-moi compte, je vous prie, de sa harangue. J'ai écrit cette lettre en courant; car le messager de Cassius me pressait. Je m'en vais voir Pilia, et je me mettrai ensuite dans une barque pour aller souper chez Vestorius. Mes complimens à Attica.

LETTRE XXI.

Au même.

Le onze de ce mois, un peu après que j'eus donné une lettre pour vous au messager de Cassius, le mien arriva; et, ce qui est une espèce de prodige, il n'avait point de lettre de vous; mais j'ai jugé aussitôt que vous étiez à Lanuvium. Éros s'est pressé de le faire partir, parce qu'il m'apportait une lettre de Dolabella : ce n'est pas une réponse à celle que je lui ai écrite sur mon affaire, car il ne l'avait pas encore reçue, mais à celle dont je vous ai envoyé une copie, et à laquelle il répond d'une manière dont je suis fort content. Aussitôt après que j'eus congédié le messager de Cassius, Balbus arriva. Bon dieu! qu'on voit bien qu'il serait fâché que la république demeurât tranquille! Vous connaissez le personnage, et vous savez combien il est dissimulé; cependant il m'a parlé assez clairement des desseins d'Antoine; il m'a dit qu'il parcourait tous les lieux où il y a des soldats vétérans, pour les porter à soutenir tout ce que César a réglé; qu'il voulait les engager par serment à obliger tout le monde à s'y soumettre;

amare videretur Antonium. Quid quæris? nihil sinceri. Mihi autem non est dubium, quin res spectet ad castra. Acta enim illa res est animo virili, consilio puerili. Quis enim hoc non vidit, regni heredem relictum? quid autem absurdius, *hoc metuere, alterum in metu non ponere?* quin etiam hoc ipso tempore multa ὑποσόλοικα. Pontii Neapolitanum a matre tyrannoctoni possideri? legendus mihi sæpius est Cato major, ad te missus. Amariorem enim me senectus facit. Stomachor omnia. Sed mihi quidem βεβίωται. Viderint juvenes. Tu mea curabis, ut curas. Hæc scripsi, seu dictavi, apposita secunda mensa, apud Vestorium. Postridie apud Hirtium cogitabam: et quidem πεντέλοιπον. Sic hominem traducere ad optimates paro. Λῆρος πολύς. Nemo est istorum, qui otium non timeat. Quare talaria videamus. Quidvis enim potius quam castra. Atticæ salutem plurimam velim dicas. Exspecto Octavii concionem, et, si quid aliud; maxime autem, ecquid Dolabella tinniat: an in meo nomine tabulas novas fecerit.

qu'il fallait pour cela que les duumvirs [147] lussent tous les mois une copie de ce que César a laissé par écrit. Balbus s'est aussi plaint à moi de la prévention où l'on est contre lui. Tout ce qu'il m'a dit m'a fait concevoir qu'il est dans les intérêts d'Antoine : que voulez-vous que je vous dise? ce n'est qu'artifice. Pour moi, je ne doute point qu'on n'en vienne à la guerre; car nos conjurés ont fait paraître beaucoup de courage, mais ils n'ont pas eu plus de prudence que des enfans. Qui ne voyait pas qu'on laissait un successeur au tyran [148]? et y avait-il rien de plus absurde que de craindre l'un, et de ne se pas mettre en peine de l'autre? A présent même, combien voyons-nous de choses ridicules? et entre autres, que la mère du chef des conjurés garde un bien qui appartient à l'un des complices de la conjuration [149]. Il faut que je lise souvent le Traité de la Vieillesse [150]; car je sens que l'âge me rend plus chagrin; tout me choque; mais mon temps est bientôt fait [151], et c'est l'affaire de ceux qui sont jeunes. Continuez, je vous prie, de veiller à mes intérêts. J'ai écrit, ou, pour mieux dire, j'ai dicté cette lettre au second service chez Vestorius. Je vais demain chez Hirtius qui reste seul des cinq [152]; et c'est pour l'engager dans le bon parti [153]; vraie chimère: il n'y en a pas un seul qui ne souhaite que les affaires se brouillent. Pensons donc à partir; car il n'y a point de plus grande extrémité pour moi que de me trouver dans un camp. Mille complimens à Attica. J'attends la harangue d'Octavius, et tout ce qu'il y aura de nouveau. Marquez-moi surtout si Dolabella m'a payé [154], ou si, pour s'en dispenser, il a encore envie de faire faire une banqueroute générale [155].

EPISTOLA XXII.

CICERO ATTICO SAL.

Certior a Pilia factus, mitti ad te idibus tabellarios, statim hoc nescio quid exaravi. Primum igitur scire te volui, me hinc Arpinum xvi kalend. jun. eo igitur mittes, si quid erit posthac : quamquam ipse jam jamque adero. Cupio enim ante, quam Romam venio, odorari diligentius, quid futurum sit. Quamquam vereor, ne nihil conjectura aberrem. Minime enim obscurum est, quid isti moliantur (meus vero discipulus, qui hodie apud me cenat, valde amat illum, quem Brutus noster sauciavit), et, si quæris (perspexi enim plane), timent otium : ὑπόθεσιν autem hanc habent, eamque præ se ferunt, virum clarissimum interfectum, totam rempublicam illius interitu perturbatam ; irrita fore, quæ ille egisset, simul ac desistemus timere : clementiam illi malo fuisse, qua si usus non esset, nihil ei tale accidere potuisse. Mihi autem venit in mentem, si Pompejus cum exercitu firmo veniat, quod est εὔλογον, certo fore bellum. Hæc me species cogitatioque perturbat. [a] Neque enim, quod tibi tum licuit, nobis nunc licebit. Nam aperte lætati sumus. Deinde habent in ore, nos ingratos. Nullo modo licebit, quod tum et tibi licuit, et multis. φαινοπροσωπητέον ergo, et ἰτέον in cas-

[a] Neque enim jam, qu.

LETTRE XXII.

Au même.

Pilia m'ayant fait savoir qu'on vous envoyait le quinze quelques-uns de vos gens, j'ai pris aussitôt la plume pour vous écrire, quoique je n'aie pas grand'chose à vous mander. Il est bon d'abord que vous sachiez que j'irai d'ici à Arpinum le dix-sept de mai; ainsi vous m'y écrirez, s'il y a quelque chose de nouveau; mais je vous irai joindre dans peu de jours, car je veux, avant d'entrer dans Rome, être plus à portée pour pressentir ce qui doit arriver, quoique j'appréhende que mes conjectures ne soient que trop justes. Les gens du parti de César laissent assez voir ce qu'ils trament (mon disciple entre autres, qui soupe aujourd'hui chez moi, aime fort celui que Brutus a blessé [156]), et pour vous dire ce que j'en pense, je suis très-sûr qu'ils seraient fâchés que les affaires s'accommodassent. Voici ce qu'ils prétendent et ce qu'ils disent hautement, qu'on a ôté à la république un grand homme; que sa mort a mis partout le trouble et le désordre; que nous casserons tous ses décrets, du moment que la crainte qui nous les a fait confirmer sera passée; que sa clémence lui a été funeste [157], et qu'il lui en a coûté la vie. Je considère d'ailleurs, que si Sextus Pompéius passe en Italie avec des forces considérables, ce qui pourra bien arriver, nous aurons certainement la guerre. Voilà ce qui m'inquiète et ce qui m'embarrasse; car je n'aurai pas la même liberté que vous avez eue dans l'autre guerre. J'ai fait éclater ma joie; les amis de César m'accusent hautement d'ingratitude; ainsi je ne pourrai pas demeurer neutre, comme vous le fûtes alors avec beaucoup d'autres. Il

tra? millies mori melius, huic præsertim ætati. Itaque me idus mart. non tam consolantur, quam antea. Magnum enim mendum continent. Etsi illi juvenes

Ἄλλοις ἐν ἐσθλοῖς τὸν δ' ἀπωθοῦνται λόγον.

Sed, si tu melius quippiam speras, quod et plura audis, et interes consiliis, scribas ad me velim, simulque cogites, quid agendum nobis sit super legatione votiva. Equidem in his locis moneor a multis, ne in senatu kalendis. Dicuntur enim occulte milites ad eam diem comparati, et quidem in istos; qui mihi videntur ubivis tutius, quam in senatu, fore.

faudra donc se déclarer et prendre les armes! La mort vaudrait mille fois mieux pour moi, surtout à l'âge où je suis. Je ne trouve donc plus dans les ides de mars un si grand sujet de consolation. On fit ce jour-là une grande faute [158]; mais l'obligation que nous avons aux conjurés nous ôte le droit de nous plaindre [159]. Comme vous êtes mieux instruit que moi, et que vous vous trouvez souvent avec ceux qui sont en place, peut-être avez-vous de meilleures espérances. Dites-moi ce que vous en pensez, et quel parti je dois prendre sur cette *légation votive* [160]. Il y a bien des gens qui me conseillent de ne point aller au sénat le premier de juin : on dit qu'on tient sous main des soldats tout prêts pour ce jour-là, et qu'on en veut aux conjurés; je crois, en effet, qu'il n'y a point d'endroit où ils puissent être moins en sûreté qu'au sénat.

REMARQUES

SUR

LE QUATORZIÈME LIVRE.

LETTRE I. Cette lettre et toutes celles des trois derniers livres, ont été écrites l'an de Rome 709, depuis la mort de César, c'est-à-dire, depuis le 15 de mars jusque vers la fin de novembre.

1 *Chez la personne dont nous parlâmes hier*. Matius; il le nomme dans les troisième et quatrième lettres de ce livre.

2 *Qu'avant vingt jours les Gaules seraient soulevées*. Cette prédiction se trouva fausse. Il est surprenant que ces peuples qui avaient eu tant de peine à s'accoutumer à porter le joug, et qui avaient fait si souvent des tentatives pour recouvrer leur liberté, pendant que César avait une armée dans les Gaules, soient demeurés en repos pendant huit années de guerre civile.

3 *Les ides de mars*. Le 15, que César fut tué dans le sénat. *Tumultum gallicum*; nous avons expliqué ailleurs la différence qu'il y avait entre *bellum* et *tumultus*. *Voyez* les remarques sur la dix-neuvième lettre du premier livre.

4 *Il n'avait vu de tous les amis de César, que Lépidus*. Matius voulait dire par-là, que, quoiqu'il regrettât fort César, il n'entrait point dans les intrigues de ce parti. On n'a qu'à lire la lettre qu'il écrivit là-dessus à Cicéron, quelque temps après la date de celle-ci, et qui est la vingt-huitième du onzième livre des *Familières*. On ne peut rien voir de plus sage, de plus modéré, et qui marque mieux le caractère d'un honnête homme, qui sait distinguer ce qu'il doit à l'amitié, et ce qu'il doit à sa patrie.

5 *Qu'enfin, il ne fallait pas se flatter que les choses en demeurassent où elles étaient*. C'est-à-dire, que l'espèce d'amnistie dont on était convenu de part et d'autre, pût avoir lieu. Deux jours après la mort de César, le sénat s'étant assemblé dans le temple de la Terre, et Cicéron ayant harangué pour porter tout le monde à la paix, Antoine parut avoir de bonnes intentions pour l'établir, et envoya son fils en otage aux conjurés, qui s'étaient emparés du Capitole. Alors ils en sortirent; Brutus soupa chez Lé-

pidus, et Cassius chez Antoine. Mais ce n'était là qu'une paix plâtrée ; et Matius avait raison de juger que les choses ne demeureraient pas longtemps dans cette situation.

6 *Sextus Pompéius*. Depuis que César avait quitté l'Espagne, il y avait rassemblé un corps d'armée assez considérable ; et il était devant Cordoue, lorsqu'il apprit de quelle manière César avait été tué.

7 *Avec quelle force et quelle liberté Brutus parla à Nice devant lui pour Déjotarus*. Lorsque tous les amis de Déjotarus sollicitèrent César en sa faveur, pour lui faire conserver ses Etats. Cicéron, dans le livre intitulé *l'Orateur*, et Tacite, ou l'auteur du *Dialogue sur les orateurs latins*, parlent du discours que Brutus prononça. Plutarque dit aussi que Brutus parla devant César pour un roi de Libye ; qu'il emporta par ses prières ce qu'il n'avait pu obtenir par son éloquence, et lui fit conserver une partie de ses Etats. Cela regarde sans doute Déjotarus, à qui César ôta la petite Arménie et laissa la Galatie ; et il faut que le texte de Plutarque soit corrompu dans cet endroit, car on ne trouve point de roi de Libye à qui César ait conservé une partie de son royaume. Ce même Déjotarus avait été accusé depuis, d'avoir voulu faire tuer César, lorsqu'il passa chez lui ; et Cicéron fit alors pour lui l'oraison qui nous est restée. Brutus avait parlé à Nice pour Déjotarus, lorsqu'il alla au-devant de César qui revenait d'Espagne, comme on l'a vu dans le troisième livre.

8 LETTRE II. *Des bons mots de Publius*. Comédien fameux, qui jouait de ces pièces que les Romains appelaient des *mimes*. Ces bons mots des comédiens avaient rapport aux affaires, et ils affectaient de jouer des pièces où il y eût des endroits qu'on pût appliquer à l'état présent de la république..... C'est ainsi que peu de temps avant la mort de César, Labérius, l'émule de Publius, introduisit sur la scène un esclave maltraité par son maître, et qui se sauvait, lui faisait dire :

Porro, quirites, libertatem perdimus ;

et cet autre vers :

Necesse est multos timeat quem multi timent.

Ce que tout le monde appliqua à César (*Macrob.* lib. 2 *Saturn.*, cap. 7 ; *Aul.-Gell.* lib. 17, c. 14). Dans les républiques, tout jusqu'aux plaisirs se rapporte au gouvernement, comme on peut voir par les comédies d'Aristophane, dont il y en a plusieurs dont la politique est le principal objet. (Voyez la dix-neuvième lettre du second livre.) Cicéron dit, dans la

lettre suivante, *populi ἐπισημασίαν*, *et mimorum dicta* : cela explique ce qu'il dit ici plus obscurément par *Theatrum*, *Publiumque*, i. e. *theatri plausus*, *et Publii dicta*.

9 *De Matius*. DE MADARO. Μαδαρὸς, c'est la même chose que *calvus* ; et c'est un nom énigmatique, par lequel Cicéron désigne Matius, parce qu'il était chauve, comme il le désigne dans la cinquième et la neuvième lettres de ce livre, par *Calvena*.

10 *Que ce n'est pas chez lui qu'on peut trouver un abri assuré*. Parce qu'il était ennemi du repos et de la tranquillité de la république, comme Cicéron le dit plus bas. *Apud quem nullum φαλάκρωμα*. Ce mot grec a un double sens. Il signifie *calvitium* et *promontorium*, parce que l'un et l'autre sont *alba vertice*, φαλαιὰ τὸ ἄκρον ; car il y a ordinairement sur le haut des promontoires ou caps, des rochers, qui, surtout de loin, paraissent blancs. Par la même raison φαλὸς, qui signifie blanc, signifie aussi un rocher qui paraît hors de l'eau. Cicéron joue donc sur cette double signification, lorsqu'il dit : *Apud quem nullum φαλάκρωμα*, supp. *quamvis sit φαλακρὸς*, *calvus*. Cela paraîtra un peu tiré ; mais il ne faut pas juger du génie de la langue latine, par la nôtre, qui passe à peine les jeux de mots, même dans les lettres que l'on écrit à un ami particulier, et où l'on dit tout ce qui vient au bout de la plume.

11 *Aussi je n'y suis pas demeuré*. Cicéron suit sa métaphore : il y a ordinairement sous les caps, des rades où les vaisseaux se mettent à couvert.

12 LETTRE III. *Ce n'est pas sans raison que certaines gens vous appellent à la signature de leur testament*. C'étaient des gens du parti de César, qui, dans l'incertitude où étaient les affaires, voulaient ménager Cicéron, à qui ils faisaient entendre qu'ils laissaient quelque chose par leur testament, et qui appelaient Atticus à la signature, afin qu'il en rendît compte à son ami. *Voyez* la 14e. lettre de ce livre.

13 LETTRE V. *C'est une bonne marque pour nous, que Matius soit fâché d'être suspect à Brutus*. C'est-à-dire, c'est une marque que les affaires du parti de César ne sont pas si bonnes, puisque Matius, qui était si grand ami de César, voudrait ménager Brutus. On a vu, dans les remarques sur la seconde lettre de ce livre, pourquoi Cicéron appelle Matius *Calvena*.

14 *Mais c'en serait une fort mauvaise que ces légions vinssent des Gaules*. On disait qu'elles venaient pour se faire payer des récompenses que César leur avait promises. Il y a dans le texte un jeu de mots sur la double signification de *signa*, qui signifie *marques* et *enseignes militaires*.

15 *Celles qui sont passées en Grèce sous les ordres d'Annius.* César les destinait à la guerre contre les Parthes. Cicéron, dans la trentième lettre du septième livre des *Familières*, dit que ces légions qu'on avait envoyées en Grèce, étaient commandées par Acilius; mais César pouvait en avoir envoyé à diverses fois, par différens commandans. Il a été parlé dans le 5e. livre d'un Annius, qui avait été lieutenant de Cicéron en Cilicie: ainsi il n'y a nulle apparence que Annius soit ici un nom énigmatique, que Cicéron donne à Antoine, comme le conjecture Junius, sans en dire la raison. Il est bien plus ridicule de s'imaginer que Cicéron appelle Antoine *Caninius a cane*, parce qu'il était grand mangeur. Il y avait alors un Caninius qui avait suivi le parti de César, et c'est celui qui fut nommé consul le dernier jour de l'année précédente, à une heure après midi, pour occuper, pendant le peu d'heures qui restaient, cette place vacante par la mort de Q. Fabius Maximus; ce qui donna lieu aux bons mots de Cicéron. Apparemment qu'Acilius avait été nommé pour commander ces légions, qu'Antoine en fit donner le commandement à Annius, et ensuite à Caninius, et que c'est pour cela que Cicéron fait semblant de se méprendre au nom, pour faire entendre qu'Antoine changeait si souvent ses commandans, qu'il était aisé de s'y méprendre.

16 *Notre joueur.* Il veut parler d'Antoine, à qui il reproche, dans la seconde *Philippique*, sa passion pour le jeu.

17 *Ce tumulte excité par les affranchis de César.* Lorsque l'on fit ses funérailles.

18 *De n'avoir pas voulu demander une légation.* Nous avons expliqué ailleurs ce que c'était que ces légations, qui servaient de prétexte aux sénateurs lorsqu'ils voulaient être long-temps absens de Rome.

19 *Qu'après que le sénat serait séparé.* ANTE RES PROLATAS, c'est-à-dire, avant le temps des vacations. *Res prolatæ* était opposé à *res actæ*, c'est-à-dire, au temps où le sénat s'assemblait, et où l'on rendait la justice. *Rerum prolatio* était la même chose que *justitium;* et il y en avait de deux sortes, l'ordinaire et l'extraordinaire : quand, dans des temps de tumulte et de guerre civile, le sénat ordonnait que toutes les affaires cessassent, et qu'on ne rendît point la justice jusqu'à ce que la tranquillité fût rétablie, comme le sénat l'ordonna, lorsqu'il apprit que César était entré avec son armée en Italie (*Vide* epist. 12, lib. 7). Je crois qu'il s'agit ici des vacations ordinaires, parce qu'il paraît, par les lettres suivantes, que Cicéron voulait aller en Grèce pendant les derniers mois de l'année, et être de retour au commencement de la suivante.

20 *Que les satellites de César ont le commandement dans les provinces.* TYRANNI SATELLITES IN IMPERIIS. On a vu dans plusieurs de ces lettres, que *esse cum imperio*, c'était commander dans une province où il y avait une armée. Asinius Pollio commandait dans l'Espagne ultérieure, Lépidus dans la citérieure, Hirtius et Plancus dans les Gaules; et l'on peut bien s'imaginer que César, qui s'en allait, à l'autre extrémité de l'empire, faire la guerre contre les Parthes, avait confié ces provinces à des gens de qui il était bien sûr.

21 *Que les soldats vétérans sont à portée de Rome.* César leur avait distribué des terres dans l'Italie; c'est pour cela que Cicéron dit qu'ils étaient à portée : en effet, ils reprirent les armes, et se donnèrent à Octavius.

22 *Sont obligés à se tenir cachés.* Lorsque Antoine prononça l'oraison funèbre de César, il montra au peuple sa robe percée de vingt-trois coups de poignard, et toute teinte de son sang; ce qui fit l'effet qu'il s'était promis. Le peuple fut si ému à ce spectacle, qu'ils partirent de la main pour aller mettre le feu aux maisons des meurtriers; mais ceux qui étaient attachés à Brutus et Cassius, prirent les armes, et arrêtèrent cette fougue du peuple, qui, dans ce tumulte, mit en pièces un sénateur qu'il prit pour l'un des conjurés, parce qu'il portait le même surnom. Cela obligea Brutus et tous les autres conjurés à sortir de Rome.

23 *L'arrivée d'Octavius.* César l'avait envoyé en Grèce, en attendant qu'il marchât contre les Parthes; et il était à Apollonie, lorsqu'il apprit que César avait été tué, et qu'il l'avait fait son héritier.

24 LETTRE VI. *Fundi.* Entre Formies et Terracine, dans un territoire nommé *Cœcubus ager*, fameux par ses bons vins.

25 *Ce que l'on fera de ce Marius.* C'était le faux Marius, dont nous avons parlé sur la quarante-neuvième lettre du douzième livre. César l'avait banni; mais après sa mort il revint à Rome, où il forma une conspiration contre le sénat. Antoine le fit mourir.

26 *J'ai la douleur de voir le bien de Sextilius possédé par ce maraud de Curtilius.* Les biens de plusieurs partisans de Pompée, qui étaient morts les armes à la main, ou que César avait bannis, avaient été confisqués et vendus à l'encan, ou César les avait donnés à ses créatures. Sextilius était un nom assez commun chez les Romains; mais on ne trouve point qui était celui dont Cicéron parle ici. Pour Curtilius, il en parle avec tant de mépris, qu'il n'est pas surprenant qu'on ne le connaisse point.

27 *Nous confirmons ce qui nous a fait haïr César.* Lorsque le sénat s'assembla deux jours après sa mort, et que l'on convint d'une amnistie générale, on fit en même temps un décret qui confirmait tout ce que ce dictateur

avait fait et réglé, comme on avait fait lorsque Sylla abdiqua la dictature. On eut en vue principalement les soldats vétérans : on craignait qu'ils ne remuassent, s'ils avaient le moindre lieu d'appréhender qu'on ne leur ôtât les terres que César leur avait distribuées, ou qu'on ne leur payât pas les gratifications qu'il leur avait promises.

28 *Quoi! même la nomination qu'il a faite des consuls et des tribuns pour deux années, subsistera!* Comme César se disposait à partir pour la guerre des Parthes, et qu'il ne comptait pas de revenir sitôt à Rome, il avait nommé ces magistrats pour deux ans. Dion dit pour trois, et Suétone pour plusieurs années; mais leur autorité n'est pas comparable à celle de Cicéron; en effet, on ne trouve de consuls désignés par César, que Hirtius et Pansa, Décimus Brutus et Plancus. Cicéron ne parle ici que des consuls et des tribuns, parce que César avait laissé au peuple la liberté des suffrages pour les autres magistratures, comme il paraît par des lettres de recommandation de Cicéron en faveur de Lamia, qui demanda, l'année suivante, la préture. Epist. 16 et 17, lib. 11 *Famil.*

29 LETTRE VII. *On peut me tromper sur tout le reste.* C'est-à-dire, sur ce qui regarde ses mœurs, sa conduite et sa dépense.

30 *Cela étant.* SI ERGO EST. S'il est vrai que le devoir et l'honneur dépendent cela de moi; ou, selon Grévius et Gronovius, *si ergo est*, supp. *parata pecunia*, si j'ai de l'argent pour faire ce voyage.

31 *Tout en ira mieux.* SINT OMNIA FACILIORA. *Sint* est ici pour *erunt*, ou il faut sous-entendre *ut*. La conduite et les études de mon fils en iront mieux, et il me sera plus aisé de régler sa dépense (*Vid.* ep. 16 h. lib.). Cela pourrait encore signifier, il faut auparavant que mes affaires et celles de la république soient en meilleur état. Cicéron dit, dans la dix-septième lettre du quinzième livre, qu'il ne pense point à partir que ses affaires ne soient réglées. *Vid.* epist. 20, lib. 15.

32 LETTRE VIII. *Sur nos rivages.* C'est-à-dire, dans les maisons de campagne que Cicéron avait auprès de la mer. *In actis*, Cicéron s'est encore servi de ce mot dans les *Verrines*; et Virgile a dit *littoris actam*. AEneid. lib. 5.

33 *A mon entrepôt de Sinuesse.* IN DIVERSORIOLO SINUESSANO. C'était une petite maison où il couchait, lorsqu'il allait de Tusculum et de Formies aux maisons de campagne qu'il avait du côté de Naples. Sinuesse était sur les limites du nouveau Latium et de la Campanie.

34 *Je plains le petit-fils de Crassus.* Si cet imposteur avait été véritablement petit-fils de Marius, il aurait été petit-fils de Crassus l'orateur, dont la

fille avait épousé le jeune Marius. *Voyez* la quarante-neuvième lettre du douzième livre.

35 *Que Brutus soit si content d'Antoine.* C'est-à-dire, de ce qu'il paraissait vouloir rendre le calme à la république, puisqu'il avait fait mourir ce faux Marius, qui voulait exciter une sédition, et qui aurait favorisé le parti de César, dont il se disait parent.

36 *Junia.* Sœur de Brutus, et femme de Lépidus.

37 *Paulus.* L. Émilius Paulus, frère aîné de M. Émilius Lépidus : on ne sait pourquoi ils portaient un différent surnom. Lépidus avait le gouvernement de l'Espagne citérieure; mais il était encore à Rome, et n'en partit qu'assez long-temps depuis la mort de César.

38 *Cela ne m'a point plu.* C'est qu'il paraissait que c'était un prétexte dont se servait Lépidus, pour chercher querelle à Brutus et aux autres conjurés.

39 *Je ne suis point fâché que la reine d'Égypte ait été obligée de se sauver.* On verra dans la vingtième lettre de ce livre, et dans la quinzième du suivant, qu'il s'agit ici de Cléopâtre. Tout le monde sait que César en était devenu amoureux lorsqu'il passa en Égypte. Elle vint depuis à Rome. Suétone dit que César la renvoya après lui avoir fait de grands présens; mais il paraît par cette lettre, qu'elle n'était pas encore partie lorsque César mourut. Apparemment que la manière dont César fut tué l'alarma, et la fit partir en diligence, et que c'est pour cela que Cicéron parle de son départ comme d'une fuite.

40 *De l'affaire des Byzantins.* On ne sait ce que c'était que cette affaire. Cicéron s'intéressait pour eux, parce que Caton avait été leur patron.

41 *Pélops.* Il était de Byzance, et c'est celui à qui Plutarque dit que Cicéron avait adressé un ouvrage grec. Apparemment qu'il était député des Byzantins.

42 *Cette assemblée.* CHORUMQUE ILLUM. Cicéron parle ainsi, parce que Bayes était un rendez-vous de plaisirs; car *chorus* se dit proprement des musiciens et des danseurs. *Voyez* ce que nous avons dit sur Bayes dans les remarques sur la seizième lettre du premier livre; à quoi l'on peut ajouter que Sénèque appelle Bayes, *diversorium vitiorum*. Epist. 15.

43 LETTRE IX. *Les rats mêmes en sont délogés.* On croyait alors, comme on se l'imagine encore à présent, que lorsqu'une maison est prête à tomber, tous les rats en sortent. *Plin.* lib. 8, cap. 28.

44 *Grands dieux! que la philosophie m'a mis au-dessus de la fortune!* J'admire Cicéron qui s'applaudit, et qui se croit l'homme du monde le plus philosophe, parce qu'il ne se désespère point d'avoir fait une très-petite perte, qu'il compte de réparer avantageusement. Quand on se sait si

bon gré des moindres efforts, on n'est guère capable d'en faire de plus grands. Et en effet, pour peu qu'on étudie Cicéron, on reconnaît que personne n'était moins philosophe que lui, c'est-à-dire, moins au-dessus de la vanité, de l'ambition, et de l'opinion que les hommes pouvaient avoir de lui.

45 *Les deux consuls prétendus désignés*. QUASI DESIGNATI. Il les appelle ainsi, parce qu'ils n'avaient pas été élus par le peuple selon les lois, mais choisis par César.

46 *M. Curtius*. C'est celui dont Cicéron a déjà parlé avec beaucoup de mépris. Epist. 5 et 6, lib. 9, et epist. 49, lib. 12.

47 *Cécilius*. Surnommé Bassus. C'était un chevalier romain, qui, après la bataille de Pharsale, se retira à Tyr, et forma depuis en Syrie un parti contre Sextus César, qui y commandait pendant la guerre d'Afrique, et qu'il fit tuer par quelques soldats. Il était assiégé dans Apamée par C. Antistius Vétus, lorsque les Parthes vinrent à son secours. Dion dit qu'il fut aussi secouru par Alchondius, chef des Arabes. Il remit depuis à Cassius la légion qu'il commandait. *Dio*, lib. 47, epist. 11; lib. 12 *Fam.*; *Appian. civ.* lib. 4.

48 *Volcatius*. On ne trouve point de Volcatius qui commandât alors dans ces quartiers; ce qui fait croire à Corradus, avec quelque vraisemblance, qu'il faut lire ici L. Statius, qui était proconsul de Syrie: cependant, comme Volcatius Tullus avait été préteur deux ans auparavant, il pouvait bien avoir quelque commandement sur cette frontière.

49 *C'est l'affaire de Dolabella et de Nicias*: Le sénat avait donné à Dolabella le gouvernement de Syrie, avec le commandement de la guerre contre les Parthes. Nicias était ami particulier de Dolabella, qui l'emmena en Syrie. Epist. 28, lib. 13, et epist. 21, lib. 15.

50 *Aurélius, lieutenant d'Hirtius*. Il paraît par-là, qu'Hirtius avait alors le gouvernement de la Gaule-Belgique, quoiqu'il soit demeuré à Rome toute cette année, comme Lépidus, qui était gouverneur de l'Espagne citérieure et de la Gaule-Narbonnaise, ne laissa pas de passer à Rome la plus grande partie de cette année, et comme on a vu que Pompée fut longtemps gouverneur d'Espagne sans y aller.

51 *Ce qui est bien différent de ce que Matius m'avait dit. Voyez* la première lettre de ce livre, et dans les remarques sur la seconde, pourquoi Cicéron appelle Matius *Calvena*.

52 LETTRE X. *Trébonius*. César l'avait fait consul l'année précédente; et de tous les conjurés, c'était le seul consulaire.

53 *Tout ce que César a fait, tout ce qu'il a écrit, tout ce qu'il a dit, tout ce qu'il a promis, tout ce qu'il a pensé, a plus de force que s'il était en vie.* On était convenu de part et d'autre que tout ce que César avait fait, subsisterait : mais Antoine, qui s'était emparé des livres où César faisait écrire tout ce qu'il réglait, non-seulement y avait fait plusieurs additions ; mais lorsqu'il voulait faire exécuter quelque chose, il se contentait de soutenir que César avait dit qu'il le ferait, qu'il avait promis telle et telle grâce, ou enfin qu'il savait que c'était là son intention.

54 *Qu'il fallait que les préteurs y fissent assembler le sénat.* Brutus et Cassius étaient préteurs : les préteurs avaient droit de convoquer le sénat en l'absence des consuls. Antoine était alors caché, et avait même quitté les marques de sa dignité.

55 *Ce qu'on fit le* 18 *de mars.* LIBERALIA. *Voyez* la remarque 27e. sur la 6e. lettre de ce livre. Nous avons déjà dit ailleurs que les *Liberalia* étaient une fête en l'honneur de Bacchus.

56 *Le mal était dès-lors sans remède.* C'est qu'on avait donné aux partisans de César le temps de se reconnaître ; et les soldats vétérans, qui appréhendaient qu'on ne leur payât pas ce que César leur avait promis, étaient entrés dans Rome avec des armes, et obligèrent le sénat à faire ce qu'ils voulurent.

57 *Que ce serait un coup fatal pour la bonne cause, si l'on rendait à César des honneurs funèbres.* Les lois défendaient d'en rendre aux tyrans ; et les conjurés voulaient d'abord qu'on jetât son corps dans le Tibre ; mais Antoine et Lépidus l'empêchèrent. *Appian.* lib. 3 ; *Sueton. Jul.*

58 *On a fait son éloge, on a cherché à émouvoir la compassion. Voyez* les remarques sur la cinquième lettre de ce livre.

59 *Je reviens aux Thébassus, aux Scéva et aux Frangon.* C'étaient des officiers des troupes de César, qui s'étaient enrichis des dépouilles de ceux dont César avait confisqué les biens. On ne connaît point Thébassus. Cassius Scéva, c'est celui qui fit des prodiges de valeur à l'attaque du camp de Pompée à Dyrrachium. On trouve dans Dion un C. Fuficius Frangon, à qui Octavius donna depuis le commandement de la Numidie. On lit dans Dion Φάγγωνα ; mais comme tous les manuscrits de ces lettres portent Frangonas, il faut corriger le grec par le latin. *Cæs.* lib. 3 *de Bel. civ.* ; *Plut. Jul.* ; *Dio*, lib. 48.

60 *Ce que je vous ai écrit de Curtilius, etc. Voyez* la sixième lettre de ce livre.

61 *Censorinus.* L. Marcius Censorinus. Cet homme s'était distingué parmi

ceux qui s'étaient enrichis, en achetant à vil prix les biens que César avait confisqués. Il fut depuis, par la faveur d'Antoine, consul en 714.

62 *Messalla*. Manuce, et après lui Grévius, veulent qu'on lise ici Mustella; et en effet, Cicéron parle en plus d'un endroit de Mustella, qu'il nomme parmi les satellites d'Antoine; et il semble que Cicéron ne nomme ici que des gens assez obscurs, ce qui ne convient pas à Messalla, qui était d'une grande naissance. Cependant, comme il était du parti de César, et que son nom se lit dans tous les manuscrits, je ne crois pas qu'on doive suivre la conjecture de Manuce; aussi Grévius ne l'a pas mise dans son texte.

63 *Plancus*. Ce n'est pas celui qui avait alors une armée dans les Gaules, mais son frère, surnommé Bursa, l'un des grands ennemis de Cicéron, qui avait été banni avant la guerre civile, et que César avait rappelé.

64 *Postumius*. Quelques commentateurs veulent qu'on lise ici Postumus, et l'entendent de Postumus Curtius, dont Cicéron parle dans la seconde lettre du neuvième livre : on trouve aussi dans le troisième livre *de Bello civili*, un Fulvius Postumus, qui était du parti de César. Cependant on lit dans tous les manuscrits de ces lettres *Postumius*, qui est un nom de famille, au lieu que Postumus est un surnom.

65 *Qu'il accepterait la succession*. Ce n'était pas une petite entreprise à l'âge de dix-huit ans, que d'oser se porter pour héritier d'un homme qui avait été tué comme tyran, et dont la mort était demeurée impunie, et de se mettre entre Antoine et les conjurés, également suspect aux uns et aux autres.

66 *Que ce sera une grande matière de contestations entre lui et Antoine*. Cela ne manqua pas d'arriver. Antoine avait détourné une grande partie des effets de César. Octavius les lui redemanda, et ce fut ce qui recommença à les brouiller, ῥιζόθεμιν *magnam*. Il semble que ce soit un mot qu'Atticus avait composé de ῥίζα et de θέμις, qui signifie ici procès, débat, contestation. Cette leçon est celle des manuscrits, que les commentateurs corrigent différemment; mais ils conviennent tous du même sens, ce qui nous suffit.

67 *De ce qu'il a maintenant une complaisance outrée pour sa mère*. Quintus Cicéron l'avait répudiée depuis peu, comme on le verra dans les lettres suivantes.

68 LETTRE XII. *Le droit des peuples du Latium*. *Voyez* les remarques sur la onzième lettre du cinquième livre.

69 *Fait paraître une loi*. Fixit legem. On gravait les lois sur des tables d'airain, qu'on exposait quelque temps en public, et qu'on mettait ensuite

dans le trésor. Servius dit que c'est par rapport à Antoine que Virgile a dit :

Fixit leges pretio atque refixit.

70 *Il ne saurait avoir trop de royaumes, mais je voudrais qu'ils ne lui vinssent pas par Fulvia.* César avait ôté à Déjotarus la Petite-Arménie. Ce prince avait à Rome des députés, qui, après la mort de César, traitèrent avec Antoine. Il fit rendre à leur maître la Petite-Arménie, après avoir tiré d'eux une obligation de dix millions de sesterces, ce qui faisait près d'un million de notre monnaie. Ce fut sa femme Fulvia qui ménagea cette affaire, et ce fut dans sa chambre que l'obligation fut signée. Dès que Déjotarus eut appris la mort de César, il s'empara de la Petite-Arménie, avant que d'avoir eu nouvelle du traité que ses députés avaient fait avec Antoine, qui apparemment fut mal payé.

71 *Ses gens l'appellent César.* Comme Octavius avait été adopté par César, il devait prendre son nom; mais, dans les règles, il ne pouvait le porter qu'après que cette adoption aurait été confirmée par le peuple dans la forme ordinaire.

72 *Comme Philippe l'appelle toujours Octavius.* Philippe avait épousé sa mère en secondes noces.

73 *Afin de n'avoir pas la douleur de voir tout ce que je prévois.* UBI NEC PELOPIDARUM, supp. *facta nec famam audiam*; comme Cicéron le cite tout au long dans la onzième lettre du quinzième livre, et dans quelques autres endroits. Il ajoute *inquit*, supp. *poeta*. Il ne nomme nulle part le poëte, mais il y a beaucoup d'apparence que ce vers est tiré de la tragédie d'Attius, intitulée *Atreus*; car Nonnius en cite deux vers qui paraissent avoir rapport à celui-ci :

In voce dignatus.

74 *Je hais jusqu'à ces consuls désignés, qu'il a fallu encore faire déclamer.* Déclamer, dans le style des rhéteurs latins, c'était s'exercer sur des sujets feints. On prononçait des discours préparés, ou quelquefois on parlait sur-le-champ et sans préparation. Depuis que César était devenu le maître, Cicéron qui n'avait plus de part au gouvernement, n'avait pas laissé de se conserver une assez grande considération, parce que les jeunes gens qui avaient le plus de crédit auprès de César, venaient souvent chez lui pour se former à l'éloquence sous un si grand maître. *Fam.* epist. 24, lib. 7, et epist. 16 et 18, lib. 9.

75 *Dans un endroit où tout le monde vient en chercher.* A Bayes, où nous

avons vu que Cicéron devait aller, et où on n'allait que pour se divertir; aussi Stace dit de cette ville, *desides Baiæ*. *Voyez* la 42ᵉ. remarque sur la huitième lettre de ce livre.

76 *Chez Vestorius, qui n'est pas grand dialecticien, mais qui entend bien l'arithmétique*: J'ai déjà dit que Vestorius était banquier. Cicéron dit en plaisantant, que Vestorius ne laisse pas d'être philosophe, puisqu'il entend si bien l'arithmétique, qui est une partie des mathématiques, qui font elles-même partie de la philosophie.

77 LETTRE XIII. *Mais on n'est guère sensible à tout cela dans une conjoncture aussi triste, etc.* A la lettre, *mais nous ne nous soucions guère à présent de faire bonne chère*, etc. C'est un endroit du dixième livre de l'*Iliade*. Les Grecs ayant envoyé une députation à Achille, pour tâcher de le raccommoder avec Agamemnon, et pour l'engager à reprendre les armes et à s'opposer aux progrès que faisait Hector, Achille fit servir un grand repas aux députés; et c'est là-dessus qu'Ulysse lui dit: *Dans le danger pressant où nous sommes, nous ne devons pas penser à faire bonne chere.* Ces allusions à Homère étaient très-ordinaires chez les anciens, comme on le voit dans plusieurs endroits de ces lettres; et cela avait son agrément pour des gens qui savaient ordinairement ce poëte par cœur: mais il m'a paru qu'en français il valait mieux se contenter de rendre la pensée, en l'accommodant au sujet, que de traduire à la lettre.

78 *De l'arrivée de Décimus Brutus à son armée.* Il avait le gouvernement de la Gaule cisalpine; et comme il était à portée de l'Italie, personne n'était plus en état de s'opposer aux desseins d'Antoine.

79 *Ce n'est point dans les champs de Mars.* Voici encore un endroit d'Homère que Cicéron accommode à son sujet en changeant un mot, λόγοιο au lieu de γάμοιο, *l'éloquence* au lieu de *l'amour*. Ce sont deux vers que Jupiter dit à Vénus, lorsqu'elle vint se plaindre à lui après avoir été blessée par Diomède: *Pourquoi vous mêlez-vous de la guerre? vous ne devez vous mêler que de l'amour.* Quoique γάμος signifie le mariage, on voit bien que dans ces vers d'Homère, il se prend en général pour l'amour, dont Vénus était la déesse.

80 *L'éloquence, loin des hasards, fera votre mémoire.* Il y a une sorte de politesse à Cicéron, de joindre ici son ami avec lui: et d'ailleurs, quoique Atticus ne fût point orateur, il avait composé plusieurs ouvrages qui lui donnaient rang parmi les meilleurs écrivains de son temps.

81 *En qualité de lieutenant:* Nous avons déjà dit ailleurs ce que c'était que ces sortes de légations. *Voyez* les remarques sur la première lettre du premier livre.

82 *Sextus Clodius*. Affranchi de Clodius, et le principal ministre de toutes ses violences contre Cicéron.

83 *On le lui fait, par une fausseté, ordonner après sa mort*. Voyez les remarques sur la dixième lettre de ce livre.

84 LETTRE D'ANTOINE A CICÉRON. *Publius Clodius*. Le fils de celui qui avait été tué par Milon. Antoine avait épousé Fulvia sa mère.

85 *J'ai fait pour vous tout ce qui a été en mon pouvoir*. Antoine reprocha depuis à Cicéron, qu'il lui avait sauvé la vie lorsqu'il revint à Brindes après la bataille de Pharsale, sans avoir fait sa paix avec César. *Philipp*. 2.

86 LETTRE DE CICÉRON A ANTOINE. *L'attachement que vous avez eu pour moi dès votre jeunesse*. Antoine s'était attaché d'abord à Cicéron, à qui son père l'avait recommandé, afin qu'il se formât à l'éloquence dans une si bonne école. Et lorsqu'il revint de Syrie pour demander la questure, il se déclara contre Clodius, le grand ennemi de Cicéron; mais il se refroidit pour notre auteur, depuis qu'il eut épousé Fulvia, veuve du même Clodius. *Pro Milone; Philipp*. 2.

87 *Les services que vous venez de rendre à la république*. En établissant la paix par une amnistie réciproque, et en proposant une loi, qui portait qu'on regarderait comme ennemi de l'État, quiconque oserait jamais proposer d'élire un dictateur. Ce fut apparemment ce que Cicéron dit ici à Antoine, qui donna lieu depuis au dernier de produire cette lettre, lorsque Cicéron se fut déclaré hautement contre lui, pour faire voir que malgré toutes ses invectives, il ne regardait pas, peu de temps auparavant, Antoine comme un mauvais citoyen. En effet, il semble que Cicéron pousse ici la politesse fort près de la flatterie. Quoique la lettre d'Antoine soit fort polie, il a bien plus de dignité et de bienséance. Les gens qui sont bons naturellement et un peu sensibles à la vanité, en font et en disent beaucoup plus qu'il ne faut, dès que des personnes d'un certain rang, mais qui devraient d'ailleurs leur être suspectes, leur font quelque avance. *Philipp*. 1 et 2.

88 *Que notre animosité ne devait point s'étendre jusqu'aux amis de nos ennemis*. En effet, qui aurait voulu s'attacher aux grands, si dès-lors on avait eu pour ennemis tous ceux qu'ils avaient pour concurrens? Cicéron avait déjà établi la même maxime dans l'*Oraison pro Cœlio*. *Erat æqua lex, et nobis judices atque omnibus qui nostris familiaritatibus implicantur vehementer utilis, ut nostras inimicitias ipsi inter nos geramus, amicis nostrorum inimicorum temperemus*.

89 *Je veux bien aussi avouer tout ce que vous jugerez à propos de dire au jeune Clodius*. A ME signifie ici *de ma part*, ou *de mon consentement*.

PUERO QUOQUE HOC A ME DARIS; c'est comme s'il disait, je veux bien que vous disiez au jeune Clodius, que je le fais aussi à sa considération, *hoc me illi dare*.

9° LETTRE XIV. *Que dites-vous? répétez encore une fois.* ITERA DUM EADEM ISTA MIHI. C'est un endroit d'une tragédie de Pacuvius, que Cicéron emploie encore en d'autres endroits, et qui était passé comme en proverbe. *Academ.* 4, et *Tuscul.* 2.

9[1] *Notre neveu a paru avec une couronne aux jeux qu'on a célébrés en l'honneur de César.* PARILIBUS. Nous avons dit ailleurs ce que c'était que cette fête. Les historiens nous apprennent que le jeune Octavius donna des jeux au peuple pendant cette fête (*Dio*, lib 45), et l'on voit dans la dix-neuvième lettre de ce livre, que le neveu de Cicéron avait porté une couronne en l'honneur de César. D'ailleurs, indépendamment des jeux célébrés en l'honneur de César, ceux qui célébraient la fête des *parilia* portaient des couronnes.

9[2] *La secte de Vestorius.* Cicéron avait dit à Atticus, dans la douzième lettre de ce livre, que Vestorius n'était pas grand philosophe, mais qu'il était grand arithméticien, c'est-à-dire, qu'il savait bien faire valoir son argent; car, comme nous l'avons dit, Vestorius était banquier. C'est là-dessus qu'Atticus, à l'imitation des sectes des philosophes, en fait une nouvelle de banquiers, et de tous ceux qui faisaient valoir leur argent à intérêt, dont il dit que Vestorius est le chef.

9[3] *Et sur la coutume des banquiers de Pouzzolles.* Dans le texte : *de Pherionum more Puteolano.* Il n'y a point dans les lettres d'endroits plus difficiles à entendre que les plaisanteries, parce qu'elles roulent souvent sur des choses qui ne sont connues que de celui à qui on écrit; et comme ces endroits sont obscurs, il est aussi ordinaire que le texte en soit corrompu, car les copistes sont sujets à se tromper lorsqu'ils n'entendent pas ce qu'ils écrivent. Cet endroit, comme quelques autres de ces lettres, est de cette espèce. Les commentateurs, au lieu de donner dans des conjectures absurdes, auraient mieux fait d'avouer avec Grévius, qu'on n'a point la véritable leçon de ce passage, et qu'on en ignore le sens. On entrevoit bien, par ce qui précède, que Cicéron veut parler des banquiers, et de ceux qui faisaient valoir leur argent sur la place. Mais pourquoi les appelle-t-il *Pheriones?* C'est ce qu'on ne sait point, comme on ne sait pas non plus pourquoi il les appelle dans une autre lettre *Nicasiones*, epist. 5, lib. 12; et on n'entreprendra point de l'expliquer, à moins d'aimer mieux dire des impertinences, que d'avouer qu'on n'entend point une plaisanterie, qui, dans le temps même que cette lettre a été écrite, ne pouvait

peut-être être entendue que par Cicéron et Atticus, comme il arrive encore tous les jours dans les lettres que des amis s'écrivent, de faire allusion à des choses qui se sont dites et passées entre eux, et dont personne ne peut avoir la clef. Grévius conjecture avec assez de vraisemblance, qu'Atticus en disant *more puteolano*, a fait un jeu de mots sur ce que Vestorius était de Pouzzolles, et sur *Puteal*, qui était un endroit de Rome où les banquiers, et ceux qui prêtaient à intérêt, tenaient leurs comptoirs. Au lieu de *Pherionum*, Grévius croit qu'on pourrait lire *vestorianorum*, ce qui ferait un sens très-clair; mais il y a trop loin de *Pherionum* à *Vestorianorum*.

94 *Rufio Vestorianus*. Cicéron l'appelle *Vestorianus*, à cause des différens qu'il avait eus avec Vestorius. *Voyez* les remarques sur la 2e. lettre du 5e. livre.

95 *Qui sont véritablement ce que ce nom signifie*. Brutus signifie une bête, un homme pesant et grossier. Cicéron a déjà fait une pareille allusion à ce nom, à la fin de la première lettre du sixième livre.

96 *Et qu'il demandera le gouvernement des deux Gaules, pour un plus grand nombre d'années que celui qui est fixé par les lois*. César, qui avait connu, par sa propre expérience, combien il était dangereux que ceux qui gardaient long-temps le même gouvernement ne devinssent trop puissans, avait fait, depuis qu'il était dictateur, une loi qui portait que les prétoriens ne pourraient demeurer qu'une année dans leurs gouvernemens, et les consulaires deux ans au plus (*Philipp*. 3 et 8; *Dio*, lib. 43). Antoine voulait changer le gouvernement de Macédoine qui lui était échu, avec celui des Gaules; mais comme Décimus Brutus était gouverneur de la Gaule cisalpine, ceux de son parti empêchèrent que le sénat n'accordât à Antoine ce qu'il demanda. Il se le fit donner par le peuple, et ce fut ce qui donna lieu depuis à la première guerre contre Antoine, qui voulut se rendre maître par force de ce gouvernement, et qui assiégea Décimus Brutus dans Modène.

97 *Qu'on pille tout l'argent qui était dans le temple d'Ops*. César y avait ramassé jusqu'à sept cent millions de sesterces, ce qui faisait près de soixante et dix millions de notre monnaie, qu'il avait réservés pour la guerre des Parthes. Antoine distribuait cet argent à ses amis et à ses créatures, sous prétexte que César avait ordonné ces gratifications, comme on le verra dans la dix-huitième lettre de ce livre. Ops est la même déesse que Rhéa, femme de Saturne; et les anciens adoraient sous ce nom la terre, à cause de sa fécondité.

98 *Pourrai-je ne pas dire du bien de ceux qui vous ont fait signer leur testament? Voyez* les remarques sur la troisième lettre de ce livre.

99 *Je penserai à l'affaire à laquelle vous me conseillez de penser encore.* C'est-à-dire, si je dois aller en Grèce dans la conjoncture présente. *Voyez* la seizième lettre de ce livre.

100 *Vos voisins de Marseille.* Apparemment que les députés de cette ville logeaient auprès d'Atticus. César leur avait ôté tous leurs privilèges, et le petit pays qui dépendait d'eux, parce qu'ils avaient voulu demeurer neutres pendant la guerre civile, et qu'ils avaient soutenu un siége contre lui. Cicéron dit que pour les rétablir dans tous leurs droits, il fallait une armée, parce que Lépidus et Plancus qui commandaient dans ces quartiers-là, étaient dévoués au parti de César.

101 LETTRE XV. *La belle action que celle de mon cher Dolabella!* Il avait fait abattre une colonne, qui était comme une espèce de mausolée, que les affranchis et les esclaves de César avaient élevée tumultuairement au milieu de la place, où ils allaient lui rendre des honneurs divins.

102 *Faire précipiter les uns.* C'était le supplice des criminels d'Etat, qu'on jetait du haut en bas du rocher Tarpéien.

103 *N'en laisser aucun vestige.* A la lettre: Faire paver la place où était cette colonne, afin qu'on ne reconnût plus l'endroit où elle était.

104 *Il a fait finir par-là ce regret que le peuple paraissait avoir de la mort de César.* C'est que non-seulement les bons citoyens, mais le menu peuple même applaudit fort à Dolabella, et fit voir par-là qu'il ne regrettait pas si fort César qu'il l'avait témoigné d'abord, lorsque Antoine prononça son oraison funèbre.

105 *Sous prétexte d'entretenir la paix.* Dont la première condition avait été, que tout ce que César avait fait subsisterait.

106 LETTRE XVI. *Je me suis embarqué.* CONSCENDENS IN PHASELUM EPICOPUM. J'ai expliqué, sur la neuvième lettre du cinquième livre, ce que c'était que cette espèce de bâtiment; mais comme nous n'avons point de mot en français qui y réponde, j'ai cru ne le devoir pas mettre dans la traduction.

107 *Ma maison de Cumes.* Il y a dans le texte, ma maison auprès du lac Lucrinum: on voit dans la lettre suivante que c'était celle de Cumes.

108 *Où mes gens lui fourniront tout ce qu'il lui faudra.* Il y a dans le texte, *villicosque et procuratores*, car je lis ainsi après Grévius et Pignorius. *Villicus* était différent de *procurator*. *Villicus* était celui qui avait soin du labour, et *procurator*, celui qui avait l'intendance de la terre. Comme les Romains avaient un grand nombre d'esclaves, ils faisaient ordinaire-

ment valoir leurs terres. *Villicosque et procuratores tradidissem*, ne peut signifier ici autre chose, sinon que Cicéron leur avait ordonné de recevoir les ordres de Pilia, et de lui fournir toutes les choses dont elle aurait besoin; et c'est dans le même sens qu'il dit à la fin de la dix-neuvième lettre de ce livre : *Cui quidem ego totam villam cellamque tradidi*.

109 *Je vais aujourd'hui souper frugalement chez notre ami Pétus.* TYROTARICHUM. *Voyez* les remarques sur la huitième lettre du quatrième livre. *Vide* epist. 16, 17 et 20, lib. 9 *Fam.*

110 *Dans le beau pays de Pouzzolles et de Cumes.* IN HÆC PUTEOLANA ET CUMANA REGNA. Virgile a dit dans le même sens, *post aliquot mea regna videns, mirabor aristas;* et Horace, pour marquer le plaisir qu'il avait à la campagne, *vivo et regno*, etc.

111 *Si les importuns ne m'obligeaient presque à déserter.* C'est qu'il y avait beaucoup de maisons de campagne aux environs de Pouzzolles et de Cumes.

112 *Je crois qu'à présent Brutus pourrait paraître au milieu de Rome avec une couronne d'or.* Cicéron veut dire que Brutus, pour avoir délivré Rome de la tyrannie, méritait de porter une couronne d'or, comme ceux à qui on accordait l'honneur du triomphe.

113 *Que vous me mettiez en état de partir pour la Grèce.* ME FAC UT EXPEDIAS, c'est-à-dire, que vous expédiez mes affaires, et que vous me fassiez toucher l'argent qui m'est dû. Cicéron, dans la dix-huitième lettre de ce livre, en parlant du payement d'une dette, se sert du même mot, *ad ista expedienda;* et dans la dix-septième et la vingtième lettres du livre suivant, il dit qu'il ne partira point qu'il n'ait réglé ses affaires.

114 *De ce que vous avez écrit à Xénon.* De donner de l'argent à son fils. *Vid.* epist. 2, lib. 16.

115 *De l'affaire de Montanus. Vid.* epist. 52, lib. 12.

116 *Et qu'il ne voudra pas que l'on paye pour lui.* NE PRO SE QUODAM MODO DEPENDATUR. J'avoue que je ne sais pas ce que signifie ce *quodam modo*. Montanus avait servi de caution à Flaminius; ainsi, s'il payait, c'était véritablement payer pour lui.

117 LETTRE XVII. *J'ai bien peur que ce voyage ne soit funeste à la république.* Antoine était allé à Capoue, pour tâcher de mettre dans ses intérêts les soldats vétérans, à qui César avait donné des terres dans ces quartiers-là.

118 *Mes Anecdotes. Voyez* les remarques sur la sixième lettre de ce livre. Dion dit que Cicéron remit cet écrit cacheté entre les mains de son fils, et qu'il lui défendit de le lire et de le montrer à personne avant sa mort. Mais ce

que dit Dion ne s'accorde pas avec ce que Cicéron dit ici ; car il paraît que ces *Anecdotes* n'étaient pas encore achevées lorsque le fils de Cicéron partit pour la Grèce, et il ne le revit jamais depuis. *Dio*, lib. 39.

119 *Pour qu'il souffrît avec une patience merveilleuse tout ce qui venait de moi.* Cicéron se donnait souvent la liberté de dire des bons mots qui intéressaient César ; témoin tous ceux qu'il dit sur ce consul que César nomma le dernier jour de l'année, et qui ne fut en charge que pendant quelques heures ; et aussi celui qu'il dit sur ce que César avait fait donner à Servilia le bien d'un banni, à très-grand marché. Le marché est encore meilleur que vous ne pensez, dit Cicéron, *nam tertia deducta est*, ce qui signifie, dans le sens naturel, *on lui a remis le tiers du prix ;* et dans le sens que Cicéron avait en vue, *Servilia a fait avoir à César les faveurs de* TERTIA sa fille. On mettait même sur le compte de Cicéron plusieurs bons mots qui n'étaient pas de lui, et qu'on rapportait à César, qui faisait un recueil de bons mots, où je ne doute point qu'il ne mît ceux qui roulaient sur lui, lorsqu'ils étaient véritablement bons, comme Cicéron le fait assez entendre dans la seizième lettre du neuvième livre des *Famil.*

120 *On nous donne pour loi non-seulement ce que César a fait, mais ce qu'il avait envie de faire.* Voyez les remarques sur la dixième lettre de ce livre.

121 LETTRE DE CICÉRON A DOLABELLA. *Agamemnon, ce roi des rois.* Tout le monde sait qu'on l'appelait ainsi, parce qu'il y en avait plusieurs dans l'armée des Grecs dont il était général ; et par la même raison ceux qui étaient jaloux de Pompée pendant la guerre civile, l'appelaient Agamemnon, parce que les consuls, et tout ce qu'il y avait de plus grand dans la république, servaient sous lui.

122 *Je vous trouve heureux d'avoir tant de crédit sur l'esprit de Dolabella; si j'en avais autant sur celui de mon neveu.* Il parut bien dans la suite qu'il n'en avait pas beaucoup ; car Antoine le sacrifia à Auguste, qui le fit mettre sur la liste des proscrits, et consentit en revanche qu'on y mît Cicéron ; mais Julia, sœur de Lucius César et mère d'Antoine, retira son frère chez elle et le sauva.

123 *Comme sous un faux titre.* J'ai tâché de rendre par-là *falsam hæreditatem*, i. e. *hæreditatem falso nomine.*

124 *Il me semble que ce n'était auparavant qu'une simple affection, et que c'est à présent une parfaite amitié.* UT MIHI NUNC DENIQUE AMARE VIDEAR, ANTEA DILEXISSE. Nous n'avons point de mots en français qui puissent marquer bien précisément la différence que Cicéron met entre *amare* et *diligere*. Il les confond même très-souvent, et peut-être n'au-

rions-nous jamais su qu'*amare* dit plus que *diligere*, s'il ne les avait distingués en deux ou trois endroits. Cela nous donne lieu de remarquer qu'il n'y a point de mots parfaitement synonymes; et s'il y en a plusieurs qui nous paraissent tels, surtout dans les langues mortes, c'est que nous n'en connaissons pas toute la force, ou que nous n'avons pas assez observé la différente étendue de leur signification. Qui n'aurait pas cru, par exemple, que *fidens* et *confidens* étaient synonymes, si par hasard Cicéron ne nous eût appris que *fidens* se prenait en bonne part, et *confidens* en mauvaise part, quoique *confidere* se prenne en bonne part? *Qui fortis est idem est fidens, quoniam confidens mala consuetudine loquendi in vitio ponitur, ductum verbum a confidendo quod laudis est. Tuscul.* 3. *Voyez* les remarques sur la troisième lettre du livre suivant.

125 LETTRE XVIII. *Lui qui a demandé si à propos du secours à Fabérius dont la main lui a fourni tant d'argent pour payer ses dettes.* Fabérius avait été secrétaire de César, et Antoine se servait de lui pour faire écrire sur les registres de ce dictateur tout ce qu'il voulait. Il y fit mettre, entre autres, une gratification considérable pour Dolabella, qu'il lui fit toucher afin de le mettre dans ses intérêts. Cet argent se prenait dans le temple d'Ops, où César avait laissé près de soixante et dix millions, comme nous l'avons déjà dit; et c'est là-dessus que roule la plaisanterie du texte où il y a un double sens : *opem*, qui signifie dans le sens naturel *du secours*, signifie ici, dans le sens de Cicéron, *de l'argent qui était dans le temple d'Ops*. *Voyez* les remarques sur la quatorzième lettre de ce livre.

126 *Je reçus votre lettre à Pompéii le troisième jour après sa date; c'est faire une grande diligence.* Pompéii était par-delà Naples, et les esclaves dont on se servait alors pour porter les lettres, allaient à pied; mais ils en avaient qui étaient des espèces de coureurs, qu'on appelait *celeripedes*.

127 *Je voudrais bien voir la lettre de Sauféius.* Il était alors à Athènes : apparemment que dans la lettre qu'il avait écrite à Atticus, il lui parlait du fils de Cicéron. *Voyez* la seizième lettre de ce livre.

128 LETTRE XIX. *Dans le temps que j'étais tout consterné de ce que Dolabella ne me payait point.* Cicéron dit cela en plaisantant; car on voit dans cette lettre même, et dans la suivante, que cela l'inquiétait fort médiocrement.

'Ατισία est un mot dont Atticus s'était servi dans sa lettre, et c'est pour cela que Cicéron dit, *sic enim scribis*, parce qu'Atticus avait fait ce mot. On trouve bien dans Hésychius ἀτιστὴς, *qui non est solvendo*, mais on ne trouve nulle part ἀτισία.

129 *Qu'il pense à se bannir lui-même.* C'est-à-dire, à sortir de l'Italie, où le parti de César était le plus fort à cause des soldats vétérans. Cicéron a traité de même de fuite et d'exil le parti que prit Pompée, d'abandonner l'Italie à César, comme on l'a vu dans le septième et le huitième livres.

130 *Il faut que je cherche un autre port, dont mon âge m'approche.* Ce port c'est la mort. Cicéron fait dire à Caton, dans le *Traité de la Vieillesse*, qu'il regarde la mort comme un port où l'on arrive après une longue navigation. Gronovius veut que par ce port on entende le repos et la retraite; mais cela ne s'accorde pas avec ce que Cicéron dit ici et dans plusieurs autres lettres, qu'il ne lui serait pas libre de demeurer neutre, comme il avait pu l'être pendant la guerre de César et de Pompée. *Voyez* epist. 13 h. lib.

131 *Et parle d'un ton sévère, propre à tromper ceux qui voudraient s'y laisser prendre.* On verra dans les lettres suivantes, que Cicéron se défiait fort de Pansa, et qu'il le croyait dans les intérêts d'Antoine plus qu'il ne voulait qu'on le crût. Mais Cicéron se trompa, Pansa demeura attaché au parti du sénat, et fut tué dans la bataille qu'il donna pour faire lever à Antoine le siége de Modène.

132 *Je trouve dans le discours de Servius, plus de peur que de prudence.* SERVII ORATIONEM, signifie ici ce que Servius Sulpicius avait dit à Atticus, sur ce que Dolabella avait fait depuis peu, qu'il craignait que cela n'eût des suites fâcheuses. On voit que c'est le sens de cet endroit, par cet autre de la même lettre, *quamquam de Servio jam rescirpsi me facere magnam πρᾶξιν Dolabellæ, etc.*; et dans la lettre précédente, *Servius proficiscens quod desperanter tecum locutus est, etc.*

133 *Cérellia.* La bonne amie de Cicéron. *Voyez* les remarques sur la 51e. lettre du 12e. livre.

134 *Que je ne pouvais pas faire ce qu'elle me demandait.* Publilius, frère de la seconde femme de Cicéron, faisait des chicanes pour ne point toucher l'argent de la dot de sa sœur, et cherchait à engager Cicéron à la reprendre. Il semble même par la première lettre du seizième livre, que Cicéron ait eu quelque envie de se raccommoder avec elle.

135 *Je l'ai laissée maîtresse de ma maison de campagne, et de toutes mes provisions.* Voyez les remarques sur la 10e. lettre de ce livre.

136 LETTRE XX. *La harangue de L. Antonius.* Il y avait alors trois Antoines dans les charges, tous trois frères : Marc-Antoine était consul, Caius Antonius préteur, et Lucius Antonius tribun du peuple. Ce dernier voulait faire distribuer les terres du marais Pomptina, pour mettre

le peuple dans les intérêts de son frère. Dolabella s'opposa à cette distribution, et ce fut à cette occasion qu'ils haranguèrent l'un et l'autre.

137 *Pourvu qu'il me paie l'intérêt*. MODO NUMERET IDIBUS. Nous avons déjà dit que chez les Romains, l'intérêt se payait tous les mois le jour des ides, c'est-à-dire, ou le treize ou le quinze.

138 *Tertulla*. Sœur de Brutus et femme de Cassius. Les filles portaient le nom de famille sans prénom ni surnom; et lorsqu'il y en avait plusieurs, on les distinguait par le rang de leur naissance. L'aînée des sœurs de Brutus s'appelait *Junia major*; la seconde, *Junia minor*, et la troisième, *Junia tertia*, et par diminutif *Tertulla*.

139 *Ce petit César*. Cléopâtre prétendait avoir eu de César un fils, qu'elle faisait appeler Césarion. Les partisans de ce dictateur soutenaient que cela n'était pas vrai; et ils prirent la chose si sérieusement, qu'Hirtius fit un écrit pour prouver que c'était une supposition de la reine d'Égypte. Lorsque Antoine fut devenu amoureux de Cléopâtre, il reconnut cet enfant pour le fils de César, et Auguste le fit mourir lorsqu'il eut vaincu Antoine.

140 *Vous voudriez que je fisse pour lui une harangue*. Atticus comptait que Brutus pourrait bientôt paraître à Rome en sûreté, et il souhaitait que Cicéron composât la harangue qu'il ferait au peuple: sans doute parce qu'il croyait, aussi bien que Cicéron, qu'il n'y avait pas assez de force et de véhémence dans les harangues de Brutus. *Voyez* la première lettre du livre suivant.

141 *Son édit*. Voyez ce que nous avons dit des *édits* de Bibulus, sur la 19e. lettre du 2e. livre.

142 *Suam cuique sponsam, etc.* A la lettre: *laissez à chacun sa femme, et à moi la mienne; laissez à chacun ses amours, et à moi les miennes*. Cela revient à ce que nous disons, *il n'y a pas de laides amours*, ou *il ne faut pas disputer des goûts*.

143 *Voilà qui n'est pas fort élégant, aussi cela est d'Atticus, dont les vers sont fort durs*. Il ne s'agit pas ici du sentiment, comme le veut Corradus, mais de la manière de l'exprimer, et c'est pour cela qu'il a fallu le laisser en latin. Cicéron, dans le premier livre *de Finibus*, appelle Attilius *ferreum scriptorem*. Junius croit qu'on lisait dans Attilius:

Suam cuique sinas sponsam, mihi meam.
Suum cuique sinas amorem, mihi meum.

Et comme pour la mesure il faut faire deux syllabes de *cui*, il prétend que c'est en cela que consistait la dureté de ces vers. Mais après tout, si

Cicéron ne disait pas que ces vers n'étaient pas bons, je ne sais si on l'aurait deviné. Il faut des oreilles romaines pour sentir ces délicatesses, qu'on ne sent bien que dans sa langue. Par-là les auteurs grecs et latins gagnent infiniment avec nous; car nous ne voyons point de défaut dans le style de ceux qui ont écrit dans les bons temps; et on ne peut pas douter qu'il n'y en eût plusieurs, comme il y en a à présent dans les livres les mieux écrits. Ou si nous croyons voir dans les auteurs anciens quelque chose de trop hasardé ou de négligé, nous craignons, et avec raison, que ce ne soit ou une élégance, ou une exception des règles que l'usage autorisait.

144 *Je crois à présent que nous aurons un chef.* Je ne conçois pas comment un homme aussi judicieux que Manuce a pu s'imaginer que Cicéron parle ici d'Octavius. Ce jeune homme ne jouait pas encore un assez grand rôle, et l'on ne savait pas quel accès il trouverait auprès du peuple. Il est visible, par ce qui précède, qu'il s'agit ici de Dolabella, qui, étant consul aussi bien qu'Antoine, pouvait se mettre à la tête de l'un des deux partis.

145 *Vous me citez Épicure, et vous osez dire qu'il ne faut point se mêler du gouvernement. Quoi! l'air grave et sévère de Brutus ne vous empêche point de tenir de pareils discours?* Épicure mettait le souverain bien dans la volupté, c'est-à-dire, dans une vie douce et tranquille (car la volupté d'Épicure n'était pas une volupté de passion et de débauche), et il n'y a rien de plus contraire à la tranquillité, que les mouvemens de l'ambition et l'embarras des affaires publiques. Au contraire, les stoïciens croyaient que le sage était obligé à servir sa patrie; et Brutus, à l'exemple de son oncle Caton, suivait leurs principes.

146 *Si L. Antonius a produit Octavius devant le peuple.* Nous avons déjà vu ailleurs qu'un particulier ne pouvait haranguer le peuple, à moins qu'il ne fût présenté par quelque magistrat. Octavius voulait se faire nommer tribun du peuple à la place de Cinna, qui avait été tué dans une émotion populaire, où on le prit pour un autre Cinna, qui était du nombre des conjurés. Les partisans d'Antoine empêchèrent qu'Octavius n'eût cette place. *Dio*, lib. 45.

147 LETTRE XXI. *Les duumvirs.* Comme il y avait à Rome deux consuls, il y avait aussi dans les villes municipales de l'Italie deux magistrats, qui s'élisaient tous les ans comme les consuls. Il y avait aussi à Rome plusieurs magistrats subalternes nommés *duumviri;* mais comme il ne s'en agit pas ici, il serait inutile d'expliquer ce que c'était.

148 *Qu'on laissait un successeur au tyran.* Il veut parler d'Antoine. Les con-

jurés délibérèrent s'ils ne s'en déferaient point; mais ils conclurent qu'il ne fallait tuer que César, afin qu'il parût qu'on n'en voulait qu'à la tyrannie; et Trebonius, sous prétexte de parler à Antoine de quelque affaire, le retint hors du sénat pendant qu'on tuait César. *Voyez* epist. 9 et 10, lib. 12 *Famil.*

149 *Que la mère du chef des conjurés garde un bien qui appartient à l'un des complices de la conjuration.* Il y a dans le texte : *le bien que Pontius avait auprès de Naples;* mais en traduisant comme j'ai fait, cela fait sentir tout d'un coup le ridicule que Cicéron trouvait à cette affaire. César avait fait adjuger à grand marché, à sa bonne amie Servilia, des biens confisqués sur ceux qui avaient suivi le parti de Pompée : apparemment que ce bien de Pontius faisait partie de ces belles acquisitions de Servilia. Il s'agit ici de Pontius Aquila, qui avait été tribun l'année précédente, et à qui César ne pardonna point de ne s'être point levé, sans doute par distraction, lorsque César passa, le jour de son triomphe, devant l'endroit où les tribuns en corps étaient assis. Dion et Appien le nomment parmi les conjurés : il servit de lieutenant sous D. Brutus, et fut tué à la bataille contre Antoine. *Sueton. Jul.; Dio*, lib. 45; *Fam.* lib. 10, ep. 33.

150 *Le Traité de la Vieillesse.* Qu'il avait composé depuis peu.

151 *Mais mon temps est bientôt fait.* Cicéron n'avait pourtant alors que soixante et trois ans.

152 *Hirtius qui reste seul des cinq.* Πεντέλοιπον, c'est-à-dire, selon quelques commentateurs, de Philippe, Octavius, Pansa et Balbus, tous du parti de César, que Cicéron avait vus à Pouzzolles; ou, selon d'autres, de Lépidus, Antoine, Dolabella et Pansa, qui étaient ceux du parti de César qui jouaient le plus grand rôle; le premier ayant été *magister equitum* (car il n'y a point de mot français qui puisse exprimer ce que c'était que cette charge, et en le rendant par général de la cavalerie, on n'en donne qu'une idée très-imparfaite : c'était la première place après le dictateur, tant en paix qu'en guerre); les deux autres étaient consuls, et Hirtius et Pansa, consuls désignés. D'autres disent que par πεντέλοιπον, Cicéron désigne ici le jeune Pompée, à cause de son prénom Sextus, parce que le premier nombre après cinq c'est six. Cette explication me paraît ridicule; car pourquoi Cicéron désignerait-il le jeune Pompée par cette énigme? et puis, il ne s'agit point du tout ici de Sextus Pompeius. J'avoue que je ne suis guère plus content des deux premières, et encore moins d'une autre de Junius, qui veut que Cicéron appelle ici Hirtius πεντέλοιπον, parce qu'il avait été l'un des cinq qui avaient eu soin des funérailles de César, comme si λοιπὸν venait de λοιπὴ, *sepulchrum* ou

sepultura. Mais où a-t-il trouvé que λοιπὴ signifie *sepulchrum* ou *sepultura*? Je n'ai rapporté ces différentes conjectures, que pour faire voir que si dans quelques endroits pareils je ne charge pas mes remarques des visions des critiques, le lecteur n'y perd pas beaucoup. Il faut donc avouer qu'il y a ici sous πεντέλοιπον quelque plaisanterie cachée, dont le sens ne nous est pas connu.

153 *C'est pour l'engager dans le bon parti*. Comme Brutus et Cassius en avaient prié Cicéron. Epist. 20 h. lib.

154 *Si Dolabella m'a payé*. ECQUID DOLABELLA TINNIAT. C'est une métaphore tirée du bruit que fait l'argent lorsqu'on le compte; d'où est venue aussi parmi nous cette distinction si connue, de payement *en monnaie sonnante*, par opposition aux payemens en papier.

155 *Ou si, pour s'en dispenser, il a encore envie de faire faire une banqueroute générale*. *Voyez* les remarques sur la douzième lettre du onzième livre.

156 LETTRE XXII. *Mon disciple aime fort celui que Brutus a blessé*. C'est-à-dire, Hirtius aime fort César. *Hirtium et Dolabellam dicendi discipulos habeo, cœnandi magistros*. *Voyez* les remarques sur la 12ᵉ. lettre de ce livre.

157 *Que sa clémence lui a été funeste*. Lorsque tous les conjurés avaient été du parti de Pompée; et César, non-seulement leur avait permis de revenir à Rome, mais les avait même mis dans les charges.

158 *On fit ce jour-là une grande faute*. De ne pas tuer Antoine avec César. *Voyez* les remarques sur la lettre précédente.

159 *Mais l'obligation que nous avons aux conjurés, nous ôte le droit de nous plaindre*. Cicéron dit *illi juvenes*, par rapport à l'âge qu'il avait. Parmi les conjurés, il n'y en avait guère qui passassent quarante ans, et la plupart étaient au-dessous. Il n'y avait de consulaires que Trébonius, qui avait été consul les trois derniers mois de l'année précédente, et qui par la faveur de César pouvait bien l'avoir été avant l'âge marqué par la loi, comme Dolabella le fut cette année à vingt-cinq ans. *Juvenis* et *puer* chez les Romains, s'étendaient à un âge plus avancé que chez nous *jeune homme* et *enfant*. On verra dans les lettres suivantes, qu'on appelait Octavius *puerum*, quoiqu'il eût dix-huit ans. Il y a dans le texte un vers de quelque ancien poëte tragique grec, on ne sait point duquel. En le traduisant, j'ai eu moins d'égard à la lettre, qu'à l'application qu'en fait Cicéron, et à la suite du discours.

160 *Cette légation votive*. Voyez les remarques sur la 2ᵉ. lettre du 4ᵉ. livre.

FIN DES REMARQUES.

LIBER XV.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.

O FACTUM male de Alexione! incredibile est, quanta me molestia affecerit: nec mehercule ex ea parte maxime, quod plerique mecum: ad quem igitur te medicum conferes? quid mihi jam medico? aut si opus est, tanta inopia est? amorem erga me, humanitatem, suavitatemque desidero. Etiam illud: quid est, quod non pertimescendum sit; cum hominem temperantem, summum medicum, tantus improviso morbus oppresserit? sed ad hæc omnia una consolatio est, quod ea conditione nati sumus, ut nihil, quod homini accidere possit, recusare debeamus. De Antonio jam antea tibi scripsi, non esse eum a me conventum. Venit enim Misenum, cum ego essem in Pompejano: inde ante profectus est, quam ego eum venisse cognovi. Sed casu, cum legerem tuas litteras, Hirtius erat apud me in Puteolano: ei legi, et egi. Primum quod attinet, nihil mihi concedebat: deinde ad summam, arbitrum me statuebat non modo hujus rei, sed totius consulatus sui. Cum Antonio autem sic agemus, ut perspiciat, si in eo negotio nobis satisfecerit, totum me futurum suum.

LIVRE XV.

LETTRE I.

CICÉRON A ATTICUS.

Que je suis fâché de la mort d'Alexion! vous ne sauriez croire combien j'en ai été touché; ce n'est point par l'endroit dont la plupart des gens me parlent; où prendrez-vous, me dit-on, un autre médecin? Qu'ai-je affaire à présent de médecin [1]? et, quand j'en aurais besoin, est-ce une chose si rare? Ce qui me le fait regretter, ce sont les agrémens que je trouvais dans sa société, et l'amitié qu'il avait pour moi. D'ailleurs que ne devons-nous pas craindre lorsque nous voyons un homme si sobre, et un si grand médecin emporté tout d'un coup par une pareille maladie? Mais dans ces occasions il faut se souvenir que l'on doit s'attendre et se soumettre à tous les maux qui sont attachés à la condition humaine. Je vous ai déjà mandé que je n'ai pu voir Antoine. J'étais à Pompéii lorsqu'il vint à Misène, et il en partit avant que j'eusse appris qu'il y était. Mais à propos de cela, Hirtius se trouva par hasard chez moi lorsque je reçus votre lettre; je la lui montrai, et je lui recommandai votre affaire; il commença par me dire qu'il ne s'intéressait pas moins à ce qui vous regarde que moi-même, et il conclut en m'assurant que je pouvais compter sur lui, non-seulement pour cette affaire, mais pour tout ce qui dépendrait de lui pendant son consulat. Je parlerai à Antoine d'une manière à lui faire entendre que s'il fait ce que nous souhaitons, il pourra compter absolument

Dolabellam spero domi esse. Redeamus ad nostros : de quibus tu bonam spem te significas habere propter edictorum humanitatem. Ego autem perspexi, cum a me xvii kal. de Puteolano Neapolim, Pansæ conveniendi causa, proficisceretur Hirtius, omnem ejus sensum. Seduxi enim, et ad pacem sum cohortatus. Non poterat scilicet negare, se velle pacem; sed non minus se nostrorum arma timere, quam Antonii : et tamen utrosque non sine causa præsidium habere; se autem utraque arma metuere. Quid quæris? ἐδὲν ὑγιές. De Q. filio tibi assentior : patri quidem certe gratissimæ et bellissimæ tuæ litteræ fuerunt. Cærelliæ vero facile satisfeci : nec valde laborare mihi visa est : et, si illa, ego certe non laborarem. Istam vero, quam tibi molestam scribis esse, auditam a te esse, omnino demiror. Nam quod eam collaudavi apud amicos, audientibus tribus filiis ejus et filia; ἐ ταυτὸ ἐκ τῦ αὐτῦ. Quid est hoc? quid est autem, cur ego personatus ambulem? parumne fœda persona est ipsius senectutis? Quod Brutus rogat, ut ante kalendas; ad me quoque scripsit; et fortasse faciam. Sed plane, quid velit, nescio. Quid enim illi afferre consilii possum, cum ipse egeam consilio? et cum ille suæ immortalitati melius, quam nostro otio, consuluerit? De regina, rumor exstinguetur. De Flamma, obsecro te, si quid potes. Heri dederam ad te litteras exiens e Puteolano, diverteramque in Cumanum. Ibi [a] bene valentem videram Pi-

[a] Pæne.

sur moi. J'espère d'être payé de Dolabella [2]. Revenons à Brutus et à Cassius. La modération de leurs *édits* [3] vous fait espérer que les affaires tourneront à la paix; mais moi, j'ai pénétré les sentimens d'Hirtius; lorsqu'il partit de ma maison de Pouzzoles, le seize, pour aller à Naples voir Pansa, je le pris en particulier, et je l'exhortai à entretenir la paix. Il me dit bien qu'il la souhaitait, et il ne pouvait pas parler autrement; mais il ajouta qu'il appréhendait qu'on n'y trouvât autant d'opposition du côté des conjurés que de celui d'Antoine; qu'à la vérité les uns et les autres avaient raison de se faire accompagner par des gens armés, mais qu'il appréhendait également qu'ils n'en vinssent à une guerre ouverte. Que voulez-vous que je vous dise? je n'en ai pas trop bonne opinion. Je suis de votre avis touchant notre neveu. Pour mon frère, il a été charmé de votre lettre, et vous ne pouviez lui faire un plus grand plaisir. J'ai fait aisément goûter mes raisons à Cérellia [4]; il m'a paru qu'elle ne prenait pas cette affaire fort vivement; elle a bien fait, car je ne m'en serais pas pour cela plus mis en peine. Pour cette autre personne [5], qui, à ce que vous me marquez, vous importune, je suis surpris que vous l'ayez seulement écoutée. Si j'en ai dit du bien devant quelques-uns de ses amis, et en présence de ses trois fils et de sa fille, je n'en ai pas parlé de même depuis [6]. Pourquoi cela? me direz-vous; pourquoi? c'est que je ne veux pas me masquer; la vieillesse ne nous déguise-t-elle pas assez [7]? Quant à ce que vous me dites, que Brutus me prie de l'aller voir avant le premier du mois prochain; il m'en écrit, et peut-être que j'irai; mais, après tout, je ne vois pas à quoi je pourrais lui être bon; comment lui donnerais-je des conseils? j'en ai besoin moi-même, et je suis fâché qu'en rendant son nom immortel, il n'ait pas mieux assuré notre

liam. Quin etiam Baulos Cumis eam vidi. Venerat enim in funus : cui funeri ego quoque operam dedi. Cn. Lucullus, familiaris noster, matrem efferebat. Mansi igitur eo die in Sinuessano : atque inde mane postridie Arpinum proficiscens, hanc epistolam exaravi. Erat autem nihil novi, quod aut scriberem, aut ex te quærerem; nisi forte hoc ad rem putas pertinere : Brutus noster misit ad me orationem suam, habitam in concione capitolina; petivitque a me, ut eam nec ambitiose corrigerem ante, quam ederet. Est autem oratio scripta elegantissime sententiis, verbis, ut nihil possit ultra. Ego tamen, si illam causam habuissem, [a] scripsissem ardentius. Ὑπόθεσιν, vides, quæ sit persona dicentis. Itaque eam corrigere non potui. Quo enim in genere Brutus noster esse vult, et quod judicium habet de optimo genere dicendi, id ita consecutus est in ea oratione, ut elegantius esse nihil possit. Sed ego solus alius sum; sive hoc recte, sive non recte. Tu tamen velim orationem legas, nisi forte jam legisti, certioremque me facias, quid judices ipse. Quamquam vereor, ne cognomine tuo lapsus, ὑπεραττικὸς sis in judicando. Sed si recordabere Δημοσθένους fulmina, tum intelliges, posse et ἀττικώτατα gravissime dici. Sed hæc coram. Nunc nec sine epistola, nec cum inani epistola volui ad te Metrodorum venire.

[a] Scr. ardentius ὑποθέσεις. Vide, q.

repos. Ce bruit qui a couru touchant la reine d'Égypte [8] se dissipera. Tâchez, je vous prie, de faire entendre raison à Flamma [9]. Je vous écrivis hier [10] en partant de Pouzzoles pour aller à Cumes où j'ai trouvé Pilia presque entièrement rétablie; je l'ai même vue à Baules [11] où elle était venue de Cumes pour les funérailles que Lentulus notre ami faisait faire à sa mère. J'y assistai, et je vins coucher à Sinuesse [12], d'où je vous écris le matin avant que de partir pour Arpinum. Je n'ai aucune nouvelle à vous apprendre ni à vous demander. Il ne faut pas néanmoins oublier de vous dire que Brutus m'a envoyé la harangue qu'il prononça dans le Capitole; il me prie de la corriger avant qu'il la rende publique, et de ne le point épargner [13]. On ne peut rien voir de plus élégant que cette pièce, soit pour les pensées, soit pour le style; mais si j'avais eu un pareil sujet à traiter, je l'aurais fait avec plus de véhémence [14]. Vous voyez bien quel personnage il avait à représenter. Je n'ai donc pu rien changer à cette harangue; car dans le genre d'écrire que Brutus regarde comme le plus parfait, il a si bien réussi qu'on ne peut rien faire de mieux; mais soit que j'aie raison ou que j'aie tort, je suis dans un goût tout différent [15]. Je serais bien aise que vous lussiez cette harangue, si vous ne l'avez pas lue, et que vous me disiez ce que vous en pensez; quoique j'appréhende que votre surnom ne vous mette trop dans les intérêts de l'élégance attique [16]. Cependant lorsque vous vous souviendrez des foudres de Démosthène, vous concevrez qu'on peut joindre la force avec l'élégance; mais nous en parlerons ensemble; je vous en ai entretenu à présent, parce que je ne voulais pas laisser partir Métrodore sans lui donner une lettre pour vous, et qu'il fallait la remplir.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

Quinto decimo kalend. e Sinuessano proficiscens, cum dedissem ad te litteras, divertissemque a Cumis, in Vesciano accepi a tabellario tuas litteras; in quibus nimis multa de Buthroto. Non enim tibi ea res majori curæ aut est, aut erit, quam mihi. Sic enim decet, te mea curare, tua me. Quamobrem id quidem sic susceptum est mihi, ut nihil sim habiturus antiquius. L. Antonium concionatum esse, cognovi tuis litteris et aliis, sordide: sed, id quale fuerit, nescio. Nihil enim scripsisti. De Menedemo, probe. Quintus certe ea dictitat, quæ scribis. Consilium meum á te probari, quod ea non scribam, quæ tu a me postularis, facile patior: multoque magis id probabis, si orationem eam, de qua hodie ad te scripsi, legeris. Quæ de legionibus scribis, ea vera sunt. Sed non satis hoc mihi videris tibi persuasisse, quid de Buthrotiis nostris per senatum speres confici posse, quod puto: tantum enim video, non videmur esse victuri. Sed, si etiam nos hoc fallat, de Buthroto te non fallet. De Octavii concione idem sentio, quod tu: ludorumque ejus apparatus, et Matius ac Postumius mihi procuratores non placent. Saserna collega dignus. Sed isti omnes, quemadmodum sentis, non minus otium timent, quam nos arma. Bal-

LETTRE II.

Au même.

J'étais venu de Cumes dans le territoire de Vescia, et j'allais partir de Sinuesse [17], d'où je vous ai écrit, lorsque votre messager m'a rendu votre lettre. Vous n'aviez pas besoin de me recommander si fort l'affaire de Buthrote; je ne m'y intéresse pas moins que vous; car vos affaires et les miennes doivent être communes, et je me suis chargé de faire réussir celle-ci comme tout ce que j'ai le plus à cœur. J'apprends par votre lettre, et j'avais déjà appris par d'autres, que L. Antonius a fait une misérable harangue; mais je n'en sais pas le détail, et vous ne me le marquez point. Ce que vous me dites de Ménédémus, me fait plaisir [18]. Il est vrai que notre neveu dit partout ce que vous me mandez [19]. Je suis ravi que vous approuviez que je ne compose point cette harangue que vous m'aviez demandée, et vous l'approuverez encore plus quand vous aurez lu celle dont je vous parle dans la lettre que je vous ai déjà écrite aujourd'hui. Ce que vous me dites de ces légions est vrai [20], mais il me semble que vous n'avez pas assez compris que l'autorité du sénat ne suffit pas pour vous faire obtenir ce que vous demandez pour la ville de Buthrote. Je ne puis que conjecturer, mais je crains bien que nous ne soyons pas même sûrs de mettre notre vie à couvert; si je me trompe, vous ne serez pas trompé sur l'affaire de Buthrote. Je pense comme vous sur la harangue d'Octavius; ces jeux qu'il prépare, Matius et Postumius qui en ont le soin, tout cela ne me plaît guère [21]; Saserna est pour eux un digne collègue [22]; mais comme vous le pensez, tous ces gens-

bum levari invidia per nos velim : sed ne ipse quidem id fieri posse confidit. Itaque alia cogitat. Quod prima disputatio Tusculana te confirmat, sane gaudeo. Neque enim ullum est perfugium aut melius, aut paratius. Flamma quod bene loquitur, non moleste fero Tyndaritanorum causa,[a] de qua tam laboras, quæ sit, ignoro. Hos tamen. Πεντέλοιπον movere ista videntur, in primis erogatio pecuniæ. De Alexione doleo; sed, quoniam inciderat in ita gravem morbum, bene actum cum illo arbitror. Quos tamen secundos heredes, scire vellem, et diem testamenti.

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

Undecimo kalend. accepi in Atinati duas epistolas tuas; quibus duabus meis respondisti. Una erat xv kal. altera xii data. Ad superiorem igitur prius. Accurres in Tusculanum, ut scribis, quo me vi kal. venturum arbitrabar. Quod scribis parendum victoribus; non mihi quidem, cui sunt multa potiora. Nam illa, quæ recordaris, Lentulo et Marcello consulibus acta in æde Apollinis; nec causa eadem est, nec simile tempus, præsertim cum Marcellum scri-

[a] De qua causa laborat.

là craignent autant la paix que nous craignons la guerre. Je voudrais bien que nous pussions rendre Balbus moins suspect [23]; mais lui-même ne croit pas que cela soit possible; ainsi il a d'autres vues. Je suis ravi que ce que j'ai dit du mépris de la mort dans le premier livre des Tusculanes, vous rende plus ferme; il n'est point de ressource plus sûre et plus prompte contre tous les événemens. Je suis bien aise que Flamma donne de bonnes paroles. Je ne sais ce que c'est que cette affaire des Tyndaritains [24] pour laquelle vous vous intéressez si fort; mais je leur rendrai service [25]. Ce que fait Antoine, et surtout l'argent qu'il distribue, semble ébranler Hirtius [26]. Je suis fâché de la mort d'Alexion, mais puisque son mal l'avait mis dans un si terrible état, je le trouve heureux. Je voudrais bien savoir qui sont ses seconds héritiers, et de quel jour est son testament.

LETTRE III.

Au même.

J'ai reçu le vingt-deux à Atina [27] les deux lettres par lesquelles vous répondez aux deux miennes; l'une est du dix-huit, et l'autre du vingt-un. Je vais commencer par la plus vieille. Vous viendrez donc à Tusculum dès que j'y serai, et je compte d'y être le vingt-sept. Vous me dites qu'il faudra se soumettre aux vainqueurs; ce parti ne me convient pas, et j'en sais plusieurs qui me conviendront mieux. Vous rappelez le décret que l'on fit dans le temple d'Apollon sous le consulat de Lentulus et de Marcellus [28]; les circonstances sont fort différentes, et le bon parti n'est pas aussi puissant qu'il l'était alors [29]; surtout si Marcellus et d'autres consu-

bas aliosque discedere. Erit igitur nobis coram odorandum et constituendum, tutone Romæ esse possimus. Novi conventus habitatores sane movent. In magnis enim versamur angustiis. Sed [a] sunt ista parvi. Quin et majora contemnimus. Calvæ testamentum cognovi, hominis turpis ac sordidi. Tabula Demonici quod tibi curæ est, gratum. De Mario scripsi jam pridem ad Dolabellam accuratissime : modo redditæ litteræ sint. Ejus causa et cupio, et debeo. Venio ad propiorem. Cognovi de Alexione, quæ desiderabam. Hirtius est tuus. Antonio, quam est, volo pejus esse. De Q. filio, [b] ut scribis, de patre coram agemus. Brutum omni re, qua possum, cupio juvare : cujus de oratiuncula idem te, quod me, sentire video. Sed parum intelligo, quid me velis scribere, quasi a Bruto habita oratione; cum ille ediderit. Qui tandem convenit? an sic, ut in tyrannum jure optimo cæsum? multa dicentur, multa scribentur a nobis; sed alio modo et tempore. De sella Cæsaris, bene tribuni. Præclaros etiam XIV ordines. Brutum apud me fuisse gaudeo : modo et libenter fuerit, et sat diu.

[a] Sint. — [b] Ut scribis, Ιλιάς.

laires s'absentent, comme vous me le dites. Il faudra donc observer et reconnaître de près si je puis être à Rome en sûreté. Je me défie fort de ces gens à qui l'on vient de distribuer de nouvelles terres [30]; nous sommes assiégés de tous côtés; mais il faut se mettre au-dessus de tout cela; je méprise même de plus grands dangers. Je sais ce que contient le testament de Calva; c'était un homme d'une avarice sordide. Je vous remercie du soin que vous prenez de la vente des biens de Démonicus. Je m'intéresse pour Marius [31] autant que je le dois. Il y a déjà du temps que j'ai écrit sur son affaire à Dolabella une lettre très-forte; je ne sais s'il l'a reçue. Je viens à votre seconde lettre. Vous m'avez appris ce que je voulais savoir du testament d'Alexion. Vous pouvez compter sur Hirtius. Je voudrais qu'Antoine fût encore plus mal qu'il n'est [32]. Vous me parlez de notre neveu; c'est une source inépuisable de chagrin [33]; nous parlerons de son père quand nous serons ensemble. Je souhaite fort de pouvoir être utile à Brutus. Je vois que vous pensez comme moi sur sa harangue; mais je ne conçois pas comment vous voulez que j'en compose une, comme si c'était celle qu'il a prononcée, puisqu'il a rendu la sienne publique. Cela convient-il? ou bien voudriez-vous que je prouvasse qu'on était en droit de tuer le tyran? Je parlerai et j'écrirai souvent là-dessus, mais ce sera d'une autre manière, et dans un autre temps. Les tribuns ont bien fait de ne pas souffrir qu'on plaçât au théâtre la chaire de César [34]; je suis aussi fort content de nos chevaliers [35]. Je suis bien aise que Brutus ait été chez moi [36]; je souhaite qu'il s'y soit bien trouvé, et qu'il y ait demeuré plusieurs jours.

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

Decimo kalend. hora IIX fere, a Q. Fufio venit tabellarius, nescio quid ab eo litterularum, uti me sibi restituerem : sane insulse, ut solet : nisi forte, quæ non ames, omnia videntur insulse fieri. Scripsi ita, ut te probaturum existimem. Mihi duas a te epistolas reddidit, unam XI, alteram X. Ad recentiorem prius. Et legio? rem laudo. Si vero etiam Carfulenus: ἄνω ποταμῶν· Antonii consilia narras turbulenta : atque utinam potius per populum agat, quam per senatum! quod quidem ita credo. Sed mihi totum ejus consilium ad bellum spectare videtur, si quidem D. Bruto provincia eripitur. Quoquo modo ego de illius nervis existimo, non videtur fieri posse sine bello. Sed non cupio; quoniam cavetur Buthrotiis. Rides? ast condoleo, non mea potius assiduitate, diligentia, gratia perfici. Quod scribis te nescire, quid nostris faciundum sit : jam pridem me illa ἀπορία sollicitat. Itaque stulta jam iduum martiarum est consolatio. Animis enim usi sumus virilibus; consiliis, mihi crede, puerilibus. Excisa enim est arbor, non evulsa. Itaque, quam fruticetur, vides. Redeamus igitur, quoniam sæpe usurpas, ad Tusculanas disputationes. Saufejum per te celemus. Ego numquam indicabo. Quod te a Bruto scribis; ut cer-

LETTRE IV.

Au même.

Le vingt-troisième sur les deux heures après midi, on m'a apporté, de la part de Q. Fufius [37], une espèce de billet où il me prie de lui rendre mon amitié, ce qu'il fait, à son ordinaire, d'une manière fort fade; peut-être que tout ce qui vient des gens que nous n'aimons point, nous paraît tel. Je crois que vous serez content de la réponse que je lui ai faite. Le même messager m'a apporté deux de vos lettres; l'une du vingt-deux, et l'autre du vingt-trois; je vais d'abord répondre à la dernière. Quoi! une légion toute entière abandonne Antoine [38]; j'en suis charmé: mais voir Carfulénus prendre le bon parti, c'est voir les rivières remonter vers leur source. Les desseins d'Antoine dont vous me parlez nous menacent de troubles; je souhaite qu'il s'adresse plutôt au peuple qu'au sénat [39] pour obtenir ce qu'il demande, et je crois qu'il prendra le premier parti; mais il paraît qu'il en veut venir à une guerre ouverte, puisqu'il prétend ôter à Décimus Brutus son gouvernement; car j'ai assez bonne opinion de la vigueur de ce dernier, pour croire qu'il ne se laissera pas déposséder sans se défendre; cependant je ne le souhaite pas, puisqu'on vous donne une garantie pour les Buthrotiens [40]. Riez-vous? nullement; mais je suis fâché que ce ne soit pas plutôt par mes soins, mon crédit et mes sollicitations qu'on ait obtenu le succès de cette affaire. Vous me dites que vous ne savez quel parti nos conjurés doivent prendre; il y a long-temps que je suis tourmenté d'une pareille incertitude; ainsi c'est une folie de chercher de la consolation dans les ides de mars; on fit paraître

tior fieret, quo die in Tusculanum essem futurus : ut ad te ante scripsi, vi kal. et quidem ibi te quam primum per videre velim. Puto enim nobis Lanuvium eundum, et quidem non sine multo sermone. Sed μελήσει. Redeo ad superiorem : ex qua prætereo illa prima de Buthrotiis; quæ mihi sunt inclusa medullis; sit modo, ut scribis, locus agendi. De oratione Bruti, prorsus contendis, cum iterum tam multis verbis agis. Egone ut eam causam, quam is scripsit ? ego scribam non rogatus ab eo ? nulla παρεγχείρησις fieri potest contumeliosior. At, inquis, Ἡρακλείδειον aliquod. Non recusó id quidem; sed et componendum argumentum est, et scribendi expectandum tempus maturius. Licet enim de me, ut libet, existimes (velim quidem quam optime); si hæc ita [a] manent, ut videntur (feres, quod dicam), me idus martiæ non delectant. Ille enim numquam revertisset : nos timor confirmare ejus acta non coegisset : aut (ut in Saufeji eam, relinquamque Tusculanas disputationes, ad quas tu etiam Vestorium hortaris), ita gratiosi eramus apud illum, quem dii mortuum perduint! ut nostræ ætati, quoniam interfecto domino liberi non sumus, non fuerit dominus ille fugiendus. Rubeo, mihi crede. Sed jam scripseram; delere nolui. De Menedemo, vellem verum fuisset. De regina, velim verum sit. Cetera coram, et maxime, quid nostris faciendum sit; quid etiam nobis, si Antonius militibus obsessurus est senatum. Hanc

[a] Manant.

alors beaucoup de courage, mais on se conduisit comme des enfans; on a coupé l'arbre, mais on ne l'a pas arraché : vous voyez comme il repousse. Revenons donc aux Tusculanes [41] que vous me citez souvent; n'en parlons point, si vous voulez, à Sauféius [42]; pour moi, je vous promets de ne vous point déceler. Vous me dites que Brutus vous a prié de lui faire savoir quand je serai à Tusculum; je compte toujours d'y être le vingt-sept, et je voudrais bien vous y voir dès que j'y serai; car je crois qu'il faudra que j'aille à Lanuvium, ce qui fera sans doute fort parler [43]; mais nous y penserons. Je reviens à votre première lettre, et je ne m'arrête point à ce que vous me dites au commencement sur l'affaire de Buthrote, cela est profondément gravé dans mon esprit. Tout ce que je souhaite, c'est que j'aie la liberté d'agir comme vous l'espérez [44]. Vous voulez absolument que je fasse une harangue sous le nom de Brutus? et vous insistez encore là-dessus; que je traite un sujet qu'il a traité? et que je le fasse sans que cela vienne de lui? Il n'y a rien de plus offensant que ces concurrences d'esprit [45]. Mais, dites-vous, faites donc quelque ouvrage à la manière d'Héraclide [46]; je ne le refuse pas, mais il faut former un plan, et attendre un temps plus propre pour traiter un pareil sujet. Vous penserez de moi comme il vous plaira, et je souhaite que ce soit en bien; mais si la situation des affaires ne change point, comme il y a apparence, souffrez que je vous dise que je ne suis point content des ides de mars; si on s'y était bien pris, nous n'aurions plus de maître [47]; la crainte ne nous aurait pas obligés à ratifier tout ce que César avait fait; ou bien, pour suivre les principes de Sauféius, qui sont si contraires à ceux des Tusculanes que vous voulez faire lire même à Vestorius [48], j'étais si bien avec cet homme dont nous nous sommes défaits et que les dieux puissent confondre, qu'à

epistolam si illius tabellario dedissem, veritus sum, ne solveret. Itaque misi dedita opera. Erat enim rescribendum tuis. Quam vellem, Bruto studium tuum navare potuisses! ego igitur ad eum litteras. Ad Dolabellam Tironem misi cum mandatis et litteris. Eum ad te vocabis; et, si quid habebis, quod placeat, scribes. Ecce autem de transverso L. Cæsar, ut veniam ad se, rogat, in Nemus; aut scribam, quo se venire velim : Bruto enim placere, se a me conveniri. O rem odiosam et inexplicabilem! puto me ergo iturum, et inde Romam; nisi quid mutaro. Summatim adhuc ad te. Nihildum enim a Balbo. Tuas igitur exspecto, nec actorum solum, sed etiam futurorum.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

A Bruto tabellarius rediit : attulit et ab eo, et

l'âge où je suis je pouvais bien m'accommoder d'un pareil maître, puisqu'aussi bien depuis sa mort nous n'en sommes pas plus libres. Je rougis de ce qui me vient d'échapper; mais il est écrit, et je ne l'effacerai point. J'aurais souhaité que ce que vous m'aviez mandé de Ménédémus se fût trouvé vrai, et je souhaite que ce que l'on dit de la reine d'Égypte se confirme 49. Nous parlerons ensemble du reste, et surtout de ce que doivent faire nos conjurés, et de ce que je dois faire moi-même, si Antoine tient le sénat assiégé avec ses soldats. Je n'ai point voulu donner cette lettre à son messager, de peur qu'il ne l'ouvrît, et j'ai mieux aimé envoyer un homme exprès pour vous porter ma réponse. J'aurais bien voulu 50 que vous eussiez pu faire ce que Brutus vous demandait; je lui ai donc écrit que vous ne le pouviez pas. J'ai écrit aussi à Dolabella, et j'ai envoyé Tiron pour lui parler. Vous l'enverrez chercher, et si vous avez quelque chose à me mander, vous lui donnerez une lettre. Voici L. César qui vient à la traverse me prier de venir à sa maison de campagne auprès d'Aricie 51, ou bien que je lui mande où je veux qu'il me vienne trouver, que Brutus souhaite que j'aille chez lui. Que d'embarras! et par où en sortir 52? Je crois donc que j'irai chez L. César, et de là à Rome, à moins que je ne change d'avis. Je ne vous écris aucun détail, parce que je n'ai point encore eu de nouvelles de Balbus. J'en attends des vôtres; vous me manderez non-seulement ce que vous savez, mais ce que vous prévoyez.

LETTRE V.

Au même.

Le messager que j'avais envoyé à Brutus est revenu, et m'a

Cassio. Consilium meum magnopere exquirunt : Brutus quidem, utrum de duobus. O rem miseram! plane non habeo, [a] quod scribam. Itaque silentio puto me usurum; nisi quid aliud tibi videtur. Sin tibi quid venit in mentem, scribe quæso. Cassius vero vehementer orat ac petit, ut Hirtium quam optimum faciam. Sanum putas? ὁ γναφεὺς ἀνθρακεύς. Epistolam tibi misi. Ut tu de provincia Bruti et Cassii per senatus-consultum, ita scribit et Balbus et Hirtius : qui quidem, se actutum. Etenim jam in Tusculano est : mihique, ut absim; vehementer auctor est : et ille quidem periculi causa, quod sibi etiam fuisse dicit; ego autem, etiam ut nullum periculum sit : tantum abest, ut Antonii suspicionem fugere nunc curem, ne videar ejus secundis rebus non delectari, ut mihi causa sit, cur Romam venire nolim, ne illum videam. Varro autem noster ad me epistolam misit, sibi a nescio quo missam (nomen enim delerat), in qua scriptum erat, veteranos eos, qui rejiciantur (nam partem esse dimissam), improbissime loqui; ut magno periculo Romæ sint futuri, qui ab eorum partibus dissentire videantur. Qui porro noster itus, reditus, vultus, incessus inter istos? quod si, ut scribis, L. Antonius in Decimum, reliqui in nostros : ego quid faciam? aut quo me pacto geram? Mihi vero deliberatum est, ut nunc quidem est, abesse ex ea urbe, in qua non modo florui cum summa, verum etiam servivi cum aliqua

[a] Quid.

apporté une lettre de lui et une autre de Cassius. Ils me prient fort de les aider de mes conseils. Brutus me demande s'il doit aller à Rome, ou quitter l'Italie: où en sommes-nous réduits? Je ne sais que lui dire; je crois donc que je ne lui écrirai point, à moins que vous ne soyez d'un autre avis. S'il vous vient quelque chose dans l'esprit là-dessus, je vous prie de me le marquer. Cassius me conjure fort d'inspirer à Hirtius de bons sentimens; c'est demander l'impossible [53]. Ce que vous me dites que le sénat fera un décret sur les gouvernemens qu'on doit donner à Brutus et à Cassius, Balbus et Hirtius me l'ont aussi mandé. Ce dernier me marque qu'il a déjà quitté Rome [54], et il est à présent à Tusculum. Il me conseille fort de ne me point trouver au sénat; et cela, à cause du danger que je pourrais courir, et qu'il a couru lui-même. Mais, quand il n'y aurait aucun danger, bien loin que je me soucie de laisser voir à Antoine que je ne suis pas bien aise qu'il soit si puissant, c'est précisément pour ne le pas voir que je ne vais point à Rome. Varron m'a envoyé une lettre qui lui a été écrite par une personne dont il a effacé le nom, et on lui mande que les vétérans qui n'ont point été compris dans la distribution des terres qu'on a faite aux autres [55], tiennent des discours fort insolens, et que ceux qui ne sont pas de ce parti ne peuvent pas aller à Rome sans s'exposer à un grand danger. Comment y aller? comment revenir? comment me montrer, comment me conduire au milieu de tous ces gens-là? Que s'il est vrai, comme vous me le marquez, qu'on envoie L. Antonius contre Décimus Brutus, et que les autres doivent s'opposer à Brutus et à Cassius, que faut-il que je fasse? quelles mesures prendre? Pour le présent, je suis résolu de ne point paraître dans une ville, où non-seulement j'ai rempli avec éclat les premières places, mais où je me suis même soutenu avec quel-

dignitate. Nec tam statui ex Italia exire, de quo tecum deliberabo, quam istuc non venire.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

Cum ad me Brutus noster scripsisset et Cassius, ut Hirtium, quem adhuc bonum fuisse sciebant, neque eum confidebant fore, mea auctoritate meliorem facerem (Antonio est enim fortasse iratior, causæ vero amicissimus), tamen ad eum scripsi, eique dignitatem Bruti et Cassii commendavi. Ille quid mihi rescripsisset, scire te volui; si forte idem tu, quod ego, existimares, istos etiam nunc vereri, ne forte ipsi nostri plus animi habeant, quam habent.

HIRTIUS CICERONI SUO, S.

Rure *jam redierim, quæris. An ego, cum omnes caleant, ignaviter aliquid faciam? etiam ex urbe sum profectus. Utilius enim statui abesse. Has tibi litteras exiens in Tusculanum scripsi. Noli autem me tam strenuum putare, ut ad nonas recurram. Nihil enim jam video opus esse nostra cura: quoniam præsidia sunt in tot annos provisa. Brutus et Cassius utinam, quam facile a te de me impetrare possunt, ita per te exorentur, ne quod calidius ineant consilium! cedentes enim hæc ais scrip-*

que dignité dans un temps de servitude; et je suis moins résolu à sortir de l'Italie (car je veux encore délibérer avec vous là-dessus) qu'à ne point aller à Rome.

LETTRE VI.

Au même.

Brutus et Cassius m'ont écrit de me servir du crédit que j'ai sur l'esprit d'Hirtius, pour l'attacher au bon parti. Ils comptent qu'il est à présent bien intentionné, mais ils ont peur qu'il ne change. Pour moi, je sais bien qu'il n'est pas content d'Antoine, mais il est fort dans les intérêts du parti de César. Cependant je lui ai écrit, et je lui ai recommandé ceux de Brutus et de Cassius. Je vous envoie sa réponse. Je suis bien aise de savoir si vous ne trouverez pas, comme moi, que les amis de César craignent que nos conjurés n'aient plus de courage qu'ils n'en ont en effet.

LETTRE D'HIRTIUS A CICÉRON.

Vous me demandez si je suis de retour de la campagne, ou si, pendant que tout le monde est dans un si grand mouvement, je demeure dans l'inaction. J'ai été à Rome, et j'en suis même revenu [56], car j'ai cru que je ferais mieux de n'y pas demeurer. Je vous ai écrit cette lettre en allant à Tusculum, et ne croyez pas que je sois assez brave pour retourner à Rome le cinq; je ne vois pas qu'on y ait besoin de moi, puisqu'on a distribué les gouvernemens pour tant d'années [57]. Je voudrais bien que vous pussiez aussi facilement empêcher Brutus et Cassius de se porter à quelque extrémité, que vous

sisse : quo? aut quare ? retine, obsecro te, Cicero, illos; et noli sinere hæc omnia perire, quæ funditus medius fidius rapinis, incendiis, cædibus pervertuntur. Tantum, si quid timent, caveant : nihil præterea moliantur. Non medius fidius acerrimis consiliis plus, quàm etiam inertissimis, dummodo diligentibus, consequentur. Hæc enim, quæ fluunt, per se diuturna non sunt; in contentione præsentes ad nocendum habent vires. Quid speres de illis, in Tusculanum ad me scribe.

Habes Hirtii epistolam : cui rescripsi, nil illos calidius cogitare, idque confirmavi. Hoc qualecunque esset, te scire volui. Obsignata jam epistola, Balbus ad me, Serviliam rediisse, confirmare non discessuros. Nunc exspecto a te litteras.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

Gratum, quod mihi epistolas : quæ quidem me delectarunt, in primis Sexti nostri. Dices, quia te laudat? puto mehercule id quoque esse causæ : sed tamen etiam ante, quam ad eum locum veni, valde mihi placebat, cum sensus ejus de republica, tum

pouvez sûrement leur répondre de moi. Vous me marquez que lorsqu'ils vous ont écrit, ils étaient résolus à sortir de l'Italie. Où vont-ils? pourquoi partir? retenez-les, je vous prie, mon cher Cicéron; qu'ils n'achèvent pas de perdre la république qui est déjà réduite dans un état si déplorable par les rapines, les incendies et les meurtres qui arrivent tous les jours. S'ils craignent, qu'ils se mettent à couvert des insultes, mais qu'ils en demeurent là. Pourvu qu'ils prennent de bonnes précautions, ils réussiront aussi bien en suivant des conseils modérés, qu'en se portant à des extrémités fâcheuses. Ce qu'ils ont à craindre est d'une nature à ne pouvoir pas durer longtemps; mais si l'on en vient à une guerre civile, ce sera un mal présent et effectif. Mandez-moi, je vous prie, à Tusculum, dans quelle disposition vous les aurez trouvés.

Voilà la lettre d'Hirtius; je lui ai dit dans ma réponse que Brutus et Cassius ne pensaient point à prendre les armes, et je le lui ai bien assuré. J'ai cru que vous seriez bien aise que je vous rendisse compte de tout cela. J'avais déjà cacheté ma lettre lorsque j'en ai reçu une de Balbus; il me mande que Servilie est de retour, et qu'elle assure que Brutus et Cassius ne partiront point. J'attends de vos nouvelles.

LETTRE VII.

CICÉRON A ATTICUS.

Je vous remercie des lettres que vous m'avez envoyées. Elles m'ont fait plaisir, surtout celle de notre cher Sextus [58]. Vous me direz que c'est parce qu'il me loue; je crois en vérité que cela y entre pour quelque chose; cependant, avant que j'en fusse venu à cet endroit-là, j'étais déjà fort content

scribendi cura. Servius vero pacificator cum librariolo suo videtur obiisse legationem, et omnes captiunculas pertimescere. Debuerat autem, non ex jure manu consertum; sed quæ sequuntur. Tu quoque scribes.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

Post tuum discessum binas a Balbo; nihil novi: itemque ab Hirtio; qui se scribit vehementer offensum esse veteranis. Exspectat animus, quidnam agam de kalend. martiis. Misi igitur Tironem, et cum Tirone plures, quibus singulis, ut quidque accidisset, dares litteras: atque etiam scripsi ad Antonium de legatione: ne, si ad Dolabellam solum scripsissem, iracundus homo commoveretur. Quod autem aditus ad eum difficilior esse dicitur; scripsi ad Eutrapelum, ut is ei meas litteras redderet, legatione mihi opus esse. Honestior est votiva: sed licet uti utraque. De te, quæso, etiam atque etiam vide. Velim possis coram: si minus possis, litteris idem consequemur. Græcejus ad me scripsit, C. Cassium sibi scripsisse, homines comparari, qui armati in Tusculanum mitterentur. Id quidem mihi non vide-

et de ses sentimens sur la république, et de l'attention qu'il a eue à m'écrire. Pour Servius notre pacificateur, je crois qu'il s'est chargé avec son petit secrétaire [59], de cette légation; et qu'en bon jurisconsulte [60], il veut faire un traité dont les clauses ne laissent aucun lieu à la chicane; mais il devait concevoir que ce ne sera pas le droit qui décidera cette affaire, mais la force [61]. Ne vous contentez pas de m'envoyer des lettres des autres, écrivez-moi aussi [62].

LETTRE VIII.

Au même.

Depuis votre départ j'ai reçu deux lettres de Balbus, où il ne me mande rien de nouveau; j'en ai reçu une d'Hirtius qui me marque qu'il est fort choqué de tout ce que font les soldats vétérans. Je suis fort en peine de ce qui arrivera le premier du mois prochain [63]. J'ai donc envoyé Tiron à Rome, et avec lui plusieurs de mes gens à qui vous donnerez des lettres à mesure qu'il y aura quelque chose de nouveau. J'ai aussi écrit à Antoine sur cette légation que je demande. Je sais qu'il s'offense aisément, et il pourrait trouver mauvais que je n'en eusse écrit qu'à Dolabella; mais comme on dit qu'on ne l'approche pas aisément, j'ai écrit à Eutrapélus [64] pour le prier de lui rendre ma lettre, et lui dire que j'ai besoin de cette légation pour le voyage que je veux faire. La légation votive est plus honorable [65], mais je pourrai prendre l'une et l'autre. Pensez, je vous prie, sérieusement à ce qui vous regarde [66]; je souhaite que nous puissions en parler ensemble. Si vous ne pouvez pas venir, nos lettres y suppléeront. Grécéius [67] m'a écrit que Cassius lui avait mandé qu'on ramas-

batur; sed cavendum tamen, villæque plures videndæ. Sed aliquid crastinus dies ad cogitandum nobis de ea re.

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

Tertio nonas vesperi a Balbo redditæ mihi litteræ, fore nonis senatum, ut Brutus in Asia, Cassius in Sicilia frumentum emendum, et ad urbem mittendum curarent. O rem miseram! primum ullam ab istis, dein, si aliquam, hanc legatoriam provinciam? atque haud scio, an melius sit, quam ad Eurotam sedere. Sed hæc casus gubernabit. Ait autem, eodem tempore decretum iri, ut iis et reliquis prætoriis provinciæ decernantur. Hoc certe melius, quam illa Persice porticus. Nolo enim Lacedæmonem longinquam; Lanuvium existimavi. Rides, inquies, in talibus rebus? quid faciam, plorando fessus sum. Dii immortales! quam me conturbatum tenuit epistolæ tuæ prior pagina? quid autem iste in domo tua casus armorum? sed hunc quidem nimbum cito transiisse lætor. Tu quid egeris tua cum tristi, tum etiam difficili ad consiliandum legatione, vehementer exspecto. Est enim inexplicabilis. Ita circumsedemur copiis omnibus. Me quidem Bruti litteræ, quas os-

sait des gens armés qui viendraient à ma maison de Tusculum. Je ne crois pas que cela soit vrai; cependant il est toujours bon de prendre des précautions pour être en sûreté, non-seulement à Tusculum, mais aussi dans mes autres maisons de campagne [68]; nous verrons demain ce que nous devons en penser [69].

LETTRE IX.

Au même.

J'ai reçu, le trois au soir, une lettre de Balbus, qui me mande que le sénat s'assemblera le cinq, et qu'on donnera à Brutus et à Cassius une commission pour acheter du blé, et le faire transporter à Rome; qu'on enverra Brutus en Asie, et Cassius en Sicile. Quelle honte! Qu'ils reçoivent une commission de ces gens-là [70], et qu'ils en prennent une pareille [71]? Je ne sais s'il ne vaudrait pas mieux demeurer à rien faire sur le bord de l'Eurotas [72]; mais, remettons-nous-en au sort. Balbus me marque aussi qu'on fera un décret pour donner des gouvernemens à Brutus et à Cassius, et à ceux qui ont été préteurs. Cela vaudrait mieux que de se promener sous ce portique nommé *Persice* [73]; car il ne faut pas aller chercher fort loin cet Eurotas dont je vous ai parlé, et Lacédémone n'est ici autre chose que Lanuvium. Vous riez, me direz-vous, en parlant d'affaires si sérieuses; que voulez-vous? je suis las de gémir. Bon dieu! que la première page de votre lettre m'a inquiété; qu'est-ce que c'est que cette irruption de gens armés dans votre maison? mais je suis bien aise que cet orage ait passé aussi vite. Je suis fort en peine de savoir comment vous vous serez tiré de cette commission si triste et si difficile qu'on vous a donnée, de délibérer avec nos amis sur ce qu'ils doi-

tendis a te lectas, ita perturbarunt, ut, quamquam ante egebam consilio, tamen animi dolore sim tardior. Sed plura, cum ista cognoro. Hoc autem tempore, quod scriberem, nihil erat, eoque minus, quod dubitabam, tu has ipsas litteras essesne accepturus. Erat enim incertum, visurusne te esset tabellarius. Ego tuas litteras vehementer exspecto.

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO SAL.

O Bruti amanter scriptas litteras! o iniquum tuum tempus, qui ad eum ire non possis! ego autem quid scribam? ut beneficio istorum utantur? quid turpius? ut moliantur aliquid? nec audent, nec jam possunt. Age, quiescant auctoribus nobis? quis incolumitatem [a] præstat? si vero aliquid [b] de Decimo gravius; quæ nostris vita, etiamsi nemo molestus sit? ludos vero non facere, quid fœdius? frumentum imponere; quæ est alia Dionis legatio? aut quod munus in republica sordidius? prorsus quidem consilia tali in re ne iis quidem tuta sunt, qui dant. Sed possim id negligere proficiens. Frustra vero qui ingrediar? matris consilio cum utatur, vel etiam precibus, quid me

[a] Præstet. — [b] De Decimi Graecejique; q. n.

vent faire 74. C'est un abîme dont on ne saurait sortir, car nous sommes assiégés de tous côtés par des soldats. La lettre de Brutus, que vous avez vue, à ce que vous me dites, m'a si fort troublé, que, quoique je ne susse pas trop quel conseil lui donner, la douleur m'a rendu encore plus incertain. Mais je vous en dirai davantage, lorsque je saurai ce qui se sera passé à Rome. A présent, je n'ai rien à vous mander, et je ne suis pas même sûr que vous receviez cette lettre, car il se pourrait faire que celui qui la porte ne vous verrait pas. J'attends de vos nouvelles avec impatience.

LETTRE X.

Au même.

Que la lettre de Brutus est pleine de marques d'amitié! Que je suis fâché que vos affaires ne vous permettent pas de l'aller voir! Mais moi, que faut-il que je lui conseille? d'accepter un emploi dont il faudrait avoir l'obligation à ses ennemis? y aurait-il rien de plus honteux? qu'ils entreprennent quelque chose? ils n'osent le faire, et même ils ne le peuvent plus. Mais quand je leur conseillerais de demeurer en repos, qui est-ce qui nous répondra qu'ils seront en sûreté? Que si l'on en vient à quelque extrémité contre D. Brutus, nos conjurés pourraient-ils vivre après cela, quand même personne ne les inquiéterait? N'est-ce pas une chose indigne que Brutus n'ose être présent à ses jeux 75? Cette commission des blés qu'on veut leur donner, n'est-ce pas une vraie relégation 76? et y a-t-il, dans la république, un plus vil emploi? Dans une pareille situation, il n'est pas sûr de donner des conseils. Je ne m'en mettrais pas en peine, si j'étais sûr que les miens ne

interponam? sed tamen cogitabo, quo genere utar litterarum. Nam silere non possum. Statim igitur mittam vel Antium, vel Circeios.

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO SAL.

Antium veni ante vi kal. Bruto jucundus noster adventus. Deinde multis audientibus, Servilia, Tertulla, Porcia, quærere, quid placeret. Aderat etiam Favonius. Ego, quod eram meditatus in via, suadere, ut uteretur asiatica curatione frumenti; nihil esse jam reliqui, quod ageremus, nisi ut salvos esse. In eo etiam ipsi reipublicæ esse præsidium. Quam orationem cum ingressus essem, Cassius intervenit. Ego eadem illa repetivi. Hoc loco, fortibus sane oculis Cassius (Martem spirare diceres), se in Siciliam non iturum. Egone, ut beneficium accepisse in [a] contumelia? quid ergo agis? inquam. At ille, in Achajam se iturum : quid tu, inquam, Brute? Romam, inquit, si tibi videtur. Mihi vero minime : tuto enim non eris. Quid? si possem esse, placeretne? Atque ut omnino, neque nunc, neque ex prætura in provinciam ires? sed auctor non sum, ut te urbi committas. Dicebam ea, quæ tibi profecto in mentem

[a] Contumeliam.

fussent pas inutiles ; mais je crains bien qu'ils ne le fussent. Brutus suit les avis de sa mère [77], ou se rend à ses prières ; à quoi servirait-il donc que je me misse entre deux ? Je verrai néanmoins de quelle manière il faudra que je lui écrive, car je ne puis me dispenser de lui faire réponse. J'enverrai ma lettre à Antium ou à Circée.

LETTRE XI.

Au même.

Je suis arrivé à Antium le vingt-six [78]. Brutus a été fort aise de me voir ; il avait avec lui Servilie, Tertulle et Porcie [79], et plusieurs autres personnes. Favonius [80] y était aussi. Il me demanda, en leur présence, quel parti je croyais qu'il devait prendre. Je lui dis ce que j'avais médité en chemin là-dessus, que je lui conseillais d'accepter cette commission des blés, et de s'en aller en Asie ; que tout ce que nous pouvions faire à présent, c'était de penser à notre sûreté, et que c'était le moyen de sauver la république. J'avais déjà commencé à parler, lorsque Cassius arriva ; je répétai ce que j'avais déjà dit, et là-dessus Cassius me dit avec un air animé, et comme un homme qui ne respirait que la guerre : pour moi, je n'irai point en Sicile ; quoi ! il faudra que je reçoive comme un bienfait ce qui est un véritable affront ? Que ferez-vous donc ? lui dis-je. J'irai, reprit-il, en Achaïe [81]. Et vous, Brutus, où irez-vous ? A Rome, me dit-il, si vous le jugez à propos. Moi, nullement, car vous n'y seriez pas en sûreté. Et si je n'y avais rien à craindre, me conseilleriez-vous d'y aller ? Je voudrais bien, lui dis-je, que vous ne sortissiez point de l'Italie, ni à présent, ni après votre préture ; mais je trouve que ce serait trop

veniunt, cur non esset tuto futurus. Multo inde sermone querebantur, atque id quidem Cassius maxime, amissas occasiones, Decimumque graviter accusabat. Ego negabam oportere præterita : assentiebar tamen. Cumque ingressus essem dicere, quid oportuisset (nec vero quidquam novi, sed ea, quæ quotidie omnes), nec tamen illum locum [a] attingerem, quemquam præterea oportuisse tangi, sed senatum [b] vocari, populum ardentem studio vehementius [c] incitari, totam [d] susciperem rempublicam : exclamat tua familiaris : *hoc vero neminem umquam audivi.* Ego repressi. Sed et Cassius mihi videbatur iturus (etenim Servilia pollicebatur se curaturam, ut illa frumenti curatio de senatus-consulto tolleretur) : et noster cito dejectus est de illo inani sermone. Velle enim se dixerat. Constituit igitur, ut ludi, absente se, fierent suo nomine. Proficisci autem mihi in Asiam videbatur ab Antio velle. Ne multa; nihil me in illo itinere, præter conscientiam, delectavit. Non enim fuit committendum, ut ille ex Italia prius, quam a me conventus esset, discederet. Hoc demto munere amoris atque officii, sequebatur, ut mecum ipse :

Ἦ δεῦρ' ὁδός σοι τί δύναται νῦν, θεοπρόπε;

prorsus dissolutum offendi navigium, vel potius dissipatum. Nihil consilio, nihil ratione, nihil ordine.

[a] Attingere. — [b] Vocare. — [c] Incitare. — [d] Suscipere.

vous exposer que de venir à Rome; je lui en dis les raisons, qui vous viendront sans doute dans l'esprit. Dans la suite de la conversation, plusieurs personnes, et Cassius surtout, se plaignirent de ce qu'on avait manqué une si belle occasion; il s'en prend fort à D. Brutus [82]. Je lui dis qu'il avait raison, mais qu'il ne fallait pas rappeler le passé. Je commençai ensuite à parler de ce qu'il aurait fallu faire, et je ne dis que ce que tout le monde dit tous les jours. Je ne dis pas même que César n'était pas le seul dont on devait se défaire, mais seulement qu'il aurait fallu assembler le sénat, profiter de l'ardeur que le peuple témoignait pour l'animer encore davantage, et se rendre maître des affaires. Là-dessus votre amie s'écria: Je n'ai jamais entendu rien de pareil; mais je la fis bien taire [83]. Je crois que Cassius partira; car Servilie promet de faire ôter du décret du sénat ce qui regarde cette commission des blés. Brutus qui avait dit d'abord qu'il voulait aller à Rome, a bientôt changé d'avis, et il est convenu que, quoiqu'il fût absent, on donnerait les jeux en son nom. Je crois qu'il partira d'Antium pour l'Asie. Enfin, je ne suis content de mon voyage que par un seul endroit; c'est que je n'aurai rien à me reprocher; il ne convenait pas que Brutus quittât l'Italie sans que je le visse; je devais cela à notre amitié; du reste, je ne pouvais faire un voyage plus inutile [84]. J'ai trouvé le vaisseau brisé, ou, pour mieux dire, tout en pièces. Il n'y a ni prudence, ni raison, ni ordre dans tout ce qu'ils font. Ainsi, je suis déterminé plus que jamais à partir au plus tôt, et à aller dans quelque endroit où je n'entende point parler de tous les excès qui se commettent ici [85]. Mais à propos, vous saurez que Dolabella m'a nommé son lieutenant; la commission est datée du deuxième d'avril [86]; je l'appris hier au soir. Vous n'étiez pas, non plus que moi, pour la *légation*

Itaque etsi ne antea quidem dubitavi, tamen nunc eo minus, evolare hinc; idque quamprimum, ubi

Nec Pelopidarum facta, neque famam audiam.

Sed heus tu, ne forte sis nescius; Dolabella me sibi legavit a. d. IV nonas. Id mihi heri vesperi nuntiatum est. Votiva ne tibi quidem placebat. Etenim erat absurdum, quæ, si stetisset respublica, vovissem, ea me, eversa illa, vota dissolvere : et habent, opinor, liberæ legationes definitum tempus lege Julia; nec facile addi potest. Aveo genus legationis, ut, cum velis, introire, exire, liceat : quod nunc mihi additum est. Bella est autem hujus juris quinquennii licentia. Quamquam quid de quinquennio cogitem? contrahi mihi negotium videtur. Sed βλάσφημα mittamus.

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO SAL.

Bene mehercule de Buthroto. At ego Tironem ad Dolabellam cum litteris, quia jusseras, miseram. Quid nocet? De nostris autem Antiatibus satis videbar plane scripsisse, ut non dubitares, essent quin otiosi futuri, usurique beneficio Antonii contumelioso: Cassius frumentariam rem aspernabatur. Eam Servilia sublaturam ex senatus-consulto se esse dicebat. Noster vero, καὶ μάλα σεμνὸς, in Asiam, posteaquam mihi est assensus, tuto se Romæ esse non

votive; car il était ridicule que j'accomplisse, après la ruine de la république, des vœux que j'avais faits pour sa conservation [87]. Je crois même que, par la loi Julia, ces sortes de légations ont un temps borné [88], et qu'elles ne laissent pas la liberté de venir à Rome et d'en sortir quand on veut [89], ce que l'on me permet. C'est une belle chose que d'avoir cette liberté pendant cinq ans, quoique, après tout, dans la situation où sont les affaires, ce soit porter ses vues trop loin; mais ne disons rien qui soit de mauvais augure.

LETTRE XII.

Au même.

Je suis en vérité très-aise que l'affaire de Buthrote aille bien; j'avais envoyé Tiron à Dolabella, et je lui avais écrit comme vous l'aviez souhaité; mais cela ne gâtera rien. Pour nos conjurés, il me semblait que je vous avais marqué assez clairement qu'ils demeureraient en repos, et qu'ils étaient résolus à accepter de la main d'Antoine, comme un bienfait, ce qui, dans le fond, est une injure [90]. Cassius ne veut point de cette commission pour faire venir des blés, et Servilie a promis de le faire ôter du décret du sénat. Pour notre ami Brutus, il s'est résolu sans peine à aller en Asie [91], après être convenu

posse. Ludos enim absens facere malebat. Statim autem se iturum, simul ac ludorum apparatum iis, qui curaturi essent, tradidisset. Navigia colligebat. Erat animus in cursu. Interea in eisdem locis erant futuri. Brutus quidem se ajebat Asturæ. L. quidem Antonius liberaliter litteris sine cura me esse jubet. Habeo unum beneficium : alterum fortasse, ni in Tusculanum venerit. O negotia non ferenda! quæ feruntur tamen. Τὸν δ' αἰτίαν τῶν Βρέτων τίς εἶχεν? Octaviano, ut perspexi, satis ingenii, satis animi : videbaturque erga nostros ἥρωας ita fore, ut nos vellemus, animatus. Sed quid ætati credendum sit, quid nomini, quid hereditati, quid κατηχήσει, magni consilii est. Vitricus quidem nihil censebat; quem Asturæ vidimus. Sed tamen alendus est : et, ut nihil aliud, ab Antonio sejungendus. Marcellus præclare, si præcipit nostro nostri : cui quidem ille deditus mihi videbatur. Pansæ autem et Hirtio non nimis credebat. Bona indoles, ἐὰν διαμείνῃ.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

Octavo kal. duas a te accepi epistolas. Respondebo igitur priori prius. Assentior tibi, ut nec duces simus, nec agmen cogamus; faveamus tamen. Orationem tibi misi. Ejus custodiendæ et proferendæ

avec moi qu'il ne pouvait être à Rome en sûreté; il aime donc mieux que ses jeux se fassent sans lui. Il ramasse des vaisseaux, et il se dispose à partir. En attendant, ils ne s'éloigneront point de ces quartiers; Brutus m'a dit qu'il irait à ma maison d'Asture. L. Antonius m'a écrit une lettre obligeante, où il m'assure que je n'ai rien à craindre [92]; c'est déjà une obligation que je lui ai, et je lui en aurai une seconde s'il ne vient point à Tusculum. Que de choses insupportables, qu'on souffre néanmoins! Auquel des deux Brutus faut-il s'en prendre [93]? Il m'a paru qu'Octavianus [94] avait assez d'esprit et de courage, et je crois qu'il en usera avec nos héros comme nous le souhaitons; mais son âge, le nom qu'il porte, le bien dont il a hérité, les impressions qu'on lui a données, tout cela demande qu'on examine sérieusement si l'on peut se fier à lui; son beau-père [95] ne le croit pas; mais il faut toujours le ménager, quand ce ne serait que pour l'empêcher de se lier avec Antoine. J'en estime davantage Marcellus, s'il lui inspire de bons sentimens pour nos amis [96]; il paraît avoir beaucoup de crédit sur l'esprit d'Octavianus [97], qui ne se fie pas trop à Hirtius et à Pansa. Il a un bon naturel, pourvu qu'on ne le gâte pas.

LETTRE XIII.

Au même.

J'ai reçu deux de vos lettres le vingt-quatre; je vais d'abord répondre à la première. Je pense comme vous, que je ne dois faire ni l'avant-garde, ni l'arrière-garde, mais seulement favoriser la marche [98]. Je vous envoie ma harangue [99]. Vous la garderez et vous ne la ferez paraître que lorsque vous

arbitrium tuum. Sed quando illum dicta, cum tu edendum putes? Inducias, quas scribis. Non intelligo fieri posse. Melior est ἀναντιφωνησία : qua me usurum arbitror. Quod scribis legiones duas Brundisium venisse; vos omnia prius. Scribes igitur, quidquid audieris. Varronis διάλογον exspecto. Jam probo Ἡρακλείδιον, præsertim cum tu tantopere delectere ; sed quale velis, velim scire. Quod ad te *antea*, atque adeo *prius* scripsi (sic enim mavis) ad scribendum, tibi itero dicere, fecisti me acriorem. Ad tuum enim judicium, quod mihi erat notum, addidisti Peducæi auctoritatem, magnam quidem apud me, et in primis gravem. Enitar igitur, ne desideres aut industriam meam, aut diligentiam. Vectenum, ut scribis, et Faberium foveo. Clodium nihil arbitror malitiose ; quamquam. Sed quid egerit? De libertate retinenda, qua certe nihil est dulcius, tibi assentior. Itane Gallo Caninio? o hominem nequam! quid enim dicam aliud? cautum Marcellum; me sic, sed non tamen cautissimum. Longiori epistolæ superiorique respondi. Nunc breviori propiorique quid respondeam, nisi eam fuisse dulcissimam? Res hispanienses valde bonæ. Modo Balbilium incolumem videam, subsidium nostræ senectutis. De Anniano item, quod me

le jugerez à propos. Quand viendra le jour que vous croirez qu'on pourra la montrer? Je ne conçois pas comment on pourrait faire cette trève dont vous me parlez; il vaut mieux ne rien dire contre ceux qui sont les maîtres, et c'est le parti que je prendrai. Vous me mandez qu'il est arrivé à Brindes deux légions [100]; je vois que vous savez toutes les nouvelles avant nous; vous me manderez donc tout ce que vous entendrez dire. J'ai fort envie de voir le dialogue de Varron. Je suis déterminé à écrire quelque chose à la manière d'Héraclide, puisque cela est si fort de votre goût; mais je voudrais bien savoir comment vous voulez que je traite ce sujet. Je vous avais écrit auparavant que je ne pouvais pas le faire sitôt, mais je vous avoue que vous m'avez fort encouragé [101]; car, à votre approbation vous joignez celle de Péducéus dont je fais un cas infini; aussi n'oublierai-je rien pour vous contenter au plus tôt. Je ménage Vecténus et Fabérius comme vous me le conseillez. Je ne crois pas que Clélius [102] ait de mauvaises intentions, cependant il ne faut pas trop s'y fier; mandez-moi ce qu'il aura fait. Quoi! traiter ainsi Gallus Caninius [103]? le scélérat! Car peut-on lui donner un autre nom? Que Marcellus a bien fait de prendre ses précautions [104]! j'en prends aussi, mais je n'en prends peut-être pas assez. J'ai répondu à votre première lettre qui est la plus longue; que vous dirai-je sur l'autre, sinon qu'elle m'a fait un plaisir infini? Les affaires d'Espagne vont fort bien [105]; tout ce que je souhaite, c'est de revoir sain et sauf Balbilius [106] qui sera mon bâton de vieillesse. Je suis fâché de la mort d'Annianus [107] à cause de Visellia qui a toujours eu de l'attachement pour moi; mais il faut se consoler des malheurs qui sont attachés à la condition des hommes. Vous me dites que vous ne savez point de nouvelles de Brutus; je vous apprendrai donc que Sélicia [108] m'a

valde observat Visellia. Sed hæc quidem humana. De Bruto te nihil scire dicis: sed Selicia venisse M. Scaptium: eumque non qua pompa, ad se tamen clam venturum, sciturumque me omnia; quæ ego statim. Interea [a] narrat eadem, Bassi servum venisse, qui nuntiaret, legiones alexandrinas in armis esse, Bassum arcessi, Cassium exspectari. Quid quæris? videtur respublica jus suum recuperatura. Sed ne quid ante. Nosti horum exercitationem in latrocinio et amentiam. Dolabella, vir optimus. Etsi, cum scribebam, secunda mensa apposita, venisse eum ad Bajas audiebam; tamen ad me ex Formiano scripsit (quas litteras, cum e balineo exissem, accepi), sese de attributione omnia summa fecisse: Vectenum accusat: tricatur scilicet, ut homo talis. Sed ait totum negotium Sextium nostrum suscepisse, optimum quidem illum virum, nostrique amantissimum. Quæro autem, quid tandem Sextius in hac re facere possit, quod non quivis nostrum? sed, si quid præter spem erit, facies ut sciam. Sin est, ut arbitror, negotium perditum, scribes tamen; neque ista res commovebit. Nos hic [b] φιλοσοφοῦμεν (quid enim aliud?), et τὰ περὶ τοῦ καθήκοντος magnifice explicamus, προσφωνοῦμεν que Ciceroni. Qua de re enim potius pater filio? deinde alia. Quid quæris? exstabit opera peregrinationis hujus. Varronem hodie, aut cras venturum putabant. Ego autem in Pompejanum properabam; non quo hoc loco quidquam pulchrius; sed inter-

[a] Narras. — [b] Φιλοσοφούμενα.

dit que M. Scaptius était arrivé sans suite [109], qu'il viendrait la voir en secret, et qu'elle me manderait tout ce qu'il lui dirait; je vous l'écrirai aussitôt. En attendant, elle m'a dit [110] qu'il était venu avec Scaptius [111] un esclave de Bassus qui a dit que les légions d'Alexandrie [112] avaient pris les armes, qu'elles avaient député vers Bassus [113] pour qu'il vînt les joindre, et qu'on attendait Cassius [114]. Que vous dirai-je? Je crois que la république va reprendre ses droits, pourvu que les partisans d'Antoine ne nous préviennent pas, car vous savez que ce sont des furieux à qui le crime ne coûte rien. Je suis fort content de Dolabella [115]; je viens d'apprendre, en écrivant cette lettre au second service, qu'il est arrivé à Bayes; cependant j'ai reçu, comme je sortais du bain, une lettre de lui, datée de Formies, dans laquelle il me mande qu'il a fait tout ce que je souhaitais sur le transport de sa dette; que s'il ne l'a pas fait plus tôt, c'est la faute de Vecténus, qui chicane comme font ordinairement ces gens-là [116]; que Sextius s'est chargé de cette affaire. C'est un très-honnête homme et qui est fort de mes amis; mais, dites-moi, je vous prie, qu'est-ce que Sextius peut faire là-dessus que tout autre ne puisse pas faire comme lui? Si cette affaire est en meilleur état que je ne l'espère, vous me le manderez. Mais si elle est désespérée [117], comme je le crois, vous me le manderez toujours, et cela ne m'inquiétera pas plus que de raison. Je travaille ici sur des matières philosophiques (que pourrais-je faire de mieux?), et je compose un grand ouvrage sur *les Offices*, que j'adresse à mon fils; car un père ne peut choisir un sujet plus propre pour instruire son fils. Je traiterai ensuite d'autres sujets; enfin on verra que je n'ai pas perdu mon temps depuis que je suis hors de Rome. On croit que Varron sera ici aujourd'hui ou demain. Pour moi, je m'en vais vite à Pompeii. Ce

pellatores illic minus molesti. Sed perscribe quæso, quæ causa sit Myrtilo (pœnas quidem illum pependisse audivi), et satisne[a] pateat, unde corruptus. Hæc cum scriberem, tantum quod existimabam ad te orationem esse perlatam. Hui, quam timeo, quid existimes. Etsi quid ad me, quæ non sit foras proditura, nisi republica recuperata? de quo quid sperem, non audeo scribere.

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

Sexto kal. accepi a Dolabella litteras, quarum exemplum tibi misi : in quibus erat, omnia se fecisse, quæ tu velles. Statim ei rescripsi, et multis verbis gratias egi. Sed tamen, ne miraretur, cur idem iterum facerem, hoc causæ sumsi, quod ex te ipso coram antea nihil potuissem cognoscere. Sed quid multa? litteras hoc exemplo dedi.

CICERO DOLABELLÆ COS. SUO.

Antea cum per litteras Attici nostri de tua summa liberalitate, summoque erga se beneficio certior factus essem; cumque tu ipse etiam ad me scripsisses, te fecisse ea, quæ nos voluissemus : egi tibi gratias per litteras iis ver-

[a] Patet.

n'est pas que je puisse trouver un pays plus agréable que celui-ci, mais il y aura moins d'importuns où je vais. J'ai appris qu'on avait exécuté Myrtilus [118]. Mandez-moi, je vous prie, de quoi on l'accusait, et si l'on sait certainement qui est-ce qui le faisait agir. Dans ce moment, je pense que vous avez reçu ma harangue, et je tremble de peur que vous n'en soyez pas content; mais, après tout, pourquoi m'en mettre en peine, puisqu'elle ne paraîtra que lorsque le parti de la république sera le plus fort? et je n'ose vous dire combien j'espère peu que cela arrive.

LETTRE XIV.

Au même.

J'ai reçu le vingt-sept une lettre de Dolabella dont je vous envoie la copie, et où il me marque qu'il a fait tout ce que vous souhaitez. Je lui ai écrit aussitôt une lettre, où je lui fais de grands remercîmens. Afin qu'il ne soit pas surpris de ce que je lui écris deux fois la même chose, je lui dis pour raison que ce n'est que depuis peu que vous m'avez rendu compte vous-même de ce qu'il avait fait pour vous; mais pourquoi vous en dire davantage? voici ma lettre :

LETTRE DE CICÉRON A DOLABELLA.

Lorsque Atticus m'eut écrit la manière obligeante avec laquelle vous lui aviez rendu service, et combien il vous avait d'obligation, et que vous m'eûtes mandé vous-même que vous aviez fait ce que nous souhaitions; je vous en remerciai d'une manière à vous faire concevoir que rien ne pouvait me faire

bis, ut intelligeres, nihil te mihi gratius facere potuisse. Postea vero quam ipse Atticus ad me venit in Tusculanum hujus unius rei causa, tibi ut apud me gratias ageret, ut cujus eximiam quandam, et admirabilem in causa buthrotia voluntatem, et singularem erga se amorem perspexisset; teneri non potui, quin tibi apertius illud idem his litteris declararem. Ex omnibus enim, mi Dolabella, studiis in me, et officiis, quæ summa sunt, hoc scito mihi et amplissimum videri, et gratissimum esse, quod perfeceris, ut Atticus intelligeret, quantum ego te, quam tu me amares. Quod reliquum est, Buthrotiam et causam et civitatem. Quamquam a te constituta est (beneficia autem nostra tueri solemus), tamen velim, receptam in fidem tuam, a meque etiam [a] atque etiam tibi commendatam, auctoritate et auxilio tuo tectam velis esse. Satis erit in perpetuum Buthrotiis præsidii, magnaque cura et sollicitudine Atticum, et me liberaris; si hoc honoris mei causa susceperis, ut eos semper a te defensos velis. Quod ut facias, te vehementer etiam atque etiam rogo.

His litteris scriptis, me ad συντάξιν dedi: quæ quidem, vereor, ne miniata cerula tua pluribus locis notandæ sint: ita sum μετέωρος, et magnis cogitationibus impeditus.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO SAL.

L. Antonio male sit, siquidem Buthrotiis moles-

[a] Abest *atque etiam*.

plus de plaisir ; mais Atticus étant venu depuis à Tusculum uniquement pour me parler plus en détail des obligations qu'il vous a, de l'ardeur avec laquelle vous avez paru vous intéresser à l'affaire de Buthrote, et des marques d'amitié toutes particulières qu'il a reçues de vous, je n'ai pu m'empêcher de vous écrire encore une fois pour vous mieux marquer ma reconnaissance. Vous m'avez souvent donné des preuves très-fortes de votre attachement, mais soyez persuadé, mon cher Dolabella, que vous ne m'avez jamais obligé plus sensiblement, qu'en faisant connaître à Atticus jusqu'où va l'amitié qui est entre vous et moi. Il ne me reste qu'à vous dire que l'affaire de Buthrote devient votre ouvrage, et l'on soutient volontiers le bien qu'on a déjà fait. Je joins à ce motif ma recommandation ; je vous prie de prendre sous votre protection cette ville, et d'employer pour elle toute votre autorité. Si vous voulez bien leur faire cette grâce à ma considération, ils n'auront plus besoin d'autre appui ; vous assurerez pour toujours leur repos, et vous nous tirerez, Atticus et moi, d'une grande peine. Je vous en conjure avec instance.

Après avoir écrit cette lettre, je me suis remis à composer ; mais je crains qu'il n'y ait bien des endroits que vous marquerez avec votre crayon, car je n'ai pas l'esprit assez libre ni assez tranquille.

LETTRE XV.

CICÉRON A ATTICUS.

Je souhaite tous les maux du monde à L. Antonius, puis-

tus est. Ego testimonium composui : quod, cum voles, obsignabis. Tu nummos Arpinatum, si L. Fadius ædilis petet, vel omnes reddito. Ego ad te alia epistola scripsi de HS. cx, quæ Statio curarentur. Si ergo petet Fadius, ei volo reddi; præter Fadium, nemini. Apud me item puto depositum. Id, scripsi ad Erotem, ut redderet. Reginam odi. Me jure facere scit. Sponsor promissorum ejus Ammonius; quæ quidem erant φιλόλογα et dignitatis meæ, ut vel in concione dicere auderem. Saram autem præterquam quod nefarium hominem cognovi, præterea in me contumacem. Semel eum omnino domi meæ vidi. Cum φιλοφρόνως ex eo quærerem, quid opus esset; Atticum se dixit quærere. Superbiam autem ipsius reginæ, cum esset trans Tiberim in hortis, commemorare sine magno dolore non possum. Nihil igitur cum istis : nec tam animum me, quam vix stomachum habere arbitrantur. Profectionem meam, ut video, Erotis dispensatio impedit. Nam cum ex reliquis, quæ nonis april. fecit, vel abundare debeam; cogor mutuari; quodque ex istis fructuosis rebus receptum est, id ego ad illud fanum sepositum putabam. Sed hæc Tironi mandavi, quem ob eam causam Romam misi. Te nolui impeditum impedire. Cicero noster quo modestior est, eo me magis commovet. Ad me enim de hac re nihil scripsit, ad quem nimirum potissimum debuit. Scripsit hoc autem ad Tironem, sibi post kal. april. (sic enim annuum tempus confici) nihil datum esse : tibi pro tua natura semper

qu'il inquiète les Buthrotiens; je vous envoie mon certificat [119], vous y mettrez votre cachet [120] quand vous voudrez. Si L. Fadius, édile d'Arpinum, vous redemande l'argent de cette ville, rendez-lui, s'il le faut, toute la somme. Je vous ai prié dans une autre lettre, de faire payer cent dix mille sesterces à Statius. Si Statius vous demande donc cet argent, vous le lui donnerez, et vous ne le donnerez qu'à lui. Je crois qu'il y a aussi quelque argent en dépôt chez moi. J'ai écrit à Éros de le rendre. Il est vrai que je n'aime point la reine d'Égypte. Ammonius [121] sait bien que j'ai raison, lui qui m'avait répondu qu'elle me tiendrait ce qu'elle m'avait promis; il s'agissait de choses qui convenaient à un homme de lettres [122], et que mon rang me permettait de demander; et s'il le fallait, j'en rendrais compte en public. Pour Sara, outre que je le connais pour un méchant homme, j'ai éprouvé moi-même son insolence. Il n'est venu qu'une seule fois chez moi; je lui demandai d'une manière fort honnête ce qu'il y avait pour son service; il me répondit qu'il cherchait Atticus [123]. Je suis encore vivement piqué de la hauteur avec laquelle la reine d'Égypte me traita pendant qu'elle était dans ces jardins au-delà du Tibre [124]. Je ne veux donc avoir aucun commerce avec ces gens-là; ils croient apparemment que je n'ai point de cœur, ni même de sensibilité. Je vois que le peu d'ordre qu'Éros a mis dans mes affaires, retardera mon voyage; suivant les comptes qu'il m'a rendus le cinq d'avril, je devrais avoir de l'argent de reste, et cependant je suis obligé d'emprunter. Je croyais qu'on avait mis à part pour le bâtiment de ce temple [125] ce que je retire de ces loyers [126]; mais j'ai donné mes ordres là-dessus à Tiron que j'envoie exprès à Rome, car vous avez assez d'affaires, et il ne faut pas vous en donner de nouvelles. Plus mon fils est réservé à deman-

placuisse, teque existimasse id etiam ad dignitatem meam pertinere, eum non modo liberaliter a nobis, sed etiam ornate cumulateque tractari. Quare velim cures (nec tibi essem molestus, si per alium hoc agere possem), ut permutetur Athenas. Quod sit in annuum sumtum, ei scilicet Eros numerabit. Ejus rei causa Tironem misi. Curabis igitur, et ad me, si quid tibi de eo videbitur, scribes.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO SAL.

Tandem a Cicerone tabellarius; et mehercule litteræ πεπινωμένως scriptæ : quod ipsum προκοπὴν aliquam significaret : itemque ceteri præclara scribunt. Leonidas tamen retinet suum illud ADHUC. Summis vero laudibus Herodes. Quid quæris? vel verba mihi dari facile patior in hoc, meque libenter præbeo credulum. Tu, velim, si quid tibi est a Statio scriptum, quod pertineat ad me, certiorem me facias. Narro tibi; hæc loca venusta sunt, abdita certe, et, si quid scribere velis, ab arbitris libera. Sed nescio quo modo οἶκος φίλος. Itaque me referunt pedes in Tusculanum. Et tamen hæc τοπογραφία ripulæ videtur habi-

der de l'argent, et plus je suis fâché qu'il en manque. Il ne m'en a rien écrit, quoiqu'il dût naturellement s'adresser à moi; mais il a mandé à Tiron que depuis le premier d'avril que son année est finie, il n'a rien touché. Je sais que libéral comme vous l'êtes [127], vous avez toujours été d'avis, non-seulement que je lui donnasse une pension honnête, mais que je n'épargnasse rien pour lui faire faire une dépense qui répondît à mon rang. Je vous prie de lui faire toucher à Athènes sa pension pour une année; je ne vous donnerais pas cet embarras si je pouvais m'adresser à quelque autre. Éros vous comptera cet argent; j'ai envoyé pour cela Tiron à Rome; vous prendrez donc ce soin, et vous me manderez là-dessus ce que vous jugerez à propos.

LETTRE XVI.

Au même.

J'AI enfin reçu une lettre de mon fils; elle est en vérité fort bien écrite, et c'est une preuve qu'il fait quelque progrès; aussi tous mes amis m'en écrivent des merveilles. Il n'y a que Léonidas qui ajoute toujours son *pour le présent* [128]; mais Hérode m'en dit tous les biens du monde. Que voulez-vous que je vous dise? Peut-être que l'on m'en fait accroire; mais c'est avec plaisir que je me laisse tromper. Si vous avez eu des nouvelles de Statius sur ce qui me regarde, je vous prie de me le mander. Je vous dirai que je suis ici dans un endroit fort agréable, et surtout fort retiré. Un homme qui compose y est fort à couvert des importuns [129]; mais vous savez qu'on se plaît toujours plus chez soi [130], et mes pieds ont une démangeaison pour Tusculum. D'ailleurs, je crois que je me las-

tura celerem satietatem. Equidem etiam pluvias metuo, si prognostica nostra vera sunt. Ranæ enim ῥητορεύουσιν. Tu, quæso, fac sciam, ubi Brutum nostrum, et quo die videre possim.

EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO SAL.

Duas accepi postridie idus, alteram eo die datam, alteram idibus. Prius igitur superiori. De Bruto, cum scies. De consulum ficto timore cognoveram. Sica enim φιλόστοργος ille quidem, sed tumultuosius ad me etiam illam suspicionem pertulit. Quid tu autem? τὰ μὲν διδόμενα? nullum enim verbum a Siregio. Non placet. De Plætorio vicino tuo permoleste tuli, quemquam prius audisse, quam me. De Syro prudenter. L. Antonium per M. fratrem, ut arbitror, facillime deterrebis. Antroni vetui; sed nondum acceperas literas; nec cuiquam, nisi L. Fadio ædili. Aliter enim nec caute, nec jure fieri potest. Quod scribis tibi deesse HS. c. quæ Ciceroni curata sint; velim ab Erote quæras, ubi sit merces insularum. Arabioni de Sitio nihil irascor. Ego de itinere, nisi explicato Λ, nihil cogito. Quod idem tibi videri puto. Habes ad superiorem. Nunc audi ad alteram. Tu vero facis, ut omnia, quod Serviliæ non dees, id est, Bruto. De regina gaudeo te non laborare; certe etiam tibi probari. Erotis rationes et ex Tirone cognovi, et vocavi ip-

serai bientôt du beau paysage de cette côte [131]. Je crains même que nous n'ayons de la pluie, du moins si mes pronostics sont sûrs [132], car les grenouilles font un beau bruit. Faites-moi savoir, je vous prie, où je pourrai voir Brutus, et quel jour.

LETTRE XVII.

Au même.

J'ai reçu deux de vos lettres le quatorze, l'une du même jour, et l'autre du treize; je vais commencer par celle-ci. Vous me donnerez des nouvelles de Brutus lorsque vous en aurez. On m'avait déjà parlé de cette peur que les consuls ont affectée [133]. Sica était venu, par amitié pour moi à la vérité, mais un peu trop vite, me donner l'alarme. Mais qu'est-ce que vous me dites qu'il faut se contenter de ce que l'on nous donne [134]? et que vous n'avez point entendu parler de Sirégius [135]; cela ne me plaît point. Je suis fâché que quelqu'un ait su avant moi ce qui est arrivé à votre voisin Plétorius [136]. Je reconnais votre prudence dans l'affaire de Syrus. Je crois que vous pourrez aisément, par le moyen d'Antoine, empêcher son frère d'agir contre les Buthrotiens. Je vous avais marqué de ne point donner cet argent à Antron, mais vous n'aviez pas encore reçu ma lettre; vous ne le donnerez qu'à l'édile L. Fadius; il n'y aurait point de sûreté autrement. Quant à ce que vous me dites que vous n'avez point été payé des cent mille sesterces que vous avez fait toucher à mon fils; demandez donc, je vous prie, à Éros ce qu'il a fait du loyer de mes maisons [137]. Je ne trouve point mauvais ce qu'Arabion a fait par rapport à Sitius. Je ne penserai point à partir que mes affaires ne soient réglées [138], et je crois que vous êtes du même

sum. Gratissimum, quod polliceris, Ciceroni nihil defuturum : de quo mirabilia Messala; qui Lanuvio, rediens ab illis, venit ad me : et mehercule ipsius litteræ sic et φιλοστόργως et εὐτινῶς scriptæ, ut eas vel in acroasi audeam legere; quo magis illi indulgendum puto. De Buciliano Sextium puto non moleste ferre. Ego, si Tiro ad me, cogito in Tusculanum. Tu vero, quidquid erit, quod me scire par sit, statim.

EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO SAL.

Septimodecimo kal. etsi satis videbar scripsisse ad te, quid mihi opus [a] esset, et quid te facere vellem, si tibi commodum esset : tamen, cum profectus essem, et in lacu navigarem, Tironem statui ad te esse mittendum, ut iis negotiis, quæ agerentur, interesset : atque etiam scripsi ad Dolabellam, me, si ei videretur, velle proficisci, petiique ab eo de mulis vecturæ itineris : [b] et in eis, quoniam intel-

[a] Sit. — [b] Ut i. e.

avis. Voilà pour votre première lettre; je viens à la seconde. Je reconnais votre amitié dans tout ce que vous faites pour Servilie, c'est-à-dire, pour Brutus. Je suis bien aise que vous ne vous intéressiez pas pour la reine d'Égypte, et que vous approuviez ce que j'ai fait. Tiron a examiné les comptes d'Éros que j'ai fait venir ici. Je vous suis très-obligé de ce que vous me promettez qu'il ne manquera rien à mon fils; j'en ai appris des merveilles par Messala qui a passé chez moi en revenant de voir nos conjurés à Lanuvium; et certainement la lettre que j'ai reçue de mon fils est si bien écrite, et pour les sentimens et pour le style, que je ne craindrais pas de la lire devant des connaisseurs [139]; ainsi cela m'engage à ne rien épargner pour lui. Je crois que Sextius [140] n'est pas fâché de ce que vous me dites de Bucilianus. Je compte d'aller à Tusculum lorsque j'aurai Tiron avec moi. Dès qu'il y aura quelque nouvelle qui pourra m'intéresser, vous me la manderez.

LETTRE XVIII.

Au même.

Quoique, dans ma lettre du quinze, je vous eusse expliqué ce que je souhaitais, et ce que je vous priais de faire pour moi, si cela ne vous incommodait point; cependant, depuis que je suis parti, et pendant que j'étais sur le lac [141], j'ai pensé que je ferais bien de vous envoyer Tiron, afin qu'il soit présent à tout ce qui se fera. J'ai aussi écrit à Dolabella que je voudrais bien partir pour la Grèce, s'il le jugeait à propos, et que je le priais de me faire fournir des voitures publiques [142]. Je vous prie de me donner quelques momens (car je sais [143] que l'affaire des Buthrotiens vous occupe fort, aussi bien que celles

ligo te disientissimum esse, qua de Buthrotiis, qua de Bruto, cujus etiam ludorum seorsum curam, etiam administrationem suspicor ex magna parte ad te pertinere; ut ergo in ejusmodi re, tribues nobis paullum operæ. Nec enim multum opus est. Mihi res ad cædem, et eam quidem propinquam, spectare videtur. Vides homines; vides arma. Prorsus non mihi videor esse tutus. Sin tu aliter sentis, velim ad me scribas. Domi enim manere, si recte possum, multo malo.

EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO SAL.

Quidnam est, quod audendum amplius de Buthrotiis? stetisse enim te frustra scribis. Quid autem se refert Brutus? doleo mehercule, te tam esse detentum: quod decem hominibus referendum acceptum. Est illud quidem ἐργῶδες, sed ἀνεκτὸν, mihique gratissimum. De armis, nihil vidi apertius. Fugiamus igitur. At, ut ais, coram. Theophanes quid velit, nescio. Sripserat enim ad me. Cui rescripsi, ut potui. Mihi autem scribit, venire ad me se velle, ut et de suis rebus, et quædam, quæ ad me [a] pertineant. Tuas litteras exspecto. Vide quæso, ne quid temere fiat. Statius scripsit ad me, locutum secum esse Q. Ciceronem valde asseveranter, se hæc ferre

[a] Pertinerent.

de Brutus; je crois même que vous êtes chargé en partie du soin de ses jeux); je vous prie, dis-je, de me donner quelques momens de votre temps, car il ne vous en faudra pas beaucoup pour examiner encore une fois si je dois partir. Il me paraît que nous sommes menacés d'un massacre qui n'est pas fort éloigné; vous voyez à quelles gens nous avons affaire, et combien ils ont de gens armés à leur disposition; je ne me crois point du tout en sûreté; si vous pensez autrement, je vous prie de me le dire; j'aimerais beaucoup mieux demeurer ici, si je le pouvais faire sans imprudence.

LETTRE XIX.

Au même.

Que pouvez-vous dorénavant entreprendre pour les Buthrotiens, puisque toutes vos sollicitations ont été inutiles [144]? Quel parti Brutus vous a-t-il mandé qu'il prendrait? Je suis fâché que vous soyez si occupé; il faut s'en prendre à ces dix hommes [145]. Ce que vous avez fait pour moi vous a donné bien de la peine; vous ne pouviez mieux faire, et je vous en suis très-obligé. Je ne doute nullement qu'on n'en vienne à une guerre ouverte; fuyons : mais, comme vous me le dites, nous en parlerons ensemble. Je ne sais ce que veut Théophane [146]; il m'a écrit, et je lui ai fait réponse, quoique je ne susse pas trop que lui dire. Il me mande qu'il veut me venir trouver pour me parler de ses affaires, et de quelques autres qui me regardent. J'attends de vos nouvelles. Prenez garde, je vous prie, qu'on n'aille pas trop vite [147]. Statius m'écrit que notre neveu lui a fort assuré qu'il ne peut plus souffrir tout ce que fait Antoine, et qu'il est résolu à passer du côté de Brutus

non posse : certum sibi esse, ad Brutum et Cassium transire. Hoc enimvero nunc discere aveo : hoc ego, quid sit, interpretari non possum. Potest aliquid iratus Antonio : potest gloriam novam quærere : potest totum esse σχεδίασμα : et nimirum ita est. Sed tamen et ego vereor, et pater conturbatus est. Scit enim, quæ ille de hoc : mecum quidem ἄφατα olim. Plane, quid velit, nescio. A Dolabella mandata habebo, quæ mihi videbuntur, id est, nihil. Dic mihi, C. Antonius voluitne fieri septemvir? fuit certe dignus. De Menedemo est, ut scribis. Facies omnia mihi nota.

EPISTOLA XX.

CICERO ATTICO SAL.

Egi gratias Vecteno : nihil enim potuit humanius. Dolabellæ mandata sint quælibet : mihi aliquid, vel quod Niciæ nuntiem. Quis enim hæc, ut scribis, anteno? nunc dubitare quemquam prudentem, quin meus discessus desperationis sit, non legationis? Quod ais, extrema quædam jam homines de republica loqui, et eos quidem viros bonos : ego, quo die audivi illum tyrannum in concione CLARISSIMUM VIRUM appellari, subdiffidere cœpi. Postea vero quam tecum Lanuvii vidi, nostros tantum spei habere ad vivendum, quantum accepissent ab Antonio, desperavi. Itaque, mi Attice, fortiter hoc velim accipias, ut ego scribo. Genus illud interitus,

et de Cassius. Je voudrais bien savoir ce qu'il en faut penser, car je ne puis le deviner. Peut-être qu'il est fâché contre Antoine; peut-être qu'il veut se faire honneur en changeant de parti; peut-être aussi est-ce une envie qui lui a pris tout d'un coup; c'est cela sans doute. Cependant je crains, et mon frère est encore plus inquiet; car il sait tout ce qu'Antoine a dit de son fils [148]; il m'en a dit autrefois des choses horribles. Je ne sais à quoi tout ceci aboutira. Les ordres de Dolabella seront tout ce qu'il me plaira [149], c'est-à-dire rien. Dites-moi donc, est-ce que Q. Antonius a voulu être septemvir [150]? cet emploi était digne de lui. Je pense comme vous sur Ménédémus. Vous me manderez tout ce qu'il y aura de nouveau.

LETTRE XX.

Au même.

Je suis très-content de l'honnêteté de Vecténus, et je lui ai écrit une lettre de remercîment. Que Dolabella me donne tels ordres qu'il lui plaira, quand il ne me chargerait que de quelque nouvelle pour Niciás [151]. Qui est-ce qui a jamais douté, et quel est l'homme sensé qui puisse douter à présent [152] que cette légation n'est qu'un prétexte, et que je ne pars que parce que je crois les affaires désespérées? Vous me dites que bien des gens et de bons citoyens parlent de la république comme la croyant perdue sans ressource; pour moi, du jour que j'entendis dans une harangue appeler le tyran un homme très-illustre, je commençai à avoir mauvaise opinion des affaires; et depuis, lorsque je vis, pendant que nous étions à Lanuvium, que nos conjurés n'espéraient de vivre qu'autant qu'Antoine voudrait bien leur faire cette grâce [153], je perdis

quo casurus est, fœdum duces, et quasi denuntiatum nobis ab Antonio. Ex hac naxa exire constitui, non ad fugam, sed ad spem mortis melioris. Hæc omnis culpa Bruti. Pompejum Carthejæ receptum scribis: jam igitur contra hunc exercitum. Utra ergo castra? media enim tollit Antonius. Illa infirma, hæc nefaria. Properemus igitur. Sed juva me consilio, Brundisione, an Puteolis. Brutus quidem subito: sed sapienter. Πάσχω τι. Quando enim illum? sed humana ferenda. Tu ipse eum videre non potes. Dii illi mortuo, qui umquam Buthrotum! sed acta missa. Videamus, quæ agenda sint. Rationes Erotis, etsi ipsum nondum vidi, tamen et ex litteris ejus, et ex eo, quod Tiro cognovit, propemodum cognitas habeo. Versuram scribis esse faciendam mensium quinque; id est, ad kal. novemb. HS. cc: in eam diem cadere nummos, qui a Quinto debentur. Velim igitur, quoniam Tiro negat tibi placere, me ejus rei causa Romam venire; si te ea res nihil offendet, videas, unde nummi sint; mihi feras expensum. Hoc video in præsentia opus esse. Reliqua diligentius ex hoc ipso exquiram; in his, de mercedibus dotalium prædiorum: quæ si fideliter Ciceroni curabuntur, quamquam volo laxius, tamen ei propemodum nihil de-

toute espérance. Ainsi, mon cher Atticus, que ce que je vais vous dire ne vous alarme pas plus que moi; le genre de mort que vous avez à craindre serait honteux [154]; Antoine ne nous l'a que trop annoncé. Je suis résolu de sortir du vaisseau, non pas précisément pour éviter la mort, mais pour en trouver une meilleure [155]. Tout cela vient de la faute de Brutus. Vous me mandez que la ville de Carthéia a ouvert ses portes à Sextus Pompéius [156]; on va donc faire marcher des troupes contre lui; dans quelle armée passerons-nous? car Antoine ne souffrira point de neutralité; la faiblesse est d'un côté, et le crime de l'autre. Partons donc au plus tôt. Mais, dites-moi, dois-je m'embarquer à Brindes ou à Pouzzoles? Pour Brutus, il partira incessamment, et il fera très-bien. Je me sens attendri, quand est-ce que je le reverrai? Mais cette séparation est un de ces maux ordinaires qu'il faut prendre en patience: vous ne le verrez pas non plus; que les dieux puissent confondre cet homme dont ils nous ont délivrés! c'est lui qui vous donne tout cet embarras [157]. Mais, ne rappelons point le passé, pensons au présent. Quoique je n'aie point vu Éros, cependant, par ce qu'il m'a écrit, et par l'examen que Tiron a fait de ses comptes, j'en suis suffisamment instruit. Vous me dites qu'il faut emprunter [158] deux cent mille sesterces pour cinq mois, c'est-à-dire, jusqu'au premier de novembre, qui est le jour de l'échéance de ce que me doit mon frère. Je vous prie donc, puisque Tiron m'assure que vous ne voulez pas que j'aille à Rome pour cela, de prendre la peine, si cela ne vous en donne point trop, de me chercher de l'argent, et de l'emprunter en mon nom. Voilà ce qu'il y a de plus pressé; je me ferai rendre compte du reste, en détail, par Éros même, et surtout du revenu de ce bien qui vient de ma femme [159]. Si on le fait tenir exactement à mon fils, je crois qu'il suffira pour

erit. Equidem video mihi quoque opus esse viaticum. Sed id ex prædiis, ut cadet, ita solvetur : mihi autem opus est universo quidem. Etsi mihi videtur iste, qui umbras timet, ad cædem spectare; tamen, nisi explicata solutione, non sum discessurus. Sitne autem extricata, necne, tecum cognoscam. Hæc putavi mea manu scribenda : itaque feci. De Fadio, ut scribis : utique alii nemini. Rescribas velim hodie.

EPISTOLA XXI.

CICERO ATTICO SAL.

NARRO tibi; Q. pater exultat lætitia. Scripsit enim filius, se idcirco profugere ad Brutum voluisse, quod, cum sibi negotium daret Antonius, ut eum dictatorem efficeret, præsidium occuparet, id recusasset : recusasse autem se, ne patris animum offenderet : ex eo sibi illum hostem. Tum me, inquit, collegi, verens, ne quid mihi ille iratus tibi noceret. itaque eum placavi. Et quidem cccc certa, reliqua in spe. Scribit autem Statius, illum cum patre habitare velle. Hoc vero mirum : et id gaudet. Ecquem tu illo certiorem nebulonem? ἐποχὴν vestram de re Cani deliberationis probo. Nihil eram suspicatus de tabulis : ἀκεραίως restitutam arbitrabar. Quæ differs, ut mecum coram, exspectabo. Tabellarios, quoad

lui payer sa pension, même aussi forte que je veux qu'elle soit. Il est vrai que j'ai aussi besoin d'argent pour mon voyage. On pourra payer mon fils à l'échéance de chaque terme, mais il faut que j'emporte avec moi tout l'argent dont j'ai besoin; et quoique cet homme, qui craint son ombre, semble nous menacer d'un massacre général, je ne partirai point que je n'aie arrangé mes affaires; je saurai, lorsque nous nous verrons, où cela en est. Je n'ai pas voulu dicter cette lettre; je l'ai écrite moi-même. Vous ne payerez qu'à Fadius, comme vous me le marquez. Faites-moi, je vous prie, réponse aujourd'hui.

LETTRE XXI.

Au même.

Vous saurez que mon frère ne se sent pas de joie. Son fils lui a écrit qu'il avait pensé à aller trouver Brutus, parce qu'Antoine ayant voulu qu'il le fît nommer dictateur [160], et qu'il s'emparât de quelque poste [161], il lui avait refusé de le faire, et qu'il l'avait refusé pour ne pas déplaire à son père; que, depuis ce temps-là, Antoine lui voulait du mal. Cependant, dit-il, je me suis retenu, de peur qu'Antoine, fâché contre moi, ne s'en vengeât sur vous [162]. Je l'ai donc apaisé. Il m'a promis quatre cent mille sesterces, et m'en fait espérer encore davantage [163]. Statius mande à mon frère que son fils veut dorénavant demeurer avec lui [164]; et ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que Statius en est bien aise [165]; avez-vous jamais vu un plus grand étourdi [166]? J'approuve fort que vous n'ayez rien décidé sur l'affaire de Canus [167]. Je ne connaissais point cette dette, et je croyais qu'on avait rendu toute la dot [168]. Il faudra attendre que vous soyez ici pour nous en-

voles, tenebis. Es enim occupatus. Quod ad Xenonem, probe. Quod scribo, cum absolvero. Quinto scripsisti, te ad eum litteras : nemo attulerat. Tiro negat jam tibi placere Brundisium, et quidem dicere aliquid de militibus. At ego jam destinaram, Hydruntem quidem. Movebant me tuæ quinque horæ. Hic autem quantus πλοῦς? sed videbimus. Nullas a te xi kal. quippe : quid enim jam novi? cum primum igitur poteris, venies. Ego propero, ne ante Sextus; quem adventare ajunt.

EPISTOLA XXII.

CICERO ATTICO SAL.

Gratulor nobis Q. filium exiisse : molestus non erit. Pansam bene loqui credo. Semper enim conjunctum esse cum Hirtio scio. Amicissimum Bruto et Cassio puto, si expediet. Sed quando illos videbit? inimicum Antonio : quando, aut cur? quousque ludemur? Ego autem scripsi Sextum adventare, non quo jam adesset, sed quia certe id ageret, ab armis-

tretenir de l'affaire dont vous me parlez. Vous retiendrez aussi long-temps qu'il vous plaira les messagers que je vous enverrai ; car je sais que vous avez beaucoup d'affaires. Je suis fort content de ce que vous avez mandé à Xénon. Je vous enverrai l'ouvrage que je compose, lorsqu'il sera achevé. Vous avez mandé à mon frère que vous lui aviez déjà écrit ; mais on ne lui a point rendu votre lettre. Tiron dit que vous n'êtes plus d'avis que j'aille m'embarquer à Brindes, à cause des troupes qui sont de ce côté-là. Cependant j'avais compté d'aller m'embarquer, non pas à Brindes, mais à Hydrunte [169]. Je me souvenais que vous m'aviez dit qu'on pouvait faire ce trajet en cinq heures, au lieu qu'en m'embarquant de ce côté-ci, je serai long-temps sur mer ; mais nous y penserons. Vous ne m'avez point écrit le vingt-un ; et en effet, que pouvait-il y avoir de nouveau ? Vous viendrez donc ici le plus tôt que vous pourrez ; je presse mon départ, pour n'être plus en Italie à l'arrivée de Sextus Pompéius, que l'on dit devoir arriver incessamment.

LETTRE XXII.

Au même.

C'est un bonheur pour nous que notre neveu soit sorti de Rome ; il ne nous donnera plus d'inquiétude [170]. Je crois bien que Pansa parle comme il faut ; car je sais qu'il a toujours été uni avec Hirtius. Je crois aussi qu'il sera fort des amis de Brutus et de Cassius, s'il y trouve son compte ; mais quand les verra-t-il ? Qu'il soit ennemi d'Antoine, c'est ce que je ne crois point ; quand cela a-t-il paru ? Pourquoi le serait-il ? Se moquera-t-on toujours de nous ? Si je vous ai écrit que Sextus

que nullus discederet. Certe, si pergit, bellum paratum est. Hic autem noster Cytherius, nisi victorem, neminem victurum. Quid ad hæc Pansa? utro erit, si bellum erit? quod videtur fore. Sed et hæc, et alia coram : hodie quidem, ut scribis, aut cras.

EPISTOLA XXIII.

CICERO ATTICO SAL.

Mirifice torqueor, sine dolore tamen : sed permulta mihi de nostro itinere in utramque partem occurrunt. Quousque? inquies. Quoad erit integrum : erit autem usque dum ad navem. Pansa si rescripserit, et meam tibi, et illius epistolam mittam. Silium exspectabam; cui ὑπόμνημα compositum. Si quid novi. Ego litteras misi ad Brutum : cujus de itinere etiam ex te velim, si quid scies, cognoscere.

EPISTOLA XXIV.

CICERO ATTICO SAL.

Tabellarius, quem ad Brutum miseram, ex itinere rediit VII kal. Ei Servilia dixit, eo die Brutum

Pompéius arrivait, ce n'est pas que cela soit encore si proche, mais c'est qu'il s'y prépare, et qu'il ne pense point du tout à mettre bas les armes. S'il continue, nous allons avoir la guerre. Pour Antoine [171], il dit hautement que, pour vivre, il faudra vaincre; que dit là-dessus Pansa? quel parti suivra-t-il si nous avons la guerre, comme il y a tout lieu de le craindre? Mais nous parlerons de cela et de beaucoup d'autres choses, lorsque nous serons ensemble; vous me faites espérer que ce sera aujourd'hui ou demain.

LETTRE XXIII.

Au même.

Je suis fort tourmenté quoique sans douleur; il me passe dans l'esprit bien des choses pour et contre mon voyage. Jusqu'à quand, me direz-vous, durera cette incertitude? jusqu'à ce que je ne puisse plus changer de parti, c'est-à-dire, jusqu'à ce que je sois embarqué. Si Pansa me fait réponse, je vous enverrai sa lettre et la mienne. J'attends Silius; je lui donnerai ce mémoire que j'ai composé [172]; s'il y a quelque chose de nouveau, vous me l'écrirez. J'ai écrit à Brutus; je vous prie de me mander ce que vous saurez sur son départ.

LETTRE XXIV.

Au même.

Le messager que j'avais envoyé à Brutus est revenu sur ses pas le vingt-six. Servilie lui a dit qu'il était parti ce jour-

H. IIII profectum. Sane dolui, meas litteras redditas non esse. Silius ad me non venerat. Causam composui. Eum libellum tibi misi. Te quo die exspectem, velim scire.

EPISTOLA XXV.

CICERO ATTICO SAL.

De meo itinere variæ sententiæ. Multi enim ad me. Sed tu incumbe, quæso, in eam curam. Magna res est. An probas, si ad kal. jan. cogitamus? Meus animus est æquus, sic tamen, [a] ut nihil offensionis sit: et tu etiam scite, quo die olim piaculum, mysteria scilicet. Ut ut sit res, casus consilium nostri itineris judicabit. Dubitemus igitur. Est enim hiberna navigatio odiosa; eoque ex te quæsieram mysteriorum diem. Brutum, ut scribis, visum iri a me puto. Ego hinc volo prid. kal.

EPISTOLA XXVI.

CICERO ATTICO SAL.

De Quinti negotio video a te omnia facta. Ille tamen dolet, dubitans, utrum morem gerat Leptæ,

[a] Ut si n.

là [173] sur les dix heures du matin. J'ai été très-fâché qu'il n'ait pas reçu ma lettre. Je n'ai point vu Silius. J'ai écrit ce mémoire [174] qui le regarde, et je vous l'envoie. Je voudrais bien savoir quel jour vous viendrez ici.

LETTRE XXV.

Au même.

On pense fort différemment sur mon voyage, car bien des gens m'en parlent; mais pensez-y, je vous prie, avec attention, cela est fort important pour moi. Êtes-vous d'avis que je parte, pourvu que je sois de retour pour le premier de janvier? Tout ce qui m'inquiète, c'est que cela ne fasse quelque tort à ma réputation [175]. Pour marquer le jour des mystères, vous dites fort bien *le jour de ce fameux scandale* [176]. Quoi qu'il en soit, mon retour dépendra de la manière dont les affaires tourneront; ainsi ne décidons rien. Il est fâcheux de s'embarquer pendant l'hiver; et c'est pour cela que je vous avais demandé si je ne ferais pas mieux d'être de retour pour le temps des mystères [177]. Je crois, comme vous me le marquez, que je pourrai voir Brutus. Je compte de partir d'ici le dernier du mois.

LETTRE XXVI.

Au même.

Je vois que vous avez fait tout ce qu'on pouvait faire sur l'affaire de mon frère; il est cependant fâché, parce qu'il ne sait s'il doit s'en rapporter à Lepta ou se défier de Silius. J'ai

an fidem infirmet, filio [a]. Inaudivi L. Pisonem velle exire legatum ψευδεγγράφῳ senatus-consulto. Velim scire, quid sit. Tabellarius ille, quem tibi dixeram a me ad Brutum esse missum in Anagninum, ad me venit ea nocte, quæ proxima ante kal. fuit, litterasque ad me attulit : in quibus unum alienum summa sua prudentia [b] (id est illud), ut spectem ludos suos. Rescripsi scilicet, primum me jam profectum, ut non integrum sit : dein, ἀτοπώτατον esse, me, qui Romam omnino post hæc arma non accesserim, neque id tam periculi mei causa fecerim, quam dignitatis, subito ad ludos venire. Tali enim tempore, ludos facere illi honestum est, cui necesse est : spectare, mihi ut non est necesse, sic ne honestum quidem est. Equidem illos celebrari, et esse quam gratissimos mirabiliter cupio; idque ita futurum esse confido : et tecum ago, ut jam ab ipsa commissione ad me, quemadmodum accipiantur; deinde omnino reliquorum dies singulos persequare. Sed de ludis hactenus. Reliqua pars epistolæ est illa quidem in utramque partem : sed tamen nonnullos interdum jacit igniculos viriles : quod quale tibi videretur, ut posses interpretari, misi ad te exemplum epistolæ. Quamquam mihi tabellarius noster dixerat, tibi quoque se attulisse litteras a Bruto, easque ad te e Tusculano esse delatas. Ego itinera sic composueram, ut nonis quint. Puteolis essem. Valde enim festino; ita tamen, ut, quantum homo possit, quam cautis-

[a] Silio. — [b] Idem illud.

ouï dire que L. Pison voulait s'absenter sous un faux décret du sénat [178]; je voudrais savoir ce qui en est. Je vous avais dit que j'avais envoyé un messager à Brutus, à Anagnie; il est revenu la nuit du dernier du mois passé, et il m'a apporté une lettre dans laquelle il y a une chose qui n'est guère d'un homme aussi raisonnable que Brutus; il me prie d'aller à Rome pour ses jeux. Je lui ai fait réponse là-dessus que j'avais déclaré mon départ, et que j'étais déjà en chemin; qu'ainsi je ne pouvais plus reculer; d'ailleurs qu'il serait absurde que, n'ayant point été à Rome depuis qu'on y a fait venir des soldats, et cela moins pour ma sûreté que parce qu'un homme de mon rang n'y pouvait être avec dignité, j'allasse tout d'un coup paraître à des jeux. Dans la conjoncture où nous sommes, on peut avec bienséance donner des jeux, quand on y est obligé par sa charge comme Brutus, mais il ne conviendrait pas que j'y assistasse, n'y étant point obligé. Je souhaite de tout mon cœur qu'il y ait un grand monde, et qu'ils plaisent fort au peuple, comme je l'espère; je vous recommande de me mander, dès qu'ils seront commencés, comment ils auront été reçus; et de me rendre compte ensuite tous les jours, de ce qui s'y sera passé; mais c'est assez parler de ces jeux. Le reste de la lettre de Brutus est plein d'incertitude : il lui échappe néanmoins de temps en temps quelques traits de vigueur; et, afin que vous puissiez juger par vous-même de ce qu'on en doit penser, je vous envoie une copie de sa lettre, quoique mon messager m'ait dit qu'il avait une lettre de Brutus pour vous, et qu'on vous l'avait portée de Tusculum. Suivant que j'ai réglé ma marche, je compte d'être à Pouzzoles le sept de juillet. Je m'embarquerai le plus tôt que je pourrai, mais ce ne sera qu'après avoir pris toutes les précautions possibles. Vous direz à M. Élius de n'être point inquiet; il se plaint de

sime navigem. M. Ælium cura liberabis : is me paucos specus in extremo fundo, et eos quidem subterraneos; servitutis putat aliquid habituros : id me jam nolle, neque mihi quidquam esse tanti; sed, ut mihi dicebas, quam lenissime, potius ut cura liberetur, quam ut me succensere aliquid suspicetur. Idem de illo Tulliano capite libere cum Cascelio loquare. Parva res est : sed tu bene attendisti : nimis callide agebatur. Ego autem, si mihi imposuisset aliquid, quod pæne fecit, nisi tua malitia affuisset, animo iniquo tulissem. Itaque, ut ut erit, rem impediri malo. Octavam partem tuli luminarium in ædium adstranæ memineris. Cui Cærellia, videris mancipio dare ad eam summam, quæ sub præcone fuit maxima : id opinor esse CCC LXXX. Novi si quid erit, atque etiam si quid prospicies, quod futurum putes, scribas ad me quam sæpissime velim. Varroni, quemadmodum tibi mandavi, memineris excusare tarditatem litterarum mearum. Mundus istum. M. Ennius quid egerit de testamento (curiosus enim) facias me velim certiorem. Ex Arpinati, VI non.

EPISTOLA XXVII.

CICERO ATTICO SAL.

GAUDEO id te mihi suadere, quod ego mea sponte pridie feceram. Nam cum ad te VI non. darem, ei-

ce que je veux faire passer des conduits souterrains dans l'extrémité de son champ, ce qui pourrait l'assujettir à quelque servitude [179]; vous lui direz qu'il y a long-temps que je n'y pense plus, et que je m'en soucie fort peu; mais, comme vous me le disiez, il faut lui en parler d'une manière qui ne marque aucune aigreur, et qui lui fasse voir que je ne veux que le rassurer. Je vous prie aussi de parler, mais d'une manière ferme, à Cassélius sur cette dette de Tullius; ce n'est pas une affaire de grande importance, mais il n'a pas été assez droit, comme vous l'avez fort bien remarqué; s'il m'avait trompé, ce qui aurait pu arriver si je n'avais pas eu pour second un homme aussi fin que vous [180], j'aurais été fort piqué; ainsi le pis-aller, c'est de ne point finir cette affaire. Souvenez-vous de faire diminuer d'un huitième les fenêtres de cette maison qui est auprès du temple de la déesse Stréna [181]. Faites adjuger ce bien à celui pour qui Cérellia le demande, au prix le plus haut auquel il a été porté; je crois que c'est trois cent mille sesterces. Écrivez-moi souvent tout ce qu'il y aura de nouveau, et tout ce que vous prévoirez. N'oubliez pas de faire mes excuses à Varron de ce que je suis si long-temps à lui faire réponse. Je souhaite que Mundus l'emporte sur celui dont vous me parlez [182]. Mandez-moi, je vous prie, le détail du testament de M. Ennius, car vous savez que j'en suis fort curieux. A Arpinum, le deuxième du mois.

LETTRE XXVII.

Au même.

Je suis ravi d'avoir fait de même ce que vous me conseillez; car hier deuxième du mois, en vous envoyant ma lettre, j'en

dem tabellario dedi etiam ad Sextium, scriptas πάνυ φιλοστόργως. Ille autem, quod Puteolos prosequitur, humane; quod queritur, injuste. Non enim ego tam illum exspectare, cum de Cosano rediret, debui, quam ille aut non ire ante, quam me vidisset, aut citius reverti. Sciebat enim me celeriter velle proficisci, seseque ad me in Tusculanum scripserat esse venturum. Te, ut a me discesseris, lacrimasse, moleste ferebam. Quod si me præsente fecisses, consilium totius itineris fortasse mutassem. Sed illud præclare, quod te consolata est spes brevi tempore congrediendi : quæ quidem exspectatio me maxime sustentat. Meæ tibi literæ non deerunt. De Bruto, scribam ad te omnia. Librum tibi celeriter mittam de gloria. Excudam aliquid Ἡρακλείδειον, quod lateat in thesauris tuis. De Planco, memini. Attica jure queritur. Quod me [a] de Bacchide, de statuarum coronis certiorem fecisti, valde gratum : nec quidquam posthac, non modo tantum, sed ne tantulum quidem præterieris. Et de Herode et Mettio meminero, et de omnibus, quæ te velle suspicabor modo. O turpem sororis tuæ filium! Cum hæc scriberem, adventabat autem βουλύσει, cœnantibus nobis.

EPISTOLA XXVIII.

CICERO ATTICO SAL.

Ego, ut ad te pridie scripseram, nonis constitue-

[a] De Bacch.

donnai une au même messager pour Sextius à qui je donne toutes sortes d'assurances d'amitié. Je lui suis très-obligé de ce qu'il veut me venir trouver à Pouzzoles, mais il a tort de se plaindre de moi. Il est vrai que je n'ai pas attendu qu'il fût revenu de sa maison de Cose [183], mais il n'aurait pas dû y aller avant que de m'avoir vu, ou du moins il aurait dû revenir plus tôt; car il savait que je devais partir incessamment, et il m'avait promis de me venir voir à Tusculum. Je suis fâché que vous n'ayez pleuré qu'après que vous m'eûtes quitté; si cela vous était arrivé lorsque vous me dîtes adieu, peut-être que cela m'aurait empêché de partir. Je suis bien aise que vous vous consoliez par l'espérance de me rejoindre bientôt [184], et c'est aussi cette espérance qui me soutient plus que toute autre chose. Vous aurez souvent de mes nouvelles. Je vous manderai tout ce que je saurai de Brutus. Je vous enverrai incessamment mon traité de la Gloire [185], et j'en ferai un autre que vous garderez dans votre cabinet [186]. Je n'oublierai pas d'écrire à Plancus. Attica a raison de se plaindre. Ce que vous me mandez de Bacchide [187] et des couronnes de ces statues [188], m'a fait un très-grand plaisir, et je vous prie dans la suite de ne rien oublier, pas même les plus petites choses. Je me souviendrai des affaires d'Hérode et de Mettius, et j'aurai attention à toutes celles auxquelles j'imaginerai que vous pouvez vous intéresser. L'indigne homme que notre neveu! il vient d'arriver, sur le soir, pendant que nous soupions.

LETTRE XXVIII.

Au même.

Je compte toujours, comme je vous l'ai mandé hier, d'être

ram venire in Tusculanum. Ibi igitur quotidie tuas litteras exspectabo, et maxime de ludis; de quibus etiam ad Brutum tibi scribendum est. Cujus epistolæ, quam interpretari ipse vix poteram, exemplum pridie tibi miseram. Atticæ meæ velim me ita excuses, ut omnem culpam in te transferas, et ei tamen confirmes, me minime totum amorem eo mecum attulisse.

EPISTOLA XXIX.

CICERO ATTICO SAL.

Bruti ad te epistolam misi. Dii boni, quanta ἀμηχανία! cognosces, cum legeris. De celebratione ludorum Bruti, tibi assentior. Ad M. Ælium nullus tu quidem domum, sed sicubi inciderit. De Tulliano semisse, M. Axianum adhibebis, ut scribis. Quod cum Cosiano egisti, optime. Quod non solum mea, verum etiam tua expedis, gratum. Legationem probari meam, gaudeo. Quod promittis, dii faxint. Quid enim mihi meis jucundius? sed istam, quam tu excipis, metuo. Brutum cum convenero, perscribam omnia. De Planco, et Decimo, sane velim. Sextum scutum abjicere nolebam. De Mundo, si quid scies. Rescripsi ad omnia tua. Nunc nostra accipe. Quintus filius usque Puteolos (mirus civis, ut tu Favonium, Asinium dicas): et quidem duas ob causas, et ut mecum, et σπείσασθαι vult cum Bruto et Cassio. Sed tu quid ais? scio enim te familiarem esse Othonum.

le sept à Tusculum [189] où vous m'écrirez tous les jours. Rendez-moi compte surtout des jeux de Brutus, comme vous lui en rendez compte à lui-même. Je vous ai envoyé hier une copie de sa lettre que je n'entends qu'à demi. Faites, je vous prie, mes excuses à Attica [190], de manière que vous preniez toute la faute sur vous, et assurez-la bien que je n'emporte pas toute mon amitié en Grèce.

LETTRE XXIX.

Au même.

Je vous ai envoyé la lettre de Brutus; bon Dieu, quelle incertitude! vous en jugerez par vous-même. Je suis de votre avis sur le succès de ses jeux [191]. Il n'est point nécessaire que vous alliez chez M. Élius; il suffit que vous lui parliez quand vous le rencontrerez. Vous ne finirez rien sur cette dette de Tullius [192] sans en parler à M. Axianus, comme vous me le marquez. Je suis fort content de ce que vous avez dit à Cosianus. Je vous remercie du soin que vous prenez de mes affaires, et je suis bien aise que vous finissiez aussi les vôtres. Je suis ravi qu'on approuve que je me sois fait donner cette légation. Les dieux puissent-ils nous accorder ce que vous me promettez! qu'est-ce qui peut me faire plus de plaisir que de vivre avec mes amis? Je crains seulement celle que vous exceptez [193]. Quand j'aurai vu Brutus, je vous rendrai compte de tout. Je souhaite fort que ce que vous me mandez de Plancus et de Décimus Brutus soit vrai [194]; mais je ne voudrais pas que Sextus Pompéius fît sa paix [195]. Si vous savez quelque chose de Mundus, vous me le manderez. Voilà tout ce que

Ait hic sibi Juliam ferre: Constitutum enim esse discidium. Quæsivit ex me pater, qualis esset fama. Dixi, nihil sane me audisse (nesciebam enim, cur quæreret), nisi de ore, et patre. Sed quorsus, inquam? at ille, filium velle. Tum ego, etsi ἐβδελυττόμην, tamen negavi putare me illa esse vera : σκοπὸς (hoc est enim) huic nostro nihil præbere. Illa autem οὐ παρὰ τοῦτο. Ego tamen suspicor, hunc, ut solet, allucinari. Sed velim quæras (facile autem potes) : et me certiorem. Obsecro te, quid est hoc? Signata jam epistola, Formiani, qui apud me cenabant, Plancum se, ajebant, hunc Buthrotium, pridie, quam hoc scribebam, id est IIII nonas, vidisse demissum, sine phaleris : servulos autem dicere, eum et agripetas ejectos a Buthrotiis. Macte! Sed amabo te, perscribe mihi totum negotium.

j'avais à répondre à votre lettre; voici à présent ce que j'ai à vous dire. Notre neveu, qui est à présent un merveilleusement bon citoyen, comme pourraient être Favonius et Asinius [196], m'a accompagné jusqu'à Pouzzoles pour deux raisons; premièrement pour être plus long-temps avec moi, et ensuite pour aller faire son traité avec Brutus et Cassius [197]. Mais vous qui êtes ami des Othons [198], dites-moi un peu, croyez-vous qu'il soit vrai, comme le dit notre neveu, que Julia veuille l'épouser [199], et qu'elle soit résolue à faire divorce avec son premier mari? Mon frère m'a demandé ce que l'on disait de cette femme; je lui répondis que je n'avais entendu parler que de sa figure et de sa famille, car je ne savais point pourquoi il me faisait cette question, et je le lui demandai. C'est, dit-il, que mon fils veut l'épouser. Alors, quoique j'aie beaucoup d'opposition pour ce mariage, cependant je lui dis que je ne croyais pas que tout ce qu'on disait de cette femme fût vrai [200]. Le but de mon frère, c'est de ne rien donner à son fils [201]. Cela n'empêcherait pas Julia de l'épouser [202]; mais notre neveu pourrait bien se tromper, à son ordinaire [203]. Cependant je vous prie de vous informer de cette affaire, ce qui vous sera aisé, et de me mander ce qui en est. Mais qu'est-ce que j'apprends? j'avais déjà cacheté cette lettre lorsque les gens de Formies qui soupaient chez moi, m'ont dit qu'ils avaient vu hier notre Plancus de Buthrote [204] en fort triste équipage [205]; que ses esclaves disaient que les Buthrotiens l'avaient chassé avec tous les soldats qui venaient se mettre en possession de leurs terres; cela va à merveilles; mais mandez-moi, je vous prie, toute cette affaire.

REMARQUES

SUR

LE QUINZIÈME LIVRE.

1 LETTRE I. *Qu'ai-je affaire à présent de médecin?* Cicéron était dans un âge où l'on a plus besoin que jamais de médecin; mais il veut faire entendre que le déplorable état où était la république, l'avait entièrement détaché de la vie, comme il le dit souvent.

2 *J'espère d'être payé de Dolabella.* DOMI ESSE est la même chose que *solvendo esse*; et *foris esse*, n'être pas en état de payer. Cicéron dit ailleurs *egere, foris esse Gabinium. In Pison.* Cette métaphore vient de ce que ceux qui ne sont pas en état de payer, se font celer à leurs créanciers, et leur font dire qu'ils ne sont pas chez eux. On a vu dans les lettres précédentes, que Dolabella devait de l'argent à Cicéron, et l'on verra dans les suivantes qu'il ne l'avait pas encore payé.

3 *La modération de leurs édits.* Il y a dans le texte : *Propter edictorum humanitatem*; mais cela ne regarde que les édits de Brutus et de Cassius, auxquels Antoine répondit par des invectives. *Voyez* la troisième lettre du onzième livre des *Familières*. Nous avons dit dans les remarques sur le livre précédent, ce que c'était que ces *édits*.

4 *J'ai fait aisément goûter mes raisons à Cérellia.* Qui voulait engager Cicéron à reprendre Publilia sa seconde femme, qu'il avait répudiée. *Voy.* les remarques sur la dix-neuvième lettre du quatorzième livre.

5 *Pour cette autre personne, etc.* C'était apparemment la mère de Publilia.

6 *Je n'en ai pas parlé de même depuis.* A la lettre, *non idem ex eodem ore efflavi.* C'est une manière de parler proverbiale, qui a passé dans notre langue : nous disons à peu près dans le même sens, *souffler le froid et le chaud.* Cet endroit est corrompu dans les manuscrits; j'ai suivi la conjecture de Bosius, qui est la seule supportable, et que Grévius a mise dans son texte.

7 *C'est que je ne veux pas me masquer; la vieillesse ne nous déguise-t-elle pas assez?* CUR ERGO PERSONATUS AMBULEM? PARUMNE FOEDA PERSONA EST IPSIUS SENECTUTIS? C'est une métaphore tirée du masque que por-

taient les acteurs. Pourquoi voulez-vous, dit Cicéron, que je déguise mes sentimens, et que je ne dise pas du mal d'une femme que je n'aime point? Peut-être aussi qu'il s'agit de quelque femme qu'on disait que Cicéron voulait épouser, et qu'il dit là-dessus: Pourquoi voulez-vous que je me donne ce ridicule? la vieillesse n'en donne-t-elle pas assez? Ou, pourquoi voulez-vous que je joue un mauvais personnage? c'en est déjà un assez triste que celui de la vieillesse. On ne peut que deviner dans des endroits si concis et si obscurs.

8 *Ce bruit qui a couru touchant la reine d'Égypte.* Je crois que ce bruit était qu'elle voulait faire reconnaître pour fils de César un de ses enfans, qu'elle appelait Césarion. *Voyez* les remarques sur la vingtième lettre du quatorzième livre.

9 *Flamma. Voyez* la fin de la seizième lettre du quatorzième livre.

10 *Je vous écrivis hier, etc.* Corradus a conjecturé le premier, que c'était ici le commencement d'une nouvelle lettre; et on a trouvé depuis des manuscrits qui appuient sa conjecture, dont il n'a point donné de preuve. Mais on n'a qu'à lire la fin de cette lettre, pour se convaincre qu'il la faut diviser en deux; car Cicéron dit à Atticus, qu'il ne lui a parlé de la harangue de Brutus que pour remplir sa lettre, n'ayant d'ailleurs aucune nouvelle ni à lui apprendre ni à lui demander, comme il le dit au commencement de cette seconde partie. Si ces deux parties n'en faisaient qu'une, Cicéron n'aurait pas eu besoin de parler de la harangue de Brutus pour remplir sa lettre, où il parle, dans la première partie, de tant de choses différentes.

11 *Baules.* Entre Bayes et Cumes: c'est là qu'était cette maison de campagne d'Hortensius, si fameuse par ses beaux viviers.

12 *Sinuesse. Voyez* les remarques sur la lettre suivante.

13 *Et de ne le point épargner.* C'est l'ordinaire des auteurs, de prier qu'on leur dise son avis sur leurs ouvrages sans les flatter, quoique souvent, lorsqu'on le fait, ils ne le trouvent pas trop bon. Ainsi, *nec ambitiose* signifie ici, sans chercher à lui plaire. Cicéron dit ailleurs: *ne forte me in Graecos tam ambitiosum factum esse mirere* (epist. 2, lib. 1 *ad Q. fr.*), de peur que vous ne soyez surpris de ce que je ménage si fort les Grecs. *Ambitiose* se trouve encore dans la septième lettre du troisième livre des *Familières*, pour marquer une honnêteté presque outrée.

14 *Si j'avais eu un pareil sujet à traiter, je l'aurais fait avec plus de véhémence.* Cicéron ne trouvait pas assez de feu et de mouvement dans l'éloquence de Brutus; et Brutus, de son côté, trouvait que le style de Cicéron, souvent trop diffus, devenait lâche et énervé, *fractum et elumbem.* Ce

sont les propres termes d'une lettre de Brutus, rapportés par l'auteur du *Dialogue des Orateurs*, attribué à Tacite.

15 *Je suis dans un goût tout différent*. Je lis ici avec Malespine, Fulvius Ursinus et Grévius, *totus alius sum*, au lieu de *solus alius*.

16 *L'élégance attique*. La plupart des orateurs athéniens avaient pris pour modèle Lysias, dont l'éloquence consistait plus dans la justesse des pensées et dans la politesse du style, que dans les mouvemens. Cicéron a fait le portrait de cette sorte d'éloquence froide dans le livre de l'*Orateur;* aussi lui reprochait-on qu'il n'était guère attique, *parum atticus*, *Dialogo de Orat.*, *cap.* 18.

17 LETTRE II. *J'étais venu de Cumes dans le territoire de Vescia, et j'allais partir de Sinuesse*. Sinuesse était dans le territoire nommé *Vescinus* ou *Vescianus*, d'une petite ville appelée *Vescia*. Strabon dit que Sinuesse était ainsi appelée, parce qu'elle était *in sinu vescino*. Gronovius, qui quelquefois corrige le texte un peu trop aisément, voudrait qu'on lût ici *divertissemque Minturnis*, au lieu de *Cumis ;* parce que, dit-il, Cicéron, en allant de Sinuesse à Arpinum, laissait Cumes derrière lui. Mais cet habile commentateur n'a pas bien pris ici le sens de Cicéron : il ne dit pas qu'il était parti de Sinuesse lorsque le messager d'Atticus était arrivé, mais qu'il allait partir. *Proficiscens* a ce sens dans une infinité d'endroits de ces lettres. Sans aller chercher bien loin, Cicéron, dans la lettre précédente, écrite quelques momens avant celle-ci, dit qu'il avait couché à Sinuesse, et ajoute : *Atque inde mane postridie Arpinum proficiscens hanc epistolam exaravi ;* et dans la même lettre : *Dederam ad te litteras exiens e Puteolano, diverteramque in Cumanum*. Je vous écris avant que de partir pour Pouzzoles, d'où je suis allé à Cumes. Dans notre lettre de même, *divertissemque a Cumis in Vesciano*, ne signifie pas, comme le dit Gronovius, *ayant laissé Cumes à droite ou à gauche*, mais étant venu de Cumes dans le territoire de *Vescia*, c'est-à-dire à sa maison qui était auprès de Sinuesse, qu'il appelle ailleurs *diversoriolum sinuessanum*. Ce qui décide la question, c'est que Cicéron a dit positivement qu'il était venu de Pouzzoles à Cumes : *Exiens e Puteolano diverteramque in Cumanum*. Je ne me suis arrêté là-dessus, que pour faire voir que les plus habiles critiques feraient souvent mieux de s'attacher à pénétrer le sens de leur texte, que de se déterminer si aisément à le changer sans être autorisés par aucun manuscrit.

18 *Ce que vous me dites de Ménédémus me fait plaisir*. De Menedemo probe. On voit que c'est ainsi qu'il faut entendre cet endroit, par cet

autre de la quatrième lettre de ce livre, *de Menedemo vellem verum fuisset*. On ne sait point ce qu'Atticus avait mandé à Cicéron sur ce Ménédémus. On trouve seulement un Ménédémus, à qui Trébonius fit trancher la tête en Asie; mais on ne sait point s'il s'agit ici de celui-là. *Philipp.* 13.

19 *Il est vrai que notre neveu dit partout ce que vous me mandez*. Qu'il est le bras droit d'Antoine, c'est-à-dire, qu'il a beaucoup de crédit auprès de lui. *Voyez* la fin de la vingtième lettre du livre précédent.

20 *Ce que vous me dites de ces légions est vrai*. Antoine, à qui César avait destiné le gouvernement de la Macédoine, et qui voulait avoir celui des Gaules, faisait revenir les légions qui étaient en Macédoine; ce qu'Atticus regardait comme une bonne nouvelle pour son affaire de Buthrote, parce que cela en éloignait les soldats, à qui César avait assigné des terres dans le territoire de Buthrote, ville d'Epire, qui faisait partie du gouvernement de Macédoine.

21 *Ces jeux qu'il prépare, Matius et Postumius qui en ont le soin, tout cela ne me plaît guère*. Lorsque César fut tué, il allait faire représenter des jeux en l'honneur de Vénus, dont il prétendait descendre par Iulus, fils d'Enée, et à qui il avait fait un vœu avant la bataille de Pharsale. Octavius voulut l'en acquitter, ou plutôt se servir de ce prétexte pour gagner le peuple. Cicéron n'était pas bien aise que Matius et Postumius eussent l'intendance de ces jeux, parce qu'ils avaient été partisans zélés de César, et que s'ils avaient la confiance d'Octavius, il était à craindre qu'ils ne le portassent à venger la mort de son oncle, et à se déclarer contre les conjurés.

22 *Saserna est pour eux un digne collègue*. C'était un homme obscur qui avait servi long-temps sous César : il en est parlé dans la treizième *Philippique*, et dans l'*Histoire de la guerre civile d'Afrique*.

23 *Je voudrais bien que nous pussions rendre Balbus moins suspect*. Cicéron a déjà dit, dans la vingt-unième lettre du livre précédent, que Balbus se plaignait de ce qu'il était suspect. Il était bien naturel qu'il le fût aux conjurés; car il n'y avait point eu d'homme plus attaché à César que lui, et il ne le fut pas moins depuis à Octavius.

24 *Tyndaritains*. Habitans d'une ville de Sicile sur la côte, au nord, vis-à-vis les îles Éoliennes.

25 *Mais je leur rendrai service*. Il n'y a dans le texte que, *hos tamen*; mais on ne peut pas sous-entendre ici autre chose, car on sait que Cicéron était patron des Siciliens.

26 *Ce que fait Antoine, et surtout l'argent qu'il distribue, semble ébranler Hirtius.* On verra dans la sixième lettre de ce livre, qu'Hirtius n'était pas des amis d'Antoine. Cicéron dit ici qu'il appréhende qu'il ne le gagne à force d'argent, comme il avait déjà gagné Dolabella et plusieurs autres personnes. Il s'était servi pour cela de l'argent que César avait laissé dans le temple d'Ops, comme on l'a vu dans le livre précédent. Cicéron désigne ici Hirtius par un mot énigmatique, dont il s'est déjà servi dans la vingt-unième lettre du livre précédent. *Voyez* les remarques sur cette lettre.

27 LETTRE III. *Atina.* Dans le pays des Volsques, sur les confins de la Campanie, auprès d'Arpinum.

28 *Vous rappelez le décret que l'on fit dans le temple d'Apollon, sous le consulat de Lentulus et de Marcellus.* Un peu avant la guerre civile, lorsqu'on apprit que César marchait du côté de l'Italie, le sénat chargea les consuls et les autres magistrats du soin des affaires, comme on faisait dans les grandes extrémités par cette formule : *Viderint consules, etc. ne quid respublica detrimenti caperet.*

29 *Le bon parti n'est pas aussi puissant qu'il l'était alors.* Avant que la guerre civile commençât, presque tout le sénat était réuni contre César, au lieu que depuis sa mort les esprits étaient fort partagés ; les uns favorisaient Antoine, d'autres étaient pour Octavius, et les autres pour les conjurés. D'ailleurs, la guerre civile avait fait périr une partie des consulaires. Presque tous ceux qui avaient le plus d'autorité étaient morts, et ceux qui restaient, ou étaient malintentionnés, ou étaient la plupart des gens faibles et sans considération. *Nec causa eadem est*, ne signifie pas ici, nous ne soutenons pas la même cause, car il s'agissait de la liberté, comme au commencement de la guerre civile : *causa* signifie ici *parti*, comme dans plusieurs autres de ces lettres. Je n'en rapporterai que deux exemples. Cicéron dit, en parlant de Pompée, dans la première lettre de ce livre, *non causa*, il n'a point de parti formé ; et dans la troisième lettre du septième livre, en parlant du parti de César, *causam solum illa causa non habet*, où l'on voit que ce mot est pris dans deux sens différens, *il ne manqua à ce parti que d'avoir une meilleure cause.*

30 *Je me défie fort de ces gens à qui l'on vient de distribuer de nouvelles terres.* Il s'agit des terres de la Campanie, qu'Antoine venait de faire distribuer à ses soldats vétérans. Cicéron dit : Nous sommes assiégés de tous côtés, c'est-à-dire, nous ne serons pas en sûreté à Rome, où l'on fait venir des soldats ; et je ne serai pas non plus en sûreté dans mes terres de la Campanie, à cause de ces nouveaux habitans, qui sont entièrement dévoués à Antoine. *Philipp.* 2.

31 *Marius*. Marcus Marius, parent et ami de Cicéron. Nous avons, au commencement du septième livre des *Familières*, plusieurs lettres que Cicéron lui avait écrites.

32 *Je voudrais qu'Antoine fût encore plus mal qu'il n'est*. Je crois qu'il s'agit ici de L. Antonius, dont Atticus n'était pas content, par rapport à l'affaire de Buthrote. Cicéron dit dans la quinzième lettre de ce livre : *L. Antonio male sit, si quidem Buthrotiis molestus est;* et il dit immédiatement auparavant, *vous pouvez compter sur Hirtius*. Il avait promis d'être favorable à ceux de Buthrote, comme on l'a vu dans la première lettre de ce livre ; ainsi il s'agit ici de cette même affaire. Les affaires de L. Antonius n'allaient pas alors trop bien ; il avait été fort malmené par Dolabella, qui avait harangué deux fois contre lui ; il était en mésintelligence avec Octavius, qui avait pour lui presque tous les amis de César ; et il ne restait que très-peu de monde dans le parti d'Antoine.

33 *Vous me parlez de notre neveu, c'est une source inépuisable de chagrin.* A la lettre, *une Iliade de malheurs*, ἰλιὰς, supp. κακῶν. Cicéron a dit, dans la onzième lettre du huitième livre, *tanta malorum impendet* ἰλιὰς. *Voyez* les remarques sur cette lettre.

34 *Les tribuns ont bien fait de ne pas souffrir qu'on plaçât au théâtre la chaire de César.* Entre les autres honneurs que le sénat avait décernés à César avant sa mort, on avait ordonné qu'au sénat et aux jeux publics il aurait une chaire dorée. Cette chaire était semblable à celles sur lesquelles on mettait les statues des dieux ; aussi Suétone et Dion mettent-ils cet honneur parmi les honneurs divins qu'on lui décerna. Octavius voulut faire placer cette chaire, lorsqu'il donna les jeux dont nous avons parlé sur la lettre précédente ; mais les tribuns s'y opposèrent.

35 *Je suis aussi fort content de nos chevaliers.* Ils avaient apparemment applaudi à ce que les tribuns avaient fait. Cicéron dit *quatuordecim ordines*, parce que les chevaliers avaient au théâtre les quatorze premiers rangs après les sénateurs.

36 *Je suis bien aise que Brutus ait été chez moi.* Dans la maison que Cicéron avait à Astura. Il a dit dans plusieurs des lettres précédentes, *Brutus velim sit Asturæ* ; sur ce que Atticus lui mandait que Brutus avait envie d'y aller.

37 LETTRE IV. *Q. Fufius*. Surnommé Calénus, qui avait été des amis de Clodius, et qui fut depuis le plus zélé partisan d'Antoine.

38 *Quoi! une légion toute entière abandonne Antoine!* Et legio. Le style est si coupé dans les lettres de ces derniers livres, qu'il faut souvent mettre le commentaire dans le texte. Cette légion était celle qui était appelée

Martia, et qui était commandée par Carfulénus. Cicéron dit que voir Carfulénus prendre le bon parti, c'est voir les rivières remonter vers leur source; parce que Carfulénus avait été de tout temps créature de César; aussi ne quitta-t-il Antoine que pour se donner à Octavius. Il fut tué à la bataille de Modène, où la légion qu'il commandait fut presque entièrement détruite. Cicéron parle encore de ce Carfulénus dans la troisième Philippique, et César dans le quatrième livre de la Guerre des Gaules. *Hirtius*, *de Bello Alex.*; *Appian.* lib. 3; *Paterculus*, lib. 2. Ces auteurs le nomment différemment, les uns Carfulénus, et d'autres Carfuléius; mais ces sortes de variétés sont ordinaires aux copistes, quand il s'agit des noms qui sont peu connus. ἄνω ποταμῶν. Cicéron ne cite à son ordinaire que le commencement du proverbe grec, *supp.* ἱερῶν χωροῦσι παγαί, *fluminum sacrorum feruntur retro fontes.*

39 *Je souhaite qu'il s'adresse plutôt au peuple qu'au sénat.* Pour obtenir le gouvernement des Gaules. S'il l'obtenait, Cicéron était bien aise qu'il ne parût pas que le sénat fût contraire aux conjurés, en ôtant à Décimus Brutus son gouvernement.

40 *Cependant je ne le souhaite pas, puisqu'on vous donne une garantie pour les Buthrotiens.* Cicéron dit, immédiatement auparavant, qu'il compte que D. Brutus ne se laissera pas ôter son gouvernement : ainsi, *non cupio* signifie, je ne souhaite pas qu'il se défende et qu'il refuse de le remettre, puisqu'on vous répond qu'on laissera en repos les Buthrotiens, et qu'on ne leur ôtera point leurs terres. Apparemment qu'Atticus avait mandé à Cicéron qu'Antoine lui avait donné de bonnes paroles sur cette affaire, et que c'est là-dessus que roule la plaisanterie. C'est pour cela qu'il ajoute qu'il est fâché que ce ne soient pas ses sollicitations et son crédit auprès du sénat, plutôt que l'autorité d'Antoine, qui fasse réussir cette affaire. Gronovius donne un autre sens à cet endroit, *non cupio*, supp. *fieri sine bello*, je souhaite que nous ayons la guerre, parce que cela sera avantageux aux Buthrotiens; car les soldats ne se soucieront plus des terres qu'on leur avait assignées auprès de cette ville; ils aimeront mieux servir, parce qu'ils espéreront de la guerre de plus grands avantages. Mais si Cicéron avait voulu dire cela, il n'aurait pas dit *sed non cupio*, mais *et cupio*, supp. *non fieri sine bello*; il n'y a qu'à lire le texte pour le sentir. D'ailleurs, *caveri* est un terme de jurisprudence, dont on se servait par rapport à ceux à qui l'on donnait des sûretés, lorsqu'on faisait passer quelque affaire qui leur pouvait être préjudiciable. Antoine, en ôtant à D. Brutus son gouvernement, allait contre les dispositions de César, qui avait nommé D. Brutus. Mais, dit Cicéron,

puisque Antoine vous promet que ce que César a fait en faveur des Buthrotiens, à qui il avait conservé leurs terres, subsistera, je veux bien que ce qu'il avait fait pour Décimus Brutus ne subsiste pas.

41 *Revenons donc aux Tusculanes.* C'est-à-dire, cherchons une consolation plus sûre dans le mépris de la mort. Cicéron prouve, dans le premier livre des *Tusculanes*, contre les épicuriens, qu'elle n'est point un mal.

42 *N'en parlons point, si vous voulez, à Sauféius.* Ne lui disons point que d'épicurien vous êtes devenu stoïcien. Nous avons déjà dit que Sauféius était épicurien, aussi bien qu'Atticus.

43 *Je crois qu'il faudra que j'aille à Lanuvium; ce qui fera sans doute fort parler.* Brutus et Cassius étaient à Lanuvium; et Cicéron, qui voulait ménager Octavius, prévoyait qu'on tâcherait de donner à ce jeune homme de l'ombrage contre lui, si on le voyait en si grande liaison avec les meurtriers de César.

44 *Que j'aie la liberté d'agir comme vous l'espérez.* C'est-à-dire, qu'il pût aller au sénat en sûreté.

45 *Ces concurrences d'esprit.* Παρεγχείρησις : c'est un terme d'art, qui se disait lorsqu'on traitait le même sujet qu'un autre; parce qu'on croyait qu'il n'avait pas été bien traité, ou qu'on n'avait pas dit tout ce qu'il y avait à dire : et ἀπαρεγχείρησον signifie un ouvrage parfait, auquel on ne peut rien ajouter.

46 *Quelque ouvrage à la manière d'Héraclide.* Quelque traité politique sur les affaires présentes, à la manière d'Héraclide de Pont, dont nous avons parlé dans les remarques sur la dix-neuvième lettre du treizième livre. On voit dans la vingt-septième lettre de ce livre, que Cicéron entend par-là des espèces d'anecdotes. *Excudam aliquid* Ἡρακλείδειον *quod lateat in thesauris tuis.*

47 *Nous n'aurions plus de maître.* Ille enim nunquam revertisset. Le texte est ici fort obscur, je ne sais même s'il n'est pas corrompu. Junius avait lu dans ses manuscrits, *ille enim si vixisset;* et Fulvius-Ursinus dit qu'un de ses amis, qu'il ne nomme pas, lisait de même; mais je ne vois pas qu'on puisse tirer un bon sens de cette leçon. Si César eût vécu, il se serait servi, pour faire confirmer tout ce qu'il avait fait, de la même voie dont il s'était servi pour l'établir, c'est-à-dire, de l'autorité de la force; et avant que de mourir, il avait déjà obligé le sénat à confirmer tout ce qu'il avait fait pendant la guerre civile. Comment donc Cicéron dirait-il : *Ille enim si vixisset, nunquam nos timore confirmare ejus acta coegisset*, comme lit Junius. Je ne sais si, en suivant les vestiges de cette leçon des manuscrits de Junius, on ne pourrait pas lire, *ille*

enim non revixisset, nunquam, etc. On a vu dans les lettres précédentes, que Cicéron appelle Antoine l'héritier de la tyrannie. Il dit aussi qu'on n'avait fait que changer de maître; et dans cette lettre même, il dit qu'on a coupé l'arbre, mais qu'on ne l'a pas arraché, et qu'il repousse; ce qui regarde Antoine. Voici donc ce que Cicéron a voulu apparemment dire. Le jour des ides de mars on n'en a point fait assez, ou l'on en a trop fait. En se défaisant de César, il fallait aussi se défaire d'Antoine, comme Cicéron le dit clairement dans plusieurs autres lettres : Nous ne verrions pas revivre César en sa personne, et il ne nous aurait pas obligés à confirmer tout ce que le tyran avait fait. En conservant *revertisset*, ce sera toujours à peu près le même sens. Il se pourrait même faire que Cicéron fît allusion au retour d'Antoine que l'on craignait, et qui revenait à Rome avec des soldats, pour se faire donner par le sénat le gouvernement des Gaules. Les commentateurs qui lisent *revertisset*, disent que cela signifie que César ne serait jamais revenu de la guerre contre les Parthes. Mais d'où Cicéron savait-il que la guerre des Parthes occuperait assez longtemps César, qui n'avait que cinquante-huit ans, pour qu'il ne revînt jamais à Rome? Quoiqu'il n'y fût pas, n'y aurait-il pas toujours été le maître? Et s'il était mort paisible possesseur de l'empire, et de sa mort naturelle, il aurait été encore plus aisé à ceux de son parti, de faire confirmer tout ce qu'il aurait fait jusqu'à sa mort.

48 *Des Tusculanes que vous voulez faire lire à Vestorius.* C'était un banquier qui ne se piquait pas fort de philosophie, comme Cicéron l'a dit à la fin de la douzième lettre du quatorzième livre.

49 *Je souhaite que ce que l'on dit de la reine d'Égypte se confirme.* Apparemment qu'il courait quelque bruit qui ne lui était pas avantageux; car on verra dans la quinzième lettre de ce livre, que Cicéron ne l'aimait pas.

50 *J'aurais bien voulu, etc.* Je suis persuadé que c'est ici le commencement d'une autre lettre, et je suis surpris que les commentateurs n'aient eu nul doute là-dessus; voici mes raisons : 1°. Il n'y a qu'à lire les quatre lignes qui précèdent, pour voir que c'est la fin d'une lettre; on le sentira sans que je le prouve. 2°. Cicéron dit à la fin de cette première partie, qu'il a envoyé un exprès à Rome, uniquement pour porter sa réponse à Atticus; et dans la seconde, il dit qu'il a envoyé Tiron à Rome pour parler de Dolabella, et qu'Atticus pourra l'envoyer chercher et lui donner une lettre. Si ces deux parties avaient été écrites en même temps, Atticus n'avait que faire d'envoyer chercher Tiron; il n'avait qu'à donner sa lettre à l'exprès que Cicéron lui avait envoyé. 3°. Dans la première partie,

Cicéron doit aller à Tusculum, et de là à Lanuvium; et dans la seconde, il s'en va à Aricie, et de là à Rome. 4°. Il dit à la fin de cette seconde partie, qu'il écrit à Atticus *summatim*, en peu de mots, et sans entrer dans aucun détail; mais si ces deux parties ne faisaient qu'une seule lettre, elle serait très-longue et fort remplie. Il est vrai que cette seconde partie n'est séparée de la première dans aucun manuscrit; mais dans les plus anciens, le commencement des lettres n'est point marqué; et c'est pour cela que les critiques en ont fait souvent de deux une, ou les ont fait commencer autrement que dans les éditions ordinaires, sans être appuyés de l'autorité d'aucun manuscrit.

51 *A sa maison d'Aricie.* IN NEMUS. Il y avait auprès d'Aricie un bois consacré à Diane, d'où venait le nom de cet endroit, où César avait aussi une maison de campagne. *Voyez* les remarques sur la première lettre du sixième livre.

52 *Que d'embarras! et par où en sortir?* O REM ODIOSAM ET INEXPLICABILEM! Nous avons déjà remarqué ailleurs qu'*odiosus* signifie souvent incommode, embarrassant. *Voyez* la fin de la cinquante-deuxième lettre du treizième livre.

53 LETTRE V. *C'est demander l'impossible.* ὁ γναφεὺς ἀνθρακεύς. *Fullo carbonarius.* Il y a aussi loin d'Hirtius à un bon citoyen, que d'un foulon à un charbonnier; ou bien le foulon, au lieu de blanchir le charbonnier, se noircit. C'était un proverbe tiré de la fable d'Esope du foulon et du charbonnier. Popma lit ἄνθρακες, le foulon ne peut pas blanchir des charbons, ce qui revient au même sens. Nous disons, c'est vouloir laver la tête d'un More; ou, à laver la tête d'un More, on y perd la lessive.

54 *Ce dernier me marque qu'il a déjà quitté Rome.* QUI QUIDEM SE ACTURUM, supp. *Roma profectum.* Hirtius était allé à Rome pour l'assemblée du premier juin; mais comme il ne s'y était pas trouvé en sûreté, il était retourné à Tusculum, comme on le va voir dans sa lettre à Cicéron.

55 *Les vétérans qui n'ont point été compris dans la distribution des terres qu'on a faite aux autres.* Antoine avait fait distribuer depuis peu aux soldats vétérans des terres dans la Campanie; mais il n'y en avait pas eu pour tous, ce qui fit bien des mécontens; et c'est ce qui fut cause qu'ils se donnèrent à Octavius, lorsqu'il se fut déclaré contre Antoine.

56 LETTRE D'HIRTIUS A CICÉRON. *J'ai été à Rome, et j'en suis même revenu.* Hirtius avait été au sénat le premier de juin; mais comme il avait vu qu'Antoine y était le maître, et qu'on n'était pas en sûreté à Rome, il en était sorti, quoique le sénat dût s'assembler le cinq.

57 *Je ne vois pas qu'on y ait besoin de moi, puisqu'on a distribué les gouvernemens pour tant d'années*. On devait proposer, le cinq, l'affaire des gouvernemens. Hirtius dit qu'il était inutile de délibérer là-dessus, puisque César les avait distribués pour plusieurs années, et qu'on avait confirmé tout ce que César avait réglé. Ce que dit ici Hirtius, semble confirmer ce que dit Suétone, que César avait nommé les magistrats et les gouverneurs des provinces pour plusieurs années. Appien dit pour cinq ans; mais comme Hirtius parle d'une manière indéfinie, et que Cicéron dit ailleurs positivement, que César n'avait nommé les magistrats que pour deux ans, et qu'en effet on n'en trouve point de nommés par-delà, il faut s'en tenir à son témoignage. *Voyez* les remarques sur la 6e. lettre du 14e. livre. *Sueton. Jul.; Appian*, lib. 3 *Civ*.

58 LETTRE VII. *De notre cher Sextus*. Cicéron désigne souvent dans ses lettres, par ce pronom, Sextus Péducéus; et j'aurais mis son nom dans la traduction, comme j'ai fait dans plusieurs autres endroits, si ce n'était que Manuce croit qu'il s'agit ici de Sextus Pompéius, quoiqu'il soit seul de son sentiment, qui ne me paraît nullement vraisemblable. Cicéron ni Atticus n'avaient jamais eu de liaison particulière avec Sextus Pompéius; et depuis que notre auteur avait eu, après la bataille de Pharsale, de si grands sujets de plainte contre Cn. Pompéius, l'aîné de Sextus, il ne paraît pas avoir entretenu aucun commerce avec eux. Lorsque Cicéron dit que Péducéus le louait dans sa lettre, cela a rapport à ce qu'il lui mandait sur les *Tusculanes*, dont il avait été fort content, comme Cicéron le dit dans la treizième lettre de ce livre.

59 *Avec son petit secrétaire*. CUM SUO LIBRARIOLO. Ce mot se trouve dans d'autres endroits de Cicéron, où il signifie *un secrétaire, un copiste*. *Librarium* se trouve aussi dans notre auteur pour un registre, un abrégé de lois, et Corradus croit que *librariolo* pourrait bien être ici un diminutif de *librarium*. Cela pourrait avoir rapport à la plaisanterie que fait ici Cicéron, sur ce que Sulpicius était un grand jurisconsulte: mais comme on ne trouve point dans Cicéron *librariolum* dans ce sens, et que dans l'endroit où il y a *librarium*, Cicéron ajoute *legum*, au lieu que dans tous les endroits où *librarius* et *librariolus* se trouvent seuls, ils signifient *un secrétaire, un copiste*, j'ai cru qu'il était plus sûr de s'en tenir à ce sens.

60 *En bon jurisconsulte*. J'ai ajouté ces mots, pour faire mieux sentir la plaisanterie de Cicéron. Servius Sulpicius était le plus grand jurisconsulte de son temps. Apparemment qu'il s'entremettait entre les différents partis, et qu'il faisait des allées et des venues pour moyenner un accommodement.

C'est ce qu'il faut entendre par cette légation. Il fut depuis député par le sénat vers Antoine; mais ce ne fut que l'année suivante, et sept ou huit mois depuis cette lettre : ainsi ce que dit Cicéron, n'a aucun rapport avec cette députation.

61 *Que ce ne sera pas le droit qui décidera cette affaire, mais la force.* NON EX JURE MANU CONSERTUM, SED QUÆ SEQUUNTUR, i. e. *mage ferro.* C'est un vers d'Ennius, au huitième livre de ses *Annales*, que Cicéron cite tout entier dans quelques autres endroits.

62 *Ne vous contentez pas de m'envoyer les lettres des autres, écrivez-moi aussi.* Il y a seulement dans le texte, *tu quoque scribes ;* mais cela a rapport au commencement de cette lettre, où Cicéron remercie Atticus de ce qu'il lui avait envoyé quelques lettres de ses amis, apparemment [illegible].

63 LETTRE XIII. *Je suis fort en peine de ce qui arrivera le premier du mois prochain.* Il y a dans le texte *de kal. martiis*, mais ce dernier mot est sans doute une glose de quelque ignorant, qui voyant qu'il était souvent parlé dans ces lettres des ides de mars, a cru qu'après *kal.* il fallait ajouter *martiis*, quoique Cicéron, dans presque toutes les lettres de ces derniers livres, ne marque point le mois, parce qu'il écrivait souvent à Atticus. Cicéron était alors en peine comment se passerait l'assemblée du sénat, qui devait se tenir le premier juin. Je lis ici avec Manuce et quelques éditions, *quidnam agam.* Si on lisait *quidnam agam*, cela signifierait, *si je dois aller au sénat le premier de juin ;* mais on a vu dans la cinquième lettre de ce livre, que Cicéron était absolument résolu à ne point aller à Rome ; et en lisant la lettre sur laquelle nous sommes, on voit qu'il était toujours dans la même résolution. Au reste, cette lettre a été écrite avant la cinquième et la sixième de ce livre, qui l'ont été depuis le premier de juin.

64 *Eutrapélus.* P. Volumnius Eutrapélus, qui fut depuis intendant des ouvriers dans l'armée d'Antoine, auprès de qui il avait beaucoup de crédit. Ep. 26, lib. 9 *Famil.*; *Philipp.* 13; *Nepos*, *Vita Att.*

65 *La légation votive est plus honorable.* C'est-à-dire, il serait plus honorable pour moi de prendre simplement une légation votive, que d'être lieutenant de Dolabella : mais Cicéron explique dans la onzième lettre de ce livre, les avantages de cette seconde espèce de légation.

66 *Pensez, je vous prie, sérieusement à ce qui vous regarde.* S'il devait demeurer à Rome, où Cicéron appréhendait qu'il ne fût pas en sûreté.

67 *Græcéius.* On voit dans plusieurs lettres du onzième livre des *Familières*, qu'il était ami particulier des deux Brutus, aussi bien que de Cassius.

68 *Cependant il est toujours bon de prendre des précautions pour être en sûreté, non-seulement à Tusculum, mais aussi dans mes autres maisons de campagne.* VILLÆQUE PLURES VIDENDÆ, id est, *providendæ, parandæ*, comme dans la première lettre du cinquième livre, *ut prandium nobis videret*, afin qu'il nous fît préparer à dîner. Cela pourrait aussi signifier, il faut changer souvent de maison, comme font ceux qui craignent d'être surpris. Le texte est ici corrompu dans la plupart des manuscrits. Grévius a mis dans son texte la leçon la plus supportable, et qui est copiée exactement d'un des plus anciens manuscrits. On lit dans les anciennes éditions, *cavendum tamen ut ille quæ plures vident*. Quelques commentateurs croient que Cicéron fait allusion à un passage de quelque ancien poëte, *ut ille*, supp. *dicit*. Le sens serait, mais comme plusieurs personnes voient mieux qu'une, il faut se tenir sur ses gardes.

69 *Nous verrons demain ce que nous devons en penser.* Peut-être que cette lettre a été écrite le dernier de mai, et que Cicéron veut dire qu'on pourrait juger par ce qui se passerait au sénat le premier de juin, s'il y avait quelque violence à craindre de la part d'Antoine.

70 LETTRE IX. *Qu'ils reçoivent une commission de ces gens-là.* D'Antoine et de ses partisans, qui étaient maîtres alors dans le sénat.

71 *Et qu'ils en prennent une pareille.* LEGATORIAM PROVINCIAM. Comme les préteurs ne pouvaient aller dans leurs gouvernemens qu'après que l'année de leur préture était finie, on ne pouvait donner à Brutus et à Cassius que le titre de *legati*. Cette commission n'était qu'un prétexte qu'on voulait leur donner pour s'absenter de Rome et sortir de l'Italie, où ils n'étaient pas plus en sûreté qu'à Rome, à cause des soldats vétérans. Cet expédient avait été imaginé par ceux qui voulaient empêcher qu'on en vînt à une guerre civile.

72 *S'il ne vaudrait pas mieux demeurer à ne rien faire sur le bord de l'Eurotas.* AD EUROTAM SEDERE. C'était apparemment un proverbe chez les Lacédémoniens, qui signifiait demeurer chez soi, ne point aller à la guerre; car les Lacédémoniens, en temps de paix, s'exerçaient sur les bords du fleuve Eurotas. Ce proverbe, qui avait passé chez les Grecs et les Romains, signifiait en général demeurer oisif et sans emploi. Cicéron a dit ailleurs dans le même sens, *aut quiescendum, quod non est dissimile, atque ire in Solonium aut Antium*; autant vaudrait-il aller planter des choux à sa maison de campagne. Epist. 3, lib. 2.

73 *Cela vaudrait mieux que de se promener sous ce portique nommé Persicé.* Il vaudrait peut-être mieux, dit Cicéron, demeurer à ne rien faire

à la campagne, que d'accepter cette commission des blés; mais il n'en serait pas de même d'un gouvernement.

Quam illa Persicæ porticus. Apparemment que Brutus avait à sa maison de campagne un portique, qu'il avait ainsi appelé, du nom de ce fameux portique de Lacédémone, où les statues des principaux chefs des Perses qui avaient été défaits par les Grecs, servaient de colonnes. Ou peut-être que ce portique était peint dans la galerie de Brutus, avec le fleuve Eurotas. C'est pour cela que Cicéron ajoute : Comme je vous ai parlé du fleuve Eurotas, vous pourriez croire que je veux parler de Lacédémone, mais je ne veux parler que de la maison de campagne que Brutus a auprès de Lanuvium. Peut-être aussi que Brutus avait donné le nom d'Eurotas à quelque petit ruisseau qui passait dans son jardin; car les Romains se plaisaient à donner à leurs maisons de campagne, et à différens endroits de ces maisons, des noms tirés des Grecs, comme nous l'avons remarqué sur la quarantième lettre du treizième livre.

4 *Je suis fort en peine de savoir comment vous vous serez tiré de cette commission si triste et si difficile qu'on vous a donnée, de délibérer avec nos amis sur ce qu'ils doivent faire.* QUID EGERIS TUA CUM TRISTI TUM DIFFICILI AD CONSILIANDUM LEGATIONE. J'ose assurer que les commentateurs n'ont point entendu cet endroit. Ils disent qu'il s'agit de la légation qu'Atticus voulait demander pour s'absenter de Rome. Mais, 1°. comme Atticus n'était point sénateur, et qu'il n'avait aucun emploi dans la république, il n'avait pas besoin de légation pour s'absenter, et il pouvait être hors de Rome aussi long-temps qu'il lui plaisait. 2°. Les commentateurs disent que *difficili ad consiliandum legatione*, signifie *cette légation sur laquelle il est si difficile de vous donner conseil.* Mais pourquoi cela était-il si difficile et presque impossible, comme dit Cicéron, *est enim inexplicabilis?* Qui pouvait trouver mauvais qu'un particulier comme Atticus, qui avait passé la plus grande partie de sa vie hors de Rome, s'en allât dans les terres qu'il avait en Épire? De plus, *consiliare* signifie proprement s'assembler pour délibérer sur quelque chose, comme voulaient faire Brutus et Cassius avec leurs amis : ils avaient prié Atticus de s'y trouver, comme on le voit par le commencement de la lettre suivante. *Legatio* signifie quelquefois une commission qu'on nous donne, ou dont nous nous chargeons. Cicéron a employé ce mot à peu près dans ce sens, en parlant de Servius Sulpicius dans la septième lettre de ce livre; et *provincia* a souvent ce sens métaphorique. Cicéron dit que c'est une commission triste, et qu'en délibérant on aura bien de la peine à se déterminer, comme il le dit dans plusieurs

autres endroits des lettres du quatorzième et du quinzième livres, en parlant de la situation où était Brutus. Ce qui suit immédiatement, ne laisse aucun lieu de douter qu'il ne s'agisse ici du parti que Brutus avait à prendre : *Me quidem Bruti litteræ quas ostendis a te lectas ita perturbarunt, ut, quamquam ante egebam consilio, tamen animi dolore sim tardior!* Il a déjà dit à la fin de la quatrième lettre de ce livre, où il s'agit d'une entrevue que Cicéron devait avoir avec L. César, sur les affaires de Brutus : *o rem odiosam et inexplicabilem!* comme il dit ici, *est enim inexplicabilis*. Enfin, une marque que par cette légation Cicéron veut parler ici du voyage qu'Atticus devait faire à Lanuvium, c'est qu'il lui dit que son messager pourra bien ne le pas trouver à Rome. Il n'y a qu'à lire le commencement de la lettre suivante, pour s'assurer que c'est ici le véritable sens.

75 LETTRE X. *Que Brutus n'ose être présent à ses jeux. Ludos non facere*, ne signifie pas ici, *ne pas donner ces jeux*, mais n'y pas présider. Brutus était préteur de la ville, *prætor urbanus* : c'était ce préteur qui présidait aux jeux Apollinaires, et qui en faisait les frais. Brutus les donna, mais il n'osa pas aller à Rome pour y présider, comme on le verra dans les premières lettres du seizième livre.

76 *Une vraie relégation. Dionis legatio*. Dion de Syracuse étant suspect à Denis, fils de celui qui fut surnommé le tyran, ce prince le fit enlever, et l'envoya à Corinthe. Comme cela parut fort odieux, il disait que ce n'était point un bannissement; qu'il n'avait pris ce parti qu'afin d'empêcher que des soupçons mutuels ne les portassent l'un et l'autre aux dernières extrémités; et pour faire voir qu'il ne lui voulait point de mal, il lui renvoya tous ses meubles, et le laissa jouir des biens qu'il avait en Sicile. C'est là-dessus, disent les commentateurs, qu'on a dit depuis *Dionis legatio*, pour marquer un honnête exil. J'avoue que cela ne me satisfait pas entièrement. Il semble que le sens demande ici que *Dionis legatio* signifie un exil couvert du prétexte de quelque emploi, et que sans cela on ne peut l'appliquer à ce que dit ici Cicéron de Brutus et de Cassius. Les historiens de Dion nous apprennent que Denis le tyran, père de celui dont nous venons de parler, envoyait souvent Dion en ambassade. Quoique ce prince fût son beau-frère, et qu'ils parussent en bonne intelligence, il se pourrait bien qu'il ne l'eût envoyé si souvent en ambassade, que parce que son grand mérite lui faisait ombrage, et qu'il craignait que Dion n'entreprît de délivrer sa patrie de la tyrannie, comme il fit depuis sous le jeune Denis. Cela convient tout-à-fait au caractère de de Denis le tyran, l'homme le plus soupçonneux qui fût jamais. Peut-

être est-ce de ces fréquentes ambassades de Dion qu'est venu le proverbe *Dionis legatio*, pour marquer une manière d'exil coloré d'un prétexte honorable.

77 *Brutus suit les avis de sa mère.* Cicéron se défiait de Servilie, qui avait toujours été amie de César, et qui était encore en liaison avec les amis de ce dictateur.

78 LETTRE XI. *Le* 26. De juin, et non pas de mai, comme le dit Corradus. Car cette commission des blés, dont il est parlé dans cette lettre, ne fut donnée à Brutus et à Cassius que le 5 de juin, comme on le voit dans la sixième et dans la neuvième lettres de ce livre. La treizième lettre de ce même livre a été écrite le 24. Ainsi, s'il n'y a pas faute dans le chiffre, ou ici ou dans l'autre, il faut que la onzième ait été écrite depuis la treizième.

79 *Servilie, Tertulle et Porcie.* La mère, la sœur et la femme de Brutus.

80 *Favonius.* C'est celui dont nous avons parlé sur la première lettre du quatrième livre, et qu'on appelait *le singe* de Caton; mais il ne jugea pas à propos de l'imiter après la défaite de Scipion; il fit sa paix avec César et fut l'un des conjurés.

81 *J'irai, reprit-il, en Achaïe.* Pour y vivre en particulier, ce qui convenait mieux à Cassius, que d'accepter un emploi qu'il trouvait trop peu honorable.

82 *De ce qu'on avait manqué une si belle occasion; il s'en prend fort à D. Brutus.* Manuce croit que Cassius se plaignait de ce que Décimus Brutus, qui avait trois légions dans la Gaule cisalpine, ne s'opposait pas à Antoine; mais il me paraît que ce commentateur se trompe. Il s'agit ici de ce qui se passa à la mort de César, et c'est pour cela que Cicéron dit qu'il ne fallait pas rappeler le passé. Paterculus dit que Cassius voulait qu'on tuât Antoine avec César, et que Décimus Brutus s'y opposa. Plutarque et Appien, qui le copient souvent, disent que ce fut Marcus Brutus; mais il y a lieu de juger par cet endroit, que ce fut Décimus, d'autant plus que ce dernier avait servi long-temps sous César avec Antoine.

83 *Mais je la fis bien taire.* EGO REPRESSI, supp. *eam.* On pourrait aussi sous-entendre *me*, mais je ne voulus pas lui répondre. Il s'agit ici de Servilie, qui était des amies d'Atticus, comme le dit Cornélius Népos. On a vu à la fin de la lettre précédente, qu'elle était suspecte à Cicéron, comme étant trop liée avec les partisans de César.

84 *Je ne pouvais faire un voyage plus inutile.* ὦ δεῦρ' ὁδὸς, etc. A la

lettre, à quoi vous servira d'aller consulter l'oracle ? C'est un vers de quelque tragédie que nous n'avons plus, et qu'on appliquait à tous ceux qui faisaient un voyage inutile, comme fait encore Cicéron sur son voyage en Grèce, dans la 6e. lettre du 16e. livre.

85 *Où je n'entends point parler de tous les excès qui se commettent ici.* Ubi nec Pelopidarum, *etc.* *Voyez* les remarques sur la 12e. lettre du 14e. livre.

86 *La commission est datée du 2e. d'avril.* Quelques commentateurs croient avec beaucoup d'apparence, qu'il faut effacer ici dans le texte *april.* Nous avons déjà dit, sur la huitième lettre de ce livre, que ces gloses sont ordinaires aux copistes. On était alors au mois de juin. D'ailleurs, Dolabella ne pouvait faire Cicéron son lieutenant, que depuis qu'on lui avait donné le gouvernement d'Asie, et il ne l'eut que depuis qu'Antoine se fut lié avec lui, long-temps depuis le commencement d'avril. Manuce dit que Dolabella avait fait Cicéron son lieutenant pour le 2e. d'avril de l'année suivante : mais Cicéron ayant pris cette légation pour avoir la liberté d'aller en Grèce, où il voulait aller incessamment, à quoi lui aurait-elle servi si elle n'avait commencé que dans un temps où il comptait d'être de retour à Rome, comme on verra dans les lettres suivantes ?

87 *Que j'accomplisse après la ruine de la république, des vœux que j'avais faits pour sa conservation.* Si stetisset respublica, etc. C'était la formule des vœux que les magistrats faisaient pour la conservation de la république : *Si in decem annos respublica eodem stetisset statu, si eodem statu respublica staret. Tit.-Liv.* lib. 21 et 30.

88 *Que par la loi Julia ces sortes de légations ont un temps borné.* Jules-César avait fait cette loi, afin que les sénateurs ne fussent pas trop long-temps absens de Rome, comme le dit Suétone; mais il ne dit point à combien d'années il avait fixé le temps de ces légations libres. Cicéron pendant son consulat avait voulu abolir ces légations dont on abusait; mais Livius, tribun du peuple, s'y opposa. Lib. 3 *de Leg.*

89 *Et qu'elles ne laissent pas la liberté de venir à Rome et d'en sortir quand on veut.* Au lieu que lorsqu'on était lieutenant de quelque gouverneur de province, on avait cette liberté, comme Cicéron le dit dans la dix-huitième lettre du second livre, en parlant de la *légation* que César lui offrait; car les gouverneurs de province donnaient souvent de ces légations *ad honores.*

90 LETTRE XII. *Et qu'ils étaient résolus à accepter de la main d'Antoine comme un bienfait, ce qui dans le fond est une injure.* Le bienfait, c'était qu'Antoine leur fit donner par le sénat la liberté de s'absenter

de Rome avec honneur, ce qui n'était pas permis aux magistrats; et l'injure, c'était qu'Antoine était lui-même la cause qu'ils ne pouvaient pas être à Rome en sûreté.

91 *Pour notre ami Brutus, il s'est résolu sans peine à aller en Asie.* Il y a dans le texte, καὶ μάλα σεμνῶς, ce qui signifie à la lettre *et valde gravis.* Victorius et Manuce croient que c'est une ironie de Cicéron, qui se moque de ce que Brutus regardait comme un emploi honorable la commission qu'on lui offrait, et dont il semblait qu'il tirât vanité. Mais j'ai de la peine à croire que Cicéron se moque ici de Brutus, puisqu'il ajoute que Brutus s'était rendu à son avis. Je croirais plutôt que Cicéron veut dire que le mauvais état des affaires de Brutus ne lui faisait rien perdre de sa gravité stoïque, et qu'il conservait toujours la même égalité d'âme, ce qui était bien opposé au caractère vif de Cassius, dont Cicéron dit dans la lettre précédente, *fortibus sane oculis Cassius (Martem spirare diceres) se in Siciliam non iturum.* *Voyez* ce que dit notre auteur, dans la vingtième lettre du livre précédent, sur l'air grave et philosophique de Brutus.

92 *L. Antonius m'a écrit une lettre obligeante, où il m'assure que je n'ai rien à craindre.* Apparemment que Cicéron lui avait écrit sur le bruit qui avait couru qu'on voulait envoyer des gens armés à sa maison de Tusculum (epist. 8 h. lib.), et que c'est là-dessus que Cicéron ajoute : je lui suis déjà obligé de ce qu'il m'a fait une réponse honnête : je lui aurai une seconde obligation s'il me tient parole, et s'il ne vient pas à ma maison de Tusculum, comme on m'en avait menacé. Manuce croit qu'il s'agit de la division des terres que L. Antonius avait fait donner depuis peu aux soldats vétérans, et que Cicéron lui avait écrit pour le prier de ne pas faire comprendre dans cette division les terres de Tusculum. En effet, L. Antonius était l'un des sept commissaires nommés pour cette division, et Cicéron décrit dans la cinquième *Philippique*, tous les excès que cela lui donna occasion de commettre; et c'est là-dessus que Cicéron ajoute : *Que de choses insupportables, qu'on souffre néanmoins!*

93 *Auquel des deux Brutus faut-il s'en prendre?* De ce qu'on ne s'était pas défait d'Antoine lorsqu'on tua César; ce qui était cause que lui et ses frères étaient les maîtres de la république, et disposaient de tout à leur gré. *Voyez* les remarques sur la lettre précédente.

94 *Octavianus.* Nous avons déjà dit ailleurs (*Voyez* les remarques sur la 20e. lettre du 3e. livre), que lorsqu'on était passé par adoption dans une autre famille, on en prenait le nom, et qu'on y ajoutait celui de la famille dont on était sorti, en changeant la terminaison. Ainsi celui qui a été connu

depuis sous le nom d'Auguste, s'appelait alors C. Julius Cesar Octavianus. Cicéron lui donne ce dernier nom, parce que son adoption avait été depuis peu confirmée par le peuple, quoique ensuite il l'appelle souvent Octavius.

95 *Son beau-père.* Philippe, qui avait épousé sa mère en secondes noces, comme nous l'avons déjà dit.

96 *S'il lui inspire de bons sentimens pour nos amis.* SI PRAECIPIT NOSTRO NOSTRI. Le texte est ici corrompu. Grévius croit qu'on pourrait lire *nostro nosci*, de faire connaissance avec notre cher Brutus. J'aimerais mieux lire *nostro et nostris*, supp. *amicum esse*. Mais si l'on ne peut, sans le secours de nouveaux manuscrits, s'assurer de la véritable leçon, on voit bien du moins à peu près ce que Cicéron a voulu dire, puisqu'il a déjà dit d'Octavius, dans cette même lettre, *videbaturque erga nostros ἥρωας ita fore ut nos vellemus animatus.*

97 *Il paraît avoir beaucoup de crédit sur l'esprit d'Octavianus.* Le fils de Marcellus avait épousé la sœur aînée d'Octavianus. De ce mariage vint le Marcellus si celèbre par le bel éloge que Virgile en a fait dans le sixième livre de l'*Enéide.*

98 LETTRE XIII. *Je pense, comme vous, que je ne dois faire ni l'avant-garde, ni l'arrière-garde, mais seulement favoriser la marche.* On voit bien que par cette métaphore, Cicéron ne veut dire autre chose, sinon qu'il ne doit pas se déclarer trop ouvertement pour les conjurés, afin de ménager Octavius, et de l'empêcher de se lier avec Antoine, comme il l'a dit à la fin de la lettre précédente.

99 *Je vous envoie ma harangue.* Je crois qu'il ne s'agit pas ici de la harangue qu'Atticus avait voulu que Cicéron composât sous le nom de Brutus, ce que notre auteur n'avait pu goûter. C'était plutôt une harangue sur l'état présent de la république, où il parlait fort contre Antoine, et dont il fit entrer une grande partie dans la seconde Philippique. *Voyez* la onzième lettre du seizième livre.

100 *Qu'il est arrivé à Brindes deux légions.* C. Antonius était allé en Macédoine pour les faire passer en Italie.

101 *Je vous avais écrit auparavant que je ne pouvais pas le faire sitôt, mais je vous avoue que vous m'avez fort encouragé.* QUOD AD TE ANTEA, ATQUE ADEO PRIUS SCRIPSI (SIC ENIM MAVIS), AD SCRIBENDUM DICERE TIBI VERE FECISTI ME ACRIOREM. Manuce a eu raison de dire qu'il est plus aisé d'entrevoir ce que Cicéron a voulu dire ici, que de s'assurer de la véritable leçon de ce passage sans le secours de quelque nouveau manuscrit. Toute la brouillerie de cet endroit consiste dans le mot

dicere, qui paraît déplacé. Popma lit *ad scribendum, tibi vere dico, ea re fecisti me acriorem*. Gronovius lit, *tibi vere dico et certe*, ce qui revient au même sens. Corradus croit que sans rien changer, *dicere tibi vere*, peut se prendre ici absolument, comme en grec τῷ ἀληθῶς εἰπεῖν, *pour vous dire la vérité*; mais cette manière de parler grecque ne se trouve point dans les auteurs latins, et celle que Corradus cite de Plaute, n'y a aucun rapport. Le sens serait clair si l'on ajoutait *possum*; mais on ne peut faire une pareille correction, sans être autorisé par quelque manuscrit. Cicéron avait dit à Atticus dans la quatrième lettre de ce livre, qu'il voulait bien composer un ouvrage qu'il appelle Ἡρακλείδειον, mais qu'il fallait attendre un autre temps : à présent il promet à Atticus d'y travailler sans attendre davantage, et c'est là-dessus qu'il lui dit : Ne soyez pas surpris que je change d'avis; l'approbation que vous avez donnée à mes livres des *Tusculanes*, et le jugement avantageux que Sauféius en a porté, me donnent un nouveau courage pour travailler à ce que vous me demandez.

Cicéron dit : *Quod ad te antea scripsi atque adeo prius (sic enim mavis)* parce que Atticus avait apparemment trouvé que Cicéron s'était servi du mot *antea* dans quelque endroit où *prius* convenait mieux. Voilà des délicatesses qui nous échappent, et l'on peut joindre cet exemple avec ce que nous avons déjà dit (*Voyez* les remarques sur la lettre de Cicéron à Dolabella, après la dix-septième lettre du livre précédent) des mots qui dans les langues mortes nous paraissent synonymes, quoiqu'ils ne le soient pas parfaitement. S'il était permis de deviner, je m'imaginerais que dans l'idée d'Atticus, *ad te antea scripsi*, devait se dire lorsqu'on mandait une seconde fois la même chose; et *ad te prius scripsi*, lorsqu'on mandait une chose différente de celle qu'on avait mandée auparavant, comme fait ici Cicéron.

100 *Clélius*. Comme ce nom est inconnu, quelques commentateurs ont voulu lire ici *Clodium*; mais on lit Clélium dans tous les manuscrits; et il est plus ordinaire aux copistes de changer des noms inconnus en des noms qu'ils connaissent, que de corrompre des noms connus. D'ailleurs, en mettant ici Clodius, on n'en est guère plus avancé, et l'on ne sait point de quelle affaire Cicéron veut parler. Il y a beaucoup d'apparence qu'il s'agit de quelque affaire domestique, et de quelques dettes; car Vectenus et Fabérius, dont Cicéron parle immédiatement auparavant, étaient ses débiteurs.

101 *Quoi! traiter ainsi Gallus Caninius!* ITANE GALLO CANINIO? Le sens est ici suspendu, et l'on ne peut que deviner. Ce qui m'a déterminé au sens

que j'ai suivi, c'est qu'on voit dans quelques lettres (epist. 49, lib. 13, et epist. 1, lib. 7 *Fam.*; *Val. Max.* lib. 6, cap. 2) de Cicéron que Gallus Caninius était de ses amis; il avait même plaidé pour lui. Ainsi il y a beaucoup d'apparence, que cette exclamation *o hominem nequam!* regarde Antoine, dont Cicéron dit de même dans la seconde Philippique, *o hominem nequam! quo enim verbo nomine te appellem?* comme ici, *quid enim dicam aliud?* Gallus Caninius avait épousé la fille de C. Antonius, oncle d'Antoine; ainsi Cicéron avait raison de se récrier sur ce que Antoine le traitait mal.

104 *Que Marcellus a bien fait de prendre ses précautions.* Il s'agit ici de Marcellus, consulaire, qui était sorti de Rome (epist. 3 h. lib.), parce qu'il ne s'y croyait pas en sûreté. Cicéron dit qu'il ne prenait pas autant de précaution que Marcellus, parce qu'il était en plus grande liaison avec les conjurés.

105 *Les affaires d'Espagne vont fort bien.* L'armée de Sextus Pompéius s'était fort grossie depuis qu'on avait appris la mort de César.

106 *Balbilius.* Je crois que c'est un diminutif de Balbus, et qu'il s'agit ici du jeune Balbus, qui était alors en Espagne, (epist. 32, lib. 10 *Fam.*). On a vu dans plusieurs des lettres précédentes, qu'il était des amis de Cicéron.

107 *Je suis fâché de la mort d'Annianus.* Il y a seulement dans le texte *de Anniano autem*; mais je suis persuadé qu'il faut sous-entendre *doleo*, et qu'il s'agit de sa mort, à cause de ce que Cicéron ajoute, *sed hæc quidem humana.* Car c'est une réflexion qui lui est ordinaire, lorsqu'il parle de la mort des gens qu'il regrette; et c'est ce qu'il dit plus clairement dans la première lettre de ce livre, à l'occasion de la mort d'Alexion: *Sed ad hæc omnia una consolatio est, quod ea conditione nati sumus, ut nihil quod homini accidere possit, recusare debeamus.* Et dans la onzième lettre du douzième livre, à l'occasion de la mort de Séjus: *Sed omnia humana tolerabiliter ducenda.* On sait que les Romains, en parlant des morts, évitaient de se servir des mots propres, parce que cela était de mauvais augure, et qu'ils les sous-entendaient, ou qu'ils en substituaient de métaphoriques. On peut le remarquer dans plusieurs de ces lettres.

108 *Sélicia.* Quelques commentateurs croient qu'il faut lire ici *Servilia*; et cela serait très-vraisemblable, si l'on ne lisait *Sélicia* dans tous les manuscrits. D'ailleurs, ce nom est romain, et on le trouve dans quelques anciennes inscriptions. On trouve aussi un Q. Sélicius dans la cinquième lettre du premier livre des *Familières*, et cette Sélicia pouvait être sa fille. Q. Sélicius était l'ami et la créature de Lucullus; et comme le jeune Lucullus

était cousin-germain de Brutus, il était naturel que cette Sélicia s'intéressât pour ce dernier, dont Scaptius était la créature, comme on l'a vu dans la 21e. lettre du 5e. livre, et dans la 1re. du 6e.

109 *Sans suite.* NON QUA POMPA, supp. *incedere solet.* Ce Scaptius était venu pour donner avis à Brutus de ce qui se passait; et afin qu'on ne sût point qu'il était venu, il n'avait point amené ses domestiques.

110 *En attendant, elle m'a dit:* Il y a dans le texte *narras.* Grévius dit qu'il faut lire *narrat*, parce que si Atticus avait mandé ce qui suit, Cicéron ne l'aurait pas répété, et se serait contenté de faire quelque réflexion à son ordinaire. Cette remarque est très-juste, et je suis surpris que Grévius n'ait pas mis *narrat* dans son texte, puisqu'on lit ainsi dans les anciennes éditions : c'est Bosius qui, sur la foi d'un seul manuscrit, a corrigé *narras.*

111 *Qu'il était venu avec Scaptius.* EADEM, supp. *via*, comme dans la 39e. lettre du 13e. livre.

112 *Les légions d'Alexandrie.* Quatre légions, composées des débris de l'armée de Crassus et de celle de Pompée, que César avait laissées à Cléopâtre.

113 *Bassus.* Nous en avons parlé dans les remarques sur la neuvième lettre du quatorzième livre.

114 *Qu'on attendait Cassius.* Son nom était fort célèbre en ces quartiers-là, par la belle retraite qu'il avait faite après la défaite de Crassus. Il ramassa en Syrie les débris de cette armée, et empêcha les Parthes de pénétrer dans cette province, comme on l'a vu dans le 5e. livre. Ces quatre légions d'Alexandrie se donnèrent depuis à lui.

115 *Je suis fort content de Dolabella.* Parce qu'il avait promis de servir Atticus dans l'affaire des Buthrotiens, comme on le verra dans la lettre suivante. Il y a dans le texte : *Dolabella vir optimus.* Nous disons de même, *vous êtes un brave homme, vous êtes un honnête homme*, pour dire, vous m'avez fait plaisir, vous avez fait ce que je souhaitais.

116 *Que c'est la faute de Vecténus, qui chicane comme font ordinairement ces gens-là.* Corradus croit que *tricatur scilicet ut homo talis*, doit s'entendre de Dolabella : mais ce terme de mépris, *ut homo talis*, ne paraît guère lui convenir, et convient bien mieux à Vecténus, qui était un homme obscur, et apparemment un banquier.

117 *Si elle est désespérée.* Cicéron appréhendait apparemment que les délégations que Dolabella lui donnait, ne fussent pas bonnes.

118 *Qu'on avait exécuté Myrtilus.* On ne sait point qui était ce Myrtilus; voici tout ce que l'on en peut conjecturer. Antoine se plaignit qu'Octavius avait

voulu le faire tuer, et qu'il avait gagné pour cela à force d'argent quelques-uns de ses gens. Tout le monde était persuadé que ce n'était qu'un prétexte dont se servait Antoine, pour se faire accompagner par des gens armés. Peut-être que pour rendre la chose plus vraisemblable, il fit punir ce Myrtilus, comme s'il avait été convaincu de l'avoir voulu assassiner. Voilà ce que disent les commentateurs. Ce qui me ferait croire néanmoins qu'il ne s'agit pas ici de cette affaire, c'est qu'il paraît qu'elle n'arriva que long-temps depuis que la lettre sur laquelle nous sommes a été écrite; car Cicéron en parle comme d'une chose nouvelle, dans une lettre du commencement d'octobre. Dans cette lettre, qui est la vingt-troisième du douzième livre des *Familières*, Cicéron dit que quoique Antoine prétendît avoir surpris chez lui les assassins, il n'avait osé faire éclater cette affaire, au lieu qu'il dit ici que ce Myrtilus avait été exécuté; *poenas pependisse*, semble même signifier que Cicéron le croyait coupable. Il est encore parlé de ce Myrtilus dans la onzième lettre du seizième livre; et quoique Cicéron en parle dans cette lettre, aussi bien qu'ici, d'une manière très-obscure, on entrevoit néanmoins que c'était plutôt Décimus Brutus que Myrtilus avait voulu assassiner à l'instigation d'Antoine.

119 LETTRE XV. *Je vous envoie mon certificat.* Par lequel Cicéron attestait qu'il avait été présent lorsqu'on avait dressé le décret que César avait fait en faveur de la ville de Buthrote. *Voyez* la lettre de Cicéron à Capiton, à la fin du seizième livre.

120 *Vous y mettrez votre cachet.* Ceux qui donnaient un certificat y mettaient leur cachet, et ceux à qui on le donnait y mettaient aussi le leur, comme pour marquer qu'ils en étaient contens. *Voyez* la douzième lettre de ce livre.

121 *Ammonius.* C'était un ancien serviteur de Ptolomée, père de Cléopâtre : il avait été député à Rome par ce prince, dans le temps qu'il sollicitait pour se faire rétablir dans son royaume. Epist. 1 et 5, lib. 1 *Fam.*

122 *Il s'agissait de choses qui convenaient à un homme de lettres.* Apparemment que Cicéron avait demandé à Cléopâtre des statues, et d'autres curiosités égyptiennes pour mettre dans sa bibliothèque, choses que l'on peut demander à une princesse, sans faire paraître un vil intérêt.

123 *Il me répondit qu'il cherchait Atticus.* Corradus croit que cet homme voulait dire qu'il cherchait un orateur qui eût la véritable éloquence attique, que Cicéron n'avait point, parce qu'il composait dans un goût différent de ceux qui se piquaient de l'élégance attique, comme on le voit dans la première lettre de ce livre. Mais quelle apparence qu'un Egyptien se piquât d'une si grande finesse de goût, et qu'il ne trouvât pas Cicéron

assez éloquent? Je croirais plutôt que cet homme était venu chez Cicéron, parce qu'il croyait y trouver Atticus, et qu'il répondit sèchement à Cicéron que ce n'était pas lui qu'il cherchait. Mais il y aurait eu dans cette réponse plus de grossièreté que d'insolence, et il faut convenir que cette explication ne satisfait pas entièrement.

124 *Dans ces jardins au-delà du Tibre.* C'est-à-dire, dans ceux de César qui avait fait venir Cléopâtre à Rome.

125 *Pour le bâtiment de ce temple.* On voit que Cicéron n'avait pas encore abandonné le dessein de bâtir un temple à sa fille; mais les mouvemens de la guerre civile, qui commença peu de temps après, ne lui donnèrent pas le temps de l'exécuter.

126 *Ce que je retire de ces loyers.* EX HIS FRUCTUO SIS REBUS. C'est ce qu'il appelle *merces insularum* dans la dix-septième lettre. *Voyez* les remarques sur cette lettre.

127 *Je sais que libéral comme vous l'êtes*, etc. Il faut nécessairement après *tibi pro tua natura*, etc., sous-entendre *intellexi*, comme Cicéron le dit dans la septième lettre du livre précédent, en parlant de la même affaire à peu près dans les mêmes termes.

128 LETTRE XVI. *Il n'y a que Léonidas qui ajoute toujours son* pour le présent. Léonidas, qui avait déjà écrit une autre lettre à Cicéron sur son fils, lui disait en parlant de lui, *quomodo nunc est*, pour le présent cela va fort bien, et Cicéron avait trouvé dans cette louange une restriction, et une espèce de défiance pour l'avenir, qui ne le contentait pas. *Voyez* la 16e. lettre du 14e. livre.

129 *Un homme qui compose y est fort à couvert des importuns.* Cicéron était alors à Pompéii, dont il dit dans la treizième lettre de ce livre, *interpellatores illic minus molesti*, ce qui est la même chose que ce qu'il dit ici. Il travaillait alors au Traité des *Offices* et à celui de la *Divination*, qui sont certainement les deux plus beaux ouvrages philosophiques qu'il ait composés. Il fallait aimer bien le travail, et composer avec une grande facilité, pour réussir si bien dans un temps où il avait l'esprit si fort agité. Il fit aussi dans cette même année les livres de la *Nature des Dieux*, celui de la *Vieillesse*, celui de *l'Amitié*, les deux *de Gloria*, et les *Topiques*.

130 *Mais vous savez qu'on se plaît toujours plus chez soi.* La maison de Pompéii était à Cicéron, comme on l'a vu souvent dans ces lettres; mais celle de Tusculum était sa principale maison de campagne, où il allait souvent, et où il se plaisait fort.

131 *Du beau paysage de cette côte.* Ρωπογραφία, *ripulæ*. On appelait ῥωπογράφους, ceux qui peignaient des paysages, des ports de mer, des arbres, des animaux et autres choses semblables. Ρωπογραφία, *ripulæ*, signifie ici proprement, la variété des objets qui étaient sur cette côte.

132 *Si mes pronostics sont sûrs.* Cicéron avait traduit en vers les pronostics d'Aratus; il nous en reste une grande partie. Voici ce qu'il dit des grenouilles, en parlant des différens signes qui annoncent la pluie :

Vos quoque signa videtis aquaï dulcis alumnæ,
Cum clamore paratis inanes fundere voces,
Absurdoque sono fontes et stagna cietis.

133 LETTRE XVII. *De cette peur que les consuls ont affectée.* Apparemment qu'Antoine, et Dolabella son collègue, qui était alors d'intelligence avec lui, faisaient courir le bruit que les conjurés en voulaient à leur vie, afin de se servir de ce prétexte pour se faire accompagner par des gens armés. En effet, Antoine se faisait garder par des soldats étrangers, comme Cicéron le lui reproche dans la seconde *Philippique*. On ne se doutait point qu'Antoine ne cherchât querelle aux conjurés, pour en venir à quelque violence contre eux et contre leurs amis; et c'était là-dessus que Sica était venu donner l'alarme à Cicéron. Ce dernier dit d'Antoine dans la vingtième lettre de ce livre, *mihi videtur iste, qui umbras timet, ad cædem spectare.*

134 *Qu'il faut se contenter de ce que l'on nous donne.* Cicéron fait ici allusion à un proverbe grec, que nous avons expliqué sur la cinquième lettre du sixième livre. Cela n'a point de rapport à ce qui précède, comme le prétendent quelques commentateurs, qui, pour y trouver quelque rapport, donnent à cet endroit différentes interprétations toutes très-forcées. Il s'agit de quelque affaire domestique. Atticus avait apparemment mandé à Cicéron, qu'il n'avait pu être payé que d'une partie de ce qui lui était dû, mais que d'une mauvaise dette il en fallait tirer ce qu'on pouvait; c'est ce que signifie ici ce proverbe.

135 *Sirégius.* On ne sait qui était Sirégius, non plus que Syrus, Autron, Fadius, Arabion, Sitius, dont il est parlé dans cette même lettre. C'étaient des gens obscurs, dont Cicéron ne parle que par rapport à ses affaires domestiques, et ces détails ne méritent pas qu'on s'y arrête.

136 *Plætorius*. *Voyez* les remarques sur la 20e. lettre du 5e. livre. Il avait été banni, et apparemment qu'il venait d'être rappelé.

137 *Du loyer de mes maisons*. Insularum. *Insulæ*, c'étaient plusieurs maisons qui se tenaient, et qui étaient entourées de rues de tous côtés.

138 *Je ne penserai point à partir que mes affaires ne soient réglées*. Il y a dans le texte *nisi explicato* Λ. Cette marque a fort exercé les critiques; mais heureusement, indépendamment de toutes leurs conjectures, on est sûr du sens par d'autres endroits, où Cicéron, disant la même chose, s'est expliqué plus clairement. Il dit dans la quinzième lettre de ce livre, *profectionem meam, ut video, Erotis dispensatio impedit*; dans la vingtième, *nisi explicata solutione non sum discessurus*, ce qui nous fait voir clairement ce qu'il a voulu dire par *nisi explicato* Λ. Pour contenter ceux qui pourraient être curieux des divinations critiques, je vais rapporter les différentes explications que les commentateurs donnent à cette marque. Victorius dit que cela signifie le trentième jour du mois, parce que chez les Grecs Λ est la marque du nombre trente; et par métaphore les dettes, parce que chez les Grecs on payait l'intérêt de l'argent le dernier et le premier du mois. On lit dans quelques manuscrits A au lieu de Λ. Victorius croit que cela pourrait signifier *argento*. Manuce, qui lit aussi A, l'explique par *absolutione*, qui serait ici la même chose que *solutione* : alors il faudrait lire *explicata*; mais je doute que Manuce eût pu produire un exemple d'*absolutio* pour *solutio*. Gronovius, qui lit aussi A, croit que cela signifie *annuo*, supp. *sumptu*. Enfin Bosius lit V, et croit que cette marque signifie Δάνειον. Toutes ces explications reviennent au même sens, dont on est sûr par les passages que j'ai rapportés au commencement de cette remarque.

139 *Devant des connaisseurs*. Acroasis est un mot qui vient du grec, et qui signifie une assemblée de gens de lettres pour lire quelque ouvrage d'esprit.

140 *Sextius*, *Bucilianus*. Ils étaient l'un et l'autre du nombre des conjurés. Ep. 4, lib. 16.

141 LETTRE XVIII. *Sur le lac*. Lucrinum, auprès duquel Cicéron avait une de ses maisons de campagne. Epist. 13, lib. 14.

142 *De me faire fournir des voitures publiques*. On en donnait aux lieutenans des gouverneurs de provinces, mais on n'en donnait point à ceux qui n'avaient qu'une *légation* libre : ainsi cet endroit fait voir que Cicéron était lieutenant de Dolabella, quoiqu'il ne le fût qu'*ad honores*.

143 *Je vous prie de me donner quelques momens* (*car je suis*, *etc.*). Il y a dans le texte *ut in eis*, supp. *rebus*. Ensuite, comme il y a une grande

parenthèse, Cicéron répète *ut in ejusmodi re*, en faisant plutôt attention au sens qu'aux mots dont il s'était servi dans cette parenthèse, ce qui est assez ordinaire, comme le remarque Grévius, après son maître Gronovius, qui l'a prouvé ailleurs par plusieurs exemples. *Ad Livii* 2, 12; *et ad Senecam, de Ira.*, 3.

144 LETTRE XIX. *Puisque toutes vos sollicitations ont été inutiles*. STETISSE ENIM FRUSTRA SCRIBIS. A la lettre : *Vous me mandez que vous vous êtes tenu debout inutilement*, comme font ceux qui attendent chez les grands ou chez leurs juges.

145 *Il faut s'en prendre à ces dix hommes*. Aux dix commissaires qu'Antoine avait fait nommer pour la division des terres qu'on devait donner aux soldats vétérans. Cicéron les appelle par mépris *decem homines*, au lieu de *decemviros*, comme on les appelait ordinairement. Lorsque Antoine eut été défait devant Modène, on destitua ces dix commissaires, et on en nomma dix autres, parmi lesquels fut Cicéron. Epist. 20 et 21, lib. 11 *Fam.*

146 *Théophane. Voyez* les remarques sur la sixième lettre du deuxième livre.

147 *Prenez garde, je vous prie, qu'on n'aille pas trop vite*. Cela a rapport à ce que Cicéron dit ensuite sur son neveu.

148 *Car il sait tout ce qu'Antoine a dit de son fils*. On voit dans la troisième *Philippique*, qu'Antoine, depuis que le jeune Quintus eut quitté son parti, dit qu'il avait voulu faire assassiner son père et son oncle dans le temps qu'il était brouillé avec eux. Apparemment que long-temps auparavant, Antoine avait parlé de ce jeune homme comme d'un esprit fort dangereux, ce qui paraît assez par tout ce qu'on a vu de lui dans ces lettres. Quintus Cicéron craignait que son fils ne fît semblant de quitter Antoine, que pour le mieux servir. *Scit enim quæ ille de hoc* pourrait aussi signifier, *il sait ce que Statius m'a mandé de son fils*.

149 *Les ordres de Dolabella seront tout ce qu'il me plaira*. Cicéron veut dire que sa légation n'était qu'un vain titre sans fonctions.

150 *Est-ce que C. Antonius a voulu être septemvir?* C'est-à-dire, l'un des sept commissaires pour la division des terres. Nous avons vu dans cette même lettre, qu'il y en avait dix; mais apparemment que ces dix étaient pour la division des terres hors de l'Italie, puisque c'était à eux qu'Atticus avait affaire pour les terres de la ville de Buthrote; et il y en avait sept qui n'étaient que pour l'Italie. Cicéron dit que C. Antonius était digne de cet emploi; non pas qu'il fût au-dessous de lui, puisque Cicéron fut lui-même depuis l'un de ces dix commissaires, mais parce que C. Antonius n'avait

alors pour collègues que des gens obscurs, comme on le voit dans la 6e. et dans la 13e. *Philippiques.*

151 LETTRE XX. *Quand il ne me chargerait que de quelques nouvelles pour Nicias.* Ami particulier de Dolabella, qui était alors à Athènes. *Voyez* les remarques sur la 26e. lettre du 12e. livre.

152 *Qui est-ce qui a jamais douté, et quel est l'homme sensé qui puisse douter à présent, etc.* Il y a ici dans tous les manuscrits un mot corrompu, *anteno.* Victorius lit *ante, ne nunc quidem,* etc. Grévius croit qu'on pourrait lire *attendet?* Qui est-ce qui fera attention que je pars sans avoir des ordres de Dolabella? J'aimerais mieux lire avec Popma, *ante non;* mais je ne l'explique point comme lui. Je crois qu'il faut sous-entendre *vidit:* Qui est-ce qui n'a pas vu depuis long-temps, et qui est-ce qui ne voit pas à présent que cette légation n'est qu'un prétexte? Après *nunc dubitare quemquam prudentem,* il faut sous-entendre *putas.* Les conjectures des autres critiques que je ne rapporte point ici, sont ou ridicules, ou trop éloignées du texte.

153 *Que nos conjurés n'espéraient de vivre qu'autant qu'Antoine voudrait bien leur faire cette grâce.* On peut voir la lettre que Brutus et Cassius avaient écrite à Antoine, sur ce qu'ils avaient appris qu'il faisait venir à Rome des soldats vétérans; c'est la deuxième du onzième livre des *Familières.*

154 *Le genre de mort que vous avez à craindre serait honteux.* GENUS ILLUD INTERITUS QUO CASURUS ES. On lit dans quelques manuscrits, *quo casurus est,* supp. *bonus quisque:* et dans un autre, *quo causa cursus est,* ce qui ne fait aucun sens. Il paraît dur que Cicéron prédise à Atticus qu'il périra avec les autres, qui avaient à craindre le ressentiment d'Antoine: cependant le correctif que Cicéron met à ce qu'il va dire, *fortiter hoc velim accipias,* fait voir qu'il lui disait quelque chose qui le regardait. Si la plupart des commentateurs avaient fait cette réflexion, ils n'auraient pas été chercher des corrections et des sens qui n'ont aucun rapport à Atticus.

155 *Non pas précisément pour éviter la mort, mais pour en trouver une meilleure.* C'est-à-dire, pour tâcher du moins en mourant d'être utile à ma patrie, ce qu'on ne pouvait faire alors à Rome, parce qu'Antoine y était entièrement le maître. Cicéron dit ailleurs, *turpius est enim privatim cadere quam publice.* Epist. 15, lib. 16.

156 *Que la ville de Carthéia a ouvert ses portes à Sextus Pompéius.* Carthéia était une ville maritime de la Bétique, dans l'Espagne ultérieure. Cicéron croyait que Sextus Pompéius y était venu pour s'y em-

barquer et passer en Italie, et c'était une nouvelle raison pour en sortir au plus tôt. *Voyez* la fin de la 21[e]. lettre.

157 *Que les dieux puissent confondre cet homme dont ils nous ont délivrés! c'est lui qui vous donne tout cet embarras.* DII ILLI MORTUO, supp. *male faciant*. Cicéron a déjà dit du même César : *Quem dii mortuum perduint*. Atticus lui avait mandé qu'il ne pouvait quitter Rome, et aller voir Brutus, à cause qu'il était occupé à solliciter l'affaire des Buthrotiens; et c'était César qui la lui avait attirée, en assignant à ses soldats les terres du territoire de Buthrote.

158 *Qu'il faudra emprunter*. Nous avons déjà dit que *versuram facere*, signifie proprement *emprunter pour payer ce que l'on doit*.

159 *Du revenu de ce bien qui vient de ma femme*. DE MERCEDIBUS DOTALIUM PRÆDIORUM. Manuce remarque que *prædia* signifie quelquefois les maisons qu'on louait aussi bien que les terres qu'on affermait, et il le dit après Asconius. Cicéron veut parler ici du revenu de ces maisons qu'il avait destiné pour l'entretien de son fils, comme il le dit dans la trente-deuxième lettre du douzième livre; c'est ce qu'il appelle dans la dix-septième lettre de ce livre, en parlant encore de son fils, *mercedem insularum*; et dans la première lettre du seizième livre, *fructum insularum*. En comparant ces trois endroits avec celui-ci, on verra que Manuce a eu raison de dire que *prædia* se prend pour toute sorte de biens en fonds, soit terres, soit maisons, et que c'est en ce dernier sens qu'on doit prendre ici *dotalium prædiorum*. Apparemment que lorsque Cicéron s'était séparé de Térentia, elle lui avait abandonné ses maisons pour l'entretien de son fils, ou bien elle avait laissé à Cicéron quelques biens pour lesquels il lui faisait une rente; car on verra dans le livre suivant, (epist. 6 et 15), que Cicéron devait de l'argent à Térentia, et il n'y a pas d'apparence que ce fût de sa dot, qui devait être payée il y avait long-temps.

160 LETTRE XXI. *Qu'il le fit nommer dictateur*. On avait défendu par une loi expresse d'élire jamais un dictateur : l'exemple de Sylla et celui de César avaient fait voir que cette dignité mettait trop à portée de la souveraine puissance. C'était Antoine lui-même qui avait fait passer cette loi. Je crois néanmoins qu'il l'aurait violée sans scrupule, s'il avait pu espérer de réussir; mais il ne paraît pas qu'il l'ait tenté : Cicéron n'aurait pas manqué de le lui reprocher dans ses *Philippiques*. Il y a beaucoup d'apparence que le jeune Quintus mandait cela à son père pour se faire valoir, et faire sa paix avec lui à de meilleures conditions.

161 *Qu'il s'emparât de quelque poste.* Apparemment du Capitole ou du Janicule.

162 *Cependant, dit-il, je me suis retenu, de peur qu'Antoine, fâché contre moi, ne s'en vengeât sur vous.* Le jeune Quintus explique pourquoi il n'avait pas exécuté le dessein qu'il avait formé, de passer du côté de Brutus : *me collegi*, signifie ici, *j'ai fait mes réflexions, je n'ai pas cru devoir aller si vite.* D'habiles commentateurs croient que c'est ici le frère de Cicéron qui parle; mais il me semble que cela ne fait pas un bon sens. Il est bien plus naturel que le jeune Quintus ait eu peur, que s'il passait du parti d'Antoine dans celui de Brutus, Antoine ne s'en vengeât sur son père, que de penser que le frère de Cicéron avait peur que s'il ne ménageait pas son fils, ce jeune homme ne cherchât à nuire à Cicéron. De plus, *illum placavi* est un terme qui ne convient guère d'un père à un fils, au lieu qu'il convient fort au jeune Quintus par rapport à Antoine, dont il a dit deux lignes plus haut, *ex eo sibi illum hostem.*

163 *Il m'a promis quatre cent mille sesterces, et m'en fait espérer encore davantage.* Pour le retenir dans son parti. On a vu qu'Antoine avait fait alors une profusion infinie de l'argent que César avait laissé. Ainsi il n'est pas extraordinaire qu'il eût promis au jeune Cicéron quatre cent mille sesterces, ce qui ne faisait pas quarante mille francs de notre monnaie. Peut-être aussi que ce jeune homme ne disait cela à son père, que pour l'engager à lui donner de l'argent, afin de le détacher entièrement d'Antoine. Il n'y a nulle apparence que ce soit Quintus Cicéron, qui dise qu'il a promis quatre cent mille sesterces à son fils : cela est bien éloigné de ce que Cicéron dit plus bas de son frère, qu'il ne cherchait qu'à ne rien donner à son fils. Epist. 29 h. lib.

164 *Statius mande à mon frère que son fils veut dorénavant demeurer avec lui.* Il n'y avait point demeuré depuis qu'il était revenu d'Espagne. *Voyez* epist. 38 et 39, lib. 18.

166 *Et ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que Statius en est bien aise.* Nous avons déjà dit que cet affranchi gouvernait absolument son maître. Apparemment que cela déplaisait au jeune Quintus, autant qu'on a vu ailleurs que cela avait déplu à sa mère. Statius n'était donc pas fâché qu'il fût brouillé avec son père, parce que la mère ayant été répudiée, et le fils étant éloigné, cet affranchi était encore plus sûrement maître de l'esprit de Quintus Cicéron : c'est ce que notre auteur veut faire entendre ici.

166 *Avez-vous jamais vu un plus grand étourdi?* Cela peut se rapporter à Statius, ou au neveu de Cicéron. Je crois que cela regarde plutôt ce dernier, et que Cicéron veut dire qu'il ne croyait rien de tout ce que ce jeune homme voulait faire accroire à son père. En effet, il en parle, dans la 27e. lettre de ce livre, d'une manière qui fait voir qu'il n'en avait pas encore bonne opinion. (*O turpem sororis tuæ filium!*) On verra dans les lettres du livre suivant, qu'Atticus fut encore plus long-temps à se persuader que son neveu voulût tout de bon rentrer dans son devoir.

167 *Sur l'affaire de Canus.* Sur le mariage de sa fille avec le neveu de Cicéron. Epist. 41 et 42, lib. 13.

168 *Je ne connaissais point cette dette, et je croyais qu'on avait rendu toute la dot.* Cette fille de Canus était veuve, ou avait fait divorce avec son premier mari : elle s'était engagée pour lui lorsqu'il avait emprunté, et c'était pour cela qu'elle n'avait pu retirer sa dot.

169 *Hydrunte.* Ville de la Pouille, maintenant *Otranto*, la plus proche de la côte d'Épire.

170 LETTRE XXII. *Il ne nous donnera plus d'inquiétude.* On voit par le commencement de cette lettre, que Cicéron et Atticus se défiaient fort de leur neveu, comme nous l'avons dit dans les remarques sur la lettre précédente.

171 *Antoine. Cythérius*, l'amant de Cythéride, fameuse comédienne dont nous avons parlé.

172 LETTRE XXIII. *J'attends Silius; je lui donnerai ce mémoire que j'ai composé. Silium exspectabam, cui ὑπόμνημα compositum*, supp. *dabo; si quid novi*, supp. *scribes*; car il faut séparer *si quid novi* de ce qui précède. Manuce, qui les joint ensemble, croit qu'après *compositum*, il faut sous-entendre *dabis*. Je serais de cet avis, si cet endroit n'avait un rapport visible avec cet autre de la lettre suivante: *Silius ad me non venerat; causam composui, eum libellum tibi misi : ὑπόμνημα* et *causam* sont donc la même chose. C'était apparemment un mémoire sur l'affaire que le frère de Cicéron avait avec Silius. Epist. 26 h. lib.

173 LETTRE XXIV. *Que Brutus était parti ce jour-là.* Il n'avait pas encore fait voile pour la Grèce; mais comme il ne se croyait pas en sûreté à sa maison de Lanuvium, il monta sur sa flotte, d'où il venait quelquefois dans les villes maritimes de la Campanie. Il ne partit que vers la fin d'août, après la fin de ses jeux, comme on verra dans les lettres du livre suivant.

174 *J'ai écrit ce mémoire*. Voyez les remarques sur la lettre précédente.

175 LETTRE XXV. *Tout ce qui m'inquiète, c'est que cela ne fasse quelque tort à ma réputation*. On a déjà vu dans quelques-unes des lettres précédentes, que Cicéron appréhendait qu'on ne trouvât mauvais qu'il s'éloignât, dans un temps où il pourrait être utile à la république; et on verra dans les lettres suivantes, que c'était cette crainte qui l'avait fait hésiter si long-temps s'il partirait, et qui le détermina enfin à revenir sur ses pas. *Voyez* surtout la 7e. lettre du 16e. livre.

176 *Pour marquer le jour des mystères, vous dites fort bien le jour de ce fameux scandale*. Cicéron avait demandé à Atticus s'il ne serait pas à propos qu'il fût de retour pour le temps des mystères, c'est-à-dire, dans les premiers jours de décembre, parce que les tribuns entraient en charge dès le dix de ce mois, et qu'il y en avait plusieurs qui étaient amis de Brutus et de Cassius. Il y avait même un des conjurés parmi ceux qui étaient désignés tribuns. Ces mystères dont parle ici Cicéron, ce sont ceux de la bonne Déesse. Atticus, en répondant à Cicéron, pour marquer ces mystères, avait dit *quo die olim piaculum*, le jour de ce fameux scandale, c'est-à-dire, le jour que Clodius profana ces mystères, en entrant en habit de femme chez César où ils se célébraient. Atticus savait que Cicéron aimait qu'on rappelât tout ce qui avait rapport à Clodius, ce cruel ennemi dont la mort lui avait fait tant de plaisir, qu'on a vu ailleurs qu'il datait de ce jour-là comme d'une fameuse époque pour lui. Ce jour des mystères en était encore une plus célèbre pour Cicéron; car outre ce que nous venons de dire de Clodius, qui donna lieu depuis à l'inimitié qui fut entre lui et Cicéron, comme on l'a vu dans le premier livre, ce fut aussi le jour qu'on célébrait ces mystères, qu'il fit arrêter les principaux des complices de Catilina. On lit dans les anciennes éditions *quo die Olympia, cum mysteria*. Cette leçon corrompue a fait imaginer à de célèbres critiques une fête chez les Romains qui n'y fut jamais. Bosius a rétabli cet endroit, en suivant la leçon d'un ancien manuscrit; mais il ne l'a pas bien entendu. Gronovius, et Grévius après lui, sont les seuls qui aient conçu ce que Cicéron voulait dire. Il y a néanmoins une chose sur laquelle je ne suis point d'accord avec eux. Ils disent que les mystères de la bonne Déesse se célébraient le premier de mai, et que Cicéron, qui avait tâché de s'embarquer pendant l'hiver pour venir de Grèce, demandait à Atticus s'il ne suffirait pas qu'il fût de retour pour le commencement de mai. Mais 1°. il est sûr que du temps de Cicéron on célébrait au mois de décembre les mystères de la bonne Déesse; du moins il est sûr qu'ils furent célébrés ce mois-

là lorsque Clodius les profana, et l'année du consulat de Cicéron. 2°. Il n'y a nulle apparence que Cicéron n'ait pensé à revenir à Rome qu'au mois de mai de l'année suivante. Le temps où Antoine devait sortir de charge, pouvait faire de trop grands changemens dans les affaires : c'était un moment de crise qu'il ne fallait pas manquer. Aussi Cicéron, dans la septième lettre du seizième livre, écrite depuis que Cicéron était parti pour la Grèce, et qu'il était revenu sur ses pas, dit qu'il avait toujours compté d'être de retour pour le premier de janvier, et il le répète dans la première *Philippique*. Il est vrai qu'Ovide et Macrobe disent que la fête de la bonne Déesse se célébrait le premier de mai; mais comme sous le consulat de Cicéron, et quelques années depuis, elle s'était célébrée au mois de décembre, il y a apparence que cette fête ne fut fixée au mois de mai que depuis Auguste.

177 *C'est pour cela que je vous ai demandé si je ne ferais pas mieux d'être de retour pour le temps des mystères*. Pour deux raisons : la première, pour être en Italie lorsque les tribuns désignés entreraient en charge; et la seconde, parce qu'étant de retour au commencement de décembre, il ne se serait point embarqué dans le fort de l'hiver, comme il aurait fait s'il n'était revenu que pour le commencement de janvier. Il y a dans le texte : *Eoque ex te quæsieram mysteriorum diem*. Cela ne signifie pas que Cicéron demandait à Atticus quel jour seraient les mystères. Avant la réformation du calendrier par Jules-César, Cicéron aurait pu faire cette question, comme il l'a faite dans la dernière lettre du cinquième livre, et dans la première du sixième, parce qu'alors l'année était lunaire, et que les intercalations n'étaient pas réglées. Mais depuis que l'année suivit le cours du soleil, il n'y avait plus d'intercalation de mois, et l'ordre des temps ne dépendait plus de la fantaisie des pontifes. Il est vrai que Suétone dit que depuis la mort de César, on n'observa pas régulièrement l'ordre qu'il avait mis dans le calendrier, jusqu'à ce qu'Auguste le réforma une seconde fois : mais comme César n'était mort que depuis quelques mois, il ne pouvait pas y avoir encore d'erreur.

178 LETTRE XXVI. *Que L. Pison voulait s'absenter sous un faux décret du sénat*. On avait apparemment dit à Cicéron qu'il voulait demander une *légation* libre. C'était le sénat qui les accordait; mais alors Antoine faisait dresser des décrets sous le nom du sénat, quoiqu'on n'y eût seulement pas parlé des affaires dont il s'agissait. (Epist. 1, lib. 12 *Fam.*; *Philipp.* 5 et 12.) On a vu dans la douzième lettre du quatorzième livre, qu'il avait publié des lois qui n'avaient jamais été proposées au peuple. César en avait usé de même. Lorsqu'il lui en prenait fantaisie,

il faisait mettre à la tête des décrets qu'on dressait chez lui, le nom de Cicéron, comme s'il avait été présent, quoique souvent il ne fût pas même à Rome. Cicéron dit qu'il avait reçu du fond de l'Asie des lettres de princes, qui le remerciaient de ce qu'il avait opiné le premier pour leur faire accorder le titre de roi, quoiqu'il ne sût pas seulement qu'on leur eût donné ce titre, ni même qu'ils fussent au monde. Epist. 15, lib. 9 *Fam.*

179 *Il se plaint de ce que je veux faire passer des conduits souterrains dans l'extrémité de son champ, ce qui pourrait l'assujettir à quelque servitude.* Le texte est ici corrompu. J'ai suivi la conjecture de Gronovius, qui lit *apud se aliquid*, au lieu de *apud tale quid. Specus* signifie ici des conduits pour l'eau, comme dans l'histoire de la Guerre d'Alexandrie. *Alexandria est fere tota suffossa, specusque habet ad Nilum pertinentes, quibus aqua in privatas domos inducitur.*

180 *Si je n'avais pas eu pour second un homme aussi fin que vous.* NISI TUA MALITIA AFFUISSET. *Malitia* signifie quelquefois finesse, comme dans la dix-neuvième lettre du neuvième des *Familières*; et c'est parce que ce mot ne se prend pas toujours en mauvaise part, que Plaute a dit *malitiam malam*, in Aulul.

181 *Souvenez-vous de faire diminuer d'un huitième les fenêtres de cette maison qui est auprès du temple de la déesse Stréna.* Cet endroit est entièrement corrompu dans les manuscrits encore plus que dans les éditions, et on ne peut espérer de le rétablir sans le secours de quelque nouveau manuscrit qui dissipe de si épaisses ténèbres. Je lis avec Corradus, *octavam partem tolli luminarium ædium ad Strenæ*, parce que cette conjecture est moins éloignée de l'édition de Grévius que je suis. J'aimerais mieux, néanmoins, avec un autre critique, lire, *octo pedes tolli luminaria, etc.* Il se peut faire qu'*octo pedes* étant écrit par les lettres initiales, quelque copiste en ait fait *octavam partem.* AD STRENÆ est une conjecture des critiques; car il ne se trouve point dans les manuscrits, où on lit *astiræ, asturæ, astrare, astrenæ.* C'est sur cette dernière leçon que Lambin a corrigé *ad Strenæ* supp. *ædem*, comme Cicéron dit ailleurs, *ad Opis, ad πολυδεύκους.* La maison de Cicéron et celle de son frère étaient dans le quartier appelé *Carinæ*, où était aussi la chapelle de la déesse *Strénia* ou *Stréna.*

182 *Je souhaite que Mundus l'emporte sur l'homme dont vous me parlez.* Cicéron ne parle souvent qu'à demi mot, surtout lorsqu'il s'agit de quelque affaire dont Atticus lui avait écrit; ainsi on ne peut que deviner. Après *Mundus istum*, on peut sous-entendre *vincat* ou *exerceat*: car il paraît par la vingt-neuvième lettre de ce livre, que Cicéron s'in-

téressait à cette affaire de Mundus. Bosius lit ici, après un de ses manuscrits, *Mundis is. Tu, etc.*, et il dit que Cicéron appelle ainsi Varron, à cause de sa grande érudition : *Quod suis libris res omnes divinas et humanas tamquam mundus complexus sit :* cela est bien tiré. Ce que dit Cicéron dans la vingt-neuvième lettre, où il ne s'agit plus de Varron, *de Mundo si quid scies*, fait voir que *Mundus* est certainement ici un nom propre. Pline, dans son dix-septième livre, cite un *Dorsenus Mundus*, et ce nom se trouve aussi dans Horace.

183 LETTRE XXVII. *Cose*. Ville maritime de l'Étrurie.

184 *Que vous vous consoliez par l'espérance de me rejoindre bientôt.* On verra dans les lettres suivantes qu'Atticus comptait d'aller passer l'hiver en Grèce.

185 *Mon Traité de la Gloire.* Il était divisé en deux livres. Il ne nous reste de l'un et de l'autre que quelques fragmens. Pétrarque les avait vus tous deux, mais personne ne les a vus depuis.

186 *Et j'en ferai un autre que vous garderez dans votre cabinet.* Il veut parler de ses anecdotes sur ce qui était arrivé depuis la mort de César. *Voyez* la 4e. lettre de ce livre.

187 *De Bacchide.* Je lis ici avec Fulvius Ursinus et Grévius, après un manuscrit, *de Bacchide, de statuarum coronis.* Cette Bacchide était apparemment quelque comédienne.

188 *Des couronnes de ces statues.* Corradus croit qu'il s'agit ici des statues qu'on avait élevées à Lucius Antonius, et dont Cicéron parle dans la sixième *Philippique ;* mais comme il paraît que cette nouvelle avait fait plaisir à Cicéron, je croirais plutôt que quelques personnes du parti de Pompée avaient mis des couronnes sur ses statues. Après la bataille de Pharsale on les avait abattues ; mais César les fit relever, ce qui fit dire à Cicéron ce mot si plein de sens : *Que César en relevant les statues de Pompée, avait affermi les siennes.* Peut-être aussi que lorsque les jeux de Brutus commencèrent, on mit des couronnes aux statues de Brutus qui avait chassé les rois, pour faire voir que Brutus, qui en descendait et qui l'avait imité, ne méritait pas moins d'honneur.

189 LETTRE XXVIII. *Je compte toujours, comme je vous l'ai mandé hier, d'être le sept à Tusculum.* Cicéron dit, dans la vingt-sixième lettre de ce livre, qu'il sera le sept à Pouzzoles ; et c'est certainement de cette lettre dont il parle ici, car c'est dans cette vingt-sixième lettre qu'il dit aussi qu'il avait envoyé à Atticus une copie de la lettre de Brutus, et il dit ici qu'il la lui avait envoyée la veille. De plus, on voit dans la première lettre du livre suivant, que Cicéron arriva en effet à

Pouzzoles le sept. Je crois donc qu'il faut lire ici *Puteolanum*; mais comme on lit dans tous les manuscrits *Tusculanum*, je n'ai voulu rien changer.

190 *Faites mes excuses à Attica.* Elle se plaignait apparemment de ce que Cicéron ne lui avait pas fait faire des complimens lorsqu'il avait dit adieu à Atticus; et elle disait là-dessus, que Cicéron était si occupé du plaisir qu'il aurait de revoir son fils, qu'il oubliait tous ses amis. C'est pour cela que Cicéron ajoute : *Dites-lui que je n'emporte pas toute mon amitié en Grèce.* Quelques critiques voudraient qu'on lût ici, *me intimo totam amore eam mecum abstulisse*; mais cette correction n'est point nécessaire, et la leçon ordinaire fait un aussi bon sens.

191 LETTRE XXIX. *Je suis de votre avis sur le succès des jeux de Brutus.* DE CELEBRATIONE LUDORUM TIBI ASSENTIOR, c'est-à-dire, je crois comme vous qu'il y aura beaucoup de monde. *Celebris*, *celebratio* et *celebritas*, se prennent souvent en ce sens. Nous avons déjà vu dans la vingt-septième lettre de ce livre, *illos celebrari gratissimos mirabiliter cupio.* Cicéron dit ailleurs, *quæ celebratio quotidiana?* Quelle affluence de monde il y avait tous les jours chez lui? Pour *celebritas*, il est inutile d'en rapporter des exemples, c'est le sens le plus ordinaire de ce mot.

192 *Sur cette dette de Tullius.* DE TULLIO SEMISSE. Cela signifie une dette dont l'intérêt est d'un demi pour cent par mois.

193 *Je crains seulement celle que vous exceptez.* On a vu dans la lettre précédente, qu'Attica se plaignait de Cicéron, et c'est d'elle dont il veut parler ici. Apparemment qu'Atticus lui avait mandé en plaisantant, que de tous ses amis il n'y avait qu'elle qui ne souhaitât pas son retour. Cela a rapport à ce qui précède : *Qu'est-ce qui peut me faire plus de plaisir que de vivre avec mes amis?* et il dit cela sur ce qu'Atticus lui marquait qu'il comptait qu'il pourrait bientôt revenir à Rome, et y demeurer en sûreté.

194 *Je souhaite fort que ce que vous me mandez de Plancus et de Décimus Brutus soit vrai.* Apparemment qu'on disait que Plancus, qui avait une armée dans la Gaule-Narbonnaise, voulait se joindre avec Décimus Brutus, qui en avait une dans la Gaule-Cisalpine; car Plancus affecta long-temps de paraître opposé à Antoine. *Voyez* les premières lettres du dixième livre des *Familières.*

195 *Mais je ne voudrais pas que Sextus Pompéius fît sa paix.* Lépidus travaillait alors à son accommodement, qui se fit à condition qu'il reviendrait à Rome, et qu'on lui rendrait tous ses biens. Mais la guerre ayant

commencé peu de temps après entre Décimus Brutus et Antoine, Sextus Pompéius garda ses troupes, et passa depuis dans la Sicile, dont il se rendit maître, comme tout le monde le sait. *Scutum abjicere* se disait proprement de ceux qui s'enfuyaient dans le combat, et qui pour fuir plus vite jetaient leur bouclier, ce qui était la dernière marque de lâcheté: mais on voit que cette expression a ici un sens métaphorique.

196 *Un merveilleusement bon citoyen, comme pourraient être Favonius et Asinius.* Nous avons souvent parlé de Favonius, l'émulateur de Caton. Pour Asinius, c'est apparemment Asinius Pollio, qui était alors dans les intérêts du bon parti, ou du moins qui voulait qu'on le crût, comme il paraît par les lettres 31, 32 et 33 du neuvième livre des *Familières*. Cependant, comme Pollion avait toujours été attaché au parti de César, à qui il devait toute sa fortune, et qu'il se déclara en effet contre les conjurés, dès qu'Octavius se fut lié avec Antoine, j'ai de la peine à croire que Cicéron l'ait donné pour modèle d'un bon citoyen, et qu'il l'ait joint avec Favonius, l'un des conjurés. Je croirais volontiers que Cicéron veut parler ici de quelque autre Asinius, si nous connaissions quelqu'un de ce nom dans le temps de ces lettres, ou qu'il y a ici faute dans le texte, si l'on ne lisait de même dans tous les manuscrits.

197 *Pour aller faire son traité avec Brutus et Cassius.* On a vu dans la vingt-unième lettre de ce livre, que le neveu de Cicéron avait quitté le parti d'Antoine.

198 *Vous qui êtes ami des Othon.* Apparemment que cette Julia avait épousé un Othon.

199 *Que Julia veuille l'épouser.* SIBI JULIAM FERRE, supp. *conditionem*. C'était un terme propre en parlant de mariage. *Sueton. Jul. Octaviam sororis suæ neptem, quæ Marcello nupta erat, conditione ei detulit.*

200 *Que je ne croyais pas que tout ce qu'on disait de cette femme fût vrai.* Le texte est ici corrompu dans les manuscrits. On lit dans quelques-uns, *negavi putare illa esse vera*, et c'est de là qu'on a tiré la leçon qui est dans les éditions; mais cette manière de parler, *negavi putare*, ne me paraît guère de Cicéron.

201 *Le but de mon frère, c'est de ne rien donner à son fils.* Apparemment que cette Julia était riche, mais qu'elle n'était pas de condition, quoiqu'elle portât un si beau nom. On sait que des familles obscures portaient souvent le même nom que les maisons les plus illustres; ce qui venait ordinairement de ce que les affranchis prenaient le nom de famille de leur maître, et après quelques générations on avait oublié leur origine.

202 *Cela n'empêcherait pas Julia de l'épouser.* Je lis ici avec Casaubon, οὐ παρὰ τοῦτο, *non propter hoc*; i. e. *non eo commovebitur quominus eum ducat.*

203 *Mais notre neveu pourrait bien se tromper à son ordinaire.* Ce jeune homme avait beaucoup de présomption; et c'en est une ordinaire aux jeunes gens, de se persuader facilement que les femmes sont éprises d'eux.

204 *Notre Plancus de Buthrote.* Celui qui était chargé de distribuer dans l'Épire des terres aux soldats vétérans, et à qui Cicéron écrivit des lettres de recommandation pour les Buthrotiens. Elles sont à la fin du seizième livre. Ce Plancus était frère de celui dont il a déjà été parlé dans cette même lettre.

205 *En fort triste équipage.* DEMISSUM SINE PHALERIS, à la lettre : *La tête basse et sans caparaçon ;* c'est une métaphore tirée des chevaux. *Demissum* signifie ici proprement *les oreilles basses*. Horace a dit :

Demitto auriculas ut iniquæ mentis asellus.

Cela signifie ici métaphoriquement, que Plancus avait été obligé de déloger si vite, qu'il s'était sauvé fort en désordre, comme on le voit dans la première lettre du livre suivant.

FIN DES REMARQUES.

LIBER XVI.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.

Nonis quint. veni in Puteolanum. Postridie iens ad Brutum in Nesidem hæc scripsi. Sed eo die, quo veneram, cenanti Eros tuas litteras. Itane? Nonis juliis? Dii hercule istis! sed stomachari totum diem licet. Quidquamne turpius, quam Bruto, juliis? redeo ad meum igitur, ἔτι ἴωμεν? nihil vidi. Sed quid est quæso, quod agripetas Buthroti concisos audio? quid autem Plancus tam cursim (ita enim audiebam) diem et noctem? sane cupio scire, quid sit. Meam profectionem laudari gaudeo. Videndum est, ut mansio laudetur. [a] Dymæos, agro pulsos, mare infestum habere, nil mirum. Ἐν ὁμοπλοίᾳ Bruti videtur aliquid præsidii esse. Sed, opinor, minuta navigia. Sed jam sciam, et ad te cras. De Ventidio, πανικὸν puto. De Sexto, pro certo habebatur, haud arma. Quod si verum est; sine bello civili video serviendum. Quid ergo? kal. jan. in Pansa spes? λῆρος πολὺς, in vino,

[a] *Dymæos..... mirum.*] hæc sunt post *gaudeo.*

LIVRE XVI.

LETTRE I.

CICÉRON A ATTICUS.

Je suis arrivé à ma maison de Pouzzoles le sept. Le lendemain avant que de partir pour aller voir Brutus à Nésis [1], je vous ai écrit cette lettre. Le jour même que j'arrivai, et pendant que je soupais, Éros m'apporta votre lettre. Quoi! appeler le mois où nous sommes du nom de César [2]! Que les dieux puissent confondre ces gens-là [3]! Mais si nous voulons nous fâcher, nous en avons tous les jours de nouvelles occasions; est-il rien de plus honteux que de faire parler ainsi Brutus? Je reviens donc à dire: souffrirons-nous encore de pareilles choses? je n'ai rien vu de moins supportable [4]. Mais qu'est-ce que j'entends dire? que les Buthrotiens ont chassé à main armée les soldats qui venaient se mettre en possession de leurs terres. Pourquoi Plancus revient-il si vite? Car on dit qu'il marche jour et nuit; mandez-moi, je vous prie, ce que vous en savez. Je suis bien aise qu'on approuve que je parte. Il n'est pas surprenant que les Dyméens, à qui on ôte leurs terres, se remettent à pirater [5]; peut-être donc qu'il faudra aussi faire approuver que je ne parte pas. Je risquerais moins si je m'embarquais avec Brutus; mais je crois qu'il n'a que de petits vaisseaux; je vais le savoir, et je vous le manderai demain. Je crois que ce qu'on dit de Ventidius n'est qu'un faux bruit [6]. Pour Sextus Pompéius, on assure qu'il fait sa paix; si cela est vrai, nous n'aurons point de

et in somno istorum. De ccx, optime Ciceronis rationes explicentur. Ovius enim recens: is multa, quæ vellem: in his ne hoc quidem malum, in mandatis sat abunde: HS. LXXII satis esse, affatim prorsus; sed Xenonem perexigue, et γλίσχρως præbere (id est minutatim). Quo plus permutasti, quam ad fructum insularum, id ille annus habeat, in quem itineris sumtus accessit. Hinc ex kal. april. ad HS LXXX accommodetur. Nunc enim insulæ tantum. Videndum enim est, quid, cum Romæ erit. Non enim puto socrum illam ferendam. Pindaro [a] de Cumano negaram. Nunc, cujus rei causa tabellarium miserim, accipe. Q. filius mihi pollicetur se Catonem. Egit autem et pater, et filius, ut tibi sponderem: sed ita, ut tum crederes, cum ipse cognosses. Huic ego litteras ipsius arbitratu dabo. Eæ te ne moverint. Has scripsi in eam partem, ne me motum putares. Dii faxint, ut faciat ea, quæ promittit! commune enim gaudium. Sed ego nihil dico amplius. Is hinc [b] VI idus. Ait enim attributionem in idus, se autem urgeri acriter. Tu ex meis litteris, quo modo respondeas, moderabere. Plura, cum et Brutum videro, et Erotem re-

[a] Decumano. — [b] VII Id.

guerre civile, mais nous perdrons notre liberté [7]. Quoi donc! me direz-vous, n'attend-t-on rien de Pansa lorsqu'il sera consul? Folie! de compter sur des gens qui ne pensent qu'à boire et à dormir [8]. Ces deux cent dix mille sesterces nous fourniront de l'argent pour mon fils. Ovius, qui est arrivé depuis peu d'Athènes, m'a apporté de fort bonnes nouvelles; et entre autres choses, ce qui n'est pas indifférent, mon fils l'a chargé de me dire que ces soixante et douze mille sesterces par an lui suffiraient et au-delà, mais que Xénon ne lui donnait que fort peu d'argent à la fois. Ce que vous lui avez fait tenir au-delà de ce que sont louées ces maisons, sera pour la première année de sa pension, y compris les frais de son voyage; et depuis le premier d'avril que la seconde année est commencée, sa pension sera de quatre-vingt mille sesterces, car le loyer de ces maisons est monté jusque-là. Il faudra voir ce que je pourrai lui donner lorsqu'il sera à Rome, car il n'y a pas d'apparence que je puisse souffrir cette belle-mère [9]. J'avais déjà refusé Pindarus [10]. Il faut vous dire à présent pourquoi je vous ai envoyé un exprès. Notre neveu me promet d'être dorénavant un Caton; son père et lui m'ont prié de lui servir de caution auprès de vous, à condition néanmoins que vous ne le croiriez que lorsque vous l'auriez reconnu par vous-même. Je lui donnerai une lettre où je vous dirai tout ce qu'il voudra; mais ne vous y arrêtez pas. Je vous préviens dans celle-ci afin que vous ne croyiez pas que je me sois laissé persuader. Je souhaite de tout mon cœur qu'il fasse ce qu'il promet, ce sera pour nous une joie commune; c'est tout ce que je puis vous en dire. Il doit partir d'ici le neuf, parce qu'il a de l'argent à payer le quinze, et qu'on le presse fort. Vous pourrez sur ce que je vous écris à présent, régler ce que vous voudrez lui répondre. Je vous en dirai davan-

mittam. Atticæ meæ excusationem accipio, eamque amo plurimum : cui, et Piliæ salutem.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

SEXTO idus duas epistolas accepi, unam a meo tabellario, alteram a Bruti. De Buthrotiis longe alia fama in his locis fuerat : sed cum aliis multis hoc ferendum. Erotem remisi citius, quam constitueram, ut esset, qui Hortensio : et quia equitibus quidem ait se idibus constituisse. Hortensius vero impudenter. Nihil enim debetur ei, nisi ex tertia pensione, quæ est kal. sext. ex qua pensione ipsa major pars est ei soluta aliquanto ante diem. Sed hæc Eros videbit idibus. De Publilio autem, quod perscribi oportet, moram non puto esse faciendam. Sed cum videas, quantum de jure nostro decesserimus, qui de residuis cccc HS cc præsentia solverimus, reliqua rescribamus : loqui cum eo, si videbitur, poteris, eum commodum nostrum exspectare debere, cum tanta sit a nobis jactura facta juris. Sed amabo te, mi Attice (videsne, quam blande?), omnia nostra, quoad eris Romæ, ita gerito, regito, gubernato, ut nihil a me exspectes. Quamquam enim reliqua satis apta sunt ad solvendum; tamen fit sæpe, ut ii, qui debent, non respondeant ad tempus. Si quid ejusmodi

tage lorsque j'aurai vu Brutus, et que je renverrai Éros. Je reçois les excuses de notre chère Attica que j'aime fort; faites-lui mes complimens aussi bien qu'à Pilia.

LETTRE II.

Au même.

J'AI reçu deux de vos lettres, l'une par mon messager, et l'autre par celui de Brutus. L'on avait parlé dans ces quartiers-ci de l'affaire des Buthrotiens d'une manière bien différente de ce que vous me dites; mais il faut s'en consoler, comme de beaucoup d'autres choses. J'ai renvoyé Éros plus tôt que je n'avais résolu, afin d'avoir quelqu'un à Rome pour l'affaire d'Hortensius, et parce qu'Éros m'a dit qu'il avait pris jour pour le quinze avec ces chevaliers. Ce que demande Hortensius est fort déraisonnable. Il ne lui est rien dû du troisième payement qui écherra le premier d'août, et dont on lui a payé la plus grande partie quelque temps avant l'échéance; mais Éros verra cela le quinze. Quant aux rescriptions qu'il faut donner à Publilius, je crois qu'on ne doit pas différer; mais, comme vous savez vous-même combien je me suis relâché de la rigueur du droit, puisque de quatre cent mille sesterces que je lui devais de reste, je lui en ai payé deux cents argent comptant, et que je lui donne des assignations pour le surplus, je vous prie, si vous le jugez à propos, de lui proposer de me donner du temps, puisque j'ai fait pour lui beaucoup plus qu'il n'avait droit d'exiger. Je vous aurai une obligation infinie, mon cher Atticus (vous voyez que je prends un ton affectueux ''): je vous prie, dis-je, pendant que vous serez à Rome, de régler toutes mes affaires avec un pouvoir

accciderit, ne quid tibi sit fama mea potius. Non modo versura, verum etiam venditione, si ita res coget, nos vindicabis. Bruto tuæ litteræ gratæ erant. Fui enim apud illum multas horas in Neside, cum paullo ante tuas litteras accepissem. Delectari mihi Tereo videbatur, et habere majorem Accio, quam Antonio, gratiam. Mihi autem quo lætiora sunt, eo plus stomachi et molestiæ est, populum romanum manus suas non in defendenda republica, sed in plaudendo consumere. Mihi quidem videntur istorum animi incendi etiam ad repræsentandam improbitatem suam. Sed tamen, *dummodo* [a] *doleat aliquid, doleat quodlibet.* Consilium meum quod ais quotidie magis laudari, non moleste fero; exspectabamque, si quid de eo ad me scriberes. Ego enim in varios sermones incidebam. Quin etiam idcirco trahebam, ut quam diutissime integrum esset. Sed quoniam furcilla extrudimur, Brundisium cogito. Facilior enim et exploratior devitatio legionum fore videtur, quam piratarum, qui apparere dicuntur. Sextius VI idus exspectabatur, sed non venerat, quod sciam. Cassius cum classicula sua venerat. Ego, cum eum vidissem, V kal. in Pompejanum cogitabam, inde Aculanum.

[a] Doleant aliquid, doleant qu.

absolu, et sans me consulter. Je laisse assez de fonds; mais comme mes débiteurs pourraient ne pas payer exactement, si cela venait à arriver, que l'honneur l'emporte sur toute autre considération. Vous pouvez non-seulement emprunter, mais même, s'il le faut, vendre quelques effets pour m'acquitter. Brutus a lu avec beaucoup de plaisir votre lettre. Quelque temps après que je l'eus reçue, j'allai le voir à Nésis, où je passai plusieurs heures avec lui; il m'a paru qu'il était fort content du Térée, et qu'il avait plus d'obligation à Accius qu'à Antoine [12]. Pour moi, plus cela a réussi et plus je suis fâché et indigné de voir que le peuple romain ne fasse usage de ses mains que pour de vains applaudissemens [13], au lieu de s'en servir pour défendre sa liberté. Le chagrin qu'en ont eu les partisans d'Antoine, pourra bien n'aboutir qu'à leur faire lever plus tôt le masque, et les porter à tous les excès dont ils sont capables [14]; mais pourvu qu'ils soient mortifiés, il n'importe pas où. Je ne suis pas fâché qu'on approuve de plus en plus le voyage que je vais faire, et j'attendais ce que vous m'écririez là-dessus. On m'en parle fort diversement, et même cela m'avait fait différer mon départ, afin d'être plus long-temps le maître de mes résolutions; mais puisqu'on veut absolument que je parte [15], j'irai m'embarquer à Brindes; car je pourrai plus facilement et plus sûrement éviter la rencontre des troupes d'Antoine, que celle des pirates qui paraissent sur ces côtes [16]. On attendait ici Sextius aujourd'hui [17]; mais il n'est pas arrivé que je sache. Cassius y est avec sa petite flotte. Je le verrai demain, et je partirai ensuite pour Pompéii [18], d'où j'irai à Acculanum [19], pour gagner Brindes par la route que vous savez. Ce que vous me mandez de Tutia ne m'a point surpris. Je ne crois pas que ce que l'on dit d'Ébutius soit vrai, et je ne m'en soucie pas plus que vous. Je vous envoie les

Nosti reliqua. De Tutia ita putaram. De Æbutio, non credo : nec tamen curo plus, quam tu. Planco et Oppio scripsi equidem, quoniam rogaras : sed, si tibi videbitur, ne necesse habueris reddere. Cum enim tua causa fecerint omnia; vereor, ne meas litteras supervacaneas arbitrentur. Oppio quidem utique : quem tibi amicissimum cognovi. Verum, ut voles. Tu, quoniam scribis hiematurum te in Epiro, feceris mihi gratum, si ante eo veneris, quam mihi in Italiam, te auctore, veniendum sit. Litteras ad me quam sæpissime, [a] sed de rebus minus necessariis, aliquem nactus; sin autem erit quid majus, domo mittito. Ἡρακλείδειον, si Brundisium salvi, adoriemur. De gloria misi tibi. Custodies igitur, ut soles (sed [b] notent eclogarii) : quos Salvius, bonos auditores nactus, in convivio duntaxat legat. Mihi valde placent : mallem tibi. Etiam atque etiam vale.

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

Tu vero sapienter. Nunc demum enim rescribo his litteris, quas mihi misisti, convento Antonio Tiburi. Sapienter igitur, quod manus dedisti, quodque etiam ultro gratias egisti. Certe enim, ut scri-

[a] Si de r. m. necessariis aliquem nactus. — [b] Notentur.

lettres que vous m'avez demandées pour Plancus et pour Oppius, mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire de les leur rendre; comme ils ont fait pour vous tout ce que vous souhaitez, ils trouveraient ma recommandation fort inutile, surtout Oppius qui est votre ami particulier; mais vous en ferez ce qu'il vous plaira. Puisque vous comptez de passer l'hiver en Épire, je souhaiterais fort que vous y vinssiez avant le temps où il faudra, comme vous me l'avez conseillé vous-même, que je repasse en Italie. Écrivez-moi souvent; lorsque vous n'aurez que des choses ordinaires à me mander, vous vous servirez des commodités qui se trouveront; mais s'il s'agissait de quelque affaire importante, vous m'enverriez exprès quelqu'un de mes gens. Si j'arrive à Brindes sain et sauf, je commencerai l'ouvrage que vous m'avez demandé. Je vous envoie mes livres *de la Gloire*. Vous vous souviendrez, à votre ordinaire, de ne les laisser voir à personne; mais vous ferez marquer les plus beaux endroits [20], que Salvius lira seulement à table lorsque vous aurez des auditeurs bien disposés [21]. Je suis très-content de cet ouvrage; j'aimerais mieux que vous le fussiez. Adieu; je vous embrasse de tout mon cœur.

LETTRE III.

Au même.

Vous avez fait très-sagement (car je réponds enfin à votre lettre); vous avez fait, dis-je, très-sagement d'être allé à Tibur voir Antoine, d'avoir consenti à tout ce qu'il a voulu, et de l'avoir même remercié; car certainement vous avez raison de dire que nous perdrons plutôt notre liberté que notre bien. Vous m'encouragez fort à composer, en m'assurant que mon

bis, deseremur potius a republica, quam a re familiari. Quod vero scribis te magis et magis delectari, O TITE SI QUID EGO : addis mihi scribendi alacritatem. Quod Erotem non sine munusculo exspectare dicis; gaudeo, non fefellisse eam rem opinionem tuam : sed tamen idem σύνταγμα misi ad te retractatius, et quidem ἀρχέτυπον ipsum, crebris locis inculcatum et refectum. Hunc tu tralatum in macrocolum lege arcano convivis tuis : sed, si me amas, hilaris et bene acceptis, ne in me stomachum erumpant, cum sint tibi irati. De Cicerone, velim ita sit, ut audimus. De Xenone, coram cognoscam : quamquam nihil ab eo arbitror neque indiligenter, neque illiberaliter. De Herode, faciam, ut mandas : et ea, quæ scribis, ex Saufejo, et e Xenone cognoscam. De Q. filio, gaudeo tibi meas litteras prius a tabellario meo, quam ab ipso, redditas : quamquam te nihil fefellisset. Verumtamen. Sed exspecto, quid ille tecum, quid tu vicissim : nec dubito, quin suo more uterque. Sed eas litteras Curium mihi spero redditurum : qui quidem, etsi per se est amabilis, a meque diligitur; tamen accedit magnus cumulus commendationis tuæ. Litteris tuis satis responsum est : nunc audi, quod, etsi intelligo scribi necesse non esse, scribo tamen. Multa me movent in discessu, in primis mehercule, quod dijungor a te. Movet etiam navigationis labor, alienus non ab ætate solum nostra, verum etiam a dignitate; tempusque discessus subabsurdum. Relinquimus enim pacem, ut ad bellum revertamur;

traité *de la Vieillesse* [22] vous fait tous les jours un nouveau plaisir. Vous comptez, me dites-vous, qu'Éros vous apportera quelque présent [23]; je suis bien aise que vous ne vous soyez pas trompé. Vous avez déjà vu l'ouvrage que je vous envoie; mais je l'ai fort retouché; et c'est l'original même où j'ai fait beaucoup d'additions et de changemens. Vous le ferez mettre au net [24], et vous le lirez en secret à vos convives; mais, je vous prie, ayez soin de leur faire bonne chère, de crainte que s'ils étaient de mauvaise humeur contre vous, ils ne la déchargeassent sur moi. Je souhaite que tout ce qu'on me dit de mon fils soit véritable. Je verrai sur les lieux ce qu'a fait Xénon [25]; mais je crois qu'il n'y a eu ni négligence, ni malhonnêteté de sa part. Je ferai ce que vous me recommandez par rapport à Hérode, et je m'informerai à Sauféius et à Xénon de ce que vous voulez savoir. Je suis bien aise que vous ayez reçu la lettre que je vous ai écrite par un exprès, avant celle que j'ai donnée à notre neveu; vous n'auriez pas pris à la lettre tout ce que je vous dis de lui [26]; cependant il était bon que vous fussiez préparé. Je suis fort curieux de savoir ce qu'il vous aura dit, et ce que vous lui aurez répondu. Je ne doute point que cela ne se soit passé d'une et d'autre part à l'ordinaire; mais j'espère que vous m'en rendrez compte dans la lettre que m'apportera Curius. Quoiqu'il s'attire par lui-même de l'affection, et que j'en aie déjà pour lui, cependant votre recommandation l'augmentera fort. Voilà tout ce que j'avais à répondre à votre lettre; pour ce que je vais ajouter, je conçois qu'il est assez inutile de vous l'écrire, et néanmoins je vous l'écris. Je suis fâché de partir pour plusieurs raisons, et surtout parce que je vous quitte; d'ailleurs, un voyage par mer, et la manière dont il faut que je le fasse, cela ne convient, ni à mon âge, ni à

quodque temporis in prædiolis nostris, et belle ædificatis, et satis amœnis consumi potuit, in peregrinatione consumimus. Consolantur hæc. Aut proderimus aliquid Ciceroni : aut, quantum profici possit, judicabimus. Deinde tu jam, ut spero, et ut promittis, aderis. Quod quidem si acciderit, omnia nobis erunt meliora. Maxime autem me angit ratio reliquorum meorum : quæ quamquam explicata sunt; tamen, quod et Dolabellæ nomen in iis est, et attributione mihi nomina ignota, conturbor : nec me ulla res magis angit ex omnibus. Itaque non mihi videor errasse, quod ad Balbum scripsi apertius, ut, si quid tale accidisset, ut non concurrerent nomina, subveniret; meque tibi etiam mandasse, ut, si quid ejusmodi accidisset, cum eo communicares : quod facies, si tibi videbitur, eoque magis, si proficisceris in Epirum. Hæc ego conscendens e Pompejano tribus actuariolis, decem scalmis. Brutus erat in Neside etiam nunc, Neapoli Cassius. Ecquid amas Dejotarum, et non amas Hieram? qui, ut Blesamius venit ad me, cum ei præscriptum esset, ne quid sine Sexti nostri sententia ageret; neque ad illum, neque ad quemquam nostrum retulit. Atticam nostram cupio absentem suaviari : ita mihi dulcis salus visa est, per te missa ab illa. Referes igitur ei plurimam, itemque Piliæ dicas velim.

mon rang [27]. Je pense encore que je prends mal mon temps; je pars à présent que tout est tranquille, pour revenir lorsque la guerre sera peut-être commencée; et je vais me fatiguer pendant un temps que j'aurais pu passer doucement dans mes maisons de campagne qui sont bien bâties et assez agréables. Ce qui me console, c'est que je serai utile à mon fils pour ses études, ou je verrai du moins ce qu'il promet; enfin vous me faites espérer que vous me suivrez de près. Le payement de mes dettes m'inquiète fort; quoique j'aie laissé des fonds pour les payer, cependant, comme ce que Dolabella me doit fait partie de ce fonds, et que je ne sais point si ceux sur qui il m'a donné un transport sont bons, cela m'embarrasse, et c'est ce qui m'inquiète le plus. Ainsi je crois que je n'ai pas mal fait d'expliquer à Balbus l'état de mes affaires, et de lui écrire que si ce qui m'est dû ne fournissait pas à proportion de ce que je dois, je le priais de nous aider, et que je vous avais écrit de lui en parler en cas que cela arrivât; vous lui en parlerez donc, si vous le jugez à propos, surtout si vous partez pour l'Épire. Je vous écris cette lettre avant que de m'embarquer à Pompéii. J'ai trois petits bâtimens [28] de dix rames chacun [29]. Brutus est encore à Nésis, et Cassius à Naples. Si vous aimez Déjotarus, n'aimez-vous pas aussi Hiéras [30], qui, depuis que Blésamius est venu chez moi, quoiqu'il eût ordre de ne rien faire que par les avis de notre cher Péducéus [31], n'a jamais parlé de rien, ni à lui ni à aucun de nous? Les douceurs que vous me dites de la part de notre chère petite Attica m'ont fait tant de plaisir, que je voudrais bien pouvoir lui rendre moi-même un baiser [32]. Faites donc bien des amitiés pour moi, à elle et à Pilia.

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

Ita ut heri tibi narravi, vel fortasse hodie (Quintus enim altero die se ajebat), in Nesida VIII idus. Ibi Brutus. Quam ille doluit de nonis juliis? mirifice est conturbatus. Itaque sese scripturum ajebat, ut venationem etiam, quæ postridie ludos apollinares futura est, proscriberent III ID. QUINT. Libo intervenit. Is Philonem, Pompeji libertum, et Hilarum,[a] suum, venisse a Sexto cum litteris ad consules, sive quo alio nomine sunt. Earum exemplum nobis legit,[b] si quid videretur. Pauca παρὰ λέξιν, ceteroqui et satis graviter, et non contumaciter. Tantum addi placuit, quod erat coss. solum, ut esset, PRÆTT. TRIBB. PLEB. SENATUI; ne illi non proferrent eas, quæ ad ipsos missæ essent. Sextum autem nuntiant cum una solum legione fuisse Carthagine: eique, eo ipso die, quo oppidum Boream cepisset, nuntiatum esse de Cæsare: capto oppido, miram lætitiam commutationemque animorum, concursumque undique: sed illum ad sex legiones, quas in ulteriore reliquisset, revertisse. Ad ipsum autem Libonem scripsit, nihil esse, nisi ad larem suum liceret. Summa postulatorum, ut omnes exercitus dimittantur, qui ubique sint. Hæc fere de Sexto. De Buthrotiis undique quæ-

[a] Suum libertum. — [b] Dixi, quid vid.

LETTRE IV.

Au même.

J'ai été à Nésis le huit, comme je vous le mandai hier, et comme vous l'avez apparemment appris aujourd'hui, car mon neveu comptait d'arriver le second jour [33]. J'y ai vu Brutus: qu'il a été fâché qu'on ait mis dans ces affiches *nonis juliis* [34]! Il en est au désespoir, et il m'a dit qu'il ferait mettre III id. quint. dans l'affiche par laquelle on publiera le combat des bêtes [35] qu'il doit donner le lendemain des jeux Apollinaires. Pendant que j'étais à Nésis, Libon y est venu. Il nous a dit qu'Hilarus son affranchi, et Philon affranchi de Pompée, étaient arrivés d'Espagne avec des lettres de ce dernier adressées aux consuls, si l'on doit leur donner ce nom [36]. Libon nous en a lu la copie, et je lui en ai dit mon sentiment. Il y a quelques fautes de style; du reste, elles sont écrites avec dignité et avec modération. Nous avons seulement été d'avis qu'on ajoutât dans la souscription, *aux préteurs, aux tribuns du peuple, et au sénat,* de peur que les consuls ne les fissent point voir, si elles n'étaient adressées qu'à eux. Par ces nouvelles d'Espagne, nous avons appris que Sextus Pompéius n'avait qu'une seule légion à Carthage, et que le jour même qu'il avait pris Boréa [37], on avait eu nouvelle de la mort de César. Que cela avait fait un grand changement dans les esprits; que tout le monde avait fait éclater sa joie, et qu'on était venu de tous côtés se rendre auprès de lui; et qu'il était allé joindre les six légions qu'il avait dans l'Espagne ultérieure. Il écrit à Libon, qu'il ne peut entendre à aucun accommodement si on ne lui rend la maison de son père [38]. Ses

rens, nihil reperiebam. Alii, concisos agripetas : alii, Plancum, acceptis nummis, relictis illis, aufugisse. Itaque non video sciturum me, quid ejus sit, ni statim aliquid litterarum. Iter illud Brundisium, de quo dubitabam, sublatum videtur. Legiones enim adventare dicuntur. Hæc autem navigatio habet quasdam suspiciones periculi. Itaque constituebam uti ὁμοπλοίᾳ. Paratiorem offendi Brutum, quam audiebam. Nam et ipse Domitius bona plane habet dicrota : suntque navigia præterea luculenta Sextii, Buciliani, ceterorum. Nam Cassii classem, quæ plane bella est, non numero ultra fretum. Illud est mihi submolestum, quod parum Brutus properare videtur. Primum confectorum ludorum nuntios exspectat : deinde, quantum intelligo, tarde est navigaturus, consistens in locis pluribus. Tamen arbitror esse commodius tarde navigare, quam omnino non navigare : et si, cum processerimus, exploratiora videbuntur, Etesiis utemur.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

Tuas jam litteras Brutus exspectabat : cui quidem ego non novum attuleram de Tereo Attii. Ille Bru-

propositions se réduisent à demander que tous ceux qui ont des armées, en remettent le commandement [39]. Voilà, à peu près, ce qu'on nous a dit de Sextus Pompéius. Je me suis informé de tous côtés de ce qui est arrivé à Buthrote, sans pouvoir m'en éclaircir. Les uns disent que les Buthrotiens ont bien battu ceux qui étaient allés pour prendre possession de leurs terres; d'autres que Plancus ayant touché de l'argent, s'est sauvé et les a abandonnés. Ainsi je vois que je n'en pourrai être bien instruit que par vos lettres. Je crois que je ne pourrai pas aller à Brindes, comme j'en avais quelque envie; car on dit que les légions d'Antoine arrivent. Il pourrait bien aussi y avoir quelque danger à m'embarquer sur cette côte; ainsi je suis résolu à ne m'embarquer qu'avec Brutus. Sa flotte est en meilleur état qu'on ne me l'avait dit. Domitius, Sextius, Bucilianus, et quelques autres conjurés, ont de bons vaisseaux [40]. Pour la flotte de Cassius, elle est fort belle, mais je ne pourrais pas en profiter par-delà le détroit [41]. Ce qui me fait quelque peine, c'est que Brutus ne presse guère son départ. Il attend des nouvelles de la fin de ses jeux. De plus, autant que j'en puis juger, il ne fera pas beaucoup de diligence, et séjournera souvent; cependant il vaut mieux aller doucement que de ne point partir; mais lorsque nous serons en mer, je verrai mieux quel parti j'aurai à prendre, et je pourrai profiter des vents étésiens [42].

LETTRE V.

Au même.

Brutus attend de vos nouvelles; je lui ai appris le premier quel succès avait eu le Térée d'Accius [43]. Il croyait que c'était

tum putabat. Sed tamen rumoris nescio quid afflaverat, commissione Græcorum, frequentiam non fuisse: quod quidem me minime fefellit. Scis enim, quid ego de græcis ludis existimem. Nunc audi, quod pluris est, quam omnia. Quintus fuit mecum dies complures: et, si ego cuperem, ille vel plures fuisset: sed, quantum fuit, incredibile est, quam me in omni genere delectarit: in eoque maxime, in quo minime satisfaciebat. Sic enim commutatus est totus et scriptis meis quibusdam, quæ in manibus habebam, et assiduitate orationis, et præceptis, ut tali animo in rempublicam, quali nos volumus, futurus sit. Hoc cum mihi non modo confirmasset, sed etiam persuasisset; egit mecum accurate multis verbis, tibi ut sponderem, se dignum et te et nobis futurum: neque se postulare, ut statim crederes; sed, cum ipse perspexisses, tum ut se amares. Quod nisi fidem mihi fecisset, judicassemque hoc, quod dico, firmum fore; non fecissem id, quod dicturus sum. Duxi enim mecum adolescentem ad Brutum. Sic ei probatum est, quod ad te scribo, ut ipse crediderit, me sponsorem accipere noluerit, eumque laudans, amicissime mentionem tui fecerit, complexus osculatusque dimiserit. Quamobrem etsi magis est, quod gra-

le Brutus [44] qu'on avait joué; mais il avait entendu dire qu'il n'y avait pas eu beaucoup de monde aux jeux grecs; cela ne m'a pas surpris, car vous savez ce que je pense de ces jeux [45]. Parlons maintenant d'une chose qui m'intéresse par-dessus tout. Notre neveu a demeuré plusieurs jours avec moi, et y serait demeuré plus long-temps si je l'avais souhaité; mais pendant qu'il y a été, vous ne sauriez croire combien j'en ai été content en toutes manières, et surtout par cet endroit sur lequel il nous a donné jusqu'à présent si peu de satisfaction. La lecture de quelques-uns de mes ouvrages que je retouchais alors, les fréquentes conversations que j'ai eues avec lui, et les avis que je lui ai donnés, ont fait ce changement; il est si grand que nous pouvons compter qu'il aura dorénavant tous les sentimens d'un bon citoyen [46]. Après qu'il me l'eut assuré d'une manière qui m'a entièrement persuadé, il me pria instamment de vouloir bien lui servir de caution auprès de vous, et de vous répondre que dorénavant il serait digne et de vous et de nous. Il ne demande point que vous le croyiez d'abord, mais seulement que lorsqu'il vous en aura donné des preuves vous lui rendiez votre amitié. Si j'avais douté le moins du monde de ses sentimens et que je ne les eusse pas crus bien affermis, je n'aurais pas fait ce que je vais vous dire. Je l'ai mené à Brutus qui a été si persuadé que son retour était sincère, qu'il n'a point voulu que je répondisse pour lui; et en le louant de ces bonnes dispositions, il a parlé de vous d'une manière pleine d'amitié. Lorsque notre jeune homme le quitta, il l'embrassa fort tendrement. Ainsi, quoiqu'il semble que je doive vous faire compliment là-dessus plutôt que de vous parler pour lui, cependant je vous prie d'être persuadé que s'il a paru jusqu'à présent dans sa conduite une légèreté que sa jeunesse rendait pardonnable, cela est entièrement passé.

tuler tibi, quam quod te rogem : tamen etiam rogo, ut, si quæ minus antea, propter infirmitatem ætatis, constanter ab eo fieri videbantur, ea judices illum abjecisse; mihique, credas, multum allaturam, vel plurimum potius, ad illius judicium confirmandum, auctoritatem tuam. Bruto cum sæpe injecissem de ὁμοπλοΐᾳ, non perinde, atque ego putaram, arripere visus est. Existimabam μετεωρότερον esse : et hercule erat, et maxime de ludis. At mihi, cum ad villam redissem, Cn. Luccejus, qui multum utitur Bruto, narravit, illum valde morari, non tergiversantem, sed exspectantem, si qui forte casus. Itaque dubito, an Venusiam tendam, et ibi exspectem de legionibus : si aberunt, ut quidam arbitrantur, Hydruntem : si neutrum erit ἀσφαλὲς, eodem revertar. Jocari me putas? moriar, si quisquam me tenet præter te. Etenim circumspice : sed ante erubesco. O dies in auspiciis Lepidi lepide descriptos, et apte ad consilium reditus nostri. Magna ῥοπὴ ad proficiscendum tuis litteris. Atque utinam te illic! Sed ut conducere putabis. Nepotis epistolam exspecto. Cupidus ille meorum? qui ea, quibus maxime γαυριῶ, legenda non putet? et ais, μετ' ἀμύμονα. Tu vero ἀμύμων : ille quidem ἄμβροτος. Mearum epistolarum nulla est συνα-

Croyez-moi, votre approbation et votre autorité contribueront beaucoup, ou pour mieux dire infiniment, à l'affermir dans une si bonne résolution. J'ai insinué plusieurs fois à Brutus, dans la conversation, que je serais bien aise de m'embarquer avec lui; mais il n'a pas saisi cela comme je l'aurais cru. Je m'imagine qu'il attend quelque nouvelle; et il en attend en effet, surtout de ses jeux. Quand je fus de retour à ma maison de campagne, Cn. Lucceius qui est tous les jours avec Brutus, me dit qu'il ne voulait pas se presser de partir, non pas qu'il n'y fût déterminé pour le présent, mais qu'il voulait voir si par hasard les affaires ne changeraient point de face. Je pourrai bien aller à Vénuse [47] pour y attendre des nouvelles de ces légions; si elles n'arrivent point, comme quelques gens le croient, j'irai à Hydrunte; mais s'il n'y a point de sûreté ni sur mer ni sur terre, je reviendrai ici. Vous ne voulez pas prendre à la lettre ce que je vous ai mandé; je veux mourir s'il y a aucune autre personne que vous qui me retienne [48]; tournez-vous de tous côtés, vous n'en trouverez point; mais lorsque je suis avec vous, j'ai quelque sorte de honte de vous faire de pareilles protestations [49]. Que les jours auxquels les augures doivent faire leurs fonctions sont bien marqués dans les livres de Lépidus, et que cela s'accorde bien avec les mesures que j'ai prises pour mon retour [50]! Vous me déterminez fort à partir par l'espérance que vous me donnez que je pourrai vous voir en Grèce; mais que cela ne dérange point vos affaires. J'attends la lettre de Népos. Est-il possible qu'il soit si curieux de mes ouvrages, lui qui méprise si fort le genre d'écrire dont je me fais le plus d'honneur [51]! Vous me dites que vous lui donnez la première place après moi; mais il faut vous mettre à la mienne [52]; pour Népos, c'est un homme divin. Il n'y a point de recueil de mes lettres [53].

γωγή. Sed habet Tiro instar septuaginta. Et quidem sunt a te quædam sumendæ. Eas ego, oportet, perspiciam, corrigam. Tum denique edentur.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

Ego adhuc (perveni enim Vibonem ad Sicam) magis commode, quam strenue navigavi: remis enim magnam partem: prodromi nulli. Illud satis opportune: duo sinus fuerunt, quos tramitti[a] oporteret, Pæstanus et Vibonensis: utrumque pedibus æquis transmisimus. Veni igitur ad Sicam octavo die e Pompejano, cum unum diem Veliæ constitissem: ubi quidem fui sane libenter apud Talnam nostrum: nec potui accipi, illo absente præsertim, liberalius. IX kal. igitur ad Sicam. Ibi tamquam domi meæ scilicet. Itaque obduxi posterum diem. Sed putabam, cum Regium venissem, fore, ut illic, δολιχὸν πλόον ὁρμαίνοντες, cogitaremus, corbitane Patras, an actuariolis ad Leucopetram Tarentinorum,[b] atque inde Corcyram: et, si oneraria, statimne freto, an Syracusis. Hac super re scribam ad te te Regio. Mehercule, mi Attice, sæpe mecum, ἦ δεῦρ' ὁδὸς σοι τί δύναται; cur ego tecum non sum? cur, ocellos Italiæ, villulas meas non video? sed id satis superque, tecum me non esse. Quid fugientem? periculumne? id nunc quidem,

[a] Oportet. — [b] Ast inde.

Tiron en a environ soixante et dix ; vous en pourrez fournir quelques-unes. Il faut que je les revoie et que je les retouche ; on pourra ensuite les rendre publiques.

LETTRE VIII.

Au même.

Je n'ai pu encore venir qu'à Vibone chez Sica. Notre voyage a été assez heureux jusqu'à présent ; mais nous avons fait fort peu de diligence, et nous n'avons été le plus souvent qu'à rames ; les vents qui précèdent la canicule [54] n'ont point soufflé. Heureusement nous avons eu un vent arrière [55] pour traverser les deux golfes de Pestum [56] et de Vibone [57]. Je ne suis donc arrivé chez Sica que le huitième jour depuis mon départ de Pompéii. Je me suis arrêté un jour à Vélia chez notre ami Talna, où j'ai été fort bien reçu ; on ne pouvait mieux faire, en son absence, les honneurs de sa maison. Je suis donc arrivé le vingt-quatre chez Sica, où j'ai été comme chez moi ; aussi j'y ai passé tout le jour suivant. Mais, lorsque je serai arrivé à Rhégium, il faudra, avant que de me remettre en mer, examiner si je dois passer à Patres dans un vaisseau de charge [58], ou bien si je dois, avec mes petits vaisseaux, aller à Leucopétra [59], port des Tarentins, pour aller de là à Corcyre ; et en cas que je m'embarque dans un vaisseau de charge, si je dois passer tout droit de Rhégium en Grèce, ou si je dois auparavant aller à Syracuse. Je vous manderai de Rhégium le parti que j'aurai pris. En vérité, mon cher Atticus, je me dis souvent : Pourquoi faire ce voyage [60] ? pourquoi ne pas demeurer avec vous ? pourquoi quitter mes jolies maisons de campagne, qui sont dans le plus beau pays de l'Italie [61] ?

nisi fallor, nullum est. Ad ipsum enim revocat me auctoritas tua. Scribis enim, in cœlum ferri profectionem meam, sed ita, si ante kal. jan. redeam : quod quidem certe enitar. Malo enim vel cum timore domi esse, quam sine timore Athenis tuis. Sed tamen prospice, quo ista vergant : mihique aut scribe, aut quod multo malim, affer ipse. Hæc hactenus. Illud velim in bonam partem accipias, me agere tecum, quod tibi majori curæ sciam esse, quam ipsi mihi. Nomina mea, per deos, expedi, exsolve. Belle reliqua reliqui. Sed opus est diligentia, coheredibus pro Cluviano kal. sext. persolutum ut sit. Cum Publilio quo modo agendum sit, videbis. Non debet urgere, quoniam jure non utimur, sed tamen ei quoque satisfieri plane volo. Terentiæ vero, quid ego dicam? etiam ante diem, si potes. Quin si, ut spero, celeriter in Epirum; hoc, quod satisdato debeo, peto a te, ut ante provideas, planeque expedias, et solutum relinquas. Sed de his satis; metuoque, ne tu nimium putes. Nunc negligentiam meam cognosce. De Gloria librum ad te misi : at in eo proœmium id est, quod in Academico tertio. Id evenit ob eam rem, quod habeo volumen proœmiorum. Ex eo eligere soleo, cum aliquod σύγγραμμα institui. Itaque jam in Tusculano,

Mais quand il n'y aurait que la peine que j'ai de m'éloigner de vous, c'en serait trop, et pourquoi est-ce que je vous quitte? Pour fuir le péril? Je crois qu'à présent il n'y en a aucun, et vous voulez que je revienne lorsqu'il y en aura; car vous me dites qu'on approuve fort le voyage que je fais, pourvu que je sois de retour avant le premier de janvier. Je ferai mon possible pour cela; car j'aime mieux être à Rome, même en courant quelque risque, que d'être en sûreté à Athènes, où vous vous plaisez si fort. Tâchez néanmoins, en attendant, de prévoir comment les affaires tourneront, et écrivez-le-moi; ou, ce que j'aimerais beaucoup mieux, venez me le dire vous-même. En voilà assez là-dessus. Trouvez bon, je vous prie, que je vous recommande mes affaires, quoique je sache que vous y donnez plus d'attention que moi-même. Liquidez et acquittez mes dettes, je vous en conjure. J'ai laissé assez de fonds; mais il faut faire des diligences pour le recouvrement. Faites en sorte que l'on puisse payer le premier d'août les cohéritiers de Cluvius, pour leur part de cette maison qu'ils m'ont cédée. Vous verrez ce qu'il y aura à faire avec Publilius; il ne doit pas me presser, puisque je n'ai pas agi avec lui à la rigueur; cependant je veux qu'il soit content. Pour Térentia, non-seulement je souhaite qu'on la paye exactement, je voudrais même qu'on pût la payer avant l'échéance. Je vous prie encore, si vous partez bientôt pour l'Épire, comme je l'espère, de penser auparavant à cette dette pour laquelle j'ai répondu [8], et de la faire payer avant votre départ. Mais en voilà assez; je crains même que vous ne trouviez que c'en est trop. Voici maintenant une preuve de ma distraction. J'ai mis au *Traité de la Gloire*, que je vous ai envoyé depuis peu, le préambule que j'avais déjà mis au troisième des Académiques. C'est que j'ai plusieurs préambules

qui non meminissem, me abusum isto prooemio, conjeci id in eum librum, quem tibi misi. Cum autem in navi legerem Academicos, agnovi erratum meum. Itaque statim novum prooemium exaravi; tibi misi. Tu illud desecabis, hoc agglutinabis. Piliæ salutem dices, et Atticæ, deliciis atque amoribus meis.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

Octavo id. sext. cum a Leucopetra profectus (inde enim tramittebam) stadia circiter ccc processissem, rejectus sum austro vehementi ad eandem Leucopetram. Ibi cum ventum exspectarem (erat enim villa Valerii nostri, ut familiariter essem, et libenter) Regini quidam, illustres homines, eo venerunt, Roma sane recentes; in iis Bruti nostri hospes, qui Brutum Neapoli reliquisset. Hæc afferebant, edictum Bruti et Cassii; et fore frequentem senatum kalendis: a Bruto et Cassio litteras missas ad consulares et prætorios, ut adessent, rogare. Summam spem nuntiabant: fore, ut Antonius cederet, res conveniret, nostri Romam redirent. Addebant etiam, me desiderari, subaccusari. Quæ cum audissem, sine ulla dubitatione abjeci consilium profectionis, quo mehercule ne antea quidem delectabar. Lectis vero

tout faits [63]; et quand je travaille à quelque nouvel ouvrage, j'en choisis un. Ainsi, pendant que j'étais à Tusculum, j'ai mis celui-ci à la tête du *Traité de la Gloire*, parce que je ne me suis pas souvenu que je l'avais déjà employé ailleurs. Mais, en lisant dans mon vaisseau les livres académiques, je m'en suis aperçu. J'ai donc fait sur-le-champ un autre préambule que je vous envoie; vous ferez ôter l'autre, et coller celui-ci à sa place. Mes complimens à Pilia, et mes inclinations à la charmante Attica.

LETTRE VII.

Au même.

Je fis voile de Leucopétra pour la Grèce, le sixième d'août; mais à peine étions-nous à trois cents stades [64] du port, que nous y fûmes repoussés par un vent de midi très-violent. J'attendais donc un vent favorable; et comme notre ami Valérius a sur cette côte une maison de campagne, j'y étais commodément et agréablement, lorsqu'il vint de Rhégium quelques personnes des plus distinguées de cette ville, qui étaient arrivées tout fraîchement de Rome; entre autres un hôte de Brutus, qu'il avait vu à Naples. Voici ce qu'ils nous apprirent; ils nous firent voir l'édit [65] de Brutus et de Cassius, et nous dirent que l'assemblée du sénat serait fort nombreuse le premier de septembre; que Brutus et Cassius avaient écrit aux consulaires et aux prétoriens, pour les prier de s'y trouver; qu'il y avait tout lieu d'espérer qu'Antoine se relâcherait de ses prétentions; que les affaires s'accommoderaient, et que les conjurés reviendraient à Rome. Ils ajoutaient qu'on me souhaitait, et qu'on trouvait même que j'avais eu quelque

tuis litteris, admiratus equidem sum, te tam vehementer sententiam commutasse; sed, non sine causa, arbitrabar. Etsi, quamvis non fueris suasor et impulsor profectionis meæ, approbator certe fuisti, dummodo kal. jan. Romæ essem. Ita fiebat, ut, dum minus periculi videretur, abessem, in flammam ipsam venirem. Sed hæc, etiamsi non prudenter, tamen ἀνεμέσητα sunt; primum, quod de mea sententia acta sunt; deinde, etiamsi te auctore, quid debet, qui consilium dat, præstare præter fidem? Illud admirari satis non potui, quod scripsisti his verbis: *veni igitur : tu, qui εὐθανασίαν veni : *[a]* relinquis patriam?* An ego relinquebam, aut tibi tum relinquere videbar? tu id non modo non prohibebas, verum etiam approbabas. Graviora, quæ restant. *Velim σχόλιον aliquod elimes ad me, oportuisse te istuc facere.* Itane, mi Attice? defensione eget meum factum, præsertim apud te, qui id mirabiliter approbasti? ego vero istum ἀπολογισμὸν συντάξομαι, sed ad eorum aliquem, quibus invitis et dissuadentibus profectus sum. Etsi quid jam opus est σχολίῳ? si perseverassem, opus fuisset. At hoc ipsum non constanter. Nemo doctus unquam (multa autem de hoc genere scripta sunt), mutationem consilii, in-

[a] *Relinques.*

tort de m'éloigner. Toutes ces nouvelles me déterminèrent à ne point continuer mon voyage ; et certainement je ne m'étais résolu qu'avec peine à partir. Lorsque j'eus lu votre lettre, je fus surpris, à la vérité, que vous eussiez si fort changé de sentiment ; mais je ne doutai point que vous n'eussiez eu de bonnes raisons. Il est vrai que ce n'est pas vous qui m'avez porté et déterminé à ce voyage, mais vous avez cru du moins que je pouvais le faire, pourvu que je fusse de retour à Rome le premier de janvier. De cette manière, j'aurais été absent dans un temps où il n'y aurait pas eu beaucoup de danger à courir, pour revenir lorsque les affaires auraient été le plus échauffées. Cela n'était pas fort prudent ; mais je ne m'en prends pas à vous : premièrement, je m'y suis porté de moi-même ; et, quand vous m'y auriez déterminé, je sais que, lorsqu'on donne des conseils à ses amis, on ne doit répondre que de ses bonnes intentions. Ce qui me surprend fort, c'est que vous m'écriviez en ces termes : *Venez donc, vous qui estimez tant une belle mort*[66]*; venez, abandonnerez-vous votre patrie ?* Était-ce l'abandonner ? et pensiez-vous ainsi, lorsqu'au lieu de me détourner de faire ce voyage, vous l'approuviez ? Voici quelque chose de plus fort. *Il faut que vous m'adressiez un écrit où vous marquerez les raisons que vous avez eues.* Quoi donc ! mon cher Atticus, est-il besoin que je me justifie, surtout auprès de vous qui aviez si fort approuvé ce voyage ? Je pourrai faire cette apologie ; mais je l'adresserai à quelqu'un de ceux qui m'avaient conseillé de ne point partir. Après tout, cette apologie n'est plus nécessaire ; cela aurait été bon si j'avais continué mon voyage. Mais, me direz-vous, il paraît toujours en cela de l'inconstance ; et moi je vous réponds que, de tous les philosophes qui ont écrit sur cette matière, et il y en a beaucoup, aucun

constantiam dixit esse. Deinceps igitur hæc. *Nam si a Phædro nostro, expedita excusatio esset. Nunc quid respondemus?* Ergo id erat meum factum, quod Catoni probare non [a] possem, flagitii scilicet plenum et dedecoris. Utinam a primo ita tibi esset visum! Tu mihi, sicut esse soles, fuisses Cato. Extremum illud vel molestissimum; *Nam Brutus noster silet*: hoc est, non audet hominem id ætatis monere. Aliud nihil habeo, quod ex iis a te verbis significari putem: et hercule ita est. Nam XVI kal. sept. cum venissem Veliam, Brutus audivit. Erat enim cum suis navibus apud [b] Haletem fluvium, citra Veliam millia passuum III pedibus ad me statim. Dii immortales, quam valde ille reditu, vel potius reversione mea lætatus, effudit illa omnia, quæ tacuerat; ut recordarer illud tuum, *nam Brutus noster silet.* Maxime autem dolebat, me kal. sext. in senatu non fuisse: Pisonem ferebat in cœlum: se autem lætari, quod effugissem duas maximas vituperationes. Unam, quam itinere faciendo me intelligebam suscipere, desperationis ac relictionis reipublicæ: flentes mecum vulgo querebantur, quibus de meo celeri reditu non probabam: alteram, de qua Brutus, et qui una erant (multi autem

[a] Possim. — [b] Heletem.

n'a dit que changer de résolution c'était être inconstant. Vous ajoutez : *S'il s'agissait de Phèdre, notre ami* [67], *il serait aisé de l'excuser ; mais que pouvons-nous dire pour vous?* Ainsi donc le parti que j'avais pris ne pouvait être approuvé par Caton [68] ; c'était un crime, et je me déshonorais. J'aurais bien voulu que vous en eussiez jugé de même dès que j'y ai pensé ; vous auriez été pour moi un Caton, comme vous l'êtes souvent. Vous finissez par ces mots, qui me font plus de peine que tout le reste. *Pour Brutus, il ne dit rien ;* c'est-à-dire qu'il n'ose pas donner des avis à un homme de mon âge. Je ne vois pas que ces paroles puissent signifier autre chose : voici ce qui me l'a confirmé. J'arrivai à Vélia [69] le dix-septième d'août. Brutus, qui était avec ses vaisseaux à l'embouchure du fleuve Hélète [70], trois mille pas en-deçà de Vélia, l'ayant su, vint me trouver par terre. Bon dieu qu'il a été ravi que je fusse de retour, ou, pour mieux dire, que je n'eusse point continué mon voyage ! Il me dit librement ce qu'il n'avait osé me dire jusqu'alors, et cela me fit souvenir de ces mots de votre lettre, *pour Brutus, il ne dit rien.* Il est surtout fort fâché que je n'aie pas été au sénat le premier d'août, et il élève Pison jusqu'aux cieux [71]. Il me témoigna qu'il était ravi, qu'en revenant, je me fusse mis à couvert de deux grands reproches. Qu'en premier lieu, il semblait que j'abandonnasse la république comme si les affaires avaient été désespérées ; et en effet, tous ceux que je rencontrais sur mon chemin en allant en Grèce, me faisaient ce reproche les larmes aux yeux, ne pouvant se persuader que je serais de retour aussitôt que je le disais. Qu'en second lieu, on s'était imaginé que j'allais en Grèce pour voir les jeux olympiques [72]. Brutus, et un grand nombre d'autres personnes qui étaient avec lui, me témoignèrent qu'ils étaient fort aises que j'eusse détruit

erant), lætabantur, quod eam vituperationem effugissem, me existimari ad Olympia. Hoc vero nihil turpius, quovis reipublicæ tempore : sed hoc ἀναπολόγητον. Ego vero austro gratias miras, qui me a tanta infamia averterit. Reversionis has speciosas causas habes, justas illas quidem, et magnas, sed nulla justior, quam quod tu idem aliis litteris : *provide, si cui* [a] *quid debetur, ut sit unde par pari respondeatur. Mirifica enim δυσχρηστία est propter metum armorum.* In freto medio hanc epistolam legi, ut, quid possem providere, in mentem mihi non veniret, nisi ut præsens me ipse defenderem. Sed hæc hactenus. Reliqua coram. Antonii edictum legi a Bruto, et horum contra, scriptum præclare. Sed quid ista edicta valeant, aut quo spectent, plane non video : nec ego nunc, ut Brutus censebat, istuc ad rempublicam capessendam venio. Quid enim fieri potest? num quis Pisoni est assensus? num rediit ipse postridie? sed abesse hanc ætatem longe a sepulcro negant oportere. Sed obsecro te, quid est quod audivi de Bruto? Piliam πειράζεσθαι παραλύσει, te scripsisse ajebat. Valde sum commotus : etsi idem, te scribere, sperare melius. Ita plane velim. Ei dicas plurimam salutem, et suavissimæ Atticæ. Hæc scripsi navigans, cum Pompejanum accederem, XIIII kal.

[a] *Quod.*

ce soupçon. Et certainement il n'y aurait rien de plus honteux, dans quelque temps que ce pût être; mais, dans la conjoncture présente, rien ne pourrait me justifier. Je suis bien obligé au vent de midi de m'avoir sauvé mon honneur. Voilà les raisons qui m'ont obligé de revenir; elles sont très-justes et très-fortes, et ce sont celles qui sont pour le public [73]; mais il n'y en a point de meilleure que celle que vous me fournissez vous-même dans une autre lettre: *Si vous devez quelque chose, prenez des mesures pour vous faire payer de ce qui vous est dû; car l'argent est très-rare maintenant qu'on se croit à la veille d'une guerre civile.* J'étais au milieu du détroit lorsque je lus cette lettre, et je ne trouvai d'autres mesures à prendre que de venir moi-même solliciter mes affaires. Mais en voilà assez; je vous en dirai davantage lorsque nous serons ensemble. Brutus m'a fait voir l'édit d'Antoine, avec la réponse qu'ils y ont faite, que j'ai trouvée très-bien; mais je ne vois point à quoi peuvent être bons tous ces édits. Aussi je ne viens point, comme le croit Brutus, pour me mettre à la tête des affaires. Que peut-on faire pour la république? Quelqu'un a-t-il suivi l'avis de Pison? et est-il revenu lui-même le lendemain au sénat [74]? Mais on ne veut pas qu'à mon âge on ménage sa vie [75]. Dites-moi un peu, je vous prie, qu'est-ce que j'apprends? Vous mandez à Brutus que Pilia est menacée d'une paralysie; cela m'a fort alarmé, quoique vous ajoutiez, à ce que m'a dit Brutus, que vous espériez que ce ne serait rien, ce que je souhaite de tout mon cœur. Faites-lui bien mes complimens et à l'aimable Attica. J'ai écrit cette lettre le dix-neuf, dans mon vaisseau, en arrivant à Pompéii.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

Cum sciam, quo die venturus sim, faciam, ut scias. Impedimenta exspectanda sunt, quæ Anagnia veniunt: et familia ægra est. Kal. vesperi litteræ mihi ab Octaviano. Magna molitur. Veteranos, quiqui Casilini et Calatiæ sunt, perduxit ad suam sententiam. Nec mirum: quingenos denarios dat; cogitat reliquas colonias obire. Plane hoc spectat, ut se duce bellum geratur cum Antonio. Itaque video paucis diebus nos in armis fore. Quem autem sequamur? vide nomen: vide ætatem. Atque a me postulat, primum ut clam colloquatur mecum, vel Capuæ, vel non longe a Capua. Puerile hoc quidem, si id putat clam fieri posse. Docui per litteras, id nec opus esse, nec fieri posse. Misit ad me Cæcinam quendam Volaterranum, familiarem suum, qui hæc pertulit: Antonium cum legione Alaudarum ad urbem pergere, pecunias municipiis imperare, legionem sub signis ducere. Consultabat, utrum Romam cum CIↃ CIↃ CIↃ veteranorum proficisceretur, an Capuam teneret, et Antonium venientem excluderet, an iret ad tres legiones macedonicas, quæ iter secundum mare superum faciunt; quas sperat suas esse. Eæ congiarium ab Antonio accipere noluerunt, ut hic quidem narrat, et ei convicium grave fecerunt, con-

LETTRE VIII.

Au même.

Quand je saurai quel jour je pourrai être à Rome, je vous le manderai. Il faut que j'attende mon équipage qui vient d'Agnanie [76], et j'ai plusieurs de mes gens malades. J'ai reçu le premier [77] du mois, au soir, une lettre d'Octavianus; il a de grands desseins; il a engagé dans son parti tous les soldats vétérans qui sont à Casilinum [78] et à Calatia [79]; je n'en suis pas surpris; il leur donne à chacun cinq cents deniers [80]; il veut aller faire un tour dans toutes les autres colonies. Son but, c'est de commander les troupes [redacted]era à Antoine; ainsi je vois que, dans peu de jours, [redacted]ra les armes. Qui suivrons-nous? Pensez au nom qu'Octavius a pris, et à sa grande jeunesse. Il me demande d'abord d'avoir une conférence secrète avec moi à Capoue ou auprès de cette ville. Cela est bien d'un jeune homme, de s'imaginer que nous puissions nous voir sans qu'on le sache. Je lui ai mandé que cela n'était ni nécessaire ni possible. Il m'a envoyé un certain Cécina de Volterre [81], son ami particulier, qui m'a dit qu'Antoine s'avançait vers Rome avec la légion des Alaudes [82]; qu'il tirait de l'argent des villes municipales, et que ses troupes marchaient en corps d'armée. Octavianus me demande si je suis d'avis qu'il aille à Rome avec ses trois mille vétérans, ou qu'il se poste à Capoue, pour s'opposer à la marche d'Antoine, ou bien qu'il aille au-devant des trois légions qui viennent de Macédoine, et qui ont pris leur route le long de la mer Adriatique; il espère qu'elles se donneront à lui [83]. Les soldats de ces légions n'ont point voulu recevoir l'argent d'Antoine [84],

cionantemque reliquerunt. Quid quæris? ducem se profitetur, nec nos sibi putat deesse oportere. Equidem suasi, ut Romam pergeret. Videtur enim mihi et plebeculam urbanam, et, si fidem fecerit, etiam bonos viros secum habiturus. O Brute, ubi es? quantam εὐκαιρίαν amittis? non equidem hoc divinavi, sed aliquid tale putavi fore. Nunc tuum consilium exquiro. Romamne venio, an hic maneo, an Arpinum (ἀσφάλειαν habet is locus) fugiam? Romam; ne desideremur, si quid actum videbitur. Hoc igitur explica. Numquam in majore ἀπορίᾳ fui.



EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

Binæ uno die mihi litteræ ab Octavio: nunc quidem, ut Romam statim veniam: velle se rem agere per senatum: cui ego, non posse senatum ante kal. jan. quod quidem ita credo. Ille autem addit, *consilio tuo*. Quid multa? ille urget: ego autem σκήπτομαι. Non confido ætati: ignoro, quo animo: nil sine Pansa tuo volo. Vereor, ne valeat Antonius: nec a mari discedere libet: et metuo, ne quæ ἀριστεία me absente. Varroni quidem displicet consilium pueri; mihi non. Firmas copias habet: Brutum habere potest: et rem gerit palam; centuriat Capuæ; dinume-

à ce que m'a dit Cécina; ils l'ont chargé d'injures; et lorsqu'il a voulu les haranguer, ils l'ont laissé haranguer tout seul. Que vous dirai-je? Octavianus veut se mettre à la tête d'un parti, et il compte que je le seconderai. Je lui ai conseillé d'aller à Rome; selon toutes les apparences, il aura pour lui tout le menu peuple, et même les gens du bon parti, s'ils croient pouvoir se fier à lui. Brutus, où êtes-vous [85]? que vous perdez une belle occasion! Je n'ai pas deviné ceci précisément, mais j'ai toujours cru qu'il arriverait quelque chose de semblable. Dites-moi maintenant si je dois aller à Rome ou demeurer ici, ou si je me sauverai à Arpinum. J'y serais plus en sûreté; mais, d'autre part, je serais fâché de ne me pas trouver à Rome, si ma présence y était nécessaire. Déterminez-moi; je n'ai jamais été dans une plus grande incertitude.

LETTRE IX.

Au même.

J'ai reçu en un même jour deux lettres d'Octavius. Il me prie à présent de venir au plus tôt à Rome, m'assurant qu'il ne veut agir que par l'autorité du sénat. Je lui ai mandé qu'on ne pouvait pas assembler le sénat avant le premier de janvier [86], et je crois en effet que cela ne se peut pas. Octavius ajoute qu'il veut se conduire par mes conseils; en un mot, il me presse; mais moi je ne me presse point. Je ne me fie point à sa jeunesse, je ne sais s'il est bien intentionné, et je ne veux rien faire sans votre ami Pansa. Je crains qu'Antoine ne soit le plus fort; je n'ai point envie de m'éloigner de la mer; d'un autre côté, je crains qu'il ne se passe en mon absence quelque chose dont je voudrais bien partager l'hon-

rat. Jam jamque video bellum. Ad hæc rescribe. Tabellarium meum kalend. Roma profectum sine tuis litteris, miror.

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO SAL.

[a] SEPTIMO id. veni ad me in Sinuessanum. Eodem die vulgo loquebantur, Antonium mansurum esse Casilini. Itaque mutavi consilium : statueram enim recta Appia Romam. Facile me ille esset assecutus. Ajunt enim eum cæsarina uti celeritate. Verti igitur me a Minturnis Arpinum versus. Constitueram, ut II idus aut Aquini manerem, aut in Arcano. Nunc, mi Attice, tota mente incumbe in hanc curam. Magna enim res est. Tria sunt autem, maneamne Arpini, an propius accedam, an veniam Romam. Quod censueris, faciam. Sed quamprimum : avide exspecto tuas litteras. VI idus mane in Sinuessano.

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO SAL.

NONIS accepi a te duas epistolas : quarum alteram

[a] Sexto kal.

neur avec les bons citoyens. Varron n'approuve point les projets de ce jeune homme; mais je ne suis point de cet avis. Il a de bonnes troupes; il peut se joindre avec Décimus Brutus [87]; il agit déjà en chef de parti; il rassemble des soldats [88] à Capoue, et les paye bien [89]. Nous allons donc avoir la guerre. Dites-moi ce que vous pensez de tout cela. Je suis surpris que mon messager, qui est parti de Rome le premier de ce mois, ne m'ait point apporté de lettre de vous.

LETTRE X.

Au même.

J'ARRIVAI à ma maison de Sinuesse le sept [90]. Le bruit courait qu'Antoine devait coucher le même jour à Casilinum; ainsi j'ai quitté le dessein que j'avais d'aller tout droit à Rome par le grand chemin d'Appius. Antoine aurait pu m'atteindre, car on dit que c'est un autre César pour la diligence [91]. Quand j'ai été à Minturnes, j'ai tourné du côté d'Arpinum [92]. Je compte de coucher demain à Aquinum [93] ou à Arcé. Il faut à présent, mon cher Atticus, que vous pensiez sérieusement à ce que je dois faire. Il s'agit de savoir si je demeurerai à Arpinum, ou si je m'approcherai davantage, ou si j'irai à Rome. Je ferai ce que vous me conseillerez; mais marquez-le-moi au plus tôt : j'attends de vos nouvelles avec impatience. Le huit au matin, à ma maison de Sinuesse.

LETTRE XI.

Au même.

J'AI reçu deux de vos lettres; l'une du premier de ce mois,

kal. dederas, alteram pridie. Igitur prius ad superiorem. Nostrum opus tibi probari lætor : ex quo ἄνθη ipsa posuisti, quæ mihi florentiora sunt visa tuo judicio. Cerulas enim tuas miniatulas illas extimescebam. De Sica ita est, ut scribis. Ast ægre me tenui. Itaque perstringam sine ulla contumelia Sicæ aut Septimiæ : tantum, ut sciant παῖδες παίδων sine sillo Lucilliano, eum ex C. Fadii filia liberos habuisse. Atque utinam eum diem videam, cum ista oratio ita libere vagetur, ut etiam in Sicæ domum introeat! sed illo tempore opus est, quod fuit illis triumviris. Moriar, nisi facete. Tu vero leges Sexto, ejusque judicium mihi perscribes. Εἷς ἐμοὶ μύριοι. Caleni interventum, et Calvenæ cavebis. Quod vereris, ne ἀδόλεσχος mihi tu? quis minus? cui, ut Aristophani Archilochi jambus, sic epistola longissima quæque optima videtur. Quod me admones : tu vero etiamsi reprehenderes, non modo facile paterer, sed etiam lætarer : quippe cum in reprehensione est prudentia cum εὐμενείᾳ. Ita libenter ea corrigam, quæ a te animadversa sunt, *eodem jure, quo Rubriana* potius, quam *quo Scipionis* : et de laudibus Dolabellæ deruam cumulum. Attamen est isto loco bella, ut mihi videtur, εἰρωνεία, quod eum ter contra cives in acie. Illud etiam malo, *indignissimum est hunc vivere*, quam *quid indignius?* Πεπλογραφίαν Varronis tibi probari, non moleste fero : a quo adhuc Ἡρακλείδειον illud non abstuli. Quod me hortaris ad scribendum : amice tu quidem ; sed me scito agere nihil aliud. Gravedo

et l'autre du dernier du mois passé. Je commencerai par la plus vieille. Je suis ravi que vous soyez content de ma harangue, dont vous avez marqué les plus beaux endroits; votre goût me les fera trouver meilleurs; je craignais fort votre crayon [93 bis]. Ce que vous me dites de Sica est vrai; je n'ai pu me retenir, mais je retrouverai le moyen de ne point offenser Sica ni Septimia [94]; il me suffit de faire savoir à la postérité, sans prendre un ton satirique [95], qu'Antoine a eu des enfans de la fille de C. Fadius. Je souhaite qu'un jour cette harangue puisse être assez publique pour parvenir jusqu'à Sica [96]; mais il faudrait pour cela que les choses fussent comme elles étaient du temps de ces triumvirs [97]; je veux mourir s'il y a rien de plus plaisant que ce que vous me dites là-dessus. Vous lirez ma harangue à Sextus Péducéus, et vous me manderez ce qu'il en pense. Son suffrage en vaut pour moi dix mille autres; mais prenez garde que Calénus et Matius [98] ne s'y trouvent. Vous appréhendez, dites-vous, de m'ennuyer; vous? moi? jamais scrupule ne fut plus mal fondé. Bien loin de là, je pense de vos lettres ce qu'Aristophane dit des *iambes* d'Archilochus [99], que les plus longs sont les meilleurs. Quant aux avis que vous me donnez, je les recevrais avec plaisir quand ce seraient des critiques, persuadé que la raison et l'amitié vous les dicteraient. Je corrigerai donc volontiers les endroits de ma harangue que vous me marquez. Je mettrai *eodem jure, quo Rubriana,* au lieu de *quo Scipionis* [100], et je retrancherai quelque chose des louanges que je donne à Dolabella. Il me semble, après tout, que c'est assez bien se moquer de lui, que de lui faire un mérite de ce qu'il s'est trouvé à trois batailles où il combattait contre ses citoyens [101]. J'aime mieux aussi *indignissimum est hunc vivere,* que *quid indignius* [102]. Je suis bien aise que vous soyez content de la *Pé-*

tua mihi molesta est. Quæso adhibe, quam soles, diligentiam. *O Tite*, tibi prodesse, lætor. Anagnini sunt, Mustela ταξιάρχης, et Laco, qui plurimum bibit. Librum, quem rogas, perpoliam, et mittam. Hæc ad posteriorem. Τὰ περὶ τοῦ καθήκοντος, quatenus Panætius, absolvi duobus : illius tres sunt. Sed cum initio divisisset ita, tria genera exquirendi officii esse; unum, cum deliberemus, honestum, an turpe sit; alterum, utile, an inutile; tertium, cum hæc inter se pugnare videantur, quomodo judicandum sit : qualis causa Reguli; redire honestum, manere utile: de duobus primis præclare disseruit; de tertio pollicetur se deinceps : sed nihil scripsit. Eum locum Posidonius persecutus. Ego autem et ejus librum arcessivi, et ad Athenodorum Calvum scripsi, ut ad me τὰ κεφάλαια mitteret; quæ exspecto : quem velim cohortere, et roges, ut quamprimum. In eo est περὶ τοῦ κατὰ περίστασιν καθήκοντος. Quod de inscriptione quæris; non dubito, quin καθῆκον *officium* sit, nisi quid tu aliud : sed inscriptio plenior, *de officiis*. Προσφωνῶ autem Ciceroni filio. Visum est non ἀνοίκειον. De Myrtilo dilucide. O quales tu semper istos! itane in D. Brutum? dii istis. Ego me, ut scripseram, in Pompejanum non abdidi, primo tempestatibus, quibus

plographie de Varron [103]; je n'ai point encore pu tirer de lui le traité qu'il m'a promis de m'adresser [104]. Vous m'exhortez à composer, et je vous en sais bon gré; mais vous pouvez compter que je ne fais autre chose. Je suis fâché de votre incommodité. Observez, je vous prie, à votre ordinaire, un régime exact. Je suis ravi que mon traité de la Vieillesse [105] vous soit de quelque utilité. Ces gens d'Anagnie, c'est Mustella, le chef des gladiateurs, et Lacon, ce grand ivrogne [106]. Je retoucherai l'ouvrage que vous me demandez [107], et je vous l'enverrai. Je vais à présent répondre à votre seconde lettre. J'ai renfermé, dans les deux premiers livres des Offices, ce que Panétius [108] a mis en trois : voici comme il divise son ouvrage. Il dit que, lorsqu'on délibère, il y a trois choses à examiner; si ce qu'on veut faire convient à un honnête homme, ou en est indigne; si cela est utile ou nuisible; enfin, lorsqu'il paraît qu'on ne peut accorder l'honnête avec l'utile, quel parti il faut prendre. Comme dans l'affaire de Régulus : s'il retourne à Carthage, il lui en coûtera la vie; s'il n'y retourne pas, il manque à sa parole. Panétius a fort bien traité les deux premières parties, et il promet de traiter la troisième; mais il ne l'a point fait. Posidonius [109] a achevé ce que Panétius avait commencé. Je fais venir ce livre, et j'ai écrit à Athénodorus Calvus [110] de m'en envoyer les sommaires. Je les attends; exhortez-le, je vous prie, à me les envoyer au plus tôt. Posidonius y traite des devoirs qui changent selon les circonstances. Quant au titre de mon ouvrage, je ne doute point que notre *officium* ne réponde au καθῆκον des Grecs; mais *de officiis*, est une expression plus pleine. Je l'adresse à mon fils; il m'a paru que cela convenait assez. Vous avez fort bien démêlé l'affaire de Mirtilus [111], et vous me peignez à votre ordinaire ces gens-là. Quoi! ils en voulaient à Décimus Brutus [112]!

nil tetrius : deinde ab Octaviano quotidie litteræ, ut negotium susciperem, Capuam venirem, iterum rempublicam servarem; Romam utique statim.

.... Αἴδεσθεν μὲν ἀνήνασθαι, δεῖσαν δ' ὑποδέχθαι.

Is tamen egit sane strenue, et agit. Romam veniet cum manu magna : sed est plane puer. Putat senatum statim. Quis veniet? si venerit, quis, incertis rebus, offendet Antonium? kal. jan. erit fortasse præsidio : aut quidem ante depugnabitur. Puero municipia mire favent. Iter enim faciens in Samnium venit Cales, mansit Teani. Mirifica ἀπάντησις, et cohortatio. Hoc tu putares? ob hoc ego citius Romam, quam constitueram. Simul ac constituero, scribam. Etsi nondum stipulationes legeram (nec enim Eros venerat), tamen rem pridie idus velim conficias. Epistolas Catinam, Tauromenium, Syracusas commodius mittere potero; si Valerius interpres ad me nomina gratiosorum scripserit. Alii enim sunt alias : nostrique familiares fere demortui. Publice tamen scripsi, si uti vellet eis Valerius : aut mihi nomina mitteret. De lepidanis feriis Balbus ad me usque ad IIII kalend. Exspectabo tuas litteras : deque Torquati nego-

Que les dieux puissent les confondre! Je n'ai point été me renfermer à Pompéii, comme je vous l'avais marqué; le temps a été trop mauvais pour y aller [113]. D'ailleurs, je reçois tous les jours des lettres d'Octavius, qui me prie de me mettre à la tête des affaires, de venir à Capoue, et de sauver une seconde fois la république; qu'il marchera droit à Rome. *J'ai honte de refuser, et je crains d'accepter* [114]. Cependant Octavius a agi jusqu'à présent, et agit encore avec vigueur; mais ce n'est qu'un enfant. Il croit qu'on pourra d'abord assembler le sénat; qui est-ce qui y viendra? et quand on y viendrait, qui est-ce qui osera se déclarer contre Antoine dans l'incertitude où sont les affaires? Octavius pourra, le premier de janvier, soutenir et rassurer le sénat; où l'on en viendra peut-être aux mains auparavant. Toutes les villes municipales de l'Italie sont merveilleusement affectionnées à ce jeune homme. En allant au Samnium, il passa à Cales, et coucha à Théanum [115]; on accourait de tous côtés au-devant de lui, et on l'exhortait à soutenir son entreprise. L'auriez-vous cru? Cela me fera aller à Rome plus tôt que je ne l'avais résolu; quand je serai déterminé, je vous le ferai savoir. Quoique je n'aie pas encore vu les conventions dont vous me parlez (car Éros n'est pas encore arrivé), je vous prie de finir le douze cette affaire. Pour que j'écrive à Catine [116], à Tauroménium [117] et à Syracuse, il est bon que Valérius le truchement [118] m'envoie le nom de ceux qui ont du crédit; car cela change, et presque tous mes amis sont morts. J'ai toujours écrit des lettres au corps de ville. Si Valérius ne veut pas s'en servir, il n'a qu'à m'envoyer les noms des particuliers. Balbus m'a écrit que, suivant les féries marquées dans le livre de Lépidus [119], je pouvais être absent jusqu'au vingt-neuf [120]. J'attendrai de vos nouvelles, et je crois que vous serez instruit à

tiolo sciturum puto. Quinti litteras ad te misi, ut scires, quam valde eum amaret, quem dolet a te minus amari. Atticæ, quoniam, quod optimum in pueris est, hilarula est, meis verbis suavium des. Vale.

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO SAL.

Oppii epistolæ, quia perhumana erat, tibi misi exemplum. De Ocella, dum tu muginaris, nec mihi quidquam rescribis, cepi consilium domesticum. Itaque me pridie idus arbitror Romæ futurum. Commodius est visum, frustra me istic esse, cum id non necesse esset, quam, si opus esset, non adesse : et simul, ne intercluderer, metuebam. Ille enim jam adventare potest : etsi varii rumores, multique, quos cuperem veros. Nihil tamen certi. Ego vero, quidquid est, tecum potius, quam animi pendeam, cum a te absim, et de te, et de me. Sed quid tibi dicam, [a] bonum animum. De Ἡρακλειδείῳ Varronis, negotia salsa. Me quidem nihil umquam sic delectavit. Sed hæc, et alia majora coram.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

O casum mirificum! VI idus cum ante lucem de

[a] Πονοῦμαι enim. De Ἡ.

présent de cette petite affaire de Torquatus. Je vous envoie une lettre de mon frère, pour vous faire voir combien il aime à présent son fils, et combien il est fâché que vous ne l'aimiez point. Puisque Attica est de si belle humeur, ce qui est fort bon dans les enfans, je vous prie de la baiser pour moi. Adieu.

LETTRE XII.

Au même.

Je vous envoie une copie de la lettre d'Oppius, parce que je l'ai trouvée fort honnête. Pendant que vous délibérez sur l'affaire d'Ocella sans rien conclure, et sans me faire réponse, j'ai pris mon parti de moi-même [121]. Je compte donc d'être à Rome le douze. J'ai cru qu'il valait mieux que j'y allasse quand même cela ne serait pas nécessaire, que de n'y être pas si l'on venait à avoir besoin de moi; d'ailleurs, j'appréhendais que les chemins ne fussent plus libres, car Antoine peut arriver de jour à autre, quoiqu'on en parle fort diversement, et qu'on dise bien des choses que je voudrais bien qui fussent vraies; mais on ne sait rien de certain. Quoi qu'il en soit, j'aime mieux être avec vous, que d'être en peine ici et par rapport à vous, et par rapport à moi. Que voulez-vous? il faut avoir bon courage [122]. Ce que vous me dites sur cet ouvrage de Varron est plein de sel, jamais rien ne m'a plus réjoui; mais nous parlerons ensemble de cela, et de beaucoup d'autres affaires plus importantes.

LETTRE XIII.

Au même.

L'heureuse rencontre! j'étais parti le huit de grand matin

Sinuessano surrexissem, venissemque diluculo ad pontem Tirenum, qui est Minturnis, in quo flexus est ad iter Arpinas, obviam mihi fit tabellarius, qui me offendit δολιχὸν πλόον ὁρμαίνοντα. Ego statim, cedo, inquam, si quid ab Attico. Nondum legere poteramus. Nam et lumina dimiseramus; nec satis lucebat. Cum autem luceret, ante scripta epistola ex duabus tuis prior mihi legi cœpta est. Illa omnium quidem elegantissima. Ne sim salvus, si aliter scribo, ac sentio; nihil legi humanius. Itaque veniam, quo vocas, modo adjutore te. Sed nihil tam ἀπροσδιόνυσον mihi primo videbatur, quam ad has litteras, quibus ego a te consilium petieram, te mihi ista rescribere. Ecce tibi altera, qua hortaris παρ' ἠνεμόεντα Μίμαντα, Νήσου ἐπὶ Ψυρίης, Appiam ἐπ' ἀριστερ' ἔχοντα. Itaque eo die mansi Aquini. Longulum sane iter, et [a] via inepta : inde postridie mane proficiscens, has litteras dedi : et quidem, ut a me dimitterem invitissimus, fecerunt Erotis litteræ. Rem tibi Tiro narrabit. Tu, quid faciendum sit, videbis. Præterea, possimne propius accedere (malo enim esse in Tusculano, aut uspiam in suburbano), an etiam longius discedendum [b] putes, crebro ad me velim scribas. Erit autem quotidie, cui des. Quod præterea consulis, quid tibi censeam faciundum, difficile est, cum absim. Verumtamen, si pares æque inter se, quiescendum : sin; latius manabit, et quidem ad nos, deinde communiter. Avide tuum consilium exspecto.

[a] Via amara. — [b] Putas.

de ma maison de Sinuesse, et j'étais avant le jour au pont de Minturnes [123] où l'on prend le chemin d'Arpinum, lorsque votre messager me rencontra dans le temps que je délibérais sur le chemin que je devais prendre [124]. Je lui demandai vite s'il n'avait point de lettres de vous. J'avais fait éteindre les flambeaux, et il ne faisait pas encore assez grand jour pour lire. Quand il fit clair, on me lut d'abord la lettre que vous aviez écrite la première. On ne peut rien voir de mieux dicté; que je meure si je ne le pense comme je vous le dis, je n'ai jamais rien vu de plus obligeant. J'irai donc où vous m'appelez, mais c'est à condition que vous m'aiderez de vos conseils. D'abord, je trouvais que tout ce que vous me disiez n'avait aucun rapport avec ce que je vous avais demandé [125]; mais voici une seconde lettre, où vous me dites énigmatiquement d'aller du côté du mont Apennin, et de gagner Arpinum [126]. C'est ce que j'ai fait; j'ai été coucher à Aquinum; la journée est assez grande, et le chemin fort mauvais. Je vous ai écrit cette lettre le lendemain matin avant que de partir. Je n'ai laissé partir Tiron qu'avec peine [127]; ce qu'Éros m'écrit m'a déterminé à l'envoyer à Rome; Tiron vous dira ce que c'est. Vous verrez ce qu'il y aura à faire. Je vous prie aussi de m'écrire souvent, et de me marquer si je puis sans risque m'approcher plus près de Rome (j'aimerais mieux être à Tusculum, ou dans quelque maison aux portes de Rome), ou si vous croyez que je ferai mieux de m'éloigner encore davantage; vous aurez tous les jours quelque commodité pour m'écrire. Quant aux conseils que vous me demandez sur le parti que vous devez prendre, je ne puis guère vous en donner que je ne sois à Rome. Je vous dirai seulement que tant qu'il y aura de l'égalité entre les deux partis, il faut demeurer en repos; mais si l'un des deux l'emporte, le mal s'étendra fort

Timeo, ne absim, cum adesse me sit honestius : venire non audeo. De Antonii itineribus nescio quid aliter audio, atque ad te scribebam. Omnia igitur velim explices, et ad me certa mittas. De reliquo quid tibi ego dicam ? ardeo studio historiæ (incredibiliter enim me commovet tua cohortatio) quæ quidem nec institui, nec effici potest sine tua ope. Coram igitur hoc quidem conferemus. In præsentia mihi velim scribas, quibus censoribus C. Fannius M. F. tribunus plebis fuerit. Videor mihi audisse, P. Africano, L. Mummio. Id igitur quæro. Tu mihi de iis rebus, quæ novantur, omnia certa, clara. III id. ex Arpinati.

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

Nihil erat plane, quod scriberem. Nam cum Puteolis essem, quotidie aliquid novi de Octaviano, multa etiam falsa de Antonio. Ad ea autem, quæ scripsisti (tres enim acceperam III idus a te epistolas), valde tibi assentior ; si multum possit Octavianus, multo firmius acta tyranni comprobatum iri, quam in Telluris, atque id contra Brutum fore : sin autem vincitur, vides intolerabilem Antonium : ut, quem velis, nescias. O Sextii tabellarium, hominem ne-

loin; il commencera par nous [128] et gagnera ensuite tout le monde. J'attends avec impatience que vous me déterminiez; j'ai peur d'être absent dans des circonstances où il serait de mon honneur d'être à Rome; d'autre part je crains de n'y être pas en sûreté. On dit à présent sur la marche d'Antoine des nouvelles assez différentes de celles que je vous avais mandées; tâchez donc d'en avoir de certaines, et faites-m'en part. Au reste, je vous assure que j'ai fort envie de travailler à quelque histoire [129]; ce que vous me dites m'encourage fort, mais c'est un dessein que je ne puis ni entreprendre, ni exécuter sans votre secours. En attendant, je vous prie de me marquer sous quels censeurs Caïus Fannius [130] fils de Marcus a été tribun. Il me semble que j'ai entendu dire que c'était sous Scipion l'Africain et sous L. Mummius; dites-moi si je ne me trompe point. Rendez-moi un compte exact et détaillé de tous les mouvemens présens. Le onze à ma maison auprès d'Arpinum.

LETTRE XIV.

Au même.

Je n'ai rien du tout à vous mander. Pendant que j'étais à Pouzzoles, j'apprenais tous les jours quelque chose de nouveau d'Octavianus; il courait aussi beaucoup de faux bruits touchant Antoine. Pour répondre à vos lettres, car j'en ai reçu trois le onze; vous avez grand raison de croire que si Octavianus a l'avantage, tout ce que le tyran a fait et réglé aura encore plus de force et d'autorité que nous ne lui en avons donné dans le temple de la Terre [131], et que cela serait fort contre l'intérêt de Brutus; mais d'un autre côté, si Octavianus est battu, jugez quelle sera alors l'insolence d'An-

quam! postridie Puteolis Romæ se dixit fore. Quod me mones, ut pedetentim; assentior: etsi aliter cogitabam. Nec me Philippus aut Marcellus movet: alia enim eorum ratio: et, si non est, tamen videtur. Sed in isto juvene, quamquam animi satis, auctoritatis parum est. Tamen vide, si forte in Tusculano recte esse possum, ne id melius sit (ero libentius: nihil enim ignorabo) an hoc, cum Antonius venerit. Sed, ut aliud ex alio, mihi non est dubium, quin, quod Græci καθῆκον, nos *officium*. Id autem, quid dubitas, quin etiam in rempublicam præclare caderet? nonne dicimus, *consulum officium*, *senatus officium?* præclare convenit, aut da melius. Male narras de Nepotis filio. Valde mehercule moveor, et moleste fero. Nescieram omnino esse istum puerum. Caninium perdidi, hominem, quod ad me attinet, non ingratum. Athenodorum, nihil est, quod hortere: misit enim satis bellum ὑπόμνημα. Gravedini, quæso, omni ratione subveni. (Quintus) avi tui pronepos, scribit ad patris mei nepotem, se ex nonis iis, quibus nos magna gessimus, ædem Opis explicaturum, idque ad populum. Videbis igitur, et scribes. Sexti judicium exspecto.

toine; ainsi on ne sait que souhaiter. Ce messager de Sextius a grand tort; il m'avait promis, quand il partit de Pouzzoles, qu'il serait à Rome le lendemain. Vous me conseillez d'aller doucement; je suivrai votre avis, quoique j'eusse une autre pensée. Ce n'est pas l'exemple de Philippe et de Marcellus qui me détermine; ils n'ont pas les mêmes engagemens que moi, ou du moins ils ne paraissent pas les avoir [132]. Pour ce jeune homme, il ne manque pas de résolution, mais il n'a pas assez d'autorité. Pensez un peu, je vous prie, si je ne ferais pas bien d'aller à Tusculum, pourvu que cela convienne; j'y serais plus à portée pour être instruit de tout, ou bien si je dois attendre l'arrivée d'Antoine. Mais, pour passer d'une chose à une autre, je ne doute point que notre *officium* ne réponde au καθῆκον des Grecs. Je ne sais pourquoi vous doutez qu'on puisse se servir de ce mot. En parlant de ce qui a rapport aux affaires publiques, ne disons-nous pas *consulum officium, senatus officium?* Ce mot est très-propre, à moins que vous ne m'en donniez un meilleur. Je suis très-fâché de la mort du fils de Népos [133], et je prends beaucoup de part à sa douleur; je ne lui connaissais point ce fils-là. J'ai perdu en la personne de Caninius [134] un homme dont j'avais lieu en mon particulier d'être content, et qui m'a toujours marqué de la reconnaissance. Vous n'avez que faire de presser Athénodore, il m'a envoyé un mémoire assez bien fait. Travaillez sérieusement, je vous prie, à vous bien rétablir. Notre neveu mande à mon fils [135], que le cinq de décembre, jour à jamais glorieux pour moi [136], il fera rendre compte devant le peuple de l'argent qui était dans le temple d'Ops [137]. Sachez un peu ce que c'est, et me le mandez; marquez-moi aussi ce que Sextus Péducéus vous aura dit de ma harangue.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO SAL.

Noli putare, pigritia me facere, quod non mea manu scribam : sed mehercule pigritia. Nihil enim habeo aliud, quod dicam; et tamen in tuis quoque epistolis Alexim videor agnoscere. Sed ad rem venio. Ego, si me non improbissimè Dolabella tractasset, dubitassem fortasse, utrum remissior essem, an summo jure contenderem. Nunc vero etiam gaudeo mihi causam oblatam, in qua et ipse sentiat, et reliqui omnes, me ab illo abalienatum : idque præ me feram, et quidem me mea facere, et reipublicæ causa, ut illum oderim : quod, cum eam, me auctore, defendere cœpisset, non modo deseruerit, emtus pecunia, sed etiam, quantum in ipso fuit, everterit. Quod autem quæris, quomodo agi placeat, cum dies venerit; primum velim ejusmodi sit, ut non alienum sit, me Romæ esse, de quo, ut de ceteris, faciam, ut tu censueris. De summa autem agi prorsus vehementer et severe volo. Etsi, sponsores appellare, videtur habere quandam δυσωπίαν : tamen hoc, quale sit, consideres velim. Possumus enim, ut sponsores appellentur, procuratores introducere. Neque enim illi litem contestabuntur : quo facto, non sum nescius, sponsores liberari. Sed et illi turpe arbitror, eo nomine, quod satisdato debeat, procuratores

LETTRE XV.

Au même.

Ne croyez pas que ce soit par paresse que je me sers d'un secrétaire; après tout, il faut bien que ce soit par paresse, car je n'ai point d'autre raison à vous donner; il me semble aussi que je reconnais dans vos lettres la main d'Alexis [138]. Venons au fait. Si Dolabella n'avait pas agi avec moi de la plus mauvaise foi du monde, peut-être douterais-je encore si je dois garder quelque ménagement à son égard, ou suivre la rigueur du droit; mais à présent je suis ravi d'avoir occasion de lui faire sentir, et de faire voir à tout le monde que je suis brouillé avec lui; je suis bien aise que l'on sache que je le hais et par rapport à lui, et par rapport à la république. Je l'avais d'abord porté à la défendre; mais depuis qu'il s'est vendu à Antoine [139], non-seulement il l'a abandonnée, il a même fait tout ce qu'il a pu pour la perdre entièrement. Vous me demandez ce que je veux que l'on fasse lorsque le jour du payement sera venu; premièrement je souhaite de pouvoir être alors à Rome; mais là-dessus, comme sur toute autre chose, je ne ferai que ce que vous me conseillerez. En général, je veux qu'on pousse cette affaire vigoureusement. Cependant il semble qu'on doit se faire quelque sorte de peine de faire assigner ses cautions; vous verrez quelles mesures il y aura à prendre: nous pouvons les faire assigner par les gens d'affaires de Dolabella; les cautions ne voudront pas être partie. Je sais que par ce moyen ils pourront être mis hors d'instance [140]; mais il serait honteux pour lui que ses gens d'affaires refusassent de me payer une dette qu'il m'a garantie [141], et

ejus non dissolvere; et nostræ gravitatis, jus nostrum sine summa illius ignominia persequi. De hoc quid placeat, rescribas velim : nec dubito, quin hoc totum lenius administraturus sis. Redeo ad rempublicam. Multa mehercule a te sæpe. Ἐν πολιτικῷ genere prudenter : sed his litteris nihil prudentius : *quamquam enim postea, in præsentia belle iste puer retundit Antonium, tamen exitum exspectare debemus*. At, quæ concio? nam est missa mihi. Jurat, *ita sibi parentis honores consequi liceat :* et simul dextram intendit ad statuam. Μηδὲ σωθείην ὑπόγε τοιούτου. Sed, ut scribis, certissimum esse video discrimen, Cascæ nostri tribunatum : de quo quidem ipso dixi Oppio, cum me hortaretur, ut adolescentem, totamque causam, manumque veteranorum complecterer, me nullo modo facere posse, ni mihi exploratum esset, eum non modo non inimicum tyrannoctonis, verum etiam amicum fore. Cum ille diceret, ita futurum : quid igitur festinamus? inquam. Illi enim mea opera ante kalend. januar. nihil opus est. Nos autem ejus voluntatem ante idus decemb. perspiciemus in Casca. Mihi valde assensus est. Quamobrem hæc quidem hactenus. Quod reliquum est, quotidie tabellarios habebis, et, ut ego arbitror, etiam quod scribas, ha-

l'on ne peut pas trouver mauvais que je poursuive mon droit, pourvu que je garde quelque mesure d'honnêteté. Je vous prie de me mander ce que vous en pensez, et je ne doute point que vous ne conduisiez cette affaire avec ménagement. Parlons maintenant de la république. Vous m'avez souvent écrit sur ce sujet avec toute la prudence possible, mais je n'ai jamais vu une plus sage politique que dans votre dernière lettre. *Quoique pour le présent*, concluez-vous, *ce jeune homme s'oppose avec vigueur aux entreprises d'Antoine, cependant il faut voir ce que ceci deviendra* [142]. Mais quelle harangue [143] ? car on me l'a envoyée. *Ainsi puissé-je parvenir aux mêmes honneurs que mon père* [144] *!* C'est son serment; et en le faisant il étend sa main vers la statue de César. Je ne veux point d'un pareil libérateur. Mais, comme vous me le dites, nous pourrons nous assurer de ses intentions lorsque Casca, qui est désigné tribun, sera prêt à entrer en charge [145]. C'est ce que je répondis à Oppius lorsqu'il me pressa de me déclarer pour Octavius, de soutenir les vétérans, et de me mettre à la tête de ce parti. Je lui dis que je ne pouvais rien faire si je n'étais auparavant bien assuré qu'Octavius, non-seulement ne serait pas contraire aux meurtriers du tyran, mais même qu'il les favoriserait. Il m'en répondit. Eh bien, lui dis-je, pourquoi nous presser? Octavius n'a besoin de moi que le premier de janvier, et je pourrai, par rapport à ce qui regarde Casca, m'assurer de ses dispositions avant le treize de décembre. Oppius trouva cela fort raisonnable. Voilà pour le présent tout ce que j'avais à vous dire. J'ajouterai seulement que vous aurez tous les jours une commodité pour m'écrire, et je crois que vous aurez tous les jours quelque chose à me mander. Je vous envoie une copie de la lettre de Lepta, par laquelle il paraît que notre guerrier est fort déconcerté [146];

bebis quotidie. Leptæ litterarum exemplum tibi misi; ex quo mihi videtur στρατύλλαξ ille dejectus de gradu. Sed tu, cum legeris, existimabis.

Obsignata jam epistola, litteras a te et a Sexto accepi. Nihil jucundius litteris Sexti, nihil amabilius: nam tuæ, breves; priores erant uberrimæ. Tu quidem et prudenter et amice suades, ut in his locis potissimum sim, quoad audiamus, hæc, quæ commota sunt, quorsum evadant. Sed me, mi Attice, non sane hoc quidem tempore movet respublica; non quo aut sit mihi quidquam carius, aut esse debeat; sed desperatis etiam Hippocrates vetat adhibere medicinam. Quare ista valeant: me res familiaris movet: rem dico? immo vero existimatio. Cum enim tanta reliqua sint; ne Terentiæ quidem adhuc, quod solvam, expeditum est. Terentiam dico? scis nos pridem jam constituisse Montani nomine HS xxv dissolvere. Pudentissime hoc Cicero petierat, ut fide sua. Liberalissime, ut tibi quoque placuerat, promiseram; Erotique dixeram, ut sepositum haberet. Non modo; sed iniquissimo fœnore versuram facere Aurelius coactus est. Nam de Terentiæ nomine, Tiro ad me scripsit, te dicere, nummos a Dolabella fore. Male eum credo intellexisse, si quisquam male in-

mais vous en jugerez vous-même. Depuis que j'ai eu cacheté ma lettre, j'en ai reçu une de vous et une autre de Péducéus, qui est très-agréable et très-obligeante. Pour la vôtre, elle est fort courte, mais la précédente était très-remplie. Vous êtes d'avis que je demeure dans ces quartiers jusqu'à ce que nous sachions à quoi aboutiront les mouvemens présens; je reconnais dans ce conseil votre amitié et votre prudence. Mais, mon cher Atticus, ce n'est point à présent la république qui me détermine; non que rien me soit, ou me doive être plus cher; mais Hippocrate ne veut pas que l'on traite les malades qui sont désespérés: ainsi ne nous en mettons plus en peine. Ce sont mes affaires domestiques qui me touchent, ou, pour mieux dire, ma réputation qui y est intéressée; car quoiqu'il me soit dû beaucoup plus que je ne dois, je n'ai pas même de fonds pour payer Térentia; mais ce qui est encore pis, vous savez que je me suis chargé, il y a déjà du temps, de payer vingt-cinq mille sesterces pour Montanus. Mon fils m'avait demandé cela comme une grâce, m'offrant de répondre pour lui. Je m'y étais engagé avec plaisir, et vous l'aviez approuvé; j'avais dit à Éros de mettre de l'argent à part pour cela; non-seulement on ne l'a point fait, mais il a fallu qu'Aurélius, pour payer cette somme, ait emprunté de l'argent à gros intérêt. Quant à ce qui est dû à Térentia, Tiron m'a écrit que vous disiez qu'on pourrait le payer avec l'argent qu'on toucherait de Dolabella. Je crois qu'il a mal compris, si l'on peut comprendre mal; ou plutôt qu'il n'a point du tout compris ce que vous lui vouliez dire, car cela ne s'accorde point avec la réponse de Coccéius que vous m'avez mandée, et qu'Éros me mande à peu près dans les mêmes termes. Il faut donc aller à Rome et me jeter au milieu de l'incendie; car il est plus honteux de périr seul, que de courir une même

telligit; potius, nihil intellexisse. Tu enim ad me scripsisti Coccejì responsum, et iisdem pæne verbis Eros. Veniendum est igitur vel in ipsam flammam. Turpius est enim privatim cadere, quam publice. Itaque ceteris de rebus, quas ad me suavissime scripsisti, perturbato animo, non potui, ut consueram, rescribere. Consenti in hac cura, ubi sum, ut me expediam: quibus autem rebus, venit quidem mihi in mentem: sed certe constituere nihil possum, priusquam te videro. Qui minus autem ego istic recte esse possim, quam est Marcellus? Sed non id agitur: neque id maxime curo. Quid curem, vides. Adsum igitur.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO SAL.

Jucundissimas tuas legi litteras. Ad Plancum scripsi: habes exemplum. Cum Tirone quid sit locutus, cognoscam ex ipso. Cum sorore ages attentius si te occupatione ista relaxaris.

M. CICERO L. PLANCO. PRÆT. DES., S.

Attici nostri te valde studiosum esse cognovi, mei vero ita cupidum, ut mehercule paucos æque observantes atque amantes me habere existimem. Ad paternas enim magnas, et veteres, et justas necessitudines magnam attulit accessionem tua volun-

fortune avec ses citoyens. Je n'ai pas l'esprit assez tranquille pour répondre, comme à mon ordinaire, à tout ce que vous me dites d'obligeant et d'agréable. Permettez-moi, je vous prie, de penser à me tirer de l'embarras où je me trouve; il me vient dans l'esprit plusieurs moyens, mais je ne puis rien déterminer que je ne vous aie vu. Pourquoi ne pourrais-je pas, aussi bien que Marcellus, être à Rome sans qu'on le trouve mauvais [147]? Mais ce n'est pas là de quoi il s'agit, et je m'en mets fort peu en peine. Vous voyez bien ce qui m'inquiète; je vais donc vous trouver.

LETTRE XVI.

Au même.

J'ai lu avec bien du plaisir votre lettre; j'en ai écrit une à Plancus dont je vous envoie la copie. Je saurai de Tiron ce qu'il aura dit. Vous ferez bien d'attendre, pour parler à votre sœur de son affaire, que vous soyez moins occupé de la vôtre.

LETTRE DE CICÉRON A PLANCUS.

Je sais que vous serez ravi d'avoir occasion de rendre service à Atticus; et je compte si fort sur vous, que je suis persuadé qu'il y a peu de personnes qui aient autant d'amitié et de considération pour moi. L'union étroite qui a été si longtemps entre votre père et moi, et qui était si solidement éta-

tas erga me, meaque erga te par atque mutua. Buthrotia tibi causa ignota non est : egi enim sæpe de ea re tecum, tibique totam rem demonstravi : quæ est acta hoc modo. Ut primum Buthrotium agrum proscriptum vidimus, commotus Atticus libellum composuit. Eum mihi dedit, ut darem Cæsari. Eram enim cenaturus apud eum illo die. Eum libellum Cæsari dedi : probavit causam ; rescripsit Attico, æqua eum postulare : admonuit tamen, ut pecuniam reliquam Buthrotii ad diem solverent. Atticus, qui civitatem conservatam cuperet, pecuniam numeravit de suo. Quod cum esset factum, adiimus ad Cæsarem, verba fecimus pro Buthrotiis, liberalissimum decretum abstulimus ; quod est obsignatum ab amplissimis viris. Quæ cum essent acta, mirari quidem solebam, pati Cæsarem convenire eos, qui agrum Buthrotium concupissent : neque solum pati, sed etiam ei negotio te præficere. Itaque et ego cum illo locutus sum, et sæpius quidem ; ut etiam accusarer ab eo, quod parum constantiæ suæ confiderem : et M. Messalæ, et ipsi Attico dixit, ut sine cura essent : aperteque ostendebat, se præsentium animos (erat enim popularis, ut noras), offendere nolle : cum mare transissent, curaturum se, ut in alium agrum deducerentur. Hæc illo vivo. Post interitum autem Cæsaris, ut primum ex senatus-consulto causas consules cognoscere instituerunt, hæc, quæ supra scripsi, ad eos delata sunt. Probaverunt causam sine ulla dubitatione, seque ad te litteras daturos esse

blie, a commencé celle qui est maintenant entre nous; nous avons contribué l'un et l'autre à l'augmenter par des marques d'une affection réciproque. Vous savez l'affaire des Buthrotiens; je vous en ai souvent fait le détail, et je vais vous le rappeler. Dès que nous sûmes que les terres de Buthrote avaient été assignées à des soldats, Atticus fort alarmé dressa une requête qu'il me donna pour la présenter à César, chez qui je devais souper ce jour-là. Je la présentai; César trouva l'affaire bonne, et marqua, dans sa réponse à Atticus, que ce qu'il demandait était juste, mais qu'il fallait que les Buthrotiens payassent le reste de leur taxe à l'échéance. Atticus, qui voulait sauver cette ville, avança l'argent. Dès qu'ils eurent payé, nous allâmes trouver César, et nous lui parlâmes pour eux. Nous obtînmes un décret favorable, qui fut dressé en présence de plusieurs personnes d'une grande distinction, qui y mirent leur cachet. Après cela je fus surpris que non-seulement César laissât assembler ceux qui lui avaient demandé les terres des Buthrotiens, mais qu'il vous chargeât même de les mettre en possession. Je lui en parlai, et plusieurs fois, et jusque-là qu'il se plaignit de ce que je ne me fiais pas à sa parole. Il dit à M. Messala et à Atticus même, qu'ils ne fussent point inquiets, et leur fit entendre très-clairement qu'il ne voulait pas mécontenter ses soldats tant qu'ils seraient en Italie (car vous savez combien il ménageait la multitude), mais que lorsqu'ils auraient passé la mer, il leur ferait assigner d'autres terres. Voilà en quel état César laissa cette affaire. Après sa mort, dès que le sénat eut attribué aux consuls la connaissance de tout ce que César avait réglé, on leur fit l'exposé que je viens de vous faire; ils n'y trouvèrent aucune difficulté, et promirent de vous en écrire. Ainsi, mon cher Plancus, quoique je ne doute point que le décret du sénat,

dixerunt. Ego autem, mi Plance, etsi non dubitabam quin et senatus-consultum, et lex, et consulum decretum ac litteræ apud te plurimum auctoritatis haberent, teque ipsius Attici causa velle intellexeram : tamen hoc, pro conjunctione et benivolentia nostra, mihi sumsi, ut id a te peterem, quod tua singularis humanitas suavissimique mores a te essent impetraturi. Id autem est, ut hoc, quod te tua sponte facturum esse certo scio, honoris nostri causa libenter, prolixe, celeriter facias. Mihi nemo est amicior, nec jucundior, nec carior Attico : cujus antea res solum familiaris agebatur, eaque magna; nunc accessit etiam existimatio, ut, quod consecutus est magna et industira et gratia, et vivo Cæsare et mortuo, id, te adjuvante, obtineat. Quod si a te erit impetratum, sic velim existimes, me de tua liberalitate ita interpretaturum, ut tuo summo beneficio me affectum judicem. Ego, quæ te velle, quæque ad te pertinère arbitrabor, studiose diligenterque curabo. Da operam, ut valeas.

CICERO PLANCO PRÆT. DES., S.

Jam antea petivi abs te per litteras, ut, cum causa Buthrotiorum probata a consulibus esset, quibus et lege, et senatus-consulto permissum erat, ut de Cæsaris actis cognoscerent, statuerent, judicarent, eam rem tu adjuvares : Atticumque nostrum, cujus te studiosum cognovi, et me, qui non minus laboro,

la loi qui l'a confirmé, le décret que les consuls ont rendu en conséquence, et la lettre qu'ils vous ont écrite, ne vous paraissent d'un grand poids; et quoique je sache que vous êtes déjà bien disposé en faveur d'Atticus, j'ai cru néanmoins que notre liaison me mettait en droit de vous prier de faire par amitié pour moi ce que votre bonté et votre honnêteté naturelle vous auraient fait faire. La grâce que je vous demande, c'est de faire de bon cœur, sans restriction et sans délai, ce que vous auriez fait indépendamment de ma recommandation. Il n'y a personne au monde qui me soit plus cher qu'Atticus, et dont l'amitié et le commerce me soient plus agréables. Dans cette affaire il ne s'agissait d'abord que de sauver une somme d'argent, à la vérité fort considérable; maintenant il est de son honneur de faire confirmer par votre autorité ce qu'on lui a accordé du vivant de César, et depuis sa mort, et qu'il n'a obtenu qu'en se donnant de grands mouvemens, et en employant tout son crédit. Si vous faites cela pour lui, soyez persuadé que je le regarderai comme un très-grand service que vous m'aurez rendu, et dont je vous aurai une obligation infinie. Je serai toujours prêt à faire avec zèle et avec ardeur tout ce que je croirai vous pouvoir être utile ou avantageux. Ayez soin de votre santé.

LETTRE DE CICÉRON A PLANCUS.

Je vous ai déjà écrit pour vous prier de nous favoriser dans l'affaire des Buthrotiens. Ce qu'ils demandent leur a été accordé par les consuls, à qui le décret du sénat qui a été confirmé par une loi, a commis l'examen et l'exécution de tout ce que César avait ordonné. Tirez de peine Atticus, pour qui je sais que vous voudrez bien vous intéresser, et moi en

molestia liberares. Omnibus enim rebus magna cura, multa opera, et labore confectis, in te positum est, ut nostræ sollicitudinis finem quam primum facere possimus. Quamquam intelligimus, ea te esse prudentia, ut videas, si ea decreta consulum, quæ de Cæsaris actis interposita sunt, non serventur, magnam perturbationem rerum fore. Equidem, cum multa, quod necesse erat in tanta occupatione, non probentur, quæ Cæsar statuerit; tamen otii pacisque causa acerrime illa soleo defendere : quod tibi idem magnopere faciendum censeo : quamquam hæc epistola non suasoris est, sed rogatoris. Igitur, mi Plance, rogo te, et etiam oro, sic medius fidius, ut majore studio, magisque ex animo agere non possim, ut totum hoc negotium ita agas, ita tractes, ita conficias, ut, quod sine ulla dubitatione apud consules obtinuimus, propter summam bonitatem et æquitatem causæ, id tu nos obtinuisse non modo facile patiare, sed etiam gaudeas. Qua quidem voluntate esse erga Atticum sæpe præsens et illi ostendisti, et vero etiam mihi. Quod si feceris, me, quem voluntate et paterna necessitudine conjunctum semper habuisti, maximo beneficio devinctum habebis. Idque ut facias, te vehementer etiam atque etiam rogo.

CICERO CAPITONI SUO, S.

Numquam putavi fore, ut supplex ad te venirem : sed hercule facile patior, datum tempus, in quo

même temps, qui ne m'intéresse pas moins à cette affaire que lui. Après tous les soins et tous les mouvemens que nous nous sommes donnés, il ne dépend plus que de vous de consommer cet ouvrage, et de nous ôter toute inquiétude. Vous êtes trop prudent pour ne pas concevoir que si l'on donnait quelque atteinte aux décrets que les consuls ont rendus sur ce que César avait réglé, il n'y aurait plus rien de fixe et de certain. Pour moi, quoique je voie bien que parmi ce que César a fait dans des temps où il était accablé d'affaires, il y a bien des choses qu'on pourrait condamner, cependant je soutiens tout avec chaleur pour assurer la paix et la tranquillité, et je crois que vous ne devez pas hésiter à faire de même. Je ne prétends pas néanmoins vous donner des conseils; je vous demande une grâce. Je vous prie donc, mon cher Plancus, et je vous conjure de la manière du monde la plus forte, d'examiner et de régler notre affaire de façon que nous puissions croire que non-seulement vous n'êtes pas fâché, mais que vous êtes même bien aise que les consuls nous aient accordé un décret, que nous avons obtenu aisément, parce que l'équité et la justice parlaient pour nous. Les assurances que vous nous avez souvent données, à Atticus et à moi, de vos bonnes intentions, nous le font espérer. Si vous le faites, je vous aurai une très-grande obligation, et ma reconnaissance augmentera l'amitié que ma liaison avec votre père, et mon inclination pour vous, avaient déjà formée. Je vous prie instamment de m'accorder cette grâce.

LETTRE DE CICÉRON A CAPITON.

Qui m'aurait dit qu'un jour je prendrais avec vous le ton de suppliant? Mais certes je ne suis pas fâché d'avoir une

amorem experirer tuum. Atticum quanti faciam, scis. Amabo te, da mihi et hoc : obliviscere mea causa, illum aliquando suo familiari, adversario tuo, voluisse consultum, cum illius existimatio ageretur. Hoc primum ignoscere est humanitatis tuæ : suos enim quisque debet tueri : deinde, si me amas (omitte Atticum) Ciceroni tuo, quem quanti facias, præ te soles ferre, totum hoc da, ut, quod semper existimavi, nunc plane intelligam, me a te multum amari. Buthrotios cum Cæsar decreto suo, quod ego obsignavi cum multis amplissimis viris, liberavisset, ostendissetque nobis, se, cum agrarii mare transissent, litteras missurum, quem in agrum deducerentur; accidit, ut subito ille interiret. Deinde, quemadmodum tu scis (interfuisti enim, cum consules oporteret ex senatus-consulto de actis Cæsaris cognoscere), res ab iis in kal. jun. dilata est. Accessit ad senatus-consultum lex, quæ lata est a. d. IV non. jun. quæ lex earum rerum, quas Cæsar statuisset, decrevisset, egisset, consulibus cognitionem dedit. Causa Buthrotiorum delata est ad consules. Decretum Cæsaris recitatum est, et multi præterea libelli Cæsaris prolati. Consules de consilii sententia decreverunt secundum Buthrotios; Plancum dederunt. Nunc, mi Capito (scio enim quantum semper apud eos, quibuscum sis, posse soleas, eo plus apud hominem facillimum atque humanissimum Plancum), enitere, elabora, vel potius eblandire, effice, ut Plancus, quem spero optimum esse, sit etiam melior

occasion de mettre à l'épreuve votre amitié. Vous savez combien j'aime Atticus ; je vous prie donc d'oublier, pour l'amour de moi, qu'il a été obligé autrefois de prendre, contre vous, les intérêts d'un de ses amis dont il fallait sauver l'honneur. Je sais que vous êtes trop juste pour ne vous pas porter de vous-même à l'excuser. Vous savez qu'on est obligé à prendre le parti de ses amis. Mais, sans parler davantage d'Atticus, ne pensez qu'à votre ami Cicéron. Si vous avez toujours eu pour moi autant de considération que vous avez voulu qu'on le crût, et que je l'ai cru moi-même, voici une occasion de m'en assurer. César ayant rendu, en faveur des Buthrotiens, un décret auquel je mis mon cachet comme témoin, avec plusieurs autres personnes d'un rang distingué, et nous ayant promis que lorsque les soldats, à qui il avait assigné les terres de Buthrote, auraient passé la mer, il leur en ferait assigner d'autres, sa mort suivit peu de temps après. Depuis, comme vous le savez (car vous étiez présent lorsqu'on proposa de faire un décret pour charger les consuls de prendre connaissance de tout ce que César avait réglé), l'affaire fut remise au premier de juin. Le décret du sénat fut confirmé le deuxième du même mois, par une loi qui attribue aux consuls la connaissance de tout ce que César avait fait, statué et ordonné. L'affaire de Buthrote fut donc portée devant eux. Ils se firent lire le décret, et plusieurs autres mémoires de César sur cette même affaire ; et de l'avis de leur conseil ils prononcèrent en faveur des Buthrotiens, et commirent Plancus pour l'exécution. Je m'adresse à présent à vous, mon cher Capiton, parce que je sais combien vous avez de pouvoir sur l'esprit de ceux avec qui vous vivez, et vous en aurez encore plus sur celui de Plancus, qui est si honnête et si obligeant. Employez vos soins, faites tous vos efforts, ou plutôt servez-vous des manières les

opera tua. Omnino res hujusmodi videtur esse, ut sine cujusquam gratia Plancus ipse, pro ingenio et prudentia sua, non sit dubitaturus, quin decretum consulum, quorum et lege et senatus-consulto cognitio et judicium fuit, conservet : præsertim cum, hoc genere cognitionum labefactato, acta Cæsaris in dubium ventura videantur : quæ non modo ii, quorum interest, sed etiam ii, qui illa non probant, otii causa [a] confirmari velint. Quod cum ita sit, tamen interest nostra, Plancum hoc animo libenti prolixoque facere. Quod certe faciet, si tu nervulos tuos, mihi sæpe cognitos, suavitatemque, qua nemo tibi par est, adhibueris. Quod ut facias, te vehementer rogo.

CICERO C. CUPIENNIO, S.

Patrem tuum plurimi feci; meque ille mirifice et coluit, et amavit : nec mehercule umquam mihi dubium fuit, quin a te diligerer. Ego quidem id facere non destiti. Quamobrem peto a te in majorem modum, ut civitatem buthrotiam subleves, decretumque consulum, quod ii secundum Buthrotios fecerunt, cum et lege, et senatus-consulto statuendi potestatem haberent, des operam, ut Plancus noster quam primum confirmet et comprobet.

[a] Confirmare.

plus insinuantes ; en un mot, faites en sorte que Plancus, qui nous paraît avoir de bonnes intentions, en ait encore de meilleures. L'affaire dont il s'agit est de telle nature, qu'indépendamment de toute recommandation un homme aussi habile et aussi prudent que Plancus ne doit pas hésiter à faire exécuter un décret qui a été rendu par les consuls autorisés par le sénat et par le peuple; puisque si on n'y avait point d'égard, on pourrait de même revenir contre tous les décrets de César, auxquels non-seulement ceux qui y ont intérêt, mais même ceux qui ne les ont pas approuvés, souhaitent, pour le bien de la paix, qu'on ne donne aucune atteinte. Quoique notre affaire soit si bonne, cependant il est important pour nous que Plancus nous serve de bon cœur et de bonne grâce; ce qu'il fera sans doute si vous vous y intéressez pour nous avec cette vivacité que je vous connais, et si vous agissez auprès de lui avec ces manières engageantes que personne ne sait prendre aussi bien que vous. Je vous en prie instamment.

LETTRE DE CICÉRON A CUPIENNIUS.

J'estimais fort votre père, et il avait pour moi beaucoup d'attachement et d'amitié. Je n'ai jamais douté que vous ne m'aimassiez, comme je vous ai toujours aimé. Je vous prie donc instamment d'aider de votre crédit les habitans de Buthrote, et de porter Plancus à faire exécuter au plus tôt le décret que les consuls ont donné en leur faveur, en conséquence d'un décret du sénat qui a été confirmé par une loi ; je vous en aurai une obligation infinie.

Hoc te vehementer, mi Cupienni, etiam atque etiam rogo.

CICERO PLANCO PRÆT. DES., S.

Ignosce mihi, quod cum antea accuratissime de Buthrotiis ad te scripserim, eadem de re sæpius scribam. Non mehercule, mi Plance, facio, quo parum confidam aut liberalitati tuæ, aut nostræ amicitiæ; sed cum tanta res agatur Attici nostri, nunc vero etiam existimatio, ut id, quod probavit Cæsar, nobis testibus et obsignatoribus, qui et decretis, et responsis Cæsaris interfueramus, videatur obtinere potuisse, præsertim cum tota potestas ejus rei tua sit, ut ea, quæ consules decreverunt secundum Cæsaris decreta et responsa, non dicam comprobes, sed studiose libenterque comprobes. Id mihi sic erit gratum, ut nulla res gratior esse possit. Etsi jam sperabam, cum has litteras accepisses, fore, ut ea, quæ superioribus litteris a te petiissemus, impetrata essent; tamen non faciam finem rogandi, quoad nobis nuntiatum erit, te id fecisse; quod magna cum spe exspectamus. Deinde enim confido fore, ut alio genere litterarum utamur; tibique pro tuo summo beneficio gratias agamus. Quod si acciderit, velim sic existimes, non tibi tam Atticum, cujus permagna res agitur, quam me, qui non minus laboro, quam ille, obligatum fore.

LETTRE DE CICÉRON A PLANCUS.

Il faut que vous me pardonniez si je vous écris tant de fois sur l'affaire des Buthrotiens, dont je vous ai déjà écrit fort en détail; ce n'est pas certainement, mon cher Plancus, que je ne compte sur les services d'un ami aussi obligeant que vous l'êtes; mais l'affaire dont il s'agit est de la dernière importance pour notre cher Atticus, et il est à présent engagé d'honneur à poursuivre l'exécution de ce que César a réglé par plusieurs actes authentiques auxquels j'ai mis mon cachet comme témoin (car j'étais présent lorsqu'il a répondu ses requêtes), à présent surtout que cela ne dépend plus que de vous. Ce que nous vous demandons, ce n'est pas simplement de faire exécuter ce que les consuls ont arrêté en conformité des décrets et des réponses de César, mais de le faire de bonne grâce et comme un homme qui a envie de nous rendre service; vous ne sauriez me faire un plus sensible plaisir. J'espère que lorsque vous recevrez cette lettre, vous m'aurez déjà accordé ce que je vous ai demandé par mes lettres précédentes; cependant je vous renouvellerai mes prières jusqu'à ce que nous ayons appris que vous avez fait ce que nous souhaitons; j'attends cela de votre honnêteté, et je compte que bientôt, au lieu de recommandation, je n'aurai plus que des remercîmens à vous faire. Si vous nous rendez cet important service, soyez persuadé que cela sera moins sur le compte d'Atticus, quoiqu'il y soit fort intéressé, que sur le mien; car je ne m'y intéresse pas moins que lui. Adieu.

CICERO CAPITONI, S.

Non dubito, quin mirere, atque etiam stomachere, quod tecum de eadem re agam sæpius. Hominis familiarissimi, et mihi omnibus rebus conjunctissimi, permagna res agitur, Attici. Cognovi ego tua studia in amicos, etiam in te amicorum. Multum potes nos apud Plancum juvare. Novi humanitatem tuam. Scio, quam sis amicis jucundus. Nemo nos in hac causa plus juvare potest, quam tu. Et res ita est firma, ut debet esse, quam consules de consilii sententia decreverunt, cum et lege, et senatus-consulto cognoscerent. Tamen omnia posita putamus in Planci tui liberalitate : quem quidem arbitramur cum officii [a] sui, et reipublicæ causa decretum consulum comprobaturum, tum libenter nostra causa esse facturum. Adjuvabis igitur, mi Capito : quod ut facias, vehementer etiam atque etiam rogo.

[a] Tui.

LETTRE DE CICÉRON A CAPITON.

Je ne doute point que vous ne soyez surpris, et même fâché, que je vous écrive plus d'une fois sur la même affaire. Mais celle dont il s'agit est de la dernière conséquence pour Atticus qui est mon ami intime, et à qui je suis attaché par les liens les plus forts. Je sais que vous aimez à faire plaisir à vos amis, et que vos amis aiment aussi à vous faire plaisir. Vous pouvez nous servir très-bien auprès de Plancus. Je sais combien vous êtes obligeant, et combien vos amis vous considèrent. Personne ne peut, dans cette occasion, nous être plus utile que vous. L'affaire est très-juste, et notre droit bien établi. Les consuls, à qui le décret du sénat confirmé par une loi, a attribué la connaissance de tout ce que César avait réglé, ont jugé en notre faveur. Cependant tout dépend des bonnes intentions de votre ami. Nous avons lieu d'espérer que Plancus se déterminera de lui-même, et par équité [148] et pour le bien de la république [149], à faire exécuter le décret des consuls, et qu'il se fera même un plaisir de m'obliger. Joignez-vous donc à moi, mon cher Capiton; je vous en prie instamment. Adieu.

REMARQUES

SUR

LE SEIZIÈME LIVRE.

1 LETTRE I. *Nesis*. Petite île auprès de Pouzzoles, où le jeune Lucullus, cousin de Brutus, avait une maison de campagne. *Nesis*, en grec, signifie une petite île, d'où est venu le nom de celle-ci, qui s'appelle encore *Nesita*.

2 *Quoi! appeler le mois où nous sommes du nom de César!* L'année précédente on avait donné le nom de famille de César, *Julius*, au mois que les Romains appelaient auparavant *quintilis*. Ceux qui avaient eu soin des jeux de Brutus, en les faisant publier, firent mettre dans l'affiche, *nonis juliis*, au lieu de *nonis quintilibus*. On conçoit bien qu'il était ridicule qu'un chef des conjurés semblât autoriser la flatterie, qui avait fait nommer ce mois *julium*, parce que c'était celui de la naissance d'un homme que Brutus se faisait honneur d'avoir tué comme un tyran. On appela depuis *augustum* le mois suivant, parce que ce fut pendant ce mois qu'Auguste remporta les principales victoires qui le rendirent maître du monde. On voulut faire le même honneur à Tibère; mais il se moqua de ceux qui en firent la proposition : « Comment fera-t-on, leur dit-il, lorsqu'on en sera au treizième empereur? »

3 *Que les dieux puissent confondre ces gens-là!* DII HERCULE ISTIS, supp. *male faciant*, comme dans la douzième lettre du onzième livre des Familières. *Dii isti Segulio male faciant*, ou *dii istis*, supp. *irati*, comme dans la 7e. lettre du 4e. livre.

4 *Je reviens donc à dire : Souffrirons-nous encore de pareilles choses? Je n'ai rien vu de moins supportable*. Cicéron ne doutait point que ce ne fût C. Antonius, qui, présidant comme préteur aux jeux de Brutus, avait fait mettre dans l'affiche dont nous avons parlé plus haut, *nonis juliis*, et c'est lui que regarde ce mouvement d'indignation. Après *nihil vidi*, il faut sous-entendre *turpius*, *fœdius*, ou quelque chose de semblable. J'ai suivi ici le sens que Bosius, Gronovius et Grévius ont donné

à cet endroit, mais je dois avertir, que ἐτσεῶμεν est une conjecture de Bosius, tirée de ses manuscrits, où on lit ἐτσῶμεν, ce qui ne fait aucun sens. Il y a dans les anciennes éditions ἐλθῶμεν, qui est aussi sans doute une conjecture de quelque critique, car cette leçon ne se trouve dans aucun manuscrit. Elle peut faire un bon sens. Je reviens, dit Cicéron, à mon voyage; à la lettre : *à mon, il faut donc partir;* et alors, *nihil vidi* signifierait, *j'ai eu tort d'avoir attendu si long-temps*, comme Cicéron dit ailleurs, *me cæcum qui hæc non viderim;* et dans une autre lettre, *meam stultam verecundiam qui legari noluerim ante res prolatas*, *etc.*

5 *Il n'est pas surprenant que les Dyméens, à qui l'on a ôté leurs terres, se remettent à pirater*. Pompée, après avoir purgé la mer des pirates, les rassembla dans des villes dépeuplées, et leur donna les terres qui en dépendaient, et qui étaient en friche. Il en rassembla un grand nombre à Dymé, ville de l'Achaïe. Mais César leur ayant ôté leurs terres, pour les donner à des soldats, ils furent obligés, pour vivre, de chercher une ressource dans leur premier métier; ce qui inquiétait Cicéron, qui devait passer en Grèce par mer; c'est pour cela qu'il ajoute: *Peut-être donc qu'il faudra faire approuver que je ne parte point. Plut.*, *Pomp.*; *Strab.*, lib. 8; *Appian. in Mithrid.*

6 *Je crois que ce qu'on dit de Ventidius n'est qu'un faux bruit.* Il semble que la fortune se soit plu à faire voir, en la personne de Ventidius, jusqu'où elle peut élever un homme de la plus basse naissance, lorsqu'elle est aidée par l'industrie et par le mérite. Pompéius Strabo, père du grand Pompée, ayant pris Asculum pendant la guerre des alliés, fit réserver une partie des habitans pour son triomphe, et entre autres, Ventidius, qui était encore à la mamelle, et qui parut à ce triomphe entre les bras de sa mère. Lorsqu'il fut grand, son premier métier fut celui de palefrenier; et s'étant fait un petit fonds, il gagna depuis sa vie à louer des mulets et des voitures pour les magistrats qui allaient dans les provinces; ce qui lui donna occasion de se faire connaître de César. Il l'emmena avec lui dans les Gaules; et lui ayant trouvé des talens au-dessus de sa fortune, il l'avança, et après la guerre civile il le fit sénateur. Ventidius fut préteur l'année d'après la mort de César; et sur la fin de cette même année, les triumvirs le firent consul à la place de Q. Pédius. Ayant été depuis lieutenant d'Antoine en Syrie, il défit les Parthes, et vengea le premier les mânes de Crassus; ce qui lui mérita l'honneur du triomphe. Depuis la mort de César il s'était attaché à Antoine: apparemment que le bruit courait alors

que Ventidius marchait vers Rome avec quelques-unes des légions qui étaient venues de Macédoine ; mais ce bruit se trouva faux, comme Cicéron l'avait jugé. *Vell. Paterc.*, lib. 2 ; *Dio*, lib. 43 et 47 ; *Appian.*, lib. 3 *Civil. et in Parth.* ; *Aul.-Gel.*, lib. 15, cap. 4 ; *Val. Max.*, lib. 6, cap. 9.

7 *Si cela est vrai, nous n'aurons point de guerre civile, mais nous perdrons toute notre liberté.* Si Sextus Pompéius avait fait sa paix, et était revenu à Rome comme il le souhaitait, alors toutes les troupes auraient été commandées par les partisans de César, hors quelques légions que Décimus Brutus avait dans la Gaule Cisalpine.

8 *Folie, de compter sur des gens qui ne pensent qu'à boire et à dormir!* Cicéron veut parler des deux consuls désignés. Son frère en parle encore plus mal, dans une lettre écrite peu de temps après celle-ci (epist. ult. lib. 16 *Fam.*). De consulibus designatis quos ego penitus novi libidinum et languoris effoeminatissimi animi plenos, qui, nisi a gubernaculis recesserint, maximum ab universo naufragio periculum est ; mais ils se trompèrent. Ces deux consuls se déclarèrent contre Antoine, et furent tués l'un et l'autre en combattant pour la république à la bataille de Modène.

9 *Il faudra voir ce que je pourrai lui donner lorsqu'il sera à Rome, car il n'y a pas d'apparence que je puisse souffrir cette belle-mère.* Cicéron avait répudié Publilia, et on avait tenté depuis de la lui faire reprendre, mais il n'avait pu s'y résoudre. Il fallait donc lui rendre sa dot ; ce qui mettait un grand embarras dans les affaires de Cicéron, parce que cette femme lui avait apporté beaucoup de bien, dont il s'était servi pour payer ses dettes ; ainsi, il était moins en état de marier son fils. On avait apparemment proposé à Cicéron quelque fille riche, mais il ne croyait pas pouvoir s'accommoder du caractère et de l'humeur de la mère de cette fille. On ne peut que deviner sur des affaires domestiques, qui n'étaient bien connues que de Cicéron et de son ami.

10 *J'avais déjà refusé Pindarus.* Qui lui avait peut-être fait les propositions de ce mariage dont nous venons de parler. Il y a dans le texte de Grévius *Pindaro decumano.* Nous avons déjà dit ailleurs qu'on appelait *decumanos*, ceux qui affermaient les dîmes que la république levait sur les provinces conquises. Il y a dans les manuscrits, et dans les anciennes éditions, *Pindaro de Cumano*, et je ne sais si cette leçon n'est pas aussi bonne que la correction de Bosius. *Pindarus* est un nom d'esclave, qui ne convenait guère à un chevalier romain, comme étaient presque tous les fermiers de la république. On a vu dans la treizième lettre du quatorzième livre, qu'il avait couru un bruit que Cicéron voulait vendre sa maison de

Cumes, quoique cela ne fût pas vrai. Peut-être qu'il s'agit ici de la même affaire, et que Pindarus était l'affranchi et l'homme d'affaires de celui qui avait voulu l'acheter. Comme on ne sait point de quelle affaire Cicéron a voulu parler ici, Bosius et Grévius auraient aussi bien fait de laisser dans leur texte la leçon des manuscrits.

11 LETTRE II. *Vous voyez que je prends un ton affectueux*. Cicéron a dit ailleurs qu'Atticus et lui n'étaient pas faiseurs de complimens, et qu'ils ne s'en faisaient jamais l'un à l'autre (epist. 3, lib. 12); c'est pour cela qu'il ajoute ici cette parenthèse.

12 *Qu'il était fort content du* Térée, *et qu'il avait plus d'obligation à Accius qu'à Antoine*. On avait représenté, pendant les jeux que Brutus avait donnés au peuple, une tragédie d'Accius Névius, intitulée *Térée*. Tout le monde sait les malheurs de Progné et de Philomèle, femme et belle-sœur de Térée. On peut juger, par le sujet de cette pièce, qu'il y avait plusieurs traits contre les tyrans. Le peuple avait fort applaudi aux endroits dont on pouvait faire l'application aux affaires présentes; ce qui arrivait souvent, comme on l'a vu dans la dix-neuvième lettre du second livre. L'Antoine dont Cicéron parle ici, c'est C. Antonius, qui, comme préteur, présidait aux jeux apollinaires en l'absence de Brutus. Cicéron dit donc que Brutus était bien persuadé que c'était contre l'intention de C. Antonius que cette pièce avait eu un pareil succès, et que le peuple avait si fort applaudi aux endroits dont Atticus parlait dans sa lettre à Cicéron.

13 *Que le peuple ne fasse usage de ses mains que pour de vains applaudissemens, etc.* Varron, pour reprocher aux Romains qu'ils avaient abandonné l'agriculture, et qu'ils passaient tout leur temps au cirque et au théâtre, a dit de même qu'ils ne se servaient plus de leurs mains que pour applaudir, au lieu de s'en servir pour cultiver leurs terres et leurs vignes. *Manus movere maluerunt in theatro ac circo patres-familiæ, quam in segetibus ac vineis*. Lib. 2 *de Re rustica*.

14 *A leur faire lever plus tôt le masque, et les porter à tous les excès dont ils sont capables*. AD REPRÆSENTANDAM IMPROBITATEM SUAM. *Repræsentare* signifie ordinairement payer argent comptant, car on sous-entend *pecuniam;* et métaphoriquement, *faire quelque chose plus tôt qu'on ne l'avait résolu;* comme dans ce passage du premier livre des Commentaires de César : *Itaque se quod in longiorem diem conlaturus fuisset, repræsentaturum, et proxima nocte de quarta vigilia castra moturum*.

15 *Puisqu'on veut absolument que je parte*. A la lettre, *puisqu'on me chasse à coups de fourche*. On voit bien que cette expression proverbiale

n'aurait pas fait un bon effet en français, et qu'elle aurait été trop forte pour ce que Cicéron veut faire entendre. Horace a dit de même : *Naturam expellas furca.*

16 *Des pirates qui paraissent sur ces côtes.* Sur celles de la Campanie. Cicéron aimait mieux aller s'embarquer sur la mer Adriatique, parce que le trajet était beaucoup plus court, et qu'ainsi il n'aurait pas eu tant à craindre des pirates. *Vid.* epist. 21, lib. 15.

17 *Aujourd'hui.* Il y a dans le texte VI *idus*, et c'est le jour que Cicéron avait écrit cette lettre, comme on le voit par le commencement. Elle a été écrite à Pouzzoles, d'où Cicéron dit qu'il partira le 11.

18 *Je le verrai demain, et je partirai ensuite pour Pompéii.* Il n'y a qu'à lire les huit premières lignes de la sixième lettre de ce livre, pour se convaincre qu'il faut lire ici V *id.* au lieu de V *kal.* Cicéron dit dans cette lettre, que huit jours après être parti de Pompéii, il était arrivé chez Sica le 24 : donc il n'avait pu aller à Pompéii le 28. D'ailleurs, il dit ici qu'il partirait quand il aurait vu Cassius : or, Cassius étant arrivé à Pouzzoles, Cicéron ne comptait pas d'être dix-huit jours sans le voir. Tous les commentateurs ont fait cette remarque, qui saute aux yeux ; mais comme il y a dans les manuscrits V *kal.*, ils n'ont pas voulu toucher au texte, quoiqu'ils le corrigent souvent sur des conjectures bien moins sûres.

19 *Acculanum.* Ville des peuples nommés *Hirpini ;* elle s'appelle à présent *Fricenti*, dans le royaume de Naples, au pied de l'Apennin. Il y a dans le texte de Grévius, *in Aculano*, mais il faut lire *Æculano ;* car c'est ainsi que la nomment Pline, Ptolomée, Appien. Manuce a cru qu'il fallait peut-être ici *Herculanium*, et Bosius l'a mis dans son texte ; mais cela fait voir qu'il le formait trop légèrement, comme nous l'avons remarqué plus d'une fois. Cicéron comptait alors d'aller par terre de Pompéii à Brindes, et Acculanum était sur cette route. S'il était allé de Pompéii à Herculanium, au lieu d'avancer il aurait reculé ; mais Bosius ne connaissait point Acculanum, ou n'y faisait point attention, et c'en était assez pour substituer quelque autre nom plus connu.

20 *Mais vous ferez marquer les plus beaux endroits.* SED NOTENTUR ECLOGARII. Ce dernier mot n'est que cette seule fois dans Cicéron, et ne se trouve dans aucun autre auteur ; ainsi, ce n'est que par conjecture qu'on en peut deviner la signification. Voici ce qu'en disent les commentateurs : Ἐκλογάι signifie souvent les extraits des livres. *Eclogarii*, c'étaient ceux qui faisaient ces extraits ; car les Romains avaient plusieurs esclaves qui leur servaient pour leurs études, des copistes, des lecteurs, et d'autres

plus habiles qui faisaient ces extraits et ces sommaires dont nous venons de parler, et qui étaient appelés *eclogarii, eo quod excerpebant τὰς ἐκλογάς*. Bosius, après Turnèbe, croit que Cicéron dit ici à Atticus de prendre garde qu'on ne tire des extraits de ses livres *de Gloria*. Selon ces critiques, *notentur* est ici la même chose qu'*observentur*; mais c'est donner à ce mot un sens qui n'est nullement naturel. Gronovius croit qu'il faut lire *notent eclogarii*, et que cela signifie qu'avant que de lire cet ouvrage, on distingue bien les périodes, et qu'on marque en lettres rouges les noms des interlocuteurs. Le sens de Manuce est à peu près le même; mais il croit qu'*eclogarii* signifie les interlocuteurs; alors on peut conserver *notentur*; mais cette signification ne convient pas bien avec l'origine grecque. Il me semble que sans rien changer au texte, comme Gronovius, on peut donner à ce passage un sens qui convient encore mieux avec ce qui précède. Atticus voyait toujours le premier les ouvrages de Cicéron, qui les lui communiquait, afin qu'il lui donnât ses avis avant qu'ils parussent. Cicéron recommande ici à Atticus de ne laisser point sortir de ses mains ses livres *de Gloria*; et il ajoute qu'en attendant qu'ils soient en état d'être rendus publics, il peut faire marquer les plus beaux endroits, et les faire lire à ses convives. Suivant ce sens, *eclogarii* est ici adjectif, et il faut sous-entendre *loci*. Alors on n'a plus besoin de mettre en parenthèse, *sed notentur eclogarii*, qui se lie naturellement avec *quos*; ce qui fait un style plus clair et plus coulant, que de rapporter *quos* à *de Gloria*, supp. *libros*.

21 *Des auditeurs bien disposés.* C'est ce que signifie ici *bonos auditores*, et c'est pour cela que Cicéron veut qu'on ne lise son livre qu'à table. Dans la lettre suivante il prie Atticus de faire faire bonne chère à ses convives, de crainte que s'ils avaient mal soupé, ils ne trouvassent son livre mauvais.

22 LETTRE III. *Mon Traité de la Vieillesse.* O TITE SI QUID EGO. Ce sont les premiers mots de ce livre, que Cicéron avait adressé à Atticus, dont le nom propre était *Titus*.

23 *Vous comptez, dites-vous, qu'Éros vous apportera quelque présent.* Si l'on fait attention, dit Corradus, que Cicéron a dit, dans la lettre précédente, qu'il avait envoyé Éros, on reconnaîtra qu'il faut lire ici *exspectasse*, et non pas *exspectare*. Mais si ce commentateur y avait fait lui-même attention, il aurait reconnu que Cicéron dit *exspectare*, parce qu'Éros n'était pas encore arrivé lorsque Atticus avait écrit sa lettre, et qu'il dit *non fefellisse*, parce qu'il était sûr qu'Éros était arrivé dans le temps qu'il écrivait celle-ci. Cela est de petite conséquence, et je ne m'y

arrête que pour faire voir par cet exemple, comme j'ai déjà montré par d'autres, qu'il n'est que trop ordinaire aux critiques de vouloir corriger le texte sans nécessité.

24 *Vous le ferez mettre au net.* TRALATUM IN MACROCOLUM. *Voyez* les remarques sur la vingt-cinquième lettre du treizième livre.

25 *Ce qu'a fait Xénon.* Epist. 1 h. lib.

26 *Vous n'auriez pas pris à la lettre tout ce que je vous dis de lui. Voyez* le dernier article de la première lettre de ce livre.

27 *Un voyage par mer, et la manière dont il faut que je le fasse, cela ne convient ni à mon âge, ni à mon rang.* J'ai ajouté *la manière dont il faut que je le fasse*, afin qu'on comprît mieux la pensée de Cicéron. Il veut dire que, par rapport à son âge, c'est une vraie fatigue pour lui que ce voyage; et que, par rapport à son rang, il ne convient guère qu'il s'embarque dans de petits bâtimens sans escorte, et qu'il s'expose à être pris par les pirates qui couraient la mer ionienne, comme il l'a dit dans les lettres précédentes.

28 *J'ai trois petits bâtimens.* ACTUARIOLIS. C'étaient de petits vaisseaux fort légers à voiles et à rames.

29 *De dix rames chacun.* SCALMUS. C'est l'endroit où l'on attache la rame, et où est son point fixe.

30 *Si vous aimez Déjotarus, n'aimez-vous pas aussi Hiéras, etc.* C'est ici une ironie. Hiéras et Blésamius étaient députés du roi Déjotarus (*pro Dejotaro. Voyez* les remarques sur la douzième lettre du quatorzième livre). Ils avaient fait au nom de leur maître, à Antoine, une obligation de dix millions de sesterces, à condition qu'il lui ferait rendre la Petite-Arménie, que César avait ôtée à ce prince, comme nous l'avons dit sur la douzième lettre du quatorzième livre. Cicéron parle de cette affaire dans la seconde *Philippique;* je vais rapporter le passage qui explique bien ce que Cicéron dit ici. *Syngrapha HS. centies per legatos viros bonos, sed timidos et imperitos, sine reliquorum hospitum regis sententia, facta in Cynecæo.*

31 *Péducéus.* Il y a dans le texte *Sexti nostri :* mais j'ai déjà dit que par ce *prénom* Cicéron désigne souvent Péducéus, qui était son ami particulier, et celui d'Atticus.

32 *Les douceurs que vous me dites de la part de notre chère petite Attica m'ont fait tant de plaisir, que je voudrais bien pouvoir lui rendre moi-même un baiser.* Atticus, en faisant à Cicéron les complimens d'Attica, lui avait dit : *osculatur te Attica*, ou bien, *tibi suavium dat*, comme Cicéron l'a dit dans la onzième lettre de ce livre, *Atticæ.... meo*

nomine suavium des. Nous disons de même *je vous embrasse*. C'est par rapport à la manière dont Atticus avait fait à Cicéron les complimens de sa fille, que Cicéron dit *salus missa*, comme s'il disait *le baiser que vous m'avez envoyé de sa part*. Il se sert du terme *suaviari*, parce qu'il parle d'un enfant : ce terme aurait été un peu fort, si la fille d'Atticus avait eu quelques années de plus. Dans une autre lettre, en parlant d'elle, il dit *ad osculum Atticæ*; au lieu qu'en parlant de Tullia sa fille, qui était une femme faite, il dit *ad complexum*. Epist. 1, lib. 12. *Atque utinam continuo ad complexum meæ Tulliæ, ad osculum Atticæ possim currere.*

33 LETTRE IV. *Comme vous l'aurez apparemment appris aujourd'hui, car mon neveu comptait d'arriver le second jour*. Il porta à Atticus la lettre qui est après celle-ci, et qui devrait être auparavant : c'est celle que Cicéron a dit dans la première lettre de ce livre qu'il donnerait à son neveu, et sur laquelle il avait voulu prévenir Atticus. La lettre sur laquelle nous sommes, doit donc être après la cinquième de ce livre; mais elle doit être avant la seconde, où l'on voit que Cicéron avait été instruit par Atticus de ce qui était arrivé à Buthrote; au lieu que dans celle-ci il n'en sait encore rien de certain, et il attend ce qu'Atticus lui en mandera. Pour la troisième lettre, il est encore plus sûr qu'elle n'a été écrite que depuis la quatrième et la cinquième; car ces deux-ci ont été écrites à Pouzzoles, et la troisième est datée de Pompéii, où Cicéron alla après avoir quitté Pouzzoles pour passer en Grèce.

34 *Qu'on ait mis dans ces affiches* NONIS JULIIS. *Voyez* les remarques sur la première lettre de ce livre.

35 *Le combat des bêtes*. VENATIONEM. *Voyez* les remarques sur la quinzième lettre du quatrième livre.

36 *Adressées aux consuls, si l'on doit leur donner ce nom*. Parce qu'ils n'avaient pas été élus selon les lois, mais nommés par César. Cicéron a dit, par la même raison, d'Hirtius et de Pansa, *duo quasi designati consules*, et en général de tous les magistrats, *vides magistratus, si quidem illi magistratus*. Epist. 5, lib. 14.

37 *Boréa*. C'était quelque petite ville auprès de la nouvelle Carthage. Je ne sais comment deux habiles commentateurs ont été s'imaginer qu'il s'agissait ici de *Boréum* ou *Borium*, ville d'Afrique. Tous les historiens disent que Sextus Pompéius était en Espagne lorsqu'il apprit la mort de César. Il n'était pas alors assez puissant pour quitter l'Espagne, et aller faire des courses en Afrique. Il ne s'agit pas non plus d'*Ebora*, comme Turnèbe voudrait qu'on lût : car Sextus Pompéius était dans l'Espagne citérieure

lorsqu'il apprit la mort de César; et la Lusitanie où est Ebora, était la partie la plus reculée de l'Espagne ultérieure. Il vaut donc mieux avouer qu'on ne sait point ce que c'était que cette ville nommée *Boréa*, sinon qu'elle était auprès de la Carthage d'Espagne, comme il paraît par ce que dit ici Cicéron.

38 *Qu'il ne peut entendre à aucun accommodement, si on ne lui rend la maison de son père.* Elle avait été vendue par César, et Antoine l'avait achetée. Cependant le jeune Pompée se contenta depuis, qu'on lui rendît tout l'argent qui était provenu de la vente des biens de son père: *Dio*, lib. 45.

39 *Que tous ceux qui ont des armées en remettent le commandement.* UT OMNES EXERCITUS DIMITTANTUR. Cela ne signifie pas qu'on licencie toute les troupes, car les Romains avaient toujours un certain nombre de légions sur pied; mais comme tous ceux qui étaient alors à la tête des armées, étaient suspects à Sextus Pompéius, parce qu'ils avaient été les partisans les plus zélés de César, il demandait que si on l'obligeait à remettre le commandement de ses troupes, on ôtât à Lépidus, à Plancus et à Pollion celles qu'ils commandaient.

Vides tamen tyranni satellites in imperiis; vides exercitus, etc. Epist. 5, lib. 14.

40 *Vaisseaux.* DICROTA est la même chose que *birèmes.*

41 *Mais je ne pourrais pas en profiter par-delà le détroit.* C'est que Cassius n'allait d'abord qu'en Sicile.

42 *Des vents étésiens.* Vents réglés qui soufflaient pendant la canicule. *Voyez* les remarques sur la 7e. lettre du 6e. livre.

43 LETTRE V. *Je lui ai appris le premier quel succès avait eu le* Térée *d'Accius.* Je lis ici après Corradus, qui a été suivi par Manuce et par Grévius, *qui ego novum* sans *non*. Ce qui précède et ce qui suit fait voir que Brutus n'avait point encore eu de nouvelles du succès de *Térée*, puisqu'il ne savait pas même qu'on eût joué cette pièce; et c'est une nouvelle preuve que cette lettre-ci a été écrite avant les trois précédentes; car il n'y a nulle apparence que Brutus eût été si long-temps sans avoir des nouvelles de ce qui se passait à Rome au sujet de ces jeux. *Voyez* les remarques sur la lettre précédente.

44 *Le Brutus.* Tragédie du même Accius Névius, où il représentait Tarquin chassé de Rome, et la liberté rendue aux Romains par L. Brutus. Il n'y avait point de sujet qu'on pût appliquer plus naturellement aux affaires présentes, et ce fut sans doute pour cela que C. Antonius, qui présidait aux jeux en qualité de préteur, ne voulut pas qu'on la représentât. Cicé-

ron dit un morceau de cette tragédie dans le premier livre *de la Divination*.

45 *Vous savez ce que je pense des jeux grecs.* Ces jeux étaient compris entre ceux qui étaient nommés en général *ludi scenici*, comme les tragédies, les comédies, les mimes, les satires, et cette espèce de farce nommée *ludi osci*, et *fabulae atellanae*. Mais il n'est pas aisé de décider ce que c'était précisément que ces jeux grecs. Ce qui me paraît sûr, c'est qu'on ne peut pas entendre par-là, avec Popma, les tragédies et les comédies imitées des Grecs, comme étaient presque toutes les tragédies et les comédies latines; car Cicéron fait entendre ici, qu'il ne faisait nul cas des jeux grecs, au lieu qu'il estimait fort les tragédies et les comédies imitées des Grecs, comme il le dit dans le troisième livre *de Finibus*, et comme on le voit par l'estime qu'il avait pour Esopus et pour Roscius, les deux plus grands acteurs de leur temps, l'un pour le comique et l'autre pour le tragique. Manuce croit que les jeux grecs étaient ainsi appelés, parce que les acteurs parlaient grec, et étaient vêtus à la grecque; comme dans les jeux nommés *osci*, on parlait l'ancienne langue des peuples de la Campanie, dit ce commentateur. Si cela était vrai, il n'aurait pas été surprenant que le peuple, qui n'entendait pas le grec, n'y fût pas venu en foule. Pour ce qui est des jeux nommés *osci*, ils étaient ainsi appelés, non parce qu'on y parlait la langue *osque*, mais parce que c'etaient des farces imitées de celles de ces anciens peuples. On ne voit nulle part qu'on ait parlé grec sur le théâtre des Romains. Je crois donc que les jeux grecs étaient une autre espèce de farce nommée satires ou mimes, et qui venaient des Grecs, comme le dit formellement Denis d'Halycarnasse, lib. 7. Je crois, dit-il, que ce serait fatiguer inutilement le lecteur, que de lui prouver une chose qui est connue de tout le monde; c'est que les jeux qui sont nommés *satirici*, ne viennent ni des Umbriens, ni des Liguriens, ni des autres peuples de l'Italie, mais des Grecs. Ces jeux se représentaient le matin, avant qu'on jouât la grande pièce, comme il paraît par ce passage de la première lettre du septième des Familières: *Per eos dies matutina tempora lectiunculis consumpseris, cum illi interea, qui te illic reliquerunt, spectarent communis mimos semisomni.*

46 *Qu'il aura dorénavant tous les sentimens d'un bon citoyen.* Cicéron ne mandait cela à Atticus, que comme une chose qu'il souhaitait plus qu'il ne l'espérait, comme on l'a vu dans le dernier article de la première lettre de ce livre. En effet, il y avait eu jusqu'alors tant de haut et de bas dans la conduite de leur neveu, qu'il semblait qu'on ne pouvait guère compter sur toutes ses protestations. Cependant il tint parole pour cette

fois, et se détacha entièrement d'Antoine, ce qui lui coûta la vie. Il fut proscrit l'année suivante, avec son père. La constance qu'il fit paraître alors, lui a donné place dans l'histoire. Ayant été pris par les ministres de la cruauté d'Antoine, on le mit à la torture pour lui faire dire où son père était caché; mais la piété filiale fut plus forte que la violence des tourmens. Son père l'ayant su, ne put se résoudre à le laisser souffrir plus long-temps, et il vint se livrer lui-même. *Dio*, lib. 47.

47 *Vénuse*. Ville dans le milieu des terres, sur les confins de la Pouille et de la Lucanie; c'était la patrie d'Horace.

48 *Vous ne voulez pas prendre à la lettre ce que je vous ai mandé; je veux mourir s'il y a aucune autre personne que vous qui me retienne.* Je crois que cela a rapport à ce que Cicéron avait dit à Atticus, dans la vingt-septième lettre du livre précédent. *Je suis fâché que vous n'ayez pleuré qu'après que vous m'eûtes quitté : si cela vous était arrivé lorsque vous me dîtes adieu, peut-être que cela m'aurait empêché de partir.*

49 *Mais lorsque je suis avec vous, j'ai quelque sorte de honte de vous faire de pareilles protestations.* Le texte est ici fort concis, et il a fallu ajouter quelques mots pour faire entendre ce que dit Cicéron. *Ante erubesco* signifie ici, *in os hoc tibi dicere erubesco.* En effet, on écrit à ses amis d'une manière plus affectueuse qu'on ne leur parle; les assurances d'affection et de tendresse que des amis se donnent en s'écrivant, auraient dans la conversation un air de compliment qui ne convient point à des amis particuliers.

50 *Que les jours auxquels les augures doivent s'assembler sont bien marqués dans les livres de Lépidus, et que cela s'accorde bien avec les mesures que j'ai prises pour mon retour!* Lépidus était grand-pontife; et c'était à lui à marquer, chaque année, les jours où le *collége* des augures devait s'assembler. Apparemment que Lépidus avait indiqué l'assemblée de ce *collége* pour le commencement de janvier, et Cicéron était bien aise de pouvoir être de retour pour ce temps-là. Il y a dans le texte un jeu de mots qu'on n'a pas pu conserver dans la traduction, et ce n'est pas un grand mal; la langue française se passe toujours volontiers de ces sortes d'ornemens.

51 *J'attends la lettre de Népos. Est-il possible qu'il soit curieux de mes ouvrages, lui qui méprise si fort le genre d'écrire dont je me fais le plus d'honneur?* Cicéron veut parler de ses ouvrages philosophiques; et en effet, il y en a plusieurs qui valent bien ses harangues. Nous voyons par un fragment d'une lettre de Cornélius Népos à Cicéron (*apud Lac-*

tantium, lib. 3, *Instit. Divin.* cap. 10), qu'il faisait fort peu de cas de la philosophie, parce qu'il voyait que ceux qui donnaient de si belles leçons de morale, étaient ordinairement ceux qui les suivaient le moins. Apparemment qu'Atticus avait mandé à Cicéron, que quoique Cornélius Népos ne fît pas grand cas de la philosophie, cependant il avait été très-content de ses derniers ouvrages, qui étaient celui *de la Vieillesse*, et celui *de Finibus*.

52 *Vous me dites que vous lui donnez la première place après moi, mais il faut vous mettre à la mienne.* Atticus disait à Cicéron, qu'après lui il ne connaissait pas de meilleur écrivain que Cornélius Népos. Quoique l'amitié pût avoir quelque part à ce jugement, il était vrai du moins que Cornélius Népos était un très-bon écrivain, comme on le voit par ce qui nous reste de lui. Atticus, en faisant cet éloge de Népos, avait fait allusion à un endroit d'Homère, où ce poëte dit qu'Ajax était le plus beau de tous les Grecs après Achille, *μετ' ἀμύμονα Πηλείωνα*. A la lettre : Après le fils de Pélée, qui est d'une beauté parfaite. Atticus appliquait cela à Cicéron, qui dit que cela convenait mieux à Atticus.

53 *Il n'y a point de recueil de mes lettres.* Il fallait que Cicéron n'eût pas un grand soin de garder ses lettres, puisque de toutes celles qu'il avait écrites, il ne lui en restait qu'un si petit nombre. C'est qu'il ne les avait pas écrites pour les rendre publiques, et cela en augmente le prix, car il s'y est peint bien plus naturellement. Il nous en reste plus de mille de lui, sans celles qui sont perdues, quoiqu'elles eussent été recueillies par Tiron, aussi bien que celles qui nous restent, comme on le voit par les citations des anciens grammairiens. Ce recueil ne se fit qu'après sa mort.

54 LETTRE VI. *Les vents qui précèdent la canicule.* PRODROMI. On les appelait ainsi, parce qu'ils étaient les avant-coureurs des vents nommés *etesiæ*, qui soufflaient pendant la canicule, et dont nous avons parlé ailleurs.

55 *Nous avons eu un vent arrière.* Je lis ici avec Grévius, après Saumaise, *pedibus æquis*, au lieu de *equis*. *Pedes* signifie ici les cordages qui sont aux deux côtés des voiles pour les tourner, les serrer et les lâcher, selon que le vent change, comme le dit Servius, sur cet endroit de Virgile :

Una omnes fecere pedem, pariterque sinistros,
Nunc dextros solvere sinus.

Et c'est à cela que Catulle fait allusion lorsqu'il dit :

Sive utrumque Jupiter
Simul secundus incidisset in pedem.

Cette signification vient du grec, où πόδες signifie la même chose, parce que ces cordages s'attachaient au pied du mât. *Pedibus æquis* signifie donc ici, les voiles étant également tendues des deux côtés, comme elles le sont lorsqu'on a le vent arrière ; et c'est ce que Virgile exprime par *æquatis velis* :

Sensit et æquatis classem procedere velis.

56 *Pestum*. Colonie des Grecs, qui l'appelèrent *Postidoniam*, parce qu'ils la consacrèrent à Neptune; et c'est pour cela que Paterculus l'appelle *Neptuniam*. Elle était sur la côte du pays des *Picentins*.

57. *Vibonne*. *Voyez* les remarques sur la troisième lettre du troisième livre.

58 *Dans un vaisseau de charge*. *Corbita*. C'était un vaisseau de charge fort pesant, ce qui a fait dire à Plaute, *tardiores multo quam corbitæ sunt etiam in tranquillo mari*. Aussi Cicéron, dans la ligne suivante, en parlant du même vaisseau, dit *oneraria*.

59 *Leucopétra, port des Tarentins*. Il y avait auprès de Rhégium, un promontoire nommé *Leucopétra*, ce qui a fait croire à Manuce qu'on pouvait lire ici *Rheginorum*, ou qu'il fallait effacer *Tarentinorum*, comme une glose de quelque ignorant, parce qu'il n'y avait dans le golfe de Tarente aucune ville nommée *Leucopétra*. De très-habiles commentateurs croient aussi qu'il faut lire ici *Rheginorum*; et Cluvérius, qui nous a laissé de si savantes recherches sur l'Italie ancienne, est de même avis. Cette conjecture paraît d'abord très-vraisemblable; car Cicéron dit dans la lettre suivante et dans la première *Philippique*, qu'il était parti, pour la Grèce, de Leucopétra, promontoire du territoire de Rhégium. Cependant on lit dans tous les manuscrits *Tarentinorum*; et si l'on examine de près ce que Cicéron veut dire ici, je ne sais si l'on ne se convaincra pas que Cicéron ne parle point ici du promontoire qui était dans le territoire de Rhégium. Il dit que lorsqu'il sera arrivé à Rhégium, il examinera quelle route il doit prendre pour aller en Grèce. Il en pouvait prendre deux différentes. Il pouvait traverser tout droit en Grèce, de cette extrémité de l'Italie qui était du côté de la Sicile, et c'est ce qu'il exprime par *corbi-*

ta ne Patras, car Patres était précisément vis-à-vis de l'extrémité de l'Italie, du côté de Rhégium; mais comme le trajet était long, c'est pour cela que Cicéron voulait en ce cas se mettre dans un plus grand vaisseau. Le second parti, c'était de continuer son voyage avec ses petits vaisseaux; mais comme il y aurait eu du danger, avec de si petits bâtimens, de faire un grand trajet et d'être long-temps en pleine mer, il aurait côtoyé l'Italie jusque vers l'endroit où elle s'approche le plus de la côte de l'Epire, c'est-à-dire, vis-à-vis l'île de Corcyre, où il dit qu'il aurait été aborder. Or, il y avait vis-à-vis de cette île une ville nommée *Leuca*, et qui avait sans doute été appelée ainsi, à cause de la couleur des rochers du promontoire voisin qui porte aujourd'hui le nom de cette ville, *cape di san Maria di Leuca*, car *Leuca*, en grec, signifie *alba*, et c'est de cette signification que venait aussi le nom du promontoire du territoire de Rhégium, nommé *Leucopétra*. Il pouvait donc y avoir auprès de *Leuca* quelque promontoire qu'on appelait *Leucopetram*, et on ajoutait *Tarentinorum*, parce qu'il était à l'entrée du golfe de Tarente, et pour le distinguer de l'autre *Leucopétra*, qui était à l'une des extrémités de l'Italie du côté de la Sicile, comme le promontoire auprès de *Leuca* était à l'autre extrémité du côté de l'Epire. Ce qui me paraît décisif contre la conjecture des critiques qui lisent ici *Rheginorum*, c'est que si par *Leucopetram* on entend ici le promontoire du territoire de Rhégium, Cicéron ne pouvait pas, comme il le dit ici, délibérer s'il irait à Leucopétra; car quelque route qu'il prît, et soit qu'il allât aborder à Patres ou à Corcyre, il fallait qu'il passât devant ce promontoire. De plus, si Cicéron, par Leucopétra, entendait ici le promontoire du territoire de Rhégium, il n'aurait pas, en traversant de ce promontoire en Grèce, abordé à l'île de Corcyre, car le trajet aurait été encore plus long que d'aller tout droit à Patres, et il aurait fait le double de chemin pour aller à Athènes, au lieu que s'il côtoyait l'Italie jusqu'à *Leuca*, il traversait de là tout droit à Corcyre par un trajet beaucoup plus court; et c'était par cette route qu'il était revenu de Grèce, lorsqu'il eut quitté son gouvernement de Cilicie : mais dans ce dernier voyage, Cicéron prit le parti de traverser tout droit, de l'extrémité de l'Italie, du côté de la Sicile, à Patres; et c'est pour cela qu'il dit dans la lettre suivante, qu'il était parti de Leucopétra auprès de Rhégium. En voilà assez du moins pour faire voir que les critiques ne doivent pas si fort se presser de décider qu'il fallait lire ici *Rheginorum*, au lieu de *Tarentinorum*, contre l'autorité de tous les manuscrits. Si l'on voulait faire ici quelque changement dans

le texte, j'aimerais mieux lire *ad Leuca portum Tarentinorum*; car il paraît par un vers de Lucain, que cette petite ville avait un port :

Et cunctas revocans [illegible] Hydrus,
Antiquusque Taras, secretaque littora Leucae,
Quas recipit Salapina palus.

Il se peut faire que quelque copiste qui ne connaissait point cette ville nommée *Leuca*, et qui voyait que Cicéron dans la lettre suivante parlait de Leucopétra, ait cru qu'il fallait lire ici de même. *Leuca* est ici un neutre pluriel, τὰ λευκά, comme on le voit dans Strabon, et signifie *alba*; il faut sous-entendre *saxa*. Cluvier dit que cette ville est appelée dans Cicéron *Leucas*, et il cite, pour le prouver, la neuvième lettre du neuvième livre des *Familières*, où Cicéron dit *Leucadem venimus ad* VIII *novembris*. Mais ce savant géographe, qui est ordinairement si exact, a sans doute cité ce passage d'après quelque autre, ou ne s'est pas donné la peine de lire les lignes suivantes, où il aurait vu qu'il s'agissait de Leucas, ville de l'Acarnanie auprès de l'Epire : car Cicéron revenait alors de Grèce en Italie, et sa route est marquée dans cette lettre; *de Leucade à Actium, à Corcyre, à Cassiope, à Hydrunte.*

60 *Pourquoi faire ce voyage?* Cicéron cite ici le commencement d'un vers grec, que nous avons expliqué dans les remarques sur la onzième lettre du livre précédent.

61 *Qui sont dans le plus beau pays de l'Italie.* OCELLOS ITALIAE. On voit bien qu'on n'a pu conserver dans la traduction une métaphore si hasardée. *Ocellus* était un terme dont on se servait pour parler des choses ou des personnes pour lesquelles on avait du goût et de la tendresse. Auguste, dans une lettre à l'un de ses petits-fils, dit : *Itane mi Caii, meus ocellus jucundissimus.* Apud Aul.-Gell. lib. 15, cap. 7.

62 *Cette dette pour laquelle j'ai répondu.* QUOD SATIS DATO DEBES. Il s'agit ici d'une dette de Montanus, que Cicéron avait promis de payer. *Voyez* epist. 15. h. lib.

63 *C'est que j'ai plusieurs préambules tout faits.* On conçoit bien que ces préambules n'avaient pas un rapport nécessaire avec l'ouvrage à la tête duquel ils étaient. Par exemple, à la tête des livres *de Finibus*, il se justifie sur ce que bien des gens trouvaient à redire que toutes ses occupations se réduisissent alors à écrire sur des matières philosophiques. On peut voir aussi le commencement des *Tusculanes* et du premier livre *de Legibus*.

64 LETTRE VII. *A trois cents stades.* Le stade avait cent vingt-cinq pas. Les huit faisaient un mille, et les vingt-quatre une lieue commune de France; ainsi les trois cents faisaient douze lieues et demie.

65 *L'édit de Brutus et de Cassius.* Nous avons déjà dit que ces édits étaient des espèces de manifestes.

66 *Vous qui estimez tant une belle mort. Tu qui εὐθανασίαν*, supp. *laudas.* Cela a rapport à ce que Cicéron a dit dans la vingtième lettre du quinzième livre : *Ex hac naxa exire constitui, non ad fugam, sed ad spem mortis melioris. Voyez* les remarques sur cette lettre. Cicéron avait prouvé dans le premier livre des *Tusculanes*, contre les épicuriens, que la mort n'était point un mal. Εὐθανασία signifie aussi une mort prompte et sans douleur, comme la mort subite; et c'était le terme dont Auguste se servait, pour marquer qu'il en souhaitait une pareille. (*Sueton. Aug.* cap. 99.) Ce sens peut aussi convenir à cet endroit : *Vous qui trouvez que la mort la plus heureuse c'est la plus prompte, et qui par conséquent ne devez pas craindre de vous y exposer en servant votre patrie, l'abandonnerez-vous?*

67 *S'il s'agissait de Phèdre notre ami, il serait aisé de l'excuser.* Phèdre était un philosophe épicurien (Epist. 1 ; lib 13 *Famil.*; et lib. 5 *de Finib.*) Atticus disait donc, s'il s'agissait de justifier un épicurien, la chose serait aisée. Il n'y aurait qu'à dire qu'il a agi conséquemment, puisque les épicuriens croient que c'est une folie de se mêler du gouvernement, et qu'on doit rapporter tout à son utilité propre. Mais vous qui suivez d'autres maximes, et qui croyez qu'on se doit tout entier à sa patrie, comment vous justifierez-vous?

68 *Le parti que j'avais pris, ne pouvait être approuvé par Caton.* C'est-à-dire, par ceux qui suivent les maximes de la philosophie stoïcienne.

69 *Vélia.* Auprès du fleuve Hélète, maintenant *Halente.* C'était une colonie des Phocéens, qui la nommèrent Ἐλέαν, d'où est venu le nom latin. *Strabo*, lib. 6.

70 *A l'embouchure du fleuve Hélète.* Qui donnait son nom au golfe dans lequel il se décharge, nommé *sinus Elates*, vis-à-vis les îles Œnotrides, entre le promontoire *Posidium* au couchant, et le promontoire *Palinurum* au levant.

71 *Il élève Pison jusqu'aux cieux.* C'est ce même Pison contre qui Cicéron a fait une si sanglante invective, où il le peint des plus noires couleurs. Cela fait voir que ce n'est point par les harangues qu'il faut juger des hommes, ni en bien ni en mal. Quoique Pison fût beau-père de César,

il demeura neutre pendant la guerre civile, et tâcha de le porter à un accommodement. Depuis la mort de César, il ne se déclara point contre ses meurtriers. Il ne pensa qu'à entretenir la paix, et parla fortement contre Antoine le premier d'août, parce qu'il vit qu'il cherchait à la rompre; mais il ne fut pas soutenu par les autres consulaires. *Philipp.* 1; et epist. lib. 12, *Fam.*

72 *On s'était imaginé que j'allais en Grèce pour voir les jeux olympiques.* Je ne sais comment on s'était imaginé que c'était là un des principaux motifs du voyage de Cicéron, car il n'avait jamais fait paraître de goût pour les spectacles. On peut voir ce qu'il dit là-dessus dans la première lettre du septième livre des *Familières*, où il félicite un de ses amis de ce qu'il avait la liberté de demeurer à la campagne, pendant ces jeux célèbres que Pompée donna lorsqu'on fit la dédicace de son théâtre. Dans la sixième lettre du second livre, on voit qu'il croyait que la bienséance ne lui permettait pas d'aller à Antium, où l'on devait célébrer des jeux que sa fille souhaitait de voir. *Admirez ma gravité*, dit-il à Atticus, *je ne veux point aller aux jeux d'Antium; car il me paraît qu'il serait contre la bienséance que faisant profession de fuir tous les plaisirs, j'en allasse chercher qui me conviennent si peu.* Ceci peut s'appliquer encore mieux au prétendu dessein de Cicéron d'aller en Grèce pour voir les jeux olympiques. Enfin, on a vu partout dans ces lettres, que Cicéron allait ordinairement à la campagne pendant le temps des jeux. *Voyez* aussi les remarques sur la première lettre du second livre.

73 *Et ce sont celles qui sont pour le public.* SPECIOSAS CAUSAS ne signifie pas ici des raisons spécieuses et apparentes (car les raisons que Cicéron avait eues pour revenir étaient réelles et très-fortes, comme il le dit), mais les raisons qui avaient rapport aux affaires publiques, auxquelles il oppose la raison particulière du mauvais état de ses affaires, qui n'était que pour Atticus.

74 *Est-il revenu lui-même le lendemain au sénat?* Il n'y revint pas, parce qu'il ne crut pas pouvoir y être en sûreté.

75 *Mais on ne veut pas qu'à mon âge on ménage sa vie.* Cicéron veut dire, quoique je ne puisse pas espérer d'être plus en sûreté à Rome que Pison, il faut m'exposer au danger, et contenter le monde, qui prétend qu'à mon âge on ne doit plus se soucier de la vie. C'est ce que Cicéron dit plus clairement dans la seconde *Philippique*. Dans la vingt-troisième lettre du seizième livre des *Familières*, Cicéron dit à Tiron, à l'occasion de la mort de Servilius, *tu qui senectutem non contemnis*, vous qui ne

croyez pas, comme beaucoup d'autres, que lorsqu'on est vieux on doit mépriser la vie : ce qui a rapport à ce qu'il dit ici.

LETTRE VIII. Entre la lettre précédente qui est du mois d'août, et celle-ci qui est du commencement de novembre, Cicéron alla à Rome. Il entra au sénat le second de septembre, et prononça la première *Philippique*.

76 *Anagnia*. Capitale des peuples nommés *Hernici*; elle a conservé son nom: *Anagni*, dans l'État de l'Église, à douze lieues de Rome.

77 *Le premier*. De novembre, car Cicéron était à Rome le premier de septembre. Il dit plus bas qu'Antoine marchait de Brindes à Rome, et il ne partit de Rome pour Brindes que le neuf d'octobre. Epist. 23, lib. 12, *Famil*.

78 *Casilinum*. Sur le fleuve Vulturne, auprès de Capoue.

79 *Calatia*. Dans la Campanie, aussi bien que Casilinum, et à deux ou trois lieues de cette ville vers le nord.

80 *Cinq cents deniers*. Le denier valait environ trois sous et demi; ainsi les cinq cents faisaient quatre-vingt-cinq à quatre-vingt-dix livres de notre monnaie.

81 *Volturno*. Ville d'Étrurie.

82 *La légion des Alaudes*. César l'avait levée dans les Gaules, et l'appela ainsi, apparemment parce que les soldats de cette légion avaient dans leurs enseignes la figure de cet oiseau que les Romains appelaient *galeritam*, et les Gaulois *alaudam*; nom qui s'est conservé dans notre langue. On peut-être que les soldats avaient sur leurs casques quelque chose qui avait rapport aux houpes des alouettes. *Plin.*, lib. 11, cap. 37.

83 *Il espère qu'elles se donneront à lui*. Lorsqu'elles furent auprès de Rome, il y en eut deux qui se déclarèrent contre Antoine.

84 *Les soldats de ces légions n'ont point voulu recevoir l'argent d'Antoine*. C'est qu'il ne leur offrit que cent deniers à chacun, au lieu qu'Octavius en donnait cinq cents, ce qui faisait par légion plus de cinq cent mille livres.

85 *Brutus, où êtes-vous?* Il était parti pour la Macédoine, après que ce qui s'était passé au sénat dans les premiers jours de septembre, lui eut fait voir qu'il n'y avait plus d'espérance d'accommodement.

86 LETTRE IX. *Qu'on ne pouvait pas assembler le sénat avant le premier de janvier*. C'est que les deux consuls, Dolabella et Antoine, étaient absens. Une partie des préteurs, du nombre des conjurés, étaient sortis de l'Italie; ceux qui restaient à Rome, étaient entièrement dévoués à Antoine. Il fallait donc attendre que Pansa et Hirtius, consuls désignés, entrassent en charge.

87. *Il peut se joindre avec Décimus Brutus.* Il n'y a dans le texte que *Brutus*; mais il est visible que cela regarde Décimus Brutus, dont le gouvernement confinait avec l'Italie. M. Brutus n'avait point encore de troupes.

88 *Il rassemble des soldats.* CENTURIAT signifie proprement *in centurias dividit.* Octavius rassemblait les soldats vétérans qui avaient servi sous César, et en formait des compagnies, *centurias.*

89 *Et les paye bien.* C'est le sens que les commentateurs donnent à *dinumerat*, en sous-entendant *pecuniam*. Ce mot pourrait aussi signifier *il en fait la revue.*

90 LETTRE X. *J'arrivai à ma maison de Sinuesse le sept.* Il y a dans l'édition de Grévius VI *kal.* Dans les anciennes éditions et dans quelques manuscrits, il y a seulement VI, sans ajouter ni *id.* ni *kal.* C'est Bosius qui le premier a mis dans son texte *kal.* Il dit qu'il l'avait trouvé dans ses manuscrits. Mais pour voir que cette leçon était vicieuse, il n'avait qu'à lire la fin de cette lettre, où Cicéron dit qu'il l'avait écrite VI *id.*, le huit, le jour qu'il était parti de Sinuesse, comme il paraît par le commencement de la treizième lettre. Et comme dans cette même lettre, Cicéron dit qu'il avait couché à Sinuesse, il fallait qu'il y fût arrivé VII *id.*, le sept, et c'est ainsi qu'il faut lire au commencement de cette lettre. Il n'y a qu'à lire les derniers mots de la lettre précédente, pour se convaincre qu'on était alors au commencement, et non pas à la fin du mois.

91 *Que c'est un autre César pour la diligence.* Cicéron dit ailleurs de César, que c'était un prodige de vigilance, de vitesse et de diligence. *Sed hoc* τέρας, *horribili vigilantia, celeritate, diligentia est.* Epist. 9, lib. 8.

92 *Quand j'ai été à Minturnes, j'ai tourné du côté d'Arpinum.* Cicéron dit ici par anticipation *veni*, car il n'était pas encore parti de sa maison de Sinuesse, et il ne parle ainsi que par rapport au temps où Atticus devait recevoir sa lettre. C'est ainsi que dans une infinité d'endroits, il dit en envoyant quelque lettre ou quelque ouvrage à Atticus, *misi* pour *mitto.*

93 *Je compte de coucher demain à Aquinum.* Il y a dans le texte II *id.*, mais il est aisé de prouver qu'il faut lire V *id.* Cicéron écrivit cette lettre VI *id.* Il était parti de grand matin de sa maison de Sinuesse. Il s'en allait à Arpinum pour éviter Antoine, qui faisait une grande diligence. Quelle apparence donc qu'il ait été quatre jours à aller de Sinuesse à Aquinum, c'est-à-dire, à faire huit ou neuf lieues? Ce n'est pas le seul endroit où les copistes ont mis II pour V, et réciproquement

un petit II, parce que les deux jambages, ou droits, ou courbés, en font toute la différence, et dans le moyen âge, les deux jambages qui forment le cinq n'étaient pas aussi bien joints par le bas, et terminés en pointe aussi exactement qu'ils le sont à présent, comme on le voit par les médailles et les inscriptions. Cette correction me paraît si simple et si sûre, que je suis surpris qu'aucun commentateur ne s'en soit avisé.

93 *bis* LETTRE XI. *Je craignais fort votre crayon.* C'est-à-dire, que vous ne trouvassiez beaucoup d'endroits à corriger dans ma harangue; c'était la seconde *Philippique*.

94. *Je trouverai le moyen de ne point offenser Sica, ni Septimia.* Cicéron, dans la seconde *Philippique*, dit à Antoine qu'il ne lui sied pas de lui reprocher qu'il était un nouveau noble, lui qui avait en quelque manière dérogé, en épousant la petite-fille d'un affranchi. Apparemment que cette femme était parente de Septimia, et que Septimia était femme de Sica, ami de Cicéron.

95. *Sans prendre un ton satirique.* Il y a dans le texte : *Sine vallo luciliano.* Cet endroit est corrompu, et il y a autant de corrections que de critiques. Bosius lit *sine* ὕλλῳ *luciliano*, un autre *sine* ὕλλῳ, un troisième *sine vallo luculliano*, et applique ridiculement cet endroit à Lucullus. Ce serait abuser de la patience du lecteur, que de rapporter ce que disent ces critiques pour appuyer leurs conjectures. Ce qu'on entrevoit dans l'obscurité, c'est que Cicéron fait allusion aux satires mordantes du poëte Lucilius, qui n'épargnait personne; ce qui fait croire à Grévius qu'il faut lire *sine sale luciliano.* On voit bien que Cicéron veut dire que par considération pour Sica, à qui cette première femme d'Antoine appartenait, il ne dira rien de personnel et d'offensant contre elle, et qu'il se contentera de dire que son père était fils d'un affranchi.

96 *Je souhaite qu'un jour cette harangue puisse être assez publique pour parvenir jusqu'à Sica.* La plupart des commentateurs n'ont pas entendu cet endroit, parce qu'ils n'ont pas lu, ou qu'ils n'ont pas fait attention que la seconde *Philippique* n'a jamais été prononcée. Cicéron fit cette pièce pour répondre à l'invective qu'Antoine avait prononcée contre lui dans le sénat, et il y parle comme s'il lui avait répondu sur-le-champ, comme on le voit par ces mots : *Nescis heri quartum in circo diem ludorum romanorum fuisse.* Or, le quatrième jour des jeux romains était le dix-huit de septembre ; donc Cicéron parle dans la seconde *Philippique*, comme s'il l'avait prononcée le dix-neuf, le même jour qu'Antoine prononça la sienne. Or, Cicéron était alors absent, parce que depuis qu'il avait prononcé la première *Philippique*, le deuxième de

septembre, quoiqu'il y eût gardé de grands ménagemens, elle avait fort irrité Antoine, qui cherchait à l'attirer au sénat pour se défaire de lui. Dans la vingt-cinquième lettre du douzième livre des *Familières*, Cicéron dit que ce ne fut que le vingtième de décembre qu'il se déclara ouvertement contre Antoine, et qu'il se mit à la tête du parti qui lui était opposé. Cicéron dit donc ici, qu'il souhaite que les affaires d'Antoine aillent assez mal, pour qu'il puisse rendre publique la harangue qu'il avait faite contre lui. *Philipp.* 3 et 5.

97 *Il faudrait pour cela que les choses fussent comme elles étaient du temps de ces triumvirs.* Cicéron faisait allusion à une plaisanterie qui était dans la lettre d'Atticus, comme il paraît par ces mots qu'il ajouta : *moriar nisi facete;* et Manuce dit fort judicieusement, que pour entendre cet endroit, il faudrait avoir la lettre d'Atticus; ainsi il n'entreprend point de l'expliquer. Si plusieurs autres commentateurs avaient voulu imiter ce sage interprète, ils n'auraient pas rapporté ici des explications ridicules, dont j'épargne le détail aux lecteurs. Celle de Grønovius est assez bonne, mais il corrige le texte; au lieu de *quod fuit illis triumviris*, il lit *quod fuerint illi triumviri*, i. e. *perierint.* Il faudrait pour cela que ces triumvirs ne fussent plus. Par ces triumvirs il entend les trois Antoine, Marcus, Caïus et Lucius; mais cette conjecture n'est aidée d'aucun manuscrit; on lit partout *quod fuit illis triumviris.* J'aimerais mieux croire que Cicéron veut parler ici du temps où Pompée, César et Crassus étaient liés ensemble. Varron avait fait sur cette triple alliance une satire, ou histoire-anecdote, qu'il avait intitulée *Tricipitinam*, la bête à trois têtes. Dans le temps de cette espèce de triumvirat, on ne laissait pas de parler avec liberté, témoin les édits sanglans que Bibulus fit contre Pompée et César. Cicéron veut donc peut-être dire : il faudrait qu'il nous restât du moins une image de liberté, comme du temps de ce triumvirat, où l'on n'en était pas encore venu à une violence ouverte. Voilà, ce me semble, tout ce qu'on peut dire de raisonnable sur cet endroit; mais, après tout, il faut avouer généreusement avec Manuce, qu'on ne peut point s'assurer du véritable sens.

98 *Prenez garde que Calénus et Matius ne s'y trouvent.* Il y a dans le texte *Calvenæ* : nous avons dit ailleurs pourquoi Cicéron appelle ainsi Matius. Il n'y a qu'à lire les premières lettres du quatorzième livre, pour savoir les raisons qu'avait Cicéron, pour souhaiter que Matius ne vît pas sa harangue. Calénus était le partisan le plus zélé d'Antoine. Cet endroit est une nouvelle preuve que la seconde *Philippique* n'avait pas été prononcée dans le sénat au mois de septembre, puisque cette lettre est du

mois d'octobre ou du mois de novembre, et qu'il n'y avait encore alors qu'Atticus qui l'eût vue, et qu'il lui recommandait de ne la pas laisser voir à des gens suspects.

99 *Ce qu'Aristophane disait des iambes d'Archilochus.* Cet Aristophane, qu'il ne faut pas confondre avec le poëte, était un grammairain très-bon critique. J'ai parlé ailleurs d'Archilochus :

Archilochum proprio rabies armavit iambo.
Horat., *Art. Poet.*, v. 19.

100 *Je mettrai* eodem jure quo Rubriana, *au lieu de* quo Scipionis. Pour entendre ceci, il faut lire l'endroit de la seconde *Philippique* dont il s'agit. Le voici : *Ab hac religionum perturbatione, advolas in M. Varronis sanctissimi atque integerrimi viri fundum Casinatem; quo jure? quo ore? eodem, inquies, quo in hæredum L. Rubrii.* Au lieu de *L. Rubrii*, il avait mis d'abord *Scipionis*. Antoine jouissait de la maison que Scipion, beau-père de Pompée, avait à Tibur; mais comme il s'agissait dans cet endroit de la seconde *Philippique*, des biens dont Antoine s'était emparé sur de faux testamens, Atticus l'avertit que ce qu'il disait de Scipion ne convenait pas à cet endroit, parce qu'Antoine avait acheté cette maison de Tibur, lorsque César avait fait vendre à l'encan les biens de Scipion.

101 *De lui faire un mérite de ce qu'il s'est trouvé à trois batailles, où il combattait contre ses citoyens.* Il s'agit de Dolabella, dont Cicéron dit dans la seconde *Philippique*, qu'il avait mieux mérité qu'Antoine le bien que lui avait fait César, puisqu'il s'était trouvé aux trois batailles qui s'étaient données pendant la guerre civile; au lieu qu'Antoine n'avait été ni à celle d'Afrique, ni à celle d'Espagne.

102 *J'aime mieux aussi* indignissimum est hunc vivere, *que* quid indignius. Cependant Cicéron laissa *quid indignius*; du moins on lit ainsi dans les manuscrits qui sont venus jusqu'à nous.

103 *La péplographie de Varron.* Traité où il avait fait l'éloge des hommes illustres, et que Cicéron appelle πεπλογραφίαν, par allusion à cette robe que les Athéniens avaient consacrée à Minerve, et sur laquelle ils avaient mis les noms de leurs concitoyens qui s'étaient distingués à la guerre. Aristote avait de même appelé πέπλον, l'Histoire abrégée qu'il avait faite de tous les capitaines grecs qui s'étaient trouvés au siége de Troie. Voilà ce que disent les commentateurs; mais j'avoue que cela ne me satisfait point. L'ouvrage de Varron dont ils parlent ici, est cité

sous le nom d'*Hebdomadum*, et de *Libri de Imaginibus*, et jamais sous le nom de πεπλογραφία, non plus qu'aucun autre traité de Varron. Je crois qu'il ne s'agit point ici d'un ouvrage de Varron, mais des *Livres académiques* que Cicéron avait adressés à Varron, et où ce savant homme était l'un des *interlocuteurs*. C'est parce que c'était un ouvrage de Cicéron même, que notre auteur dit qu'il est bien aise qu'Atticus en soit content. Son ami, en lui marquant qu'il était content de cet ouvrage, l'exhortait à continuer, *quod me hortaris ad scribendum*; et pour l'encourager, il lui marquait que son traité de *la Vieillesse* lui était fort utile: O TITE *tibi prodesse lætor*. Au commencement de cette lettre, Cicéron, en marquant à Atticus qu'il était bien aise qu'il fût content de la seconde *Philippique*, dit *nostrum opus tibi probari lætor*; comme il dit en parlant des *Livres académiques*, πεπλογραφίαν *Varronis tibi probari non molesto fero*. Il paraît donc, et par cette conformité et par la suite du discours, qu'il ne s'agit pas ici d'un ouvrage de Varron, mais des *livres académiques* qui lui étaient adressés, quoiqu'on ne sache pas pourquoi Cicéron les appelle ici πεπλογραφίαν.

104 *Le traité qu'il m'a promis de m'adresser*. On a vu dans le treizième livre, que Varron avait promis depuis long-temps à Cicéron de lui adresser quelqu'un de ses ouvrages. Nous avons aussi dit ailleurs, que Cicéron appelle ἡρακλείδειον, tous les ouvrages faits à la manière de ceux d'Héraclide de Pont.

105 *Mon traité de la Vieillesse*. O TITE. C'est le premier mot de ce traité, comme nous l'avons déjà dit. *Voyez* les remarques sur la 3ᵉ. lettre de ce livre.

106 *Ces gens d'Anagnie, c'est Mustella, chef des gladiateurs, et Lacon ce grand ivrogne*. Cela a rapport à cet endroit de la seconde Philippique: *Cum duos secum Anagninos haberet Mustellam et Laconem, quorum alter gladiatorum est princeps, alter poculorum*. On voit dans cette lettre que Cicéron ne les avait pas d'abord nommés; mais comme il vit qu'Atticus ne l'avait pas entendu, il ajouta leurs noms.

107 *Je retoucherai le traité que vous me demandez*. Apparemment les *Topiques*, que Cicéron fit dans ce temps-là.

108 *Panétius* Philosophe stoïcien, contemporain et ami de Scipion l'Africain.

109 *Posidonius*. Disciple et successeur de Panétius. Il était d'Apamée; mais comme il a enseigné à Rhodes, il a passé pour Rhodien.

110 *Athenodorus Calvus*. Autre philosophe stoïcien, mais qui déshonora depuis le nom de philosophe, en suivant des maximes bien différentes de celles

des stoïciens. Il eut beaucoup de crédit auprès d'Auguste, à qui il donna de fort mauvais conseils. *Suidas.*

111 *L'affaire de Myrtilus.* *Voyez* ce que nous avons dit de cette affaire dans les remarques sur la 13e. lettre du 15e. livre.

112 *Quoi! ils en voulaient à D. Brutus!* ITANE IN D. BRUTUM, supp. *istud machinabantur.* On peut aussi sous-entendre *causam Myrtili conferunt.* Il faudrait alors traduire: *Quoi! ils veulent faire tomber ce soupçon sur D. Brutus? Voyez* les remarques sur la 15e. lettre du 15e. livre que nous venons de citer dans les remarques précédentes.

113 *Le temps a été trop mauvais pour y aller.* Cicéron était apparemment alors à Pouzzoles ou à Cumes, ou dans quelque autre endroit de la Campanie à portée de Capoue, comme il paraît par ce qui suit. Il allait ordinairement par mer de ses maisons de campagne de la Campanie à Pompéii, comme on l'a vu dans plusieurs de ces lettres.

114 *J'ai honte de refuser et je crains d'accepter.* Il y a dans le texte un vers d'Homère, que nous avons déjà expliqué. *Voyez* les remarques sur la 1re. lettre du 6e. livre.

115 *Calès et Théanum.* Villes de la Campanie; nous en avons déjà parlé. On les nomme à présent, la première *Calvi*, et l'autre *Tiano.*

116 *Catine.* L'une des principales villes de la Sicile, et la plus voisine du mont Etna. Les Grecs la nomment toujours Catane, Κατάνη, et les Latins presque toujours *Catina.*

117 *Tauromenium.* Autre ville de la Sicile, sur la même côte entre Catane et Messine.

118 *Le truchement. Voyez* les remarques sur la douzième lettre du premier livre.

119 *Suivant les féries marquées dans le livre de Lépidus. Voyez* les rem. sur la 5e. lettre de ce livre.

120 *Je pouvais être absent jusqu'au ving-neuf.* Je joins *usque ad* III *kal.* avec *de lepidianis feriis.* Ce qui m'a empêché de le joindre avec *exspectabo tuas litteras*, c'est que cette lettre ayant été écrite au commencement du mois, il n'y a pas d'apparence que Cicéron dise à Atticus qu'il attendra sa réponse jusqu'au vingt-neuf, à moins que Cicéron ne veuille dire qu'Atticus peut lui écrire jusqu'au vingt-neuf, et qu'il ne partira pas pour Rome avant ce temps-là. Mais en comparant cet endroit avec celui de la cinquième lettre que nous venons de citer, on verra que le sens que j'ai suivi est le plus naturel.

121 LETTRE XII. *J'ai pris mon parti de moi-même.* CEPI CONSILIUM DOMESTICUM. Je me suis déterminé sans consulter personne. *Domes-*

ticum est ici dans un sens métaphorique, comme dans la quatorzième lettre du dixième livre, DOMI. *Quidquid habes ad consolandum collige, et illa scribe non ex doctrina, neque ex libris, nam id quidem domi est.*

122 *Il faut avoir bon courage.* BONUM ANIMUM, supp. *habeamus.*

123 LETTRE XIII. *Au pont de Minturnes.* Il y a dans l'édition de Grévius, *ad pontem Tirenum*, et dans les éditions ordinaires, *Tiretium.* On lit dans quelques manuscrits *Virenum*, dans d'autres *Terecinum*, dans d'autres *Terentium.* Junius conjecture avec quelque vraisemblance qu'il faut lire *Liritium*, parce que la rivière nommée *Liris* passait à Minturnes. Dans une si grande incertitude, j'ai cru qu'il suffisait de dire en général le pont de Minturnes.

124 *Lorsque votre messager me rencontra dans le temps que je délibérais sur le chemin que je devais prendre.* QUI ME OFFENDIT, δολιχὸν πλόον ὁρμαίνοντα. Cicéron fait ici allusion à un endroit d'Homère, qu'il a déjà employé dans la sixième lettre de ce livre, et qui signifie à la lettre, *de longa navigatione deliberantem.* Dans le troisième livre de l'Odyssée, Nestor, qui raconte à Télémaque son voyage de Troie en Grèce, dit que Ménélas l'avait joint, lui et quelques autres princes, à Lesbos, dans le temps qu'ils délibéraient sur la route qu'ils devaient suivre, et qu'ils hésitaient s'ils prendraient au-dessus ou au-dessous de l'île de Chio. Δολιχὸν πλόον, dans l'application que fait ici Cicéron de cet endroit d'Homère, doit se prendre métaphoriquement, et en général pour le chemin que l'on doit suivre, soit par mer, soit par terre, comme plus bas ce que dit Cicéron du mont Mimas et de l'île Psyria. Manuce, qui est le seul des commentateurs qui ait voulu expliquer ce passage, ne l'a pas compris. Il a cru que Cicéron disait qu'il pensait à passer la mer, en cas qu'Antoine fût le plus fort; mais il avait alors entièrement abandonné le dessein de son voyage de Grèce, et il s'éloignait de la mer en allant à Arpinum. De plus il ne fait allusion à ces mots d'Homère, que parce que le messager d'Atticus le trouva dans l'endroit où l'on quittait le grand chemin pour prendre celui d'Arpinum. Il dit donc que ce messager le rencontra dans le moment où il délibérait encore s'il irait tout droit à Rome par le chemin d'Appius, ou s'il tournerait du côté d'Arpinum. Enfin, πλόον ὁρμαίνοντα ne signifie pas dans Homère *navigationem meditantem* : les héros dont il parle ne délibéraient pas s'ils s'embarqueraient, mais quelle route ils devaient suivre. Dans la sixième lettre de ce livre, on voit clairement que c'est le sens que Cicéron

a donné à ce passage, par ce qui suit : *Cogitaremus corbita ne Patras, an actuariolis ad Leucopetram, etc.*

125 *D'abord je trouvais que tout ce que vous me disiez, n'avait aucun rapport avec ce que je vous avais demandé.* Cicéron croyait que la lettre qu'il avait ouverte la première, était la réponse à celle où il avait consulté Atticus, sur le chemin qu'il devait prendre par rapport à la marche d'Antoine, et il était fort surpris qu'il ne lui en dît pas un seul mot; mais, en ouvrant la seconde lettre, il trouva ce qu'il cherchait.

126 *Où vous me dites énigmatiquement d'aller du côté du mont Apennin, et de gagner Arpinum.* Dans l'endroit d'Homère que nous venons de citer dans la remarque précédente, Nestor dit : *Nous délibérions si nous prendrions au-dessus de l'île de Chio, et si nous irions vers l'île Psyria, en la laissant sur la gauche; ou si nous prendrions au-dessous de Chio, du côté du mont Mimas.* Atticus avait accommodé ce passage à son sujet, en retranchant et changeant quelque chose. Par le mont Mimas il entend l'Apennin, qu'on laissait à droite en allant à Arpinum; et par l'île Psyria, la maison de Cicéron qui était entre le confluent du Liris et du Fibrénus, et qu'on appelait *insulam Arpinatem*, quoique ce ne fût qu'une presqu'île. J'ai cru qu'il serait mieux de mettre ici le commentaire dans le texte, et que ce mélange d'une montagne et d'une île d'Asie avec le grand chemin d'Appius, n'aurait point d'agrément en français. Cela était supportable dans un temps où tous les gens de lettres savaient Homère par cœur, et où ces sortes d'allusions étaient si communes qu'on était d'abord au fait. L'île Psyria ou Psyra, selon Strabon et Pline, à présent Psara, environ à cinq lieues de l'île de Chio. Le mont Mimas en Ionie, vis-à-vis l'île de Chio.

127 *Je n'ai laissé partir Tiron qu'avec peine.* Il y a certainement ici une lacune, et il faut diviser cette lettre en deux. Cicéron dit qu'il a écrit la première partie à Aquinum, le neuf; et il dit à la fin de la seconde partie, qu'il l'avait écrite le onze à sa maison de campagne, auprès d'Arpinum. Au commencement de la seconde partie, dont il manque les premiers mots, Cicéron disait : *Je vous envoie Tiron*, ou quelque chose de semblable, et c'est à cela que se rapporte *et quidem ut a me dimitterem, etc.* Corradus croit qu'on pourrait lire au lieu de *et*, T...., et entendre par-là *Tironem;* mais il n'y a point d'exemples d'une pareille abréviation : on n'abrégait ainsi que les *prénoms*, parce qu'il n'y en avait qu'un petit nombre, qui avaient chacun leur abréviation différente, fixée par l'usage. Dans la vingt-quatrième lettre du seizième livre des *Familières*, écrite à peu près dans le même temps que celle-ci, Cicéron dit

qu'il avait envoyé Tiron à Rome pour régler ses affaires : ainsi, on ne peut pas douter que ce ne soit de lui qu'il parle, lorsqu'il dit ici, *et quidem ut a me dimitterem invitissimus, etc.* Il se sert de la même expression dans la lettre que nous venons de citer, *a me tui dimittendi, etc.*

128 *Le mal commencera par nous.* C'est-à-dire, par les consulaires et les sénateurs.

129 *J'ai fort envie de travailler à quelque histoire.* On voit dans le premier livre *de Legibus*, qu'Atticus avait souvent pressé Cicéron d'écrire quelque histoire. Il avait déjà écrit en latin et en grec des mémoires sur ce qui s'était passé pendant son consulat, et d'autres mémoires sur ce qui avait précédé et suivi son exil, qu'il avait intitulés : *de Temporibus suis*. Atticus avait été assez content de ces pièces, pour juger que Cicéron réussirait également à écrire quelque grand morceau d'histoire. Si nous n'avions de Cicéron que des harangues, on pourrait douter que l'orateur eût été aussi bon historien ; mais il a varié son style en tant de manières si différentes dans ses *oraisons*, dans ses *lettres*, et dans ses ouvrages sur la *rhétorique* et sur la *philosophie*, qu'on a tout lieu de juger qu'il n'aurait pas moins bien attrapé le style de l'histoire.

130 *Caïus Fannius.* Cicéron ajoute fils de Marcus, pour le distinguer d'un autre Fannius qui vivait dans le même temps, et qui fut consul l'an de Rome 631. Il était fils de C. Fannius. Celui dont il s'agit ici n'avait été que préteur. Il était gendre de Lélius, l'ami de Scipion l'Africain.

131 LETTRE XIV. *Tout ce que le tyran a fait et réglé, aura encore plus de force et d'autorité que nous ne lui en avons donné, lorsque nous nous assemblâmes dans le temple de la Terre.* Où l'on confirma tout ce que César avait fait depuis le commencement de la guerre civile, comme on l'a vu dans le quatorzième livre.

132 *Ce n'est pas l'exemple de Philippe et de Marcellus qui me détermine : ils n'ont pas les mêmes engagemens que moi, ou du moins ils ne paraissent pas les avoir.* Atticus ne pouvait proposer de meilleur exemple à Cicéron, pour le porter à ne se pas engager trop vite avec Octavius, que celui de Philippe et de Marcellus ; le premier était son beau-père, et l'autre son beau-frère ; et cependant ils gardaient encore des ménagemens avec Antoine. Philippe, non plus qu'Attia sa femme, mère d'Octavius, n'avaient pas même été d'avis qu'il acceptât la succession de César, ni qu'il prît son nom ; cela leur avait paru trop hasardeux. En effet, il n'y eut jamais d'entreprise plus hardie à l'âge qu'avait Octavius ; l'événement l'a justifié. Cicéron répond à Atticus, que Philippe et Mar-

celles n'avaient pas les mêmes engagemens que lui, c'est-à-dire, qu'ils n'avaient jamais rien fait d'éclatant pour la république, comme ce qu'avait fait Cicéron, et qu'ainsi ils pouvaient plus aisément régler leur conduite sur leur intérêt particulier; au lieu qu'on attendait de Cicéron, qu'il sauvât une seconde fois la république, comme il avait fait du temps de Catilina. Il dit de même dans une autre lettre, au sujet de deux consulaires qu'Atticus lui proposait pour exemple : *Sed me illorum sententiæ minus movebant, minus multa dederant illi reipublicæ pignora.* Epist. 9, lib. 8.

133 *Népos.* C'est l'historien dont nous avons déjà parlé.

134 *Caninius.* *Voyez* les remarques sur la cinquième lettre du quatorzième livre.

135 *Notre neveu mande à mon fils.* A la lettre : *Quintus, arrière-petit-fils de votre aïeul, a écrit au petit-fils de mon père.* Je ne sais pas quel agrément Cicéron trouvait dans cette périphrase.

136 *Le cinq de décembre, jour à jamais glorieux pour moi.* Auquel Cicéron étouffa la conjuration de Catilina, en faisant exécuter ses principaux complices.

137 *Il fera rendre compte devant le peuple, de l'argent qui était dans le temple d'Ops.* Nous avons déjà dit que c'était l'argent que César avait ramassé pour la guerre contre les Parthes, dont Antoine avait détourné et dissipé la plus grande partie. Mais en quelle qualité le neveu de Cicéron devait-il porter cette affaire devant le peuple? Corradus croit qu'il était désigné tribun; mais les tribuns n'entraient en charge que le dixième de décembre, et non pas le cinq. Manuce et Bosius croient qu'il était désigné édile du peuple, et que ces magistrats entraient en charge le cinq de décembre. Il paraît en effet, par un endroit de la seconde *Verrine*, qu'il y avait quelques magistrats qui y entraient ce jour-là, et cela ne peut s'entendre que des édiles du peuple. Comme ils étaient les adjoints des tribuns, il fallait qu'ils entrassent en charge à peu près dans le même temps qu'eux. Les autres magistrats n'y entraient qu'au premier de janvier. Popma croit mieux lever cette difficulté en rapportant *ex nonis decembribus*, au temps où César avait mis cet argent en dépôt dans le temple d'Ops. Mais comme cet argent venait de la confiscation des biens de ceux du parti de Pompée, qui étaient morts pendant la guerre civile, ou que César avait bannis, il y a apparence que cet argent avait été porté dans ce temple, à mesure qu'on vendait ces biens, et que César n'avait pas attendu jusqu'au cinq de décembre de l'année précédente à le mettre en sûreté. J'aime donc

mieux croire que le jeune Quintus, qui était hardi, entreprenant, et qui était alors brouillé avec Antoine, s'était chargé de l'accuser devant le peuple, quoiqu'il ne fût alors que particulier. Il n'avait pas même alors l'âge marqué par les lois pour demander l'édilité. S'il avait été désigné édile, Cicéron qui parle si souvent de lui dans ces dernières lettres, en aurait dit quelque chose; et les historiens qui rapportent sa mort l'année suivante, n'auraient pas oublié de parler de la charge qu'il exerçait; ce qu'ils font à l'égard de tous les autres proscrits.

138 LETTRE XV. *Il me semble aussi que je reconnais dans vos lettres la main d'Alexis*. Secrétaire d'Atticus, dont l'écriture ressemblait fort à celle de son maître. *Alexidis manum amabam, quod tam prope accedebat ad similitudinem tuæ litteræ*. Epist. 2, lib. 7.

139 *Depuis qu'il s'est vendu à Antoine*. (*Voyez* les remarques sur la dix-huitième lettre du quatorzième livre.) Dolabella était alors parti pour l'Asie, dont Antoine lui avait fait donner le gouvernement; et il fit mourir peu de temps après Trébonius, l'un des principaux d'entre les conjurés, qui tomba entre ses mains; mais il ne le porta pas loin, il tomba à son tour entre les mains de Cassius, qui exerça sur lui de justes représailles.

140 *Je sais que par ce moyen ils pourront être mis hors d'instance*. C'est qu'alors on ne pouvait avoir son recours contre les cautions, que lorsqu'on s'était fait évincer contre le débiteur, et qu'on avait prouvé qu'il n'était pas en état de payer.

141 *De me payer une dette qu'il m'a garantie*. Dolabella, qui devait encore à Cicéron une partie de la dot de sa fille, lui avait donné un transport. Ainsi, il avait des cautions pour ce qu'il devait, et il était lui-même caution de ceux sur qui il avait donné ce transport. C'est ce que signifie ici *quod satisdato debeat*, comme on le voit par un endroit de la sixième lettre de ce livre, où Cicéron dit *quod satisdato debeo*, en parlant de l'argent qu'il avait promis de payer pour Montanus, de qui il s'était rendu caution.

142 *Quoique pour le présent ce jeune homme s'oppose avec vigueur aux entreprises d'Antoine*. Il y a dans le texte: *Quamquam enim postea, in præsentia belle iste puer retundit Antonium*. Grévius, après son maître Gronovius, lit: *Quamquam enim potest, et in præsentia, etc.* D'autres lisent: *Posset in præsentia belle iste puer retundere Antonium*. Cela revient à peu près au même sens; et quoiqu'il y ait ici quelque faute dans le texte, on voit bien ce qu'Atticus voulait dire.

243 *Quelle harangue!* Octavius avait harangué le peuple dans le temple de Castor et de Pollux, ayant été produit par Canutius, tribun du peuple, ennemi d'Antoine.

244 *Ainsi puissé-je parvenir aux mêmes honneurs que mon père!* Cicéron veut dire que c'est à peu près comme si Octavius disait : *Ainsi puissé-je devenir tyran!* La dictature, qui avait été le dernier degré des honneurs auxquels César était parvenu, avait été abolie pour jamais, comme nous l'avons déjà dit.

245 *Nous pourrons nous assurer de ses intentions, lorsque Casca, qui est désigné tribun, sera prêt à entrer en charge.* Casca était l'un des meurtriers de César. Octavius, qui avait besoin de Cicéron, et qui n'était pas encore assez puissant pour se déclarer ouvertement contre les conjurés, n'empêcha point que Casca entrât en charge, et Antoine le lui reprocha depuis. *Philipp.* 3.

246 *Que notre guerrier est fort déconcerté.* On voit bien qu'il s'agit d'Antoine qui était fort déconcerté depuis que les légions qu'il avait fait venir de Macédoine l'avaient si mal reçu. στρατύλλαξ est ici un terme de mépris, comme le sont en grec les diminutifs en αξ. Dans la comédie de Plaute intitulée *Truculentus*, on trouve ce nom donné à un valet qui faisait fort le méchant. στρατύλλαξ pourrait bien être un nom de gladiateur, car *dejectus de gradu* est une métaphore tirée des gladiateurs. On appelait *gradum* l'attitude où ils se mettaient pour combattre. *Vide Lipsium*, lib. 2 *Saturn.* cap. 20.

247 *Pourquoi ne pourrais-je pas, aussi bien que Marcellus, être à Rome sans que personne puisse le trouver mauvais?* C'est-à-dire, pourquoi ne pourrais-je pas être à Rome, et garder les mêmes ménagemens que Marcellus? (*Voyez* la fin de la lettre précédente.) Atticus souhaitait que Cicéron ne vînt pas sitôt à Rome, parce qu'il craignait qu'il ne se pressât trop d'éclater contre Antoine, et qu'il ne s'engageât trop aisément avec Octavius; ce qui ne manqua pas d'arriver. Cicéron vint à Rome le 9e. de décembre, et dix jours après il prononça la troisième *Philippique*. Depuis ce temps-là, il demeura à Rome; et comme Atticus y était avec lui, il ne lui écrivit plus jusques à sa mort. L'histoire de cette dernière année de la vie de Cicéron, qui fut tué par l'ordre d'Antoine, le 7e. de décembre de l'année suivante, peut être remplacée par les *Philippiques* et par les *lettres* qu'il écrivit aux deux Brutus, à Cassius, à Plancus, etc., qui sont dans le dixième, le onzième et le douzième livres des *Familières*.

LETTRE Ire. DE CICÉRON A PLANCUS. Les lettres de recommendation qui sont à la fin de ce livre, ne sont point dans l'ordre de leur date. Celui qui a fait le recueil des lettres à Atticus, a mis celles-là ensemble, parce qu'elles ont toutes rapport à la même affaire. Il en est de même de la petite lettre à Atticus, qui est avant celle-ci, et qui était jointe avec la copie de la lettre à Plancus que Cicéron envoya à Atticus. Il y a dans la suscription de cette lettre *L. Planco ;* mais il faut effacer *L.* ou lire *Cn.* Lucius Plancus. L'aîné de celui dont il s'agit ici, commandait alors dans les Gaules, et devait être consul avec Décimus Brutus, après Hirtius et Pansa. Son frère s'appelait Cn. Plancus Plotius : apparemment que ce dernier nom lui venait de quelque adoption; leur nom de famille était Munatius. Il fut proscrit par les triumvirs, à la sollicitation, ou du moins du consentement de son frère même; ce qui donna lieu à ce bon mot des soldats lorsque L. Plancus triompha des Gaules avec Lépidus, qui avait aussi fait proscrire son frère Émilius Paulus. Leurs soldats disaient, *de Germanis, non de Gallis triumphant ambo consules*. On ne peut rendre cette plaisanterie en français, parce qu'elle roule sur l'équivoque d'un mot qui en latin signifie également *les frères et les peuples de la Germanie.*

On a vu dans les lettres de Cicéron à Atticus, que ce dernier avait des terres considérables auprès de Buthrote. Cela fait assez concevoir combien il devait prendre d'intérêt à l'affaire dont il s'agit dans cette lettre et dans les suivantes.

LETTRE Ire. DE CICÉRON A CAPITON. Le nom de famille de celui à qui Cicéron écrit cette lettre était Atéius, et c'est apparemment L. Atéius Capito, qui avait été questeur l'an 700 de Rome, et qui était frère de C. Atéius Capito, dont nous avons déjà parlé, à moins que ce ne fût un Fontéius Capito, ami particulier d'Antoine. *Voyez* les remarques sur la treizième lettre du quatrième livre. *Plut. in Anton ; Horat.* sat. 5, lib. 1.

LETTRE DE CICÉRON A CUPIENNIUS. Horace, dans la deuxième satire du premier livre, se moque d'un Cupiennius, homme à bonnes fortunes, qui se piquait de n'avoir des galanteries qu'avec des femmes de qualité. Un ancien commentateur dit qu'il s'appelait C. Cupiennius Libo Cumanus. C'est apparemment celui à qui Cicéron a écrit cette lettre, du moins on n'en connaît point d'autres de ce nom dans ce temps-là.

LETTRE IIe. DE CICÉRON A CAPITON. *Par équité.* Il y a dans le texte *officii tui ;* mais je crois avec Manuce et Grévius, qu'il faut lire *sui ;* le sens paraît le demander. On pourrait néanmoins par *officii tui*, entendre les bons offices de Capiton; mais il est plus naturel de penser que Cicéron oppose ici les motifs tirés de la bonté de la cause, à ceux qui étaient étrangers,

comme la considération que Plancus avait pour Cicéron et pour Capiton.

Pour le bien de la république. C'est-à-dire, pour entretenir la paix, qui n'aurait pas été bien affermie, si tous ceux à qui César avait fait des grâces, avaient appréhendé qu'elles ne fussent sujettes à révocation, comme Cicéron l'a dit dans la seconde lettre à Plancus.

FIN DES REMARQUES.

TABLE

ALPHABÉTIQUE

DES LETTRES DE CICÉRON A ATTICUS.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

FIN DE LA TABLE.

LETTRES
DE M. T. CICÉRON
A QUINTUS SON FRÈRE,
TRADUCTION DE PRÉVOST.

M. T. CICERONIS

EPISTOLÆ

AD QUINTUM FRATREM.

LIBER PRIMUS.

EPISTOLA I.

MARCUS Q. FRATRI S. [1]

Etsi non dubitabam, quin hanc epistolam multi nuntii, fama denique esset ipsa sua celeritate superatura, tuque ante ab aliis auditurus esses, annum tertium accessisse desiderio nostro, et labori tuo: tamen existimavi a me quoque tibi hujus molestiæ nuntium perferri oportere. Nam superioribus litteris, non unis, sed pluribus, cum jam ab aliis desperata res esset, tamen ego tibi spem maturæ decessionis afferebam; non solum, ut quam diutissime te jucunda opinione oblectarem, sed etiam quia tanta adhibebatur et a nobis et a prætoribus [2] contentio, ut rem posse confici non diffiderem. Nunc quoniam ita accidit, ut neque prætores suis opibus, neque nos nostro studio

LETTRES
DE M. T. CICÉRON
A QUINTUS SON FRÈRE.

LIVRE PREMIER.

LETTRE I.

MARCUS A QUINTUS SON FRÈRE.

Quoique je ne puisse douter qu'un grand nombre de messagers et la renommée même ne préviennent ma lettre, et que vous n'appreniez par d'autres que moi qu'on vient de prolonger d'une troisième année le regret que nous avons de votre absence et de votre travail; je n'ai pas cru pouvoir me dispenser de vous marquer aussi ce nouveau sujet de chagrin. Je me souviens de vous avoir fait espérer, dans plusieurs de mes lettres, et dans un temps où les autres en désespéraient déjà, que vous seriez incessamment rappelé; non-seulement parce que je voulais vous soutenir le plus long-temps qu'il m'était possible dans cette agréable idée, mais parce que mes efforts continuels, joints à ceux des préteurs, me laissaient encore un reste de confiance au succès de nos soins. Aujourd'hui que tout le pouvoir des préteurs et tout mon zèle n'ont pu réus-

quidquam proficere possemus, est omnino difficile non graviter id ferre: sed tamen nostros animos maximis in rebus et gerendis et sustinendis exercitatos, frangi et debilitari molestia non oportet. Et quoniam ea molestissime ferre homines debent, quæ ipsorum culpa contracta sunt, est quiddam in hac re mihi molestius ferendum, quam tibi. Factum est enim mea culpa, contra, quam tu mecum, et proficiscens, et per litteras egeras, ut priore anno non succederetur. Quod ego, dum sociorum saluti consulo, dum impudentiæ nonnullorum negotiatorum resisto, dum nostram gloriam tua virtute augeri expeto, feci non sapienter: præsertim cum id commiserim, ut ille alter annus etiam tertium posset adducere. Quod quoniam peccatum meum esse confiteor; est sapientiæ atque humanitatis tuæ, curare et perficere, ut hoc minus sapienter a me provisum, diligentia tua corrigatur. Ac si te ipse vehementius ad omnes partes bene audiendi excitaris; non ut cum aliis, sed ut tecum jam ipse certes; si omnem tuam mentem, curam, cogitationem, ad excellentem omnibus in rebus laudis cupiditatem incitaris: mihi crede, unus annus additus [3] labori tuo, multorum annorum lætitiam nobis, gloriam vero etiam posteris nostris afferet. Quapropter hoc te primum rogo, ne contrahas, aut demittas animum, neve te obrui, tamquam fluctu, sic magnitudine negotii sinas: contraque erigas, ac resistas, sive etiam ultro occurras negotiis. Neque enim ejusmodi partem reipublicæ geris, in qua for-

sir, il est difficile de n'en pas ressentir beaucoup de chagrin: mais, exercés comme nous sommes à manier et à soutenir les plus grandes affaires, il ne conviendrait pas que nous fussions trop abattus par cette disgrâce. Si l'on doit s'affliger beaucoup d'un mal auquel on a contribué par sa faute, il y a quelque chose ici qui doit me causer plus de chagrin qu'à vous. C'est moi qui, malgré ce que vous m'aviez recommandé à votre départ et par vos lettres, ai empêché qu'on ne vous donnât un successeur dès la première année. Ma vue était de pourvoir au salut de nos alliés, de résister à l'impudence de quelques négocians, et d'augmenter la gloire de notre famille par celle de votre administration: mais j'ai manqué de prudence, surtout lorsqu'il pouvait arriver de là qu'une seconde année en attirât une troisième. Puisque je reconnais ma faute, votre sagesse et votre bonté vous obligent à la réparer par un renouvellement de zèle dans les fonctions de votre emploi. Si vous vous excitez plus que jamais à ne rien négliger dans la carrière de la gloire, jusqu'à vouloir l'emporter non-seulement sur les autres, mais sur vous-même; si votre âme s'échauffe et rapporte toutes ses pensées et tous ses soins au désir excellent de mériter des louanges, croyez-moi, une année de plus nous fera recueillir la joie d'un grand nombre d'années, et ne manquera pas d'en répandre l'honneur sur notre postérité. Je commence donc par vous exhorter à soutenir votre esprit dans toute sa force et son étendue. Ne souffrez point que la grandeur des affaires devienne comme un flot qui vous accable: roidissez-vous au contraire pour y résister; allez de vous-même au-devant; car la partie de l'administration dont vous êtes chargé n'est guère sujette à la fortune: presque tout y dépend du jugement et du zèle. Si votre emploi se trouvait prolongé pendant le cours de quelque grande et dan-

tuna dominetur, sed in qua plurimum ratio possit, et diligentia. Quodsi tibi, bellum aliquod magnum et periculosum administranti, prorogatum imperium viderem; tremerem animo, quod eodem tempore esse intelligerem etiam fortunæ potestatem in nos prorogatam. Nunc vero ea pars tibi reipublicæ commissa est, in qua aut nullam, aut perexiguam partem fortuna tenet, et quæ mihi tota in tua virtute ac moderatione animi posita esse videatur. Nullas, ut opinor, insidias hostium, nullam prælii dimicationem, nullam defectionem sociorum, nullam inopiam stipendii, aut rei frumentariæ, nullam seditionem exercitus pertimescimus : quæ persæpe sapientissimis viris acciderunt, ut, quemadmodum gubernatores optimi vim tempestatis, sic illi fortunæ impetum superare non possent. Tibi data est summa pax, summa tranquillitas : ita tamen, ut ea dormientem gubernatorem vel obruere, vigilantem etiam delectare possit. Constat enim ea provincia primum ex eo genere sociorum [4], quod est ex hominum omni genere humanissimum : deinde ex eo genere civium, qui aut, quod publicani [5] sunt, nos summa necessitudine attingunt : aut, quod ita negotiantur, ut locupletes sint, nostri consulatus beneficio se incolumes fortunas habere arbitrantur. At enim inter hos ipsos exsistunt graves controversiæ, multæ nascuntur injuriæ, magnæ contentiones consequuntur. Quasi vero ego id putem, non te aliquantum negotii sustinere. Intelligo, permagnum esse negotium, et maximi consilii. Sed me-

gereuse guerre, dont vous eussiez pris la conduite, je tremblerais au fond du cœur, parce qu'il me paraîtrait effectivement que ce serait accorder sur nous une prolongation de pouvoir à la fortune : mais dans l'étendue de votre gouvernement je vois que vous n'avez presque rien à démêler avec elle, et que vous n'avez besoin que de votre vertu et de votre modération naturelle. Nous n'avons à craindre, si je ne me trompe, ni les piéges d'un ennemi, ni les hasards des batailles, ni la défection de nos alliés, ni la disette des munitions et des vivres, ni les séditions militaires; accidens qui ont forcé souvent les plus grands hommes de céder à l'impétuosité de la fortune, comme le meilleur pilote est quelquefois emporté par la violence des flots. Vous jouissez d'un calme profond; mais de sorte néanmoins qu'il peut, ou submerger le pilote qui s'endort, ou l'occuper agréablement s'il est capable de veiller. Votre province est composée, premièrement de l'espèce d'alliés qui est la plus douce et la plus sociable dans toute l'espèce même des hommes; en second lieu, d'une espèce de citoyens qui, si vous les considérez en qualité de publicains, ont une étroite liaison avec nous; et qui, si vous les regardez comme de riches négocians, se croient redevables de la conservation de leur fortune à l'administration de mon consulat. Vous me répondrez qu'il s'élève entre eux des différens considérables, et qu'il se commet des injustices qui ne manquent point de faire naître de violentes querelles. Je n'ai pas voulu dire non plus que vous fussiez sans embarras; je conçois que c'en est un, et qui demande beaucoup de prudence : mais souvenez-vous que je le crois du ressort de la raison plus que de celui de la fortune. Est-il si difficile de contenir dans la modération ceux qu'on gouverne, lorsqu'on sait s'y contenir soi-même? Supposons qu'il y ait beaucoup

mento; consilii me hoc negotium esse magis aliquanto, quam fortunæ, putare. Quid est enim negotii, continere eos, quibus præsis, si te ipse contineas? Id autem sit magnum et difficile ceteris, sicut est difficillimum: tibi et fuit hoc semper facillimum, et vero esse debuit; cujus natura talis est, ut etiam sine doctrina videatur moderata esse potuisse: ea autem adhibita doctrina est, quæ vel vitiosissimam naturam [a] excolere possit. Tu cum pecuniæ, cum voluptati, cum omnium rerum cupiditati resistes, ut facis: erit, credo, periculum, ne improbum negotiatorem, paullo cupidiorem publicanum comprimere non possis. Nam Græci quidem sic te ita viventem intuebuntur, ut quendam ex annalium memoria, aut etiam de cœlo divinum hominem esse in provinciam delapsum putent. Atque hæc nunc, non ut facias, sed ut te facere et fecisse gaudeas, scribo. Præclarum est enim, summo cum imperio fuisse in Asia [6] triennium, sic ut nullum te signum, nulla pictura, nullum vas, nulla vestis, nullum mancipium, nulla forma cujusquam, nulla conditio pecuniæ (quibus rebus abundat ista provincia) ab summa integritate continentiaque deduxerit. Quid autem reperiri tam eximium, aut tam expetendum potest, quam istam virtutem, moderationem animi, temperantiam, non latere in tenebris, neque esse abditam, sed in luce Asiæ, in oculis clarissimæ provinciæ, atque in auribus omnium gentium ac nationum esse positam? non

[a] Attollere.

de difficulté pour les autres, et je confesse en effet qu'il y en a beaucoup; mais vous n'y en avez jamais trouvé, et jamais vous n'y en avez dû trouver, vous, dont il semble que le caractère naturel n'avait pas besoin du secours des sciences pour être capable de modération, et qui avez l'esprit si cultivé par les sciences, que le plus vicieux naturel serait capable de se modérer avec ce secours. Tandis que vous résistez, comme vous faites, à l'argent, au plaisir, à toutes les passions déréglées; il est fort à craindre, je m'imagine, que vous ne puissiez pas réprimer un négociant de mauvaise foi, ou quelque publicain un peu trop avide. Votre conduite causera tant d'admiration à tous les Grecs, qu'ils vous regarderont comme un exemple de vertu, tel qu'on n'en trouve qu'anciennement dans leurs annales; ou comme un homme divin, qui est tombé du ciel dans leur province. Ne prenez point ce que je vous écris pour une exhortation à bien faire; je ne pense qu'à vous causer de la joie par l'image de ce que vous faites et de ce que vous avez fait. Il est beau, croyez-moi, d'avoir joui pendant trois ans du gouvernement absolu dans l'Asie, sans avoir été tenté de s'écarter un moment de la modération et de la probité, ni par les ouvrages de sculpture et de peinture, ni par aucun vase ou par aucun habit précieux, ni par les charmes de la beauté, ni par l'argent ou par les esclaves, richesses dont on sait que cette province est remplie. Que peut-on s'imaginer de plus grand et de plus désirable, que de voir tant de vertu, tant de modération et de tempérance, placé, non dans les ténèbres, mais à la lumière de l'Asie, aux yeux d'une si belle province, et proposé par la renommée à tous les peuples du monde, comme un sujet d'admiration; de voir que vos sujets ne sont point alarmés de vos voyages et ruinés par les frais de vos marches; qu'ils ne redoutent point votre ar-

itineribus tuis perterreri homines? non sumtu exhauriri? [7] non adventu commoveri? esse, quocumque veneris, et publice, et privatim maximam lætitiam: cum urbs custodem, non tyrannum, domus hospitem, non expilatorem, recepisse videatur? His autem in rebus jam te usus ipse profecto erudivit, nequaquam satis esse, ipsum hasce habere virtutes, sed esse circumspiciendum diligenter, ut in hac custodia provinciæ non te unum, sed omnes ministros imperii tui, sociis, et civibus, et reipublicæ præstare videare. Quamquam legatos habes eos, qui ipsi per se habituri sint rationem dignitatis suæ; de quibus honore, et dignitate, et ætate præstat Tubero, quem ego arbitror, præsertim cum scribat historiam, multos ex suis annalibus posse deligere, quos velit et possit imitari: [a] Allienus [8] autem noster [b] est cum animo et benivolentia, tum vero etiam imitatione vivendi. Nam quid ego de Gratidio dicam? quem certo scio ita laborare de existimatione sua, ut propter amorem in nos fraternum, etiam de nostra laboret. Quæstorem habes, non tuo judicio delectum, sed eum, quem sors [9] dedit. Hunc oportet et sua sponte esse moderatum, et tuis institutis ac præceptis obtemperare. Quorum si quis forte esset sordidior, ferres eatenus, quoad per se negligeret eas leges, quibus [c] esset adstrictus: non ut ea potestate, quam tu ad dignitatem permisisses, ad quæstum uteretur. Neque enim mihi sane placet, præsertim cum [d] hi

[a] Halienus. — [b] Abest *est*. — [c] Est. — [d] Ii.

rivée; que de quelque côté que vous paraissiez la joie particulière et publique est égale, parce que c'est un gardien et non un tyran qu'on croit recevoir dans les villes; un hôte, et non un voleur, auquel on croit ouvrir l'entrée des maisons. Dans cet exercice de vos vertus, l'expérience vous a sans doute appris qu'il ne suffit pas que vous les possédiez vous-même, mais que vous devez répondre aux alliés, aux citoyens, à la république, de tous les ministres de votre autorité. A la vérité, du caractère dont on connaît vos lieutenans, ils répondent assez d'eux-mêmes. Tubéro, qui est le plus distingué par son âge et par la dignité de sa personne, peut trouver, je m'imagine, puisqu'il entreprend d'écrire l'histoire, plus d'un modèle à suivre dans ses propres annales. Alliénus nous est attaché, non-seulement par l'inclination de son cœur, mais par la ressemblance de ses mœurs avec les nôtres. Que dirai-je de Gratidius? ne sais-je pas qu'en travaillant à sa propre gloire, l'affection fraternelle qu'il a pour nous le porte à s'occuper aussi de la nôtre? Vous n'avez pas choisi votre questeur; c'est le sort qui vous l'a donné: il est à souhaiter qu'il se porte de lui-même à la modération, et qu'il sache se conformer à vos maximes et à vos lois. S'il se trouvait quelqu'un parmi vos officiers qui eût l'âme trop intéressée, vous fermeriez les yeux sur les négligences qu'il pourrait commettre dans l'exercice de ses devoirs, mais vous ne lui permettriez jamais d'abuser, pour satisfaire son avarice, du pouvoir que vous lui auriez vous-même accordé: car je ne suis point d'avis que dans un temps où les mœurs se sont fort amollies et où l'ambition prévaut, vous entrepreniez d'éplucher toutes les petites bassesses et d'entrer dans toutes sortes de détails; mais je voudrais que votre confiance pour vos gens fût toujours proportionnée à leur fidélité. A l'égard

mores tantum jam ad nimiam lenitatem et [a] ad ambitionem incubuerint, scrutari te omnes sordes, excutere unumquemque eorum : sed, quanta sit in quoque fides, tantum cuique committere. Atque inter hos, eos, quos tibi comites et adjutores negotiorum publicorum dedit ipsa respublica, duntaxat finibus his præstabis, quos ante præscripsi. Quos vero aut ex domesticis convictionibus, aut ex necessariis apparitionibus [10] tecum esse voluisti, qui quasi ex cohorte prætoris appellari solent, horum non modo facta, sed etiam dicta omnia præstanda nobis sunt. Sed habes eos tecum, quos possis recte facientes facile diligere : minus consulentes existimationi tuæ, facillime coercere : a quibus, rudis cum esses, videtur potuisse tua liberalitas decipi : nam ut quisque est vir optimus, ita difficillime esse alios improbos suspicatur : nunc vero tertius hic annus habeat integritatem eandem, quam superiores, cautiorem etiam ac diligentiorem. Sint aures tuæ, quæ id, quod audiunt, existimentur audire, non in quas ficte et simulate quæstus causa insusurretur. Sit annulus tuus [11] non ut vas aliquod, sed tamquam ipse tu : non minister alienæ voluntatis, sed testis tuæ. Accensus [12] sit eo numero, quo eum majores nostri esse voluerunt : qui hoc non in beneficii loco, sed in laboris, ac muneris, non temere nisi libertis suis deferebant : quibus illi quidem non multo secus, ac servis, imperabant. Sit lictor [13] non suæ, sed tuæ lenitatis ap-

[a] Abest *ad*.

de ceux qui ne sont que vos associés dans les affaires, et que la république même vous a donnés à ce titre, vous devez vous renfermer dans les bornes que je viens de vous prescrire. Mais pour ceux que vous avez choisis vous-même, soit pour composer votre domestique, soit pour les offices extérieurs, et qui sont regardés comme les gens de votre suite, vous êtes comptable non-seulement de leurs actions, mais même de tous leurs discours : heureusement vous n'avez près de vous que des gens à qui vous pouvez sans peine accorder votre amitié lorsqu'ils font leur devoir, et qu'il vous est aisé de réprimer s'ils oubliaient ce qu'ils doivent à votre honneur. La bonté de votre caractère a pu vous exposer à quelque tromperie dans les premiers temps ; car plus on a de probité, moins on se défie de celle d'autrui : mais comme il faut que cette troisième année ne soit pas moins irréprochable que les deux précédentes, elle demande encore plus de soins et de précautions. Établissez-vous bien la réputation de n'entendre que ce que vous entendez, et de ne pas prêter l'oreille à des sens malins ou à des suppositions qu'on vous glisse dans quelque vue d'intérêt. Que votre anneau ne soit pas regardé comme une caution, mais comme vous-même : qu'il soit le témoin de votre volonté, et non pas le ministre de celle d'autrui. Que l'*accensus* soit au rang que nos ancêtres ont voulu qu'il tînt en effet : ils ne regardaient point cet office comme un emploi de faveur, mais comme une charge qui obligeait au travail : ils ne le donnaient point au hasard, et c'était à leurs seuls affranchis, qui n'étaient point alors moins dépendans que leurs esclaves. Que votre licteur soit le ministre, non de la rigueur, mais de votre bonté. Que vos faisceaux et vos haches soient plutôt les enseignes de votre dignité que de votre puissance. Que personne n'ignore dans votre province que

paritor : majoraque præferant fasces illi ac secures dignitatis insignia, quam potestatis. Toti denique sit provinciæ cognitum, tibi omnium, quibus præsis, salutem, liberos, famam, fortunas esse carissimas. Denique hæc opinio sit, non modo iis, qui aliquid acceperint, sed iis etiam, qui dederint, te inimicum (si id cognoveris) futurum. Neque vero quisquam dabit, cum erit hoc perspectum, nihil per eos, qui simulant se apud te multum posse, abs te solere impetrari. Nec tamen est hæc oratio mea hujusmodi, ut te in tuos aut durum esse nimium, aut suspiciosum velim. Nam si quis est eorum, ubi tibi biennii spatio numquam in suspicionem avaritiæ venerit (ut ego Cæsium, et Chærippum, et Labeonem, et audio, et, quia cognovi, existimo), nihil est, quod non et iis, et si quis est alius ejusdemmodi, et committi et credi rectissime putem. Sed si quis est, in quo jam offenderis, de quo aliquid senseris; huic nihil credideris, nullam partem existimationis tuæ commiseris. In provincia vero ipsa, si quem es nactus, qui in tuam familiaritatem [14] penitus intrarit, qui nobis ante fuerit ignotus; huic quantum credendum sit, vide : non quin possint multi esse provinciales [15] viri boni; sed hoc sperare licet, judicare periculosum est. Multis enim simulationum involucris tegitur, et quasi velis quibusdam obtenditur uniuscujusque natura : frons, oculi, vultus persæpe mentiuntur; oratio vero sæpissime. Quamobrem, qui potes reperire ex eo genere hominum, qui pecuniæ cupiditate ad-

le salut, les enfans, l'honneur et les biens des peuples que vous gouvernez vous sont extrêmement chers. Enfin, que tout le monde soit persuadé que ceux qui auront pris ou donné quelque chose vous déplairont également, si vous apprenez leur corruption. Comptez que personne ne donnera, lorsqu'il paraîtra certain qu'on n'obtient rien par le canal de ceux qui feignent d'être tout-puissans auprès de vous. Cependant ne croyez pas que je veuille vous inspirer trop de dureté ou de défiance. Si vous avez quelqu'un qui n'ait point été soupçonné d'avarice pendant l'espace de vos deux ans (comme Césius, Chérippus et Labéon, dont j'ai cette opinion, parce que j'en suis informé et que je les connais), il n'y a rien que vous ne puissiez leur confier sans reproche, et dont vous ne puissiez vous reposer sûr eux et sur ceux qui leur ressemblent. Mais n'ayez aucune confiance, ne commettez aucune partie de votre administration à celui que vous aurez déjà trouvé coupable, ou qui vous paraîtra suspect. Entre les habitans de la province, s'il se trouve quelqu'un qui s'insinue dans votre familiarité sans être anciennement de notre connaissance, ne vous livrez pas légèrement à lui; non qu'il ne se puisse trouver quantité d'honnêtes gens parmi ceux qui habitent les provinces: mais, si l'on peut l'espérer, il n'est pas moins dangereux de le croire au hasard. Le vrai caractère des hommes est couvert d'une multitude de fausses apparences, et se cache comme sous un voile: le front, les yeux, le visage, en imposent fort souvent, et la langue encore plus. Comment vous flatteriez-vous que parmi des gens à qui l'avidité des richesses fait supporter la privation de mille choses dont nous ne pouvons nous arracher, il s'en puisse trouver qui vous aiment sincèrement, vous qui leur êtes étranger, et qui ne feignent point de vous aimer par quelque vue d'intérêt? Pour moi, rien ne me paraît si difficile, surtout quand

ducti careant his rebus omnibus, a quibus nos divulsi esse non possumus, te autem, alienum hominem, ament ex animo, ac non sui commodi causa simulent? mihi quidem permagnum videtur; præsertim si iidem homines privatum non fere quemquam, prætores semper omnes amant. Quo ex genere si quem forte tui cognosti amantiorem (fieri enim potuit) quam temporis, hunc vero ad tuum numerum libenter adscribito: sin autem id non perspicies; nullum erit genus in familiaritate cavendum magis: propterea quod et omnes vias pecuniæ norunt, et omnia pecuniæ causa faciunt: et, quicum victuri non sunt, ejus existimationi consulere non curant. Atque etiam e Græcis ipsis diligenter cavendæ sunt quædam familiaritates, præter hominum perpaucorum, si qui sunt vetere Græcia digni. Sic vero fallaces sunt permulti, et leves, et diuturna servitute ad nimiam assentationem eruditi. Quos ego universos adhiberi liberaliter, optimum quemque hospitio amicitiaque conjungi dico oportere: nimiæ familiaritates eorum neque tam fideles sunt (non enim audent adversari nostris voluntatibus), et vero invident non nostris solum, verum etiam suis. Jam qui in ejusmodi rebus, in quibus vereor etiam, ne durior sim, cautus esse velim ac diligens: quo me animo in servos esse censes? quos quidem cum omnibus in locis, tum præcipue in provinciis regere debemus: quo de genere multa præcipi possunt. Sed hoc et brivissimum est, et facillime teneri potest, ut ita se gerant in istis

je vois que les mêmes gens n'ont presque jamais d'amitié pour personne, et qu'ils ne manquent point d'aimer tous les préteurs. Si vous connaissiez quelqu'un néanmoins qui aimât plus votre personne que votre dignité; car je ne prétends point que cela soit impossible, ne faites pas difficulté de le mettre au rang de vos amis : mais si vous n'en êtes pas bien sûr, comptez qu'il n'y a point de gens contre lesquels vous deviez être plus en garde, parce qu'ils connaissent tous les moyens de gagner de l'argent, et qu'ils sont toujours disposés à les prendre; d'ailleurs ils s'embarrassent peu du soin de votre honneur lorsqu'ils ont si peu de temps à vivre avec vous. Il faut même se défier beaucoup de certaines familiarités avec les Grecs; du moins s'ils ne sont pas de ce petit nombre qui sont dignes encore de l'ancienne Grèce : mais la plupart sont trompeurs, légers, accoutumés par une longue servitude à flatter excessivement. Je veux dire qu'il faut les recevoir tous avec honnêteté, mais que votre amitié et votre maison ne doivent être que pour ceux dont vous connaîtrez bien le mérite : il y a peu de fruit à tirer de leur familiarité, parce qu'ils n'osent jamais nous contredire. Ajoutez qu'ils sont jaloux, non-seulement des Latins, mais même les uns des autres. Après vous avoir demandé tant de défiance et tant de précaution sur tous ces articles, que je crains d'être un peu trop dur, comment croyez-vous que je sois disposé à l'égard des esclaves? Il est certain d'abord que dans toutes sortes de lieux, et particulièrement dans les provinces, c'est le ton de l'autorité qu'il faut prendre avec eux : on pourrait donner là-dessus quantité de bonnes règles; mais je m'arrête à ce qui est plus court et qui peut être observé facilement. Je voudrais que dans ces grandes marches que vous faites en Asie, ils se conduisissent comme s'ils marchaient sur la voie

asiaticis itineribus, ut si iter Appia via* facias [16]; neve interesse quidquam putent, utrum Tralles an Formias [17] venerint. At, si quis est ex servis egregie fidelis, sit in domesticis rebus, et privatis : quæ res ad officium imperii tui, atque ad aliquam partem reipublicæ pertinebunt, de his rebus ne quid attingat. Multa enim, quæ recte committi servis fidelibus possunt, tamen sermonis et vituperationis vitandæ causa, committenda non sunt. Sed nescio, quo pacto ad præcipiendi rationem delapsa est oratio mea, cum id mihi propositum initio non fuisset. Quid enim ei præcipiam, quem ego in hoc præsertim genere intelligam prudentia non esse inferiorem, quam me; usu vero etiam superiorem? Sed tamen si ad ea, quæ faceres, auctoritas accederet mea, tibi ipsi illa putavi fore jucundiora. Quare sint hæc fundamenta dignitatis tuæ : tua primum integritas et continentia; deinde omnium, qui tecum sunt, pudor : delectus in familiaritatibus, et provincialium hominum et Græcorum, percautus et diligens : familiæ gravis et constans disciplina. Quæ cum honesta sint in his privatis nostris quotidianisque rationibus; in tanto imperio, tam depravatis moribus, tam corruptrice provincia, divina videantur necesse est. Hæc institutio atque hæc disciplina potest sustinere in rebus statuendis et decernendis eam severitatem, qua tu in iis rebus usus es, ex quibus nonnullas simultates cum magna mea lætitia [18] susceptas habemus. Nisi forte

* Faceres.

Appienne, et qu'ils ne missent point de différence entre le voyage de Tralles et celui de Formies. Si vous avez quelque esclave d'une fidélité distinguée, employez-le dans vos affaires domestiques et dans tout ce qui appartient à vos intérêts particuliers; mais qu'il ne se mêle jamais de ce qui concerne les devoirs de votre emploi et l'administration publique. Un esclave fidèle pourrait s'acquitter fort bien de mille choses, que la crainte des discours et du blâme ne permet pas de lui confier. Je ne sais comment j'ai pris par degrés le ton du précepte : ce n'était pas mon dessein en commençant ma lettre; car je sens qu'il me convient peu avec vous, particulièrement dans un genre où votre prudence ne le cède point à la mienne, et où l'expérience vous donne même sur moi quelque avantage : mais je me suis imaginé que vous seriez encore plus content de vous-même lorsque vous verriez votre conduite confirmée par mon approbation. Regardez donc comme les fondemens de votre dignité, premièrement votre propre intégrité et votre modération; ensuite la modestie de ceux qui composent votre suite; une précaution extrême dans le choix des habitans de la province et des Grecs à qui vous accorderez votre familiarité; enfin l'entretien du bon ordre dans votre maison. Si la pratique de ces règles est honorable à Rome dans la vie privée et dans le commerce ordinaire, elle doit paraître divine dans un gouvernement si vaste, parmi des mœurs si corrompues, et dans un emploi si propre à les corrompre. Cette méthode, cette discipline servira dans les lois et les jugemens que vous porterez, à soutenir la sévérité que vous y avez fait paraître. Elle nous a peut-être attiré quelque haine; mais je me félicite de la cause : à moins que vous ne me croyiez touché des plaintes de Paconius, d'un je ne sais qui, que je ne prends pas même pour un Grec, mais

me Paconii nescio cujus, hominis ne Græci quidem, at Mysii, aut Phrygis potius, querelis moveri putas; aut Tuscenii, hominis furiosi ac sordidi vocibus, cujus tu ex impurissimis faucibus inhonestissimam cupiditatem eripuisti summa cum æquitate. Hæc, et cetera plena severitatis, quæ statuisti in ista provincia, non facile sine summa integritate sustineremus. Quare sit summa in jure dicundo severitas, dummodo ea ne varietur gratia, sed conservetur æquabilis. Sed tamen parvi refert abs te ipso jus dici æquabiliter et diligenter, nisi idem ab iis fiet, quibus tu ejus muneris aliquam partem concesseris. Ac mihi quidem videtur non sane magna varietas esse negotiorum in administranda Asia, sed ea tota jurisdictione maxime sustineri. In qua scientiæ præsertim provincialis ratio ipsa expedita est : constantia est adhibenda et gravitas, quæ resistat non solum gratiæ, verum etiam suspicioni. Adjungenda etiam est facilitas in audiendo, lenitas in decernendo, in satisfaciendo ac disputando diligentia. His rebus nuper * C. Octavius [19] jucundissimus fuit : apud quem primus lictor quievit; tacuit accensus [20] : quoties quisque voluit, dixit, et quam voluit diu. Quibus ille rebus fortasse nimis lenis videretur, nisi hæc lenitas illam severitatem tueretur. Cogebantur sullani homines, quæ per vim et metum abstulerant, reddere. Qui in magistratibus injuriose decreverant, eodem ipsis privatis erat jure parendum. Hæc illius severitas

* Cn.

pour un Mysien, ou plutôt pour un Phrygien ; ou des emportemens de Tuscénius, homme furieux et méprisable, à qui vous avez arraché fort justement son infâme passion. Ces actions, et d'autres règlemens fort sévères que vous avez faits dans votre province, ne se soutiendraient pas aisément sans une extrême intégrité. Ne craignez donc pas d'apporter trop de sévérité dans vos jugemens, pourvu qu'elle ne se démente point et qu'elle ne soit jamais corrompue par la faveur. Mais il servirait peu que votre justice fût sévère et constante, si ceux à qui vous confiez une partie de votre autorité n'imitaient votre exemple. Il me semble, d'ailleurs, que dans l'administration de l'Asie la variété des affaires n'est pas infinie, et qu'elles se réduisent à celles de la juridiction : la méthode en est aisée, surtout celle des provinces. L'essentiel est d'y apporter de la fermeté et de la gravité, pour se mettre non-seulement au-dessus de la faveur, mais au-dessus même du soupçon. Il y faut joindre de la facilité à écouter, de la douceur dans les décisions, du soin dans les discussions et dans les réponses. Cn. Octavius s'est fait estimer récemment dans ce genre. On a vu pour la première fois le licteur immobile auprès de lui, et l'accensus garder le silence. Chacun avait la liberté de parler autant de fois et aussi long-temps qu'il le souhaitait. On lui aurait peut-être reproché d'être trop doux, si cette sorte de douceur ne servait à soutenir la sévérité dont j'ai parlé. Les partisans de Sylla se voyaient contraints de restituer ce qu'ils avaient enlevé par la terreur et la violence. Ceux qui avaient porté des décrets injustes dans les magistratures, étaient forcés par le même droit de s'y soumettre dans l'état privé. Une sévérité de cette nature paraîtrait excessive si elle n'était adoucie par de grands ménagemens d'humanité. Mais si la douceur se fait goûter à Rome, où l'arrogance est

acerba videretur, nisi multis condimentis humanitatis mitigaretur. Quodsi hæc lenitas grata Romæ est, ubi tanta arrogantia est, tam immoderata libertas [21], tam infinita hominum licentia, denique tot magistratus, tot auxilia, tanta vis [a] (populi), tanta senatus auctoritas [22] : quam jucunda tandem prætoris comitas in Asia potest esse, in qua tanta multitudo civium, tanta sociorum, tot urbes, tot civitates unius hominis nutum intuentur? ubi nullum auxilium est, nulla conquestio, nullus senatus, nulla concio? Quare cum permagni hominis est, et cum ipsa natura moderati, tum vero etiam doctrina, atque optimarum artium studiis eruditi, sic se adhibere in tanta potestate, ut nulla alia potestas ab iis, quibus ipse præsit [23], desideretur. Cyrus ille a Xenophonte non ad historiæ fidem scriptus, sed ad effigiem justi imperii : cujus summa gravitas ab illo philosopho cum singulari comitate conjungitur (quos quidem libros non sine causa noster ille Africanus de manibus ponere non solebat : nullum est enim prætermissum in iis officium diligentis et moderati imperii) : eaque, si sic coluit ille, qui privatus futurus numquam fuit; quonam modo retinenda sunt iis, quibus imperium ita datum est, ut redderent, et ab iis legibus datum est, ad quas revertendum est? Ac mihi quidem videntur huc omnia esse referenda iis, qui præsunt aliis, ut ii, qui erunt eorum in imperio, sint quam beatissimi : quod tibi [b] et esse antiquissimum, et ab

[a] Abest *populi*. — [b] Esse et a.

si grande, la liberté si immodérée, la licence même sans bornes; à Rome où les magistrats sont en si grand nombre, et leur pouvoir si bien soutenu par la force; où l'autorité du sénat a tant d'ascendant; combien doit-on trouver de charmes en Asie dans la bonté d'un préteur, au milieu d'une multitude de citoyens, d'alliés, de villes, de cités qui ont les yeux attachés sur un seul homme, lorsqu'il n'y a point de secours à espérer, ni de plainte à faire entendre, ni de sénat, ni d'assemblée du peuple? Il est donc d'un grand homme, d'un homme naturellement modéré, et qui s'est formé l'esprit par l'étude des sciences et des beaux-arts, d'user si bien de cette supériorité de puissance, que ses sujets n'aient pas besoin d'en implorer d'autre. Tel fut le Cyrus de Xénophon; mais il nous représente moins une vérité historique que l'image d'un empire soutenu par la justice. Xénophon joint dans son héros une extrême gravité avec une douceur admirable. Ce n'est pas sans raison que notre Scipion l'Africain avait continuellement cet ouvrage entre les mains; car on y trouve toutes sortes d'exemples de diligence et de modération dans la puissance suprême. Si ces vertus étaient si familières à Cyrus, qui était né pour demeurer constamment sur le trône, combien devraient-elles l'être à ceux qui ont reçu le commandement pour le rendre, et qui doivent se retrouver soumis aux lois desquelles ils l'ont reçu? Pour moi, c'est mon principe que le devoir de ceux qui commandent est de rapporter tout au bonheur de ceux qui vivent sous leur empire. Tout le monde s'est accordé constamment à publier, que vous avez, et que dès votre arrivée dans l'Asie, vous aviez toujours eu cette maxime devant les yeux. En effet, la raison ne demande-t-elle pas que non-seulement celui qui gouverne des alliés et des villes, mais que celui même qui commande à des esclaves

initio fuisse, ut primum Asiam attigisti, constante fama atque omnium sermone celebratum est. Est autem non modo ejus, qui sociis et civibus, sed etiam ejus, qui servis, qui mutis pecudibus præsit, eorum, quibus præsit, commodis utilitatique servire. Cujus quidem generis constare inter omnes video, abs te summam adhiberi diligentiam : nullum æs alienum novum contrahi civitatibus : vetere autem magno et gravi multas abs te esse liberatas : urbes complures, dirutas ac pæne desertas (in quibus unam Ioniæ nobilissimam, alteram Cariæ, Samum et Halicarnassum), per te esse recreatas : nullas esse in oppidis seditiones, nullas discordias : provideri abs te, ut civitates optimatium consiliis administrentur : sublata Mysiæ latrocinia : cædes multis locis repressas : pacem tota provincia constitutam : neque solum illa itinerum atque agrorum, sed multo etiam plura et majora oppidorum et fanorum furta et latrocinia esse depulsa : remotam a fama, et a fortunis, et ab otio locupletum, illam acerbissimam ministram prætorum avaritiæ, calumniam : sumtus et tributa civitatum ab omnibus, qui earum civitatum fines incolant, tolerari æquabiliter : facillimos esse aditus ad te : patere aures tuas querelis omnium : nullius inopiam ac solitudinem, non modo, illo populari accessu, ac tribunali, sed ne domo quidem et cubiculo esse exclusam; tuo toto denique imperio nihil acerbum esse, nihil crudele, atque omnia plena clementiæ, mansuetudinis, humanitatis. Quantum vero il-

et à des animaux muets, cherche l'utilité et le bien de ceux qui lui sont soumis ? Je vois que de ce côté-là tout le monde vous rend justice, et qu'on applaudit généralement à la diligence de vos soins ; que vous n'avez pas laissé contracter de nouvelles dettes aux villes ; que vous en avez délivré plusieurs du fardeau de leurs anciennes dettes, qui étaient considérables ; que vous en avez rétabli d'autres qui étaient ruinées et presque désertes, entre lesquelles on nomme Samos, ville très-noble de l'Ionie, et Halicarnasse dans la Carie ; qu'on n'entend point parler de discordes et de séditions parmi vos citoyens ; que vous avez soin de remettre le gouvernement particulier des villes à la prudence de leurs chefs ; que le vol n'est plus connu dans la Mysie, ni le meurtre dans une infinité d'autres lieux ; que la tranquillité est bien établie dans toute la province ; que ce n'est pas seulement dans les campagnes et sur les chemins que vous avez réprimé le vol et le meurtre, mais jusque dans les villes et les temples, où l'on en commettait plus souvent et de plus considérables ; que vous avez mis la fortune, l'honneur et le repos des personnes riches à couvert de la calomnie, ce cruel ministre de l'avarice des préteurs ; que les répartitions des frais et des impôts sont égales entre les habitans ; que l'accès est toujours facile auprès de vous, et que vous avez l'oreille ouverte aux plaintes de tout le monde ; que l'indigence et le défaut de protection n'excluent personne, non-seulement de votre tribunal, qui est fait pour le public, mais de votre maison même et de votre cabinet : enfin que dans toute l'étendue de votre empire on ne voit rien qui sente la rigueur et la cruauté, et qu'au contraire tout y respire la clémence, la douceur et l'humanité. Quelle obligation ne vous a-t-on pas, quoique ce ne soit pas sans avoir fait ici des mécontens, d'avoir délivré l'A-

lud est beneficium tuum, quod iniquo et gravi vectigali ædiliciorum, magnis nostris simultatibus, Asiam liberasti? Enimvero, si unus homo nobilis queritur palam, te, quod edixeris, NE AD LUDOS PECUNIÆ DECERNERENTUR, HS. cc sibi eripuisse: quanta tandem pecunia penderetur, si omnium nomine, quicumque Romæ ludos facerent, quod erat jam institutum, erogaretur? Quamquam has querelas hominum nostrorum illo consilio [24] oppressimus, quod in Asia nescio [a] quo modo, Romæ quidem non mediocri cum admiratione laudatur, quod, cum ad templum monumentumque nostrum [25] civitates pecunias decrevissent; cumque id, et pro meis magnis meritis, et pro tuis maximis beneficiis, summa sua voluntate fecissent: nominatimque lex exciperet, UT AD TEMPLUM MONUMENTUMQUE CAPERE LICERET; cumque id, quod dabatur, non esset interiturum, sed in ornamentis templi futurum, ut non mihi potius, quam populo romano, ac diis immortalibus datum videretur: tamen id, in quo erat dignitas, erat lex, erat eorum, qui faciebant, voluntas, accipiendum non putavi; cum aliis de causis, tum etiam ut animo æquiore ferrent ii, quibus nec deberetur, nec liceret. Quapropter incumbe toto animo, et studio omni in eam rationem, qua adhuc usus es, ut eos, quos tuæ fidei potestatique senatus populusque romanus commisit et credidit, diligas, et omni ratione tueare, ut esse quam beatissimos velis. Quodsi te sors Afris,

[a] Quonam.

sie du poids des présens qu'elle faisait aux édiles ? Un de nos nobles se plaint que vous lui avez enlevé deux cent mille livres, en ordonnant par votre édit qu'on ne fournira plus d'argent pour les jeux : jugeons par-là combien il en coûterait à votre province, si tous ceux qui doivent représenter des jeux obtenaient de si grosses sommes, comme l'usage avait déjà commencé à s'en établir. Cependant j'ai fait cesser ici ces plaintes, par la résolution que j'ai prise et que vous connaissez : je ne sais ce qu'on en pense dans l'Asie, mais elle m'attire à Rome beaucoup de louanges et d'admiration. Les villes, comme vous savez, avaient résolu de faire un fonds pour m'élever un temple avec un monument ; elles n'avaient eu pour motif que leur ardente inclination, fondée sur les grands services que je leur ai rendus et sur les bienfaits extraordinaires qu'elles ont reçus de vous. La loi permettait, par une exception, qu'on pût lever de l'argent pour un temple et pour un monument ; et comme il ne devait point être employé à des usages périssables, mais à l'ornement d'un temple, il semblait que la gloire en appartînt moins à moi qu'au peuple romain et même aux dieux immortels. Je n'ai pas laissé de refuser une proposition où ma dignité ne s'accordait pas moins avec la loi qu'avec le penchant de ceux qui m'offraient cet honneur ; et de plusieurs raisons qui m'ont fait prendre ce parti, la plus forte a été l'envie de consoler, par mon exemple, ceux à qui la même faveur n'est pas due et qui ne peuvent légitimement l'accepter. Attachez-vous donc de toutes vos forces à la méthode que vous avez suivie jusqu'à présent. Aimez ceux que le sénat et le peuple romain ont commis, ont confiés à votre fidélité et à votre pouvoir. Ne négligez rien pour leur conservation, et faites votre étude de les rendre heureux. Si le sort vous avait fait tomber en partage le gouver-

aut Hispanis, aut Gallis præfecisset, immanibus ac barbaris nationibus : tamen esset humanitatis tuæ, consulere eorum commodis, et utilitati salutique servire. Cum vero ei generi hominum præsimus, non modo in quo ipsa sit, sed etiam a quo ad alios pervenisse putetur humanitas : certe iis eam potissimum tribuere debemus, a quibus accepimus. Non enim me hoc jam dicere pudebit, præsertim in ea vita, atque iis rebus gestis, in quibus non potest residere inertiæ aut levitatis ulla suspicio, nos ea, quæ consecuti sumus, his studiis et artibus esse adeptos, quæ sint nobis Græciæ monumentis disciplinisque tradita. Quare præter communem fidem, quæ omnibus debetur, præterea nos isti hominum generi præcipue debere videmur, ut, quorum præceptis [a] simus eruditi, apud eos ipsos, quod ab iis didicerimus, velimus expromere. Atque ille quidem princeps ingenii et doctrinæ Plato, tum denique fore beatas respublicas putavit, si aut docti ac sapientes homines eas regere cœpissent, aut ii, qui regerent, omne suum studium in doctrina ac sapientia [b] collocarent. Hanc conjunctionem videlicet potestatis ac sapientiæ, saluti censuit civitatibus esse posse : quod fortasse aliquando universæ reipublicæ nostræ, nunc quidem profecto isti provinciæ contigit, ut is in ea summam potestatem haberet, cui in doctrina, cui in virtute atque humanitate percipienda plurimum a pueritia studii fuisset et temporis. Quare cura, ut hic annus,

[a] Sumus. — [b] Collocassent.

nement des Africains, des Espagnols ou des Gaulois, nations grossières et barbares, l'humanité ne vous obligerait pas moins de travailler à leur avantage et à leur conservation. Mais vous commandez à des hommes, non-seulement doux et humains, mais chez qui l'on prétend que les autres ont puisé la douceur et l'humanité. Ne sommes-nous pas obligés d'exercer sur eux des vertus qu'ils nous ont communiquées? Je n'ai pas honte de le dire, surtout lorsque ma conduite et les actions par lesquelles je me suis fait connaître ne me laissent craindre aucun soupçon d'indolence ou de légèreté; tout ce que nous avons acquis nous le devons aux sciences et aux arts, qui nous ont été communiqués par les Grecs. Ainsi, avec la probité commune, dont nous sommes redevables à tout le monde, il est juste que nous étant cultivé l'esprit par les préceptes des Grecs, nous leur rendions particulièrement ce que nous avons pris d'eux. Platon, ce chef de l'esprit et du savoir, était persuadé que les États seraient heureux s'ils étaient gouvernés par des hommes sages et savans, ou si ceux qui les gouvernent s'attachaient fortement à l'étude des sciences et de la sagesse. Il regardait ainsi l'union de la puissance et de la doctrine comme la source du salut des citoyens. Ce bonheur est peut-être arrivé quelquefois à toute la république romaine; mais votre province peut se flatter d'en jouir aujourd'hui, puisqu'elle est sous les lois d'un homme qui a donné dès son enfance beaucoup de temps et d'application à l'étude des sciences, de la politesse et de la vertu. Qu'il paraisse donc que cette année qu'on ajoute à la durée de votre travail, est une prolongation de salut pour l'Asie. Puisqu'elle a réussi plus heureusement à vous retenir, que nous dans l'espérance de vous faire rappeler, il faut que sa joie serve à diminuer notre regret: car si vous vous êtes efforcé plus que personne

qui ad laborem tuum accessit, idem ad salutem Asiæ prorogatus esse videatur. Quoniam in te retinendo fuit Asia felicior, quam nos in deducendo; perfice, ut lætitia provinciæ desiderium nostrum leniatur. Etenim si in promerendo, ut tibi tanti honores haberentur, quanti haud scio an nemini, fuisti omnium diligentissimus : multo majorem in his honoribus tuendis adhibere diligentiam debes. Et quidem de isto genere honorum quid sentirem, scripsi ad te ante. Semper eos putavi, si vulgares essent, viles : si temporis causa constituerentur, leves : si vero (id quod ita factum est) meritis tuis tribuerentur, existimabam multam tibi in his honoribus tuendis operam esse ponendam. Quare quoniam in istis urbibus cum summo imperio et potestate versaris, in quibus tuas virtutes consecratas et in deorum numero collocatas vides : in omnibus rebus, quas statues, quas decernes, quas ages, quid tantis hominum opinionibus, tantis de te judiciis, tantis honoribus debeas, cogitabis. Id autem erit ejusmodi, ut consulas omnibus, ut medeare incommodis hominum, provideas saluti, ut te parentem Asiæ et dici et haberi velis. Atque huic tuæ voluntati ac diligentiæ difficultatem magnam afferunt publicani : quibus si adversamur; ordinem de nobis optime meritum, et per nos cum republica conjunctum, et a nobis, et a republica [a] dijungemus. Sin autem omnibus in rebus obsequemur; funditus eos perire patiemur, quorum non modo saluti, sed etiam

[a] Disjungemus.

de mériter les honneurs extraordinaires et peut-être sans exemple, qui vous ont été décernés, vous n'en devez apporter que plus de soins à les conserver. Je vous ai déjà marqué ce que je pense de cette espèce d'honneurs. Je les ai toujours crus méprisables lorsqu'ils sont trop communs, et légers lorsqu'ils ne sont accordés qu'aux circonstances : mais s'ils se donnent au mérite, comme il est arrivé dans votre exemple, je crois qu'ils doivent être conservés avec toutes sortes de soins. Ainsi, jouissant du pouvoir suprême dans des villes où vous voyez vos vertus consacrées et placées au rang des dieux, proposez-vous dans toutes vos actions ce que vous devez à l'opinion glorieuse qu'on a de vous, au jugement qu'on en a porté et aux honneurs qu'on vous a rendus. Vous vous acquitterez de cette dette en étendant vos soins à tout le monde, en remédiant aux maux de vos peuples, en veillant à leur conservation, en vous efforçant de vous faire regarder comme le père de l'Asie, et d'en obtenir le nom. Je me figure que les publicains ne sont pas un petit obstacle à de si louables intentions : prendre parti contre eux, c'est aliéner de la république et de nous un corps à qui nous avons des obligations considérables, et que nous avons attaché à la république : leur lâcher la bride aussi, c'est consentir à la ruine de ceux dont nous devons non-seulement assurer le salut, mais dont les moindres intérêts doivent nous être chers. A parler sincèrement, je ne vois que cette difficulté dans votre administration. Il est plus glorieux que difficile de savoir s'abstenir, de maîtriser toutes ses passions, de mettre un frein à celles des gens qui nous appartiennent, d'administrer la justice avec une modération constante, de montrer de la facilité dans la discussion des affaires, dans les audiences et dans l'accueil qu'on fait à ceux qui ont quelque rapport à nous ; il faut pour

commodis consulere debemus. Hæc est una (si vere cogitare volumus) in toto imperio tuo difficultas. Nam esse abstinentem, continere omnes cupiditates, suos coercere, juris æquabilem tenere rationem; facilem te in rebus cognoscendis, in hominibus audiendis, admittendisque præbere; præclarum magis est, quam difficile. Non est enim positum in labore aliquo, sed in quadam inductione animi atque voluntate. Illa causa publicanorum quantam acerbitatem afferat sociis, intelleximus ex civibus, qui nuper in portoriis Italiæ tollendis, non tam de portorio, quam de nonnullis injuriis portitorum querebantur. Quare non ignoro, quid sociis accidat in ultimis terris, cum audierim in Italia querelas civium. Hic te ita versari, ut et publicanis [26] satisfacias, præsertim publicis male redemtis, et socios perire non sinas, divinæ cujusdam virtutis esse videtur, id est, tuæ. Ac primum Græcis, id quod acerbissimum est, quod sunt vectigales, non ita acerbum videri debet, propterea quod sine imperio populi romani, suis institutis, per se ipsi ita fuerunt. Nomen autem publicani aspernari non possunt, qui pendere ipsi vectigal sine publicano non potuerunt, quod iis æqualiter Sulla descripserat. Non esse autem leniores in exigendis vectigalibus Græcos, quam nostros publicanos, hinc intelligi potest, quod Caunii [27] nuper, omnesque ex insulis, quæ erant ab Sulla Rhodiis attributæ, confugerunt ad senatum, nobis ut potius vectigal, quam Rhodiis penderent. Quare nomen publicani neque

cela moins de travail que de disposition naturelle et de bonne intention. Mais je juge des mortifications que nos alliés reçoivent des publicains, par les derniers mouvemens de nos citoyens, qui, lorsqu'il était question d'abolir les péages d'Italie, se plaignirent moins des péages mêmes que de divers outrages des péagers. Après avoir entendu les plaintes des citoyens en Italie, je ne puis ignorer de quelle manière on traite nos alliés à l'extrémité de l'empire. Il semble ici que pour satisfaire tout à la fois les publicains, surtout dans un bail qui leur est si désavantageux, et pour empêcher la ruine des alliés, il ne faut pas moins qu'une vertu divine, c'est-à-dire, telle que la vôtre. Premièrement, les Grecs ne doivent pas supporter les impôts avec autant d'impatience qu'ils en font paraître, puisque avant leur dépendance de l'empire romain l'usage en était établi parmi eux. Il ne faut pas non plus que le nom de publicain leur paraisse si méprisable; car, ont-ils pu, sans le ministère d'un publicain, payer le tribut que Sylla leur avait imposé, quoique la répartition en fût égale? Il paraît même que les Grecs ne lèvent pas les impôts avec plus de ménagemens que nos publicains, puisque les Cauniens et tous les habitans des îles que Sylla avait renfermées dans le département de Rhodes, eurent recours au sénat pour obtenir que leur payement se fît directement à nous plutôt qu'aux Rhodiens. Ainsi ce n'est point à ceux qui ont toujours été chargés d'impôts à marquer tant d'horreur pour le nom de publicain, ni à ceux qui n'ont pu se passer du secours des publicains à les mépriser, ni à ceux enfin qui en ont demandé volontairement au sénat, à les refuser. Que l'Asie fasse attention d'ailleurs, qu'il n'y a point de guerre extérieure ni de mouvemens domestiques auxquels elle ne fût exposée, si elle n'était soumise à notre empire; et puisque cet

ii debent horrere, qui semper vectigales fuerunt; neque ii aspernari, qui per se pendere vectigal non potuerunt; neque ii recusare, qui postulaverunt. Simul et illud Asia cogitet, nullam a se neque belli externi, neque discordiarum domesticarum calamitatem abfuturam fuisse, si hoc imperio non teneretur. Id autem imperium cum retineri sine vectigalibus nullo modo possit, æquo animo parte aliqua suorum fructuum pacem sibi sempiternam redimat atque otium. Quodsi genus ipsum et nomen publicani non iniquo animo sustinebunt: poterunt iis, consilio et prudentia tua, reliqua videri mitiora. Possunt in pactionibus faciendis non legem spectare censoriam [28], sed potius commoditatem conficiendi negotii, et liberationem molestiæ. Potes etiam tu id facere, quod et fecisti egregie, et facis, ut commemores, quanta sit in publicanis dignitas, quantum nos illi ordini debeamus, ut remoto imperio, ac vi potestatis et fascium, publicanos cum Græcis gratia atque auctoritate conjungas. Sed et ab iis, de quibus optime tu meritus es, et qui tibi omnia debent, hoc petas, ut facilitate sua, nos eam necessitudinem, quæ est nobis cum publicanis, obtinere et conservare patiantur. Sed quid ego te hæc hortor, quæ tu non modo facere potes tua sponte sine cujusquam præceptis, sed etiam magna jam ex parte perfecisti? non enim desistunt nobis agere quotidie gratias honestissimæ et maximæ societates: quod quidem mihi idcirco jucundius est, quod idem faciunt Græci.

empire ne peut se soutenir que par le moyen des impôts, elle doit acheter sans regrets, de quelque partie de ses richesses, le bonheur d'une tranquillité perpétuelle. Dès qu'ils souffriront sans peine le nom de publicain et la nature de cet office, votre prudence et vos ménagemens leur rendront le reste plus supportable. Ils peuvent, dans leurs conventions, considérer moins la loi des censeurs, que les facilités qu'on a voulu leur donner pour terminer les affaires et pour sortir d'embarras. Il est à propos aussi de leur représenter, comme vous avez toujours fait et comme vous faites encore, quelle est la dignité des publicains, et combien nous avons d'obligations à cet ordre. Ainsi, sans employer votre autorité, ni la violence du pouvoir et des faisceaux, vous parviendrez à mettre la paix et la bonne intelligence entre les publicains et les Grecs. Ne manquez point aussi d'engager ceux que vous avez obligés et qui vous doivent tout, à contribuer par leur facilité au soutien de la liaison que nous avons avec les publicains. Mais pourquoi vous exhorter à ce que vous pouvez faire de vous-même sans le secours d'aucun précepte, et à ce que vous avez déjà fait presque sans exception? D'honnêtes et nombreuses compagnies de publicains ne cessent pas tous les jours de m'en remercier; et j'en ai d'autant plus de joie, que les Grecs ne me font pas moins de remercîmens. Mais je conviens qu'il est difficile d'accorder d'inclination ceux dont les intérêts, les avantages et le caractère même sont si opposés. Encore une fois, ce n'est pas l'envie de vous instruire qui m'a fait entrer dans ce détail; votre prudence n'a pas besoin d'instructions: mais j'ai pris plaisir à retracer l'image de votre vertu, et je ne me reproche que d'avoir été plus long que je ne le voulais et que je ne l'avais prévu. Il n'y a qu'un point sur lequel je ne cesserai pas de vous donner mes avis, parce

Difficile est autem, ea, quæ commodis, utilitate, et prope natura diversa sunt, voluntate conjungere. At ea quidem, quæ supra scripta sunt, non ut te instituerem, scripsi (neque enim prudentia tua cujusquam præcepta desiderat), sed me in scribendo commemoratio tuæ virtutis delectavit : quamquam in his litteris longior fui, quam aut vellem, aut quam me putavi fore. Unum est, quod tibi ego præcipere non desinam, neque te patiar (quantum in me erit) cum exceptione laudari. Omnes enim, qui istinc veniun, ita de tua virtute, integritate, humanitate commemorant, ut in tuis summis laudibus excipiant unam iracundiam. Quod vitium, cum in hac privata quotidianaque vita levis esse animi atque infirmi videtur : tum vero nihil est tam deforme, quam ad summum imperium etiam acerbitatem naturæ adjungere. Quare illud non suscipiam, ut, quæ de iracundia dici solent a doctissimis hominibus, ea tibi nunc exponam, cum et nimis longus esse nolim, et ex multorum scriptis ea facile possis cognoscere : [a] quod est epistolæ proprium, ut is, ad quem scribitur, de iis rebus, quas ignorat, certior fiat, prætermittendum esse non puto. Sic ad nos omnes fere deferunt, nihil, cum absit iracundia, te fieri posse jucundius. Sed cum te alicujus improbitas perversitasque commoverit, sic te animo incitari, ut ab omnibus tua desideretur humanitas. Quare quoniam in eam rationem vitæ nos non tam cupiditas quædam gloriæ, quam res ipsa ac fortuna deduxit, ut sempiternus sermo hominum de nobis

[a] Illud quod.

qu'autant qu'il me sera possible je ne souffrirai point que votre éloge reçoive des exceptions. En louant beaucoup votre vertu, votre intégrité, votre humanité, tous ceux qui arrivent ici n'exceptent du témoignage qu'ils vous rendent, que la seule colère. Si dans le commerce même de la vie privée ce vice est une marque de légèreté et de faiblesse, il faut avouer que rien n'est si difforme dans l'exercice du pouvoir absolu. Je n'entreprends point de vous rapporter là-dessus tout ce que les savans ont pensé : ce détail serait infini, et vous n'avez qu'à jeter les yeux sur leurs ouvrages. Je me borne à l'office d'une lettre, qui est d'informer ceux à qui l'on écrit, de ce qu'ils ignorent. Tout le monde nous rapporte que rien n'est plus aimable que vous lorsque vous n'êtes point dominé par la colère; mais qu'aussitôt que la méchanceté et la mauvaise foi de quelqu'un ont allumé votre bile, vous devenez si furieux qu'on ne vous reconnaît plus. Songez, mon cher Quintus, que c'est moins une passion déréglée pour la gloire, que le cours de notre fortune et les circonstances des affaires, qui nous ont engagés dans une carrière où nous devons nous attendre qu'on ne cessera jamais de parler de nous; et prenons garde, autant que nous le pouvons, qu'on n'ait point de vice trop rémarquable à nous reprocher. Je ne prétends point qu'on puisse changer de caractère, ni se défaire tout d'un coup de ses anciennes habitudes; j'en connais la difficulté, surtout à notre âge : mais si la colère est plus prompte à s'emparer de votre âme, que votre raison à l'arrêter, je vous exhorte à vous fortifier d'avance, en méditant tous les jours qu'il faut résister à la colère; et, ce qui est quelquefois aussi difficile que de la vaincre, que c'est dans ses accès les plus violens que vous devez apporter plus de soin à contenir votre langue. La gravité seule, et quelquefois la lenteur d'esprit,

futurus sit; caveamus, quantum efficere et consequi possumus, ut ne quod in nobis insigne vitium fuisse dicatur. Neque ego nunc hoc contendo, quod fortasse cum in omni natura, tum jam in nostra ætate difficile est, mutare animum, et si quid est penitus insitum moribus, id subito evellere : sed te illud admoneo, ut, si hoc plane vitare non potes, quod ante occupatur animus ab iracundia, quam providere ratio potuit, ne occuparetur, ut te ante compares, quotidieque meditere, resistendum esse iracundiæ; cumque ea maxime animum moveat, tum tibi esse diligentissime linguam continendam : quæ quidem mihi virtus non interdum minor videtur, quam omnino non irasci. Nam illud non solum est gravitatis, sed nonnumquam etiam lentitudinis: moderari vero et animo et orationi, cum sis iratus, aut etiam tacere, et tenere in sua potestate motum animi et dolorem, etsi non est perfectæ sapientiæ, tamen est non mediocris ingenii. Atque in hoc genere multo te esse jam commodiorem mitioremque nuntiant. Nullæ tuæ vehementiores animi concitationes, nulla maledicta ad nos, nullæ contumeliæ perferuntur : quæ cum abhorrent a litteris, ab humanitate, tum vero contraria sunt imperio ac dignitati. Nam si implacabiles iracundiæ sint; summa est acerbitas : sin autem exorabiles; summa levitas : quæ tamen (ut in malis) acerbitati anteponenda est. Sed quoniam primus annus habuit de hac reprehensione plurimum sermonis, credo propterea, quod tibi hominum injuriæ, quod avaritiæ, quod

suffisent pour vaincre la colère : mais se rendre maître de son esprit et de sa langue dans la chaleur de l'emportement, être capable de se taire et de faire violence à l'impétuosité de ses mouvemens, c'est l'effet, sinon d'une parfaite sagesse, du moins d'une force d'esprit extraordinaire. On nous assure que vous avez déjà pris beaucoup sur vous-même, et nous n'entendons plus parler ni de ces violentes agitations, ni de ces discours injurieux et de ces outrages, qui sont aussi contraires à la dignité du commandement, qu'incompatibles avec la politesse et les lettres humaines. La colère, quand elle est implacable, marque dans l'âme un excès de dureté : elle marque de la légèreté, si elle est facile à s'apaiser. J'aimerais mieux néanmoins le dernier de ces deux vices, parce qu'entre deux maux, il faut préférer le moindre. Pendant votre première année on vous a fait là-dessus bien des reproches, et je m'imagine que si vous y avez donné occasion, c'est que les injustices des hommes, leur insolence, leur avarice, qui étaient pour vous des choses nouvelles, vous semblaient insupportables. Vous avez paru plus doux l'année suivante, parce que l'expérience, la raison et même mes lettres vous ont rendu plus patient. Mais vous devez être si parfaitement corrigé dans votre troisième année, qu'on vous trouve irréprochable. Ce ne sont plus ici des exhortations ni des préceptes ; ce sont les instances d'un frère, qui vous conjure d'apporter tous les efforts de votre âme, tous vos soins, toutes vos pensées, à mériter de tous côtés des éloges. Si notre situation ne s'attirait

insolentia præter opinionem accidebat, et intolerabilis videbatur; secundus autem multo lenior, quod et consuetudo, et ratio, et (ut ego arbitror) meæ quoque litteræ te patientiorem lenioremque fecerunt: tertius annus ita esse debet emendatus, ut ne minimam quidem rem quisquam possit ullam reprehendere. Ac jam hoc loco non hortatione, neque præceptis, sed precibus tecum fraternis ago; totum ut animum, curam, cogitationemque tuam ponas in omnium laude undique colligenda. Quodsi in mediocri statu sermonis ac prædicationis nostræ res essent: nihil abs te eximium, nihil præter aliorum consuetudinem postularetur. Nunc vero, propter earum rerum, in quibus versati sumus, splendorem et magnitudinem, nisi summam laudem ex ista provincia assequimur, vix videmur summam vituperationem posse vitare. Ea nostra ratio est, ut omnes boni cum faveant, tum etiam a nobis omnem diligentiam virtutemque et postulent et exspectent; omnes autem improbi (quod cum iis bellum suscepimus sempiternum) vel minima re ad reprehendendum contenti esse videantur. Quare quoniam [a] ejusmodi theatrum est totius Asiæ, celebritate refertissimum, magnitudine amplissimum, judicio eruditissimum, natura autem ita resonans, ut usque Romam significationes vocesque referantur: contende, quæso, atque elabora, non modo ut his rebus dignus fuisse, sed etiam ut illa omnia tuis artibus superasse videare. Et quoniam mihi casus urbanam in magistratibus adminis-

[a] Ej. th. totius Asiæ virtutibus est datum, cel. ref.

qu'une attention ordinaire, on ne vous demanderait rien qui surpassât l'usage et les exemples communs : mais dans la splendeur où nous sommes, après nous être distingués dans les plus grandes affaires, je ne sais s'il y a quelque tempérament à espérer pour votre administration, entre beaucoup de gloire ou beaucoup de blâme. Nous devons compter que tous les honnêtes gens nous favorisant de leur estime, ils exigent et ils attendent de nous de la diligence et de la vertu ; et que les méchans, parce que nous leur avons déclaré une guerre éternelle, prendront occasion de nos moindres défauts pour exercer leur censure. Ainsi, puisque le champ qu'on a donné à vos vertus est un théâtre célèbre, vaste, éclairé, et si retentissant, que le bruit s'en répand jusqu'à Rome ; efforcez-vous, je vous conjure, n'épargnez rien pour paraître digne d'une si belle carrière, et supérieur même à votre objet par votre mérite et vos soins. Le sort, qui a réglé notre partage, m'a chargé d'une partie de l'administration dans la magistrature de Rome, tandis qu'il vous a donné le même soin dans les provinces. Si dans mon rôle je ne suis inférieur à personne, il faut que dans le vôtre vous l'emportiez sur tout le monde. Souvenez-vous aussi que l'objet de notre travail n'est plus une gloire en espérance qui nous reste à mériter : nous l'avons acquise, il est question de la défendre ; et nous n'avons pas eu tant de raison de la souhaiter que de la soutenir. Si j'avais quelque chose qui ne me fût pas commun avec vous, mes désirs se borneraient à la possession de l'état où je me suis élevé ; mais nos

trationem reipublicæ, tibi provincialem dedit; et si mea pars nemini cedit, fac, ut tua ceteros vincat. Simul et illud cogita, nos non de reliqua et sperata gloria jam laborare, sed de parta dimicare. Quæ quidem non tam expetenda nobis fuit, quam tuenda est. Ac si mihi quidquam esset abs te separatum, nihil amplius desiderarem hoc statu, qui mihi jam partus est. Nunc vero res sic sese habet, ut, nisi omnia tua facta atque dicta nostris rebus istinc respondeant, ego me meis tantis laboribus, tantisque periculis, quorum tu omnium particeps fuisti, nihil consecutum putem. Quodsi ut amplissimum nomen consequeremur, unus præter ceteros adjuvisti: certe idem, ut id retineamus, præter ceteros elaborabis. Non est tibi his solis utendum existimationibus ac judiciis, qui nunc sunt, hominum, sed iis etiam, qui futuri sunt: quamquam illorum erit verius judicium, obtrectatione et malivolentia liberatum. Denique illud etiam debes cogitare, non te tibi soli gloriam quærere: quod si esset; tamen non negligeres, præsertim cum amplissimis monumentis consecrare voluisses memoriam nominis tui: sed ea tibi est communicanda mecum, prodenda liberis nostris. In qua cavendum est, ne, si negligentior fueris, non solum tibi parum consuluisse, sed etiam tuis invidisse videaris. Atque hæc non eo dicuntur, ut te oratio mea dormientem excitasse, sed potius ut currentem incitasse videatur. Facies enim perpetuo, quæ fecisti, ut omnes æquitatem tuam, temperantiam, severita-

intérêts sont si mêlés, que si du lieu où vous êtes vos actions et vos discours ne répondaient point aux miens, je croirais n'avoir rien acquis par tant de travaux et de dangers que vous avez partagés avec moi. Après avoir servi plus que tous les autres à nous faire une réputation brillante, vous êtes obligé de faire plus aussi pour la conserver : et ce n'est pas seulement l'estime et l'approbation de notre siècle, c'est celle des siècles futurs que vous devez vous proposer ; d'autant plus qu'étant purgés de la malignité et de l'envie, leur jugement sera moins sujet à l'erreur. Enfin, souvenez-vous aussi que vous ne travaillez pas pour votre seule gloire (quoiqu'il ne vous soit pas permis de la négliger, surtout depuis que vous avez voulu perpétuer votre mémoire par des monumens fort glorieux), mais que vous devez me la communiquer et la transmettre à nos enfans : la négliger, c'est non-seulement vous manquer à vous-même, mais ravir à votre famille un droit qui lui appartient. Loin de vous croire endormi et de vouloir vous réveiller par mes instances, je ne pense qu'à vous exciter dans votre course. Vous ne vous démentirez pas ; vous ferez toujours admirer votre équité, votre tempérance, la sévérité de votre justice et votre intégrité : mais la tendresse que j'ai pour vous m'inspire une espèce d'avidité infinie pour votre gloire. Au reste, vous devez connaître à présent l'Asie comme on connaît sa propre maison. Avec tant d'expérience, jointe aux lumières de votre sagesse, je suis persuadé que vous n'ignorez rien qui appartienne à la gloire, et que vous n'avez

tem, integritatemque laudent. Sed me quædam tenet, propter singularem amorem, infinita in te aviditas gloriæ : quamquam illud existimo, cum jam tibi Asia, sicut unicuique sua domus, nota esse debeat, cum ad tuam summam prudentiam tantus usus accesserit, nihil esse, quod ad laudem attineat, quod non tu optime perspicias, et tibi non, sine cujusquam hortatione, in mentem veniat quotidie. Sed ego, qui, cum tua lego, te audire, et qui, cum ad te scribo, tecum loqui videor : idcirco et tua longissima quaque epistola maxime delector, et ipse in scribendo sæpe sum longior. Illud te ad extremum et oro et hortor, ut, tamquam poetæ boni et actores industrii solent, sic tu in extrema parte et conclusione muneris ac negotii tui diligentissimus sis, ut hic tertius annus imperii tui, tamquam tertius actus [19], perfectissimus atque ornatissimus fuisse videatur. Id facillime facies, si me (cui semper uni magis, quam universis, placere voluisti) tecum semper esse putabis, et omnibus iis rebus, quas dices ac facies, interesse. Reliquum est, ut te orem, ut valitudini tuæ, si me et tuos omnes valere vis, diligentissime servias.

EPISTOLA II.

MARCUS Q. FRATRI S.

Statius ad me venit a. d. viii kalend. novembr. ejus adventus, quod ita scripsisti, direptum iri te a

pas besoin d'exhortation pour vous rappeler tous les jours ces idées. Mais moi, qui crois vous entendre quand je lis vos lettres, et vous parler lorsque je vous écris, celles que je reçois avec plus de plaisir sont toujours les plus longues, et j'oublie souvent que les miennes peuvent l'être trop. Je finis par une prière, que vous regarderez aussi comme une exhortation. A l'exemple des bons poëtes et des habiles acteurs, recueillez toutes vos forces pour la dernière partie et pour la conclusion de votre rôle et de votre ouvrage, afin qu'il ne manque rien à la perfection et à la gloire de votre troisième année, comme à celle d'un troisième acte. C'est à quoi vous réussirez aisément, si, avec le désir particulier que vous avez toujours eu de me plaire, vous vous imaginez que vous m'avez continuellement avec vous, et que je suis sans cesse témoin de vos actions et de vos discours. Il ne me reste qu'à vous prier de prendre soin de votre santé, si vous vous intéressez à la mienne et à celle de tous ceux qui vous appartiennent.

LETTRE II.

Au même.

Statius est arrivé le vingt-cinq d'octobre. Comme vous m'avez écrit que, pendant son absence, vous vous croirez

tuis, dum is abesset, molestus mihi fuit. Quod autem exspectationem tui, concursumque eum, qui erat futurus, si una tecum decederet, neque antea visus esset, sustulit; id mihi non incommode visum est accidisse. Exhaustus enim est sermo hominum, et multis emissæ jam ejusmodi voces, ἀλλὰ αἰεί τινα φῶτα μέγαν [30]. Quæ te absente confecta esse lætor. Quod autem idcirco a te missus est, mihi ut se purgaret, id necesse minime fuit. Primum enim numquam ille mihi fuit suspectus : neque ego, quæ ad te de illo scripsi, scripsi meo judicio, sed cum ratio, salusque omnium nostrum, qui ad rempublicam accedimus, non veritate solum, sed etiam fama niteretur, sermones ad te aliorum semper, non mea judicia perscripsi. Qui quidem quam frequentes essent, et quam graves, adventu suo Statius ipse cognovit. Etenim intervenit nonnullorum querelis, quæ apud me de illo ipso habebantur : et sentire potuit, sermones iniquorum in suum potissimum nomen erumpere. Quod autem me maxime movere solebat, cum audiebam, illum plus apud te posse, quam gravitas illius ætatis et imperii prudentia postularet (quam multos enim mecum egisse putas, ut se Statio commendarem ? quam multa autem ipsum ἀφελῶς mecum in sermone ita protulisse ?), id mihi non placuit : monui, suasi, deterrui. Quibus in rebus etiamsi fidelitas summa est (quod prorsus credo, quoniam tu ita judicas), tamen species ipsa tam gratiosi liberti, aut servi, dignitatem habere nullam potest.

arraché à ce que vous avez de plus cher, je n'ai pu me réjouir de son retour. D'un autre côté, il me paraît qu'il arrive assez à propos, puisque sa présence a fait évanouir la curiosité où l'on était sur votre compte, et les observations qu'on n'aurait pas manqué de faire, si, n'étant parti qu'avec vous, il ne s'était pas fait voir avant que vous fussiez ici. A présent les discours sont épuisés. Quantité de gens ont déjà dit comme Polyphème : *Je le croyais plus grand*; et je suis charmé que cela soit fini dans votre absence. Au reste, vous auriez pu vous dispenser de l'envoyer, comme vous me le dites, pour se justifier dans mon esprit. Il ne m'a jamais été suspect, et ce que je vous en ai marqué ne contenait pas mes propres idées. Mais l'honneur, et même la sûreté de ceux qui sont employés comme nous dans l'administration, dépendant autant de l'opinion que de la vérité, je vous ai toujours communiqué les discours d'autrui plutôt que mes propres jugemens. Statius a reconnu lui-même, à son arrivée, combien on parlait de lui, et dans quels termes. Il s'est trouvé présent à quelques plaintes qu'on faisait de lui chez moi; et, dans cette occasion, il a pu comprendre que la malignité s'attachait particulièrement à lui. Ce qui me chagrinait le plus, était d'entendre dire que vous lui aviez laissé prendre sur vous plus d'ascendant qu'il ne convenait à la gravité de votre âge et même à la prudence du commandement. Vous ne sauriez croire combien de gens m'ont prié de les recommander à Statius, et combien il lui est échappé là-dessus d'indiscrétions à lui-même dans nos entretiens. Cette remarque ne m'a pas fait plaisir. Avis, exhortations, reproches, j'ai tout mis en usage, persuadé qu'en supposant même, dans ces choses-là, une parfaite fidélité, comme l'opinion que vous avez de lui ne m'en laisse aucun doute, la seule figure d'un affranchi ou

Atque hoc sic habeto (nihil enim nec temere dicere, nec astute reticere debeo), materiam omnem sermonum eorum, qui de te detrahere [a] vellent, Statium dedisse : et antea tantum intelligi potuisse, iratos tuæ severitati esse nonnullos : hoc manumisso, iratis, quod loquerentur, non defuisse. Nunc respondebo ad eas epistolas, quas mihi reddidit L. Cæsius (cui quoniam ita te velle intelligo, nullo loco deero), quarum altera est de Blandenio [31] Zeuxide, quem scribis certissimum matricidam tibi a me intime commendari. Qua de re, et de hoc genere toto, ne forte me in Græcos tam ambitiosum factum esse mirere, pauca cognosce. Ego cum Græcorum querelas nimium valere sentirem, propter hominum ingenia ad fallendum parata : quoscumque de te queri audivi quacumque potui ratione placavi. Primum Dionysipolitas [32], qui erant inimicissimi mei, lenivi : quorum principem Hermippum non solum sermone meo, sed etiam familiaritate devinxi. Ego Apamensem Hephæstum [33], ego levissimum hominem, Megaristum Antandrium, ego Niciam Smyrnæum; ego nugas maximas omni mea comitate sum complexus, Nymphontem etiam Colophonium. Quæ feci omnia, non quo me, aut ii homines, aut tota natio delectaret : pertæsum est levitatis, assentationis, animorum, non officiis, sed temporibus servientium. Sed, ut ad Zeuxim revertar : cum is de M. Cascellii sermone secum habito, quæ tu scribis, ea ipsa loqueretur,

[a] Velint.

d'un esclave si aimable a quelque chose qui blesse la bienséance. Incapable, comme je dois l'être également, de rien avancer au hasard et de manquer de franchise, je puis vous assurer que c'est Statius qui a donné sujet à tous les discours qu'on a tenus contre vous. On a pu juger auparavant que votre sévérité vous avait fait quelques ennemis; mais depuis que vous avez affranchi cet esclave, vos ennemis n'ont pas manqué de matière. Passons aux lettres que j'ai reçues de L. Celsius, à qui je ne manquerai aucune occasion de rendre service, puisque vous paraissez le désirer. L'une regarde Blandénius Zeuxis, et vous êtes surpris que j'aie pu vous recommander avec tant d'instances un homme qui a tué certainement sa mère. Je veux m'expliquer un peu avec vous, et là dessus, et sur toute cette nation, pour vous ôter la surprise où vous pourriez être de me voir tant d'empressement à plaire aux Grecs. M'étant aperçu que les plaintes des Grecs faisaient trop d'impression, parce que leur caractère les rend fort disposés à tromper, je me suis efforcé d'apaiser, par toutes sortes de voies, ceux qui se plaignaient de vous. J'ai commencé par adoucir les Dionysopolitains, qui étaient vos ennemis déclarés. Hermippus est un de leurs principaux chefs : je me le suis attaché non-seulement par mes discours, mais encore par un commerce familier. J'ai traité aussi, avec toutes sortes d'honnêtetés, Héphestus d'Apamée, Mégariste d'Antandre, esprit fort léger; Nicias de Smyrne, et d'autres gens qui ne méritent guère mes soins; sans oublier Nymphous le Colophonien. Comptez que si j'ai tenu cette conduite, ce n'est point par goût pour eux ni pour toute leur nation; car je suis fatigué de leur légèreté, de leurs flatteries, et de ce caractère intéressé, qui les rend attentifs, non aux devoirs, mais aux conjonctures. Revenons à Zeuxis. Il commençait à pu-

obstiti ejus sermoni, et hominem in familiaritatem recepi. Tua autem quæ fuerit cupiditas tanta, nescio, quod scribis cupiisse te, quoniam Smyrnæ [a] duo Mysos insuisses in culeum [34], simile in superiore parte provinciæ edere exemplum severitatis tuæ, et idcirco Zeuxim elicere omni ratione voluisse: quem adductum in judicium fortasse dimitti non oportuerit; conquiri vero, et elici blanditiis (ut tu scribis) ad judicium, necesse non fuit; eum præsertim hominem, quem ego et ex suis civibus, et ex multis aliis quotidie magis cognosco nobiliorem esse prope, quam civitatem suam. At enim Græcis solis indulgeo. Quid? L. Cæcilium nonne omni ratione placavi? quem hominem? qua ira? quo spiritu? quem denique, præter Tuscenium, cujus causa sanari non potest, non mitigavi? Ecce supra caput homo levis ac sordidus, sed tamen equestri censu, Catienus: etiam is lenietur. Cujus tu in patrem quod fuisti asperior, non reprehendo: certo enim scio, te fecisse cum causa. Sed quid opus fuit ejusmodi litteris, quas ad ipsum misisti? illum crucem sibi [35] ipsum constituere, ex qua tu eum ante detraxisses: te curaturum, fumo [36] ut combureretur, plaudente tota provincia. Quid vero ad C. Fabium, nescio quem (nam eam quoque epistolam T. Catienus circumgestat)? renuntiari tibi, Licinium plagiarium cum suo pullo milvino [37] tributa exigere? Deinde rogas Fabium, ut et patrem et filium vivos combu-

[a] Duos Mysios.

blier tout ce que vous m'écrivez vous-même de l'entretien que M. Cascellius avait eu avec lui. J'ai coupé le cours à tous ces propos, et je me suis fait un ami de Zeuxis. Je ne comprends pas d'où vous vient, comme vous me l'écrivez, cette passion si vive, après avoir fait coudre, à Smyrne, deux Mysiens dans le sac des parricides, de vouloir donner un exemple de la même sévérité dans la partie supérieure de la province, et de ne rien épargner, dans cette vue, pour attirer Zeuxis entre vos mains. Peut-être n'aurait-il pas fallu le renvoyer absous s'il était tombé entre les mains de la justice; mais je ne vois pas qu'il ait été nécessaire de le rechercher, ni d'employer, suivant les termes de votre lettre, les caresses pour le faire tomber dans le piége; lui, dis-je, que je connais, par le témoignage de ses concitoyens et de quantité d'autres, pour un homme de la première noblesse, et plus noble, si je l'ose dire, que sa ville. Mais, ne direz-vous pas que je n'ai d'indulgence que pour les Grecs? Quoi! n'ai-je pas trouvé le moyen d'apaiser L. Cécilius? Et quel homme que ce Cécilius! quelle colère! quel emportement! Enfin, nommez quelqu'un que je n'aie point apaisé, à l'exception de Tuscénius dont la plaie est incurable. Voici de nouveaux embarras pour Catiénus, homme léger et méprisable, mais de rang équestre néanmoins. Je parviendrai à l'apaiser aussi. Je ne vous condamne point d'avoir traité si sévèrement son père; je sais que vous ne l'avez pas fait sans raison: mais, pourquoi lui écrire, comme vous avez fait, qu'il se dresse lui-même le gibet dont vous l'avez sauvé, et que vous prenez sur vous de le faire brûler vif, avec l'applaudissement de toute la province? Qu'est-ce encore qu'une lettre de vous, que Catiénus fait voir de tous côtés, où vous marquez à je ne sais quel C. Fabius, que Licinius le plagiaire exige des tributs

rat, si possit : sin minus, ad te mittat, uti judicio comburantur. Hæ litteræ abs te per jocum missæ ad C. Fabium, si modo sunt tuæ, cum leguntur, invidiosam atrocitatem verborum habent. Ac, si omnium mearum litterarum præcepta repetes; intelliges, nihil esse a me, nisi orationis acerbitatem et iracundiam, et, si forte, raro litterarum missarum indiligentiam reprehensam. Quibus quidem in rebus si apud te plus auctoritas mea, quam tua sive natura paullo acrior, sive quædam dulcedo iracundiæ, sive dicendi sal facetiæque [a] valuisset, nihil sane esset, quod nos pœniteret. Et mediocri me dolore putas affici, cum audiam, qua sit existimatione Virgilius, qua tuus vicinus [b] C. Octavius? Nam si te interioribus vicinis tuis, Ciliciensi et Syriaco anteponis, valde magnum facis. Atque is dolor est, quod cum ii, quos nominavi, te innocentia non vincant, vincunt tamen artificio benivolentiæ colligendæ, qui neque Cyrum Xenophontis, neque Agesilaum noverint : quorum regum summo in imperio nemo umquam verbum ullum asperius audivit. Sed hæc a principio tibi præcipiens, quantum profecerim, non ignoro. Nunc tamen decedens (id quod mihi jam facere videris, relinque, quæso, quam jucundissimam memoriam tui. Successorem habes perblandum : cetera valde illius adventu tua requirentur. In litteris mittendis (ut sæpe ad te scripsi) nimium te exorabilem præbuisti. Tolle omnes, si potes, iniquas, tolle inu-

[a] Valuissent. — [b] Cn.

avec son *petit milan de fils*, et où vous priez ce Fabius de brûler vifs, s'il le peut, le père et le fils; mais, s'il ne peut faire lui-même cette exécution, de vous les envoyer tous deux pour les faire brûler par les mains de la justice? Ces lettres, en les supposant de vous, ne sont qu'un badinage entre vous et C. Fabius; mais lorsqu'elles deviennent publiques, des termes si durs ont quelque chose de fort odieux. Cependant, si vous vous rappelez tous les avis que je vous ai donnés dans les miennes, vous trouverez que mes reproches tombent uniquement sur l'aigreur et l'emportement de vos expressions, ou quelquefois, peut-être, sur la négligence, qui rend vos lettres trop rares. Je ne regretterais point assurément ma peine, si, dans quelques occasions, le poids de mes conseils avait prévalu, soit sur votre naturel, qui est un peu violent, soit sur un certain plaisir qu'on peut trouver dans la colère, soit sur la satisfaction d'avoir dit un bon mot, quoique offensant. Croyez-vous que je sois médiocrement affligé, lorsque j'apprends quelle est la réputation de Virgilius, et celle de Cn. Octavius votre voisin? Si vous vous préférez à deux voisins plus proches, celui de Cilicie et de Syrie, la gloire ne me paraît pas grande. Mais ce qui fait ma douleur, c'est que ceux que j'ai nommés, ne l'emportant point sur vous du côté de l'innocence, ils vous surpassent dans l'art de gagner les cœurs. Ils ne connaissent néanmoins ni le Cyrus de Xénophon, ni l'Agésilaüs; deux rois, comme vous savez, qui, dans la possession d'un empire absolu, ne laissèrent jamais échapper une parole offensante. Je ne fais que répéter ici les conseils que je vous ai donnés dès le commencement de votre administration, et je n'ignore pas l'effet qu'ils ont produit. Mais, si près de votre départ, je vous exhorte à laisser après vous un heureux souvenir de votre conduite, et je crois remarquer

sitatas, tolle contrarias. Statius mihi narravit, scriptas ad te solere afferri, ab se legi: et, si iniquæ sint, fieri te certiorem. Antequam vero ipse ad te venisset, nullum delectum litterarum fuisse: ex eo esse volumina selectarum epistolarum, quæ reprehendi solerent. Hoc de genere nihil te nunc quidem moneo. Sero est enim: ac scire potes, multa me varie diligenterque monuisse. Illud tamen, quod Theopompo mandavi, cum essem admonitus ab ipso, vide per homines amantes tui, quod est facile, ut hæc genera tollantur epistolarum, primum iniquarum, deinde contrariarum, tum absurde et inusitate scriptarum: postremo in aliquem contumeliosarum. Atque ego hæc tam esse, quam audio, non puto: et si sunt occupationibus tuis minus animadversa, nunc perspice et purga. Legi epistolam, quam ipse scripsisse Sulla nomenclator dictus est, non probandam: legi nonnullas iracundas. Sed tempore ipso de epistolis [3u]. Nam cum hanc paginam tenerem, L. Flavius, prætor designatus, ad me venit, homo mihi valde familiaris. Is mihi, te ad procuratores suos litteras misisse; quæ mihi visæ sunt iniquissimæ: ne quid de bonis, quæ L. Octavii Nasonis fuissent, qui L. Flavius heres est, deminuerent ante, quam C. Fundanio pecuniam solvissent. Itemque misisse ad Apollonidienses, nec de bonis, quæ Octavii fuissent, deminui paterentur, priusquam Fundanio debitum solutum esset. Hæc mihi verisimilia non videntur. Sunt enim a prudentia tua remotissima. Ne

que c'est en effet le soin qui vous occupe. Vous avez un successeur aimable. Ne doutez pas qu'à son arrivée on ne recherche avec soin tout ce qui est sorti de vous. Vos lettres, comme je vous l'ai souvent marqué, ont été trop dures. Supprimez, s'il est possible, celles qui contiennent des injustices, celles qui sont mal écrites, celles qui renferment quelque contradiction. Statius m'a dit qu'après qu'elles étaient sorties de votre plume, il les lisait, et que, s'il y trouvait quelque chose d'injuste, il ne manquait pas de vous en avertir; mais qu'avant qu'il fût près de vous, on n'y apportait aucun choix, et qu'il y avait par conséquent quelques volumes dont on faisait des plaintes. Je n'ai plus de conseil à vous donner sur cet article. Il est trop tard, et vous savez que je vous ai marqué souvent mes idées sous plusieurs formes. Cependant je répète ce que j'ai écrit à Théopompus, sur l'avis qu'il m'a donné. Rien n'est si facile; chargez quelques personnes qui vous aiment, de supprimer toutes ces lettres; c'est-à-dire, en premier lieu, celles qui sont injustes; ensuite celles qui se contredisent, celles qui sont mal écrites ou mal conçues; enfin, celles qui sont injurieuses. Je ne saurais croire que le mal soit aussi grand qu'on me le dit; mais si vos occupations ne vous ont pas permis d'y regarder de plus près, jetez-y les yeux aujourd'hui, et corrigez tout ce qui vous est échappé. J'ai lu une lettre qu'on a prétendu que Sylla le nomenclateur avait écrite de sa main, et qui ne peut être approuvée. J'en ai lu quelques-unes qui respiraient la colère; mais on ne peut rien de plus à propos que ce qui se présente à l'occasion de vos lettres. Au moment même que je vous écris, je reçois la visite de L. Flavius, préteur désigné, et mon ami très-familier. Il m'a dit que vous défendez à ses agens, par une lettre qui m'a paru très-injuste, de retrancher rien à la succession d'Octa-

deminuat heres? Quid si infitiatur? Quid si omnino non debetur? Quid? prætor solet [39] judicare deberi? Quid? ego Fundanio non cupio? non amicus sum? non misericordia moveor? nemo magis: sed via juris ejusmodi est quibusdam in rebus, ut nihil sit loci gratiæ. Atque ita mihi dicebat Flavius scriptum in ea epistola, quam tuam esse dicebat, te aut quasi amicis tuis gratias acturum, aut quasi inimicis incommoda laturum. Quid multa? ferebat graviter, id vehementer mecum querebatur, orabatque, ut ad te quam diligentissime scriberem: quod facio, et te prorsus vehementer etiam atque etiam rogo, ut et procuratoribus Flavii remittas de deminuendo, et de Appolloniaiensibus, ne quid perscribas, quod contra Flavium sit: amplius, et Flavii causa, et scilicet Pompeji, facias omnia. Nolo medius fidius ex tua injuria in illum, tibi liberalem me videri: sed et te oro, ut tu ipse auctoritatem et monumentum aliquod decreti, aut litterarum tuarum relinquas, quod sit ad Flavii rem et ad causam accommodatum. Fert enim graviter homo et mei observantissimus, et sui juris dignitatisque retinens, se apud te neque amicitia, neque jure valuisse: et, ut opinor, Flavii aliquando rem et Pompejus et Cæsar tibi commendarunt: et ipse ad te scripserat Flavius, et ego certe. Quare si ulla res est, quam tibi me faciendam petente putes, hæc ea sit. Si me amas, cura, elabora, perfice, ut Flavius et tibi et mihi quam maximas gratias agat. Hoc te ita rogo, ut majore studio ro-

vius Naso, dont il est héritier, avant qu'ils aient payé C. Fundanius; et que vous avez écrit de même aux Apollonidiens, de ne pas permettre qu'on touche aux biens d'Octavius avant que Fundanius ait été satisfait. En vérité, ce récit s'accorde si mal avec l'opinion que j'ai de votre prudence, qu'il ne m'a pas paru vraisemblable. Vous ne voulez pas que l'héritier touche à sa succession? Mais, direz-vous, s'il niait la dette? Et s'il était vrai, vous répondrai-je, qu'il ne dût rien? D'ailleurs, est-ce donc le préteur qui est accoutumé de juger? Mais vous souhaitez du bien à Fundanius; vous êtes son ami; la compassion vous excite en sa faveur. D'accord, pourvu que vous conveniez aussi que, dans certaines choses, la justice a des droits qui ne laissent aucun lieu à la faveur. Flavius ajoute que, dans cette même lettre qu'il vous attribue, vous assurez ceux à qui vous écrivez, ou de votre reconnaissance en qualité d'amis, ou des effets de votre ressentiment comme vos ennemis. Enfin, il en est extrêmement offensé; il m'en a fait des plaintes, et m'a prié de vous écrire là-dessus avec force. J'entre dans ses intentions, et je vous supplie très-instamment de révoquer, d'un côté, la défense que vous avez faite aux agens, et de ne rien prescrire aux Apollonidiens contre les intérêts de Flavius. Bien plus, je demande que vous fassiez tout ce qui dépendra de vous en faveur de Flavius, ou, ce qui revient au même, en faveur de Pompée. Assurément je serais fâché que vous fissiez quelque injustice à Fundanius, et que vous me crussiez capable de m'en faire un mérite pour obliger ici mes amis. Mais, dans une affaire de cette nature, je vous prie de laisser, par un décret ou par une lettre, quelque monument qui puisse être utile à Flavius et au succès de sa cause. Il est bien affligeant pour un homme qui m'est si parfaitement attaché, et qui n'est pas moins ja-

gare non possim. Quod ad me de Hermia scribis, mihi mehercule valde molestum fuit. Litteras ad te parum fraterne scripseram : quas oratione Diodoti, Luculli liberti, commotus, de pactione statim quod audieram, iracundius scripseram, et revocare cupiebam. Huic tu epistolæ non fraterne scriptæ, fraterne debes ignoscere. De Censorino, Antonio, Cassio, Scævola, te ab iis diligi (ut scribis) vehementer gaudeo. Cetera fuerunt in eadem epistola graviora; quam vellem, ὀρθὰν τὰν ναῦν, et ἅπαξ θανεῖν &c. Majora ista erunt. Meæ objurgationes fuerunt amoris plenissimæ, quæ sunt nonnullæ, sed tamen mediocres, et parvæ potius. Ego te numquam ulla in re dignum minima reprehensione putassem, cum te sanctissime gereres, nisi inimicos multos haberemus. Quæ ad te aliqua admonitione aut objurgatione scripsi, scripsi propter diligentiam cautionis meæ, in qua et maneo et manebo, et, idem ut facias, non desistam rogare. Attalus Iphemenus mecum egit, ut se ne impedires, quo minus, quod ad Q. Publiceni statuam decretum est, erogaretur : quod ego te et rogo et admoneo, ne talis viri, tamque nostri necessarii, honorem minui per te, aut impediri velis. Præterea Æsopi tragœdi, nostri familiaris, Licinius

loux de sa dignité que de ses droits, de vous avoir trouvé si peu sensible à l'amitié et à la justice. Pompée et César, si je m'en souviens, vous ont recommandé autrefois ses intérêts. Il vous en avait écrit lui-même; et je suis sûr du moins de l'avoir fait. Si vous croyez donc que ma recommandation doive me faire obtenir quelque chose de vous, ce sera, s'il vous plaît, dans cette occasion. M'aimez-vous? il faut apporter tous vos soins, et ne rien épargner pour mettre Flavius dans le cas de nous faire à tous deux de très-grands remercîmens. Enfin, je vous le demande avec toute l'ardeur dont je suis capable. Ce que vous m'écrivez au sujet d'Hermias m'a causé un véritable chagrin. Je vous avais écrit d'un style peu fraternel. Le discours de Diodotus, affranchi de Lucullus, m'avait échauffé la bile; cette transaction m'irritait; ma lettre s'est ressentie de mon humeur chagrine; mais j'aurais souhaité ensuite de pouvoir la rappeler. Il faut me pardonner fraternellement une lettre qui n'était pas trop fraternelle. A l'égard de Censorinus, d'Antonius, de Cassius et de Scévola, je me réjouis beaucoup que vous en soyez autant aimé que vous me le marquez. Le reste de cette même lettre est plus fort que je ne le voudrais : mais que je tienne seulement mon gouvernail en état, et vous verrez beaucoup de changement. Au reste, mes reproches étaient remplis de tendresse; et, sans désavouer que je vous en ai fait quelques-uns, je puis dire qu'ils étaient médiocres, ou même fort légers. Comptez que si nous n'avions pas beaucoup d'ennemis, je ne vous aurais jamais cru digne du moindre reproche, lorsque vous vous conduisez avec une parfaite intégrité. Si je vous ai donné quelques avis, ou si j'ai quelquefois grondé, je l'ai fait par un excès de précaution, à laquelle j'étais obligé pour moi-même. Je l'observe encore; je ne me relâcherai point là-dessus,

servus, tibi notus, aufugit. Is Athenis apud Patronem epicureum pro libero fuit : inde in Asiam venit : postea Plato quidam Sardianus, epicureus, qui Athenis solet esse multum, et qui tum Athenis fuerat, cum Licinius eo venisset : cum eum fugitivum postea esse ex Æsopi litteris cognosset, hominem comprehendit, et in custodiam Ephesi tradidit : sed in publicam, [a] an in pistrinum [41], non satis ex litteris ejus intelligere potuimus. Tu, quoquo modo, quoniam Ephesi est, hominem investiges velim, summaque diligentia vel tecum deducas. Noli spectare, quanti homo sit : parvi enim pretii est, qui jam nihil sit : sed tanto dolore Æsopus est affectus propter servi scelus et audaciam, ut nihil ei gratius facere possis, quam si illum per te recuperarit. Nunc ea cognosce, quæ maxime exoptas. Rempublicam funditus amisimus : adeo ut Cato, adolescens nullius consilii, sed tamen civis romanus, et Cato, vix vivus effugeret ; quod, cum Gabinium de ambitu vellet postulare, neque prætores diebus aliquot adiri possent, vel potestatem sui facerent, in concionem adscendit, et Pompejum privatus dictatorem appellavit. Propius nihil est factum, quam ut occideretur.

[a] Vel.

et je ne cesserai point de vous recommander la même chose. Attalus Iphiménus s'est adressé à moi, pour vous engager à ne point empêcher qu'on ne fournisse la somme réglée par un décret pour la statue de Q. Publicénus. Je vous en prie et je vous le recommande, car il ne conviendrait pas que vous vous opposassiez ou que vous fissiez retrancher quelque chose à l'honneur d'un homme de ce mérite, et qui nous est si particulièrement attaché. Autre grâce qu'on attend de vous. Licinius, que vous connaissez, esclave du comédien Ésope notre ami, a pris la fuite. S'étant rendu dans la ville d'Athènes, il s'y est donné pour affranchi, chez Patron l'épicurien. Il est passé de là en Asie. Un certain Platon, de Sardes, épicurien, qui est souvent à Athènes, et qui s'y était trouvé lorsque Licinius y avait paru, ayant appris ensuite, par les lettres d'Ésope, que cet homme est un esclave fugitif, l'a fait arrêter et mettre en prison à Éphèse; mais nous n'avons pas bien conçu, par sa lettre, si c'est dans la prison publique ou dans quelque moulin. Quoi qu'il en soit, je vous prie de le faire chercher, puisqu'il est à Éphèse, et d'employer même tous vos soins pour l'amener avec vous. Ne mesurez pas votre zèle sur son indignité : on ne vous le donne pas pour un sujet fort précieux, puisqu'il n'est plus rien aujourd'hui. Mais Ésope est si affligé du crime et de l'audace de son esclave, que vous ne pouvez l'obliger plus sensiblement qu'en le remettant entre ses mains. Venons à ce qui vous intéresse le plus. La république est entièrement perdue. Voyez jusqu'où va le désordre. Caton, qui n'est, à la vérité, qu'un jeune étourdi, mais qui n'en est pas moins citoyen de Rome, ni moins Caton, s'est à peine sauvé vivant de la tribune, parce qu'ayant eu dessein d'accuser Gabinius de brigue, et que n'ayant pu trouver, pendant quelques jours, l'accès libre auprès des préteurs qui

Ex hoc, qui sit status totius reipublicæ, videre potes. Nostræ tamen causæ non videntur homines defuturi. Mirandum in modum profitentur, offerunt se, pollicentur : et quidem cum spe sum maxima, tum majore etiam animo. Spero superiores fore nos : confido animo, ut in hac republica ne casum quidem ullum pertimescam : sed tamen res sic se habet. Si diem [42] nobis Clodius dixerit; tota Italia concurret, ut multiplicata gloria discedamus : sin autem vi agere conabitur; spero fore, studiis non solum amicorum, sed etiam alienorum, ut vi resistamus. Omnes et se, et suos liberos, amicos, clientes, libertos, servos, pecunias denique suas pollicentur. Nostra antiqua manus bonorum ardet studio nostri atque amore. Si qui antea aut alieniores fuerant, aut languidiores, nunc horum regum odio se cum bonis conjungunt. Pompejus omnia pollicetur et Cæsar : quibus ego ita credo, ut nihil de mea comparatione deminuam. Tribuni plebis designati sunt nobis amici. Consules se optime ostendunt. Prætores habemus amicissimos, et acerrimos cives, Domitium, Nigidium, Memmium, Lentulum ; bonos etiam alios : sed hos singulares. Quare magnum fac animum habeas, et spem bonam. De singulis tamen rebus, quæ quotidie gerantur, faciam te crebro certiorem.

affectaient de ne se pas montrer, il a nommé Pompée consul de sa propre autorité. Il s'en est peu fallu qu'il n'ait été massacré. Vous pouvez juger, par ce seul trait, quel est l'état de toute la république. Cependant les apparences nous promettent des défenseurs. Je leur vois même une ardeur admirable à se déclarer, à s'offrir et à promettre. Mes espérances et mon courage même en augmentent beaucoup. Je commence à me flatter que nous l'emporterons. Ma confiance va si loin, que, dans la situation présente, je n'appréhende plus rien des accidens. Voici le vrai. Si Clodius nous accuse, on verra l'Italie entière s'assembler pour rendre notre départ plus glorieux. S'il ose employer la force, j'espère que non-seulement le zèle de nos amis, mais celui même d'une infinité de gens qui nous sont étrangers, nous rendra capables de résister par la même voie. Tous nous promettent, avec leur propre secours, celui de leurs enfans, de leurs amis, de leurs cliens, de leurs affranchis, de leurs esclaves, et s'engagent à ne point épargner leur bourse. Il ne manque rien à l'ardeur et à l'affection de notre ancienne troupe d'honnêtes gens. La haine qu'on porte à ces rois, qui veulent nous opprimer, réunit au corps des gens de bien ceux qui avaient marqué de l'indisposition ou de la langueur pour nos intérêts. Pompée et César promettent tout ce qu'on peut attendre d'eux. J'ai tant de confiance à leurs promesses, qu'il n'y a rien à diminuer de l'idée que je vous donne de nos forces. Les tribuns désignés sont nos amis. Les consuls se présentent à merveilles. Nous avons des préteurs qui nous sont très-affectionnés, et des citoyens excellens, tels qu'un Domitius, un Nigidius, un Memmius, un Lentulus, sans compter d'autres gens de bien ; mais ceux que je nomme le sont singulièrement. Ainsi, rien ne doit manquer à votre courage ni à vos espérances ; cependant je vous informerai souvent de ce qui se passe ici tous les jours.

EPISTOLA III.

MARCUS Q. FRATRI S.

Mi frater, mi frater, mi frater, tune id veritus es, ne ego iracundia aliqua adductus pueros ad te sine litteris miserim? aut etiam ne te videre[a] noluerim? Ego tibi irascerer? tibi ego possem irasci? scilicet. Tu enim me afflixisti: tui me inimici, tua me invidia, ac non ego te misere perdidi. Meus ille laudatus consulatus, mihi te, liberos, patriam, fortunas; tibi velim ne quid eripuerit, præter unum me. Sed certe a te mihi omnia semper honesta et jucunda ceciderunt; a me tibi luctus meæ calamitatis, metus tuæ, desiderium, mæror, solitudo. Ego te videre noluerim? Immo vero me a te videri nolui[43]. Non enim vidisses fratrem tuum: non eum, quem reliqueras: non eum, quem noras: non eum, quem flens flentem[44], prosequentem proficiscens dimiseras: ne vestigium quidem ejus, nec simulacrum; sed quandam effigiem spirantis mortui. Atque utinam me mortuum prius vidisses, aut audisses! utinam te non solum vitæ, sed etiam dignitatis meæ superstitem reliquissem! Sed testor omnes deos, me hac una voce a morte esse revocatum, quod omnes in mea vita partem aliquam tuæ vitæ repositam esse dicebant. Quare peccavi, scelerateque feci. Nam si cecidissem, mors

[a] Voluerim.

LETTRE III.

Au même.

Mon frère, mon frère, ah! mon cher frère, avez-vous pu craindre que ce ne fût quelque sentiment de colère qui m'ait empêché de vous écrire par les domestiques que je vous ai envoyés, ou que je n'aie pas voulu vous voir? Moi! je serais en colère contre vous? moi! je serais capable de cette injustice? C'est vous, apparemment, qui êtes la cause de ma disgrâce: ce sont vos ennemis, c'est l'envie qu'on vous portait, qui m'ont perdu, et ce n'est pas moi-même qui ai causé misérablement votre ruine. Ce consulat si loué m'a ravi, vous, mes enfans, ma patrie, tous mes biens: puisse-t-il ne vous avoir enlevé que moi! Mais il est certain que vous ne m'avez jamais donné que des sujets d'honneur et de satisfaction; au lieu que vous avez à me reprocher le chagrin que vous avez ressenti de mon malheur, la crainte du vôtre, vos regrets, votre tristesse et votre solitude. Je n'aurais pas voulu vous voir! Dites plutôt que je n'ai pas voulu que vous me vissiez: car vous n'auriez pas vu votre frère; vous n'auriez pas vu celui que vous aviez laissé à Rome, celui que vous connaissiez, celui qui vous avait conduit les larmes aux yeux, et que vous n'aviez pu quitter sans en répandre: non, vous n'auriez pas vu le moindre reste de ce qu'il était, pas même son fantôme, mais seulement un mort, qui n'avait plus que l'apparence d'un homme vivant. Et plût au ciel que vous m'eussiez vu mourir, ou que vous eussiez appris ma mort avant ma disgrâce! Plût aux dieux que vous eussiez survécu, non-seulement à moi, mais à ma dignité! Je les prends à témoins que

ipsa meam pietatem amoremque in te facile defenderet. Nunc commisi, ut vivo me careres, vivo me aliis indigeres : mea vox in domesticis periculis potissimum occideret, quæ sæpe alienissimis præsidio fuisset. Nam quod ad te pueri sine litteris venerunt, quoniam vides non fuisse iracundiæ causa, certe pigritia fuit, et quædam infinita vis lacrimarum et dolorum. Hæc ipsa me quo fletu putas scripsisse? eodem, quo te legere certo scio. An ego possum aut non cogitare aliquando de te, aut umquam sine lacrimis cogitare? Cum enim te desidero, fratrem solum desidero? Ego vero suavitate [a] fratrem [45], prope æqualem, obsequio filium, consilio parentem. Quid mihi sine te umquam, aut tibi sine me jucundum fuit? Quid, quod eodem tempore desidero filiam? qua pietate, qua modestia, quo ingenio? effigiem oris, sermonis, animi mei? Quid filium venustissimum, mihique dulcissimum? quem ego ferus ac ferreus e complexu dimisi meo, sapientiorem puerum quam vellem. Sentiebat enim miser jam, quid ageretur. Quid vero tuum filium? quid imaginem [46] [b] tuam, quam meus Cicero et amabat, ut fratrem, et jam, ut majorem fratrem, verebatur? Quid, quod mulierem miserrimam, fidelissimam conjugem, me prosequi non sum passus, ut esset, quæ reliquias communis calamitatis, communes liberos tueretur? Sed tamen, quoquo modo potui, scripsi, et dedi litteras ad te Philogono, liberto tuo, quas credo tibi

[a] Prope fr. — [b] Meam.

si quelque chose m'a rappelé à la vie, c'est le témoignage que tout le monde m'a rendu, qu'une partie de la vôtre dépendait de la mienne. J'ai donc fait une faute ; j'ai commis un crime. Si j'avais perdu la vie, ma mort prouverait du moins ma piété et mon affection pour vous. Mais je vous ai mis dans le cas de me perdre, quoique je n'aie pas cessé de vivre, et d'avoir besoin du secours d'autrui, tandis que je respire encore. J'ai à me reprocher d'avoir étouffé ma voix, lorsqu'elle serait nécessaire à ma famille, après l'avoir heureusement exercée pour le secours de quantité d'étrangers. Vous voyez donc que ce n'est pas la colère qui m'a fait envoyer mes gens sans vous écrire ; c'est mon abattement et l'abondance infinie de mes douleurs et de mes larmes. Cette lettre même, de combien de pleurs n'est-elle pas arrosée ? j'en verse autant à l'écrire, que vous en verserez sans doute en la lisant. Puis-je m'empêcher de penser quelquefois à vous ? Et comment y penser sans répandre des larmes ? Est-ce la seule qualité de frère qui cause mes regrets ? Je regrette un ami, dont le commerce, à ce seul titre, aurait presque eu toute la douceur du lien fraternel ; je regrette presque un égal ; un fils par le respect, un père par l'utilité de ses conseils. Quels plaisirs avons-nous jamais goûtés l'un sans l'autre ? Mais n'ai-je pas à regretter en même temps ma fille ? quelle fille ! que de piété ! que de modestie ! que de mérite ! Une fille qui est ma véritable image, le portrait de mes discours et de mes sentimens ! Que dirai-je de mon cher et de mon aimable fils ? hélas ! j'ai eu la dureté de le renvoyer d'entre mes bras. Il avait plus d'intelligence que je ne lui en aurais souhaité ; car je ne me suis que trop aperçu qu'il était sensible à ce qui se passait autour de lui. Parlerai-je du vôtre, de mon vrai portrait, de ce cher enfant que mon petit Cicéron aimait comme un frère, et res-

postea redditas esse : in quibus idem te hortor et rogo, quod pueri tibi verbis meis nuntiarunt, ut Romam protinus pergas et properes. Primum enim te præsidio esse volui, si qui essent inimici, quorum crudelitas nondum esset nostra calamitate satiata. Deinde congressus nostri lamentationem pertimui : digressum vero non tulissem : atque etiam idipsum, quod tu scribis, metuebam, ne a me distrahi non posses. His de causis hoc maximum malum, quod te non vidi, quo nihil amantissimis et conjunctissimis fratribus acerbius ac miserius videtur accidere potuisse, minus acerbum, minus miserum fuit, quam fuisset cum congressio, tum vero digressio nostra. Nunc, si potes, id quod ego, qui fortis tibi semper videbar, non possum, erige te, et confirma, si qua subeunda dimicatio erit. Spero, si quid mea spes habet auctoritatis, tibi et integritatem tuam, et amorem in te civitatis, et aliquid etiam misericordiam nostri, præsidii laturam. Sin eris ab isto periculo vacuus[47] : ages scilicet, si quid agi posse de nobis putabis. De quo scribunt ad me quidem multi multa, et se sperare demonstrant : sed ego, quid sperem, non dispicio, cum inimici plurimum valeant, amici partim deseruerint me, partim etiam prodiderint : qui in meo reditu fortasse reprehensionem sui sceleris pertimescant. Sed ista qualia sint, tu velim perspicias, mihique declares. Ego tamen, quamdiu tibi opus erit, si quid periculi subeundum videbis, vivam. Diutius in hac vita esse non possum. Neque

pectait déjà comme un frère aîné? Mais n'est-ce pas le comble de la douleur, de n'avoir pu laisser à ma malheureuse et fidèle épouse la liberté de me suivre, parce qu'il fallait quelqu'un à Rome pour prendre soin de nos enfans et des débris de notre fortune? Cependant j'ai trouvé le moyen de vous écrire, et j'ai chargé de mes lettres Philogonus votre affranchi : je me flatte que vous les avez reçues. Je vous priais, je vous pressais, comme j'ai fait encore par les domestiques que je vous ai envoyés, de ne pas perdre un moment pour vous rendre à Rome. Premièrement, je souhaitais que vous y fussiez bientôt pour nous servir d'appui, si nous y avons encore des ennemis dont notre malheur n'ait pas rassasié la cruauté. En second lieu, j'appréhendais la douleur des premiers momens de notre entrevue, et je prévoyais toute la peine que j'aurais à me séparer de vous. Je craignais, comme vous me l'écrivez vous-même, que vous ne pussiez pas vous arracher d'entre mes bras. Par toutes ces raisons, le malheur de ne nous pas voir, qui était, en apparence, ce que deux frères si unis et si chers l'un à l'autre avaient à redouter de plus cruel, nous a dû paraître moins triste et moins insupportable que celui de nous voir et de nous quitter. Maintenant, si vous êtes capable de ce qui surpasse mes forces, malgré l'opinion que vous en avez toujours eue, excitez votre courage, et fortifiez-vous pour les nouveaux combats que vous aurez peut-être à soutenir. J'espère (si vous croyez pouvoir vous fier à mes espérances), que votre probité, l'affection qu'on vous porte dans la ville, et la pitié même que doit inspirer ma situation, vous seront de quelque secours. Si vous ne vous trouvez menacé d'aucun danger, vous agirez en ma faveur, lorsque vous croirez que les circonstances vous le permettront : je reçois là-dessus quantité de lettres où l'on me

enim tantum virium habet ulla aut prudentia, aut doctrina, ut tantum dolorem possit sustinere. Scio fuisse et honestius moriendi tempus, et utilius : sed non hoc solum, multa alia prætermisi : quæ si queri velim præterita; nihil agam, nisi ut augeam dolorem tuum, indicem stultitiam meam. Illud quidem nec faciendum est, nec fieri potest, me diutius, quam aut tuum tempus, aut firma spes postulabit, in tam misera, tamque turpi vita commorari : ut, qui modo fratre fuerim, liberis, conjuge, copiis, genere ipso pecuniæ [48] beatissimus, dignitate, auctoritate, existimatione, gratia non inferior, quam qui umquam fuerunt amplissimi : is nunc, in hac tam afflicta perditaque fortuna, neque me, neque meos lugere diutius possim. Quare quid ad me scripsisti de permutatione [49]? quasi vero nunc me non tuæ facultates sustineant. Qua in re ipsa video miser et sentio, quid sceleris admiserim, cum de visceribus tuis et filii tui satisfacturus sis, quibus debes : ego, acceptam ex ærario pecuniam tuo nomine [50], frustra dissiparim. Sed tamen et M. Antonio, quantum tu scripseras, et Cæpioni tantumdem solutum est : mihi ad id, quod cogito, hoc, quod habeo, satis est. Sive enim restituimur, sive desperamur, nihil amplius opus est. Tu, si

laisse voir quelque espérance. Mais je vois peu moi-même ce qui me reste à espérer, lorsque mes ennemis sont tout-puissans, que la plupart de mes amis m'ont abandonné, et que plusieurs même n'ont pas eu honte de me trahir, parce qu'ils appréhendent sans doute le ressentiment que leur crime mérite à mon retour. Ne manquez pas d'éclaircir soigneusement tout ce qui a rapport à cet article, et de m'en rendre compte. Je vous promets de vivre aussi long-temps que vous aurez besoin de ma vie, si vous prévoyez quelque nouveau péril; mais je ne m'engage point à vivre plus long-temps; car toutes les forces de la prudence et du savoir ne sont point à l'épreuve de tant de douleurs. Je sais qu'il aurait été plus glorieux et plus utile de mourir dans un autre temps; mais ce n'est pas la seule faute que j'aie à me reprocher; et si je m'examinais sévèrement sur le passé, je ne ferais qu'augmenter votre chagrin et découvrir ma folie. Il demeure vrai seulement que je ne vivrai point, et que je ne dois pas vivre dans la honte et la misère [illegible] je suis, plus long-temps que vous ne le jugerez nécessaire, et lorsque vos espérances ne seront plus assez solides pour m'en faire une loi. Après avoir vu mon bonheur si bien établi par un frère, des enfans, une femme, une fortune abondante, par la nature même de mon bien; après m'être vu au niveau de tout le monde du côté du crédit, de la dignité et de la réputation, je ne me sens point la force de pleurer plus long-temps et moi, et les miens, dans une situation si triste et si désespérée. Pourquoi donc me parler d'un échange, comme si ce n'était pas votre bien qui sert à présent à me soutenir? Et je ne vois que trop ici combien je me suis rendu coupable, moi qui ai dissipé mal à propos les sommes que j'avais prises au trésor sous votre nom, et qui vous ai mis dans la nécessité d'employer pour le payement

forte quid erit molestiæ, te ad Crassum et ad Calidium conferas, censeo. Quantum Hortensio credendum sit, nescio. Me summa simulatione amoris, summaque assiduitate quotidiana, sceleratissime insidiosissimeque tractavit, adjuncto quoque Arrio : quorum ego consiliis, promissis, præceptis destitutus, in hanc calamitatem incidi. Sed hæc occultabis, ne quid obsint. Illud caveto : et eo puto, per Pomponium fovendum tibi esse ipsum Hortensium, ne ille versus [51], qui in te erat collatus, cum ædilitatem petebas, de lege Aurelia, falso testimonio confirmetur. Nihil enim tam timeo, quam ne, cum intelligant homines, quantum misericordiæ nobis tuæ preces et tua salus allatura sit, oppugnent te vehementius. Messalam tui studiosum esse arbitror : Pompejum etiam simulatorem puto. Sed hæc utinam non experiare! quod precarer deos, nisi meas preces audire [a] desissent. Verumtamen precor, ut his infinitis nostris malis contenti sint : in quibus non modo tamen nullius inest peccati infamia; sed omnis dolor est, quod optime factis pœna est maxima constituta. Filiam meam et tuam, Ciceronemque nostrum, quid ego, mi frater, tibi commendem? quin illud mæreo,

[a] Desiissent.

de vos dettes le plus pur de votre bien et de celui de votre fils. Cependant on a payé, suivant vos ordres, Marc-Antoine et Cépion. Ce qui me reste me suffit pour les projets que j'ai formés : il me suffit, dis-je, soit que mes affaires se rétablissent, soit qu'elles soient désespérées. Pour vous, si vous étiez menacé de quelque embarras, je vous conseille de vous adresser à Crassus et à Calidius. Je ne sais quelle confiance on peut prendre à Hortensius : sous les apparences de l'affection et d'une assiduité continuelle à me voir, il m'a traité, lui et Q. Arrius, avec la dernière méchanceté et la dernière perfidie. C'est la folle confiance que j'ai prise à leurs conseils, à leurs promesses, à leurs instances, qui a causé ma ruine. Mais, ne vous ouvrez là-dessus à personne, de peur de nous attirer de nouvelles peines. Je crois même que vous devez cultiver Hortensius par la médiation d'Atticus, dans la crainte qu'on ne rappelle injustement ce vers que la malignité fit contre vous, sous prétexte de la loi Aurélia, lorsque vous sollicitiez l'édilité ; car je ne crains rien tant que de voir tourner contre vous toutes les attaques, lorsqu'on s'apercevra que vos prières et votre conservation auront produit quelque effet en ma faveur. Je suis persuadé que Messala vous aime ; mais je crois que Pompée dissimule encore. Puissiez-vous éviter tout ce que j'appréhende ! j'en prierais les dieux, s'ils n'étaient devenus sourds à mes prières. Cependant je les prie de se contenter des maux infinis que nous avons déjà soufferts : non que notre malheur ait eu de quoi nous faire rougir ; mais c'est ce qui m'afflige, de nous voir punis rigoureusement pour des actions vertueuses. Il n'est pas besoin, mon cher frère, que je vous recommande ma fille, qui n'est pas moins la vôtre, et notre cher Cicéron. Ma douleur augmente, quand je songe que vous êtes aussi affligé que moi de les voir or-

quod tibi non minorem dolorem illorum orbitas [a] afferet, quam mihi. Sed, te incolumi, orbi non erunt. Reliqua, ita mihi salus aliqua detur, potestasque in patria moriendi, ut me lacrimæ non sinunt scribere. Etiam Terentiam velim tueare, mihique de omnibus rebus rescribas. Sis fortis, quoad rei natura patiatur. Idibus juniis, Thessalonicæ.

EPISTOLA IV.

MARCUS Q. FRATRI S.

Amabo te, mi frater, ne, si uno meo facto [52] et tu et omnes mei corruistis, improbitati et sceleri meo potius, quam imprudentiæ miseriæque assignes. Nullum est meum peccatum, nisi quod iis credidi, a quibus nefas [b] putabam esse me decipi, aut etiam, quibus ne id expedire quidem arbitrabar, intimus, proximus, familiarissimus quisque aut sibi pertimuit, aut mihi invidit. Ita mihi nihil misero præter fidem amicorum, cautum meum consilium fuit. Quodsi te satis innocentia tua et misericordia hominum vindicat hoc tempore a molestia: perspicis profecto, ecquænam nobis spes salutis relinquatur. Nam me Pomponius, et Sextius, et Piso noster adhuc Thessalonicæ retinuerunt [53], cum longius discedere, propter nescio quos motus, vetarent. Verum ego magis exitum, illorum litteris, quam spe certa exspec-

[a] Affert. — [b] Putaram.

phelins; mais ils ne le seront pas, lorsque vous n'aurez rien à craindre pour votre salut. Que je n'obtienne jamais le mien, ni la liberté de mourir dans ma patrie, si mes larmes ne m'empêchent d'écrire! Prenez soin de Térentia; informez-moi de tout ce qui se passe, et soutenez votre courage autant que la nature de nos maux vous le permettra. 15 juin. A Thessalonique.

LETTRE IV.

Au même.

Si, par une seule action, j'ai causé votre ruine et celle de tous les miens, de grâce, mon cher frère, ne m'en faites point un crime, et rejetez-le moins sur ma méchanceté que sur mon imprudence et ma faiblesse. L'unique reproche que j'aie à me faire, est de m'être reposé sur ceux qui, dans mon opinion, ne pouvaient me tromper sans crime, ou que leur intérêt même ne devait pas porter à la trahison. Mes amis les plus chers, les plus intimes, les plus familiers, ont tremblé pour eux-mêmes, ou m'ont regardé d'un œil d'envie. Ainsi, malheureux que je suis, rien n'est échappé à mes précautions que l'infidélité de mes amis. Si votre innocence et la compassion publique vous mettent à couvert dans ces conjonctures, vous devez voir ce qui peut me rester d'espérance. Pomponius, Sextius et notre cher Pison m'arrêtent encore à Thessalonique. Ils m'allèguent je ne sais quels mouvemens, pour m'empêcher d'aller plus loin; mais je n'ai pas d'autres motifs de confiance que leurs lettres. Qu'espérer en effet, lorsque mon ennemi est tout-puissant, lorsque mes accusateurs sont en possession de l'autorité, lorsque mes amis sont infidèles, et que plusieurs

tabam. Nam quid sperem, potentissimo inimico, dominatione obtrectatorum, infidelibus amicis, pluribus invidis? De novis autem tribunis plebis est ille quidem in me officiosissimus Sextius, et, spero, Curtius, Milo, Fadius, Gratidius; sed valde adversante Clodio : qui etiam privatus eadem manu poterit conciones concitare : deinde etiam intercessor parabitur. Hæc mihi proficiscenti non proponebantur : sed sæpe triduo summa cum gloria dicebar esse rediturus. Quid tu igitur? inquies. Quid? multa convenerunt, quæ mentem exturbarent meam : subita defectio Pompeji, alienatio consulum, etiam prætorum, timor publicanorum, arma. Lacrimæ meorum me ad mortem ire prohibuerunt : quod certe et ad honestatem et ad effugiendos intolerabiles dolores fuit aptissimum. Sed de hoc scripsi ad te in ea epistola, quam Phaethonti dedi. Nunc tu, quoniam in tantum luctum et laborem detrusus es, quantum nemo umquam : si relevare potes communem casum misericordia hominum; scilicet incredibile quiddam assequeris : sin plane occidimus (me miserum!); ego omnibus meis exitio fuero, quibus ante dedecori non eram. Sed tu, ut ante ad te scripsi, perspice rem et pertenta : et ad me, ut tempora nostra, non ut amor tuus fert, vere perscribe. Ego vitam [54], quoad putabo tua interesse, aut ad spem servandam esse, retinebo. Tu nobis amicissimum Sextium cognosces : credo tua causa [a] velle Lentulum, qui erit consul. Quam-

[a] Vel. L.

me portent même envie? Entre les nouveaux tribuns du peuple, Sextius est, à la vérité, fort disposé à me servir; et je n'espère pas moins de Curtius, de Milon, de Fadius et de Gratidius; mais ils auront toujours Clodius en tête, et je ne doute pas que, dans la condition même privée, il ne puisse former des assemblées avec la même troupe. D'ailleurs, il me suscitera quelque opposition. Ce n'est pas là ce qu'on me faisait envisager à mon départ; on ne cessait pas de me répéter que je serais glorieusement rappelé dans l'espace de trois jours. Pourquoi donc suis-je parti? me direz-vous. Pourquoi? C'est que les circonstances m'ont troublé l'esprit. La désertion subite de Pompée, l'aliénation des consuls, la crainte des préteurs mêmes, les armes des publicains et les larmes de ma famille m'ont empêché de courir à la mort, seul parti qui convenait à l'honneur, et qui pouvait me garantir d'une foule de maux insupportables. Mais je me suis assez étendu là-dessus dans la lettre dont j'ai chargé Phaéton. Aujourd'hui donc, que je vous ai précipité dans la plus grande affliction et le plus fâcheux embarras dont il y ait jamais eu d'exemple, si vous pouvez profiter de la compassion publique pour nous relever l'un et l'autre, vous ferez un miracle incroyable. Mais si notre perte est sans ressource, hélas! il ne sera que trop vrai que j'aurai à me reprocher la ruine de tous les miens, moi qui pouvais me flatter auparavant de ne leur pas faire déshonneur. Tâchez néanmoins, comme je vous l'ai déjà écrit, de tout observer et de tout pressentir. Marquez-moi naturellement vos idées, et consultez moins votre amitié que la vérité des circonstances. Je vivrai aussi long-temps que je croirai ma vie utile à vos intérêts, ou que je verrai quelque jour à l'espérance. Vous reconnaîtrez que Sextius vous est fort dévoué. Je crois qu'en votre faveur nous devons beaucoup

quam sunt facta verbis difficiliora. Tu et quid opus sit, et quid sit, videbis omnino. Si tuam solitudinem communemque calamitatem nemo despexerit: aut per te confici aliquid, aut nullo modo poterit. Sin te quoque inimici vexare cœperint, ne cessaris. Non enim gladiis mecum, sed litibus agetur. Verum hæc absint velim. Te oro, ut ad me de omnibus rebus scribas, et in me animi potius, aut consilii putes minus esse, quam antea; amoris vero et officii non minus.

---

espérer aussi de Lentulus, qui sera infailliblement consul. A la vérité, les actions coûtent plus que les paroles ; mais c'est à vous de voir soigneusement ce qu'il faut faire et de quoi il est question. Si votre solitude et notre calamité commune n'inspirent du mépris à personne, c'est dans vos soins que nous trouverons quelque ressource ; autrement je crois qu'il faut renoncer à toute espérance. Quand nos ennemis auraient commencé à vous persécuter aussi, il ne faudrait pas vous rebuter. Ce ne sera point l'épée qu'on emploiera contre moi ; on prendra la voie des procès. Mais je souhaite de me tromper dans mes craintes. Ne manquez pas de m'écrire l'état des choses. Vous pouvez me croire moins de courage ou de prudence que je n'en avais autrefois ; mais rien n'est capable de diminuer pour vous mon zèle et mon amitié.

REMARQUES

SUR

LE PREMIER LIVRE.

1 On trouvera sans doute que cette lettre répond à l'idée que j'en ai fait prendre au quatrième livre de l'Histoire de Cicéron, p. 126. Outre la beauté du style et l'excellence du sujet, on y reconnaîtra quels étaient les vrais principes de Cicéron par rapport à la gloire, et qu'on ne l'a point flatté en les expliquant dans le douzième livre de son Histoire. C'est particulièrement cette raison qui m'a porté à la traduire, comme un éclaircissement fort utile à la connaissance de son caractère. Elle fut écrite dans sa quarante-huitième année; c'est-à-dire, dans toute la force de son esprit et de son ambition, l'an de Rome 694. Il est certain, comme Cicéron le fait sentir dans plusieurs endroits de cette lettre, que le gouvernement de Quintus n'avait pas été exempt de reproche pendant les deux premières années ; il n'avait pas laissé d'être encore prolongé; et Cicéron prend adroitement occasion des circonstances pour donner les plus beaux avis du monde à son frère. Une si excellente lettre devrait servir de modèle à tous ceux qui sont chargés de quelque administration publique.

2 Il parle des *préteurs* qui aspiraient au gouvernement de l'Asie, et qui furent rejetés par des raisons inconnues.

3 Cicéron nomme plus bas Paconius et Tuscennius, qui, ayant été traités durement par son frère, s'étaient emportés contre lui, non-seulement dans sa province, mais à Rome même et au sénat. On ne saurait douter que Cicéron n'eût fait tous ses efforts pour obtenir la prolongation du gouvernement de l'Asie, dans l'espérance que son frère réparerait pendant sa troisième année les fautes des deux premières.

4 Par les alliés, il faut entendre ici les Grecs.

5 Les publicains étaient des commis de l'ordre équestre, dont la famille de Cicéron était anciennement. D'ailleurs, tout cet ordre l'avait soutenu, particulièrement pendant son consulat (*Hist. de sa vie*, l. 3). Il avait rendu aussi de grands services aux chevaliers.

6 C'est l'Asie mineure, qui s'appelait proprement l'Asie, et qui formait une des provinces romaines. On comprenait alors sous ce nom les deux Mysies, la Lydie, l'Éolie, l'Ionie, la Carie, la Doride et les deux Phrygies, à l'exception néanmoins de cette partie de la Phrygie majeure où étaient les villes de Laodicée, d'Apamée, de Philomelum, de Synnade, qui, dans la guerre de Mithridate, fut jointe à la province de Cilicie avec la Pisidie et la Lycaonie. On divise les habitans de l'Asie en deux genres, les alliés et les citoyens; et les citoyens encore en deux autres classes, celle des publicains et celle des négocians. Il donne le nom de Grecs aux Asiatiques, parce que la langue grecque était en usage dans presque toute cette étendue de pays.

7 Les gouverneurs de province marchaient avec un train si onéreux à leurs provinces, qu'on fut obligé de leur imposer des règles de modération par la loi Julia (*Histoire de Cicéron, l. 6*). On lit dans l'oraison *pro lege Manilia* : « Ejusmodi in provinciam homines cum imperio mittimus, ut etiamsi ab hoste defendant, tamen ipsorum adventus in urbes sociorum non multum ab hostili expugnatione differant. »

8 Quelques commentateurs mettent ici *[illegible]*.

9 Les préteurs ne choisissaient pas leurs questeurs; ils les tiraient au sort, et les regardaient par cette raison comme des enfans qui leur avaient été donnés par le ciel.

10 Le nom d'*appariteur* comprenait en général tous ceux qui composaient le cortége d'un magistrat pour exécuter ses ordres, comme les *accensi*, les *viatores*, *lictores*, *interpretes*, *scribae*, *praecones*, etc.

11 L'anneau était le cachet ou le sceau du magistrat. M. l'abbé d'Olivet a préféré *vas aliquod* à *non aliquid*, contre la leçon de Manuce. Il me semble néanmoins que cette comparaison d'un cachet avec un vase, a quelque chose d'étrange; au lieu que rien n'est si simple, ni si conforme aux autres termes, que le sens de Manuce, auquel je me suis attaché.

12 L'office de l'*accensus* était de faire les citations et les convocations, soit à Rome, soit dans les provinces, et d'imposer silence devant les magistrats. On fait venir ce nom d'*accire*.

13 Les *licteurs* portaient les faisceaux et les haches, et servaient d'exécuteurs pour les châtimens imposés par le magistrat. Il y a ici quelque différence entre les commentateurs; j'ai pris le sens qui m'a paru le plus naturel.

14 *Si quem* regarde les citoyens romains, que Cicéron appelle dans un autre endroit, les négocians.

15 Il y a dans le texte, *provinciales*, qui ne peut être entendu que de citoyens qui se trouvaient dans les provinces.

26 C'est-à-dire, à la vue même de Rome. La voie Appia menait de Rome à Capoue : elle avait été faite aux dépens d'Appius Clodius.

27 Tralles était une ville de Lydie, et Formie une ville maritime du nouveau Latium.

28 Suétone rapporte que Quintus s'était rendu fort odieux par ses excès de sévérité. On ignore d'ailleurs qui étaient ce Paconius et ce Tuscennius.

19 Cn. Octavius, père d'Auguste : il avait gouverné la Macédoine avec beaucoup de réputation. *Suétone*, *Vie d'Auguste*. Le temps a épargné une ancienne inscription, qui subsiste encore en Italie :

C. Octavius. C. F. C. N. C. P.
Pater. Augusti.
Tr. mil. Bis. Q. Ad. Pl. Cum.
C. Toranio. Judex. Quæstionum.
Pr. Pro. Cos. Imperator appellatus.
Ex. Provincia. Macedonia.

20 Un des offices des licteurs était d'éloigner la foule du tribunal, comme l'accensus servait à imposer silence.

21 Il y a dans le latin, *tanta vis*; par où M. d'Olivet croit qu'il faut entendre la violence de la foule ; mais l'autre sens m'a paru le plus naturel.

22 *Voyez* liv. 9 de l'Hist. de Cicéron, p. 1, 2 et 3. L'autorité des gouverneurs était absolue, et leurs jugemens sans appel.

23 *Voyez* dans l'Histoire de Cicéron, liv. 2, combien les gouverneurs commettaient d'injustices pour s'enrichir du pillage de leurs provinces ; l'exemple de Verrès y est fort étendu.

24 Cicéron, pendant qu'il gouvernait la Cilicie, refusa non-seulement la liberté de lever de l'argent pour les jeux à Célius son ami, mais jusqu'à la permission d'employer les Sibarites à lui prendre des panthères, et cela, par la seule raison que ces demandes étaient onéreuses à ses peuples. *Hist. de Cicéron*, liv. 7.

25 Les Grecs et les Romains consacraient des temples à l'honneur des vertus, qui ouvraient aux hommes l'entrée du ciel (*de Leg.* 2, et *de Natur. Deor.* 2). Mais la flatterie avait introduit dans les provinces l'usage d'en élever aux gouverneurs, et d'instituer même des fêtes qui étaient célébrées annuellement. Ainsi les villes d'Asie avaient voulu établir une fondation de cette nature en faveur de Quintus, et mettre dans son temple un monument à l'honneur de Cicéron son frère.

26 On voit dans la Vie de Cicéron, par plusieurs exemples, que les chevaliers romains, qui étaient les fermiers généraux de la république, prenaient quelquefois leur bail à des conditions fort désavantageuses pour eux, et que, pour n'y pas perdre, ils tyrannisaient les peuples et leur extorquaient de l'argent par toutes sortes de voies (l. 5 et 6). Pour ce qui regarde les péages, Q. Métellus Népos les avait abolis par une loi pendant sa préture. *Voy.* Dion et les lettres à Atticus, liv. 2, 16.

27 Les Cauniens étaient des peuples de la Carie, et *Caunus* un port de la mer de Rhodes, proche de la Lycie. Sylla avait établi que les tributs de ces quartiers fussent portés au trésor de Rhodes.

28 C'étaient les censeurs qui étaient chargés de faire le bail des fermes romaines, et de veiller à la conduite des fermiers et de leurs agens dans les provinces.

29 Il paraît, par ce passage, que malgré le précepte d'Horace,

Neve minor quinto, neu sit productior actu,

les pièces du théâtre romain n'avaient quelquefois que trois actes. Cependant on peut dire, suivant la remarque de M. l'abbé d'Olivet, que la comparaison tombe moins sur le nombre des actes, que sur la conclusion de la pièce. Cicéron s'est servi, presque mot pour mot, de la même comparaison dans son livre de la Vieillesse.

30 LETTRE II. Ἀλλὰ αἰεί, etc. Cette moitié de vers est d'Homère, au livre 10 de l'Odyssée. Polyphème se souvenant que son malheur lui avait été prédit par Télémus, dit qu'il a néanmoins été trompé, parce qu'il n'aurait pas cru que cet Ulysse dût être si petit et si faible; qu'il se le figurait au contraire, grand, robuste, etc. De même, sur les bruits répandus à Rome, que Quintus laissait trop d'autorité dans sa province à Statius son affranchi, on s'était figuré, dit Cicéron, que ce Statius devait être un homme extraordinaire; et n'y voyant à son arrivée qu'un jeune homme de peu d'apparence, on était revenu d'une opinion peu favorable à Quintus, parce qu'elle avait cessé de paraître vraisemblable. Quoique Erasme ait expliqué autrement cet endroit, dans ses *Proverbes*, il semble que c'est le sens naturel.

31 *De Blandenio.* On trouve dans les différentes éditions *Bloindo*, *Blindo*, *Blaindeno*, etc.; mais cette différence est peu importante sur un nom qui n'est pas connu.

32 *Dionysipolitas.* Verburge remarque que, suivant les anciennes médailles, il faut *Dionysopolitas*.

33 Le même commentateur a jugé avec beaucoup de vraisemblance, qu'au lieu d'*Ephesium*, qui se trouve dans les éditions précédentes, il faut *Ephæstum*, ou *Hephæstum*. C'est le propre nom, comme *Apamensem* est le nom de sa ville.

34 *In culeum*. Le *culeus* était une mesure romaine, qui contenait vingt amphores. Mais il est ici question apparemment du supplice des parricides, tel qu'on l'a déjà expliqué, et que Quintus avait employé pour de moindres crimes.

35 *Crucem sibi ipsum*. La crucifixion était le supplice des esclaves.

36 *Fumo*. D'autres lisent *furno*, avec plus de vraisemblance, car on ne brûle point avec de la fumée. Tous ces détails regardent des faits dont on n'a point de connaissance.

37 *Pullo Milvino*. C'est une figure, prise des oiseaux de proie. Le fils imitait les expressions du père, comme les petits milans se forment à l'exemple des vieux.

38 *Sed tempore ipso de epistolis*. On a déjà fait observer que de toutes les lettres de Cicéron, il n'y en a point d'aussi altérées que les lettres à Quintus. Ici quelques commentateurs veulent qu'on supplée *sed tempore ipso furor dabat. Hæc de epistolis*. Cette leçon peut être reçue. Mais elle n'est pas nécessaire, lorsque le sens est assez clair sans ce secours.

39 *Quid? prætor solet, etc*. Le préteur ne jugeait pas, mais il prononçait la sentence suivant les lois, après avoir entendu le jugement. *Voyez* les coutumes des Romains par Neuport, *p*. 126 *et suiv*.

40 Ὀρθὰν τὴν ναῦν, *etc*. On est ici fort partagé sur l'ordre et le sens des termes, mais sans autre fondement que des conjectures. Un habile homme veut qu'on lise, *cætera fuerunt in eadem epistola graviora. Quam vellem* ὀρθὰν, *etc*. Il juge que *quam vellem*, *etc*. jusqu'à *plenissimæ*, est une citation de la lettre de Quintus; après quoi il s'imagine qu'il faut lire, comme une réflexion de Cicéron: *quæ sunt nonnulla, sed tamen mediocria et parva potius*. Mais je m'en suis tenu à l'ancienne leçon, qui me paraît bien plus simple.

41 *In publicum vel in pistrinum*. Il y avait des lieux de travail pour la punition des esclaves. Un des plus pénibles était les moulins, et c'était si particulièrement leur exercice, qu'il paraît par Juvénal (*sat*. 10, *vers*. 66), qu'en menant les esclaves coupables à la mort, on leur suspendait quelquefois au cou une meule de moulin. *Voyez Neuport*, *p*. 144.

42 *Si diem nobis Clodius*. Cicéron était à la veille de son exil, et de toutes les disgrâces qui lui arrivèrent par la haine de Clodius. *Voyez* son Histoire, livre 4.

43 LETTRE III. Quintus Cicéron revenait de l'Asie, qu'il avait gouvernée, et comptait de voir son frère en passant; mais celui-ci se priva de cette douceur par les raisons qu'on va lire.

44 L'amitié avait porté toute la famille de Quintus à le conduire à son départ pour l'Asie. C'était l'usage, chez les Romains, de conduire les personnes qu'on aimait, ou d'aller au-devant d'elles à quelque distance de la ville. *Cum te paludatum prosequerer*, écrit Cicéron à Appius, *epist. Famil.* 3. *Voyez* l'avertissement de l'Histoire de Cicéron et le quatrième livre, à la fin.

45 On peut retrancher ici, *fratrem*, du texte latin, comme M. l'abbé d'Olivet semble y pencher, sur plusieurs autorités : mais ce retranchement ne me paraît pas nécessaire, puisque le sens, tel que je l'ai rendu, est fort naturel.

46 Quelques commentateurs veulent ici, *tuam*, au lieu de *meam* : ce serait alors, *votre vrai portrait*.

47 Ce péril dont Quintus était menacé, devait venir de quelques accusations de ses ennemis contre sa conduite dans l'administration de l'Asie. Cicéron était averti qu'on les préparait. Hist. de sa vie, liv. 6.

48 Il y a dans le texte latin, *genere ipso pecuniæ*, qui fait un sens obscur, auquel divers commentateurs ont cru devoir suppléer, en mettant *genero ipso pecuniam*, etc., avec d'autant plus de vraisemblance, que Cicéron se loue beaucoup de Pison son gendre. Mais ne peut-on pas croire naturellement que Cicéron parle de la nature de son bien, c'est-à-dire, de la manière sûre et avantageuse dont il avait placé son argent?

49 J'ai mis *échange*, parce que ce terme est général, et que le sens de ce passage ne peut être clairement connu. Il y a beaucoup d'apparence que Quintus avait, ou emprunté, ou pris de l'argent à intérêt pour secourir son frère.

50 La république payait quelques appointemens aux gouverneurs de provinces, indépendamment de ce qu'ils tiraient de leurs peuples; et c'était cet argent que Cicéron s'était fait compter au nom de Quintus. *Voy*. Hist. de Cicér. liv. 7, p. 2 et 3.

51 Quintus avait répandu de l'argent dans le temps qu'il avait brigué l'édilité; et comme la corruption était défendue par la loi Aurelia, on avait fait alors contre lui quelque épigramme. Cicéron craignait qu'on ne réveillât cette mauvaise aventure.

52 LETTRE IV. *Uno meo facto*. Cette lettre, comme la précédente, est au nombre de celles où on l'accuse d'avoir laissé voir trop de faiblesse et d'abattement. Voyez dans son Histoire (liv. 4), de quelle manière on le justifie. Cette unique faute, par laquelle il croyait s'être perdu, lui et tous les siens, était de s'être rendu à l'autorité d'Hortensius, d'Atticus et de plusieurs autres amis, qui lui avaient conseillé de céder au temps par un exil volontaire.

53 *Thessalonicæ retinuerunt*. C'est-à-dire, qu'ils lui écrivaient de s'y arrêter, car ils n'y étaient point avec lui.

54 *Ego vitam*, *etc*. Il paraît par cet endroit et par quelques autres lettres, que Cicéron, dans le chagrin de sa disgrâce, pensa plusieurs fois à s'en délivrer par la mort. Il paraît aussi qu'il était moins touché de son propre malheur que de celui qu'il avait attiré sur Quintus et sur toute sa famille.

FIN DES REMARQUES.

LIBER II.

EPISTOLA I.

MARCUS Q. FRATRI S.

Epistolam, quam legisti, mane dederam. Sed fecit humaniter Licinius, quod ad me, misso senatu, vesperi venit, ut, si quid esset actum, ad te (si mihi videretur) perscriberem. Senatus fuit frequentior, quam putabamus esse posse mense decembri sub dies festos. Consulares nos fuimus, et duo consules designati, P. Servilius, M. Lucullus; Lepidus, Volcatius, Glabrio prætores. Sane frequentes fuimus: omnino ad ducentos [1]. Commorat exspectationem Lupus. Egit causam agri Campani sane accurate. Auditus est magno silentio. Materiam rei non ignoras. Nihil ex nostris actionibus prætermisit. Fuerunt nonnulli aculei in C. Cæsarem, contumeliæ in Gellium; expostulationes cum absente Pompejo. Causa sero perorata, sententias se rogaturum negavit, ne quod onus simultatis nobis imponeret. Ex superiorum temporum conviciis, et ex præsenti silentio, quid senatus sentiret, se intelligere dixit. [a] In illo cœpit dimittere [a]. Tum Marcellinus, noli, inquit, ex taciturnitate nostra, Lupe, quid aut probemus

[a] Milo c. d.

LIVRE II.

LETTRE I.

M. CICÉRON A QUINTUS SON FRÈRE.

J'avais écrit, le matin, la lettre que vous avez reçue. Mais, après le sénat, Licinius est venu m'offrir fort obligeamment l'occasion de vous marquer ce qui s'y est passé. L'assemblée était plus nombreuse que je ne m'y serais attendu au mois de décembre, immédiatement après des fêtes. Nous y étions, moi, consulaire; les deux consuls désignés, P. Servilius et M. Lucullus; les préteurs, Lupus, Volcatius et Glabrio. Enfin, nous étions grand nombre, et jusqu'à deux cents. Lupus avait excité l'attente de tout le monde. Il a traité fort exactement l'affaire du champ de Campanie, et s'est fait écouter avec beaucoup d'attention. Vous n'ignorez pas le fond du sujet. Lupus n'a point oublié les moindres circonstances de mes actions. Il a lancé quelques traits contre César; il s'est emporté en injures contre Gellius; il a fait quelques plaintes de Pompée, qui est absent. Cette cause ayant fini fort tard, il a déclaré qu'il ne recueillerait point les avis, pour éviter tous les sujets de division. Il croyait pouvoir juger, a-t-il ajouté, par la violence des discussions précédentes, et par le silence présent, quel était le sentiment du sénat. Il a commencé là-dessus à congédier l'assemblée. Mais Marcellinus s'est levé pour lui dire : il ne faut pas, Lupus, que vous preniez droit de notre silence, pour juger, dans cette occasion, de ce que nous pensons ou de ce que

hoc tempore, aut improbemus, judicare. Ego, quod ad me attinet, idemque arbitror ceteros, idcirco taceo, quod non existimo, cum Pompejus absit, causam agri Campani agi convenire. Tum ille, se senatum negavit tenere. Racilius surrexit, et de judiciis referre cœpit. Marcellium quidem primum rogavit. Is cum graviter de clodianis incendiis, trucidationibus, lapidationibus questus esset, sententiam dixit, ut ipse judices per prætorem urbanum sortiretur; judicum sortitione facta, comitia haberentur : qui judicia impedivisset, eum contra rempublicam esse facturum. Approbata valde sententia, C. Cato contradixit, et Cassius, maxima acclamatione senatus, cum comitia judiciis anteferret. Philippus assensit Lentulo. Postea Racilius de privatis me primum sententiam rogavit. Multa feci verba de toto furore, latrocinioque P. Clodii : eum, tamquam reum, accusavi, multis et secundis admurmurationibus cuncti senatus. Orationem meam collaudavit satis multis verbis, non mehercule indiserte, Severus Antistius [3] : isque judiciorum causam suscepit, antiquissimamque se habiturum dixit. Ibatur in eam sententiam. Tum Clodius rogatus, diem dicendo eximere cœpit. Furebat, a Racilio se contumaciter, [a] inurbaneque vexatum. Deinde ejus operæ repente a Græcostasi et gradibus clamorem satis magnum sustulerunt, opinor in Q. Sextilium et amicos Milonis incitatæ. Eo metu injecto, repente, magna querimo-

[a] Urbaneque.

nous ne pensons pas. Pour moi (et je m'imagine la même chose de tous les autres), si je me tais, c'est que, dans l'absence de Pompée, je ne trouve pas qu'il soit convenable de traiter l'affaire de Campanie. Alors Lupus a déclaré qu'il ne retenait plus le sénat. Mais Racilius s'étant levé aussitôt, a proposé l'affaire des jugemens. C'est à Marcellinus qu'il s'est d'abord adressé. Ce consulaire, après avoir fait des plaintes fort graves des incendies, des meurtres et des pillages de Clodius, a dit nettement que son avis était de laisser au préteur de la ville le soin de tirer les juges au sort, et de tenir les comices lorsque les juges seraient tirés; avec la clause que celui qui mettrait quelque empêchement aux fonctions des juges, donnerait atteinte au bien de la république. Cet avis ayant été reçu avec beaucoup d'approbation, C. Caton et Cassius n'ont pas laissé de le combattre, avec de grands applaudissemens du sénat, qui préférait les comices à l'élection des juges. Philippus s'est déclaré pour le sentiment de Marcellinus. Ensuite Racilius, passant aux affaires particulières, s'est adressé d'abord à moi, pour me demander mon avis. J'ai parlé longtemps sur toutes les fureurs et sur le brigandage continuel de Clodius. Je l'ai accusé comme un criminel public, et j'ai eu la satisfaction de me voir secondé par un murmure favorable de toute l'assemblée. Sévérus Antistius, qui a pris la parole après moi, a fait un éloge assez long de mon discours, et même assez éloquent. Il a repris la cause des jugemens, en protestant qu'il l'avait fort à cœur. Il entraînait tout le monde dans son sentiment, lorsque Clodius, invité aussi à parler, nous a conduits jusqu'à la fin du jour. Il était furieux d'avoir été poussé sans ménagement par Racilius. A la fin, ses suppôts ont fait entendre tout d'un coup un assez grand bruit du portique et des degrés; excités, si je ne me trompe, con-

nia omnium, discessimus. Habes acta unius diei. Reliqua, ut arbitror, in mensem januarium rejicientur. De tribunis plebis longe optimum Racilium habemus. Videtur etiam Antistius amicus nobis fore. Nam Plancius totus noster est. Fac, si me amas, ut considerate diligenterque naviges de mense decembri.

EPISTOLA II.

MARCUS Q. FRATRI S.

Non occupatione, qua [4] eram sane impeditus, sed parvula lippitudine adductus sum, ut dictarem hanc epistolam : et non, ut ad te soleo, ipse scriberem. Et primum me tibi excuso in eo ipso, in quo te accuso. Me enim adhuc nemo rogavit, num quid in Sardiniam vellem : te puto [a] sæpe habere, qui, num quid Romam velis, quærant. Quod ad me de Lentuli et Sexti nomine scripsisti, locutus sum cum Cincio. Quoquo modo res se habet, non est facillima, sed habet profecto quiddam Sardinia appositum ad recordationem præteritæ memoriæ. Nam, ut ille Gracchus augur, posteaquam in istam provinciam venit, recordatus est, quid sibi, in campo Martio comitia

[a] S. h. etsi non semper.

tre Q. Sextilius et les amis de Milon. Tout le monde s'en est plaint amèrement; mais la crainte nous a fait prendre aussitôt le parti de nous retirer. Voilà tout ce qui s'est passé dans un seul jour. Je m'imagine que le reste sera rejeté au mois de janvier. Racilius est le mieux disposé de tous les tribuns du peuple. Il me semble qu'Antistius sera aussi de nos amis. Pour Plancus, il est tout à nous. Si vous avez un peu d'amitié pour moi, conduisez-vous avec beaucoup de circonspection et de prudence, dans une navigation que vous entreprenez au mois de décembre.

LETTRE II.

Au même.

Ce ne sont pas mes occupations, quoique je n'en manque point à présent, qui m'obligent de dicter cette lettre, et qui m'empêchent de vous écrire de ma propre main, suivant mon usage; c'est une petite fluxion qui m'est tombée sur les yeux. Je commence par me justifier sur le point même dont je vous accuse. Personne ne m'a encore demandé si j'avais besoin de quelque chose en Sardaigne; et je m'imagine au contraire que vous avez, sinon toujours, du moins assez souvent, des gens qui vous offrent leurs services pour Rome. J'ai parlé à Cincius de ce que vous m'avez écrit de la part de Lentulus et de Sextus. En quelque état que soit cette affaire, elle n'est pas des plus aisées. Mais je m'aperçois que la Sardaigne a quelque chose de propre à rappeler le souvenir des choses passées. Gracchus, l'augure, se ressouvint, dans cette province, de ce qui lui était arrivé de contraire aux auspices, tandis qu'il tenait les comices consulaires au champ de Mars. De même,

consulum habenti, contra auspicia accidisset : sic tu mihi videris in Sardinia de forma minuciana, et de nominibus pomponianis in otio recogitasse. Sed ego adhuc emi nihil. Culleonis auctio facta est. Tusculano emtor nemo fuit. Si conditio valde bona fuerit, fortasse non omittam. De ædificatione tua Cyrum urgere non cesso. Spero eum in officio fore; sed omnia sunt tardiora, propter furiosæ ædilitatis exspectationem. Nam comitia sine mora futura videntur. Edicta sunt a. d. XI kal. febr. Te tamen sollicitum esse nolo. Omne genus a nobis cautionis adhibebitur. De rege alexandrino factum est senatus-consultum, cum multitudine eum reduci, periculosum reipublicæ videri. Reliqua cum esset in senatu contentio, Lentulusne an Pompejus [5] reduceret; obtinere causam Lentulus videbatur. In ea re nos et officio erga Lentulum mirifice, et voluntati Pompeji præclare satisfecimus. Sed per obtrectatores Lentuli res calumnia extracta est. Consecuti sunt dies comitiales, per quos senatus haberi non poterat. Quid futurum sit latrocinio tribunorum, non divino : sed tamen suspicor, per vim rogationem Caninium perlaturum. In ea re Pompejus quid velit, non dispicio [6]. Familiares ejus quid cupiant, omnes vident. Creditores vero regis, aperte pecunias suppeditant contra Lentulum. Sine dubio res a Lentulo remota videtur esse, cum magno meo dolore : quamquam multa fecit, quare, si fas esset, jure ei succensere possemus. Tu, si ita expedit, velim quam primum bona et certa

il me semble que la Sardaigne vous a fait rappeler, dans votre loisir, le plan de Minucius et les comptes de Pomponius. Mais je n'ai encore rien acheté. La vente de Culléon est finie. Il ne s'est présenté personne pour acheter Tusculum. Si les offres étaient avantageuses, peut-être ne laisserais-je pas échapper l'occasion. Comme je ne cesse pas de presser Cyrus pour vos bâtimens, j'espère qu'il remplira ses promesses ; mais tout est retardé par la crainte d'une furieuse édilité ; car il paraît que les comices se tiendront incessamment. Elles sont indiquées au vingt-quatre de janvier. Soyez néanmoins sans inquiétude. Nous ne négligerons ici aucune précaution. A l'égard du roi d'Égypte, le sénat a déclaré, par un décret, qu'il paraît dangereux pour la république de le rétablir avec un secours nombreux. Le reste de la discussion se réduisant à choisir, pour la conduite de cette entreprise, entre Pompée et Lentulus, c'est Lentulus qui a paru l'emporter. Je crois avoir fort bien accordé, dans cette occasion, ce que je dois à Lentulus, avec l'inclination que j'ai pour Pompée. Cependant les ennemis de Lentulus ont trouvé le moyen de faire retarder la décision. Les comices étant arrivés immédiatement, le sénat n'a pu s'assembler dans tout cet intervalle. Je ne devine pas ce qu'on doit attendre du brigandage des tribuns ; mais je soupçonne que Caninius l'emportera par la violence. Les vues de Pompée ne me paraissent pas claires ; mais celles de ses amis frappent les yeux de tout le monde. D'un autre côté, les créanciers du roi fournissent ouvertement de l'argent contre Lentulus, et ses espérances me paraissent reculées. J'en ressens un vif chagrin, quoiqu'il ait fait bien des choses qui nous mettraient en droit, si cela était possible, d'être un peu fâchés contre lui. Pour vous, si vos affaires le permettent, choisissez promptement une saison favorable pour vous em-

tempestate conscendas, ad meque venias. Innumerabiles enim res sunt, in quibus te quotidie in omni genere desiderem. Tui nostrique valent. XIIII kal. febr.

EPISTOLA III.

MARCUS Q. FRATRI S.

SCRIPSI ad te antea superiora : nunc cognosce, postea quæ sint acta. A kal. febr. legationes in idus febr. rejiciebantur. Eo die res confecta non est. A. d. IIII non febr. Milo affuit. Ei Pompejus advocatus venit. Dixit Marcellus, a me rogatus. *Honeste* discessimus. Producta dies est in IIII id. febr. Interim rejectis legationibus in idus, referebatur de provinciis quæstorum, et de ornandis prætoribus [7]. Sed res, multis querelis de republica interponendis, nulla transacta est. Cato legem promulgavit de imperio Lentuli abrogando. Vestitum filius mutavit. A. d. [a] VIII id. febr. Milo affuit. Dixit Pompejus, sive voluit. Nam, ut surrexit, operæ Clodianæ clamorem sustulerunt : idque ei perpetua oratione contigit, non modo ut acclamatione, sed ut convicio et maledictis impediretur. Qui ut peroravit : nam in eo sane fortis fuit : non est deterritus : dixit omnia; atque interdum etiam silentio, cum auctoritate peregerat : sed ut peroravit, surrexit Clodius. Ei tantus clamor a nostris

[a] IV Id.

barquer, et ne tardez pas à nous rejoindre. Je sens tous les jours, dans mille occasions de toute sorte de nature, le besoin que j'ai de votre présence. Votre famille et la mienne sont en bonne santé.

LETTRE III.

Au même.

Je vous ai marqué ce qui s'était passé auparavant. En voici les suites. L'affaire des légations n'ayant point été terminée le premier de février, elle a été renvoyée au jour des ides. Le deux, Milon s'est rendu à l'assemblée, et Pompée a paru pour lui servir d'avocat. Marcellus a parlé, sur mon invitation. Nous nous sommes séparés honnêtement, et l'affaire a été rejetée au six. Celle des légations étant remise au treize, on a traité, les jours suivans, des provinces des questeurs, et des honneurs dus aux préteurs; mais quantité de plaintes, qui sont venues à la traverse sur l'état de la république, ont empêché qu'on n'ait rien terminé. C. Caton a porté une loi qui ôte le commandement à Lentulus. Cet outrage a fait changer d'habit au fils. Enfin le six, Milon s'est rendu au sénat. Pompée a parlé en sa faveur, ou plutôt il en a eu l'intention; car, aussitôt qu'il s'est levé, les suppôts de Clodius ont poussé des cris; et pendant tout son discours, il a essuyé non-seulement un bruit continuel, mais des injures même et des outrages. Cependant il a marqué assurément beaucoup de fermeté : rien n'a pu le troubler. Il a prononcé toute sa harangue; et, dans quelques momens où le bruit l'a forcé au silence, son air d'autorité ne l'a point abandonné. Après sa péroraison, Clodius s'est levé pour parler. Mais, comme nous avions jugé à propos

(placuerat enim referre gratiam), ut neque mente, neque lingua, neque ore consisteret. Ea res acta est[8], cum H. VI vix Pompejus perorasset, usque ad. H. VIII, cum omnia maledicta, versus etiam obscœnissimi in Clodium et Clodiam dicerentur. Ille furens et exsanguis interrogabat suos, in clamore ipso, quis esset, qui plebem fame necaret. Respondebant operæ, Pompejus. Quis Alexandriam ire cuperet. Respondebant, Pompejus. Quem ire vellent. Respondebant, Crassum. Is aderat tum, Miloni animo non amico. H. fere IX, quasi signo dato, Clodiani nostros consputare cœperunt. Exarsit dolor. Urgere illi, ut loco nos moverent. Factus est a nostris impetus, fuga operarum. Ejectus de rostris [9] Clodius : ac nos quoque tum fugimus, ne quid in turba. Senatus vocatus in curiam : Pompejus domum. Neque ego tamen in senatum, ne aut de tantis rebus tacerem, aut in Pompejo defendendo (nam is carpebatur a Bibulo, Curione, Favonio, Servilio filio), animos bonorum offenderem. Res in posterum dilata est. Clodius in quirinalia produxit diem. A. d. VI id. febr. senatus ad Apollinis fuit, ut Pompejus adesset. Acta res est graviter a Pompejo. Eo die nihil perfectum est. A. d. VI id. ad Apollinis senatus-consultum factum est,

de lui rendre la pareille, nos gens ont fait tant de bruit à leur tour, que son esprit, sa langue et son visage ont paru également troublés. Il était à peine midi, lorsque Pompée avait cessé de parler. La scène de Clodius a duré jusqu'à deux heures. Il n'y a point de reproches injurieux qu'il n'ait essuyés. On a même récité des vers très-sales sur lui et sur Clodia sa sœur. Les yeux furieux et le visage pâle, il affectait, au milieu même du bruit, de demander à ses suppôts, qui était celui qui faisait mourir le peuple de faim? Ils répondaient: Pompée. Qui était celui qui souhaitait d'aller en Égypte? Pompée, répondaient-ils. Sur qui ils désiraient que le choix du sénat pût tomber? Ils répondaient, sur Crassus. Crassus était de l'assemblée, et n'était pas bien disposé pour Milon. Vers trois heures, les gens de Clodius, comme avertis par quelque signal, ont commencé à cracher sur les nôtres. L'indignation s'est échauffée. Nos ennemis sont devenus plus pressans, pour nous faire quitter la place; mais nos gens fondant brusquement sur eux, les ont forcés de prendre la fuite. Clodius a été chassé de la tribune; et j'ai pris aussi le parti de fuir, pour n'être pas exposé à quelque accident dans la foule. Le sénat s'est assemblé aussitôt. Pompée est retourné à sa maison. Je n'ai pas cru devoir me trouver au sénat, parce que je n'aurais pu me taire dans une occasion de cette importance; ou qu'en prenant la défense de Pompée, qui était attaqué par Bibulus, Curion, Favonius et Servilius le fils, j'aurais craint de choquer les gens de bien. L'affaire fut remise au lendemain; mais Clodius a eu le crédit de la faire prolonger jusqu'aux quirinales. Le huit de février, le sénat s'assembla au temple d'Apollon, afin que Pompée pût s'y trouver. Il parla avec beaucoup de gravité, mais il n'y eut rien de conclu ce jour-là. Le neuf, l'assemblée se tint dans le même temple,

EA, QUÆ FACTA ESSENT A. D. VIII ID. CONTRA REMPUBLICAM ESSE FACTA[40]. Eo die Cato est vehementer in Pompejum invectus, et eum oratione perpetua, tamquam reum, accusavit. De me multa, me invito, cum mea summa laude, dixit. Cum illius in me perfidiam increparet, auditus est magno silentio malivolorum. Respondit ei vehementer Pompejus, Crassumque descripsit : dixitque aperte, se munitiorem ad custodiendam vitam suam fore, quam Africanus fuisset; quem C. Carbo interemisset. Itaque magnæ mihi res jam moveri videbantur. Nam Pompejus hæc intelligit, nobiscumque communicat, insidias vitæ suæ fieri : C. Catonem a Crasso sustentari : Clodio pecuniam suppeditari : utrumque et ab eo, et a Curione, Bibulo, ceterisque suis obtrectatoribus confirmari : vehementer esse providendum, ne opprimatur, concionario illo populo a se prope alienato, nobilitate inimica, non æquo senatu, juventute improba. Itaque se comparat, homines ex agris arcessit. Operas autem suas Clodius confirmat. Manus ad quirinalia paratur : in eo multo sumus superiores ipsius copiis. Sed magna manus ex Piceno et Gallia exspectatur, ut etiam Catonis rogationibus de Milone et Lentulo resistamus. A. d. IIII id. Sextius

et déclara par un décret, que tout ce qui s'était passé le six était un attentat contre la république. Le même jour, Caton s'emporta beaucoup contre Pompée, et ne cessa point, dans tout son discours, de le charger d'accusations. Il s'étendit beaucoup sur moi, et me combla de louanges, que j'aurais voulu qu'il eût supprimées. Lorsqu'il lui reprocha la perfidie dont il s'était rendu coupable à mon égard, ses ennemis parurent écouter avec beaucoup d'attention. Cependant il répondit avec force. Il fit le portrait de Crassus; et sans ménager les termes, il protesta qu'il apporterait plus de soin à défendre sa vie, que Scipion l'Africain, qui fut tué par Carbon. Ainsi, je ne doute pas qu'il ne se prépare des événemens d'importance. Pompée en a la même opinion. Il s'ouvre à moi; il me dit qu'on dresse des piéges pour lui ôter la vie; que C. Caton est soutenu par Crassus; qu'on fournit de l'argent à Clodius; que l'un et l'autre trouvent de l'appui, non-seulement dans Crassus, mais encore dans Curion, Bibulus et ses autres ennemis; qu'il est obligé de prendre de fortes mesures pour ne pas se laisser opprimer, lorsqu'il s'aperçoit que la partie tumultueuse du peuple est aliénée, qu'il est haï de la noblesse, que le sénat ne lui est pas favorable, et que la jeunesse romaine est capable de toutes sortes d'excès. Aussi fait-il des préparatifs, et rassemble-t-il beaucoup de monde des environs de Rome. De son côté, Clodius anime l'audace de ses suppôts : il les attroupe pour les fêtes quirinales. Jusqu'à présent néanmoins nous l'emportons par le nombre. Mais on attend du Picénum et de la Gaule un renfort considérable, qui puisse nous mettre en état de résister aussi aux demandes de C. Caton, par rapport à Milon et à Lentulus. Le dix de février, Sextius fut accusé de brigue par Cn. Nérius Pupinia, et de violence, le même jour, par un certain M. Tullius. Il

ab indice Cn. Nerio, Pupinia, de ambitu est postulatus : et eodem die a quodam M. Tullio de vi. Is erat æger. Domum (ut debuimus) ad eum statim venimus : eique nos totos tradidimus : idque fecimus præter hominum opinionem, qui nos ei jure succensere putabant; ut humanissimi, gratissimique et ipsi et omnibus videremur : itaque faciemus. Sed idem Nerius [11] index edidit ad allegatos, Cn. Lentulum Vacciam et C. Cornelium. Eodem die senatusconsultum factum est, UT SODALITATES, DECURIATIQUE [12] DISCEDERENT : LEXQUE DE IIS FERRETUR, UT, QUI NON DISCESSISSENT, EA PŒNA, QUÆ EST DE VI, TENERENTUR. A. d. III id. dixi pro Bestia de ambitu apud prætorem Cn. Domitium, in foro medio, maximo conventu : incidique in eum locum in dicendo, cum Sextius, multis in templo Castoris vulneribus acceptis, subsidio Bestiæ servatus esset. Hic προῳκονομησάμην [13] quiddam εὐκαίρως de iis, quæ in Sextium apparabantur crimina, et eum ornavi veris laudibus, magno assensu omnium. Res homini fuit vehementer grata. Quæ tibi eo scribo, quod me de retinenda Sextii gratia litteris sæpe monuisti. Prid. id. hæc scripsi ante lucem. Eo die apud Pomponium in ejus nuptiis eram cenaturus. Cetera sunt in rebus nostris hujusmodi (ut tu mihi fere diffidenti prædicabas) plena dignitatis et gratiæ : quæ quidem tua, mi frater, prudentia, patientia, virtute, pietate, suavitate etiam, tibi, mihique sunt restituta. Domus tibi ad lucum Pisonis Liciniana conducta est. Sed,

se trouvait malade. Je n'ai pas manqué, comme je le devais, de me rendre chez lui, et de m'offrir tout entier à son service. Personne ne s'y attendait, parce qu'on était persuadé que j'avais de justes raisons de me plaindre de lui. Mais j'ai voulu faire connaître, à lui-même et au public, que j'étais capable de pousser l'humanité et la reconnaissance au-delà des bornes ordinaires : aussi serai-je fidèle à ma promesse. Le même Nérius a mis en jeu Cn. Lentulus Vaccia et C. Cornélius. Le même jour, l'assemblée ordonna, par un décret, que les confréries et toutes les factions attroupées sortissent de Rome, et qu'on fît une loi par laquelle ceux qui ne seraient pas sortis fussent soumis à la punition qui regarde la violence. Le onze, je plaidai pour Bestia, contre une accusation de brigue, devant le préteur Cn. Domitius, en plein *forum* et dans une assemblée très-nombreuse. Je rappelai dans mon discours le temps où Sextius, après avoir reçu plusieurs blessures dans le temple de Castor, fut redevable de son salut au secours de Bestia. Cette digression a produit un fort bon effet, par rapport aux accusations qui se préparaient contre Sextius. Je lui ai donné en même temps de justes louanges, avec l'applaudissement de tout le monde. Il y a paru très-sensible. Je vous rends compte de cet incident, parce que vous m'avez souvent exhorté par vos lettres à nous conserver l'amitié de Sextius. Je vous écris le douze avant le jour. Ce soir, je dois assister, chez Pomponius, au festin qu'il donne pour sa noce. A l'égard du reste de mes affaires, je n'y vois, de toutes parts, que de la dignité et de l'agrément. Je n'osais tout-à-fait me le promettre; mais vous me l'avez prédit, et je reconnais, mon cher frère, que c'est à votre prudence, à votre vertu, à votre affection, à votre douceur, que nous en avons tous deux l'obligation. On a loué pour vous la maison de Licinius, près

ut spero, paucis mensibus post kalend. quint. in tuam commigrabis. Tuam in Carinis mundi habitatores Lamiæ conduxerunt. A te post illam olbiensem epistolam nullas litteras accepi. Quid agas, et ut te oblectes, scire cupio; maximeque teipsum videre quamprimum. Cura, mi frater, ut valeas. Et quamquam est hiems, tamen Sardiniam istam esse cogites. xv kalend. mart.

EPISTOLA IV.

MARCUS Q. FRATRI S.

Sextius noster absolutus est a. d. ii *id. mart. et*, quod vehementer interfuit reipublicæ, nullam videri in ejusmodi causa dissensionem esse, omnibus sententiis absolutus est. Illud, quod tibi sæpe curæ esse intellexeram, ne cui iniquo relinqueremus vituperandi locum, qui nos ingratos esse diceret, nisi illius perversitatem quibusdam in rebus quam humanissime ferremus : scito hoc nos in eo judicio consecutos esse, ut omnium gratissimi judicaremur. Nam in defendendo moroso homine cumulatissime satisfecimus, et (id quod ille maxime cupiebat) Vatinium, a quo palam oppugnabatur, arbitratu nostro concidimus, diis, hominibusque plaudentibus. Quin etiam Paullus noster cum testis productus esset in Sextium, confirmavit, se nomen Vatinii delaturum, si Macer Licinius cunctaretur : et Macer

des allées de Pison. Mais j'espère que, dans peu de mois, c'est-à-dire, après les calendes de juillet, vous entrerez dans la vôtre. Les habitans de Camia ont loué celle que vous avez dans le cloaque de l'univers. Je n'ai reçu aucune lettre de vous depuis celle d'Olbie. Mon empressement est de savoir ce que vous faites et quels sont vos amusemens; mais surtout de vous revoir bientôt. Prenez soin de votre santé, mon cher frère; et quoique nous soyons en hiver, songez que le lieu où vous êtes est la Sardaigne. Le quinze de février.

LETTRE IV.

Au même.

Notre cher Sextius a été absous le treize de mars, et tout d'une voix; ce qui était fort important pour la république. Vous souhaitiez beaucoup, comme vous me l'avez souvent fait entendre, que je supportasse assez patiemment quelques mauvais procédés que je suis en droit de lui reprocher, pour ne pas donner lieu à nos ennemis de m'accuser d'ingratitude; apprenez que dans ce jugement je me suis acquis la réputation du plus reconnaissant de tous les hommes. Non-seulement j'ai satisfait pleinement au devoir, en défendant un homme de si mauvaise humeur; mais, ce qu'il désirait ardemment, j'ai traité à mon gré, avec l'applaudissement des dieux et des hommes, Vatinius qui l'attaquait ouvertement. Bien plus, notre ami Paullus, qui avait été produit pour témoin contre Sextius, déclara qu'il était résolu d'accuser Vatinius si Macer Licinius paraissait balancer; et Macer ayant quitté le banc de Sextius, protesta qu'il ne lui manquerait pas au besoin. En un mot, Vatinius, malgré sa pétulance et son audace,

a Sextii subselliis surrexit, ac se illi non defuturum affirmavit. Quid quæris? homo petulans, et audax, Vatinius valde perturbatus debilitatusque discessit. Quintus tuus, puer optimus, eruditur egregie. Hoc nunc magis animadverto, quod Tyrannio docet apud me. Domus utriusque nostrum ædificatur strenue. Redemtori tuo dimidium pecuniæ curavi. Spero nos ante hiemem contubernales fore. De nostra Tullia, tui mehercule amantissima, spero cum Crassipede nos confecisse. Dies erant duo, qui post latinas [14] habentur religiosi; [a] ceterum confectum erat [15] *Latiar*, eram exiturus.

EPISTOLA V.

MARCUS Q. FRATRI S.

Dederam ad te litteras antea, quibus erat scriptum, Tulliam nostram Crassipedi prid. non. april. esse desponsatam : ceteraque de re publica privataque perscripseram. Postea sunt hæc acta. Non. april. senatus-consulto Pompejo pecunia decreta in rem frumentariam ad HS. cccc. Sed eodem die vehementer actum de agro Campano clamore senatus prope concionali. Acriorem causam inopia pecuniæ faciebat, et annonæ caritas. Non prætermittam, ne illud quidem, M. Furium Flaccum, equitem romanum, hominem nequam, Capitolini et Mercuriales de

[a] Ceterum, qui c. e. L. erat exiturus.

sortit fort troublé et fort humilié. On n'épargne rien pour l'instruction de votre cher Quintus, qui est un enfant d'excellent caractère. Je m'aperçois mieux de ses progrès, parce que Tyrannion l'instruit à présent chez moi. Votre maison et la mienne avancent beaucoup. J'ai fait payer à votre entrepreneur la moitié de la somme. Je me flatte qu'avant l'hiver nous serons logés sous le même toit. Notre chère Tullia, qui vous aime en vérité très-tendrement, épouse Crassipes, et je crois l'affaire terminée. Voici deux jours qui passent pour les plus religieux après les fêtes latines. Mais lorsque j'aurai conclu, j'en partirai plus joyeusement.

LETTRE V.

Au même.

Vous avez dû recevoir une de mes lettres, où je vous marquais que notre chère Tullia avait été fiancée à Crassipes le quatre d'avril. Je vous y ai rendu compte aussi de toutes les affaires publiques et particulières. Reprenons-en le fil. L'assemblée du sénat, par un décret du cinq, assigne à Pompée la somme de quatre millions pour la provision de blé. Le même jour les discussions furent fort vives sur l'affaire des champs de Campanie, et le tumulte du sénat ne le cédait guère à celui du forum. La disette d'argent et la cherté des vivres augmentaient encore cette chaleur. Je ne veux rien oublier, pas même l'aventure de M. Furius Flaccus, chevalier romain, mais grand fripon, que le collége capitolin et le

collegio ejecerunt [16], præsentem, ad pedes uniuscujusque jacentem.

EPISTOLA VI.

MARCUS Q. FRATRI S.

A. D. VIII id. apr. sponsalia Crassipedi præbui. Huic convivio puer optimus, Quintus tuus meusque, quod perleviter commotus fuerat, defuit: a. d. VI id. april. veni ad Quintum, eumque vidi plane integrum, multumque is mecum sermonem habuit, et perhumanum, de discordiis mulierum nostrarum. Quid quæris? nihil festivius. Pomponia autem etiam de te questa est. Sed hæc coram agemus. A puero ut discessi, in aream tuam veni. Res agebatur multis structoribus. Longilium redemtorem cohortatus sum. Fidem mihi faciebat, se velle nobis placere. Domus erit egregia: magis enim cerni jam poterat, quam quantum ex forma judicabamus. Itemque nostra celeriter ædificabatur. Eo die cenavi apud Crassipedem. Cenatus, in hortos ad Pompejum lectica latus sum. Luccejum convenire non potueram, quod abfuerat. Videre autem volebam, quod eram postridie Roma exiturus [17], et quod ille in Sardiniam iter habebat. Hominem conveni, et ab eo petivi, ut quamprimum te nobis redderet. Statim dixit. Erat autem iturus (ut ajebat) a. d. III id. apr. ut aut Labrone, aut Pisis conscenderet. Tu, mi frater, simul ac ille vene-

Mercurial ont chassé de leur corps, en sa présence même, et quoiqu'il demandât grâce aux genoux de tout le monde.

LETTRE VI.

Au même.

J'ai donné le souper nuptial à Crassipes le six d'avril. L'excellent Quintus, qui m'est aussi cher qu'à vous, ne fut pas de cette fête, parce qu'il se trouva légèrement indisposé. Je l'allai voir le huit, et je le trouvai parfaitement rétabli. Il me parla long-temps, avec beaucoup de douceur, des querelles de nos femmes. Que vous dirai-je de plus? Il n'y a rien de plus aimable que cet enfant. Pomponia se plaint aussi de vous. Mais je remets ce détail à votre retour. En quittant Quintus, je me suis rendu sur votre terrain. Le travail est poussé par un grand nombre d'ouvriers. J'ai fort exhorté Longilius, votre entrepreneur. Il m'a protesté que nous serions contens de lui. La maison sera très-belle; car il est plus aisé à présent d'en juger, que sur le plan. La mienne n'avance pas avec moins de diligence. Je soupai le même jour chez Crassipes. En sortant de table, je me fis porter en litière chez Pompée dans ses jardins. Je n'avais pu voir Luccéius, parce qu'il était absent. Mais j'étais résolu néanmoins de le voir, parce que je devais le lendemain sortir de Rome, et qu'il partait pour la Sardaigne. J'allai chez lui, et je lui demandai en grâce de vous rendre promptement à nous. Il me le promit. Suivant ce qu'il me dit, il devait partir le onze, pour aller s'embarquer à Pise ou à Labron. Vous, cher frère, ne manquez pas de vous mettre en mer immédiatement après son arrivée. Prenez la première occasion, pourvu qu'elle soit bonne. Je désire l'avantage dont

rit, primam navigationem (dummodo idonea tempestas sit) ne omiseris. Ἀμφιλαφίαν autem illam, quam tu soles dicere, bono modo desidero, sic prorsus, ut advenientem excipiam libenter: latentem etiam nunc, non excitem. Tribus locis ædifico, reliqua reconcinno; vivo paullo liberalius, quam solebam [18]. Opus erat, si te haberem, paullisper fabris locum dare. Sed et hæc (ut spero) brevi inter nos communicabimus. Res autem Romanæ [19] sic sese habent. Consul est egregius Lentulus, non impediente collega: sic, inquam, bonus, ut meliorem non viderim. Dies comitiales exemit omnes. Nam etiam Latinæ instaurantur: nec tamen deerant supplicationes. Sic legibus perniciosissimis obsistitur, maxime Catonis: cui tamen egregie imposuit Milo noster. Nam ille vindex gladiatorum et bestiariorum emerat de Cosconio et Pomponio bestiarios: nec sine his armatis umquam in publico fuerat. Hos alere non poterat; itaque vix tenebat. Sensit Milo. Dedit cuidam non familiari negotium, qui sine suspicione emeret eam familiam a Catone: quæ simul atque abducta est, Racilius, qui unus est hoc tempore tribunus plebis, rem patefecit, eosque homines sibi emtos esse dixit (sic enim placuerat) et tabulam proscripsit, SE FAMILIAM CATONIANAM VENDITURUM. In eam tabulam magni risus consequebantur. Hunc igitur Catonem Lentulus a legibus removit, et eos, qui de Cæsare monstra promulgarunt, quibus intercederet nemo. Nam quod de Pompejo Caninius agit, sane

vous me parlez, avec assez de modération; c'est-à-dire, que je le recevrai volontiers, s'il se présente, mais que ne le voyant point encore paraître, je ne fais rien pour le hâter. Je bâtis dans trois lieux différens. Je fais des réparations dans les autres lieux. Je vis un peu plus au large que je ne faisais. Si je vous avais ici, je crois qu'il faudrait donner un peu d'exercice aux forgerons. Mais j'espère que nous traiterons bientôt cette matière ensemble. Voici l'état des affaires romaines. Lentulus est un excellent consul, et son collègue ne traverse point ses bonnes intentions; mais si bon, vous dis-je, que je n'en ai jamais vu de meilleur. Il nous a retranché tous les jours des comices. Il fait recommencer les fêtes latines; et cependant les supplications ne manquent point. C'est ainsi qu'il ne cesse pas de s'opposer à quantité de lois pernicieuses, surtout à celles de C. Caton, qui a trouvé d'un autre côté à qui parler dans notre cher Milon. Ce vengeur des gladiateurs et des *bestiaires*, avait acheté de Pomponius et de Cosconius un nombre de ces derniers; et jamais il ne paraissait en public sans les avoir à sa suite avec leurs armes. Comme il n'était point en état de les nourrir, il avait peine à les retenir sous ses ordres. Milon, qui s'en aperçut, chargea quelqu'un d'acheter cette famille de Caton; et pour ne faire naître aucune défiance, il prit un étranger pour cette commission. Aussitôt que la troupe eut été livrée, Racilius, qui est à présent seul tribun du peuple, rendit la chose publique; et déclarant, comme on était convenu, que les bestiaires avaient été achetés pour lui, il fit afficher qu'il voulait revendre la famille de Caton. On a beaucoup ri de cette affiche. Lentulus ôte enfin le pouvoir de faire des lois, et à Caton, et à ceux qui publiaient des choses étonnantes de César, sans que personne s'y opposât. Ce que Caninius avait entrepris pour Pompée

quam refrixit. Neque enim res probatur, et Pompejus noster in amicitia P. Lentuli vituperatur, et hercule non est idem. Nam apud illam perditissimam atque infimam fæcem populi, propter Milonem, suboffendit; et boni multa ab eo desiderant; multa reprehendunt. Marcellinus autem hoc uno mihi quidem non satisfacit, quod eum nimis aspere tractat: quamquam id senatu non invito facit: quo ego me libentius a curia et ab omni parte reipublicæ subtraho. In judiciis ii sumus, qui fuimus. Domus celebratur ita, ut cum maxime. Unum accidit imprudentia Milonis incommode, de S. Cœlio [11]: *quem* neque hoc tempore, neque ab imbecillis accusatoribus mihi placuit accusari. Ei tres sententiæ tæterrimæ in consilio defuerunt. Itaque hominem populus revocat, et retrahatur necesse est. Non enim ferunt homines. Et quia, cum apud suos diceret, pæne damnatus est, vident damnatum. Ea ipsa in re Pompeji offensio nobis obstitit. Senatorum enim urna copiose absolvit, equitum adæquavit, tribuni ærarii condemnarunt. Sed hoc incommodum consolantur quotidianæ damnationes inimicorum, in quibus me perlubente Servius allisus est, ceteri conciduntur. C. Cato concionatus est, comitia haberi non situ-

tombe dans une extrême langueur. Cette affaire trouve peu d'approbateurs. Notre cher Pompée lui-même est blâmé par rapport à l'amitié de Lentulus ; et, pour m'expliquer de bonne foi, il n'est plus le même. Il s'est mis assez mal dans l'esprit de cette vile et misérable populace, à l'occasion de Milon ; et les honnêtes gens trouvent tout à la fois bien des choses à blâmer et à désirer dans sa conduite. Marcellinus (et c'est l'unique plainte que j'aie à faire de lui) le traite trop durement. On s'aperçoit bien que ce n'est pas malgré le sénat ; et cette raison me fait renoncer plus volontiers, non-seulement aux assemblées, mais à toutes les affaires publiques. Dans celles du barreau, je suis ce que j'étais. Ma maison est aussi fréquentée que dans le temps qu'elle l'était le plus. Il ne m'est arrivé qu'un contre-temps, par l'imprudence de Milon, dans l'affaire de S. Clodius. Je n'étais pas d'avis que l'accusation fût formée dans les circonstances présentes, ni par des adversaires si faibles. On a manqué de faire valoir trois jugemens très-désavantageux qu'il avait déjà essuyés. Aussi est-il rappelé par le peuple, et je vois bien qu'on ne pourra point empêcher son retour. On a manqué de bon sens dans cette affaire ; et parce qu'on l'a presque vu condamné d'avance par ses propres amis, on s'est imaginé que sa condamnation était inévitable. D'ailleurs le mécontentement qu'on a de Pompée était un autre obstacle. Le plus grand nombre des sénateurs était pour nous. Les chevaliers n'avaient mis que l'égalité dans les voix, et les tribuns du trésor ont emporté la balance. Mais je suis consolé tous les jours de cette disgrâce par la condamnation de mes ennemis. Je n'ai pas été fâché, par exemple, de voir Servius confondu. D'autres n'ont pas un meilleur sort. C. Caton a déclaré dans la tribune, qu'il s'opposerait à l'assemblée des comices, si on lui retranche les jours où il peut

rum, si sibi cum populo dies agendi essent exempti. Appius a Cæsare nondum redierat. Tuas mirifice litteras exspecto: atque adhuc clausum mare scio fuisse: sed quosdam venisse tamen Ostia dicebant, qui te unice laudarent; plurimique in provincia [21] fieri dicerent.[a] Eosdem ajebant nuntiare, te prima navigatione transmissurum. Id cupio: et, quamquam teipsum scilicet maxime; tamen etiam litteras tuas ante exspecto. Mi frater, vale.

EPISTOLA VII.

MARCUS Q. FRATRI S.

A. D. III id. april. ante lucem hanc epistolam dictaveram, scripseramque in itinere, ut eo die apud T. Titium in Anagnino manerem. Postridie autem in Laterio cogitabam: inde, cum in Arpinati [22] quinque dies fuissem, ire in Pompejanum: rediens adspicere Cumanum, ut, quoniam in non. majas Miloni dies [23] prodita est, prid. non. Romæ essem, teque, mi carissime et suavissime frater, ad eam diem (ut sperabam) viderem. Ædificationem Arcani ad tuum adventum sustentari placebat. Fac, mi frater, ut valeas, quamprimumque venias.

[a] Idem.

parler au peuple. Appius n'est point encore revenu du voyage qu'il a fait vers César. J'attends des lettres de vous avec toute l'impatience possible. Je sais que la navigation n'est point encore ouverte. Cependant on assure qu'il est arrivé à Ostie plusieurs personnes qui vous comblent d'éloges, et qui rapportent que vous êtes fort estimé dans votre province. Ils ajoutent que vous vous proposez de partir par le premier vaisseau. Je le souhaite extrêmement; mais quoique ma plus forte impatience soit de vous voir, je me flatte auparavant de recevoir encore de vos lettres. Adieu, mon cher frère.

LETTRE VII.

Au même.

La lettre que vous recevrez avec ce billet est du onzième jour d'avril. Je l'ai écrite et dictée avant la fin de la nuit, étant en chemin pour me rendre chez Titius, dans sa maison d'Anagnie, où je me propose de passer le jour. Mon dessein est de passer le jour suivant à Latérium; de demeurer ensuite cinq jours à Arpinum; de me rendre de là à *Pompéium*; de jeter l'œil, à mon retour, sur ma maison de Cumes; et puisque l'audience de Milon est rejetée au sept de mai, d'être la veille à Rome, où je compte, mon très-cher et très-aimable frère, de vous embrasser ce jour-là. J'ai fait suspendre jusqu'à votre arrivée l'ouvrage de votre maison d'Arcanum. Portez-vous bien, cher frère, et revenez promptement.

EPISTOLA VIII.

MARCUS Q. FRATRI S.

O LITTERAS mihi tuas jucundissimas, exspectatas, ac primo quidem cum desiderio, nunc vero etiam cum timore! Atque has scito litteras me solas accepisse post illas, quas tuus nauta attulit, Olbia datas. Sed cetera (ut scribis) præsenti sermoni reserventur. Hoc tamen non queo differre. Id. majis senatus frequens, divinus fuit in supplicatione Gabinio deneganda. Adjurat Procilius hoc nemini accidisse. Foris valde plauditur. Mihi cum sua sponte jucundum, tum jucundius, quod me absente (est enim εἰλικρινὲς judicium) sine oppugnatione, sine gratia nostra. Eram Antii. Quod idibus et postridie fuerat dictum, de agro campano actum iri, non est actum. In hac causa mihi aqua [24] hæret. Sed plura quam constitueram. Coram enim. Vale, mi optime et optatissime frater, et advola. Idem te nostri rogant pueri : illud scilicet, cenabis cum veneris [25].

LETTRE VIII.

Au même.

L'AGRÉABLE lettre que je reçois ! mais qu'elle s'est fait attendre long-temps ! C'était d'abord avec tous les désirs de l'impatience : ensuite c'était même avec crainte. Apprenez que c'est la seule qui m'ait été rendue, depuis celle que j'ai reçue d'Olbie par votre matelot. Mais remettons le reste, comme vous me le dites, au moment où nous devons nous revoir. Voici néanmoins ce que je ne puis différer à vous apprendre. L'assemblée du quinze de mai, qui était nombreuse, fut véritablement divine, d'avoir refusé à Gabinius la supplication qu'il demandait. Procilius jure que cela n'est jamais arrivé à personne. On applaudit de toutes parts. Pour moi, si je suis charmé de la chose même, je le suis encore plus de ce qu'elle est arrivée dans mon absence, par un jugement unanime, sans que mes sollicitations et mon crédit y aient eu la moindre part. J'étais à Antium. Ce qu'on avait annoncé touchant l'affaire de Campanie pour le quinze et pour le jour suivant, est demeuré sans effet. Je suis fort incertain du succès de cette cause. Mais je vais plus loin que je ne me le proposais. C'est pour notre premier entretien. Adieu, très-aimable frère, que je brûle de revoir. Volez, s'il est possible. Nos enfans vous demandent la même grâce ; c'est-à-dire, qu'à votre arrivée vous souperez, n'est-ce pas ?

EPISTOLA IX.

MARCUS Q. FRATRI S.

Placiturum tibi esse librum meum [28] suspicabar: tam valde placuisse, quam scribis, valde gaudeo. Quod me [29] admones de nostra Urania, suadesque, ut meminerim Jovis orationem, quæ est in extremo illo libro: ego vero memini, et illa omnia mihi magis scripsi, quam ceteris. Sed tamen postridie, quam tu es profectus, multa nocte cum Vibullio veni ad Pompejum. Cumque ego egissem de istis operibus atque inscriptionibus, per mihi benigne respondit: magnam spem attulit. Cum Crasso se dixit loqui velle: mihique ut idem facerem, suasit. Crassum consulem ex senatu domum reduxi: suscepit rem: dixitque esse, quod Clodius hoc tempore cuperet per se, et per Pompejum consequi: putare se, si ego eum non impedirem, posse me adipisci sine contentione quod vellem. Totum ei negotium permisi, meque in ejus potestate dixi fore. Interfuit huic sermoni P. Crassus adolescens [30], nostri (ut scis) studiosissimus. Illud autem [31], quod cupit Clodius, est legatio aliqua: si minus per senatum, per populum, libera, aut Byzantium, aut ad Brogitarum, aut utrumque. Plena res nummorum. Quod ego non nimium laboro, etiamsi minus assequor, quod volo. Pompejus tamen cum Crasso locutus est.

LETTRE IX.

Au même.

Je me doutais que mon livre ne vous déplairait pas. Mais je me réjouis beaucoup qu'il vous ait plu autant que vous me le marquez. Vous me renvoyez à mon Uranie, et vous me rappelez le discours que je prête à Jupiter, vers la fin de ce livre. Comptez que je ne l'ai point oublié, et que c'est pour moi-même plus que pour autrui que j'ai écrit tout cela. Cependant le lendemain de votre départ je me rendis chez Pompée, avec Vibullius, au milieu de la nuit. Je lui parlai de ces ouvrages * et de ces inscriptions. Il me répondit avec beaucoup de bonté, et me donna de grandes espérances. Son dessein, dit-il, est d'en conférer avec Crassus. Il m'a conseillé de faire la même chose. Pour m'en procurer l'occasion, j'ai reconduit le consul Crassus, à la sortie du sénat. Crassus se charge de l'entreprise. Il m'a dit que dans les conjonctures où nous sommes il avait aussi quelques raisons de vouloir gagner Clodius, par ses propres soins et par ceux de Pompée; que, si je n'y mettais point d'obstacle, il était persuadé que je pouvais réussir sans effort. Je lui ai abandonné toute cette affaire, et je lui ai dit que je m'abandonnais moi-même à lui. Le jeune Publius Crassus, qui a, comme vous le savez, beaucoup d'attachement pour moi, était présent à cet entretien. Ce que Clodius désire, c'est une légation libre, ou à Byzance, ou vers Brogitarus, ou tout à la fois pour l'un et l'autre. S'il ne l'obtient pas du sénat, il sera satisfait de l'obtenir du

* Cicéron, après son retour de l'exil, obtint la permission d'élever plusieurs monumens à sa gloire. *Voyez* son Histoire, liv. 5.

Videntur negotium suscepisse. Si perficiunt : optime. Sin minus : ad nostrum Jovem revertamur. A. d. III id. maji senatus-consultum est factum de ambitu in Afranii sententiam, quam ego dixeram, cum tu adesses : sed magno cum gemitu senatus. Consules non sunt persecuti eorum sententias : qui Afranio cum essent assensi, addiderunt, ut prætores ita crearentur, ut dies LX privati essent. Eo die Catonem plane repudiarunt. Quid multa? tenent omnia : idque ita omnes intelligere volunt.

EPISTOLA X.

MARCUS Q. FRATRI S.

Tu metuis, ne me interpelles? primo, si in isto essem, tu scis, quid sit interpellare. An te Atejus[30]? Mehercule mihi docere videbaris istius generis humanitatem : qua quidem ego nihil utor abs te. Tu vero, ut me et appelles, et interpelles, et obloquare, et colloquare, velim. Quid enim mihi suavius? Non mehercule quisquam μουσοπάτακτος[31] libentius sua recentia poemata legit, quam ego te audio quacumque de re, publica, privata, rustica, urbana. Sed mea factum est insulsa verecundia[32], ut te proficis-

peuple. Il n'épargne pas l'argent dans cette vue. Je ne m'en embarrasse pas beaucoup, quand je n'obtiendrais pas même ce que je me propose. Cependant Pompée a parlé à Crassus, et je crois qu'ils se réunissent en ma faveur. Si l'affaire réussit, tant mieux. Si elle manque de succès, nous en reviendrons à notre Jupiter. Le onze de février on a porté un décret sur la brigue, suivant l'avis d'Afranius, que j'avais aussi proposé lorsque vous étiez ici, mais qui ne produisit alors que des gémissemens du sénat. Ceux qui ont embrassé l'opinion d'Afranius, voulaient aussi que les préteurs, après leur création, fussent tenus de demeurer quinze jours dans la condition privée; mais les consuls ont rejeté cette partie de leur suffrage. Le même jour, ils ont refusé absolument Caton. Que vous dirai-je? Ils sont les maîtres, et ils veulent que tout le monde s'en aperçoive.

LETTRE X.

Au même.

Quoi! vous craignez de m'interrompre? Premièrement, s'il en était question, vous savez ce que c'est qu'interrompre. Atéius vous interrompt-il? Assurément votre exemple serait capable de m'inspirer cette sorte de politesse. Je ne l'exerce pas néanmoins à l'égard de tout le monde. Mais pour vous, je vous demande en grâce de me troubler, de m'interrompre, de me parler et de m'entretenir. Que pouvez-vous faire qui me cause plus de plaisir? L'amour-propre d'un poëte ne lui fait pas lire ses nouveaux ouvrages avec plus de satifaction, que je n'en ressens à vous entendre parler sur les affaires publiques et privées, sur ce qui se passe à la ville et à la cam-

cens non tollerem. Opposuisti semel ἀντείσακτον causam, Ciceronis nostri valitudinem; conticui. Iterum Cicerones : quievi. Nunc mihi jucunditatis plena epistola hoc adspersit molestiæ, quod videris, ne mihi molestus esses, veritus esse, atque etiam nunc vereri. Litigarem tecum, si fas esset : sed mehercule istuc si umquam suspicatus ero, nihil dicam aliud, nisi verebor, ne quando ego tibi, cum sum uno, molestus sim. Video te ingemuisse. Sic fit, εἶδ' ἐν ἄκμᾳ ἔζησας. Numquam enim dicam, ἔα πάρας. Marium autem nostrum in lecticam mehercule conjecissem, non illam regis Ptolemæi Anicianam [33]. Memini enim cum hominem portarem ad Bajas, Neapoli, octophoro Aniciano, machærophoris centum sequentibus, miros risus nos edere, cum ille ignarus sui comitatus, repente aperuit lecticam, et pæne ille timore, ego risu corrui. Tunc, ut dico, certe sustulissem, ut aliquando subtilitatem veteris urbanitatis, et humanissimi sermonis attingerem. Sed hominem infirmum in villam apertam, ac ne rudem [34] quidem etiam nunc, invitare nolui. Hoc vero mihi peculiare fuerit, hic etiam isto frui. Nam illorum prædiorum scito mihi vicinum Marium, lumen esse. Apud [35] Anicium videbimus, ut paratum sit. Nos enim ita

pagne. Mais une certaine retenue, qui m'est naturelle, m'a empêché de vous enlever à mon départ. Vous m'avez allégué une fois la maladie de notre cher Cicéron; cette raison était grave; je me suis tu. Tous les autres m'ont répété la même objection; je suis demeuré tranquille. Aujourd'hui, malgré tout ce que je trouve d'aimable dans votre lettre, j'ai le chagrin d'y voir que vous avez appréhendé de m'être incommode, et que cette crainte dure encore. Je vous querellerais volontiers, si je le pouvais. Mais je vous assure que si vous me donnez jamais occasion de vous soupçonner de la même crainte, ma seule réponse sera que je craindrai de vous être incommode aussi, lorsque je me trouverai avec vous. Vous n'en seriez pas content, je le prévois. Mais, pour en venir à notre ami Marius, je l'aurais jeté dans une litière. Ce n'aurait pas été néanmoins dans la litière anicienne du roi Ptolémée; car je me souviens que le conduisant de Naples à Baies, dans une litière d'Anicius à huit porteurs, avec cent hommes armés à notre suite, il nous divertit merveilleusement, lorsque ayant ouvert notre voiture sans savoir quel était son cortége, il pensa tomber de frayeur à cette vue, et moi tomber de rire. J'aurais, dis-je, enlevé Marius, pour goûter une fois l'agrément de ses plaisanteries de l'ancien goût, et de ses charmans propos. Mais, infirme comme il est, je n'ai pas voulu l'inviter dans cette occasion à m'accompagner dans une maison qui est tout ouverte et qui n'a pris encore aucune forme. Le plaisir que j'aurai de l'y voir en sera quelque jour le principal agrément; car sachez qu'il est voisin de cette terre, et qu'Anicius en est si proche aussi, que je pourrais tirer de chez lui ma lumière. Nous verrons quels préparatifs on y a faits pour me recevoir. Pour moi, je suis si philosophe, que j'habiterais sans peine avec des ouvriers. Cette philosophie

philologi sumus, ut vel cum fabris habitare possimus. Habemus hanc philosophiam, non ab Hymetto, sed ab area Syra [36]. Marius et valitudine est et natura imbecillior. De interpellatione tantum sumam a vobis temporis ad scribendum, quantum dabitis. Utinam nihil detis, ut potius vestra injuria, quam ignavia mea cessem! De republica nimium te laborare doleo, et meliorem civem esse, quam Philoctetem, qui accepta injuria, illa spectacula quærebat, quæ tibi acerba esse video. Amabo te, advola : consolabor te, et omnem abstergebo dolorem : et adduc, si me amas, Marium. Sed adproperate. Hortus domi est.

EPISTOLA XI.

MARCUS Q. FRATRI S.

Epistolam hanc convicio efflagitarunt codicilli tui. Nam res quidem ipsa, et is dies, quo tu es profectus, nihil mihi ad scribendum argumenti sane dabat. Sed quemadmodum coram cum sumus, sermo nobis deesse non solet, sic epistolæ nostræ debent interdum halucinari. Tenediorum igitur libertas securi Tenedia [37] præcisa est. Cum eos præter me, et Bibulum, et Calidium, et Favonium nemo defenderet. De te magis ab Sipylo [38] mentio est honorifica facta, cum te unum dicerent postulationi L. Sextii Pansæ restitisse. Reliquis diebus, si quid erit, quod te scire opus sit, aut etiamsi nihil erit, tamen scri-

me vient, non d'Hymettus, mais de l'atelier de Cyrus. Marius est d'une santé et d'un tempérament fort faibles. Je profiterai, pour vous écrire, du temps que vos *interruptions* me laisseront de reste; et je souhaite qu'elles ne m'en laissent point, afin que mon silence vienne de vos importunités plutôt que de ma paresse. Je suis fâché que vous preniez les affaires publiques trop à cœur, et que vous soyez meilleur citoyen que Philoctète, qui, après avoir été outragé, recherchait les spectacles dont je vois que vous ressentez du chagrin. Hâtez-vous de venir; je vous consolerai, et vous promets de guérir toutes vos douleurs. Amenez Marius avec vous, si vous m'aimez; mais hâtez-vous tous deux. Vous trouverez ici un jardin.

LETTRE XI.

Au même.

Je donne cette lettre aux injures que vous me dites dans votre billet; car assurément la chose même et les événemens du jour de votre départ ne me fournissent point beaucoup de matière. Mais comme il ne nous arrive guère d'en manquer pour nos entretiens lorsque nous sommes ensemble, il nous est permis d'en emprunter quelquefois celle de nos lettres. La liberté des Ténédiens a donc été tranchée avec la hache ténédienne. Que pouvaient-ils espérer, lorsqu'à l'exception de Bibulus, Calidius, Favonius et moi, personne n'a pris leur défense? Sépylus a pris occasion de parler de vous d'une manière plus honorable, en leur entendant dire que vous étiez le seul qui eût résisté aux prétentions de L. Sextius Pansa. S'il arrive quelque chose, pendant les autres jours, dont vous

bam quotidie aliquid. Prid. id. neque tibi, neque Pomponio deero. Lucretii poemata [39], ut scribis, [a] ita sunt: non multis luminibus ingenii, multæ tamen artis. Sed cum veneris, virum te putabo [40], si Sallustii Empedoclea legeris: hominem non putabo. Vale.

EPISTOLA XII.

MARCUS Q. FRATRI S.

Gaudeo tibi jucundas esse meas litteras: nec tamen habuissem scribendi nunc quidem ullum argumentum, nisi tuas accepissem. Nam prid. id. cum Appius senatum infrequentem coegisset, tantum fuit frigus, ut populi convicio coactus sit nos dimittere. De Commageno rege, quod rem totam discusseram, mirifice mihi et per se, et per Pomponium blanditur Appius. Videt enim, hoc genere dicendi si utar in ceteris, februarium sterilem futurum: eumque lusi jocose satis: neque solum illud extorsi oppidulum, quod erat positum in Euphrate [41] et Zeugmate: sed præterea togam sum ejus prætextam, quam erat adeptus Cæsare consule, magno hominum risu cavillatus. Quod non vult, inquam, renovare honores

[a] Lita sunt multis l. i.

ayez besoin d'être informé, ou quand même il n'arriverait rien, je ne laisserai point passer de jour sans vous écrire. Mon zèle sera tel qu'il doit être, la veille des ides, pour votre service et pour celui de Pomponius. Il n'y a point, comme vous dites, beaucoup de génie dans le poëme de Lucrèce ; mais il y a néanmoins beaucoup d'art. Je vous regarderai comme un grand homme, si vous revenez ; mais si vous avez été capable de lire les Empédoclées de Sallustius, à peine vous croirai-je digne de la qualité d'homme. Adieu.

LETTRE XII.

Au même.

Je suis charmé que mes lettres vous aient fait plaisir ; cependant la matière m'aurait à présent manqué pour vous écrire, si je n'avais reçu les vôtres ; car l'assemblée qu'Appius convoqua la veille des ides, ayant été peu nombreuse, tout y fut si froid, que les reproches du peuple le forcèrent de nous congédier. La manière dont j'ai discuté toute l'affaire du roi de Commagène, m'attire des caresses admirables d'Appius, soit par lui-même, soit par Pomponius. Il prévoit que, si je prends le même ton pour les autres, le mois de février sera fort stérile. Non-seulement j'ai fait perdre à ce prince la petite ville qu'il avait sur le bord de l'Euphrate, mais j'ai fait beaucoup rire tout le monde, par mes railleries, sur cette robe prétexte qu'il obtint sous le consulat de César. « Il veut *, *ai-je dit*, « qu'on lui renouvelle le même honneur ; mais je ne crois pas « qu'il soit à propos de rien statuer sur cette interpolation « annuelle de la robe prétexte. Vous, nobles Romains, qui

* D'autres veulent *non vult* ; mais le sens que j'ai suivi est le plus clair.

eosdem, quo minus togam prætextam quotannis interpolet, decernendum nihil censeo. Vos autem homines nobiles, qui Busrenum [42] prætextatum non ferebatis, Commagenum feretis? Genus vides et locum jocandi. Multa dixi in ignobilem regem : quibus totus est explosus. Quo genere commotus (ut dixi) Appius, totum me amplexatur. Nihil est enim facilius, quam reliqua discutere. Sed non faciam, ut illum offendam, ne imploret fidem Jovis Hospitalis, Grajos omnes convocet, per quos mecum in gratiam rediit. Theopompo satisfaciemus. De Cæsare fugerat me ad te scribere. Video enim, quas tu litteras exspectaris. Sed ille scripsit ad Balbum, fasciculum illum epistolarum, in quo fuerat et mea, et Balbi, totum sibi aqua madidum redditum esse : ut ne illud quidem sciat, meam fuisse aliquam epistolam. Sed ex Balbi epistola pauca verba intellexerat, ad quæ rescripsit his verbis, De Cicerone video te quiddam scripsisse, quod ego non intellexi : quantum autem conjectura consequebar, id erat hujusmodi, ut magis optandum, quam sperandum putarem. Itaque postea misi ad Cæsarem eodem illo exemplo litteras. Jocum autem illius de sua egestate ne sis aspernatus. Ad quem ego rescripsi, nihil esse, quod posthac arcæ nostræ fiducia conturbaret : lusique in eo genere et familiariter, et cum dignitate. Amor autem ejus [43] erga nos perfertur omnium nuntiis singularis. Et litteræ quidem ad id, quod exspectas, fere cum tuo reditu jungentur; reliqua singulorum dierum scri-

« n'avez pu souffrir de la voir porter à Busrénus, comment « l'accorderez-vous au roi de Commagène? » Vous voyez le genre et le sujet de mes plaisanteries. J'ai ajouté quantité de choses sur ce roi sans noblesse. Enfin, toutes ses prétentions ont été rejetées. Appius, dis-je, fort embarrassé de ce genre de raillerie, me prévient par toutes sortes de caresses. Rien ne me serait si facile que de prendre le même ton sur tout le reste; mais je me garderai bien d'offenser Appius, de peur qu'il n'atteste Jupiter l'hospitalier, ou qu'il n'appelle au secours tous les Grecs qui l'ont réconcilié avec moi. J'aurai soin de satisfaire Théopompus. C'est par oubli que je ne vous ai rien écrit de César. Je comprends quelles sont les lettres que vous attendiez. Mais César marque à Balbus que le paquet qui contenait la lettre de Balbus et la mienne, lui a été rendu si trempé, qu'il n'a pu même reconnaître s'il y avait une lettre de moi. Cependant ayant déchiffré quelques mots de celle de Balbus, il y répond dans ces termes : « Je « vois que vous m'avez écrit, touchant Cicéron, quelque « chose que je n'ai pu comprendre; mais, autant que j'en puis « juger, c'est une de ces choses qu'on désire plus qu'on ne « les espère. » Je n'ai pas manqué d'envoyer ensuite à César une copie de la même lettre. Vous n'avez pas dû trouver mal ce qu'il dit en badinant de sa pauvreté. Je lui ai répondu que, pouvant compter désormais sur ma bourse, il devait être sans embarras; et j'ai badiné dans ce sens avec une familiarité noble. Toutes les nouvelles qui viennent de ce côté-là vantent beaucoup l'amitié qu'il a pour nous. Les lettres qui regardent ce que vous attendez, n'arriveront guère avant votre retour. Je vous écrirai ce qui continuera de se passer chaque jour, pourvu que vous ne me laissiez pas manquer de messa-

bemus ad te, si modo tabellarios tu præbebis. Quamquam ejusmodi frigus impendebat, ut summum periculum esset, ne Appio suæ ædes urerentur. Vale.

EPISTOLA XIII.

MARCUS Q. FRATRI S.

Risi nivem atram [44]: teque hilari animo esse, et promto ad jocandum, valde me juvat. De Pompejo, assentior tibi, vel tu potius mihi. Nam, ut scis, jampridem istum canto Cæsarem. Mihi crede, in sinu est: neque ego discingor. Cognosce nunc idus. Decimus erat Cœlio dies. Domitius ad numerum judices non habuit. Vereor, ne homo tæter, et ferus, Pola Servius ad accusationem veniat. Nam noster Cœlius valde oppugnatur a gente clodia. Certi nihil est adhuc: sed veremur. Eodem igitur die Tyriis est senatus datus frequens: frequentes contra syriaci publicani. Vehementer vexatus Gabinius: exagitati tamen a Domitio publicani, quod eum essent cum equis prosecuti. O! noster Lamia paullo ferocius, cum Domitius dixisset, vestra culpa hæc acciderunt, equites romani; dissolute enim judicatis: Nos judicamus, vos laudatis, inquit. Actum est eo die nihil. Nox diremit. Comitialibus diebus, qui quirinalia sequuntur, Appius interpretatur, non impediri se lege Pupia, quo minus habeat senatum, et quod Gabinia sanctum sit, etiam cogi ex kal. febr. usque ad k l.

gers. Mais nous sommes menacés d'un si grand froid, que le feu est fort à craindre pour la maison d'Appius.

LETTRE XIII.

Au même.

Votre neige blanche m'a fait rire ; et je suis ravi de vous voir cette humeur gaie, qui vous porte à badiner. Je pense comme vous, touchant Pompée, ou plutôt c'est vous qui pensez comme moi ; car vous savez que, depuis long-temps, je chante ce César. Croyez-moi, je le porte dans mon sein, et je l'y conserverai chèrement. Voici ce qui s'est passé aux ides. La cause de Célius était au dixième jour. Domitius n'eut point un nombre de juges suffisant. J'appréhende que Pola Servius, qui est d'une humeur sombre et dure, n'en vienne à l'accusation ; car toute la race clodienne attaque vivement notre ami Célius. Rien ne paraît encore, mais je n'en suis pas moins inquiet. On accorda le même jour une audience aux Tyriens. Le sénat était nombreux. Les publicains de Syrie se présentèrent en grand nombre contre les Tyriens. Gabinius fut vivement poussé ; cependant Domitius maltraita beaucoup les publicains, pour l'avoir conduit à cheval. Lorsqu'il eut cessé de parler, C. Lamia prit la parole encore plus durement : « Chevaliers romains, *dit-il*, c'est votre faute ; « vous avez trop d'indulgence dans vos jugemens. Nous ju-« geons ; mais vous ne faites que louer. » Il n'y eut rien de conclu ce jour-là, et la nuit sépara l'assemblée. Appius prétend que la loi Puppia n'empêche point qu'il ne puisse assembler le sénat pendant les comices qui suivent les fêtes

mart. legatis senatum quotidie dari. Ita putantur detrudi comitia in mensem martium. Sed tamen his comitialibus tribuni plebis de Gabinio se acturos esse dicunt. Omnia colligo, ut novi scribam aliquid ad te. Sed ut vides, res me ipsa deficit. Itaque ad Callisthenem et ad Philistum [45] redeo : in quibus te video volutatum. Callisthenes quidem vulgare et notum negotium; quemadmodum Græci aliquot locuti sunt. Siculus ille, capitalis, creber, acutus, brevis, pæne pusillus Thucydides : sed utros ejus habueris libros (duo enim sunt corpora) an utrosque, nescio. Me magis de Dionysio delectat. Ipse est enim veterator magnus, et perfamiliaris Philisto. Sed quod adscribis, aggrederisne ad historiam ? me auctore potes. Et, quoniam tabellarios subministras, hodierni diei res gestas lupercalibus [46] habebis. Oblecta te cum Cicerone nostro quam bellissime.

EPISTOLA XIV.

MARCUS Q. FRATRI S.

Duas adhuc a te accepi epistolas : quarum alteram in ipso discessu nostro, alteram Arimino datam. Plures, quas scribis te dedisse, non acceperam. Ego

quirinales, et que la loi Gabinia ayant établi qu'il peut être assemblé depuis les calendes de février jusqu'à celles de mars, il y aura tous les jours audience pour les députés. Il paraît qu'on cherche ainsi à reculer les comices jusqu'au mois de mars. Cependant les tribuns protestent que la cause de Gabinius sera plaidée pendant celles qui doivent se tenir immédiatement. Je recueille tout ce qui se présente, pour vous écrire quelque chose de nouveau. Mais vous voyez que la matière me manque. Revenons donc à Callisthènes et à Philistus, dans lesquels je vois que vous êtes comme absorbé. Callisthènes, au jugement de quelques Grecs, n'a rien écrit que de commun et de trivial; au lieu que ce Sicilien était un homme de tête, fécond, pénétrant, concis dans son style, et presque un petit Thucydide. Mais je ne sais lequel de ses deux tomes vous avez (car il y en a deux), ou si vous avez l'un et l'autre. Je prends plus de plaisir à celui qui regarde Dionysius, qui y joue le rôle d'un rusé politique, et qui était ami très-familier de l'auteur. Dois-je conclure que vous entreprenez d'écrire l'histoire? Vous le pouvez, sur ma parole. Puisque vous êtes exact à me fournir des messagers, vous aurez, aux lupercales, le récit de ce qui s'est fait aujourd'hui. Je vous exhorte à vous réjouir de bonne grâce avec notre cher Cicéron.

LETTRE XIV.

Au même.

Je n'ai encore reçu que deux de vos lettres; celle qui suivit immédiatement notre départ, et celle qui est datée d'Arimini. Si vous m'en avez écrit un plus grand nombre, comme vous

me in Cumano et Pompejano, præterquam quod sine te, ceterum satis commode oblectabam. Et eram in iisdem locis usque ad kal. jun. futurus. Scribebam illa, quæ dixeram, πολιτικά: spissum sane opus, et operosum. Sed si ex sententia successerit: bene erit opera posita. Sin minus: in illud ipsum mare dejiciemus, quod scribentes spectamus. Aggrediemur alia, quoniam quiescere non possumus. Tua mandata persequar diligenter, et adjungendis hominibus, et quibusdam non alienandis. Maximæ mihi vero curæ erit, ut Ciceronem tuum nostrumque videam, scilicet quotidie: sed inspiciam quid discat, quam sæpissime: et, nisi ille contemnet, etiam magistrum me ei profitebor: cujus rei nonnullam consuetudinem nactus sum in hoc horum dierum otio, Cicerone nostro minore [47] producendo. Tu, quemadmodum scribis, quod etiamsi non scriberes, facere te diligentissime tamen sciebam, facies, scilicet, ut mea mandata digeras, persequare, conficias. Ego, cum Romam venero, nullum prætermittam Cæsaris tabellarium, cui literas ad te non dem. His diebus (ignosces) cui darem, fuit nemo ante hunc M. Orsium, equitem romanum, nostrum et pernecessarium, et quod est ex municipio Atellano: quod scis esse in fide nostra. Itaque eum tibi commendo in majorem modum, hominem domi splendidum, gratiosum etiam extra domum: quem fac ut tua liberalitate tibi obliges. Est tribunus militum in exercitu nostro. Gratum homi-

me le marquez, elles ne sont pas venues jusqu'à moi. Je m'amuse assez agréablement dans mes maisons de Cumes et de Pompéium : il ne me manque que d'y être avec vous. Je compte d'y demeurer jusqu'au premier de juin, occupé à composer mes *Politiques*, comme je vous l'ai dit. Cet ouvrage deviendra considérable, et me coûte du travail. S'il répond à mes vues, j'aurai fort bien employé ma peine. Sinon, je le jetterai dans la mer, que j'ai sous mes yeux en le composant, et je travaillerai sur quelque autre sujet; car je ne puis être oisif. Je me conformerai soigneusement à vos conseils, soit pour nous faire de nouveaux amis, soit pour n'en point aliéner d'autres. Je serai encore plus exact, non-seulement sans doute à voir chaque jour votre cher Cicéron, qui m'est aussi cher qu'à vous, mais à remarquer souvent quel fruit il tire de ses études; et s'il ne trouve pas mes leçons méprisables, je lui servirai même de maître. Je me suis fait une habitude de ces choses-là, en profitant du loisir où j'ai vécu, pour instruire mon fils. Je me flatte, comme vous me l'écrivez, et je ne me flatterais pas moins, quand vous ne me l'écririez pas, que vous vous souviendrez de ce que je vous recommande, et que vous l'exécuterez fidèlement. Lorsque je serai retourné à Rome, je ne laisserai partir aucun messager de César sans vous écrire. Depuis quelques jours (et vous voudrez bien me le pardonner), il ne s'est pas présenté d'occasion que j'aie dû préférer à celle de M. Orsius, chevalier romain, mon ami très-intime, et de plus citoyen d'Atella, ville, comme vous le savez, qui s'est mise sous ma protection. Ainsi, je vous le recommande fort instamment. C'est un homme qui se fait honneur de sa générosité dans sa maison, et qui ne s'est pas fait moins d'amis au-dehors par ses manières gracieuses. N'épargnez rien pour gagner son amitié par vos politesses. Il est

nem, observantemque cognosces. Trebatium ut valde ames, vehementer te rogo. Vale.

EPISTOLA XV.

MARCUS Q. FRATRI S.

A. D. IIII non. jun. quo die Romam veni, accepi tuas litteras, datas [a] Placentiæ: deinde alteras postridie, datas Blandenone [48], cum Cæsaris litteris, refertis omni officio, diligentia, suavitate. Sunt ista quidem magna, vel potius maxima. Habent enim vim magnam ad gloriam, et ad summam dignitatem. Sed mihi crede, quem nosti, quod in istis rebus ego plurimi æstimo, id jam habeo: te scilicet primum tam inservientem communi dignitati : deinde Cæsaris tantum in me amorem : quem omnibus his honoribus, quos me a se exspectare vult, antepono. Litteræ vero ejus una datæ cum tuis, quarum initium est, quam suavis ei tuus adventus fuerit, et recordatio veteris amoris; deinde, se effecturum, ut ego in medio dolore, ac desiderio tui, te, cum a me abesses, potissimum secum esse lætarer : incredibiliter delectarunt. Quare facis tu quidem fraterne, quod me hortaris, sed mehercule currentem nunc quidem, ut omnia mea studia in istum unum conferam. Ego vero ardenti quidem studio [b] hoc fortasse efficiam,

[a] Placentiæ. — [b] Ac f.

tribun militaire dans votre armée. Vous le trouverez très-capable de reconnaissance et d'attachement. Je vous prie extrêmement d'aimer beaucoup Trébatius.

LETTRE XV.

Au même.

ÉTANT arrivé à Rome le quatre juin, j'y ai trouvé deux de vos lettres, datées de Plaisance; et le lendemain j'en ai reçu une de Blandenone, avec celle de César, où tout respire l'amitié, le zèle et la politesse. J'y attache sans doute un grand et même un très-grand prix. Rien n'a plus de poids pour la gloire et pour le comble de la dignité. Mais, croyez-moi, vous qui me connaissez, je possède déjà la partie de tous ces avantages dont je fais le plus de cas : j'entends d'abord le plaisir de vous voir contribuer de si bonne grâce à notre dignité commune; en second lieu, celle de trouver pour moi une amitié si tendre dans César, car je la préfère à tous les honneurs qu'il veut que j'attende de lui. J'avoue que ses lettres, de la même date que la vôtre, m'ont causé une satisfaction incroyable. Elles commencent par m'exprimer combien votre arrivée et le renouvellement de notre ancienne affection l'ont rempli de joie. Il ajoute que, dans le chagrin que je dois ressentir de votre absence, il s'efforcera de me faire regarder votre séjour près de lui comme ce qui pouvait m'arriver de plus agréable, lorsque je ne puis vous avoir avec moi. C'est me donner un conseil véritablement fraternel, que de m'exhorter, comme vous faites, à rassembler toutes les forces de mon zèle pour le servir uniquement, et comptez que je m'y portais déjà de toute mon inclination. L'ardeur de mes sentimens produira

quod sæpe viatoribus, cum properant, evenit : ut, si serius, quam voluerunt, forte surrexerint; properando, etiam citius, quam si de multa nocte vigilassent, perveniant, quo velint : sic ego, quoniam in isto homine colendo tam indormivi diu, te mehercule sæpe excitante, cursu corrigam tarditatem, tum equis, tum vero [49] (quoniam scribis poema ab eo nostrum probari) quadrigis poeticis. Modo mihi date Britanniam, quam pingam coloribus tuis, penicillo meo. Sed quid ago? quod mihi tempus, Romæ præsertim, ut iste me rogat, manenti, vacuum ostenditur? sed videro. Fortasse enim (ut fit) vincet tuus amor omnes difficultates. Trebatium quod ad se miserim, persalse, et humaniter etiam gratias mihi agit: negat enim, in tanta multitudine eorum, qui una essent, quemquam fuisse, qui vadimonium concipere posset. M. Curtio tribunatum ab eo petivi (nam Domitius se derideri putasset, si esset a me rogatus: hoc enim est ejus quotidianum, se ne tribunum militum quidem facere : etiam in senatu lusit Appium collegam, propterea isse ad Cæsarem, ut aliquem tribunatum auferret) : sed in alterum annum. Id et Curtius ita volebat. Tu, quemadmodum me censes oportere esse in republica et in nostris inimicitiis; ita et esse, et fore, auricula infima scito molliorem. Res romanæ se sic habebant. Erat nonnulla spes comitiorum, sed incerta : erat aliqua suspicio dictaturæ, ne ea quidem certa : summum otium forense, sed senescentis magis civitatis, quam acquiescentis.

peut-être ce qu'on voit arriver aux voyageurs qui sont pressés d'avancer; s'ils se sont levés plus tard qu'ils ne se l'étaient proposé, ils marchent plus vite que s'ils avaient veillé la nuit, et ne laissent pas d'arriver au terme. Ainsi, après m'être longtemps endormi, malgré les efforts que vous avez faits souvent pour me réveiller, je réparerai ma lenteur en courant de toutes mes forces, non-seulement, comme l'on dit, avec des chevaux, mais encore avec le char poétique, puisque vous m'assurez que César a goûté mon poëme. Donnez-moi seulement la Bretagne à peindre, et vous verrez de quoi mon pinceau sera capable avec vos couleurs. Mais, quelle témérité de m'engager! Quel loisir puis-je me promettre si je demeure à Rome, surtout aux conditions qu'il m'impose? Nous verrons néanmoins; car ma tendresse pour vous, comme il arrive souvent, me fera peut-être surmonter toutes les difficultés. Il me remercie aussi, avec beaucoup de politesse et d'agrément, de lui avoir envoyé Trébatius. Entre tant de gens, dit-il, qui sont autour de lui, il n'y en avait pas un qui sût dresser un contrat. Je lui ai demandé un office de tribun pour M. Curtius; car Domitius aurait pris ma demande pour une raillerie, si je m'étais adressé à lui. Il répète tous les jours qu'il ne se mêle pas même de faire un tribun militaire. Il a fait des plaisanteries au sénat sur Appius son collègue, qui s'est rendu, dit-il, auprès de César pour en obtenir quelque tribunat, mais dans la vue seulement de l'exercer l'année prochaine. D'ailleurs, Curtius l'a souhaité absolument; et puis, apprenez que je suis et que je ne cesserai pas d'être accessible à la faveur, comme vous jugez vous-même que je dois l'être, et dans l'administration publique, et jusqu'à l'égard de mes ennemis. Passons aux affaires de Rome. On a quelque espérance de voir les comices; mais cette espérance est fort incertaine. On

Sententia autem nostra in senatu ejusmodi, magis ut alii nobis assentiantur, quam nosmetipsi. Τοιαῦ[illegible] τλήμων πόλεμος ἐξεργάζεται [50]. Calamo et atramento temperato, charta etiam dentata [51] res agetur. Scrib[illegible] enim, te meas litteras superiores vix legere potuisse: in quo nihil eorum, mi frater, fuit, quæ putas. Neque enim occupatus eram, neque perturbatus, nec iratus alicui: sed hoc facio semper, ut, quicumque calamus in manus meas venerit, eo sic utar, tamquam bono. Verum attende nunc, mi optime et suavissime frater, ad ea dum rescribo, quæ tu in hac eadem brevi epistola πραγματικῶς valde scripsisti. De quo petis, ut ad te, nihil occultans, nihil dissimulans, nihil tibi indulgens, genuine fraterneque rescribam. Id est, utrum voles, ut dixerimus [52], [a] an ad expediendum te, si causa sit, commorere. Si, mi Quinte, parvâ aliqua res esset, in qua sciscitarere, quid vellem: tamen, cum tibi permissurus essem, ut faceres, quod velles; ego ipse, quid vellem, ostenderem. In hac vero re hoc profecto quæris, cujusmodi illum annum, qui sequitur, exspectem: plane aut tranquillum nobis, aut certe munitissimum: quod quotidie domus, quod forum, quod theatri significationes declarant: nec [53] laborant, quod mea conscientia copiarum nostrarum, quod Cæsaris, quod Pompeji gratiam tenemus. Hæc me, ut confidam, faciunt. Sin aliquis erumpet amentis hominis furor: omnia sunt ad eum frangendum expedita. Hæc ita sentio, judico,

[a] Abest *an*.

soupçonne une dictature, mais avec aussi peu de certitude. Le forum est absolument oisif; ce que j'attribue moins au goût de la ville pour le repos, qu'à une sorte de langueur, qui est comme l'effet de sa vieillesse. Au sénat, je m'explique d'une manière qui rend les autres plus contens de moi que je ne le suis de moi-même. Je vois bien qu'il me faut apporter plus de choix à mes plumes et à mon encre, et qu'il faudra même une marge à mon papier; car vous m'écrivez que vous avez eu beaucoup de peine à lire ma dernière lettre. Ce n'est pas néanmoins par aucune des raisons que vous vous imaginez: je n'étais ni occupé, ni troublé, ni dans un moment de colère. Mais mon usage est de me servir de la première plume qui se présente, comme si elle était bonne. Je vous demande ici de l'attention, mon très-aimable et très-excellent frère, pour la réponse que je vais faire à ce que vous m'écrivez d'un ton sérieux, dans cette même lettre, que j'accuse d'être un peu courte. Vous voulez que, sans déguisement, sans dissimulation, sans indulgence, je vous écrive de bonne foi et fraternellement ce que je pense; c'est-à-dire, si vous devez vous dégager du lieu où vous êtes, pour accourir au premier signe que vous recevrez de moi, ou si vous devez y demeurer. Je réponds, cher Quintus, que si le point sur lequel vous me consultez était de peu d'importance, en vous laissant la liberté de suivre vos propres vues, je ne vous marquerais pas moins quelles sont les miennes. Mais le fond de votre question se réduit à savoir ce que j'espère de l'année prochaine. Sachez donc que je compte d'être tranquille, ou si bien défendu, que je serai sans crainte. C'est ce que m'annoncent l'état de ma maison, le crédit que j'ai au forum, l'accueil que je reçois au théâtre. Je ne m'attends pas même à beaucoup de fatigue, parce que la bonne intelligence est merveilleuse entre nos

ad te explorate scribo. Dubitare te, non assentatorie, sed fraterne veto. Quare suavitatis equidem nostræ fruendæ causa cuperem te ad id tempus venire, quod dixeras : sed illud malo tamen, quod putas ; magis etiam illa [54] (etenim magis æstimo me) ἀμφιλαφίαν illam tuam, et exspectationem debitorum tuorum. Illud quidem sic habeto, nihil nobis expeditis, si valebimus, forte fortunatius. Parva sunt, quæ desunt, nostris quidem moribus, et ea sunt ad explicandum expeditissima, modo valeamus. Ambitus redit immanis : numquam fuit par. Idib. quint. fœnus fuit ZZ ex Z [55] coitione Memmii, quam cum Domitio habuit Scaurus, unum vincere. Messala flaccet. Non dico ὑπερβολικῶς : vel HS. centies constituunt in prærogativa pronuntiare. Res ardet invidia. Tribunicii candidati compromiserunt, HS. quingenis [56] in singulos apud M. Catonem depositis, petere ejus arbitratu, ut, qui contra fecisset, ab eo condemnaretur. Quæ quidem comitia gratuita si fuerint, ut putantur, plus unus Cato fuerit, quam omnes leges, omnesque judices.

troupes, et que je suis également bien avec Pompée et César. Tels sont les fondemens de ma confiance. Si quelque insensé entreprenait de faire éclater sa fureur, tous mes préparatifs sont faits pour la réprimer. Voilà mon avis et mon jugement; je vous l'écris avec réflexion. C'est fraternellement et sans aucune flatterie que je vous défends d'en douter. Si je ne consultais donc que l'agrément de notre vie, je souhaiterais de vous voir ici dans le temps que vous m'aviez marqué; mais, quoique votre sentiment me soit le plus agréable, je préfère néanmoins le parti opposé, et je préfère à moi-même votre avantage et l'attente de ce que vous aurez mérité par vos services. Comptez que rien n'approchera de notre bonheur, lorsque nous serons délivrés de ces embarras. Ce qui nous manque est peu de chose, du moins à l'estimer par nos principes; et pourvu que nous jouissions d'une bonne santé, les difficultés seront très-faciles à lever. La brigue recommence sans aucune mesure; elle n'a jamais été si forte. Aux ides de juillet, l'intérêt de l'argent était monté au double, par le complot de Memmius, dans lequel Domitius et Scaurus sont entrés, pour en supplanter un seul. Messala mollit. Je vous assure, sans exagération, qu'ils y emploieront jusqu'à dix millions de sesterces. La jalousie met beaucoup de chaleur dans tous les mouvemens. Les aspirans au tribunat se sont engagés par une somme de chacun cinq cent mille sesterces, qu'ils ont déposée entre les mains de Caton, à le faire l'arbitre de leurs demandes, en se soumettant à sa condamnation s'ils y manquent; de sorte que si ces comices s'achèvent sans corruption, comme on l'espère, l'autorité du seul Caton aura produit plus d'effet que toutes les lois et tous les juges.

EPISTOLA XVI.

MARCUS Q. FRATRI S.

Cum a me litteras librarii manu acceperis, ne paullum otii me habuisse judicato : cum autem mea, nullum. Sic enim habeto, numquam me a causis et judiciis districtiorem fuisse : atque id anni tempore gravissimo, et caloribus maximis. Sed hæc (quoniam tu ita præscribis) ferenda sunt : neque committendum, ut aut spei, aut cogitationi vestræ ego videar defuisse : præsertim cum, tametsi id difficilius fuerit, tamen ex hoc labore magnam gratiam, magnamque dignitatem sim collecturus. Itaque, ut tibi placet, damus operam, ne cujus animum offendamus, atque ut etiam ab iis ipsis, qui nos cum Cæsare tam conjunctos dolent, diligamur : ab æquis vero, aut etiam a propensis in hanc partem vehementer et colamur et amemur. De ambitu cum atrocissime ageretur in senatu multos dies, quod ita erant progressi candidati consulares, ut non esset ferendum : in senatu non fui. Statui ad nullam medicinam reipublicæ sine magno præsidio accedere. Quo die hæc scripsi, Drusus erat de prævaricatione a tribunis ærariis absolutus, in summa, quattuor sententiis, cum senatores et equites damnassent. Ego eodem die, post meridiem, Vatinium aderam defensurus : ea res facilis est. Comitia in mensem sept. rejecta sunt. Scauri ju-

LETTRE XVI.

Au même.

Lorsque vous voyez mes lettres écrites de la main d'un secrétaire, n'en concluez pas que je sois fort occupé; mais, lorsqu'elles sont de ma propre main, jugez hardiment que je n'ai pas de temps de reste. A présent, par exemple, je suis plus accablé que jamais de causes et de jugemens. La saison est néanmoins fort incommode, et nous ressentons ici des chaleurs excessives. Mais ce sont des peines qu'il faut supporter courageusement, puisque vous m'en faites une loi. Je ne veux point qu'on me reproche d'avoir mal répondu à vos espérances et à vos idées, surtout lorsque, malgré les difficultés, je vois beaucoup de crédit et de dignité à recueillir de mon travail. Ainsi, pour entrer dans vos vues, je m'efforce non-seulement de n'offenser personne, mais encore de gagner l'affection de ceux même qui s'affligent de nous voir si étroitement liés avec César, et surtout de me faire extrêmement aimer et respecter des personnes qui pensent favorablement de nous, ou de celles même qui ne font que pencher en notre faveur. Je me suis absenté du sénat pendant plusieurs jours, tandis qu'on y agitait fort vivement l'affaire de la brigue, à l'occasion des candidats pour la dignité consulaire, dont les excès devenaient insupportables. Ma résolution est de ne plus prendre aucune part à la guérison de la république, sans être bien soutenu. Le jour même que je vous écris, Drusus, qui était accusé de prévarication, a été absous par les tribuns de l'épargne, à la pluralité de quatre voix, après avoir été condamné par les sénateurs et les chevaliers. Je dois plaider cette

dicium statim exercebitur : cui nos non deerimus. Συνδείπνους Σοφοκλέους, quamquam a te actam fabellam video esse festive, nullo modo probavi. Venio nunc ad id, quod nescio an primum esse debuerit. O jucundas mihi tuas de Britannia [57] litteras! timebam Oceanum, timebam litus insulæ. Reliqua non equidem contemno, sed plus habent tamen spei, quam timoris, magisque sum sollicitus exspectatione ea, quam metu. Te vero ὑπόθεσιν scribendi egregiam habere video. Quos tu situs, quas naturas rerum et locorum, quos mores, quas gentes, quas pugnas, quem vero ipsum imperatorem habes? Ego te libenter, ut rogas, quibus rebus vis, adjuvabo; et tibi versus, quos rogas, γλαῦκ' εἰς Ἀθήνας mittam. Sed heus tu, celari videor a te. Quomodonam, mi frater, de nostris versibus Cæsar? nam primum librum se legisse scripsit ad me ante : et prima sic, ut neget, se ne græca quidem meliora legisse. Reliqua ad quendam locum ῥᾳθυμότερα. Hoc enim utitur verbo. Dic mihi verum, num aut res eum, aut χαρακτὴρ non delectat? nihil est, quod vereare. Ego enim ne pilo quidem minus me amabo. Hac de re φιλαλήθως, et, ut soles, scribe fraterne.

après-midi pour la défense de Vatinius. C'est une entreprise aisée. Les comices sont rejetés au mois de septembre. Scaurus sera jugé immédiatement, et mon assistance ne lui manquera point. Je n'ai pas goûté les Soupers Sophocléens, quoiqu'il me paraisse que cette pièce peut avoir eu de l'agrément dans vos représentations. Venons à ce qui devait peut-être occuper la première place dans ma lettre. Que j'ai lu avec plaisir ce que vous m'écrivez de la Bretagne! Je redoutais la mer; je craignais le rivage de cette île. Le reste n'est pas à mépriser; mais j'y trouve néanmoins plus de sujet d'espérance que d'alarme; et c'est l'attente qui m'inquiète plus que la crainte. Au reste, je vois que vous avez une fort belle matière pour composer. Quelles situations! quels caractères de lieux et d'événemens! quelles mœurs! quelles nations! quelles batailles! enfin, quel général! Je vous promets volontiers tous les secours que vous désirez, et je vous enverrai les vers que vous me demandez, quoique ce soit envoyer des chouettes à Athènes. Mais quoi! il semble, très-cher frère, que vous ayez dessein de me cacher ce que César a pensé de mes vers? Il m'a déjà écrit lui-même qu'il avait lu le premier livre, et que le commencement lui a paru si bon, qu'il n'a rien lu de meilleur parmi les Grecs. Il a trouvé le reste plus négligé, jusqu'à certain endroit; c'est le terme qu'il emploie dans sa lettre. Dites-moi naturellement si c'est la chose même ou la manière dont elle est traitée qui ne lui plaît pas. Parlez sans crainte, car je ne m'en aimerai pas moins. Répondez-moi là-dessus de bonne foi et fraternellement, comme vous y êtes accoutumé.

REMARQUES

SUR

LE DEUXIÈME LIVRE.

---

1 LETTRE I. *Omnino ad ducentos.* C'était beaucoup pour le temps ; car on trouve dans les lettres à Atticus que l'assemblée était un jour de quatre cent quinze, tant consulaires que sénateurs. Dans l'oraison *post reditum*, Cicéron parle d'une assemblée de quatre cent dix sénateurs. On a déjà expliqué les divers changemens du sénat. Mais pour ce qui regarde le nombre, il était de cent, au temps de sa création par Romulus. Tarquin l'ancien l'augmenta jusqu'à trois cents. Il se fit dans la suite d'autres augmentations, par le tribun C. Gracchus, par M. Livius Drusus en 622, par le dictateur Sylla, et surtout par Jules-César, sans qu'on sache exactement jusqu'où l'abus était monté lorsque Auguste réduisit le nombre des sénateurs à six cents. *Voyez Suétone, August. c.* 35.

2 *Milo cœpit dimittere.* Il est certain que Milon n'était plus tribun du peuple, dans le temps où l'on voit que cette lettre fut écrite ; d'où il faut conclure que n'ayant pas le pouvoir de congédier le sénat, ce ne put être lui qui le congédia effectivement. D'ailleurs il paraît assez par ce qui précède et ce qui suit, que ce fut Lupus. Ainsi *Milo* est une erreur de copiste, à laquelle il faut apparemment substituer *in illo* ou *illico*. Milon était sorti du tribunat, suivant l'usage, le 12 de décembre.

3 *Severus Antistius.* Il paraît que *Severus* est une faute, pour *Sex. Vetus*; car tel était effectivement le nom de ce sénateur. On lit dans Velléius Paterculus; *cum Cæsar esset quæstor sub vetere Antistio avo hujus veteris, etc.* Cependant Verburge cite une inscription, suivant laquelle on pourrait conserver *Severus*, parce qu'elle semble marquer que *Severus* était aussi un surnom de la même famille. La voici : « Soli invicto « Mithræ T. Antistius T. F. Stellatina Severianus dedicavi. » Au reste, soit qu'on se détermine pour *Vetus* ou pour *Severus*, on ne doit point être surpris que le surnom se trouve avant le nom, parce que Cicéron est

plein de ces exemples. On trouve dans ses lettres, *Balbus Cornelius*, *Macer Licinius*, *Gallus Caninius*, etc.

4 LETTRE II. *Quæ eram*. D'autres veulent *quanquam*. La différence ne change rien au sens. Mais dans la ligne suivante, quelques-uns mettent *ad te* entre *ipse* et *scriberem*; ce qui fait une différence réelle.

5 *Lentulus ne an Pompejus*. *Voyez* dans l'Histoire de Cicéron, livre 5, tout ce qui appartient à cette affaire. Il était question de rétablir sur le trône Ptolémée, roi d'Egypte. Pompée et Lentulus sollicitaient cette commission. Mais on trouva dans le livre des Sibylles qu'elle ne devait point être exécutée avec une armée.

6 *Quid velit non dispicio*. On voit dans une lettre de Célius à Cicéron un trait du caractère de Pompée, qui revient ici parfaitement : « Quam « Pompejus orationem habuerit, quamque ostenderit voluntatem (solet « enim aliud sentire et loqui, neque tamen tantum valere ingenio ut non « appareat quid sentiat) fac mihi prescribas. »

7 LETTRE III. *De ornandis prætoribus*. Une partie des occupations du sénat consistait à louer ou à blâmer la conduite et le caractère de ceux qui servaient la république, ou à leur déférer des récompenses et des honneurs. Pratique excellente, qui a fait dire à Tacite que l'art de gouverner se réduit à savoir récompenser et punir.

8 *Ea res acta est*. *Voyez* le détail de cette scène au livre 5 de l'Histoire de Cicéron.

9 *De rostris*. Ce n'est pas que les accusateurs montassent sur la tribune aux harangues; mais Clodius étant édile, et, pouvant monter sur la tribune en cette qualité, avait abusé de ses droits pour accuser publiquement Milon.

10 *Contra rempublicam esse facta*. Rien ne donne une si haute idée de l'attachement que les Romains avaient pour leur patrie, que la forme de ces déclarations. Pour arrêter le mal ou pour encourager au bien, il suffisait que le sénat eût décidé que telle entreprise ou telle action était contraire ou favorable au bien public.

11 *Sed idem Nerius*, *etc*. C'est ici un de ces endroits où l'on n'est conduit que par d'aveugles conjectures; d'autant plus qu'il est question d'un fait ignoré, et qui n'a aucune liaison avec le reste de la lettre. Le seul secours qu'on tire des manuscrits et des commentateurs, c'est que les uns veulent *edidit ad se allegatos*; d'autres, *alligatos*.

12 *Decuriatique*. Les mots *decuriare*, *decuria*, *decuriati*, ne sont pas toujours employés pour signifier seulement dix personnes, mais pour toute

liaison de plusieurs particuliers rassemblés comme en décurie. On en trouve mille exemples, *Philip*. 5; *in Verrem*, etc.

13 Προσανενεμεσησάμην. On peut consulter sur ce mot Victorius, lib. 35, *Var. lect.* cap. 4.

14 LETTRE IV. *Latinas*. Fêtes instituées par Tarquin le Superbe, que les consuls, avant que de partir pour la guerre, célébraient sur le mont Albain à l'honneur de Jupiter Latial, avec les magistrats des quarante-sept peuples du Latium, dont les principaux étaient après les Romains, qui y présidaient. On appelait ce temps *induciæ*, parce qu'il était défendu de faire tort à qui que ce fût. Mais elles devinrent fixes dans la suite, car on lit dans Tite-Live (liv. 5) : « Romæ consules, prætoresque neque « ante diem v. kal. maii latina tenuerunt. Eo die perpetrato sacro in « monte, in suas quisque provincias proficiscuntur. »

15 *Qui confectum erat lætior*. Cet endroit est inexplicable, si l'on s'en tient à l'ancienne leçon. Les commentateurs ne paraissent pas plus heureux dans leurs conjectures. Cependant, comme il faut se déterminer pour quelque restitution, je hasarde celle-ci : « Ceterum, ubi confectum erat, « lætior eram exiturus. » On a vu que Crassipes fut le second gendre de Cicéron. *Voyez* les notes de la lettre 4.

16 LETTRE V. *De collegio ejecerunt*. On voit que ces sociétés, qui portent quelquefois le nom de *collegia*, quelquefois celui de *sodalitates*, n'étaient pas seulement composées des gens de métier et de la populace. Elles peuvent être comparées à celles d'Angleterre, où les plus gros seigneurs n'ont pas honte d'entrer dans la société des chapeliers, des boulangers, de chaudronniers, etc., apparemment par un principe d'esprit public. Cependant Asconius Pédianus nous apprend qu'elles furent condamnées plusieurs fois par les décrets du sénat, comme pernicieuses à la tranquillité de Rome. Publius Clodius les rétablit pendant son tribunat. Il en forma même de nouvelles, qui n'étaient composées que d'esclaves ou de la lie du peuple. Il ne pouvait être fort honorable de s'y faire agréger. Cependant on lit dans le traité *de Senectute*, que Caton se faisait honneur de les avoir établies pendant sa questure. « Sodalitates, « me quæstore sunt constitutæ. » Il ajoute seulement que les siennes regardaient la religion : « Sacris idæis magnæ matris acceptis. » D'où il faut conclure encore que ces confréries populaires étaient de diverses natures. Celle d'où le chevalier Flaccus fut chassé, paraît avoir été religieuse aussi.

17 LETTRE VI. *Quod eram postridie exiturus.* Ce départ de Cicéron est le fondement sur lequel j'ai cru pouvoir établir ma conjecture pour résumer la fin de la lettre 4. On pourrait supposer aussi que c'était de Lucceius qu'il parlait dans ce lieu, et croire que *Latior* n'est que ce nom, défiguré par les copistes.

18 *Quam solebam.* La fortune de Cicéron avait été fort dérangée par son exil et par la confiscation de ses principaux biens. Il commençait à rebâtir, après son rétablissement.

19 *Res autem romanæ.* Cicéron entend par ce terme, les nouvelles communes de la ville. Il l'emploie souvent dans ce sens, avec une espèce d'ironie, pour faire sentir qu'elles étaient fort indignes de la dignité d'une ville si auguste.

20 *Incommode de S. Cœlio.* On ne connaît pas de S. Célius. D'ailleurs Sex. Clodius ayant été accusé vers le même-temps, des crimes qui causèrent son exil, on ne doute point qu'il ne faille lire ici *Clodio* à la place de *Cœlio*.

21 *Plurimique in provincia.* Il paraît que Quintus était alors en Sardaigne, sans qu'on sache quelle raison avait pu l'y conduire. Ceux qui ont conjecturé qu'il y était propréteur, hors de l'ordre, n'ont pas fait attention que Cicéron ne lui écrirait pas comme à un homme libre de revenir.

22 LETTRE VII. *In Arpinati..... ire in Pompejanum.* On a parlé mille fois des terres de Cicéron. *Voyez* un ample éclaircissement au dernier livre de son Histoire. Arpinum était le lieu de sa naissance et la source de sa famille.

23 *Miloni dies.* Le jour où Cicéron devait plaider pour Milon, qui avait tué récemment Publius Clodius.

24 LETTRE VIII. *Mihi aqua hæret.* Figure prise des clepsidres ou des horloges d'eau, dont le cours est quelquefois arrêté par divers incidens.

25 Le sens de ce badinage est clair. Les deux petits Cicérons, qui se retiraient apparemment de bonne heure, devaient profiter de l'occasion pour souper avec Quintus.

26 LETTRE IX. *Librum meum.* Il est incertain de quel livre Cicéron parle ici, parce qu'il en composa plusieurs vers le même temps; et d'autant plus incertain, que si l'on veut conserver l'ancienne leçon dans la phrase suivante, on ne connaît aucun de ses ouvrages où il fasse parler Jupiter à la conclusion. Cependant Salluste, dans l'invective qui porte son nom,

lui fait le reproche suivant : « Quid ego plura de tua insolentia comme- « morem? quem Minerva omnes artes docuit, Jupiter optimus maximus « in concilium deorum admisit. » C'est peut-être une allusion à ce prétendu discours de Jupiter.

27 *Quod me admones, etc.* Au lieu de *nostra Urania*, qu'on a substitué, l'ancienne leçon portait *de non curantia*. Mais on s'est fondé, pour rejeter *non curantia*, sur ce que ce mot est sans exemple dans Cicéron et dans les anciens. D'ailleurs on sait que Cicéron avait composé trois livres en vers sur son consulat, et qu'il leur avait donné le nom des trois muses. Voici ce qu'il en dit lui-même, lib. 1 *de Divinat.* « Sed quo « potius utar aut auctore aut teste, quam te, cujus edidici etiam versus et « libenter quidem, quos, in secundo de consulatu, Urania musa pro- « nunciat. » Il paraît par la lettre 3 du livre 1 *ad Atticum*, qu'un autre de ces trois livres se nommait Calliope. Voici le passage : « Sed me cata- « chresis mea illa commovet, quæ est in libro tertio :

« *Interea cursus quos prima a parte juventæ*
« *Quosque adeo consul virtute animoque petisti,*
« *Hos retine, atque auge famam laudesque bonorum.*

« Hæc mihi, cum, in eo libro..... Calliope ipsa præscripserit, etc. » Ainsi la substitution de *nostra Urania* paraît fort juste.

28 *P. Crassus adolescens.* *Voyez* dans l'Histoire de Cicéron, livre 5, le caractère aimable de ce jeune homme, et ses liaisons avec l'orateur romain.

29 *Illud autem.* Clodius étant ici vivant, après ce qu'on a vu dans la lettre septième, celle-ci est nécessairement transposée. Il paraît qu'elle doit être la cinquième. Une légation libre était un prétexte pour s'éloigner de Rome avec honneur.

30 LETTRE X. *An te Ateius?* La difficulté n'est qu'à savoir quel pouvait être cet Atéius, que Quintus voyait si volontiers; non qu'il n'y eût un Atéius à Rome; mais on ne trouve nulle part qu'il fut lié avec Quintus. Lambin a substitué *Statius*, par la raison qu'on a vue dans la lettre 2 du premier livre.

31 Μουσοπάτακτος, c'est-à-dire, *touché*, *frappé* des muses.

32 *Insulsa verecundia.* C'est une correction de Victorius pour *infusa*, qui est l'ancienne leçon. D'autres veulent *insita*.

33 *Anicianam.* On trouve aussi *Asicianam*, *Sycianam* et *Asitianam*. Mais vaine conjecture, qui ne peut être éclaircie. C'est le nom de quelque voiture, qui le tirait vraisemblablement de son inventeur.

34 *Rudens*, etc. Tout le monde convient que *rudens* doit être une erreur de copiste. Il y faut suppléer. *Tutum* paraît assez juste pour le sens, et ne s'éloigne pas trop des caractères.

35 *Apud Anicium*. Ce nom confirmerait ci-dessus la leçon *Anicianam*, s'il n'était douteux lui-même. D'autres veulent *Antium*. La ponctuation a rendu ici le sens fort net.

36 *Hymetto..... area Syra*. Autant d'obscurités que de mots. D'habiles gens ont corrigé, non *ab Himaco sed ab ara Stria* : d'autres, *sed ab* Αρεχίνα. On lit dans un ancien manuscrit, *sed ab Aray Syra*; dans un autre, *non ab injecto*, *sed ab Areysina*. Je m'attache à l'édition de Verburge, et je crois qu'*Hymettus* ou *Himacus* est un nom d'homme, et *area Syra* quelque lieu fréquenté par les ouvriers; comme on dirait aujourd'hui, c'est la philosophie de la place Maubert ou des halles. *Voyez* néanmoins Célius Rhodiginus, lib. 28, cap. 23. Cyrus était un architecte célèbre. Cette idée m'a déterminé pour le sens que j'ai suivi.

37 LETTRE XI. *Securi tenedia*. Le sénat avait porté quelque décret rigoureux contre la liberté des Ténédiens. Cicéron fait allusion aux anciennes lois de l'île de Ténédos, portées par le roi *Tennes*, qui ordonnaient qu'un homme surpris en adultère fût tué d'un coup de hache. Le fils de ce prince fut surpris et tué de même, du consentement de son père; ce qui avait rendu la hache ténédienne fort célèbre.

38 *Magis ab Sipylo*. Il faut désespérer de voir clair ici, à moins que de créer une autre phrase. Mais cette lumière vaudrait-elle mieux que l'obscurité?

39 *Lucretii poemata*. La différence est ici du positif au négatif. Au lieu de *lita sunt*, on veut *non lita sunt*; et le *tamen multæ artis* semble le demander, puisqu'il a l'air d'une opposition. Mais, comment se persuader que Cicéron jugeât si peu avantageusement d'un poëme tel que celui de Lucrèce? Peut-être n'entre-t-il que par complaisance dans l'opinion de Quintus. Le correctif même qu'il y apporte semble le marquer.

40 *Virum te putabo*. Il semble que Quintus avait promis à son frère, qu'il partirait après avoir lu l'ouvrage qui est ici nommé; et Cicéron répond aux deux sens de cette promesse : à l'un en disant qu'il fera bien de revenir; à l'autre en voulant le dégoûter d'une mauvaise lecture. *Empedoclea*, c'est-à-dire, apparemment des vers à l'imitation d'Empédocle. On doit savoir la différence que Cicéron met toujours entre *vir* et *homo*. Il dit dans son *Brutus* : « Vidi Mitylenis virum, et vidi plane virum. » Dans la lettre 3, liv. 5 *ad Atticum* : « O virum! ô civem! » Térence dit aussi dans l'*Hecyra* : « Tu virum me, aut hominem deputas adeo esse? »

41 LETTRE XII. *In Euphrate et zeugmate*. Manuce retranche sans difficulté *et zeugmate*, qu'il prend pour une glose. Lambin veut, *in Euphrate zeugma;* ce qui serait du moins plus clair. Mais l'autorité de Manuce doit ici l'emporter.

42 *Busrenum*. Ce nom est écrit fort diversement; et sans doute qu'il importerait peu quelle erreur a pu se glisser, dans les noms inconnus, si l'on n'en tirait une triste conclusion pour les autres parties du texte.

43 *Amor autem ejus*. C'est dans l'Histoire même de Cicéron qu'il faut chercher des éclaircissemens sur cette intime liaison avec César. *Voy*. liv. 5.

44 LETTRE XIII. *Nivem atram*. Un ancien philosophe, nommé Anaxagore, prétendait que la neige était noire, parce qu'elle se forme de l'eau des nuées qui ont cette couleur; opinion ridicule, sur laquelle apparemment Quintus avait badiné dans sa lettre, en se plaignant des incommodités qu'il recevait de la neige.

45 *Callisthenem et Philistum*. Ces deux historiens, dont Cicéron fait ici le caractère, n'existent plus.

46 *Lupercalibus*. Les lupercales étaient la plus ancienne fête de Rome, puisqu'elle devait son origine à Evandre, roi d'Arcadie. Elle était à l'honneur du dieu Pan, et se célébrait au mois de février. Pan même était quelquefois nommé *Lupercus*, comme ses prêtres se nommaient *luperci*, et le lieu de son culte, *Lupercal*. Justin dit que ce nom venait de λυκας qui signifie *loup*. Liv. 43, c. 1.

47 LETTRE XIV. *Cicerone nostro minore*. Le fils de Cicéron était plus jeune que celui de Quintus; et l'on sait combien la distinction de *major* et de *minor* avait été ennoblie par l'exemple des deux Scipions et des deux Catons.

48 LETTRE XV. *Blandenonæ*. Au lieu de ce nom, qui ne se trouve dans aucun géographe, d'habiles gens ont substitué *Laude*, *nonis;* avec d'autant plus de probabilité que cette ville existe encore et qu'elle est peu éloignée de Plaisance, où Quintus avait dû passer en allant dans les Gaules. Les dates s'accordent fort bien avec cette supposition.

49 *Tum equis, tum vero*. Toutes les éditions qui ont précédé celle de Verburge, s'accordent pour la leçon suivante, et sont fondées sur l'accord de tous les manuscrits : « Cum equis, tum viris, quoniam scribis poema « nostrum ab eo probari quadrigis poeticis. » On en laisse le choix au lecteur, car l'une et l'autre leçon est fort claire. Cependant Verburge

trouve la seconde moins digne de Cicéron. On a déjà vu d'ailleurs que *cum equis tum viris*, ou *equis virisque*, était une expression proverbiale, pour signifier *à toutes forces*, ou *avec toute la diligence possible*.

50 Τοιαῦτα, etc. Ce vers est d'Euripide, *in Icetidibus*.

51 *Charta dentata*. Manuce reproche à Erasme d'avoir cru mal à propos que cette expression signifiait un style dur et chagrin. Il est clair, et par le sens naturel du mot, et par les explications qui le suivent, que Cicéron avait plié en marge le papier sur lequel il écrivait, pour le rendre plus égal et plus uni.

52 *Dixerimus*. Je ne balance point à juger qu'il faut ici suppléer *an* après *dixerimus*; si l'on n'aime mieux croire que les copistes ont fait *dixerimus* de *dixerint* et d'*an*.

53 *Nec laborant quod mea conscientia*. Telle est la leçon ordinaire : mais on ne peut douter qu'il n'y ait encore ici quelque altération. Manuce a désespéré d'y pouvoir remédier, et Lambin s'est attiré des reproches d'ignorance pour l'avoir entrepris. Cependant, s'il est vrai qu'on lise dans un ancien manuscrit, *consensio*, comme il l'assure, je ne vois point quel est son crime d'en avoir fait *consensio*, et d'avoir cru pouvoir changer *mea* en *mira*. La même expression se trouve dans d'autres lettres. A la vérité, il va beaucoup plus loin lorsqu'il change *nec* en *inimici nostri*. Mais sans être si hardi, ne pourrait-on pas risquer *laborem* au lieu de *laborant*, en retenant *mira consensio* sur la foi du manuscrit? *Laborem* serait gouverné par *expectem* comme *tranquillum annum*, et l'on concevrait aisément pourquoi Cicéron ne craignait aucune fatigue avec les trois fondemens de tranquillité qu'il explique.

54 *Magis etiam illa*. Les commentateurs doutent si *illa* ne doit point appartenir à ce qui suit, et s'il ne faut pas lire *magis etiam* (*illa enim magis æstimo me*). D'autres veulent *magni* au lieu de *magis æstimo*. Les deux corrections me paraissent inutiles. On a des exemples de *magis* avec un verbe de prix.

55 *Fœnus fuit ZZ, etc.* Comme on ne connaît point cette marque dans les calculs romains, on a soupçonné ici quelque erreur. Manuce juge qu'on pourrait substituer ss. *ex* s. ou 33. *ex* 3, parce que le 3 signifiait le *triens*, qui était la moitié du *bes*. D'autres croient que Cicéron a voulu marquer simplement, par une figure redoublée, que l'usure était montée au double. Il marque la même chose en termes clairs, dans la lettre 15

du livre 4 *ad Atticum* : « Fœnus ex triente idibus quintilibus factum « erat bessibus. »

56 *HS. quingenis.* Il ne doit point rester ici d'embarras sur les variantes, puisque cette somme se trouve dans les mêmes termes au livre 4 des lettres *ad Atticum*. Pour ce qui regarde le détail de tous ces faits, *voyez* le livre 5 de l'Histoire de Cicéron.

57 LETTRE XVI. *De Britannia litteras.* Quintus était alors lieutenant de César dans la Gaule. C'était le temps de la guerre contre la Bretagne. *Voyez* l'Histoire de Cicéron au même livre.

FIN DES REMARQUES.

LIBER III.

EPISTOLA I.

MARCUS Q. FRATRI S.

Ego ex magnis caloribus (non enim meminimus majores) in Arpinati [1] summa cum amœnitate fluminis me refeci ludorum diebus, Philotimo tribulibus commendatis [2]. In Arcano a. d. IIII idus sept. fui. Ibi Messidium cum Philoxeno, aquamque, quam ii ducebant non longe a villa, belle sane fluentem vidi, præsertim maxima siccitate: uberioremque aliquanto sese collecturos esse dicebant. Apud Herum recte erat. In Manliano offendi Diphilum Diphilo tardiorem. Sed tamen nihil ei restabat præter balnearia, et ambulationem, et aviarium. Villa mihi valde placuit, propterea quod summam dignitatem pavimentata porticus habebat: quod mihi nunc denique apparuit, posteaquam et ipsa tota patet, et columnæ politæ sunt. Totum in eo est (quod mihi erit curæ), tectorium ut concinnum sit. Pavimenta recte fieri videbantur. Camaras quasdam non probavi, mutarique jussi. Quo loco in porticu te scribere ajunt ut atriolum fiat, mihi, ut est, magis placebat. Neque enim satis loci esse videbatur atriolo: neque fere solet, nisi in his ædificiis fieri, in quibus est atrium majus: nec

LIVRE III.

LETTRE I.

MARCUS A QUINTUS SON FRÈRE.

PENDANT toute la durée des jeux publics, après avoir recommandé les gens de ma tribu à Philotimus, je me suis retiré dans ma maison d'Arpinum, où la fraîcheur charmante de la rivière m'a un peu remis de l'excessive chaleur; car je ne me rappelle pas de l'avoir jamais vue plus grande. Le dix de septembre, je me suis rendu à Arcanum. J'y ai trouvé Messidius et Philoxène, et j'ai vu l'eau qu'ils amenaient d'un lieu assez voisin. Elle coulait assez bien pour un temps si sec; et leur espérance, disaient-ils, était d'en amasser un peu davantage. Tout était en fort bon état chez Hérus. Dans le Manlianum, j'ai trouvé à Diphilus une lenteur qui ne répond point à sa diligence ordinaire: cependant il ne lui reste à finir que les bains, la terrasse et la volière. Cette maison m'a beaucoup plu; le parquet du portique m'a paru fort noble; j'en ai mieux jugé cette fois-ci, parce qu'on le voit à présent tout-à-fait à découvert, et que les colonnes sont entièrement finies. Tout dépend à présent d'en rendre le toit agréable, et je me charge de cette partie. Je suis fort content des parquets; j'ai donné ordre qu'on change quelques chambres, qui ne sont pas de mon goût. J'ai jugé à propos que l'endroit du portique dont vous vouliez que l'on fît un *atriole* demeurât tel qu'il est, parce qu'il m'a semblé qu'il n'y avait point assez d'espace. Cela ne se fait que dans les édifices où l'*âtre* est plus grand;

habere poterat adjuncta cubicula, et ejusmodi membra. Nunc hoc vel honestate testudinis [3], vel valde boni æstivum locum obtinebit. Tu tamen si aliter sentis, rescribe quam primum. In balneariis, assa in alterum apodyterii angulum promovi, propterea quod ita erant posita, ut eorum vaporarium (ex quo ignis erumpit), esset subjectum cubiculis. Subgrande cubiculum autem, et hibernum altum valde probavi, quod et ampla erant, et loco posita, ambulationis uno latere, eo, quod est proximum balneariis. Columnas neque rectas, neque e regione Diphilus collocarat. Eas scilicet demolietur. Aliquando perpendiculo et linea discet uti. Omnino spero paucis mensibus opus Diphili perfectum fore. Curat enim diligentissime Cæsius, qui tum mecum fuit. Ex eo loco recta Vitularia via profecti sumus in fufidianum fundum, quem tibi proximis nuntiis Arpini de Fufidio HS. CCCIↃↃↃ emeramus. Ego locum æstate umbrosiorem vidi numquam; permultis locis aquam profluentem, et eam uberem. Quid quæris? Jugera L prati Cæsius irrigaturum facile te arbitrabatur. Equidem hoc, quod melius intelligo, affirmo, mirifica suavitate te villam habiturum, piscina et salientibus [4] additis, palæstra, et silva viridicata. Fundum audio te hunc bovillanum velle retinere. De eo quid videatur, ipse constitues. Calvus ajebat, aqua demta, et ejus aquæ jure constituto, et servitute fundo illi imposita, tamen nos pretium servare posse, si vendere vellemus. Messidium mecum habui. Is se ternis

sans compter qu'il faudrait renoncer aux chambres de lit voisines, et à d'autres pièces. Dans l'état où sont les choses, la forme de la voûte en fera un lieu frais en été, et fort chaud pour l'hiver. Cependant, si vous êtes d'un autre avis, hâtez-vous de nous envoyer vos ordres. Dans les bains, j'ai fait avancer le fourneau vers l'un des deux angles de l'*apodytère*, parce que, de la manière dont il était placé, le tuyau qui sert de passage au feu se trouvait au-dessous des chambres de lit. Mais j'ai fort approuvé la disposition de la grand'chambre d'en bas, et de celle d'en haut pour l'hiver. Elles ont la grandeur qui convient, et pourront servir de promenade de ce côté-là, qui est proche des bains. Diphilus n'avait pas placé les colonnes assez droit, ni vis-à-vis l'une de l'autre. Il aura la peine de les changer. On parviendra peut-être à lui apprendre l'usage de l'équerre et du plomb. Je compte qu'il aura fini entièrement dans peu de mois. Césius, qui m'accompagnait, le presse avec beaucoup de soin. De là, je me suis rendu directement, par la voie Vitulaire, à la terre de Fufidius, que j'ai achetée pour vous, comme je vous l'ai marqué dernièrement d'Arpinum, pour la somme de cent mille écus. Je n'ai jamais vu de lieu qui eût plus d'ombre en été. On y trouve, de plusieurs côtés, des eaux courantes, avec assez d'abondance. Que vous dirai-je? Césius est persuadé que vous en avez suffisamment pour arroser cinquante arpens de prairies. Mais je puis du moins vous assurer, parce que je m'y connais mieux, que vous aurez une maison d'un agrément extraordinaire, lorsque vous y aurez joint un étang, des jets d'eau, un lieu d'exercice et quelques bosquets de verdure. On m'a dit que vous vouliez conserver la terre de Bovilianus; c'est à vous à prendre là-dessus votre parti. Calvus assure qu'après en avoir ôté l'eau et nous être assuré le droit d'en

nummis in pedem tecum transegisse dicebat : sese autem mensum pedibus ajebat passuum IV CIC. Mihi plus visum est. Sed præstabo, sumtum nusquam melius posse poni. Chilonem arcessieram Venafro. Sed eo ipso die quattuor ejus conservos et discipulos Venafri cuniculus oppresserat. Idibus sept. in Laterio fui. Viam perspexi, quæ mihi ita placuit, ut opus publicum videretur esse, præter CL pass. Sum enim ipse mensus ab eo ponticulo, qui est ad Furinæ, Satricum versus. Eo loco pulvis, non glarea injecta est : et mutabitur : et ea viæ pars valde acclivis est. Sed intellexi aliter duci non potuisse, præsertim cum tu neque per Locustæ, neque per Varronis velles ducere. Veluinus ante suum fundum prope munierat. Locusta non attigerat : quem ego Romæ aggrediar, et, ut arbitror, commovebo : et simul M. Taurum, quem tibi audio promisisse, qui nunc Romæ erat, de aqua per fundum ejus ducenda rogabo. Nicephorum, villicum tuum, sane probavi : quæsivique ex eo, ecquid ei de illa ædificatiuncula Laterii, de qua mecum locutus es, mandavisses. Tum is mihi respondit, se ipsum ejus operis HS. XVI conductorem fuisse : sed te postea multa addidisse ad opus, nihil ad pretium : itaque id se omisisse. Mihi hercule valde placet, te illa, ut constituebas, addere : quamquam ea villa, quæ nunc est, tamquam philosopha videtur esse, quæ objurget ceterarum villarum insaniam. Verumtamen illud additum delectabit. Topiarium [5] laudavi : ita omnia convestit hedera, qua basim villæ,

disposer, cette servitude n'empêcherait pas que nous n'en pussions tirer ce qu'elle nous a coûté, si l'envie nous prenait de la vendre. J'avais Messidius avec moi dans cette visite. Il m'a dit qu'il était convenu avec vous à trois écus le pied, et qu'ayant mesuré le terrain, il l'avait trouvé de quatre mille pas. Je suis trompé s'il n'y en a pas davantage; mais je vous garantis qu'il n'y a pas de dépense qui puisse être mieux employée. J'avais fait appeler Chilon de Venafre; mais, le même jour, quatre esclaves, de ses pareils ou de ses élèves, furent ensevelis sous les ruines d'un caveau. Le treize de septembre, je me rendis à Latérium. J'observai le chemin, et je le trouvai si bien, que je l'aurais pris pour un ouvrage public. Je mesurai moi-même plus de cent cinquante pas, depuis le petit pont qui est vers *Satricum*, près de la maison de Furina. Ce qu'on y a mis est moins du gravier que de la poussière; mais cela sera changé : d'ailleurs, cette partie du chemin a beaucoup de pente. J'ai compris néanmoins qu'il avait été impossible de faire autrement, surtout lorsque vous n'aviez pas voulu que le chemin fût conduit par le terrain de Locusta et de Varron. Velvinus avait déjà fait réduire le sien presque au niveau. Locusta n'avait point encore commencé; mais je lui en parlerai à Rome, et je me flatte d'obtenir quelque chose de lui. Je parlerai en même temps à Taurus, qui est actuellement à Rome, et je le prierai d'accorder le passage à l'eau sur sa terre, comme j'apprends qu'il vous l'a promis. Je suis fort content de Nicéphorus, votre fermier. Je lui ai demandé quels ordres il avait reçus de vous sur ce petit bâtiment de Latérium, dont vous m'aviez parlé. Il m'a répondu qu'il avait été lui-même l'entrepreneur de cet ouvrage, pour la somme de XVI HS.; mais que vous y aviez fait ensuite quantité d'augmentations, sans augmenter le prix; ce qui l'avait forcé d'aban-

qua intercolumnia ambulationis; ut denique illi palliati [6] topiariam facere videantur, et hederam vendere. Jam ἀποδυτηρίῳ [7] nihil alsius, nihil muscosius. Habes fere de rebus rusticis. Urbanam expolitionem urget ille quidem, et Philotimus, et Cincius : sed etiam ipse crebro interviso : quod est facile factu. Quamobrem ea te cura liberatum volo. De Cicerone quod me semper rogas, ignosco equidem tibi, sed tu quoque mihi velim ignoscas. Non enim concedo tibi, plus ut illum ames, quam ipse amo. Atque utinam his diebus in Arpinati, quod et ipse cupierat, et ego non minus, mecum fuisset. Quod ad Pomponiam : si tibi videtur, scribas velim, cum aliquo exibimus, eat nobiscum, puerumque ducat. Clamores efficiam, si eum mecum habuero otiosum. Nam Romæ respirandi non est locus. Id me scis antea gratis tibi esse pollicitum. Quid nunc putas, tanta abs te mihi mercede proposita? Venio nunc ad tuas litteras : quas pluribus epistolis [8] accepi, dum sum in Arpinati. Nam mihi uno die tres sunt redditæ, et quidem, ut videbantur, eodem abs te datæ tempore : una pluribus verbis, in qua primum erat, quod antiquior dies in tuis fuisset adscripta litteris, quam in Cæsaris. Id facit Oppius [9] nonnumquam necessario, ut, cum tabellarios constituerit mittere, litterasque a nobis acceperit, aliqua re nova impediatur, et necessario serius, quam constituerat, mittat : neque nos datis jam epistolis diem commutari curemus. Scribis de Cæsaris summo in nos amore. Hunc et tu fovebis,

donner l'entreprise. J'approuve beaucoup les additions que vous vous êtes proposées. Quoique à présent cette maison ressemble à la philosophie, c'est-à-dire, qu'elle ne soit propre qu'à relever la folie des autres, je ne doute point qu'avec ces additions elle ne devienne assez agréable. J'ai loué votre jardinier du soin avec lequel il a tout revêtu de lierre, et la terrasse du corps-de-logis, et les arcades qui sont entre les colonnes de l'allée; enfin, l'on s'imaginerait que tous ces personnages à manteau s'emploïent eux-mêmes à la décoration des treillages, et ne sont là que pour vendre du lierre. Bientôt rien ne sera si frais et si mousseux que l'*apodytère*. Voilà le compte que j'avais à vous rendre de nos affaires champêtres. Philotimus et Cincius pressent assez nos édifices de ville; mais j'y vais souvent moi-même, et ce soin me coûte peu. Soyez donc là-dessus sans inquiétude. Vous me demandez sans cesse des nouvelles de votre Cicéron, et je vous le pardonne; mais, pardonnez-moi aussi, lorsque je vous assure qu'il ne vous est pas plus cher qu'à moi. Et plût au ciel, comme nous le souhaitions tous deux également, qu'il eût été avec moi pendant tout le temps que j'ai passé à Arpinum! Écrivez à Pomponia, si vous le jugez à propos, que, dans les petits voyages que j'ai à faire, elle peut m'accompagner et prendre votre fils avec elle. Je ferai du bruit, s'il est alors oisif près de moi; mais, à Rome, je n'ai pas le temps de respirer. Vous savez que je vous ai promis gratuitement tous mes soins; que ne ferais-je point avec l'espoir d'une récompense telle que vous me la proposez? Je passe à ce que vous m'avez écrit dans différentes lettres, pendant le séjour que j'ai fait à Arpinum; car j'en ai reçu trois dans un seul jour, et j'ai cru reconnaître qu'elles avaient été écrites dans le même temps. L'une, qui était assez longue, m'avertissait d'abord que la date était plus ancienne

et nos, quibuscumque poterimus, rebus augebimus. De Pompejo, et facio diligenter, et faciam quod mones. Quod tibi mea permissio mansionis tuæ grata est, id ego, summo meo dolore et desiderio, tamen ex parte gaudeo. In hippodamis [10], et nonnullis aliis arcessendis, quid cogites, non intelligo. Nemo istorum est, quin abs te munus, fundi suburbani instar, exspectet. Trebatium vero meum [11] quod isto admisceas, nihil est. Ego illum ad Cæsarem misi, quia mihi jam satisfecit. Si ipsi minus, præstare nihil debeo : teque item ab eo vindico et libero. Quod scribis te a Cæsare quotidie plus diligi, immortaliter gaudeo. Balbum vero, qui est istius rei (quemadmodum scribis) adjutor, in oculis fero. Trebonium meum a te amari, teque ab illo, pergaudeo. De tribunatu quod scribis, ego vero nominatim petivi Curtio, et mihi ipse Cæsar nominatim Curtio paratum esse rescripsit, meamque in rogando verecundiam objurgavit. Si cui præterea petiero (id quod etiam Oppio dixi, ut ad illum scriberet), facile patiar mihi negari, quoniam illi, qui sibi molesti sunt, sibi negari a me non facile patiuntur. Ego Curtium (id quod ipsi dixi) non modo rogatione, sed etiam testimonio tuo diligo, quod litteris tuis studium illius in salutem nostram facile perspexi. De britannicis rebus, cognovi ex tuis litteris, nihil esse, nec quod metuamus, nec quod gaudeamus. De publicis negotiis, quæ vis ad te Tironem scribere, negligentius ad te ante scribebam, quod omnia, minima, maxima, ad Cæsarem mitti

dans la dernière que vous avez reçue de moi, que dans celle que j'écrivais à César. Il faut vous en expliquer la raison; c'est qu'Oppius, après avoir résolu de faire partir un courrier, auquel je donne aussitôt mes lettres, est souvent forcé de le retarder par quelque affaire imprévue, et que je ne pense point alors à changer mes dates. Vous me peignez vivement l'extrême affection que César a pour nous. Je me flatte que vous prendrez soin de l'entretenir, et je n'épargnerai rien pour l'augmenter. A l'égard de Pompée, j'exécute soigneusement ce que vous me conseillez, et mon zèle ne se relâchera point. La permission que je vous donne de demeurer vous a fait, dites-vous, beaucoup de plaisir; je ne vous l'ai accordée qu'avec beaucoup de peine et de regret; mais, dans un autre sens, je m'en réjouis. Je ne comprends pas quelle est votre pensée, lorsque vous appelez les hippodames et quelques autres. Il n'y a point un seul de tous ces gens-là qui n'attende de vous un emploi, comme une terre près de Rome. Pour mon ami Trébatius, je ne vois pas de nécessité à l'employer où vous êtes. Je l'ai envoyé à César, qui m'a déjà satisfait par sa réponse. S'il ne l'a point encore satisfait lui-même, je n'en suis pas garant, et je ne vous demande rien pour lui. Ma joie est extrême d'apprendre de vous que César vous aime de plus en plus; et Balbus, qui aide, comme vous me le marquez, à la faveur où vous êtes, m'est en vérité bien cher. Je me réjouis beaucoup aussi de l'amitié que vous avez pour Trébonius, et de celle qu'il a pour vous. A l'egard du tribunat, j'ai demandé nommément Curtius, et César m'écrit qu'il est disposé à le demander aussi nommément. Il me reproche même d'avoir mis trop de modestie dans ma demande. Si je demande encore pour quelque autre, comme j'ai prié Oppius de le lui marquer, je ne témoignerai pas trop de cha-

sciebam. Rescripsi epistolæ maximæ. Audi nunc de minuscula : in qua primum est de Clodii ad Cæsarem [12] litteris : in quo Cæsaris consilium probo, quod tibi, amantissime petenti, veniam non dedit, uti ullum ad illam furiam verbum rescriberet. Alterum est de Calventii Matii oratione. Quod scribis, miror : tibi placere, me ad eum rescribere, præsertim cum illam nemo lecturus sit, si ego nihil rescripsero, meam in illum pueri omnes, tamquam dictata, perdiscant. Libros meos, quos exspectas, inchoavi : sed conficere non possum his diebus. Orationes efflagitatas pro Scauro et pro Plancio absolvi. Poema ad Cæsarem, quod composueram, incidi. Tibi quod rogas, quoniam ipsi fontes jam sitiunt, si quid habebo spatii, scribam. Venio ad tertiam. Balbum quod ais mature Romam bene comitatum esse venturum, mecumque assidue usque ad id. majas futurum, id mihi pergratum perque jucundum erit. Quod me in eadem epistola, sicut sæpe antea, cohortaris ad ambitionem, et ad laborem; faciam equidem : sed quando vivemus? Quarta epistola mihi reddita est id. sept. quam a. d. IIII id. sext. ex Britannia dederas. In ea nihil sane erat novi, præter Erigonam [13] : quam si ab Oppio accepero, scribam ad te, quid sentiam. Nec dubito, quin mihi placitura sit. Et, quod præterii, de eo, quem scripsisti de Milonis plausu scripsisse ad Cæsarem : ego vero facile patior ita Cæsarem existimare, illum quam maximum fuisse plausum. Et prorsus ita fuit : et tamen

grin de me voir refusé, puisque ceux qui s'offenseraient que je ne demandasse pas pour eux, ne lui sont point agréables. J'aime Curtius (et je le lui ai dit à lui-même), non-seulement parce qu'il m'a prié de m'intéresser pour lui, mais sur le témoignage que vous me rendez de ses sentimens, et parce que vous m'assurez, dans toutes vos lettres, qu'il est plein de zèle pour nos intérêts. Ce que vous m'écrivez des affaires de Bretagne ne m'inspire ni crainte ni joie. Vous voulez que Tiron vous rende compte de ce qui se passe ici : j'avoue que je me suis un peu négligé sur ce point, parce que je savais que bagatelles et choses d'importance, on marque tout à César. Je crois avoir répondu à tous les articles de votre grande lettre, et je passe à la petite. A ce que vous me dites d'abord de la lettre de Clodius à César, je réponds que César a fort bien fait de vous refuser la permission de faire la moindre réponse à cette furie, quoique vous l'en ayez pressé, dites-vous, fort affectueusement. Vous me parlez ensuite du discours de Calventius Matius; mais j'admire que vous m'exhortiez à lui répondre. Cette oraison ne sera lue de personne, si je la laisse sans réponse; et si j'y réponds, vous verrez que les enfans apprendront la mienne par cœur, comme les leçons de leurs maîtres. Les ouvrages que vous attendez de moi sont commencés; mais le temps où nous sommes ne me permet pas de les achever. J'ai fini les oraisons qu'on me demande pour Scaurus et pour Plancius. J'ai interrompu le poëme que j'avais commencé à l'honneur de César. Lorsqu'il me restera de l'espace, je vous marquerai ce que vous me demandez, puisque les nouvelles vous manquent à la source. Passons à votre troisième lettre. J'aurai une joie extrême de voir arriver à Rome, aussitôt que vous me le marquez, Balbus, bien accompagné, dites-vous, et disposé à me voir assidûment pendant le sé-

ille plausus, qui illi datur, quodammodo nobis videtur dari. Reddita est etiam mihi pervetus epistola, sed sero allata, in qua de æde Telluris, et de porticu Catuli [14] me admones. Fit utrumque diligenter. Ad Telluris quidem etiam tuam statuam locavi. Item de hortis quod me admones : nec fui umquam valde cupidus, et nunc domus suppeditat mihi hortorum amœnitatem. Romam cum venissem a. d. XIII kal. octob. absolutum offendi in ædibus tuis tectum : quod supra conclavia non placuerat tibi esse multorum fastigiorum : id non honeste vergit in tectum inferioris porticus. Cicero noster, dum ego absum, non cessavit apud rhetorem. De ejus eruditione quod labores, nihil est, quoniam ingenium ejus nosti : studium ego video. Cetera ejus suscipio, ut me putem præstare debere. Gabinium tres adhuc factiones [15] postulant : L. Lentulus, flaminis filius, qui jam de majestate postulavit : Ti. Nero cum bonis subscriptoribus : C. Memmius tribunus plebis cum L. Capitone. Ad urbem accessit a. d. XII kal. octobr. Nihil turpius, nec desertius. Sed his judiciis nihil audeo confidere. Quod Cato non valebat, adhuc de pecuniis repetundis non erat postulatus. Pompejus a me valde contendit de reditu in gratiam [16] : sed adhuc nihil profecit : nec, si ullam partem libertatis tenebo, proficiet. Tuas litteras vehementer exspecto. Quod scribis te audisse, in candidatorum consularium coitione me interfuisse, id falsum est. Ejusmodi enim pactiones in ea coitione factæ sunt, quas postea Mem-

jour qu'il y doit faire jusqu'aux ides de mai. A l'égard de l'ambition et du travail, auxquels vous m'exhortez dans la même lettre, je suivrai assurément votre conseil; mais quand me sera-t-il donc permis de vivre? J'ai reçu votre quatrième lettre le treize de septembre. Sa date est de Bretagne, le douze d'août. Elle ne contenait rien de nouveau, excepté votre pièce d'Érigone, que vous m'y annoncez. Si je la reçois d'Oppius, je vous marquerai ce que j'en pense, et je suis déjà persuadé qu'elle me plaira beaucoup. Si je ne vous ai pas parlé de la personne qui a informé César des applaudissemens qu'on a donnés à Milon, ce n'est pas que je sois fâché de l'idée que César s'en forme. Ils ont été très-grands sans doute; mais, s'il est vrai qu'ils tombent sur lui, il semble néanmoins qu'ils se rapportent à moi. Enfin, l'on m'a remis une ancienne lettre de vous, qui a été retardée dans la route, où vous me parlez du temple de Tellus et du portique de Catulus. Je n'ai négligé ni l'un ni l'autre. J'ai fait même placer votre statue au temple de Tellus. Vous me parlez aussi des jardins; mais je ne les ai jamais aimés avec beaucoup de passion, et celui de ma maison me suffit actuellement. Le dix-neuf de septembre, en arrivant à Rome, j'ai trouvé le toit de votre maison achevé. Vous n'avez pas voulu qu'il eût beaucoup d'élévation au-dessus des appartemens; celui du portique inférieur en a moins de grâce. Notre cher Cicéron n'a pas cessé, dans mon absence, de prendre des leçons de rhétorique. Vous connaissez son esprit. N'ayez pas d'inquiétude pour son instruction; car j'ai l'œil ouvert sur ses études. Je prends soin de tout ce qui le regarde, comme je m'y crois obligé. Gabinius est encore aux mains avec trois factions différentes; celle de L. Lentulus, fils du flamen, qui a déjà commencé contre lui l'accusation de majesté; celle de Titus Néron et de tous les hon-

mius patefecit, ut nemo bonus interesse debuerit: et simul mihi committendum non fuit, ut his coitionibus interessem, quibus Messala excluderetur; cui quidem vehementer satisfacio rebus omnibus : ut arbitror, etiam Memmio. Domitio ipsi multa jam feci, quæ voluit, quæque a me petivit. Scaurum beneficio defensionis valde obligavi. Adhuc erat valde incertum, et quando comitia, et qui consules futuri essent. Cum hanc jam epistolam complicarem, tabellarii a vobis venerunt a. d. XI kal. sept. vicesimo die. O me sollicitum! quantum ego dolui in Cæsaris suavissimis litteris! sed quo erant suaviores, eo majorem dolorem illius ille casus [17] afferebat. Sed ad tuas venio litteras. Primum tuam remansionem *etiam atque* etiam probo, præsertim cum, ut scribis, cum Cæsare communicaris. Oppium miror quidquam cum Publilio : mihi enim non placuerat. Quod interiore epistola scribis, me idib. sept. Pompejo legatum iri : id ego non audivi, scripsique ad Cæsarem, Vibullium Cæsaris mandata de mea mansione ad Pompejum pertulisse, nec ad Oppium. Quo consilio? quamquam Oppium ego tenui, quod priores partes Bibuli erant [18]. Cum eo enim coram Cæsare egerat, ad Oppium scripserat. Ego vero nullas δευτέρας φροντίδας [19] habere possum in Cæsaris rebus. Ille mihi secundum te et liberos nostros ita est, ut sit pæne par. Videor id judicio facere. Jam enim debeo : sed tamen amore sum incensus. Cum scripsissem hæc infima, quæ sunt mea manu, venit ad nos Cicero tuus ad cenam,

nêtes souscripteurs, et celle de C. Memmius, tribun du peuple. Il est arrivé à Rome le vingt de septembre, avec L. Capiton. Je ne connais rien de si méprisable et de si abandonné que lui; mais je n'ose prendre beaucoup de confiance à tous ces jugemens. L'accusation de péculat est encore suspendue, parce que Caton se trouve malade. Pompée n'épargne rien pour se réconcilier avec moi. Il n'est point encore fort avancé; et tant qu'il me restera un peu de liberté, il ne réussira pas mieux. J'attends vos lettres avec beaucoup d'impatience. On vous a trompé, lorsqu'on vous a marqué que je m'étais trouvé à l'assemblée des candidats consulaires. Il s'y est fait des conventions qui ont été révélées depuis par Memmius, et qui ne permettaient point à un honnête homme d'y assister. D'ailleurs, je me serais bien gardé d'être présent à des assemblées dont Messala était exclus. Je m'efforce en tout de le satisfaire, lui et Memmius, et je me flatte d'y réussir. J'ai fait pour Domitius même quantité de choses qu'il a souhaitées, et qu'il n'a pas fait difficulté de me demander. Scaurus paraît fort sensible au soin que j'ai pris de le défendre. On est encore très-incertain quand se tiendront les comices, et qui nous aurons pour consuls. Au moment que je fermais cette lettre, il m'arrive un messager de vous, le vingt-un de septembre, et le vingtième jour de sa course. Dans quelle inquiétude ne m'a-t-il pas jeté! Que les aimables lettres de César m'ont causé de douleur! Plus je les trouve aimables, plus son malheur m'afflige et m'attendrit; mais je passe à votre propre lettre. Premièrement, j'approuve beaucoup la résolution où vous êtes de demeurer, surtout depuis que vous vous êtes ouvert là-dessus à César. Je suis étonné qu'Oppius ait quelque chose à démêler avec Vibullius, et j'aurais souhaité qu'il eût pu l'éviter. A l'égard de ce que vous me marquez vers le mi-

cum Pomponia foras cenaret. Dedit mihi epistolam legendam tuam, quam paullo ante acceperat, aristophaneo [20] modo, valde mehercule et suavem, et gravem : qua sum admodum delectatus. Dedit etiam alteram illam mihi, qua jubes, eum mihi esse affixum, tamquam magistro. Quam illum epistolæ illæ delectarunt? quam me? Nihil puero illo suavius, nihil nostri amantius. Hæc inter cenam Tironi dictavi, ne mirere alia manu esse. Annali litteræ tuæ pergratæ fuerunt, quod et curares de se diligenter, et tamen consilio severissimo juvares. P. Servilius pater, ex litteris, quas sibi a Cæsare missas esse dicebat, significat valde te sibi gratum fecisse, quod de sua voluntate erga Cæsarem humanissime, diligentissimeque locutus esses. Cum Romam ex Arpinati revertissem, dictum mihi est, Hippodamum ad te profectum esse. Non possum scribere, me miratum esse, illum tam inhumaniter fecisse, ut sine meis litteris ad te proficisceretur : illud scribo, mihi molestum fuisse. Jam enim diu cogitaveram, ex eo, quod tu ad me scripseras, ut, si quid esset, quod ad te diligentius perferri vellem, illi darem : quod mehercule hisce litteris, quas vulgo ad te mitto, nihil fere scribo, quod si in alicujus manus inciderit, moleste feren-

lieu de votre lettre, que je serai député aux ides de septembre vers Pompée; je n'en ai point entendu parler, et j'ai écrit à César que l'ordre par lequel il me retient à Rome avait été communiqué à Pompée par Vibullius. Je n'ai point employé Oppius. Pourquoi? me direz-vous. C'est que, tout attaché que je suis à Oppius, je crois devoir quelque préférence à Vibullius, qui avait déjà parlé de cette affaire à Pompée, en présence même de César, et qui en avait ensuite écrit à Oppius. Je ne tomberai jamais dans le cas de devoir des excuses à César pour les choses qui l'intéressent. Après vous et nos enfans, il m'est si cher, que j'y mets à peine aucune différence. Il semble que la raison seule suffise pour cela, car je m'en fais à présent un devoir; mais la tendresse n'y a pas moins de part. J'avais écrit au bas de cette page tout ce que vous y trouverez de ma main, lorsque votre fils m'est venu demander à souper, parce que Pomponia est engagée d'un autre côté. Il m'a fait voir la lettre qu'il a reçue de vous depuis peu : elle est dans le goût d'Aristophane, tendre et grave en vérité. Je l'ai lue avec beaucoup de plaisir. Il m'a montré aussi celle où vous lui ordonnez de s'attacher à moi comme à son maître. Que ces deux lettres lui ont causé de joie! Qu'elles m'en ont inspiré à moi-même! Comptez que rien n'est plus aimable que cet enfant, et qu'on ne peut avoir plus d'affection qu'il en a pour moi. Ne vous étonnez pas que ceci soit d'une autre main que la mienne. Je me sers de celle de Tiron pendant mon souper. Vous avez fait beaucoup de plaisir à Annalis de lui écrire. Il est charmé qu'aux témoignages de l'intérêt que vous prenez à ce qui le touche, vous ayez joint des conseils fort graves. P. Servilius le père ayant appris par des lettres, qu'il dit avoir reçues de César, que vous avez parlé des sentimens qu'il a pour lui dans des termes très-favorables,

dum sit. Minucio me, et Salvio, et Labeoni reservabam. Labeo aut tarde proficiscetur, aut hic manebit. Hippodamus ne nunc quidem, quid velim, rogavit. T. Pinarius amabiles ad me de te litteras mittit : se maxime litteris, sermonibus, cenis denique tuis delectari. Is homo semper me delectavit : fraterque ejus mecum est multum. Quare, ut instituisti, complectere adolescentem. Quod multos dies epistolam in manibus habui, propter commorationem tabellariorum, ideo multa conjecta sunt, aliud alio tempore; velut hoc. T. Anicius mihi sæpe jam dixit, sese tibi, suburbanum si quod invenisset, non dubitaturum esse emere. In ejus sermone ego utrumque soleo admirari; et te de suburbano emendo, cum ad illum scribas, non modo ad me non scribere, sed etiam aliam in sententiam scribere; et, cum ad illum scribas, nihil te recordari de se, de epistolis illis, quas in Tusculano ejus tu mihi ostendisti, nihil de præceptis Epicharmi, γνῶθι, πῶς ἄλλῳ κέχρηται; totum denique vultum, animum, sermonem ejus : quemadmodum conjicio, quasi. Sed hæc tu videris. De suburbano, cura, ut sciam, quid velis : et simul ne quid ille turbet, vide. Quid præterea? Quid? etiam. Gabinius a. d. IIII kal. octobr. noctu in urbem introivit :

m'a témoigné qu'il croit vous devoir beaucoup de reconnaissance. A mon retour d'Arpinum, j'ai appris qu'Hippodamus était parti pour se rendre auprès de vous. Je ne vous dirai pas que je ne lui aurais pas cru assez d'incivilité pour disparaître ainsi sans s'être chargé de mes lettres; mais je vous avoue que ce procédé m'a causé du chagrin. Je m'étais proposé depuis long-temps de me servir de cette occasion pour vous envoyer certaines réponses, que je voulais faire un peu plus librement à ce que vous m'avez écrit; parce que, dans mes lettres ordinaires, je ne hasarde presque jamais rien qui puisse faire peine à personne si elles tombaient en d'autres mains que les vôtres. J'avais compté, pour le même service, sur Salvius et sur Labéon. Mais Labéon partira fort tard, ou demeurera ici tout-à-fait. Hippodamus ne m'a pas même demandé si je n'avais rien à désirer de lui. Les aimables lettres que je reçois à votre sujet, de T. Pinarius! Il se loue extrêmement de vos écrits, de vos entretiens et de vos soupers. Je l'ai toujours aimé, et je vois beaucoup son frère. Continuez donc de traiter ce jeune homme avec amitié. Le retardement des courriers ayant fait demeurer long-temps cette lettre entre mes mains, j'y ai joint quantité de choses en divers temps. Tel est ce que je vais ajouter. T. Anicius m'a dit souvent que, s'il trouvait quelque maison dans les faubourgs, il ne balancerait point à l'acheter pour vous. J'admire deux choses dans ce discours: l'une, que lui écrivant pour faire acheter une maison, non-seulement vous ne m'en parliez point dans vos lettres, mais que vous me marquiez des sentimens tout opposés; l'autre, qu'en lui écrivant, vous ne vous souveniez point de son caractère, de ces lettres que vous m'avez fait voir de lui dans sa maison de Tusculum, ni du précepte d'Épicharmus : *voyez comme il en a traité d'autres;* enfin,

et hodie H. VIII, cum edicto C. Alfii de majestate eum adesse oporteret, concursu magno, et odio universi populi pæne afflictus est. Nihil illo turpius. Proximus tamen est Piso. Itaque mirificum ἔμβολιον cogito in secundum librorum meorum includere, dicentem Apollinem in concilio deorum, qualis reditus duorum imperatorum futurus esset : quorum alter exercitum perdidisset, alter vendidisset. Ex Britannia Cæsar ad me kal. sept. dedit litteras : quas ego accepi a. d. IIII kalend. octobr. satis commodas de britannicis rebus : quibus, ne admirer, quod a te nullas acceperim, scribit, se sine te fuisse, cum ad mare accesserit. Ad eas ego ei litteras nihil rescripsi, ne gratulandi quidem causa, propter ejus [21] luctum. Te oro etiam atque etiam, mi frater, ut valeas.

EPISTOLA II.

MARCUS Q. FRATRI S.

A. D. VI id. octob. Salvius Ostiam [22] vesperi navi profectus erat cum iis rebus, quas tibi domo mitti volueras.

ni de sa physionomie, ni de ses propos et de ses sentimens. Je ne sais ce que j'en dois penser. Au reste, c'est votre affaire. Mais, faites-moi savoir du moins quelles sont vos vues sur cette maison dans les faubourgs, et prenez garde qu'Anicius ne vous jette dans quelque embarras. Que vous dirai-je de plus? Oui, il me reste encore quelque chose à vous dire. Gabinius est entré à Rome pendant la nuit, le vingt-huit de septembre. Aujourd'hui, ayant été obligé, par l'ordre d'Alfius, de paraître à deux heures pour répondre à l'accusation de majesté, il a failli d'être accablé par la foule et par la haine du peuple. Je ne connais rien de plus infâme que cet homme-là. Cependant Pison en approche beaucoup; aussi je médite de faire entrer un trait admirable dans mon second livre. Je représenterai Apollon demandant, dans le conseil des dieux, quel sera le retour de deux empereurs, dont l'un a perdu son armée, et l'autre vendu la sienne. La dernière lettre que j'ai reçue de César est du premier de septembre; je l'ai reçue le vingt-huit. Ce qu'il me marque de la Bretagne est assez favorable; et pour m'ôter la surprise où je pourrais être de n'avoir rien reçu de vous, il m'écrit qu'il ne vous avait point avec lui lorsqu'il s'est approché de la mer. Je n'ai pas fait de réponse à cette lettre, pas même pour le féliciter, à cause * de son deuil. Je vous recommande instamment, mon cher frère, le soin de votre santé.

LETTRE II.

Au même.

SALVIUS s'est embarqué pour Ostie le huit d'octobre au soir, avec tout ce que vous avez désiré qu'on vous envoyât de chez

* Il venait de perdre Julie sa fille, et femme de Pompée.

Eodem die Gabinium ad populum luculente calefecerat Memmius, sic, ut Calidio verbum facere pro eo non licuerit. Postridie autem ejus diei, qui erat tum futurus, cum hæc scribebam ante lucem, apud Catonem erat [13] divinatio in Gabinium futura inter Memmium, et Ti. Neronem, et C. et L. Antonios, M. F. Putabamus fore, ut Memmio daretur, etsi erat Neronis mira contentio. Quid quæris? probe premitur, nisi noster Pompejus, diis, hominibusque invitis, negotium everterit. Cognosce nunc hominis audaciam, et aliquid in republica perdita delectare. Cum Gabinius [14], quacumque veniebat, triumphum se postulare dixisset, subitoque bonus imperator noctu in urbem, hostium plane, invasisset, in senatum se non committebat. Interim ipso decimo die, quo ipsum oportebat hostium numerum [15], et militum renuntiare, in re hæsit, summa infrequentia. Cum vellet exire, a consulibus retentus est: introducti publicani. Homo undique actus, cum a me maxime vulneraretur, non tulit, et me trementi voce exsulem appellavit. Hic (o dii! nihil umquam honorificentius nobis accidit), consurrexit senatus cum clamore ad unum, sic, ut ad corpus ejus accederet: pari clamore atque impetu publicani. Quid quæris? omnes, tamquam si tu esses, ita fuerunt. Nihil hominum sermone foris clarius. Ego tamen teneo ab accusando vix mehercule: sed tamen teneo, vel quod nolo cum Pompejo pugnare (satis est, quod instat de Milone), vel quod judices nullos habemus. Ἀπότευγμα formido.

vous. Le même jour, Memmius avait traité si galamment Gabinius au forum, que Calidius ne put obtenir la liberté de dire un mot pour sa défense. Mais, le lendemain du jour auquel je vous écris cette lettre, et qui est encore futur, puisque j'écris avant le lever du soleil, on doit s'assembler chez Caton pour décider qui sera l'accusateur de Gabinius, entre Memmius, Titus Néron, et mes amis les deux Antoines, Caïus et Lucius. Je m'imagine que Memmius l'emportera, quoique Néron soit fort pressant. Que vous dirai-je? Gabinius est poussé de bonne grâce, et je ne vois que Pompée qui, malgré le ciel et la terre, soit capable de faire manquer l'entreprise. Voyez à présent jusqu'où va l'audace de l'accusé; car il faut bien vous donner quelque sujet de rire au milieu des désordres publics. Gabinius, après avoir déclaré dans tous les lieux de son passage qu'il demandait le triomphe, et s'être glissé, en bon général, dans la ville ennemie pendant les ténèbres, n'osait néanmoins se présenter au sénat. Mais, le dixième jour, lorsqu'il fallut expliquer le nombre des victimes et des soldats, il demeura court. L'assemblée était extrêmement nombreuse. Il voulait sortir : les consuls le retinrent, et les publicains reçurent ordre d'entrer. Il fut pressé de toutes parts. Mais comme les traits les plus sanglans venaient de moi, la patience lui manqua; et, d'une voix tremblante, il me traita d'exilé. O dieux! ce moment fut sans doute le plus glorieux de ma vie. Tout le sénat, sans exception, se leva en poussant un cri, et parut fondre sur lui. Les publicains s'avancèrent avec le même bruit et la même impétuosité. En un mot, tout le monde parut tel que vous auriez été vous-même. Il ne se peut rien de plus honorable pour moi que les discours qui se tinrent au-dehors. En vérité, je me fais violence pour ne pas me charger moi-même de l'ac-

Addo etiam malivolentiam hominum : et timeo, ne illi, me accusante, aliquid accidat : nec despero, rem, et sine me, et nonnihil per me, confici posse. De ambitu postulati sunt omnes, qui consulatum petunt : a Memmio, Domitius : a Q. Curtio, bono et erudito adolescente, Memmius : a Q. Pompejo, Messala : a Triario, Scaurus. Magno res in motu est : propterea quod aut hominum, aut legum interitus ostenditur. Opera datur, ut judicia ne fiant. Res videtur spectare ad interregnum. Consules comitia habere cupiunt : rei nolunt, et maxime Memmius, quod Cæsaris adventu [26] sperat se futurum consulem. Sed mirum in modum jacet. Domitius cum Messala certus esse videbatur. Scaurus refrixerat. Appius sine lege curiata confirmat se Lentulo nostro successurum : qui quidem mirificus illo die (quod pæne præterii) fuit in Gabinium : accusavit majestatis, nomina data, cum ille verbum nullum. Habes forensia. Domi recte, et ipsa domus a redemtoribus tractatur non indiligenter. Vale.

EPISTOLA LII.

MARCUS Q. FRATRI S.

Occupationum mearum tibi signum sit librarii

cusation ; mais je prends le parti de me la faire, soit parce que je ne veux rien avoir à démêler avec Pompée (c'est assez qu'il puisse me reprocher l'affaire de Milon), soit parce que nous sommes malheureusement sans juges, et que je crains les embarras, ou, si vous voulez, l'excès de haine qu'on lui porte. J'appréhenderais qu'il ne lui arrivât quelque chose de sinistre, tandis que je l'accuserais. D'ailleurs, je ne désespère pas que l'affaire ne puisse se terminer sans moi, et je ne laisserai pas d'y avoir un peu de part. Tous ceux qui aspirent au consulat sont accusés de brigue. Domitius est accusé par Memmius; Memmius par Q. Curtius, qui est un jeune homme aimable et savant; Messala par Q. Pompée; Scaurus par Triarius. L'agitation est extrême, parce que tout le monde s'attend à la ruine des coupables ou à celle des lois. On s'efforce d'empêcher les jugemens; tout paraît annoncer un interrègne. Les consuls voudraient tenir les comices; les accusés ne le veulent pas, surtout Memmius, parce qu'il espère d'être consul à l'arrivée de César : mais il est actuellement dans un extrême abattement. Domitius et Messala paraissent sûrs du succès : Scaurus s'est refroidi. Appius déclare qu'il compte de succéder à Lentulus sans aucune loi des curies. J'oubliais de vous dire qu'il fut admirable contre Gabinius, dans l'occasion qui me regarde : il l'accusa de majesté; il produisit ses preuves; et l'autre n'ouvrit pas la bouche pour répondre : tel est l'état des affaires publiques. Celles de votre maison sont en bon ordre; et votre maison même avance beaucoup, grâce à la diligence de vos entrepreneurs.

LETTRE III.

Au même.

Vous reconnaîtrez à la main de mon secrétaire, que je suis

manus. Diem scito esse nullum, quo die non dicam pro reo. Ita, quidquid conficio, aut cogito, in ambulationis fere tempus confero. Negotia nostra sic se habent: domestica vero, ut volumus. Valent pueri, studiose discunt, diligenter docentur, et nos, et inter se amant. Expolitiones utriusque nostrum sunt in manibus: sed tua ad perfectum jam res rustica Arcani et Laterii. Præterea de aqua et via nihil prætermisi quadam epistola, quin enucleate ad te perscriberem. Sed me illa cura sollicitat, angitque vehementer, quod dierum jam amplius L intervallo nihil a te, nihil a Cæsare, nihil ex istis locis, non modo litterarum, sed ne rumoris quidem affluxit. Me autem jam et mare istuc, et terra sollicitat: neque desino (ut fit in amore) ea, quæ minime volo, cogitare. Quare non equidem jam te rogo, ut ad me de te, de rebus istis scribas (numquam enim, cum potes, prætermittis), sed hoc te scire volo, nihil fere umquam me sic exspectasse, ut, cum hæc scribebam, litteras tuas. Nunc cognosce ea, quæ sunt in republica. Comitiorum quotidie singuli dies tolluntur obnuntiationibus, magna voluntate bonorum omnium: tanta invidia sunt consules propter suspicionem pactorum a candidatis præmiorum. Candidati consulares quattuor, omnes rei, causæ sunt difficiles: sed enitemur, ut Messala noster salvus sit; quod est etiam cum reliquorum salute conjunctum. Gabinium de ambitu reum fecit P. Sulla, subscribente privigno Memmio, fratre Cæcilio Sullæ filio. Contradixit L. Torquatus,

fort occupé. Apprenez qu'il ne se passe pas un jour où je ne plaide pour quelque accusé. Ainsi, tout ce que j'ai à faire et à méditer est remis au temps de ma promenade : voilà ma situation. Celle de nos affaires domestiques est conforme à mes désirs. Nos enfans sont en bonne santé. Ils s'appliquent à l'étude. On les instruit soigneusement. Ils nous aiment et s'aiment entre eux. On met la dernière main à vos édifices et aux miens. Mais tout ce qui appartient à vos terres d'Arcanum et de Latérium est achevé. Je vous ai rendu compte, dans un grand détail, de ce qui regarde vos eaux détournées. Ce qui me cause beaucoup d'inquiétude et de tourment, c'est que, depuis plus de cinquante jours, non-seulement je n'ai reçu aucune lettre de vous et de César, ni des lieux où vous êtes, mais que je n'en ai même rien appris par le bruit public. La mer et la terre commencent à m'inquiéter également; et l'amitié, comme il arrive toujours, me représente ce qu'il y a de plus contraire à mes désirs. Je ne vous prie pas de m'écrire votre situation et ce qui se passe près de vous, puisque vous n'y manquez jamais lorsque vous le pouvez; mais je vous déclare qu'au moment que je vous écris, j'attends vos lettres avec la plus vive impatience que j'aie jamais ressentie. Voici l'état des affaires publiques. On soupçonne les consuls de s'être laissé corrompre par l'argent des candidats; et cette prévention les rend si odieux, que tous les honnêtes gens s'accordent, avec la même ardeur, à les traverser chaque jour des comices par des oppositions. Les quatre candidats consulaires sont tous accusés : ces causes ont leurs difficultés; mais nous nous efforcerons de délivrer notre ami Messala du danger, et ce sera travailler en même temps au salut des autres. P. Sylla a chargé Gabinius de brigue, secondé par Memmius son beau-fils, par son frère Cécilius et

omnibusque libentibus non obtinuit. Quæris, quid fiat de Gabinio? sciemus de majestate triduo [27]: quo quidem in judicio odio premitur omnium generum: maxime testibus cæditur: accusatoribus frigidissimis utitur: consilium, varium: quæsitor gravis et firmus, Alfius; Pompejus, vehemens in judicibus rogandis. Quid futurum sit, nescio: locum tamen illi in civitate non video. Animum præbeo ad illius perniciem, moderatum; ad rerum eventum, lenissimum. Habes fere de omnibus rebus. Unum illud addam. Cicero tuus nosterque summo studio est Pæonii sui rhetoris, hominis, opinor, valde exercitati et boni. Sed nostrum instituendi genus esse paullo eruditius, et θετικώτερον, non ignoras. Quare neque ego impediri Ciceronis iter, atque illam disciplinam volo, et ipse puer magis illo declamatorio genere duci et delectari videtur. In quo quoniam ipsi quoque fuimus, patiamur illum ire nostris itineribus; eodem enim perventurum esse confidimus. Sed tamen, si nobiscum eum rus aliquo eduxerimus, in hanc nostram rationem consuetudinemque inducemus. Magna enim nobis a te proposita merces est, quam certe nostra culpa numquam minus assequemur. Quibus in locis, et qua spe hiematurus sis, ad me quam diligentissime scribas velim. Vale.

par le fils de Sylla. Il a trouvé dans son chemin l'opposition de L. Torquatus, mais avec peu d'effet, parce qu'elle n'a été goûtée de personne. Vous êtes curieux de savoir ce qu'on fera de Gabinius. Nous saurons, dans trois jours, ce que produira l'accusation de majesté; mais je vous apprends d'avance qu'il a contre lui, dans cette affaire, la haine de tous les ordres. C'est par les témoins qu'il est le plus mal mené; car ses accusateurs sont des gens très-froids. Le conseil est partagé. Alfius, qui est le rapporteur, est un homme grave et ferme. Pompée est ardent à presser les juges. J'ignore quel sera le succès; mais il n'y a pas d'apparence qu'il puisse demeurer dans la ville. Je me sens disposé à voir sa ruine avec modération; et l'événement, quel qu'il soit, ne me fera pas changer d'humeur. Je crois vous avoir instruit de tout. J'ajouterai néanmoins que votre Cicéron, qui est aussi le mien, est très-soigneusement instruit par Péonius, son maître de rhétorique, que je crois honnête homme et fort exercé dans sa profession. Mais vous savez que ma méthode est un peu plus savante et plus profonde. C'est ce qui fait aussi que je suis bien aise de voir Cicéron dans la voie qu'on lui fait embrasser, d'autant plus qu'il paraît prendre plaisir à ce genre déclamatoire. Je me souviens que nous y en avons pris nous-mêmes. Il faut le laisser marcher sur nos traces, dans l'espérance qu'il arrivera au même terme. Cependant, si je le mène quelque jour à la campagne, je tâcherai de le faire entrer dans la méthode que j'ai choisie et qui m'est tournée en habitude. La récompense que vous me promettez est grande; ce ne sera pas ma faute si je manque de l'obtenir. Écrivez-moi promptement où vous devez passer l'hiver, et dans quelle espérance. Adieu.

EPISTOLA IV.

MARCUS Q. FRATRI S.

GABINIUS absolutus est. Omnino nihil accusatore Lentulo, subscriptoribusque [28] ejus infantius, nihil illo consilio sordidius. Sed tamen nisi incredibilis contentio, et preces Pompeji, dictaturæ etiam rumor, plenus timoris, fuisset, ipsi Lentulo non respondisset, qui tum illo accusatore, illorumque consilio sententiis condemnatus sit XXXII, cum LXX tulissent. Est omnino tam gravi fama hoc judicium, ut videatur reliquis judiciis periturus, et maxime de pecuniis repetundis. Sed vides nullam esse rempublicam, nullum senatum, nulla judicia, nullam in nullo nostrum dignitatem. Quid plura de judicibus? duo prætorii sederunt, Domitius Calvinus; is aperte absolvit, ut omnes viderent : et Cato; is, [a] diremtis tabellis [29], de circulo se subduxit, et Pompejo primus nuntiavit. Ajunt nonnulli, Sallustius item, me oportuisse accusare. Iis ego judicibus committerem? Quid essem, si me agente, esset elapsus? Sed me alia moverunt. Non putasset sibi Pompejus de illius salute, sed de sua dignitate mecum esse certamen : in urbem intrasset : ad inimicitias res venisset : cum Æsernino [30] Samnite Pacidianus comparatus viderer, auriculam fortasse mordicus abstulisset. Cum Clodio

[a] Direptis.

LETTRE IV.

Au même.

Gabinius est absous. Comptez qu'il n'y a rien de si puéril que Lentulus son accusateur et que ceux qui l'ont secondé, ni rien de plus infâme que tout ce conseil. Cependant si les instances et les prières de Pompée n'avaient été plus ardentes qu'on ne le saurait croire, et si quelques bruits touchant la dictature n'avaient répandu une certaine terreur, l'accusé n'aurait osé répondre à Lentulus même. Jugez-en, puisque avec un tel accusateur et un tel conseil il a eu contre lui trente-deux voix de soixante-dix. Ce jugement est en si mauvaise odeur, que, suivant les apparences, Gabinius succombera dans les autres, surtout dans celui du péculat. Mais vous voyez que nous n'avons plus de république, ni de sénat, ni de jugemens, enfin, qu'il ne reste à personne de nous aucune ombre de dignité. Que vous dirai-je de plus sur les juges? Il y avait deux prétoriens; Domitius Calvinus, qui s'est déclaré ouvertement pour l'absolution, à la vue de tout le monde; et Caton, qui, après avoir compté les suffrages, s'est retiré doucement pour en porter la première nouvelle à Pompée. Quelques-uns prétendent, et Sallustius entre autres, que je devais me charger de l'accusation. La prudence me permettait-elle de m'exposer à des juges de cette espèce? Que serait-ce, si le coupable m'était échappé? Mais je me suis conduit par d'autres vues. Pompée se serait imaginé que dans cette affaire il était moins question du salut de Gabinius que de sa propre dignité. Il serait entré dans la ville. On en serait venu à des haines ouvertes. On m'aurait pris pour un Paci-

quidem certe rediisset in gratiam. Ego vero meum consilium (si præsertim tu non improbas) vehementer approbo. Ille, cum a me singularibus meis studiis ornatus esset, cumque ego illi nihil deberem, ille mihi omnia, tamen in republica me a se dissentientem non tulit (nihil dicam gravius), et minus potens eo tempore, quid in me florentem posset, ostendit. Nunc, cum ego ne curem quidem multum posse, res quidem publica certe nihil possit, unus ille omnia possit, cum illo ipso contenderem? sic enim faciendum fuisset. Non existimo te putare, id mihi suscipiendum fuisse. Alterutrum, inquit idem Sallustius, defendisses: idque Pompejo contendenti dedisses. Etenim vehementer orabat. Lepidum amicum Sallustium, qui mihi aut inimicitias putet periculosas subeundas fuisse, aut infamiam sempiternam. Ego vero hac mediocritate delector: ac mihi illud jucundum est, quod, cum testimonium secundum fidem et religionem gravissime dixissem, reus dixit, si in civitate licuisset sibi esse, mihi se satisfacturum: neque me quidquam interrogavit. De versibus, quos tibi a me scribi vis, deest mihi quidem opera, quæ non modo tempus, sed etiam animum vacuum ab omni cura desiderat: sed abest etiam ἐνθουσιασμός. Non enim sumus omnino sine cura venientis anni: etsi sumus sine timore. Simul et illud (sine ulla mehercule ironia loquor) tibi istius generis in scribendo priores partes tribuo, quam mihi. De bibliotheca tua græca supplenda, libris commutandis, latinis comparandis; valde velim

dianus, qui aurait prétendu se mesurer avec Eserninus le Samnite. Il m'aurait peut-être mordu l'oreille jusqu'à me l'emporter. Il n'aurait pas manqué du moins de se réconcilier avec Clodius. Enfin, je m'applaudis du parti que j'ai pris, surtout si vous ne le condamnez pas. Songez que dans un temps où j'avais rapporté tous mes efforts à l'honneur de Pompée, dans un temps où je ne lui devais rien et où il me devait tout, il ne put souffrir, pour ne pas m'exprimer dans des termes plus forts, que je fusse d'un autre sentiment que le sien sur les affaires publiques; et qu'étant bien moins puissant qu'il ne l'est aujourd'hui, il fit voir ce qu'il pouvait contre moi dans ma plus grande force. Lui contesterai-je quelque chose, aujourd'hui que je ne cherche point à pouvoir beaucoup, que la république assurément ne peut rien, et qu'il est seul en possession de tout le pouvoir? car c'était à lui qu'il fallait avoir à faire; et vous conviendrez que je n'ai pas dû l'entreprendre. Mais je devais donc prendre la défense de l'accusé, dit encore Sallustius, et faire ce plaisir à Pompée, qui me le demandait instamment. Quel ami que Sallustius, et quel conseil! c'est-à-dire, qu'il aurait fallu m'attirer des haines dangereuses, ou me couvrir d'une honte éternelle. Pour moi, je m'applaudis du tempérament que j'ai gardé, et je suis ravi qu'après avoir fait ma déposition suivant les lois de mon honneur et de ma conscience, l'accusé se soit cru obligé de déclarer que s'il lui était permis de demeurer dans la ville, il me ferait toutes sortes de satisfactions. Ajoutez qu'il ne m'a pas fait la moindre question. A l'égard des vers que vous souhaitez que je fasse pour vous, je ne puis guère me livrer à ce travail, qui demande et du temps et une parfaite liberté d'esprit. D'ailleurs, je ne me sens pas l'enthousiasme nécessaire; car si je n'appréhende rien pour l'année prochaine, je

ista confici, præsertim cum ad meum quoque usum spectent. Sed ego, mihi ipsi ista per quem agam, non habebo. Neque enim venalia sunt, quæ quidem placeant, et confici nisi per hominem, et peritum, et diligentem non possunt. Chrysippo tamen imperabo, et cum Tyrannione loquar. De fisco [31] quid egerit Scipio, quæram. Quod videbitur rectum esse, curabo. De Ascanione, tu vero, quod voles, facies : me nihil interpono. De suburbano quod non properas, laudo : ut tu habeas, hortor. Hæc scripsi a. d. IX kalend. novemb. quo die ludi committebantur, in Tusculanum proficisens, ducensque mecum Ciceronem meum in ludum discendi, non lusionis [32] Ea re non longius, quam vellem, quod Pomtino ad triumphum a. d. III non. novemb. volebam adesse. Etenim erit nescio quid negotioli. Nam Cato et Servilius, prætores, prohibituros se minantur : nec, quid possint, scio. Ille enim et Appium consulem secum [33] habebit, et prætores, et tribunos plebis. Sed minantur tamen : in primisque ἀρηπτίων [34] Q. Scævola. Cura, mi suavissime et carissime frater, ut valeas.

ne saurais dire néanmoins que je sois sans inquiétude. J'ajoute, et c'est en vérité sans ironie, que je vous cède l'avantage dans ce genre d'écrire. Je souhaiterais beaucoup que les supplémens de votre bibliothèque fussent achevés, qu'on eût fait les changemens nécessaires pour certains livres, et qu'on vous eût procuré les livres latins qui vous manquent. J'y suis intéressé, puisque j'en dois aussi faire usage. Mais je n'ai personne sur qui je puisse me reposer de ce soin pour moi-même. Ce qui serait de mon goût ne peut se trouver à prix d'argent. Il nous faudrait pour cela un homme habile et soigneux. Cependant je donnerai des ordres à Chrysippus, et j'en parlerai à Tyrannion. Je m'informerai de ce que Scipion a fait touchant le fisc, et je prendrai les soins que je croirai convenables. Vous ferez ce qu'il vous plaira d'Ascanion ; soyez sûr que je ne m'y opposerai pas. Je vous loue de ne pas trop vous hâter pour une maison dans les faubourgs, et je vous exhorte en même temps à vous en en procurer une. Je vous écris cette lettre le vingt-quatre d'octobre, jour des jeux publics, en partant pour ma maison de Tusculum, où je mène avec moi mon fils, comme dans une école plutôt que dans un lieu d'amusement. Je n'y serai pas aussi long-temps que je le souhaiterais, parce que je veux assister le deux de novembre au triomphe de Pomptinus. Je m'attends à quelque petite affaire. Caton et Servilius menacent d'arrêter la fête. Je ne sais de quoi ils seront capables ; car Pomptinus aura pour lui le consul Appius, avec les préteurs et les tribuns du peuple. Ils ne cessent pas néanmoins de menacer ; surtout le redoutable Scévola. Je vous recommande, mon très-cher et très-aimable frère, de prendre soin de votre santé.

EPISTOLA V.

MARCUS Q. FRATRI S.

Quod quæris, quid de illis libris egerim, quos, cum essem in Cumano, scribere institui : non cessavi, neque cesso : sed sæpe jam scribendi totum consilium rationemque mutavi. Nam jam duobus factis libris, in quibus, novendialibus iis feriis, quæ fuerunt Tuditano et Aquilio consulibus, sermo est a me institutus Africani, paullo ánte mortem, et Lælii, Phili, Manilii, Q. Tuberonis et Lælii, generorum Fannii, et Scævolæ : sermo autem in novem et dies et libros distributus de optimo statu civitatis, et de optimo cive : sane texebatur opus luculenter, hominumque dignitas aliquantum orationi ponderis afferebat. Hi libri cum in Tusculano mihi legerentur, audiente Sallustio : admonitus sum áb illo, multo majore auctoritate illis de rebus dici posse, si ipse loquerer de republica, præsertim cum essem non Heraclides Ponticus, sed consularis, et is, qui in maximis versatus in republica rebus essem. Quæ tam antiquis hominibus attribuerem, ea visum iri ficta esse. Oratorium sermonem in illis nostris libris, quod esset de ratione dicendi, belle a me removisse; ad eos tamen retulisse, quos ipse vidissem : Aristotelem denique, quæ de republica et præstante viro scribat, ipsum loqui. Commovit me, et eo magis, quod maxi-

LETTRE V.

Au même.

Vous me demandez ce que sont devenus les ouvrages auxquels j'avais commencé à travailler dans ma maison de Cumes. Je n'ai pas cessé et je ne cesse pas de m'y appliquer ; mais j'ai déjà changé plusieurs fois le projet et la méthode de cette entreprise. J'avais déjà fait deux livres, dans lesquels j'introduisais, pendant les neuf jours de féries qui furent instituées sous le consulat de Tuditanus et d'Aquilius, Scipion l'Africain, un peu avant sa mort, avec Lélius, Philus, Manlius, Q. Tubéron, et les deux gendres de Lélius, Fannius et Scévola. Leur entretien, qui roulait sur le meilleur genre de gouvernement et sur ce qui fait l'excellent citoyen, était divisé en neuf jours et en neuf livres. L'ouvrage avançait heureusement, et la dignité des interlocuteurs donnait du poids à leurs discours. Comme je me le faisais lire à Tusculum, Sallustius, qui était présent, me fit observer que je pouvais traiter les mêmes matières avec beaucoup plus d'autorité, si je parlais de la république en mon propre nom ; surtout n'étant point un Héraclides Ponticus, mais un consulaire distingué, qui avais eu l'administration des plus grandes affaires de la république : que tout ce que j'attribuais à des héros si antiques passerait pour une fiction : que dans mes livres sur l'éloquence j'avais fort bien fait de mettre mes préceptes dans la bouche d'autrui ; mais que les personnages que j'avais introduits étaient néanmoins des personnes que j'avais vues : enfin, qu'Aristote parle en son propre nom dans tout ce qu'il nous a laissé sur la république et sur les qualités qui font le

mos motus nostræ civitatis attingere non poteram; quod erant inferiores, quam illorum ætas, qui loquebantur. Ego autem id ipsum tum eram secutus, ne in nostra tempora incurrens, offenderem quempiam. Nunc et id vitabo, et loquar ipse tecum, et tamen illa, quæ institueram, ad te, si Romam venero, mittam. Puto enim, te existimaturum, a me libros illos non sine aliquo meo stomacho esse relictos. Cæsaris amore, quem ad me perscripsit, unice delector: promissis iis, quæ ostendit, non valde pendeo: nec honores sitio, nec desidero gloriam: magisque ejus voluntatis perpetuitatem, quam promissorum exitum exspecto. Vivo tamen in ea ambitione et labore, tamquam id, quod non postulo, exspectem. *Quod me de faciendis versibus rogas, incredibile est, mi frater, quam egeam tempore: nec sane satis commoveor animo ad ea, quæ vis, canenda. Ὑποθέσεις vero ad ea, quæ ipse ego ne cogitando quidem consequor, tu, qui omnes isto eloquendi et exprimendi genere superasti, a me petis? Facerem tamen, ut possem: sed (quod te minime fugit) opus est ad poema quadam animi alacritate, quam plane mihi tempora eripiunt. Abduco equidem me ab omni reipublicæ cura, dedoque litteris: sed tamen indicabo tibi, quod mehercule in primis te celatum volebam. Angor, mi suavissime frater, angor, nullam esse rempublicam, nulla judicia, nostrumque hoc tempus ætatis, quod in illa auctoritate senatoria florere debebat, aut forensi

grand homme. Cet avis fit d'autant plus d'impression sur moi, que je me voyais dans l'impossibilité de toucher aux plus grands mouvemens de Rome, parce qu'ils sont fort inférieurs au temps de ceux que j'introduisais sur la scène. A la vérité c'était précisément ce que j'avais eu d'abord en vue, dans la crainte d'offenser quelqu'un si je descendais jusqu'à notre temps. Mais j'éviterai aujourd'hui cet écueil. Mon dessein est de me représenter en conférence avec vous. Cependant, si je retourne à Rome, je vous enverrai ce que j'avais composé sur un autre plan; car je suis trompé si vous ne jugez que j'ai eu quelque regret d'y renoncer. Je fais tout mon bonheur de l'amitié de César, dont il m'a donné de fortes assurances par ses lettres. Je ne dépends pas beaucoup des espérances qu'il me donne. Les honneurs me touchent peu, et je n'ai point de passion pour la gloire. Je désire beaucoup plus la durée perpétuelle de ses dispositions, que l'accomplissement de ses promesses. Je m'agite néanmoins, et je travaille autant que si je me proposais tout ce que je ne demande point. Pour vous qui me pressez de faire des vers, je vous réponds, mon cher frère, que le temps me manque plus que vous ne le sauriez croire, et que pour chanter le sujet que vous me proposez, il faudrait que j'en ressentisse une impression plus vive. Comment pouvez-vous me demander des figures poétiques sur une matière que je ne puis me représenter, même en idée, vous, qui entendez mieux que personne la nature de ce langage et l'art de toutes ces expressions? Je ferais néanmoins l'essai de mes forces, si la poésie ne demandait, comme vous le savez, une certaine vivacité d'imagination, que les circonstances m'ont absolument fait perdre. Je me dérobe à la vérité aux affaires publiques, et je me livre à l'étude des lettres: mais je veux vous

labore jactari, aut domesticis litteris sustentari, illud vero, quod a puero adamaram,

Αἰὲν ἀριστεύειν, καὶ ὑπείροχον ἔμμεναι ἄλλων,

totum occidisse: inimicos a me partim non oppugnatos, partim etiam esse defensos: meum non modo animum, sed ne odium quidem esse liberum: unumque ex omnibus Cæsarem esse inventum, qui me tantum, quantum ego vellem, amaret, aut etiam (sicut alii putant) hunc unum esse, qui vellet. Quorum tamen nihil est ejusmodi, ut ego me non multa consolatione quotidie leniam: sed illa erit consolatio maxima, si una erimus. Nunc ad illa vel gravissimum accedit tui desiderium. Gabinium si, ut Pansa putat oportuisse, defendissem, concidissem: qui illum oderunt (ii sunt toti ordines) propter quem oderunt, meipsum odisse cœpissent. Tenui me, ut puto, egregie, tantum ut facerem, quantum omnes viderent. Et in omni summa, ut mones, valde me ad otium pacemque converto. De libris, Tyrannio est cessator: Chrysippo dicam*: sed res operosa est, et hominis perdiligentis. Sentio ipse, qui in summo studio nihil assequor. De latinis vero, quo me vertam, nescio: ita mendose et scribuntur, et veneunt: sed tamen quod fieri poterit, non negligam. Crebrius,* ut ante ad te scripsi, Romæ est: et qui omnia adjurant, debere tibi valde

découvrir ce que je m'étais proposé particulièrement de vous tenir caché. Je souffre, mon très-cher frère, je souffre jusqu'au fond de l'âme, de nous voir sans république, sans jugemens, et de me trouver réduit aux exercices du barreau ou à la ressource de mes études domestiques, dans un temps de ma vie où je devrais jouir d'une autorité florissante au sénat. Je gémis d'avoir entièrement perdu ce que j'ai aimé dès ma première jeunesse, de m'être vu forcé de laisser tranquilles une partie de mes ennemis, et d'en défendre d'autres; de n'être libre ni dans mes affections ni dans ma haine; et de n'avoir trouvé que dans César autant d'amitié que j'en désirais, ou plutôt, comme d'autres le pensent, de n'avoir trouvé que lui qui m'ait aimé volontairement. De tant de maux néanmoins, il n'y en a pas un dont je n'adoucisse tous les jours l'amertume par quantité de consolations; mais la plus sensible serait de vivre avec vous, et malheureusement le regret de votre absence est une peine très-vive, qui se joint avec toutes les autres. Si j'avais pris la défense de Gabinius, comme Pansa juge que je le devais, j'étais perdu. Ceux qui le haïssent (et j'entends par-là tous les ordres de la république) auraient commencé à me haïr aussi, par la haine qu'ils lui portent. Je crois m'être conduit admirablement. J'en ai fait assez pour satisfaire tout le monde. En un mot, je ne cherche, suivant vos propres conseils, que du loisir et du repos. Tyrannion est fort lent pour vos livres. J'en chargerai Chrysippus. Mais la commission n'est point aisée et demande un homme soigneux. Je l'éprouve moi-même, puisque avec tout le zèle possible je ne finis rien. Je ne sais à qui m'adresser pour les ouvrages latins, tant les copistes y mettent de fautes, que les libraires vendent de même. Cependant j'y apporterai tous les soins qui dépendront de moi. Crébrius est

renuntiant. Ab ærario puto confectum esse, dum absum.

EPISTOLA VI.

MARCUS Q. FRATRI S.

Quattuor tragœdias [36] xvi diebus absolvisse cum scribas, tu quidquam ab alio mutuaris? et κλέος quæris, cum Electram et Troadem scripseris? Cessator esse noli: et illud γνῶθι σεαυτὸν, noli putare ad arrogantiam minuendam solum esse dictum, verum etiam ut bona nostra norimus. Sed et istas, et Erigonam mihi velim mittas. Habes [a] ad duas epistolas proximas.

EPISTOLA VII.

MARCUS Q. FRATRI S.

Romæ et maxime Appia ad Martis, mira proluvies. Crassipedis ambulatio [37] ablata, horti, tabernæ plurimæ: magna vis aquæ usque ad piscinæ publicam. Viget illud Homeri,

> Ἦμαθ' ὀπωρινῷ, ὅτε λαβρότατον χέει ὕδωρ
> Ζεύς.......

[a] Abest *ad*.

à Rome, comme je vous l'ai déjà marqué, et lui qui n'atteste rien qu'avec serment, m'apprend qu'il vous doit de grosses sommes. Je crois qu'il a payé au trésor pendant mon absence.

LETTRE VI.

Au même.

Vous voulez emprunter quelque chose d'autrui, vous qui m'écrivez qu'en seize jours vous avez achevé quatre tragédies? Et vous demandez du secours, après avoir composé une Électre et une Troade? Ne vous lassez pas, s'il vous plaît; et soyez persuadé que le but de la maxime *connais-toi toi-même*, n'est pas plus de diminuer l'arrogance, que de nous faire ouvrir les yeux sur nos véritables avantages. Mais ne manquez pas de m'envoyer toutes ces pièces, avec celle d'Érigone. J'ai répondu à vos deux dernières lettres.

LETTRE VII.

Au même.

Rome est affligée d'une inondation surprenante, surtout dans le chemin d'Appius, près du temple de Mars. La terrasse de Crassipes est emportée, avec quantité de jardins et de maisons. L'eau a gagné avec beaucoup de violence jusqu'à la fontaine publique. On rappelle cet endroit d'Homère :

Ἤματ' ὀπωρινῷ, ὅτε λαβρότατον χέει ὕδωρ
Ζεύς. . . . . . .

Cadit enim in absolutionem Gabinii

> Οτε δήγ' ἄνδρεσσι κοτεσσάμενος χαλεπαίνῃ,
> Οἱ βίῃ ἐν ἀγορῇ σκολιὰς κρίνωσι θέμιστας,
> Εκ δὲ δίκην ἐλάσωσι, θεῶν ὄπιν οὐκ ἀλέγοντες.

Sed hæc non curare decrevi. Romam cum venero; quæ perspexero, scribam ad te, et maxime de dictatura : et ad Labienum, et ad Ligurium litteras dabo. Hanc scripsi ante lucem, ad lychnuchum ligneolum, qui mihi erat perjucundus, quod eum te ajebant, cum esses Sami, curasse faciendum. Vale, mi suavissime et optime frater.

EPISTOLA VIII.

MARCUS Q. FRATRI S.

Superiori epistolæ quod respondeam, nihil est : quæ plena stomachi et querelarum [38] est : quo in genere alteram quoque te scribis pridie Labieno dedisse; qui adhuc non venerat. Delevit enim mihi omnem molestiam recentior epistola. Tantum te et moneo et rogo, ut in istis molestiis, et laboribus, et desideriis recordere, consilium nostrum quod fuerit profectionis tuæ. Non enim commoda quædam sequebamur parva ac mediocria. Quid enim erat, quod discessu nostro emendum putaremus? Præsidium firmissimum petebamus et optimi et potentissimi

car il convient à l'absolution de Gabinius.

Οτε δή γ' ἄνδρεσσι κοτεσσάμενος χαλεπήνῃ,
Οἱ βίῃ ἐν ἀγορῇ σκολιὰς κρίνωσι θέμιστας,
Εκ δὲ δίκην ἐλάσωσι, θεῶν ὄπιν οὐκ ἀλέγοντες.

Mais c'est de quoi je suis résolu de ne pas beaucoup m'embarrasser. Lorsque je serai à Rome, je vous écrirai ce que je pourrai découvrir, surtout par rapport à la dictature. Mes lettres seront remises à Labiénus et à Ligurius. J'écris celle-ci avant le jour, à la lumière d'une petite lampe de bois, dont je prends beaucoup de plaisir à me servir, parce qu'on m'a dit que c'est vous qui l'avez fait faire pendant votre séjour à Samos. Prenez soin de votre santé, mon très-cher et très-excellent frère.

LETTRE VIII.

Au même.

Je n'ai rien à répondre à votre lettre précédente, qui est remplie de mauvaise humeur et de plaintes. Vous me dites que vous m'en avez écrit une autre du même style, par Labiénus, qui n'est point encore arrivé. Mais celle que je reçois dissipe tout mon chagrin. Je vous avertis seulement et je vous supplie de vous rappeler, dans les peines, les fatigues et les regrets de cette nature, quelles ont été nos vues au temps de votre départ. Nous ne nous proposions pas de petits avantages, ni même des avantages médiocres. Qu'avons-nous cru devoir acheter par notre séparation? Un appui très-solide pour notre fortune et notre dignité, dans l'amitié d'un homme très-puissant et d'un excellent caractère. Nous mettons plus en es-

viri benivolentia ad omnem statum nostræ dignitatis. Plura ponuntur in spe, quam in pecuniis : reliqua ad jacturam struentur. Quare si crebro referes animum tuum ad rationem et veteris consilii nostri, et spei, facilius istos militiæ labores, ceteraque, quæ te offendunt, feres : et tamen cum voles, depones. Sed ejus rei maturitas nequedum venit, et tamen jam appropinquat. Etiam illud te admoneo, ne quid ullis litteris committas; quod si prolatum sit, moleste feramus. Multa sunt, quæ ego nescire malo, quam cum aliquo periculo fieri certior. Plura ad te vacuo animo scribam, cum (ut spero) se Cicero meus belle habebit. Tu velim cures, ut sciam, quibus nos dare oporteat eas, quas ad te deinde litteras *mittemus* : Cæsarisne tabellariis, ut is ad te protinus mittat, an Labieni. Ubi enim isti sint Nervii [39], et quam longe absint, nescio. De virtute et gravitate Cæsaris, quam in summo dolore adhibuisset, magnam ex epistola tua accepi voluptatem. Quod me institutum ad illum poema jubes perficere; etsi distentus cum opera, tum animo sum multo magis, quoniam tamen ex epistola, quam ad te miseram, cognovit Cæsar, me aliquid esse exorsum, revertar ad institutum; idque perficiam his supplicationum otiosis diebus [40] : quibus Messalam jam nostrum, reliquosque molestia levatos, vehementer gaudeo : eumque quod certum consulem cum Domitio numeratis, nihil a nostra opinione dissentitis. Ego Messalam Cæsari præstabo. Sed Memmius in adventu Cæsaris [41] habet spem : in

pérance qu'en argent. Le reste est en pure perte. Ainsi, en vous remettant souvent devant les yeux le fonds de notre dessein et de notre espérance, vous supporterez plus facilement ces fatigues militaires et toutes les autres peines dont vous vous plaignez. Cependant il dépend de vous de vous en délivrer. Mais l'affaire n'est point encore à sa maturité, quoiqu'elle n'en soit pas à présent fort éloignée. J'ai à vous recommander aussi de ne rien confier à vos lettres, dont la publication puisse nous causer du chagrin. Il y a bien des choses dont j'aime mieux n'être pas instruit, que de les apprendre avec quelque danger. Je m'étendrai davantage lorsque j'aurai l'esprit libre; c'est-à-dire, aussitôt que mon fils sera, comme je l'espère, entièrement rétabli. Prenez la peine de me faire savoir à qui je dois confier désormais les lettres que je vous écrirai. Les donnerai-je aux courriers de César, afin qu'il vous les envoie promptement; ou à ceux de Labiénus? car j'ignore où sont situés ces Nerviens, et combien ils sont éloignés de Rome. Ce que vous me dites de la fermeté et de la vertu avec laquelle César a supporté sa perte, m'a causé beaucoup de joie. Vous m'exhortez à finir le poëme que j'ai commencé pour lui; et quoique j'y sois moins propre que jamais, par mes occupations et par la disposition de mon esprit, je vois bien que la lettre, où je vous ai parlé de cet ouvrage, lui ayant fait connaître que je l'ai commencé, il faut que je reprenne mon entreprise. Je le finirai pendant ces jours de supplications, qui sont un temps de loisir, dont je suis ravi qu'on ait profité pour délivrer d'embarras notre ami Messala et tous les autres. Vous pensez comme moi, lorsque vous comptez de le voir consul avec Domitius. J'en réponds à César. Mais pour Memmius, qui met son espérance dans l'arrivée de César, je crois qu'il se flatte mal à propos; il est fort aban-

quo illum puto errare : hic quidem friget. Scaurum autem jampridem Pompejus abjecit. Res prolatæ. Ad interregnum comitia adducta. Rumor dictatoris injucundus bonis : mihi etiam magis, quæ loquuntur. Sed tota res et timetur, et refrigescit. Pompejus plane se negat velle : antea ipse mihi non negabat. Hirrus auctor fore videtur. O dii quam ineptus! quam se ipse amans sine rivali [42]! Crassum Junianum [43], hominem mihi deditum, per me deterruit. Velit, nolit, scire difficile est. Hirro tamen agente, nolle se non probabit. Aliud hoc tempore de republica nihil loquebantur. Agebatur quidem certe nihil. *Serrani* Domestici filii funus perluctuosum fuit a. d. IIX kalend. decemb. Laudavit pater scripto meo. Nunc de Milone. Pompejus ei nihil tribuit : et omnia Guttæ : dicitque se perfecturum, ut in illo Cæsar incumbat. Hoc horret Milo : nec injuria : et, si ille dictâtor factus sit, pæne diffidit. Intercessorem dictaturæ si juverit manu, et præsidio suo, Pompejum metuit inimicum. Si non juverit : timet, ne per vim perferatur. Ludos apparat magnificentissimos : sic, inquam, ut nemo sumtuosiores : stulte [44] bis, terque, non postulatus : vel quia munus magnificum dederat, vel quia facultates non erant, vel quia magister [45],

donné. Pompée a cessé depuis long-temps de soutenir Scaurus : les affaires sont prolongées. Les comices paraissent tendre à l'interrègne. Je vois les honnêtes gens peu satisfaits qu'on parle d'un dictateur : je le suis encore moins des discours qui leur échappent. Mais cette affaire est ralentie par la crainte même qu'elle inspire. Pompée déclare qu'il ne le souhaite point. Il ne me tenait pas auparavant le même langage. Il paraît que ce sera Hirrus qui fera la proposition. O dieux ! le sot homme ! Qu'il doit être sûr de s'aimer sans rival ! Pompée s'est servi de moi-même pour détourner de cette entreprise Crassus Junianus, qui m'est fort attaché. Il est difficile de pénétrer s'il le veut ou s'il ne le veut pas. Mais il ne prouvera pas que la volonté lui manque, en laissant agir Hirrus. Les affaires publiques n'offrent point à présent d'autre sujet d'entretien, et tout est assurément dans l'inaction. La mort de Serranus Domesticus, le fils, qui est arrivée le vingt-trois de décembre, a causé ici beaucoup de regret. Son père a prononcé l'éloge funèbre, et je l'ai composé. Parlons de Milon. Pompée ne fait rien pour lui, et fait tout pour Gutta. Il déclare qu'il compte de disposer César en faveur de Gutta. Milon en est fort irrité. Je crois qu'il a raison, et que si Pompée devient dictateur, il n'a pas beaucoup de fond à faire sur lui. Cette pensée l'embarrasse. S'il seconde de tout son pouvoir l'opposition à la dictature, il appréhende de se faire un ennemi ouvert de Pompée. S'il demeure tranquille, il craint que la force ne l'emporte. Il prépare des jeux si magnifiques, que personne n'y a jamais fait tant de dépense. C'est une folie d'en donner deux et trois fois, lorsqu'on ne lui en demande point. Il a déjà fait un présent magnifique. On sait d'ailleurs que les facultés lui manquent. Et puis, étant maître des mœurs, on n'aurait pas trouvé mauvais qu'il se fût consi-

vel quia potuerat magistrum se, non ædilem putare. Omnia fere scripsi. Cura, mi carissime frater, ut valeas.

EPISTOLA IX.

MARCUS Q. FRATRI S.

De Gabinio nihil fuit faciendum istorum, quæ amantissime cogitata sunt. Τότε μοι χάνοι. Feci summa cum gravitate, ut omnes sentiunt, et summa cum lenitate, quæ feci. Illum neque ursi, neque levavi. Testis vehemens fui : prætera quievi. Exitum judicii fœdum et perniciosum levissime tuli [46]. Quod quidem bonum mihi nunc denique redundat, ut his malis reipublicæ licentiaque audacium, qua ante rumpebar, nunc ne movear quidem. Nihil est enim perditius his hominibus, his temporibus. Itaque, ex republica quoniam nihil jam voluptatis capi potest : cur stomacher, nescio. Litteræ me, et studia nostra, et otium, villæque delectant, maximeque pueri nostri. Angit unus Milo. Sed velim finem afferat consulatus : in quo enitar non minus, quam sum enisus in nostro : tuque istinc, quod facis, adjuvabis. De quo, cætera (nisi plane vis eripuerit) recte sunt : de re familiari timeo,

Ὁ δὲ μαίνεται οὐκ ἔτ' ἀνεκτῶς

qui ludos HS. ccc [47] comparet. Cujus in hoc uno[a] in-

[a] Considerantiam.

déré dans cette qualité plutôt que sous celle d'édile. Il me semble qu'il ne me reste rien à vous écrire. Je vous recommande, mon très-cher frère, le soin de votre santé.

LETTRE IX.

Au même.

Je reconnais beaucoup d'amitié pour moi dans ce qu'on s'imagine que j'aurais pu faire à l'égard de Gabinius; mais je n'ai dû prendre aucun de ces partis. Je me suis conduit dans cette affaire avec beaucoup de gravité, afin que tout le monde sentît mes motifs, et je n'y ai pas apporté moins de douceur. Je n'ai ni pressé, ni ménagé le coupable. J'ai fait ma déposition avec force; et pour tout le reste je suis demeuré tranquille. J'ai souffert sans aucune plainte un jugement infâme et pernicieux. J'en tire à présent un très-grand avantage, qui est de ne plus sentir la moindre émotion de tous ces maux publics, et d'un excès d'audace et de licence qui me faisait souffrir mortellement; car il n'y a rien de plus corrompu que tous ces gens-là et que le temps où nous vivons. Puisqu'il n'y a plus de plaisir à espérer de la république, je ne vois pas quelle raison j'aurais de m'emporter. Je fais tout mon bonheur, à présent, des lettres et de l'étude, de mon loisir, de mes maisons de campagne, et surtout de nos enfans. Ma seule inquiétude est pour Milon: je souhaite que son consulat m'en fasse voir la fin, et je m'y emploierai avec autant de zèle que j'ai fait autrefois pour le mien. Vous m'aiderez, comme vous faites, du lieu où vous êtes. Tout est fort bien disposé en sa faveur, à moins qu'on ne nous arrache nos espérances par

considerantiam et ego sustinebo, ut potero, et tu ut possis, est tuorum nervorum. De motu temporum venientis anni, nihil te intelligere volueram domestici timoris, sed de communi reipublicæ statu : in quo etiamsi nihil procuro, tamen nihil curare vix possum. Quam autem te velim cautum esse in scribendo, ex hoc conjicito, quod ego ad te ne hæc quidem scribo, quæ palam in republica turbantur, ne cujusquam animum meæ litteræ interceptæ offendant. Quare domestica cura te levatum volo. In republica scio quam sollicitus esse soleas. Video Messalam nostrum consulem, si per interregem, sine judicio : si per dictatorem, tamen sine periculo. Odii nihil habet. Hortensii calor multum valebit. Gabinii absolutio, lex impunitatis putatur. Ἐν παρέργῳ : de dictatore tamen actum adhuc nihil est. Pompejus abest : Appius miscet : Hirrus parat : multi intercessores numerantur : populus non curat : principes nolunt : ego quiesco. De mancipiis, quod mihi polliceris, valde te amo : et sum equidem, uti scribis, et Romæ, et in prædiis infrequens. Sed cave, amabo, quidquam, quod ad meum commodum attineat, nisi maximo tuo commodo, et maxima tua facultate, mi frater, cogitaris. De epistola Vatinii, risi. Sed me ab eo ita observari scio, ut ejus ista odia non sorbeam solum, sed etiam concoquam. Quod me hortaris, ut absolvam : habeo absolutum suave, mihi quidem uti videtur, ἔπος ad Cæsarem : sed quæro locupletem tabellarium, ne accidat quod Erigonæ tuæ : cui soli, Cæsare im-

la force. Je ne suis pas sans crainte pour ses affaires domestiques. Que direz-vous d'un prodigue, qui emploie trois cent mille écus aux jeux qu'il prépare? Je l'aiderai néanmoins pour cette fois dans son imprudence, autant qu'il me sera possible, et je vous exhorte à faire un peu d'effort pour vous mettre en état de l'aider aussi. Quand je vous ai parlé des mouvemens que je prévois pour l'année prochaine, je n'ai pas voulu vous faire entendre que mes craintes fussent domestiques : elles ne regardent que l'état des affaires communes. Quoique je n'aie plus de part à l'administration par mes soins, il m'est presque impossible de n'y pas prendre assez d'intérêt pour en ressentir de l'inquiétude. Je vous ai recommandé de vous observer dans vos lettres : jugez par moi-même quelle attention je vous demande là-dessus, puisque dans la crainte qu'une lettre interceptée n'offense quelqu'un, je ne vous écris pas même les troubles qui éclatent ici publiquement. Soyez donc sans inquiétude pour nos intérêts domestiques. Je sais quelle part vous prenez aux affaires publiques. Il ne me reste aucun doute que notre ami Messala ne soit consul. S'il l'est par le moyen d'un interroi, ce sera sans aucune forme de jugement. S'il en a l'obligation au dictateur, il sera consul sans péril; car il n'a rien à craindre de la haine. La chaleur d'Hortensius lui servira beaucoup. Savez-vous que l'absolution de Gabinius passe pour une loi solennelle d'impunité? L'affaire de la dictature est encore suspendue. Pompée est absent. Appius s'intrigue. Hirtius fait des préparatifs. On compte déjà plusieurs opposans. Le peuple s'embarrasse peu d'un dictateur. Les chefs n'en veulent point. Et moi, je vis tranquille. Je vous sais bon gré de la promesse que vous me faites touchant les hypothèques. Je fréquente peu, comme vous dites, et Rome et mes terres. Mais, je vous prie, mon cher frère,

peratore, iter ex Gallia tutum non fuit[48].... Quid? si cæmentum bonum non [a] habeam, deturbem ædificium? quod quidem quotidie mihi magis placet: in primisque inferior porticus, et ejus conclavia fiunt recte. De Arcano, Cæsaris opus est, vel mehercule etiam elegantioris alicujus. Imagines enim istæ, et palæstra, et piscina, et nilus [49], multorum Philotimorum est, non Diphilorum. Sed et ipsi ea adibimus, et mittemus, et mandabimus. De Felicis testamento tum magis [b] querare, si scias. Quas enim tabulas se putavit obsignare, in quibus [50] in unciis firmissimum tenuerat (lapsus est per errorem et suum, et *Sicuræ* servi), non obsignavit: quas noluit, eas obsignavit. Ἀλλ' οἰμωζέτω. Nos modo valeamus. Ciceronem, et ut rogas, amo, et ut meretur, et ut debeo. Dimitto autem a me, et ut a magistris ne abducam, et quod mater Pomponia discedit, sine qua edacitatem pueri pertimesco. Sed sumus una tamen valde multum. Rescripsi ad omnia, mi suavissime et optime frater.

[a] Haberem. — [b] Querere.

de ne rien entreprendre en ma faveur, qui ne s'accorde avec vos intérêts et vos forces. La lettre de Vatinius m'a fait rire. Je sais qu'il m'observe ; mais je suis si fort au-dessus de sa haine, qu'elle me cause peu d'inquiétude. Vous en revenez à vos exhortations pour me faire achever mon poëme. Apprenez donc qu'il est fini et que j'en suis fort content..... Quoi! parce que je n'aurais pas de bon ciment, prendrais-je le parti d'abattre mon édifice? Au reste, il me plaît tous les jours de plus en plus, surtout le portique inférieur, et les cabinets qui prennent une bonne forme. Pour votre maison d'Arcanum, elle a besoin des avis de César, ou de quelqu'un même qui s'y entende encore mieux. Les statues que vous y avez, le lieu des exercices, le vivier et le nil, demanderaient des Philotimus en grand nombre, et non des Diphiles. Mais je me transporterai moi-même sur les lieux, j'y enverrai et je donnerai des ordres. Vous seriez bien plus mécontent du testament de Félix, si vous saviez ce qui s'est passé. Sa main ayant glissé par sa faute et par celle de Sicura son esclave, quoiqu'il eût pris des mesures pour l'affermir, il n'a pas mis son nom aux tablettes qu'il voulait signer, et il l'a mis à d'autres où il ne voulait pas le mettre. Mais prenons soin seulement de notre santé. J'ai pour votre fils toute la tendresse que vous me demandez pour lui, qu'il mérite, et que je lui dois. Je le renvoie, parce que je ne veux pas qu'il soit éloigné de ses précepteurs, et que Pomponia sa mère voulant partir, je crains que cet enfant ne mangeât trop s'il n'était plus sous ses yeux. Mais nous ne laisserons pas de nous revoir souvent. Il me semble, très-aimable et très-excellent frère, que j'ai répondu à tous vos articles.

REMARQUES

SUR

LE TROISIÈME LIVRE.

1 LETTRE I. *In Arpinati.* On trouve, au premier livre de l'Histoire de Cicéron, la description de cette terre, qui était le lieu de sa naissance. *Arcanum* était une terre de Quintus, où l'on faisait actuellement quantité de réparations. La nature et la variété de ces ouvrages jettent ici beaucoup d'obscurité.

2 *Tribulibus commendatis.* C'était l'usage des seigneurs romains, de procurer à leurs amis, à leurs cliens, aux gens de leur tribu qui habitaient hors de Rome, des places commodes aux jeux publics. *Voyez* la lettre 2 du livre 2 *ad Atticum*, et l'oraison *pro Muræna*.

3 *Honestate testudinis.* Manuce propose de changer *honestate* en *in æstate*, ce qui rendrait effectivement le sens plus clair. Mais il reste encore de la difficulté dans *boni æstivum*. D'habiles gens ont cru la lever en mettant *boni æstivi*. J'ai tâché d'en tirer un sens raisonnable, quoiqu'on ne puisse marcher ici qu'à tâtons.

4 *Et salientibus.* On ne peut douter que ce ne fût un ou plusieurs jets d'eau.

5 *Topiarium..... topiariam facere.* Ces deux expressions ont paru si obscures aux commentateurs, qu'ils n'ont hasardé que des variantes pour les expliquer. Quelques-uns veulent *copiarium*. Mais on trouve dans Vitruve, dans Pline et dans Aulu-Gelle, *topiarius*, *topiaria* et *topia*. Le premier de ces trois mots signifiait un jardinier décorateur, qui prenait soin des berceaux de verdure, des treillages, etc.; le second, l'art de cette décoration; et le troisième, apparemment, les lieux décorés.

6 *Ut denique illi palliati.* Il y a beaucoup d'apparence que ces *palliati* étaient des statues d'hommes savans, grecs et romains, qui se trouvaient placées dans les maisons de campagne.

7 Lieu où l'on quittait ses habits; du verbe ἀπόδυμι, *exuo.*

8 *Tuas litteras quas pluribus epistolis.* Cette locution n'est pas sans exemple dans Cicéron. On sait d'ailleurs que le sens de *litteræ* a plus d'étendue

que celui d'*epistolæ*. *Voyez* les lettres *ad Atticum*, lib. 12 et 13. Ajoutez qu'*epistolæ*, dans son origine grecque, ne signifie que des *envois*. Ainsi, sans y entendre plus de finesse, ce sont, si l'on veut, des lettres envoyées par diverses occasions.

9 *Id facit Oppius*. C'est *Oppius* et non *Appius*, comme on le trouve dans les anciennes éditions. On sait qu'Oppius était un des meilleurs amis de César. Il faisait ses affaires à Rome.

10 *In Hippodamis*. D'autres veulent *Oppidanis*. Rien n'est plus incertain. *Hippodami* signifierait ceux qui présidaient au manége des chevaux. Mais on trouve ci-dessous *Hippodamus* comme un nom propre.

11 *Trebatium vero meum*. *Voyez* ci-dessus les lettres mêmes de cet ami, que Cicéron avait recommandé à César.

12 *Clodii ad Cæsarem*. *Voyez* le cinquième livre de l'Histoire de Cicéron. Clodius ayant montré avec affectation et tourné à son avantage une lettre qu'il avait reçue de César, lui fit regretter de l'avoir écrite. Ce fait, qui est certain, lève ici tous les doutes.

13 *Præter Erigonam*. C'était un tragédie que Quintus avait composée sous ce titre. Cicéron le raille un peu, dans un autre endroit, d'en avoir fait plusieurs en très-peu de jours.

14 *De æde Telluris et de porticu Catuli*. On lit dans l'Histoire de Cicéron (liv. 5), qu'après son retour de l'exil et la restitution de ses biens, il obtint la permission de faire divers monumens, qui rendaient témoignage de son innocence et de l'injustice de ses ennemis.

15 *Tres adhuc factiones*. Gabinius était accusé des trois principaux crimes qui regardaient l'Etat. Il est à propos de les expliquer en peu de mots, parce que les termes de *majestate*, de *pecuniis repetundis*, et *de ambitu*, reviennent ici continuellement. Le crime de *majesté* embrassait tout crime commis contre le peuple romain et contre sa sûreté, comme d'emmener une armée d'une province, de déclarer la guerre de son chef, d'aspirer à l'autorité souveraine sans l'ordre du sénat ou du peuple, de soulever les légions, etc. L'accusation *repetundorum* ou de *pecuniis repetundis*, regardait les concussions pécuniaires, c'est-à-dire, l'argent que les gouverneurs et les magistrats avaient enlevé à ceux qu'ils devaient gouverner suivant les lois, et se confondait souvent avec celle de péculat, qui était le vol des deniers publics. L'accusation *de ambitu* ou de brigue, regardait les voix illégitimes par lesquelles on tâchait de gagner les suffrages du peuple pour s'élever aux honneurs.

[16] *De reditu in gratiam.* Pompée, après avoir abandonné Cicéron dans ses démêlés avec Publius Clodius, n'épargna rien ensuite pour se réconcilier avec lui.

[17] *Ille casus.* Manuce veut que cette disgrâce arrivée à César, fût le naufrage de plusieurs de ses vaisseaux, dont il est parlé au liv. 4 *de Bello gallico.* Mais il est bien plus naturel d'entendre ici la mort de sa fille, dont on sait qu'il fut beaucoup plus touché. Cicéron qui était à Rome, objecte Manuce, avait dû savoir cette mort avant César. Cela est vrai. Aussi ne paraît-il pas ici, comme Manuce semble le supposer, que César eût appris son malheur à Cicéron. Il s'en était affligé avec lui. Il lui avait communiqué affectueusement sa douleur.

[18] *Partes Bibuli erant.* Il paraît que *Bibuli* est une erreur de copiste, au lieu de *Vibulii.* D'habiles gens l'ont pensé aussi, et citent même quelques anciens manuscrits.

[19] *Δευτέρας, etc.* Cette expression paraît avoir été proverbiale, car les commentateurs en citent plusieurs exemples. Cicéron même s'explique en latin dans la deuxième Philippique : « Posteriores enim cogitationes, ut aiunt, « sapientiores esse solent. »

[20] *Aristophaneo modo.* Si l'on ne suppose pas que c'est une faute pour *ab Aristophane ineo*, il faut recourir à des comparaisons de style, d'autant moins vraisemblables, qu'Aristophane était un auteur comique, et que Cicéron donne à cette lettre la qualité de *gravem.*

[21] *Propter ejus luctum.* Cet endroit confirme la note 17.

[22] LETTRE II. *Ostiam.* On a douté si l'on ne devait pas lire *Ostia*, sur l'autorité de plusieurs anciens auteurs, qui nomment particulièrement cette ville entre celles qui n'ont que le pluriel. On cite *Carisius*, lib. 1 : « Nomina fluminum et montium et civitatum semper singularia sunt, nisi « quæ natura pluraliter enunciantur; ut *Athenæ*, *Thebæ*, *Mycenæ*, « *Baiæ*, *Cumæ*, *Puteoli*, *Ostia*, *Brixiæ*, *Abellæ*, *Argi.* » Un autre dit à peu près de même : « Item urbium, nisi quæ natura plura- « liter efferuntur, ut Athenæ, Thebæ, Cumæ, Mycenæ, Graviscæ, « Crustumiæ, Ricosæ, Carpi, Puteoli, Ostia. *Diomedes ex Phoca.*

[23] *Voyez* la Vie de Cicéron, liv. 9, et ce que c'était que *divinatio.*

[24] *Cum Gabinius.* Ces faits particuliers ne peuvent être bien entendus que de ceux qui les ont lus en détail dans l'Histoire de Cicéron.

[25] *Ibidem*, livre 7.

[26] *Cæsaris adventu.* Ce ne pouvait pas être à Rome que César était attendu, car il commandait dans la Gaule; et l'on sait que ceux qui étaient revêtus de quelque commandement ne pouvaient entrer dans la ville, excepté

pour le triomphe; encore leur commandement finissait-il le même jour. Il n'était pas permis non plus aux gouverneurs de province de sortir des bornes de leur gouvernement, et le Rubicon bornait la Gaule où César commandait. Mais on lit dans la lettre 17 du liv. 4 *ad Atticum* : « Memmius Cæsaris commendatur militibus; » c'est-à-dire, que César devant venir dans une partie de sa province, d'où plusieurs colonies romaines se rendaient à Rome pour y donner leurs suffrages, il pouvait leur recommander Memmius, et lui envoyer même des soldats romains de son armée pour le seconder. C'est ainsi qu'une lettre jette quelquefois du jour sur l'autre.

27 LETTRE III. Quelques éditions ponctuent de cette manière : *Quæris quid fiat? De Gabinio sciemus. De majestate triduo.*

28 LETTRE IV. On a déjà vu ce qu'il faut entendre par *subscriptores.*

29 *Diruptis tabellis.* Verburge a laissé *diruptis*, quoiqu'il reconnaisse avec Manuce qu'il faudrait *diremptis*. Le terme *dirimere suffragia* ou *tabulas* est fort connu; et l'on conçoit que Caton (ce n'était pas celui d'Utique), voulant faire sa cour à Pompée, sortit après avoir compté les suffrages; au lieu qu'on ne concevrait pas qu'il se fût porté à quelque violence.

30 *Æsernino Samnite.* Fameux gladiateur. Cet endroit fait allusion à quelque fait qui nous est inconnu.

31 *De fisco.* On ne sait pas mieux ce qu'il faut entendre ici. D'autres veulent *sisto;* d'autres, *sisco*. Même obscurité.

32 *In ludum discendi, non lusionis.* Ce badinage ne peut être conservé en français. *Ludus* était un lieu qui convenait à toutes sortes d'exercices.

33 *Et Appium consulem. Voyez* ci-dessus, dans les lettres à Appius, combien il servit effectivement Pomponius, qui triompha malgré les tribuns du peuple. Mais il y eut du sang répandu. *Voyez* ce récit dans l'historien Dion, lib. 39.

34 C'est une ironie.

35 LETTRE V. *Ita mendose.* Voilà l'explication de toutes les fautes qui causent tant d'embarras dans les ouvrages des anciens.

36 LETTRE VI. *Quattuor tragœdias. Voyez* la lettre première de ce livre. Il ne nous reste aucun de ces impromptus de Quintus.

37 LETTRE VII. *Crassipedis ambulatio.* On ne connaît Crassipes que par ses jardins et par son mariage avec Tullia fille de Cicéron. Remarquons ici qu'il y a peu d'apparence que Cicéron, écrivant de Rome à son frère, qui était à l'extrémité de la Gaule, lui fît des lettres si courtes. Ainsi l'on est libre de croire que ce sont les copistes ou les éditeurs qui en ont fait souvent plusieurs d'une seule.

38 LETTRE VIII. *Stomachi et querelarum.* Quintus avait l'humeur dure et chagrine. Il faisait valoir à son frère les sacrifices qu'il lui faisait en demeurant dans la Gaule, quoique ce fût pour leur intérêt commun.

39 *Nervii.* On croit que c'étaient les peuples du pays de Tournai.

40 *Otiosis diebus.* Les exercices du barreau et toute autre sorte de travail étaient interdits pendant les jours de supplications ; mais les occupations de l'esprit ont toujours été libres et indépendantes.

41 *In adventu Caesaris.* Voyez la lettre 2 de ce livre, note 26.

42 *Amans sine rivali.* Cette expression est singulière. Mais on trouve quelque chose d'approchant dans une lett. du liv. 6 *ad Att.* « Hujus nebulonis « operatione si Brutus moveri posset, habebit eum solus ames; me aemu- « lum non habebis. »

43 *Crassum Junianum.* Un habile commentateur propose de lire *Crassum Licinianum*, parce qu'un Licinius Crassus pouvait avoir été adopté dans une autre famille; au lieu qu'on ne connaît point de Crassus Junianus. Il pousse même plus loin; car il juge que cette adoption s'était faite réellement dans la famille Célienne, en faveur de celui qui se trouve nommé *Coelius Vicinianus* dans une lettre à Cicéron, où *Vicinianus* lui paraît une erreur de copiste au lieu de *Licinianus*. Les circonstances de deux lettres l'attachent encore plus à cette opinion. Cependant Manuce, qui l'avait d'abord embrassée, l'abandonna, lorsqu'on lui eut fait voir sur quelques vieilles médailles le nom d'un P. Crassus Junianus. Au reste, un Licinius aurait pu conserver fort bien le nom de sa famille en passant dans celle des Célius. L'usage commun était contraire; mais on connaît plusieurs exceptions. Le Scipion dont Pompée épousa la fille, conserva le nom de Scipion, quoiqu'il fût devenu Cécilius par l'adoption de Métellus Pius; et le frère de L. Lucullus conserva aussi le sien après avoir été adopté par Térentius Varro.

44 *Stulte bis terque.* Aussi Milon mourut-il accablé de dettes, et plus malheureux, suivant Pline, par la perte de son bien que par son exil.

45 *Magister.* Apparemment *magister morum*, qui était déjà un office établi.

46 LETTRE IX. *Levissime tuli.* Cicéron n'avait jamais eu que du mépris pour Gabinius. Il avait même à lui reprocher une partie de ses anciennes disgrâces; car Gabinius était consul avec Pison au temps de son exil. Comme il avait dû souhaiter sa condamnation, il était naturel qu'il s'affligeât de le voir absous; et l'on s'aperçoit assez que son chagrin éclate malgré lui.

47 *Ludos HS. CCC.* Quoiqu'on connaisse peu le rapport des monnaies romaines avec les nôtres, il est certain qu'en suivant les plus hautes évalua-

tions cette somme ne répondrait pas à l'opinion que Cicéron donne de la prodigalité et de la folie de Milon. Mais les conjectures ne sont ici d'aucun secours. *Voy.* l'Hist. nat. de Pline, dans l'endroit déjà cité. Lembin a suppléé HS. CCCIↃↃↃ ↃC, qui feraient trois cent mille grands sesterces : mais il ne cite l'autorité de personne.

48 Il se trouve ici une lacune, que les éditeurs n'ont pu réparer.

49 Cet endroit, qui a causé de l'embarras aux commentateurs, est éclairci par un autre passage de Cicéron : *Ductus vero aquarum*, dit-il, au second livre des Lois, *quos isti Nilos et Euripos vocant, etc.*

50 Tous les commentateurs sont ici dans l'embarras et font des restitutions arbitraires. Je crois pouvoir hasarder la mienne; c'est *seuncis*, ou *III uncis ;* au lieu de *in unciis*. J'ai tâché d'ailleurs de rendre le sens supportable dans la traduction.

FIN DU TOME XX.



